



Cahiers **du** *ciéq*

# Mémoires & démographie

Regards croisés au Sud et au Nord

Sous la direction de Richard Marcoux  
en collaboration avec Jennifer Dion



**AGENCE**  
UNIVERSITAIRE  
DE LA FRANCOPHONIE



Cahiers **du** *ciéq*

# Mémoires & démographie

Regards croisés au Sud et au Nord

Sous la direction de Richard Marcoux  
en collaboration avec Jennifer Dion

Les Presses de l'Université Laval reçoivent chaque année du Conseil des Arts du Canada et du ministère de la Culture et des Communications du Québec une aide financière pour l'ensemble de leur programme de publication.

Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives nationales du Québec et Bibliothèque et Archives Canada

Vedette principale au titre :

Mémoires et démographie : regards croisés au Sud et au Nord

(Cahiers du CIEQ)

Publ. en collab. avec les Éditions de l'IQRC et CIEQ.

Comprend des réf. bibliogr.

ISBN 978-2-7637-8993-4

1. Démographie - Francophonie. 2. Population - Histoire. 3. Démographie sociale. 4. Analyse démographique. 5. Indicateurs sociaux. 6. Mémoire - Aspect social.  
I. Marcoux, Richard, 1960- . II. Dion, Jennifer, 1977- . III. Centre interuniversitaire d'études québécoises.

HB871.M45 2009

304.60917'541

C2009-942040-6

Cet ouvrage est une réalisation du Réseau de chercheurs de l'AUF « Dynamiques démographiques et sociétés » (Réseau DyDÉS, anciennement Réseau Démographie) et a reçu l'appui des organismes suivants :

**Agence universitaire de la Francophonie (AUF)**

**Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA)**

**Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH)**

**Centre interuniversitaire d'études québécoises (CIEQ)**

**Faculté des sciences sociales de l'Université Laval**

**Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone (ODSEF)**

**Direction artistique**

Émilie Lapierre Pintal

**Conception graphique et mise en page**

María-Isabel Sanchez-Toledo et Émilie Lapierre Pintal

**Révision linguistique et correction d'épreuves**

Anna Olivier, Athéna Rédaction

© Les Presses de l'Université Laval, 2009  
Tous droits réservés. Imprimé au Canada.  
Dépôt légal (Québec et Canada), 4<sup>e</sup> trimestre 2009  
ISBN 978-2-7637-8993-4



## Table des matières

### PRÉFACE

<b>Patrimoine et mémoire démographiques : ce qu'en disent les premiers intéressés</b>	1
Bogumil JEWSIEWICKI	

### INTRODUCTION

<b>Travail de mémoire et démographie</b>	5
Richard MARCOUX	
<i>Déclaration de Québec sur la sauvegarde et la mise en valeur des recensements africains</i>	12

### CHAPITRE 1

<b>MÉMOIRES DÉMOGRAPHIQUES</b>	<b>15</b>
REGARDS CRITIQUES ET SOURCES	

<b>Mémoire démographique des événements historiques</b>	17
Jacques VÉRON	

<b>Aux origines de la deuxième transition démographique en Europe : une relecture des enquêtes fécondité-famille entre 1966 et 1972</b>	33
Michel ORIS	

<b>Production statistique et travail de mémoire au sein des réseaux internationaux de démographie (1850-1920)</b>	45
Éric CHEVAUCHERIE, Valérie LAFLAMME	

<b>L'observation démographique en Afrique</b>	61
Leçons du passé, perspectives d'avenir, préservation et valorisation des opérations	
Francis GENDREAU, Françoise GUBRY	

<b><i>État des lieux des données du recensement scientifique de 1984 en République Démocratique du Congo</i></b>	98
Bernard Mumpasi LUTUTALA, Pascal KAPAGAMA IKANDO, Kishimba NGOY	

<i>Archivage numérique et cartographie des recensements de population égyptiens 1882-1996</i>	102
François MORICONI-ÉBRARD	
<b>Comportements reproductifs à Madagascar en période pré-statistique</b>	105
Quels apports des sources littéraires ?	
Bénédicte GASTINEAU, Clotilde BINET	
<b>Projections de population en Belgique et en France depuis les années 1930</b>	119
Confrontation à la réalité et identification des erreurs	
Amel BAHRI, Bruno SCHOUMAKER, François PELTIER	
<i>Présentation sur l'Initiative de démocratisation des données</i>	140
Michel B. SÉGUIN, Gaston QUIRION	
<i>L'Infrastructure de recherche sur le Canada au XX<sup>e</sup> siècle : des outils pour renouveler l'histoire de la population</i>	144
Marc ST-HILAIRE	
<i>Bilan et perspectives de l'Initiative canadienne pour les statistiques sociales à la lumière de l'expérience du Centre interuniversitaire québécois de statistiques sociales (CIQSS)</i>	148
Céline LE BOURDAIS, Jean POIRIER	
CHAPITRE 2	
<b>FAMILLES &amp; FÉCONDITÉS</b>	<b>153</b>
<b>Mémoire, appréciation de la vie et entourage familial</b>	155
Valérie GOLAZ, Éva LELIÈVRE	
<i>Veuvage et remariage à Québec à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle : continuité ou changement ?</i>	168
Marie-Eve HARTON	
<b>À travers l'évolution des structures familiales : un retour sur l'histoire récente de la péninsule indochinoise</b>	174
Floriane DEMONT	
<b>L'interaction population-foncier à travers le peuplement d'un village des hautes terres de Madagascar</b>	187
Mustapha OMRANE	
<b>Histoire de la nuptialité en Afrique</b>	204
Peut-on comparer différentes opérations statistiques pour retracer les tendances longues de l'âge au mariage ?	
Véronique HERTRICH, Solène LARDOUX	
<i>Maternité pré-nuptiale en milieu rural sénégalais</i>	226
<i>Quelles conséquences pour les enfants ?</i>	
Agnès ADJAMAGBO, Valérie DELAUNAY, Nathalie MONDAIN	
<i>Écart d'âge entre conjoints : évolution et implications sur la fécondité en milieu urbain au Burkina Faso</i>	230
Banza BAYA, Abdoulaye MAÏGA	

CHAPITRE 3	
<b>REPRÉSENTATIONS, RAPPORTS DE GENRE &amp; INTERGÉNÉRATIONNELS</b>	<b>235</b>
<b>Comportements matrimoniaux au Sénégal à l'interface des traditions, de l'islam, de la colonisation et de la loi (XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)</b>	237
Philippe ANTOINE	
<i>La natalité touarègue : des représentations coloniales aux réalités post-rébellion</i>	253
Sara RANDALL	
<b>Les grands-parents : de l'oubli au piédestal</b>	260
Catherine BONVALET, Éva LELIÈVRE	
<b>L'entrée des jeunes dans la vie adulte à Dakar : un passage de plus en plus étalé dans le temps</b>	271
Alioune DIAGNE	
<i>L'idéologie du mariage à travers trente ans de chansons populaires au Sénégal</i>	290
Fatou Binetou DIAL	
CHAPITRE 4	
<b>MIGRATIONS &amp; ENJEUX IDENTITAIRES</b>	<b>295</b>
<b>L'immigration de main-d'œuvre étrangère dans les bassins industriels de Belgique, de 1900 à 1939<sup>7</sup></b>	29
Un regard neuf grâce à une source de données méconnue : les registres des étrangers	
Thierry EGGERICKX, Jean-Paul SANDERSON	
<b>Les républicains espagnols dans les camps en Algérie (1939-1941)</b>	317
Prélude à la fin de l'immigration européenne en Afrique du Nord	
Kamel KATEB	
<b>Les migrations de cadres du nord vers le sud du Viêt-Nam après la réunification de 1976</b>	332
Xavier OUDIN, Danièle BÉLANGER	
<i>Regard historique sur la quantification de la migration de refuge et application au cas du Tchad</i>	344
Danièle LALIBERTÉ	

## CHAPITRE 5

**MORTALITÉ & SANTÉ****À TRAVERS LE TEMPS****349****La mortalité maternelle en Belgique au XIX<sup>e</sup> siècle**

351

Aux origines de la médicalisation de l'accouchement

Godelieve MASUY-STROOBANT

**La discontinuité des soins obstétricaux en Afrique subsaharienne**

366

Les fondements historiques du phénomène

Gervais BENINGUISSE, Béatrice NIKIËMA, Slim HADDAD, Pierre FOURNIER

***Histoires contrastées : l'évolution de la mortalité des enfants en Afrique (1950 à 2000)***

386

Patrice VIMARD, Mohamed CHERKAOUI

**Vieillir en Suisse, 1900-2000**

392

La lutte contre la mort et ses conséquences individuelles et sociétales

Philippe WANNER, Yannic FORNEY

**Interpréter les évolutions récentes de la mortalité en ex-URSS à la lumière des tendances longues et de l'expérience de l'Europe centrale**

407

France MESLÉ, Jacques VALLIN

## PRÉFACE

# PATRIMOINE ET MÉMOIRE DÉMOGRAPHIQUES : CE QU'EN DISENT LES PREMIERS INTÉRESSÉS

**Bogumil JEWSIEWICKI**<sup>1</sup>

Imposteur au colloque, voici que je reviens en cette même qualité pour l'ouvrage dont il est issu : ne devrais-je pas en avoir honte ? Oui, si j'étais de ceux qui font de la démographie une science exacte uniquement dévouée à colliger et à organiser des données en séries parlant d'elles-mêmes. Non, puisque je crois que la démographie est une science sociale, consacrée à l'interprétation des traces des comportements démographiques des collectivités humaines, sans aucun doute et nécessairement organisées en séries statistiques, mais pas uniquement.

Je partage la conviction de Richard Marcoux sur l'utilité d'y injecter un peu de patrimoine et de mémoire. Les collectivités humaines, tout autant que les démographes, partagent et transmettent des patrimoines, patrimoines de comportements et de savoirs, les deux divergeant parfois. Les patrimoines peuvent organiser les comportements individuels et leur donner sens, mais peuvent également être modifiés et contestés, cette contestation portant aussi bien sur le contenu de ce que les gens font et la manière dont ils le font que sur ce que les démographes produisent comme savoir à ce propos. S'il y a un patrimoine d'un agir et d'un savoir, il y a nécessairement un travail de mémoire, c'est-à-dire un effort individuel et collectif de représentation de ce patrimoine ou de ses éléments afin de les rendre contemporains<sup>2</sup>, et à ce titre pertinents pour ceux qui s'en réclament ou qui s'y opposent.

Voici un exemple, apparemment sans aucun lien avec le savoir élaboré par les démographes, apparemment

anecdotique pour les comportements démographiques des Congolais dans les années 1990. Et pourtant ! Regardons attentivement ce tableau peint en 1991 à Kinshasa par Wayis en le replaçant dans son contexte communicationnel de culture urbaine de l'oralité postscripturale<sup>3</sup>, culture où l'échange dialogique a pour but de stimuler d'autres échanges grâce auxquels l'information circule et vit. Dans cette culture, la peinture urbaine est une modalité postphotographique<sup>4</sup> de représentation, au sens de rendre présent, dans le salon d'une maison, dans un bar, etc., un fait, un événement, une personne. Cette présence, ou plutôt cette re-présentation, donc une présence à nouveau, suscite l'échange oral, le plus souvent sous forme d'histoires qui s'y rattachent. La scène peinte par Wayis pourrait être facilement réduite à une perverse manifestation de l'afro-pessimisme version locale : une famille africaine réduite à la misère. Pourtant, si les peintres la peignent, comme ils peignaient des *Mami Wata* (sirènes), des

---

1. Bogumil Jewsiewicki-Koss est professeur au département d'histoire de l'Université Laval et titulaire de la Chaire de recherche du Canada en Histoire Comparée de la Mémoire. Parmi les nombreuses distinctions reçues, notons un doctorat *honoris causa* de l'Université de Bucarest en 2006, le *Distinguished Africanist Award* de l'African Studies Association (États-Unis) la même année et le *Distinguished Service Life Award* de la Canadian Association of African Studies en 2007. Bogumil.Koss@hst.ulaval.ca

2. Vincent Descombes (2000), « Qu'est-ce qu'être contemporain ? », dans Jean Bazin (coord.), *Actualités du contemporain*, Paris, Seuil, coll. « Le genre humain », n° 35.

3. Bogumil Jewsiewicki (2008), « Residing in Kinshasa: Between colonial modernization and globalization », *Research in African Literatures*, 39 (4) : 105-119.

4. Bogumil Jewsiewicki (1998) « Pathologie de la violence et discipline de l'ordre politique », *Cahiers d'études africaines*, n° 150-152 : 215-226.

Lumumba ou autres, et si les gens en achètent pour en accrocher au mur de leur salon, ce n'est sûrement pas par désir masochiste de retourner le fer dans la plaie. La banalité de la scène est importante, mais à un autre niveau, j'ose écrire au niveau du savoir démographique, au niveau du débat sur le patrimoine des comportements démographiques.

Au premier niveau de lecture, l'homme exige que son épouse accouche de jumeaux alors que ses cinq enfants sont affamés et en loques, alors qu'il n'apporte à la maison aucune nourriture, ne remplit aucune de ses fonctions de chef de famille urbaine. Le miséreux est dans l'ancien régime démographique : j'oserais dire qu'il l'incarne. Tandis que la femme, la seule à être décemment vêtue, demeure silencieuse, les yeux fermés. Elle est déjà dans un autre régime démographique et dans une autre structure sociale, celle des familles dont la survie est assurée par la « débrouille » des mères qui sont chefs de famille de facto, même si elles préservent encore l'apparence de l'autorité paternelle (notons que l'homme seul n'est pas pieds nus, dans la « modernité » c'est un signe de statut). Ce sont aussi les femmes qui s'organisent pour espacer, pour limiter les naissances, et elles qui en débattent, surtout dans diverses églises où elles gagnent de plus en plus le droit à la parole. Un second niveau de lecture est possible, même si probablement il n'était que potentialité peu apparente en 1991. Aucun des cinq enfants ne porte d'uniforme scolaire, signe que le père est incapable de les envoyer à l'école. La fille debout, vêtue de drap déchiré au lieu de pagne, mendie de la nourriture. Le garçon le plus à l'écart est le seul parmi les cinq décemment habillé, même s'il est pieds nus comme les autres. Il est peut-être déjà dans la rue, enfant de la rue préférant se nourrir de ce qu'il trouve ou vole, sans devoir le partager le soir avec le père incapable. La fille debout, elle, est peut-être sur le point d'obéir à des suggestions familiales : on lui cite si souvent des cas de filles qui se débrouillent, trouvent un homme qui paie... Lequel des trois serait l'enfant sorcier, probablement le plus faible s'il ne meure pas avant ?

La succession des conflits et guerres civiles a accéléré le rythme de changement. Une décennie plus tard, un autre peintre, Bwalya, et dans une autre ville, Lubumbashi, pose crûment le problème d'un régime social et démographique structuré par le recours illimité à la violence dans lequel donner la mort est un travail<sup>5</sup>, le viol un moyen banal d'accès aux femmes, celles-ci

étant contraintes à donner la vie puis seules à assurer la survie des enfants qui sont issus de cette violence. Le peintre dramatise le « Rêve d'un adolescent » et j'en dramatise la lecture. Le débat courant nourrit la discussion récurrente sur l'impossible contrôle de la sexualité des jeunes, puisque d'une part les pères ne leur assurent rien et d'autre part leur mariage tant coutumier que civil est impossible faute de dot, faute de logement où s'installer avec la femme, faute d'emploi. Enfants nés de filles mères abandonnées par les pères biologiques, qu'ils vivent dans la famille de la mère ou qu'ils soient abandonnés (on dit déposés) dans la famille du père, s'ils survivent, ils partiront dans la rue ou y seront poussés, puisque déclarés sorciers. Les garçons rêveront d'un kalachnikov, les filles s'offriront au plus offrant. Image apocalyptique, où la société entière a disparu. Lorsqu'au Katanga minier une ONG parvient à faire fermer une mine artisanale où les galeries s'écroulent, ce sont les parents qui ramènent les enfants à la mine, en suppliant qu'ils puissent reprendre le travail : mieux vaut risquer leur vie avec l'espoir qu'ils gagnent de quoi manger et faire manger la famille que de les voir mourir de faim et mourir avec eux, avant eux. Il n'est pas surprenant que ces enfants partent dans la rue, manger seuls ce qu'ils « gagnent » éventuellement, pas surprenant qu'ils rêvent de ce kalachnikov.

Où est alors la mémoire ? Contrairement à sa fonction usuelle de lien entre les générations, elle est coupure radicale. La mémoire des pères agace : celle d'une « modernité », de vie prévisible, d'école gratuite, d'emploi permettant à l'homme d'être à la hauteur des attentes sociales, d'assurer à son lignage la richesse en personnes. Les pères auraient mangé l'Indépendance, la « modernité » dont ils alors ont pris la charge, sans rien en laisser à leurs fils.

À Richard Marcoux revient ainsi de plein droit le mérite d'introduire, dans une discipline si fière de son statut de science exacte reposant sur des données chiffrées, à la fois le patrimoine démographique, au double sens de patrimoine des comportements et des savoirs, et la mémoire. Comment ébranler la rassurante illusion de scientificité, si ce n'est en s'appuyant sur la mémoire, en l'inscrivant dans le patrimoine d'une démographie plus proche des sciences sociales que des manipulations statistiques, celle de Joël Gregory, de Victor Piché, de Dennis Cordell ?

5. Dennis Cordell et Joel Gregory (dir.) (1987), *African Population and Capitalism*, Boulder, Westview Press.



Wayis, Kinshasa, 1991 ; collection Bogumil Jewsiewicki.



Bwalya, Lubumbashi, 2000 ; cpllection Bogumil Jewsiewicki.



## INTRODUCTION

# TRAVAIL DE MÉMOIRE ET DÉMOGRAPHIE

Richard MARCOUX <sup>1</sup>

*Ni ti y djoudjon don, y la ban ko bè guèleya*

*(Proverbe bambara qui signifie: si tu ne sais d'où tu viens,  
tu ne peux sûrement pas savoir où aller).*

La mémoire est une faculté qui oublie

*(Adage bien connu dans la francophonie... et qu'on oublie!)*

Au cours des dernières décennies, la démographie, comme la plupart des autres disciplines scientifiques, a connu des avancées considérables et ce, en s'appuyant notamment sur d'importantes innovations méthodologiques et technologiques. Soulignons d'abord qu'il est devenu de plus en plus facile d'obtenir et de traiter des informations statistiques et démographiques récentes. Par exemple, la Division de la population des Nations Unies met à la disposition des chercheurs et autres utilisateurs les données issues des différentes mises à jour de ses projections de population; rien de plus simple que de télécharger les informations des derniers exercices prospectifs des Nations Unies. Plusieurs institutions nationales du Nord, comme Statistique Canada, donnent également accès aux résultats des enquêtes et recensements récents, voire même à des échantillons de données brutes et ce, deux ou trois années après le déroulement de l'opération de collecte. L'important programme intitulé Initiative de démocratisation des données (IDD ou dans son intitulé anglais *Data Liberation Initiative*), qui fait l'objet d'une contribution dans le présent ouvrage, a en quelque sorte révolutionné les pratiques concernant l'accès et l'exploitation des opérations de collecte d'information de Statistique Canada (Moon, 2000).

Pour les pays du Sud, Macro International, chef de file du vaste programme mondial d'enquêtes démographiques et de santé (EDS), a mis en place un moteur de recherche et plusieurs outils qui permettent d'avoir accès aux données de nombreuses opérations de collecte menées en Amérique latine, en Asie et bien sûr, en Afrique. Comme plusieurs auteurs l'ont souligné, notamment dans cet ouvrage, la notoriété du programme EDS tient en grande partie à sa politique de diffusion rapide des résultats des analyses, et surtout à la mise à disposition des bases de données à l'ensemble de la communauté des chercheurs.

Par ailleurs, la démocratisation de l'accès à des équipements informatiques plus puissants et sophistiqués a également largement contribué à faciliter le traitement des données, qui constitue une partie importante du travail des démographes. Nos petits ordinateurs portables, plus légers que jamais mais également de plus en plus puissants, nous permettent maintenant d'analyser des bases contenant des données sur plus de 15 à 30 millions d'individus, soit l'équivalent de la totalité des données de recensement de la population pour plusieurs pays. Ceci était impossible à la fin du siècle passé, il y a moins de 10 ans!

---

1. Université Laval, Québec, Canada: richard.marcoux@soc.ulaval.ca

Malgré ces progrès, il importe toutefois de relever deux effets pervers de ces avancées principalement technologiques. D'une part, on observe une sorte de course effrénée pour l'obtention de nouvelles données et pour l'accès aux informations les plus récentes. La demande pour les indicateurs à jour est en effet très élevée et la recherche de l'information nécessaire à leur construction se fait bien souvent au détriment d'une réelle réflexion sur les processus sociaux et démographiques sur lesquels, pourtant, reposent ces indicateurs. Il en découle bien souvent une sous-exploitation des bases de données plus anciennes, ce qui conduit du coup à un appauvrissement de notre compréhension des processus démographiques qui, pour la plupart, se font sur le moyen terme, voire même le long terme.

Le second élément pouvant être considéré comme un effet pervers est l'écart qui semble se creuser en matière d'accès à l'information démographique entre les chercheurs du Sud et ceux du Nord, plus particulièrement à l'intérieur de l'espace francophone. Les chercheurs du Québec, de Belgique, de France et de Suisse par exemple, ont maintenant largement accès à des données chronologiques variées sur leur pays, ce qui, malgré les changements de définitions et de concepts, permet de dégager un certain nombre de tendances. D'importantes collaborations scientifiques entre démographes, historiens, archivistes et administrateurs de la statistique se sont révélées très enrichissantes en permettant l'exploitation nouvelle d'enquêtes et de recensements anciens. Nombre de ces initiatives en cours semblent même avoir permis de remettre en question certains mythes et certaines idées reçues sur le passé démographique des populations de ces pays. Parallèlement et *a contrario*, dans les pays du Sud et en Afrique francophone notamment, il devient souvent difficile de retrouver les traces des recensements, de l'état civil ou même des enquêtes qui ont précédé une opération de collecte récente. Cela a pour effet de limiter les capacités des scientifiques à bien circonscrire et comprendre les transformations démographiques qu'ils se proposent d'étudier.

Le présent ouvrage s'appuie sur certaines des contributions des chercheurs qui ont participé aux 7<sup>es</sup> Journées scientifiques du réseau de chercheurs de l'AUF Dynamiques démographiques et sociétés (Réseau Dydés, anciennement nommé Réseau Démographie). Avec pour thème « Mémoires et démographie: regards croisés au Sud et au Nord », l'objectif de cette rencontre internationale était de créer un espace de réflexion et d'échange afin d'initier ce que l'on nous avons nommé

*un travail de mémoire dans le champ de la démographie*<sup>2</sup>. Les participants à cette conférence internationale ont ainsi revisité les différentes sources de données du passé et ce, de façon à mieux répondre aux questions suscitées par les nouvelles problématiques qui émergent dans le champ de la démographie. En puisant dans ce que nous avons nommé le patrimoine démographique, les chercheurs réunis à Québec lors de ces Journées scientifiques ont offert des lectures différentes et plurielles des transformations sociales et démographiques à travers le monde, tout en contribuant à mieux éclairer les grands enjeux contemporains.

### Le patrimoine démographique<sup>3</sup>

Qu'entendons-nous au juste par « patrimoine démographique »? La plupart des dictionnaires définissent le terme « patrimoine » peu ou prou de la façon suivante: « Ensemble des biens hérités de ses ascendants »; « ensemble des biens, des réalisations transmis collectivement par les ancêtres »; « héritage commun d'une collectivité ». Le mot « démographie » provient quant à lui du grec *graphè*, l'« action de décrire », et *demós*, qui signifie « peuple », « population ». Le patrimoine démographique correspond ainsi à l'ensemble des sources qui permettent – ou qui ont permis par le passé – de décrire les populations. Ces sources démographiques s'avèrent souvent les seules traces écrites permettant de rendre compte de nombreuses caractéristiques sociales et économiques sur les personnes, considérées individuellement, qui forment la population d'un territoire donné. L'ensemble de ces données compose la mémoire démographique des individus qui forment une collectivité, et possède à ce titre une forte valeur patrimoniale.

---

2. L'expression « devoir de mémoire » renvoie encore trop souvent à une sorte de sacralisation de la mémoire. Cette expression a donné lieu à bien des récupérations politiques, qui ont même pu conduire à rendre suspect le travail critique du scientifique. Sans nier le rôle important de ces débats au sein des sociétés, nous préférons ici utiliser l'expression « travail de mémoire », qui nous paraît plus conforme à la démarche des chercheurs.

3. Cette section reprend de nombreux éléments d'une communication intitulée « Le patrimoine démographique, "de Limoilou à Tombouctou" », dont le contenu a été publié dans l'ouvrage collectif *Regards croisés sur le patrimoine*, sous la direction de Charles Moumouni, Claude Dubé et Harlan Koff, Presses de l'Université Laval, Québec, 2009, p. 135-150.

Bien qu'elles puissent prendre plusieurs formes, les sources démographiques relèvent habituellement de trois grands types :

- 1) les registres et fichiers administratifs (états civils, registres paroissiaux, etc.)
- 2) les recensements de la population
- 3) les enquêtes.

Seuls les registres et les recensements constituent des recueils de données exhaustifs : ils portent sur l'ensemble de la population tout en étant nominatifs, puisqu'ils mentionnent les noms et prénoms de chaque personne au sein de cette population. Au contraire, les enquêtes portent sur des échantillons parfois très réduits. La représentativité statistique d'une enquête sera habituellement établie à partir des données du recensement (base de sondage) pour pouvoir délivrer des résultats dits « statistiquement significatifs » et ce, même si elles reposent sur des échantillons représentant souvent moins de 1 % de la population. Le fait que les enquêtes ne soient pas exhaustives réduit d'autant leur caractère patrimonial, en comparaison avec l'ensemble des sources démographiques. Pour leur part, les registres d'état civil sont habituellement très spécialisés et couvrent en détail un seul thème (les naissances, les mariages, les décès, etc.). Ils peuvent être croisés avec d'autres sources d'informations et ce, à des fins d'analyse plus poussée.

Malgré les critiques dont ils font l'objet, les recensements de population représentent souvent les seules sources d'information de qualité couvrant l'ensemble d'une population. Les registres d'état civil sont habituellement d'inégale qualité selon les sous-populations d'un pays. Dans plusieurs régions du monde, l'état civil présente des lacunes le rendant inutilisable à d'autres fins que l'administration. C'est notamment le cas de la plupart des pays d'Afrique subsaharienne (Dackam, 2003). Dans les années 1970, une étude des Nations Unies a estimé que les taux de couverture des populations à l'aide de l'état civil atteignaient 99 % en Europe et en Amérique du Nord, alors qu'ils atteignaient à peine 26 % en Afrique (Laboratories for Population Statistics, 1976). Les informations disponibles pour la période plus récente suggèrent que la couverture de l'état civil s'est peu améliorée en Afrique au cours des 30 dernières années. Le patrimoine démographique africain inscrit dans les recensements de population constitue ainsi la source d'information la plus complète, mais il s'agit toutefois d'un patrimoine menacé, comme nous le verrons. Mais qu'en est-il, d'abord, de ce patrimoine au Québec ?

### **Le Québec et son patrimoine démographique : une expérience en partage**

Le Québec est souvent qualifié de paradis des généalogistes. L'accès facilité pour les citoyens à des informations détaillées permet à de nombreuses personnes d'origine canadienne-française de retrouver leurs ancêtres sur plus de douze générations (Caron, 2002). Le potentiel des sources conservées dans les paroisses québécoises depuis le début de la colonisation française va toutefois bien au-delà de la simple reconstitution des ascendances familiales. En jumelant les informations issues des registres paroissiaux sur les mariages, les baptêmes et les sépultures, on a pu reconstituer les régimes démographiques des populations québécoises à des époques antérieures (Charbonneau *et al.*, 1987 ; Vézina *et al.*, 2005).

Néanmoins, les lacunes que présentent les registres amènent aujourd'hui de plus en plus de chercheurs et d'amateurs de généalogies à tenter de combler ces déficits d'information en recourant aux recensements (Marcoux *et al.*, 2003). En effet, les informations apportées par les registres sont de qualité inégale selon les groupes religieux au sein de la population québécoise. Par exemple, l'histoire démographique des franco-catholiques du Québec est nettement mieux documentée que celle des autres groupes ethno-religieux. Un des effets pervers d'une telle inégalité de couverture est donc de laisser dans l'ombre l'histoire des populations de nombreuses communautés qui ont contribué à bâtir le Québec. Qui plus est, les données des registres présentent de nombreuses carences en ce qui a trait aux informations relatives à l'activité et au travail des individus ; elles restent souvent muettes sur les niveaux d'éducation, les pratiques linguistiques, l'origine ethnique, etc., autant de caractéristiques qui nous sont utiles pour bien comprendre les transformations qu'ont connues les populations.

Le Canada a non seulement l'une des plus longues traditions dans la mise en œuvre des recensements, mais qui plus est, il est l'un des rares États à avoir pu conserver intactes ces informations précieuses sur une longue période. Selon l'article 8 de la *Loi constitutionnelle* qui créa le Canada en 1867 (originellement appelée *Acte de l'Amérique du Nord britannique*), un recensement devait être tenu tous les dix ans dès 1871. À partir de 1951, la fréquence des recensements canadiens est devenue quinquennale. En vertu de l'article 17 de la *Loi sur la statistique*, qui vise à protéger la confidentialité des informations personnelles collectées, ces données ne sont rendues publiques qu'après 92 ans :

le recensement de 1901 n'est devenu public qu'en 1993, et celui de 1911 en 2003<sup>4</sup>. L'ensemble des questionnaires complétés à la main par les agents recenseurs (depuis 1871 pour le Canada et 1851 pour le Québec) a été sauvegardé aux archives nationales du Canada. Conserver de tels documents en format papier pose des défis importants tels que le maintien de l'état physique des dossiers ou les limites des espaces d'entreposage. Pour permettre une meilleure conservation, ces questionnaires ont donc été transposés sur microfilm dans les années 1950 (les documents papier ont été détruits). Il y a quelques années, ces microfilms ont été remplacés à leur tour par des fichiers numérisés (images). Le Canada et le Québec ont ainsi réussi à sauvegarder un important patrimoine démographique qui offre des informations très détaillées sur les individus et les familles sur plus de 150 ans.

Si les informations sur microfilm n'intéressaient au départ qu'un nombre restreint de spécialistes (historiens, démographes et autres chercheurs), leur démocratisation grâce au développement des nouvelles technologies de l'information a suscité plusieurs initiatives. L'un des plus importants chantiers actuels consiste à donner accès au public à l'ensemble des informations nominatives des recensements passés sur le site Web de Bibliothèque et Archives Canada<sup>5</sup>. Grâce au fureteur développé par le Centre canadien de généalogie, les usagers peuvent consulter les documents manuscrits relatifs à chacune des 5 millions et 7,2 millions de personnes recensées au Canada respectivement en 1901 et 1911.

Au-delà du cercle des généalogistes amateurs et professionnels, la communauté scientifique québécoise et canadienne s'est largement mobilisée pour exploiter ces données. On pense notamment au projet pionnier *Canadian Families Project*, étudiant les familles canadiennes à partir du recensement de 1901, qui a conduit par la suite au vaste programme *Infrastructure*

*de recherche sur le Canada au XX<sup>e</sup> siècle* (IRCS). Ce programme de recherche, sous la direction du professeur Chad Gaffield (Université d'Ottawa), a pour objectif l'étude des changements sociaux, économiques, culturels et politiques au Canada en s'appuyant notamment sur la constitution de bases de données couvrant la période 1911-1951, créées à partir des fiches nominatives des recensements<sup>6</sup>. On pense également aux travaux de la professeure Lisa Dillon du *Programme de recherche en démographie historique* (PRDH) de l'Université de Montréal, qui permettront sous peu de jumeler les données des recensements avec celles des registres paroissiaux. Nous avons nous-mêmes engagé en 1997, avec notre collègue, le géographe Marc St-Hilaire, une recherche sur la population de la ville de Québec. Nous avons ainsi constitué une base de données locale comptant des informations extrêmement détaillées et géoréférencées sur près d'un demi-million de personnes qui ont vécu à Québec de 1851 à 1911 et ce, en s'appuyant sur les données des sept premiers recensements de la ville (voir Marcoux *et al.*, 2003; Marcoux et St-Hilaire, 2003; St-Hilaire et Marcoux, 2001 et 2004). Ces données, exploitées aujourd'hui à l'intérieur du programme de recherche *Population et histoire sociale de la ville de Québec*, offrent un regard nouveau sur cette ville qui fêtait ses 400 ans en 2008: comment s'y sont transformés les modes de résidence, la mortalité, l'éducation et le travail des enfants, le mariage et l'aire de recrutement des conjoints, le veuvage et le remariage, la fécondité et la famille, etc.

*Mémoires et démographie* présente de nombreuses contributions, reposant sur l'exploitation de ce patrimoine démographique du Québec mais également sur celui d'autres pays francophones du Nord (Belgique, France et Suisse). Mais qu'en est-il des pays du Sud et plus particulièrement ceux du continent africain, qui regroupe plus de la moitié des populations de l'espace francophone (Marcoux, 2008)?

4. Cette période varie d'un pays à l'autre, selon les lois réglementant les statistiques nationales: les États-Unis rendent leurs recensements publics après 72 ans, la Grande-Bretagne le fait après 100 ans et le Mali après 60 ans.

5. À l'adresse suivante: <http://www.collectionscanada.gc.ca>. Le site Web de Statistique Canada offre lui aussi de nombreux renseignements sur l'accès à l'information issue des recensements tout en présentant des témoignages du public sur les recherches généalogiques.

6. Ces bases de données seront éventuellement reliées à celles qui couvrent déjà les périodes 1871-1901 et 1961-2001 (IRCS, 2008).

### Les données démographiques en Afrique : les enjeux d'un patrimoine menacé

Nous connaissons nettement mieux les populations africaines qu'auparavant grâce aux nombreuses opérations de collecte de données menées avec l'aide de la communauté internationale. Devant l'absence d'information de base sur les populations dans la vaste majorité des pays nouvellement indépendants d'Afrique subsaharienne, le Fonds des Nations unies pour la population (UNFPA) a mis sur pied à la fin des années 1960 le *Programme africain de recensement* (PAR), permettant ainsi à plus d'une vingtaine de pays du continent de réaliser leur premier recensement (Graft-Johnson, 1988). Pour des raisons d'instabilité politique, certains pays, comme la République démocratique du Congo (ex-Zaïre) ou le Tchad, ont dû attendre les années 1980 ou 1990 avant de pouvoir mener un premier recensement de la population. D'autres pays, qui ont profité du PAR dans les années 1970, cumulent maintenant plusieurs recensements : c'est le cas du Burkina Faso qui réalisait en décembre 2006 son 4<sup>e</sup> recensement, alors que le Mali faisait de même en avril 2009.

Par ailleurs, il importe de préciser que ces recensements ne servent pas uniquement à fournir le nombre et la répartition des individus sur un territoire donné. En effet, les questionnaires de recensement habituellement utilisés en Afrique (et ailleurs) comprennent des questions permettant de fournir plus d'une cinquantaine de caractéristiques pour chacun des individus recensés : lien de parenté, âge, sexe, langue maternelle et d'usage, niveau d'alphabétisation et fréquentation scolaire, secteur d'activité économique, statut en emploi, etc. Si l'on ajoute à ces recensements les nombreuses enquêtes financées par d'autres programmes des Nations Unies (UNICEF, UNESCO, PNUD, etc.), par la Banque Mondiale ou d'autres agences internationales, on peut affirmer que l'Afrique subsaharienne est sortie, au cours des quatre dernières décennies, de la situation d'extrême pauvreté en matière d'information sociodémographique qu'elle connaissait auparavant (Van de Walle, 2006 ; Marcoux, Zuberi et Bangha, 2005).

Toutefois, comme nous l'avons mentionné plus tôt, le problème est que ce développement rapide de nos connaissances sur la démographie africaine n'a pas été accompagné d'un réel souci de sauvegarder les informations collectées. Les technologies informatiques de stockage de l'information ont évolué à une vitesse telle que, bien souvent, aucune mesure n'ayant été prise afin

de transférer les informations sur de nouveaux supports, les données de recensements précédents ont été perdues en totalité – soit que les supports sur lesquels elles étaient conservées soient devenus désuets, soit qu'ils aient tout simplement disparu, comme l'illustrent plusieurs contributions de cet ouvrage.

L'ère du numérique pose en effet de nouveaux problèmes, dus à l'évolution très rapide des technologies et éventuellement aux conditions de stockage. Les grosses bandes magnétiques des années 1970, qui devaient être recyclées tous les dix ans, ont laissé la place à des supports de stockage (boîtes Bernouilli et autres) qui ont disparu à leur tour, de même que leurs supports de lecture. La conséquence en est que des analyses diachroniques fines, qui nécessiteraient de pouvoir à nouveau exploiter ces informations, sont devenues impossibles.

Le danger de disparition complète qui guette de nombreux recensements africains doit également être examiné eu égard aux investissements financiers qu'ils ont nécessités. Les recensements de population s'imposent certes comme des opérations de collecte nécessaires pour tous les États, mais qui sont très coûteuses. On a pu en estimer les coûts à près d'un milliard de dollars pour la décennie 1990 en Afrique subsaharienne. Le budget affecté à un recensement de population dans un pays africain prend une part très importante du budget global, restreint, de la plupart des ministères responsables de la planification<sup>7</sup>. La communauté internationale est d'ailleurs largement sollicitée dans ces opérations. Le Canada a ainsi puisé près de 15 millions de dollars dans ses budgets d'aide publique au développement afin de financer les activités liées aux recensements africains au cours des années 1980-1990<sup>8</sup>. Il est tout à fait inconcevable que des investissements de cet ordre ne soient pas mieux protégés.

Quelques initiatives récentes permettent malgré tout d'envisager la préservation des recensements relativement récents et futurs avec plus d'optimisme. Le programme *Integrated Management Information*

7. À titre indicatif, les coûts des derniers recensements du Cameroun, de la Côte d'Ivoire et de Madagascar ont été estimés respectivement à 9 millions, 10 millions et 12 millions de dollars US (Dackam, 2001 : 4).

8. L'Agence canadienne pour le développement international (ACDI) a ainsi appuyé financièrement les opérations de collecte ou d'analyse des recensements de plusieurs pays, dont le Cameroun (1987), la Côte d'Ivoire (1988), l'Érythrée (2000), le Kenya (1989), le Mali (1987, 1998 et 2009), le Niger (1988), le Rwanda (1991), le Sénégal (1988 et 2002) et la Zambie (2000).

*System* (IMIS) mis en place par le Fonds des Nations Unies pour la population devrait permettre d'éviter de renouveler les erreurs passées en faisant en sorte que les recensements des années 2000 soient mieux conservés. Concernant les recensements des années 1990, soulignons l'apport du programme *Integrated Public Use Microdata Series – International* (IPUMS) de l'Université du Minnesota : il rend accessibles des échantillons issus des bases de données des recensements de près d'une trentaine de pays du monde, dont quatre d'Afrique. Dans le même sens, le projet *African Census Analysis Project* (ACAP) de l'Université de Pennsylvanie a permis de sauvegarder des bases de données de plus d'une cinquantaine de recensements dans 26 pays africains.

Malgré ces initiatives, il demeure que les pays d'Afrique francophone apparaissent nettement moins bien couverts par ces actions de sauvegarde. Cette situation n'est pas nouvelle, et nous l'avons déjà souligné par le passé (Marcoux, 1990; Gervais et Marcoux, 1993; voir aussi : Tabutin, 1984; Locoh, 1987; Gendreau, 1987). Par exemple, sur plus d'une cinquantaine de recensements sauvegardés par le projet ACAP, seulement une douzaine ont été réalisés dans des pays francophones d'Afrique. Le Rwanda est actuellement le seul pays de cet ensemble à avoir été ciblé par le programme IPUMS. Pourtant, nous savons pertinemment que dans un contexte où l'état civil est déficient, les recensements représentent les sources les plus fiables d'information.

Seul un recensement de la population est en mesure de livrer des données précises et fiables et de l'information sur ladite population à chaque échelon géographique des pays africains. Des méthodes alternatives ne sont pas praticables, et aucune autre source n'est disponible actuellement en Afrique subsaharienne, et ne le sera dans un avenir proche. (Dackam, 2003 : 96, traduction libre)

Si on ne peut envisager dans un futur proche d'autres options que le recensement pour collecter des données complètes sur les populations africaines, les recensements passés représentent à coup sûr un patrimoine démographique important. Or, ce patrimoine est actuellement menacé de disparition : il ne reste souvent des recensements africains des décennies 1970 et 1980 que de rares publications très sommaires ; les bases de données sur support numérique ont souvent complètement disparu, rendant impossible à l'heure actuelle toute nouvelle exploitation de ces informations. Comme le Canada, certains pays africains ont toutefois inclus dans leur législation l'obligation de conserver les questionnaires manuscrits des premiers

recensements dans les archives officielles. Cependant, ces toutes dernières traces manuscrites et exhaustives de la vie des populations de certains pays durant les années 1970 et 1980 sont souvent dégradées, les conditions de conservation matérielle étant difficiles. C'est pour cette raison que la centaine de chercheurs qui participaient aux 7<sup>es</sup> Journées scientifiques, ont signé la *Déclaration de Québec concernant la sauvegarde et la mise en valeur des recensements africains* (VOIR PAGES 12 ET 13).

---

Cet ouvrage réunit en somme les contributions de près d'une cinquantaine d'auteurs dont les travaux portent sur les dynamiques démographiques et qui ont choisi ici d'en privilégier la dimension historique. Selon les régions et les phénomènes, la temporalité varie, et la période étudiée peut être relativement courte. L'ampleur de la profondeur historique oscille entre quelques années (depuis les indépendances par exemple pour certains pays africains) et trente ou quarante ans pour les pays de l'Est européen, pour aller jusqu'à plus de 50 ou 100 ans pour la Belgique ou le Québec. Regroupés sous cinq thèmes (regards critiques, familles et fécondités, rapports de genre et intergénérationnels, migrations, mortalité et santé), les textes réunis ici couvrent un espace géographique extrêmement large, avec toutefois une forte concentration autour des trois principaux pôles de l'espace francophone : d'abord, l'Europe (France, Belgique et Suisse), ensuite l'espace Canada-Québec et enfin, le continent africain.

Présentés d'abord sous forme de communications qui ont été débattues lors des Journées scientifiques à Québec en juin 2007, ces textes ont ensuite été repris et soumis à un comité scientifique qui a formulé des suggestions et recommandations. Ce comité scientifique était composé des membres suivants, que je tiens en terminant à remercier : Fatima Bakass (Institut national de la statistique, Maroc), Danièle Bélanger (Université Western Ontario, Canada), Lisa Dillon (Université de Montréal, Québec), Catherine Gourbin (Université catholique de Louvain, Belgique), Pierre Klissou (UNFPA, Bénin), Marc Pilon (Institut de recherche pour le développement, France), Marc St-Hilaire (Université Laval, Québec), Dominique Tabutin (Université catholique de Louvain, Belgique) et Émilien Kokou Vignikin (Université de Lomé, Togo).

**BIBLIOGRAPHIE**

- CARON, C. 2002. « La narration généalogique en Amérique du Nord francophone. Un moteur de construction identitaire », *Ethnologies comparées*, 4, « Mémoires des lieux ». Périodique électronique en ligne. [http://recherche.univ-montp3.fr/cerce/idxs.htm]
- CHARBONNEAU, H., B. DESJARDINS, A. GUILLEMETTE, Y. LANDRY, J. LÉGARÉ et F. NAULT. 1987. *Naissance d'une population : les Français établis au Canada au XVII<sup>e</sup> siècle*. Paris et Montréal, Institut national d'études démographiques et Presses de l'Université de Montréal, 232 p.
- DACKAM, R. 2001. « Statuts des recensements généraux de la population et de l'habitation dans les pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre », *International Expert Group Meeting on Mechanisms for Ensuring Continuity of 10-Year Population Censuses : Strategies for Reducing Census Costs*, Pretoria, Afrique du Sud, 26-29 nov. 2001.
- DACKAM, R. 2003. « New Strategies to Improve the Cost-Effectiveness of Census in Africa », *Counting the People*. New York, United Nations Population Fund (" Population and Development Strategies Series ") : 77-97.
- GENDREAU, F. 1987. « Les opérations statistiques de collecte de données démographiques dans l'Afrique coloniale », *Annales de démographie historique*, « Les sources de la démographie historique africaine » : 33-50.
- GERVAIS, R. et R. MARCOUX. 1993. « Saving Francophone Africa's Statistical Past », *History in Africa*, 20 : 385-390.
- GRAFT-JOHNSON, K.T. 1988. « Les sources de données démographiques en Afrique », *L'état de la démographie africaine*. Liège, International Union for the Scientific Study of Population : 13-28.
- LABORATORIES FOR POPULATION STATISTICS (1976), *Development of a National Strategy for the Improvement of Civil Registration and Vital Statistics*. Chapel Hill, University of North Carolina, Laboratories for Population Statistics, Conference Document 61 PC.
- LOCOH, T. 1987. « Pour une sauvegarde des sources de l'histoire démographique contemporaine en Afrique », *Annales de démographie historique*, « Les sources de la démographie historique africaine » : 51-55.
- MARCOUX, R. 1990. « Les enquêtes démographiques nationales des années 60 en pays sahéliens francophones », *Bulletin de l'Association canadienne des études africaines*, Hiver 1990 : 14-21.
- MARCOUX, R. 2008. « Le poids démographique des francophones : passé, présent et perspectives », dans J. MAURIS, P. DUMONT, J.-M. KLINKENBERG, B. MAURER et P. CHARDENET (dir.), *L'avenir du français*. Paris, Éditions des archives contemporaines : 151-158.
- MARCOUX, R. et M. ST-HILAIRE. 2003. « Régimes démographiques, famille et travail des enfants : y a-t-il une spécificité des nouveaux citoyens d'origine rurale à Québec en 1901? », dans C. DESSURAU, J. A. DICKINSON et J. GOY (dir.), *Famille et marché. XVI<sup>e</sup>-XX siècles*. Québec, Septentrion : 323-340.
- MARCOUX, R., M. ST-HILAIRE et C. FLEURY. 2003. « Ville et population en changement : transformations urbaines et ajustement familiaux à Québec au XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> », *L'Ancêtre*, 29, printemps : 227-230.
- MARCOUX, R., T. ZUBERI et M. BANGHA. 2005. « Les recensements en Afrique francophone : les enjeux d'un patrimoine menacé », *4<sup>e</sup> Colloque francophone sur les sondages*, Québec, 24-27 mai 2005.
- MOON, J. 2000. « L'IDD et l'art de former les utilisateurs de données », *Bulletin de l'IDD*, 4, 1 : 2-6.
- ST-HILAIRE, M. et R. MARCOUX. 2001. « Le ralentissement démographique », dans S. COURVILLE et R. GARON (dir.), *Atlas historique du Québec. Québec, ville et capitale*. Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval : 172-180.
- ST-HILAIRE, M. et R. MARCOUX. 2004. « Quebec City », in G. HALLOWELL (ed.), *The Oxford Companion to Canadian History*. Don Mills (Ont.), Oxford University Press : 523-524.
- TABUTIN, D. 1984. *La collecte de données en démographie*, Liège, Ordina éditions, 258 p.
- Van de Walle, É. 2006. « Introduction », *African Households. Census and Surveys*. New York, M.E. Sharpe : xxi-xxxix.
- VÉZINA, H., M. TREMBLAY, B. DESJARDINS et L. HOUDE. 2005. « Origines et contributions génétiques des fondatrices et des fondateurs de la population québécoise », *Cahiers québécois de démographie*, 34, 2 : 235-258.



## DÉCLARATION DE QUÉBEC SUR LA SAUVEGARDE ET LA MISE EN VALEUR DES RECENSEMENTS AFRICAINS

La plupart des pays africains ont réalisé au moins deux recensements généraux de la population durant les quarante dernières années. Ces recensements ont permis d'améliorer les connaissances sur les sociétés africaines. Ce sont les seuls qui fournissent des données exhaustives et nominatives au niveau géographique le plus fin sur la population. À ce titre, ils constituent le pilier d'un système intégré d'informations démographiques et socio-économiques tout en représentant un patrimoine démographique unique sur les populations d'Afrique. Contrairement à l'attention portée aux documents historiques prévus pour une conservation définitive par les centres d'archives, l'archivage de l'ensemble des documents et des données de recensement a été négligé. Ce patrimoine est voué à la destruction en dépit de son intérêt capital pour la production de savoir sur les sociétés africaines et le suivi des politiques et programmes de développement.

Face à cette situation, des organismes se sont mobilisés pour préserver et valoriser ce patrimoine. À cet égard, on peut citer le rôle pionnier de l'ACAP (African Census Analysis Project de l'Université de Pennsylvanie) dans la conservation des documents; on note avec satisfaction les actions entreprises par le CERPOD, IPUMS international, le CEPED et les initiatives développées par le système des Nations Unies particulièrement l'UNFPA et PARIS21 pour la mise en place de systèmes intégrés de bases de données.

Devant l'urgence des actions à entreprendre, nous, chercheurs, enseignants-chercheurs, autres spécialistes producteurs et utilisateurs de données de population, réunis à l'occasion des 7<sup>es</sup> Journées scientifiques du Réseau Démographie de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), à Québec du 19 au 22 juin 2007, invitons les gouvernements, les institutions nationales, internationales et la communauté scientifique à entreprendre des actions urgentes en vue d'assurer la sauvegarde de ce patrimoine, notamment à :

1. mettre en place l'infrastructure nécessaire à l'archivage des questionnaires remplis, de la cartographie, des documents méthodologiques et techniques, des rapports imprimés, des fichiers informatiques et de tout autre document;
2. mettre en place un système favorisant l'accès aux données pour développer des recherches qui valoriseront notamment l'expertise africaine, les approches inter/pluridisciplinaires et les comparaisons internationales;
3. développer un partenariat inter-institutionnel efficace basé sur l'utilisation de standards et de protocoles ouverts assurant l'intégration des différentes ressources et leur diffusion, prenant en compte la dimension patrimoniale et les droits des auteurs, en s'entourant des protections juridiques nécessaires.

Fait à Québec, le 22 juin 2007.

### LES PARTICIPANTS AUX JOURNÉES SCIENTIFIQUES *MÉMOIRES ET DÉMOGRAPHIE*. REGARDS CROISÉS AU SUD ET AU NORD

**ADJAMAGBO, Agnès**, IRD-LPED, FRANCE

**ANTOINE, Philippe**, IRD, SÉNÉGAL

**ASSELIN, Jean-Pierre**, Vice Recteur, AUF, QUÉBEC

**BAGIRISHYA, Hélène**, Université Laval, QUÉBEC

**BAKASS, Fatima**, Institut National de Statistique (INSEA), MAROC

**BAYA, Banza**, ISSP-Université de Ouagadougou, BURKINA FASO

**BEDROUNI, Mohamed**, Université Saad Dahleb Blida, ALGÉRIE

**BEGUY, Donatien**, African Population and Health Research Center, KENYA

**BÉLANGER, Danièle**, University of Western Ontario, CANADA

**BELARBI, Zoubida**, Université Saad Dahleb Blida, ALGÉRIE

**BENDER, Rosemary**, Statistique Canada, CANADA

**BENINGUISSE, Gervais**, IFORD-Université de Yaoundé, CAMEROUN

**BINET, Clotilde**, Université Paris 10-CERPOS, FRANCE

**BINGOLY-LIWORO, Germain**, Université de Montréal, Dép. de démographie, QUÉBEC

**BLAIS, François**, Doyen, Faculté des sciences sociales, QUÉBEC

**BOCO, Adébiyi Germain**, Université de Montréal, Dép. de démographie, QUÉBEC

**BONVALET, Catherine**, INED, FRANCE

**BOULKROUNE, Khalef**, AUF, FRANCE

**CALVÈS, Anne-Emmanuelle**, Université de Montréal, QUÉBEC

**CAULIER, Brigitte**, Université Laval, QUÉBEC

- CHERKHAOUI, Mohamed**, Université Cadi Ayyad à Marrakech, MAROC  
**CHEVAUCHERIE, Éric**, Université Charles de Gaulle-Lille 3, FRANCE  
**COMOE, Fiédin Élise**, Université du Québec à Montréal, QUÉBEC  
**CORDELL, Dennis**, University Southern Methodist, USA  
**DABONE, Charles**, Université de Montréal, Dép. de Nutrition, QUÉBEC  
**DACKAM, Richard**, UNFPA, CONGO  
**DELAGE, Gisèle**, Secrétariat à la politique linguistique, QUÉBEC  
**DEMONT, Floriane**, Université de Genève, SUISSE  
**DIAGNE, Alioune**, IRD/Université Cheikh Anta Diop, SÉNÉGAL  
**DIAL, Fatou Binetou**, IRD/Université Cheikh Anta Diop, SÉNÉGAL  
**DIAWARA, Morifing**, Université Laval, QUÉBEC  
**DILLON, Lisa**, Université de Montréal, Dép. de démographie, QUÉBEC  
**DION, Jennifer**, Université Laval, QUÉBEC  
**DIOP, Nafissatou**, Johns Hopkins School of Public Health, USA  
**DJIBA, Bakary**, Agence Nationale de la Stat. et de la Démographie, SÉNÉGAL  
**DOS SANTOS, Stéphanie**, IRD-Université de Provence, FRANCE  
**DUBÉ, Hélène**, Société généalogique de Québec, QUÉBEC  
**DUGUAY, Jocelyne**, Agence universitaire de la Francophonie, QUÉBEC  
**DUMAINE, Jean-Nikolas**, Université Laval, QUÉBEC  
**EGGERICKX, Thierry**, Université Catholique de Louvain, BELGIQUE  
**FORNEY, Yannic**, Université de Genève, SUISSE  
**GAFFIELD, Chad**, Conseil de recherche en sciences humaines, CANADA  
**GASTINEAU, Bénédicte**, IRD, MADAGASCAR  
**GAUVREAU, Danielle**, Université Concordia, QUÉBEC  
**GENDREAU, Francis**, AUF, FRANCE  
**Ghislain, Cédric**, Université Laval, QUÉBEC  
**GOURBIN, Catherine**, Université Catholique de Louvain, BELGIQUE  
**GUBRY, Françoise**, IRD-CEPED, FRANCE  
**HARTON, Marie-Eve**, Université Laval, QUÉBEC  
**HERTRICH, Véronique**, INED, FRANCE  
**IBRAHIMA, Mahamane**, Université de Montréal, Dép. de démographie, QUÉBEC  
**JEAN-BAPTISTE, Murielle**, Université Laval, QUÉBEC  
**KABBANJI, Lama**, Université de Montréal, Dép. de démographie, QUÉBEC  
**KANO, Hamissou**, Institut national de la stat. et de la démographie, BURKINA FASO  
**KAPAGAMA, Pascal**, Université de Kinshasa, R.D. CONGO  
**KATEB, Kamel**, INED, FRANCE  
**KLISSOU, Pierre**, UNFPA-Bureau Bénin, BÉNIN  
**KOMAN, Daouda**, Université Laval, QUÉBEC  
**KOSS, Bogumil**, Université Laval, Dép. Histoire, QUÉBEC  
**LAFLAMME, Valérie**, Université de Lille, FRANCE  
**LALIBERTÉ, Danièle**, Université de Montréal, QUÉBEC  
**LARDOUX, Solène**, Université de Montréal, QUÉBEC  
**LAVOIE, Joannie**, Université Laval, QUÉBEC  
**LEBOURDAIS, Céline**, Université McGill, QUÉBEC  
**LELIÈVRE, Éva**, INED, FRANCE  
**LIBALI, Benoît**, UERPOD, CONGO/BRAZZA  
**LUTUTALA, Mumpasi Bernard**, Université de Kinshasa, R.D. CONGO  
**MAÏGA, Abdoulaye**, ISSP-Université de Ouagadougou, BURKINA FASO  
**MANDÉ, Issiaka**, Université de Paris-7, FRANCE  
**MARCOUX, Richard**, Université Laval, QUÉBEC  
**MASUY-STROOBANT, Godelieve**, Université Catholique de Louvain, BELGIQUE  
**MBACKE, Cheikh**, Hewlett Foundation, SÉNÉGAL  
**MESLÉ, France**, INED, FRANCE  
**MIANGOTAR, Yodé**, Université de Montréal, Dép. de démographie, QUÉBEC  
**MOBÉ, Benjamin**, Université Laval, QUÉBEC  
**MONDAIN, Nathalie**, Université d'Ottawa (dép. de sociologie), CANADA  
**MORICONI-EBRARD, François**, Centre National de la Recherche Scientifique, FRANCE  
**N'BOUKÉ, Afiwa**, Université de Montréal, Dép. de démographie, QUÉBEC  
**OLSON, Sherry**, Université McGill, QUÉBEC  
**OMRANE, Mustapha**, Université René Descartes - Paris V, FRANCE  
**ONGOIBA, Aly**, Archives nationales du Mali, MALI  
**ORIS, Michel**, Université de Genève, SUISSE  
**OUDIN, Xavier**, IRD, VIETNAM  
**QUÉDRAOGO, Dieudonné**, ISSP-Université de Ouagadougou, BURKINA FASO  
**PARENT, Lucie**, Agence universitaire de la Francophonie, QUÉBEC  
**PAYEUR, Frédéric**, Université de Montréal, Dép. de démographie, QUÉBEC  
**PÉPIN-FILION, Dominique**, Université du Québec à Rimouski, QUÉBEC  
**PERRON, Benjamin**, Université Laval, QUÉBEC  
**PICHÉ, Victor**, Université de Montréal, QUÉBEC  
**PILON, Marc**, IRD, FRANCE  
**POIRIER, Jean**, CIOSS, QUÉBEC  
**QUIRRION, Gaston**, Université Laval, QUÉBEC  
**RANDALL, Sara**, University College London, UNITED KINGDOM  
**RICHARD, Laurent**, Université Laval, QUÉBEC  
**SANDERSON, Jean-Paul**, Université Catholique de Louvain, BELGIQUE  
**SAVARD, Jean-Maurice**, Société généalogique de Québec, QUÉBEC  
**SCHOUMAKER, Bruno**, Université Catholique de Louvain, BELGIQUE  
**SÉGUIN, Michel**, Statistique Canada, CANADA  
**SIDZE, Estelle Monique**, Université de Montréal, Dép. de démographie, QUÉBEC  
**SMIRES, Yasmine**, Université Laval, QUÉBEC  
**ST-HILAIRE, Marc**, Université Laval, QUÉBEC  
**TABUTIN, Dominique**, Université Catholique de Louvain, BELGIQUE  
**THIOMBIANO, Bilampoa**, Université de Montréal, Dép. de démographie, QUÉBEC  
**TRAORE, Seydou Moussa**, Dir. Nationale de la stat. et de l'informatique, MALI  
**TRAORE, Mantala**, UNFPA, MALI  
**TREMBLAY, Maryse**, Université de Montréal, Dép. de démographie, QUÉBEC  
**VALLIN, Jacques**, INED, FRANCE  
**VÉRON, Jacques**, INED, FRANCE  
**VEZINA, Hélène**, Université du Québec à Chicoutimi, QUÉBEC  
**VIGNIKIN, Kokou**, URD-Université de Lomé, TOGO  
**WANNER, Philippe**, Université de Genève, SUISSE  
**WAYACK-PAMBE, Madeleine**, ISSP-Université de Ouagadougou, BURKINA FASO  
**ZOUNGRANA, Cécile Marie**, UNFPA, BURKINA FASO  
**ZUBERI, Tufuku**, University of Pennsylvania, USA



CHAPITRE 1

# Mémoires démographiques

Regards critiques et sources



# MÉMOIRE DÉMOGRAPHIQUE DES ÉVÉNEMENTS HISTORIQUES

Jacques VÉRON <sup>1</sup>

Au début des années 1990, circulant dans les rues d'Hanoi, je fus soudain frappé par l'extrême jeunesse de la population. Je m'interrogeai alors sur ce que pouvait signifier pour de jeunes adolescents nés après 1975 la guerre du Viêt-Nam. La politique de renouveau du *Doi Moi* mise en place en 1986 marquait par ailleurs un tournant dans l'organisation économique du pays. Les jeunes, dont certains d'entre eux aspiraient avant tout à un mode de vie de type « occidental », centré sur la consommation, n'avaient aucune expérience personnelle de ce conflit ; or leur poids démographique ne cessait d'augmenter fortement au fil du temps, en raison d'une croissance rapide de la population vietnamienne <sup>2</sup>.

Je me suis alors dit qu'il serait intéressant de mesurer la « mémoire démographique » d'un événement historique ayant profondément marqué une société, comme la guerre du Viêt-Nam, en suivant l'évolution de la proportion, dans la population totale, des personnes ayant vécu l'événement en question. Par « vivre un événement » j'entends être déjà né lorsque l'événement en question se produit. Dans notre exemple, la mesure de cette mémoire démographique est permise en supposant que toute personne née avant la chute de Saïgon, le 30 avril 1975, a connu l'événement « guerre du Viêt-Nam ». Si la dimension « oubli » de l'événement est privilégiée, l'accent doit être mis sur l'évolution de la proportion de personnes nées après l'événement considéré. À quelle vitesse augmente la proportion, dans la population totale, des Vietnamiens nés après le 30 avril 1975 ?

Avant de préciser le concept de mémoire démographique, et de voir ses applications possibles, rappelons succinctement la conception que le sociologue français Halbwachs se faisait de la mémoire collective et du rôle joué par différents groupes dans la constitution et la perpétuation de la mémoire.

## Le concept de mémoire démographique

### *Halbwachs et la mémoire collective*

Dans un ouvrage publié de manière posthume, Maurice Halbwachs (1950) montre combien la notion de mémoire collective est complexe. Il va jusqu'à récuser la notion même de mémoire individuelle, considérant que « nos souvenirs demeurent collectifs », même si nous pensons être les seuls à avoir vécu un événement particulier. Il donne l'exemple d'une visite de Londres pour nier l'existence de souvenirs proprement individuels :

Supposons que je me promène tout seul. Dira-t-on que, de cette promenade, je ne peux que garder des souvenirs individuels, qui ne sont qu'à moi ? Cependant, je ne m'y suis promené seul qu'en apparence. En passant devant Westminster, j'ai pensé à ce que m'en avait dit mon ami historien (ou ce qui revient au même, à ce que j'en avais lu dans une histoire). En traversant un pont, j'ai considéré l'effet de perspective que mon ami peintre m'avait signalé (ou ce qui m'avait frappé dans un tableau, dans une gravure). Je me suis dirigé, en me reportant par la pensée à mon plan. La première fois que

---

1. Institut national d'études démographiques, Paris, France : veron@ined.fr

2. Le taux d'accroissement était de 2,3 % en 1992.

j'ai été à Londres, devant Saint-Paul ou Mansion-House, sur le Strand, aux alentours des Courts of Law, bien des impressions me rappelaient les romans de Dickens lus dans mon enfance : je m'y promenais donc avec Dickens<sup>3</sup>.

Cette mémoire collective est indissociable de l'existence de groupes, elle « tire sa force et sa durée de ce qu'elle a pour support un ensemble d'hommes ». Dans un chapitre de son livre consacré à la mémoire collective et à la mémoire historique, Halbwachs décortique cette mémoire sociale, dont le fonctionnement est complexe. Des souvenirs peuvent être construits *a posteriori* ou transmis par d'autres :

Durant le cours de ma vie, le groupe national dont je faisais partie a été le théâtre d'un certain nombre d'événements dont je dis que je me souviens, mais que je n'ai connus que par les journaux ou par les témoignages de ceux qui y furent directement mêlés. Ils occupent une place dans la mémoire de la nation. Mais je n'y ai pas assisté moi-même. Quand je les évoque, je suis obligé de m'en remettre à la mémoire des autres, qui ne vient pas ici compléter ou fortifier la mienne, mais qui est la source unique de ce que j'en veux répéter. Je ne les connais souvent pas mieux ni autrement que les événements anciens qui se sont produits avant ma naissance<sup>4</sup>.

Mais les événements de l'histoire nationale sont aussi ceux de l'histoire individuelle, même lorsque l'on n'en a pas vraiment souvenir :

Que se passa-t-il dans le monde et dans mon pays, en 1877, quand je suis né ? C'est l'année du 16 mai, où la situation politique se transformait d'une semaine à l'autre, où naissait vraiment la République. Le ministère de Broglie était au pouvoir. Gambetta déclarait : « Il faut se soumettre ou se démettre ». Le peintre Courbet meurt à ce moment. À ce moment aussi, Victor Hugo publie le second volume de la *Légende des siècles*. À Paris, on achève le boulevard Saint-Germain, et on commence à percer l'Avenue de la République. [...] Ainsi, je reconstitue un cadre, mais qui est bien large, et où je me sens singulièrement perdu. Dès ce moment j'ai été pris sans doute dans le courant de la vie nationale, mais à peine m'y suis-je senti entraîné. J'étais comme un voyageur sur un bateau<sup>5</sup>.

Ces événements, dont on n'a aucun souvenir direct parce que l'on était trop jeune quand on les a vécus, nous sont connus parce d'autres les ont portés à notre connaissance ou nous les ont rappelés, nos parents par exemple. En cas d'événements marquants, la mémoire individuelle s'efface aussi derrière la « mémoire historique » :

Qu'était de loin le canon de la bataille de Waterloo, si ce n'est un roulement confus de tonnerre ? Un être tel que le tout petit enfant, réduit à ses perceptions, ne gardera de tels spectacles qu'un souvenir fragile et peu durable. Pour que, derrière l'image, il atteigne la réalité historique, il faudra qu'il sorte de lui-même, qu'on le place au point de vue du groupe, qu'il puisse voir comment tel fait marque une date, parce qu'il a pénétré dans le cercle des préoccupations, des intérêts et des passions nationaux. Mais à ce moment le fait cesse de se confondre avec une impression personnelle. Nous reprenons contact avec le schéma de l'histoire. C'est donc bien, dira-t-on, sur la mémoire historique qu'il faut s'appuyer<sup>6</sup>.

Dans le processus de transmission de la mémoire, Halbwachs accorde une importance au « lien vivant des générations », en particulier au contact entre enfants et grands-parents. Ce lien permet à l'enfant « d'entrer en contact direct avec des périodes [qu'il] ne connaîtra maintenant que du dehors, par l'histoire, par les tableaux, par la littérature ».

La mémoire collective a pour support des groupes : chaque homme, écrit-il, est « plongé en même temps ou successivement dans plusieurs groupes », des groupes qui « se morcelle[nt] et se resserre[nt] dans le temps et dans l'espace » et à l'intérieur desquels se développent « autant de mémoires collectives originales ». Ces groupes susceptibles de toujours évoluer peuvent être difficiles à préciser. Halbwachs montre toute la complexité du processus de formation et de perpétuation de la mémoire collective, mais il accorde aussi de l'importance, pour la transmission des souvenirs d'un événement, au groupe que constituent les personnes contemporaines d'un événement :

La mémoire d'une société s'étend jusque-là où elle peut, c'est-à-dire jusqu'où atteint la mémoire des groupes dont elle est composée. Ce n'est point par mauvaise volonté, antipathie, répulsion ou indifférence qu'elle oublie une si grande quantité d'événements et de figures anciennes. C'est que les groupes qui en gardaient le souvenir ont disparu.

3. Maurice Halbwachs, *La mémoire collective*, p. 3.

4. *Ibid.*, p. 36 et 37.

5. *Ibid.*, p. 38 et 39.

6. *Ibid.*, p. 44 et 45.

Si la durée de la vie humaine était doublée ou triplée, le champ de la mémoire collective, mesuré en unités de temps, serait bien plus étendu <sup>7</sup>.

Le lien entre succession des générations et mémoire n'est pas pour autant mécanique, une durée de vie plus courte n'étant pas nécessairement synonyme de mémoire collective « appauvrie ».

C'est cette dimension démographique de la mémoire sociale que nous explorons ici à travers le concept de *mémoire démographique*.

#### *Le souvenir d'un événement historique*

La mémoire démographique telle que nous la définissons est une notion infiniment moins complexe que celle de mémoire collective. Toutefois, elle permet, selon nous, de se faire une idée de la façon dont une société se souvient des événements qui ont marqué son histoire.

Aussi longtemps qu'un Poilu <sup>8</sup> de la guerre de 1914-1918 est resté en vie <sup>9</sup>, une certaine mémoire de la Grande Guerre a été conservée en France. Un lien entre les années 1914-1918 et aujourd'hui est établi par le fait qu'une personne peut encore se souvenir de ces années de guerre, raconter ce qu'elle a vu et vécu. Le groupe des Poilus, par leurs témoignages auprès de leur proche ou dans d'autres cercles, a joué un rôle particulier dans le souvenir que la société française a pu avoir de la Première Guerre mondiale. C'est là certes un cas extrême puisqu'il s'agit non seulement de témoins plus ou moins directs d'un événement historique, mais d'acteurs même de celui-ci. On peut bien entendu élargir le groupe de référence et considérer par exemple l'ensemble des personnes qui habitaient près des lieux où la guerre faisait rage. Un autre groupe serait celui de personnes vivant loin des zones de combat mais en âge d'avoir conscience qu'ils vivaient un état de guerre. Un groupe plus large encore serait celui des personnes déjà nées lors de la déclaration de la guerre ou avant l'armistice de 1918. Chacun de ces groupes a eu un souvenir différent de la guerre de 1914-1918.

La mémoire démographique, telle qu'elle est définie ici, se rapporte à l'ensemble des personnes en vie lorsqu'un événement s'est produit et toujours en vie au

moment présent. Il s'agit d'un groupe défini en quelque sorte par excès : on pourrait ne prendre en compte que les personnes ayant vraiment conscience de la portée de l'événement considéré et retenir un âge minimum pour identifier la population concernée. Mais à partir de quel âge a-t-on conscience de l'importance de ce qui se passe <sup>10</sup>? À partir de quel âge se souvient-on d'événements traumatisants? On peut être marqué par des souvenirs de bombardements et de la peur qu'ils engendraient sans vraiment comprendre ce qu'est une guerre.

La perception et le souvenir que des groupes peuvent avoir d'un événement dépendent aussi de la distance géographique, de la distance affective et de la distance sociale par rapport à cet événement. La guerre d'Algérie a moins marqué les Français de la métropole que ceux vivant sur place. Elle a plus marqué ceux dont des enfants ont été envoyés comme soldat en Algérie que les autres. L'éloignement géographique ne rend pas toujours un événement lointain. Des Juifs vivant hors d'Israël peuvent se sentir très concernés par l'histoire de ce pays, même en l'absence de liens familiaux avec des habitants de ce pays. L'appartenance sociale peut par ailleurs fortement influencer la façon dont on vit un « même » événement. Dans son roman *Suite française*, Irène Némirovsky (2004) décrit la débâcle de 1940 et un vécu de l'exode fort différent selon l'origine sociale des personnes qui y étaient condamnées.

Apprécier l'évolution dans le temps de la mémoire démographique d'un événement, ce n'est nullement nier l'importance d'autres dimensions de la constitution et de la perpétuation de la mémoire collective. Le souvenir d'un événement tel que la Shoah peut aussi se transmettre d'une génération à l'autre dans le cadre familial, par ceux qui ont vécu la déportation eux-mêmes ou dont les familles ont été touchées par l'antisémitisme et l'événement peut alors prendre une grande importance aux yeux de personnes qui ne l'ont pas vécu directement <sup>11</sup>. Le cinéma et

10. Le film de René Clément *Jeux interdits* illustre un rapport à la guerre très particulier, celui de très jeunes enfants.

11. Dans son commentaire du livre de Maurice Halbwachs, Marc Bloch (1925) insiste sur l'importance de la communication entre individus pour que des souvenirs se perpétuent : « Pour qu'un groupe social dont la durée dépasse une vie d'homme « se souviennne », il ne suffit pas que les divers membres qui la composent à un moment donné conservent dans leur esprit les représentations qui concernent le passé du groupe ; il faut que les membres les plus âgés ne négligent pas de transmettre ces représentations aux plus jeunes. »

7. *Ibid.*, p. 73.

8. Nom donné, en France, aux soldats de la guerre de 1914-1918. La France a compté 8,5 millions de Poilus.

9. Le dernier Poilu français, Lazare Ponticelli, né le 7 décembre 1897, est mort le 12 mars 2008.

la littérature, à travers des fictions ou des reportages, ont aussi contribué au souvenir de l'holocauste. En dehors de tout « lien vivant entre les générations », des événements plus anciens comme la Révolution de 1789 marquent aussi la mémoire sociale des Français.

#### Mémoire démographique et dynamique des générations

Notre conception d'une mémoire démographique relève d'une approche en termes de dynamique des générations. C'est une façon de « penser démographiquement à propos de sujets non démographiques », pour reprendre une expression de Norman Ryder qui, dans son célèbre article de 1965, analysait très finement la façon dont la différenciation des générations permettait de mieux comprendre la dynamique sociale. Comme le rappelait Karl Mannheim dans *Le problème des générations* (1928), Auguste Comte liait le rythme du progrès dans une société à la durée de la vie de ses membres, plus la vie s'allongeait, plus le rythme du progrès était lent. Eugène Dupréel dans ses *Deux essais sur le progrès* (1928) associait la croissance de la population à la création de nouveaux « rapports sociaux », par conséquent à un changement dans la société concernée : il ne pouvait y avoir simple remplacement de générations par d'autres, nombre pour nombre ; les sociétés étaient condamnées à innover et, en particulier, de nouveaux métiers apparaissaient.

Dans l'approche retenue ici, la vitesse de renouvellement de la population détermine celle de l'oubli d'un événement historique. Le degré de conservation de la mémoire démographique dépend, dans une population donnée, de la durée de vie et de la natalité. Plus la mortalité est faible, *ceteris paribus*, moins la population se renouvelle vite ; plus la natalité est forte, plus la population se renouvelle vite. L'oubli démographique est donc d'autant plus rapide que la croissance de la population est soutenue ; il l'est d'autant moins que l'espérance de vie à la naissance est élevée.

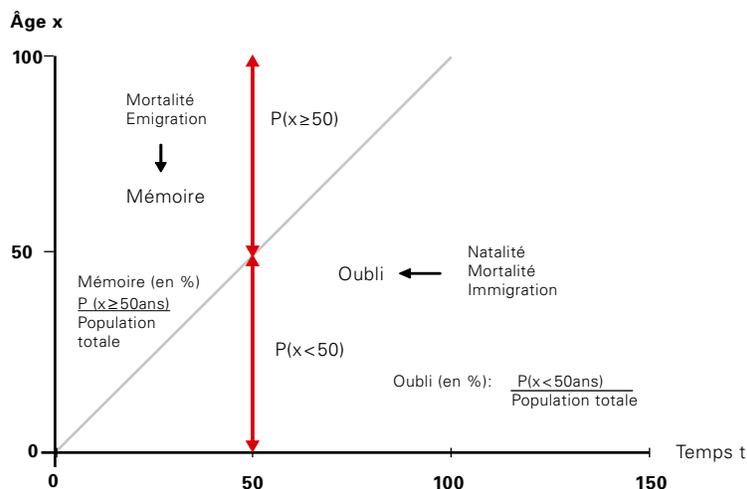
Explorons la sensibilité de la mémoire ou de l'oubli démographique aux paramètres démographiques.

#### Sensibilité de la mémoire démographique aux paramètres de mortalité et de fécondité

##### Définition des fonctions de mémoire et d'oubli

Nous appelons *témoins* d'un événement les personnes déjà nées lorsque l'événement se produit. On peut illustrer de manière simple cette approche en termes de mémoire et d'oubli sur un diagramme de Lexis (FIGURE 1). Au temps 0, tout le monde a vécu l'événement considéré, puis cet événement tend à être oublié parce que le groupe qui en a été témoin voit son poids démographique dans l'ensemble de la population diminuer au fil du temps.

**FIGURE 1**  
Illustration sur un diagramme de Lexis  
de la mémoire et de l'oubli démographiques d'un  
événement historique se produisant au temps  $t = 0$



Au bout de cinquante ans par exemple, la mémoire démographique d'un événement qui s'est produit au temps 0 est mesurée par la proportion, dans la population totale, de ceux qui étaient déjà en vie en  $t = 0$  et survivent en  $t = 50$ , c'est-à-dire la proportion des personnes ayant un âge  $x$  d'au moins cinquante ans :

$$\frac{P(x \geq 50)}{\text{Population totale}} \cdot 100$$

L'oubli est naturellement mesuré par le complément à 100 de cette proportion :

$$\frac{P(x < 50)}{\text{Population totale}} \cdot 100$$

Ainsi, il reste en France en 2007 environ 20 % de la population ayant connu l'événement « Deuxième Guerre mondiale », soit 80 % de la population née après l'événement et qui l'a donc « oublié » ; d'autre part, la population actuelle se répartit à égalité entre ceux qui ont vécu l'événement « mai 1968 » et ceux nés après.

#### Mortalité et mémoire démographique

Comment la proportion, dans la population totale, des témoins d'un événement évolue-t-elle ? Le nombre mais surtout la proportion des témoins d'un événement dépend en premier lieu du niveau de la mortalité : en France, les témoins de la Révolution de 1789 ont disparu plus rapidement que ne le font ceux de la guerre

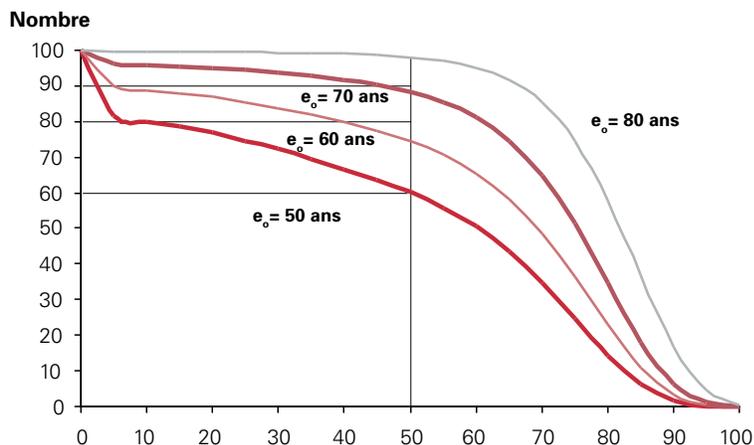
d'Algérie par exemple, du seul fait de l'allongement de la vie.

Pour isoler l'importance de l'effet de la mortalité, il suffit de considérer le cas d'une population stationnaire. La courbe de survie caractérise alors la structure par âge de la population. Limitons-nous pour simplifier au cas de la population féminine : cela ne change rien au raisonnement et peu de choses aux résultats. Utilisons les tables-types de mortalité de Coale et Demeny (modèle Ouest, population féminine) et retenons quatre niveaux de mortalité : espérances de vie de 50 ans, 60 ans, 70 ans et 80 ans. Les différences de structures par âge liées au seul effet de la mortalité sont illustrées sur la **FIGURE 2**. Remarquons que, dans le cas de la France, ces différents niveaux de mortalité peuvent être associés aux époques mentionnées ci-dessous :

- l'espérance de vie de 50 ans correspond aux conditions de mortalité de l'après Première Guerre mondiale ;
- l'espérance de vie de 60 ans correspond aux conditions de mortalité de l'après Deuxième Guerre mondiale ;
- l'espérance de vie de 70 ans correspond aux conditions de mortalité lors de la guerre de l'Algérie ;
- l'espérance de vie de 80 ans correspond aux conditions de mortalité d'aujourd'hui.

Pour mesurer la mémoire ou l'oubli, il faut suivre l'évolution au fil du temps de la population qui a vécu

**FIGURE 2**  
Courbe de survie pour différents niveaux de mortalité (Modèle Ouest, population féminine)



l'événement ou, au contraire, de la population née après l'événement. Au temps 0 – lorsque l'événement se produit – 100 % de la population totale le « vit », quel que soit son âge. Un an plus tard, ceux qui ont vécu l'événement sont les survivants ayant au moins 1 an. Comme la courbe de survie se confond avec celle de la structure par âge de la population, les personnes ayant vécu l'événement sont représentées par l'intégrale de la courbe de survie au-delà de l'âge d'un an. Leur proportion, dans la population totale, est donnée par le rapport entre cette intégrale et l'intégrale totale. Les tables de Coale et Demeny fournissent les valeurs, à chaque âge  $x$ , du nombre de personnes-années ayant au moins cet âge; elles sont notées  $T(x)$ . Cette somme des personnes-années est aussi celle des années vécues de l'âge  $x$  à l'âge limite  $\omega$ .  $T(0)$  représente l'ensemble des personnes-années de la naissance à la fin de la vie. On a donc :

$$\frac{\int_1^{\omega} s(x) dx}{\int_0^{\omega} s(x) dx} = \frac{T(1)}{T(0)}$$

Dans le cas du modèle Ouest et d'une espérance de vie féminine de 50 ans, avec une racine de la table  $l(0)$  de 100 000, les valeurs des personnes-années sont les suivantes :

$$T(0) = 5\,000\,000$$

$$T(1) = 4\,907\,721$$

Par conséquent, le rapport à un an, c'est-à-dire un an après que l'événement se soit produit, est de 0,9815. Sous cette hypothèse d'une population stationnaire et d'une durée de vie moyenne de 50 ans, il reste donc, un an après que l'événement se soit produit, un peu plus de 98 % de la population à en avoir été témoin. La fonction d'oubli est, elle, donnée par la proportion de personnes nées après l'événement considéré, c'est le complément à 100 de la proportion précédente : un an après l'événement, un peu moins de 2 % de la population totale n'a pas connu celui-ci.

De manière générale,  $t$  années après qu'un événement se soit produit, la mémoire démographique de cet événement, estimée par la proportion dans la population totale de personnes qui ont vécu cet événement, est donnée par :

$$\frac{\int_t^{\omega} s(x) dx}{\int_0^{\omega} s(x) dx} = \frac{T(t)}{T(0)}$$

La **FIGURE 3** donne, en fonction du temps passé depuis l'événement considéré, les évolutions de la mémoire et de l'oubli démographiques de celui-ci. Il apparaît ainsi qu'avec ce niveau de mortalité, entre 30 et 35 années après l'événement, la moitié de la population totale a connu l'événement et l'autre moitié ne l'a pas connu. Soixante ans après que l'événement se soit produit, il ne reste plus dans la population concernée que 15 % de personnes ayant été des « témoins » de cet événement.

Si l'espérance de vie à la naissance est de 80 ans et non plus seulement de 50 ans, conformément à la logique, la proportion de personnes ayant vécu l'événement diminue moins vite, ce qui veut dire que l'oubli démographique est plus lent (**FIGURE 3 BIS**). Ainsi, 50 années après l'événement, pour le cinquantenaire de celui-ci, il reste 26 % de témoins si l'espérance de vie à la naissance est de 50 ans et 38 % si elle atteint 80 ans. On peut aussi regarder au bout de combien d'années il ne reste que la moitié des témoins de l'événement : 32 ans dans le cas d'une espérance de vie de 50 ans, 40 années si l'espérance de vie est de 80 ans. Voyons maintenant comment les effets mortalité et natalité se combinent.

#### *Natalité, mortalité et souvenir d'un événement*

Lorsqu'une population connaît un fort accroissement, à niveau de mortalité donné, l'oubli démographique est plus rapide que dans le cas d'une population stationnaire, puisque le taux de natalité est alors très supérieur au taux de mortalité.

Ainsi, avec une espérance de vie à la naissance de 50 ans, la proportion de personnes nées après l'événement – ce qui mesure, rappelons-le, l'oubli démographique – atteint, 20 ans après que celui-ci se soit produit, les valeurs de :

- 25 % si la population décroît au rythme annuel de -1 %,
- 32 % si la population est stationnaire,
- 48 % si la population croît au rythme annuel de 2 %.

Dans le cas de populations stables (modèle Ouest, population féminine), pour une espérance de vie à la naissance de 50 ans, le taux de croissance de -1 % correspond à un taux de natalité de 13,89 % et à un taux de mortalité de 23,89 %; le taux d'accroissement nul correspond à une natalité de 20 % (et donc aussi à un taux de mortalité identique). Dans le cas d'un taux de croissance de 2 %, les taux de natalité et de mortalité sont respectivement de 36,10 % et 16,10 %

FIGURE 3

Mémoire et oubli : évolution de la proportion de personnes ayant « vécu » l'événement survivant  $t$  années plus tard et de la proportion de personnes nées après l'événement (modèle Ouest, population féminine,  $e_0 = 50$  ans)

### Proportion (en %)

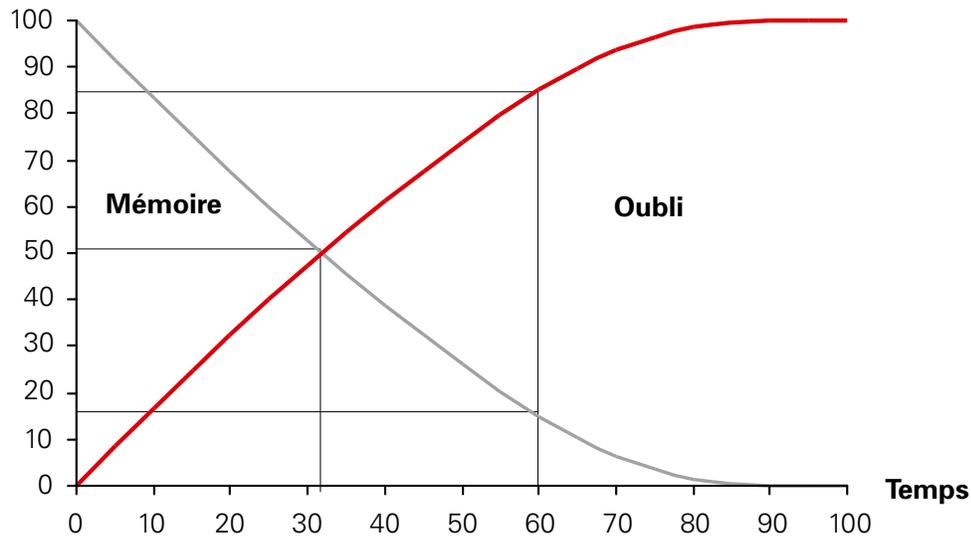
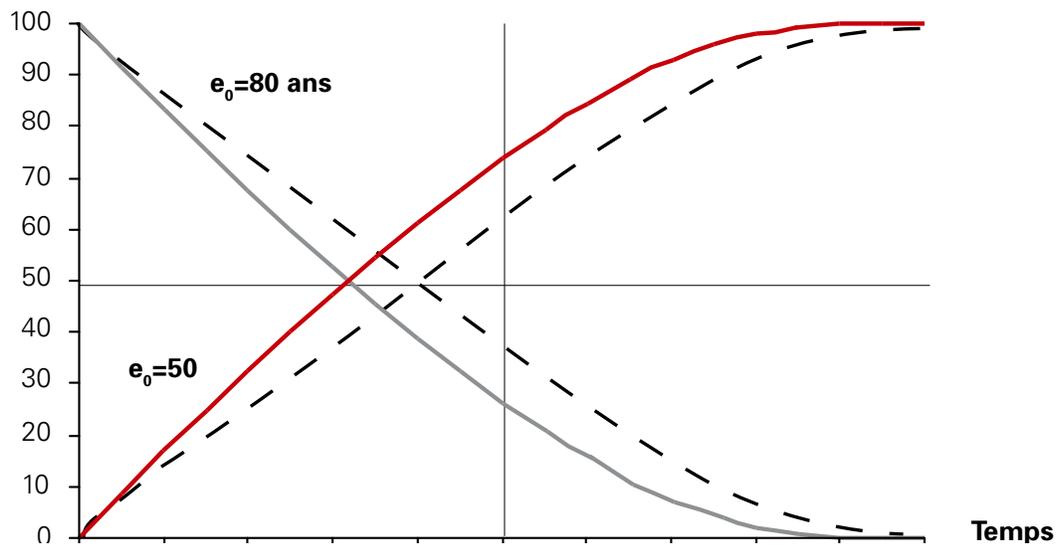


FIGURE 3 BIS

Mémoire et oubli : évolution de la proportion de personnes ayant « vécu » l'événement survivant  $t$  années plus tard et de la proportion de personnes nées après l'événement (modèle Ouest, population féminine,  $e_0 = 50$  ans et  $e_0 = 80$  ans)

### Proportion (en %)



La **FIGURE 4** indique la vitesse de l'oubli démographique au cours du temps selon le taux de croissance de la population, si l'espérance de vie à la naissance demeure de 50 ans.

Venons en maintenant aux effets combinés de la natalité, ou du rythme de croissance de la population concernée par l'événement étudié, et de la mortalité. Considérons, à titre d'exemple, le cinquantenaire d'un événement. Si la population décroît au rythme annuel de 1 %, la proportion de personnes ayant vécu l'événement est de :

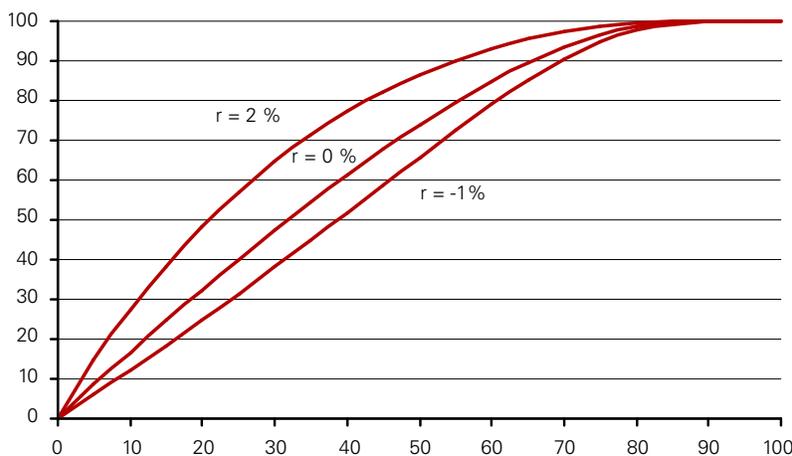
- . 34 % avec une durée de vie de 50 ans ;
- . 38 % avec une durée de vie de 60 ans ;
- . 42 % avec une durée de vie de 70 ans ;
- . 48 % avec une durée de vie de 80 ans.

Si par contre la population augmente à un rythme annuel de 2 %, les proportions ne sont respectivement plus que de 13 %, 15 %, 18 % et 21 % (**TABLEAU 1** et **FIGURE 5**).

L'évolution au fil du temps de l'oubli démographique pour des valeurs d'espérance de vie à la naissance de 50 et 80 ans et des niveaux de croissance annuelle de -1 %, 0 % et 2 % est donnée par la **FIGURE 6**. Retenons, pour simplifier, seulement les deux situations extrêmes dans le cas des hypothèses choisies : une espérance de vie de 50 ans combinée à un taux de croissance annuelle de 2 % d'une part, une espérance de vie de 80 ans combinée à un taux de croissance de -1 % d'autre part. Dans le premier cas, vingt ans après que l'événement se soit produit, la population compte 48 % de personnes nées après cet événement – la population

**FIGURE 4**

Oubli démographique : évolution de la proportion de personnes nées après l'événement selon le taux de croissance de la population (modèle Ouest, population féminine,  $e_0 = 50$  ans)



**TABLEAU 1**

Mémoire et oubli lors du cinquantenaire d'un événement en fonction du niveau de la mortalité et du rythme de croissance de la population

$e_0$	50 ans	60 ans	70 ans	80 ans
$r = -1 \%$	34/66	38/62	42/58	48/52
$r = 0 \%$	26/74	29/71	33/67	38/62
$r = 2 \%$	13/87	15/85	18/82	21/79

Note : X/Y : Le nombre X représente la proportion de personnes ayant « vécu » l'événement et survivant 50 années plus tard et Y celle des personnes nées après l'événement. L'un des nombres est le complément à 100 de l'autre (modèle Ouest, population féminine). Les nombres sont arrondis.

FIGURE 5

Oubli d'un événement : proportion, lors du cinquantenaire de celui-ci, de personnes nées après qu'il se soit produit, selon le niveau de mortalité et le rythme de croissance de la population

## Proportion (en %)

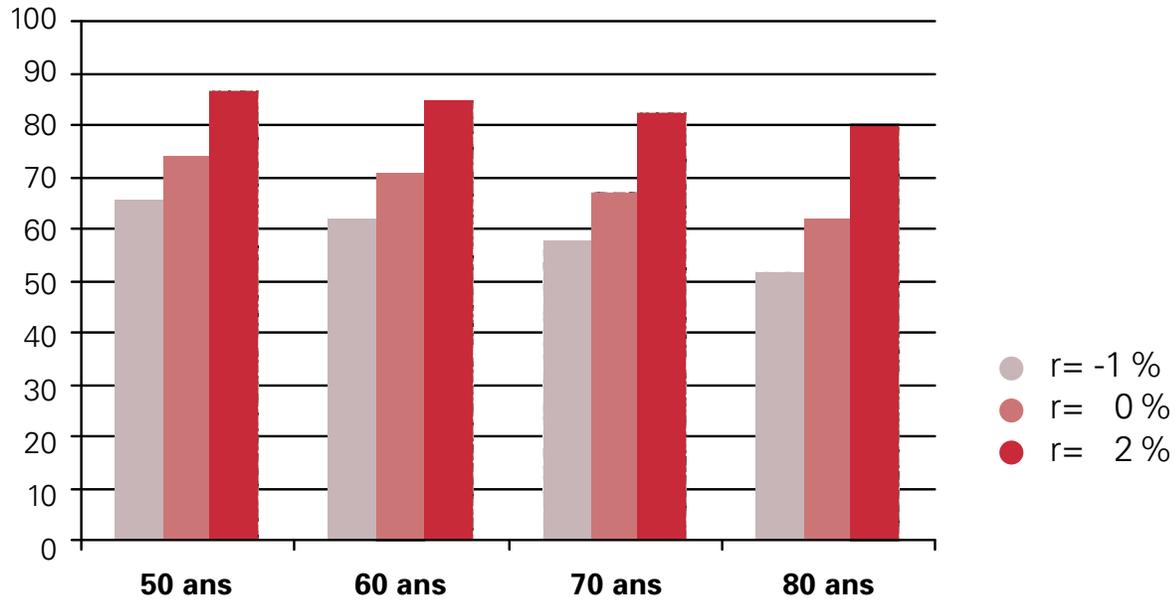
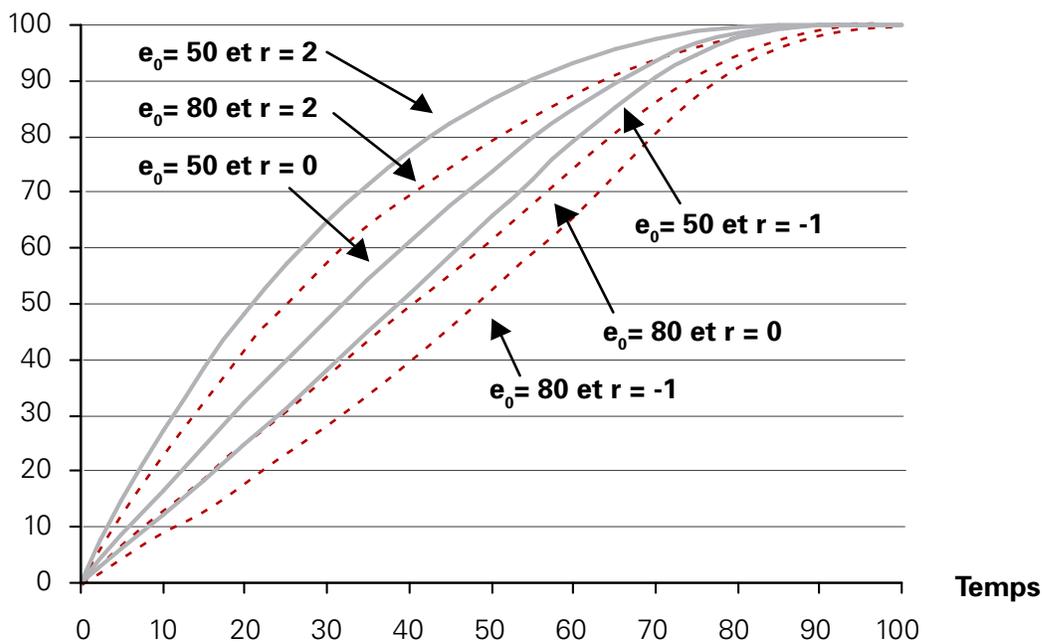


FIGURE 6

Oubli démographique selon le taux de croissance de la population pour des espérances de vie à la naissance de 50 et 80 ans et des taux de croissance annuels de -1 %, 0 % et 2 %

## Proportion



s'est renouvelée à hauteur de près de la moitié –, alors que dans le second cas, la proportion n'atteint pas 18 % (**FIGURE 6 BIS**). Il reste, 60 ans après que l'événement se soit produit, moins de 7 % de témoins de l'événement – plus de 93 % de personnes nées après l'événement – si l'espérance de vie est de 50 ans et le taux de croissance de 2 % et près de 35 % de témoins de l'événement – un peu plus de 65 % de personnes nées après l'événement – si l'espérance de vie est de 80 ans et le taux de croissance de -1 %.

### Histoire réelle: persistance de la mémoire et rapidité de l'oubli d'événements historiques

L'analyse précédente a montré l'importance des écarts possibles dans la persistance de la mémoire démographique, selon des situations combinées de natalité et de mortalité, situations contrastées, mais choisies pour rester réalistes. Dans les cas considérés jusqu'à présent, les populations étaient stables; dans la réalité elles ne le sont pas. La mortalité et la fécondité évoluent dans le temps; il peut y avoir des retournements. Voyons

maintenant, pour un certain nombre d'événements historiques, comment a évolué, au fil du temps, le nombre des témoins de ces événements.

#### *Les guerres de 1914-1918*

#### *et de 1939-1945 en France*

La comparaison entre oubli démographique des guerres de 1914-1918 et de 1939-1945, en France, montre que celui-ci est plus rapide dans les premières années suivant la Seconde Guerre mondiale que dans les premières années suivant la guerre de 1914-1918 (**TABLEAU 2**). C'est évidemment une conséquence du baby-boom des années 1946-1974: 9 ans après la fin de la Seconde Guerre mondiale, on constate que 16 % de la population est née après l'événement contre 10 % pour la première (à une durée de 8 ans, par conséquent légèrement inférieure à la précédente). Les évolutions ne sont cependant pas très différenciées, comme on peut le voir sur la **FIGURE 7**. L'oubli de la Première Guerre mondiale bénéficie lui-même de l'effet baby-boom mais bien entendu plus tardivement.

**FIGURE 6 BIS**

Oubli démographique dans les deux situations extrêmes ( $e_0 = 50$  ans et  $r = 2\%$ ,  $e_0 = 80$  ans et  $r = -1\%$ )

### Proportion

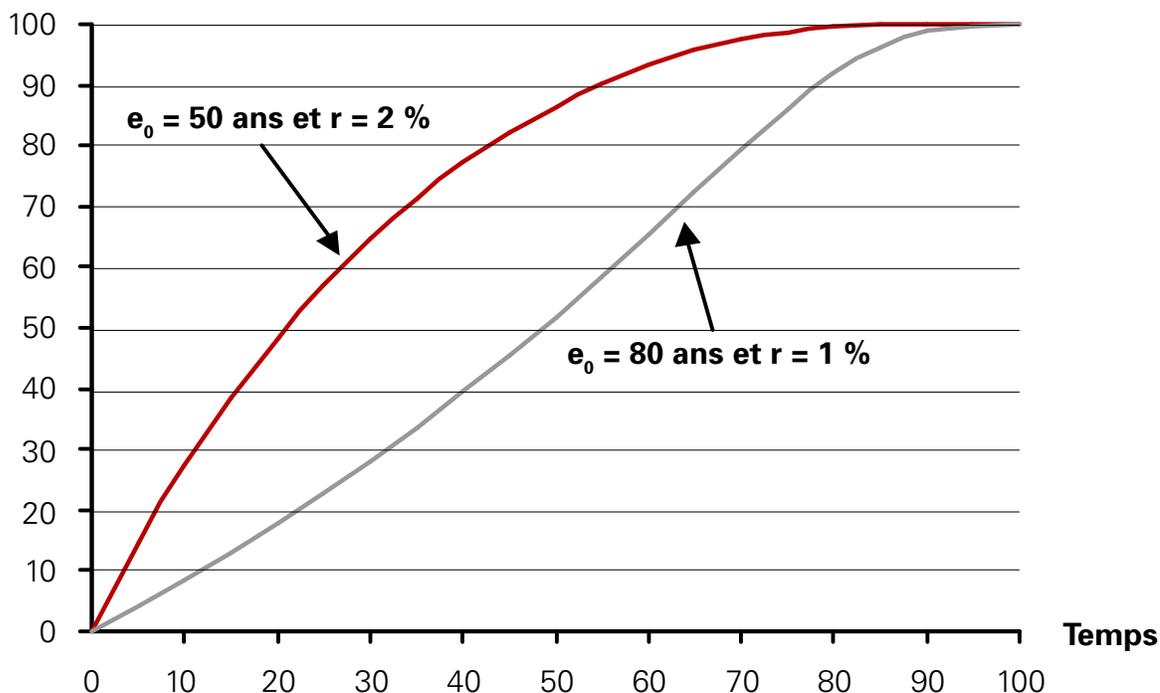


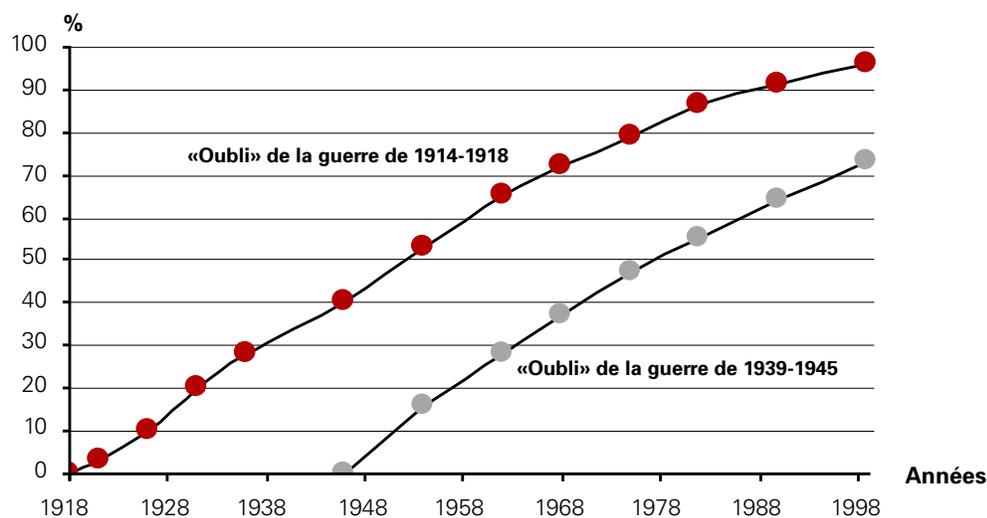
TABLEAU 2

Oubli démographique, en France, des Première et Seconde Guerres mondiales

ANNÉE DU RECENSEMENT	GUERRE DE 1914-1918		GUERRE DE 1939-1945	
	Proportion de personnes nées après l'événement (en %)	Temps écoulé depuis l'événement considéré (en années)	Proportion de personnes nées après l'événement (en %)	Temps écoulé depuis l'événement considéré (en années)
1921	3	2		
1926	10	8		
1931	20	13		
1936	28	18		
1946	40	28	0	1
1954	53	36	16	9
1962	65	44	28	17
1968	72	50	37	23
1975	79	57	47	30
1982	86	64	55	37
1990	91	72	64	45
1999	96	81	73	54

FIGURE 7

Oubli des Première et Seconde Guerres mondiales



*L'indépendance de l'Inde*

L'Inde devient indépendante en 1947 : en juillet le Parlement britannique vote l'*Indian Independence Bill* entrant en vigueur le 15 août. L'indépendance des anciennes Indes britanniques s'accompagne d'une partition entre l'Union indienne d'une part, le Pakistan d'autre part, ce dernier se composant alors lui-même d'un Pakistan occidental et d'un Pakistan oriental.

La croissance démographique rapide de la population indienne à partir du milieu des années 1950 et l'accélération de cette croissance à partir des années 1960 ont conduit à ce que la période de l'Inde coloniale soit « oubliée » très rapidement : la proportion de personnes nées après l'Indépendance de l'Inde atteint 50 % moins de 20 ans après cet événement ; 32 ans après celui-ci elle excède 70 % et, 60 ans plus tard, elle dépasse 90 % (FIGURE 8). On peut clairement voir que la vitesse d'oubli de la période pré-coloniale est beaucoup plus rapide en Inde qu'en France pour les deux guerres mondiales, en raison d'une croissance démographique qui est non seulement plus rapide mais se maintient aussi sur une période plus longue.

*La guerre du Viêt-Nam*

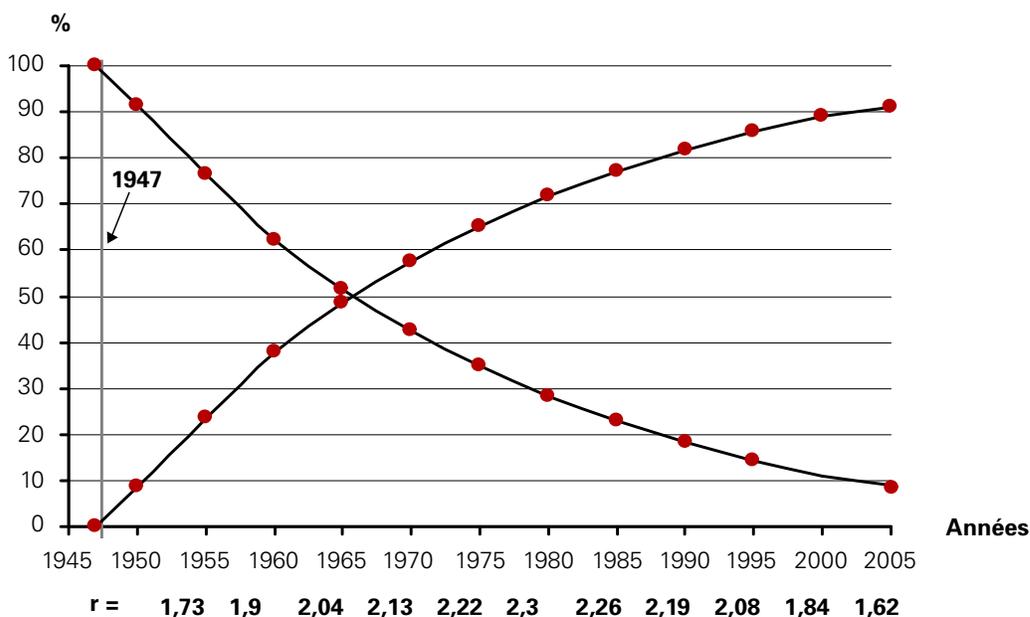
Les personnes nées au Viêt-Nam à partir de mai 1975 n'ont pas connu de manière directe l'événement « guerre du Viêt-Nam ». En 1989, soit 14 ans après la chute de Saïgon, 39 % de la population a « oublié » la guerre qui a opposé les Viêt-Nam du Nord et du Sud. Au recensement de 1999, soit 24 ans plus tard, plus de la moitié de la population (51 %) a oublié l'événement (FIGURE 9).

La vitesse de croissance de la population vietnamienne explique la rapidité de l'oubli démographique de la guerre : le taux de croissance de la population ayant été particulièrement rapide dans les années 1980 et dans la première partie des années 1990 (United Nations, 2007) :

- 1,99 % dans la période 1975-1980 ;
- 2,18 % dans la période 1980-1985 ;
- 2,26 % dans la période 1985-1990 ;
- 2,05 % dans la période 1990-1995 ;
- 1,51 % dans la période 1995-2000.

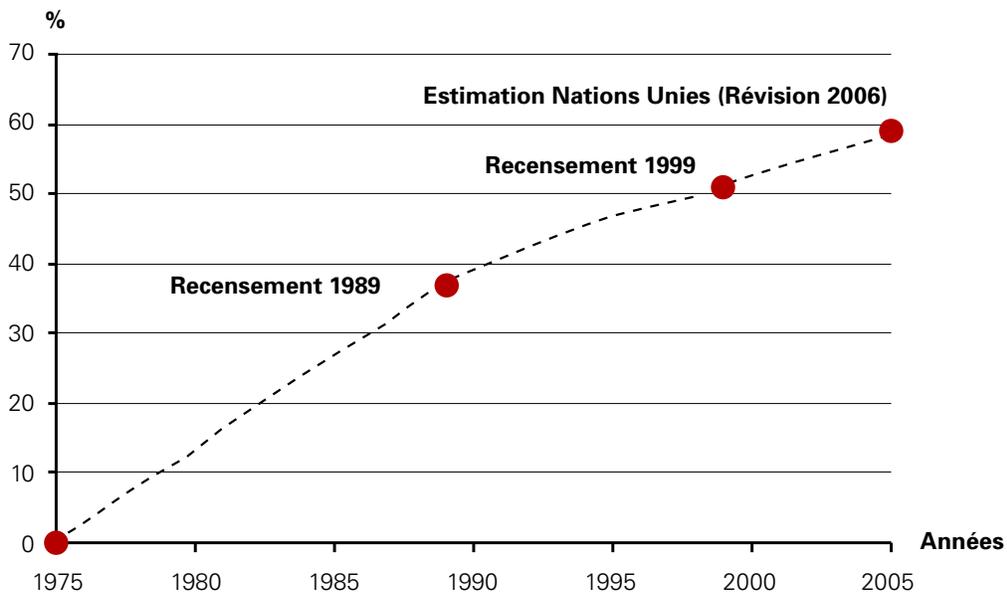
D'après les dernières données fournies par les Nations Unies, en 2005, c'est-à-dire 30 ans après la fin de la guerre, la part dans la population totale des personnes nées après celle-ci serait très proche de 60 %. Par conséquent, cet événement, particulièrement traumatisant pour ceux qui l'ont vécu, n'aurait alors plus de signification pour largement plus de la moitié de la population vietnamienne.

**FIGURE 8**  
Mémoire et oubli des Indes anglaises



**FIGURE 9**

Viêt-Nam: Mesure de l'oubli de la guerre  
aux recensements de 1989 et 1999 et en 2005



#### *La mort de Mao Tsé Toung*

Considérons un autre événement d'une grande importance politique: la mort de Mao Tsé Toung, en Chine, en 1976. Elle marque le début d'une nouvelle ère en Chine. Hua Guofeng introduit un certain pragmatisme dans la vie politique, puis Deng Xiaoping entreprend des réformes. À partir de 1979, le communisme chinois devient modéré, on parle alors de *socialisme de marché*.

Voyons à quelle vitesse la Chine « oublie » les années Mao Tsé Toung. En 1980, 4 ans après la mort de ce dernier, 8 % de la population chinoise est née dans l'ère de l'après Mao. Les proportions atteignent respectivement :

- 17 % 9 ans plus tard;
- 26 % 13 ans plus tard;
- 33 % 18 ans plus tard;
- 39 % 23 ans plus tard;
- 44 % 28 ans plus tard.

Par conséquent, environ 30 années après la mort du « Grand Timonier », près de la moitié de la population chinoise a oublié les « années Mao ».

Cette évolution numérique ne reflète bien entendu que très sommairement la réalité chinoise, puisqu'il est en particulier fait abstraction de la question de l'âge de prise de conscience des réalités politiques. À cet égard le livre de la pianiste Zhu Xiao-Mei *La rivière et*

*son secret* (2007) est particulièrement édifiant, puisque dans sa jeunesse, rejetant le modèle bourgeois incarné par ses parents, cette femme adhère sans réserve à la Révolution culturelle. Elle ne comprit que par la suite toutes les souffrances et injustices engendrées par ce régime totalitaire. Ses souvenirs des années Mao Tsé Toung ont alors radicalement changé.

#### *Chute du Mur de Berlin et disparition de l'URSS*

Le mur de Berlin est tombé le 9 novembre 1989. En 2005, soit 14 ans plus tard, la population qui a oublié l'événement, c'est-à-dire celle qui est âgée de moins de 14 ans, ne représente que 12 % de la population. Par conséquent, 14 ans plus tard, pour les Allemands l'événement « Chute du mur » reste beaucoup plus « vivant » que pour les Vietnamiens la guerre qui les a opposés aux États-Unis. On pourrait aussi comparer les évolutions pour les populations de l'ancienne Allemagne de l'Ouest et de l'ancienne Allemagne de l'Est pour voir s'il y a des différences marquées.

Des comparaisons peuvent aussi être menées à propos des pays qui ont appartenu au bloc soviétique. En 1991, l'URSS éclate. Les taux de croissance démographique des anciennes républiques de l'URSS étant très diversifiés, le poids des personnes nées après l'éclatement de l'URSS est, 13 ans plus tard, extrêmement variable

(TABLEAU 3 et FIGURE 10). Il est ainsi, au Tadjikistan, plus de 2,8 fois plus élevé qu'en Lettonie ou en Ukraine. Ce même événement, la disparition de l'URSS, est dès lors oublié beaucoup plus rapidement au Tadjikistan qu'en Ukraine.

#### *L'abolition de l'Apartheid en Afrique du Sud*

En 1991, Frederik Willem De Klerk, président de l'Afrique du Sud, fait abolir l'Apartheid par le Parlement. Le recensement de 1996 montre que 5 années plus tard, 11 % de la population a « oublié » l'Apartheid, c'est-à-dire est née après son abolition. Le recensement de 2001 permet de constater que, dix ans plus tard, c'est plus de 20 % de la population d'Afrique du Sud qui a oublié ce qu'était l'Apartheid parce qu'elle n'a pas vécu cette politique de ségrégation raciale.

Les statistiques d'Afrique du Sud distinguant les différentes communautés vivant dans le pays, on peut voir à quelle vitesse les Sud-Africains Noirs, les Indiens

et les Asiatiques ou les Blancs oublient l'Apartheid, compte tenu de leur vitalité démographique relative. La mémoire démographique de la population africaine noire évolue de façon proche de la mémoire démographique de l'ensemble de la population puisque les Noirs sont très dominants dans la population d'Afrique du Sud (ils représentent 79 % de l'ensemble au recensement de 2001). Mais on peut voir que les Indiens et Asiatiques, comme les Blancs, oublient moins rapidement l'Apartheid que les Sud-Africains Noirs : cinq ans après son abolition, 12 % des Sud-Africains Noirs, 8 % des Indiens et Asiatiques et 6 % des Blancs ont oublié son existence, étant nés après 1991 (FIGURE 11). Dix ans après, les proportions sont respectivement de 22, 15 et 12 %. L'Apartheid est par contre certainement beaucoup plus présent dans la mémoire collective de la population noire que de la population blanche, parce qu'elle en a beaucoup plus souffert.

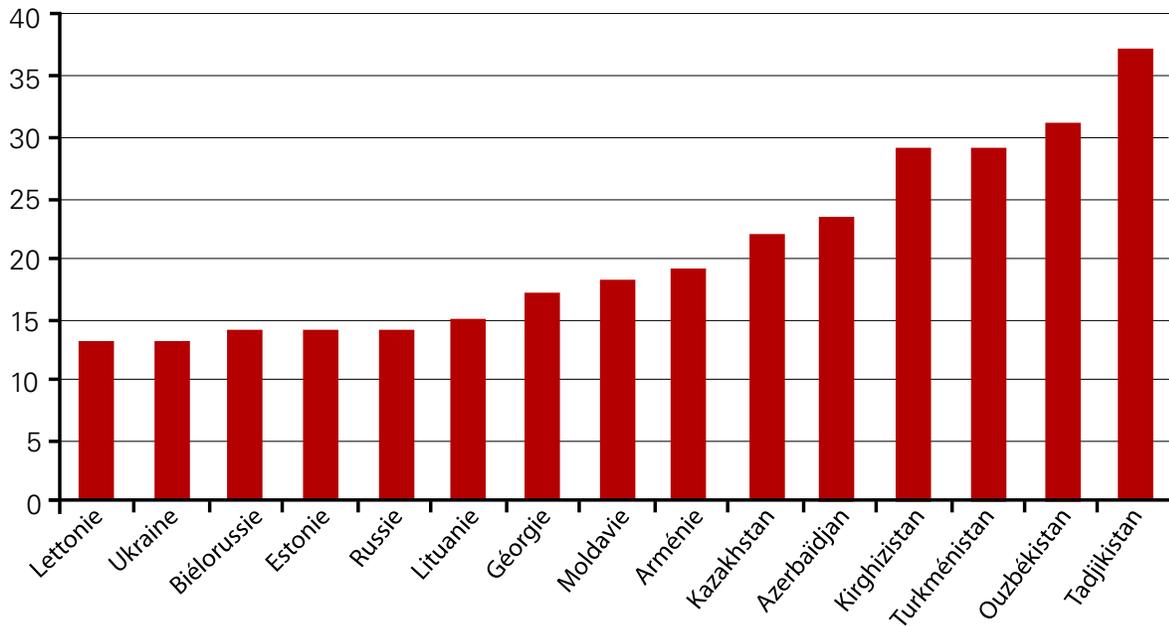
**TABEAU 3**

Taux de croissance de la population et proportion nées après la disparition de l'URSS dans les anciennes républiques qui la constituaient

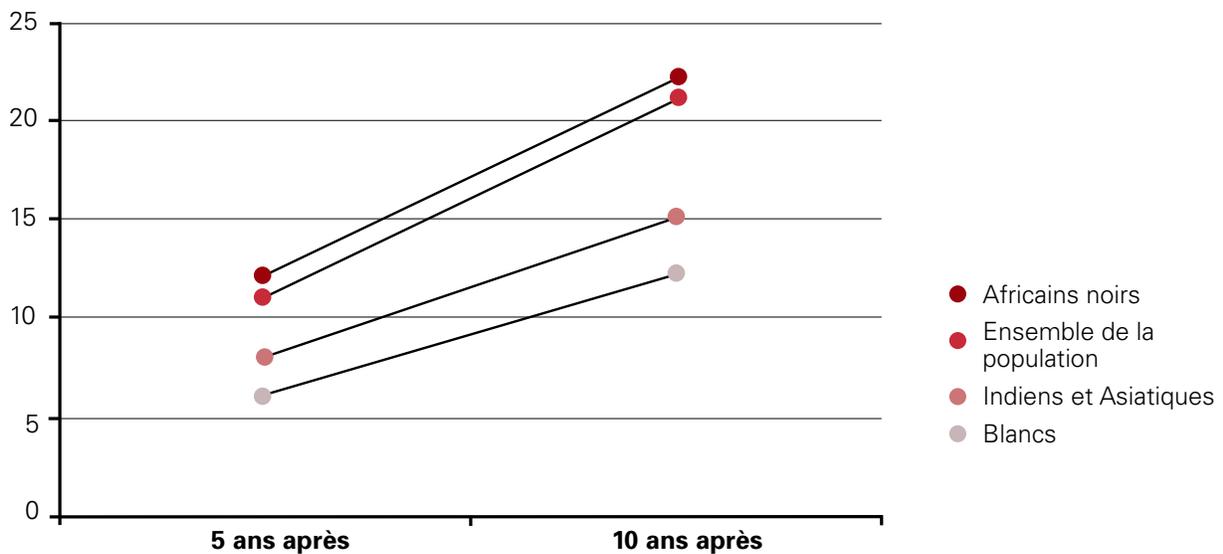
PAYS	Taux de croissance en 2000-2005	Proportion, en 2005, de personnes nées après la chute de l'URSS
Arménie	-0,42	19
Azerbaïdjan	0,51	23
Biélorussie	-0,52	14
Estonie	-0,38	14
Géorgie	-1,07	17
Kazakhstan	0,34	22
Kirghizistan	1,01	29
Lettonie	-0,66	13
Lituanie	-0,45	15
Moldavie	-1,34	18
Ouzbékistan	1,46	31
Russie	-0,48	14
Tadjikistan	1,19	37
Turkménistan	1,42	29
Ukraine	-0,81	13

**FIGURE 10**

Proportion, en 2005, de la population totale née après la chute de l'URSS dans les différentes républiques qui la constituaient

**FIGURE 11**

Oubli de l'Apartheid en Afrique du Sud  
(Proportion de personnes nés après l'abolition de l'Apartheid en %)



---

L'hypothèse à la base de cette analyse est que le souvenir qu'une population a d'un événement historique à un moment donné du temps dépend de la proportion, dans cette population, de ceux qui ont « vécu » l'événement, c'est-à-dire des personnes qui étaient déjà en vie lorsque cet événement s'est produit. Une société se souvient d'autant plus longtemps d'un événement que la mortalité est basse ; elle se souvient d'autant moins longtemps d'un événement que la natalité est élevée.

Ce concept de « mémoire démographique » présente une parenté avec celui de « mémoire collective », tel que l'a précisé le sociologue français Maurice Halbwachs, qui accorde une place toute particulière aux groupes comme supports d'une mémoire qui est avant tout « sociale ». La notion de mémoire collective est toutefois beaucoup plus complexe que celle de mémoire démographique. On pourrait au demeurant considérer un âge minimal de conscience pour définir la population qui était en mesure de « vivre » un événement historique, mais cela ne change pas vraiment les résultats, dont la valeur est avant tout indicative.

La persistance de cette mémoire démographique, c'est-à-dire « vivante », dépend de la mortalité, de la natalité et des migrations. Une importante émigration de personnes ayant vécu l'événement représenté à cet égard une perte de mémoire ; elle est assimilable à la mortalité. Une importante immigration de personnes dont les âges sont inférieurs à l'ancienneté de l'événement considéré réduit par contre l'oubli artificiellement. Une immigration de personnes dont l'âge leur aurait permis de vivre l'événement introduit un biais en apportant une contribution positive à la mémoire démographique, alors que les personnes étaient éloignées géographiquement de l'événement. Une forte émigration, comme celle des Juifs lors de la Seconde Guerre mondiale, revient à transférer une partie de la mémoire démographique d'un pays à un autre. L'effet sur la mémoire collective du pays d'accueil peut-être sans proportion avec la mémoire démographique, si la diaspora est très active par exemple.

Nous avons raisonné à l'échelle des pays mais on pourrait aussi le faire à une échelle plus locale. On pourrait s'intéresser à une ville particulière. Je pense par exemple à Guernica, bombardée en 1937. Il serait intéressant de suivre le renouvellement de sa population, par la natalité et la mortalité mais aussi par l'exode rural, très important lorsqu'on s'intéresse à la dynamique d'une ville. Quelle proportion de témoins du bombardement de Guernica était encore présente 10, 20, 30 ans plus tard, etc.

Il ne faut sans doute pas utiliser cette approche pour faire dire à la démographie plus qu'elle ne peut, mais il nous a semblé qu'elle permettait cependant de porter un regard ne manquant pas d'intérêt sur la dynamique des sociétés.

## BIBLIOGRAPHIE

- BLOCH, M. 1925. « Mémoire collective, tradition et coutume. À propos d'un livre récent », *Revue de synthèse*, t. XL, décembre, repris dans M. BLOCH. 2006. *L'Histoire, la Guerre, la Résistance*, Quarto Gallimard : 335-346.
- COALE, A. J., et P. DEMENY. 1983. *Regional Model Life Tables and Stable Populations*. Second Edition, with Barbara Vaughan. San Diego, Academic Press : 496 p.
- DUPRÉEL, E. 1928. *Deux essais sur le progrès*. Bruxelles, Maurice Lamertin, 270 p.
- HALBWACHS, M. 1950. *La mémoire collective*. Paris, PUF : 170 p.
- MANNHEIM, K. 1928. *Das Problem der Generationen*. Traduction française, 1990, Paris, Nathan, 122 p.
- NÉMIROVSKY, I. 2004. *Suite française*. Paris, Denoël, 434 p.
- RYDER, N. B. 1965. « The Cohort as a Concept in the Study of Social Change », *American Sociological Review*, 30, 6 : 843-861.
- UNITED NATIONS. 2007. *World Populations Prospects. The 2006 Revision*. [<http://www.un.org/esa/population/publications/wpp2006/wpp2006.htm>]
- ZHU, X.-M. 2007. *La rivière et son secret*. Paris, Robert Laffont, 340 p.

# AUX ORIGINES DE LA DEUXIÈME TRANSITION DÉMOGRAPHIQUE EN EUROPE :

une relecture des enquêtes fécondité-famille entre 1966 et 1972

Michel ORIS <sup>1</sup>

Dans les années 1980, une des nombreuses absurdités qui traversent le monde académique et la recherche scientifique est sortie de l'implicite : le dialogue sinon inexistant, du moins rare et généralement superficiel entre démographie et sociologie de la famille (Ritschard et Oris, 2005). Alors que la famille est l'espace physique et social où la plupart des comportements démographiques prennent place et, jusqu'à un certain point, se décident, « *few textbooks on population contain a chapter devoted to the demography of the family. Where such chapter does exist, it is generally shorter and more superficial than those that deal with fertility, mortality, nuptiality, and migration, or with the dynamics of age structure* » (Höhn, 1992 : 3). En 1992, la démographie familiale était encore vue comme « *a recent and relatively underdeveloped branch of population studies* » (Berquo et Xenos, 1992 : 8). Depuis, elle a connu une expansion impressionnante et s'est imposée comme le champ dominant dans la discipline.

Nonobstant cette entrée en matière, cet article ne veut pas s'attarder sur l'histoire des sciences et des paradigmes scientifiques. Il s'agit plutôt de mettre en évidence un moment carrefour à la fois dans l'histoire démographique et dans l'histoire de la démographie : le basculement brutal du baby-boom vers le baby-bust à partir de 1964-1965, le choc ressenti et comment il en a résulté l'émergence d'une nouvelle interdisciplinarité. L'accent sera mis sur la vague d'enquêtes nationales sur la fécondité et le planning familial qui eut lieu en Europe juste à la charnière des deux transitions, la première et la deuxième, et qui a initié un premier dialogue de fond entre sociologie et démographie. La relecture de ce matériau, oublié depuis longtemps, nuance la vision classique de la seconde transition démographique comme relevant intrinsèquement de l'émancipation féminine, revalorise le rôle des hommes au début du processus, mais démontre aussi que le combat des mouvements de libération de la femme pour la dépénalisation de l'interruption volontaire de

grossesse, à la fin des années 1960 et dans les années 1970, n'a pas relevé que d'une affirmation idéologique mais a bien été porté par une forte demande sociale féminine. Le retour aux sources permet aussi de réinterroger la notion de transition, en particulier le concept de *deuxième transition démographique*.

## **De la dénatalité à la deuxième transition démographique : une rupture et son étude**

La tendance lourde de recul de la fécondité qui s'est diffusée à travers l'Europe à partir du dernier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle n'a été interrompue que par le baby-boom. Ce dernier reste à beaucoup d'égards inexplicé. Entre autres, il ne peut s'expliquer simplement par un effet de compensation après un conflit terrible, puisque la remontée de fécondité a parfois commencé avant la fin de la Guerre mondiale, en Suisse par exemple (Wanner, 2007). Mais la reprise n'en a pas moins été nette durant une vingtaine d'années.

---

1. Université de Genève, Genève, Suisse : michel.oris@unige.ch

En 1950, tous les pays d'Europe présentent des valeurs qui excèdent le seuil de renouvellement des générations. Les maxima sont atteints au début des années 1960. En 1963, le nombre moyen d'enfants par femme s'échelonne de 2,3 en Suède à 4 en Irlande. À la seule exception de la Grèce, le processus s'arrête partout en 1964-65. La rupture a été particulièrement abrupte en Europe de l'Ouest, du Nord et du Centre, plus calme dans les pays du Sud où, cependant, le rythme s'est accéléré nettement à partir de 1974-1976. Un peu partout, le renouvellement des générations n'a plus été assuré à partir des années 1970. En Suisse, le nombre moyen d'enfants par femme atteignait 2,68 en 1964 et est déjà passé en dessous de 2,1 entre 1969 et 1970, pour se retrouver à 1,5 vers 1980. À cette date, les valeurs fluctuaient entre 2,21 en Grèce et 1,60 aux Pays-Bas (Calot et Blayo, 1982 ; Prioux, 1990). Il est difficile d'établir objectivement si l'écart entre ces extrêmes est ou non important. Ansley Coale et Susan Watkins résument en quelques graphiques (1986) l'évolution du régime démographique des pays européens de 1870 à 1980, en croisant le nombre moyen d'enfants par femme, l'espérance de vie à la naissance et le taux intrinsèque de croissance. La tendance à la convergence est évidente, les pays européens formant d'année en année un nuage de points de plus en plus dense et ramassé. Elle suscite tant de questions ! Passe encore si la tendance avait été linéaire, mais comment comprendre la cohésion croissante d'une démographie continentale à travers une chute (le 1<sup>er</sup> déclin de la fécondité à partir de 1875), une reprise (le baby-boom) et une deuxième rupture (la *deuxième transition démographique*) ?

Une des réponses les plus rapides au basculement du baby-boom vers le baby-bust a été à la fois spontanée, chaotique et cohérente, avec le développement d'enquêtes sur la fécondité dans une dizaine de pays <sup>2</sup>. Elles sont importantes à un double titre, par leur contribution à la fois à la transition d'une démographie normative aux référents idéologiques <sup>3</sup> vers une discipline critique et au cheminement

chaotique de la démographie vers la famille. Les modèles des enquêtes nationales ont été élaborés aux États-Unis à partir de 1955 déjà, mais en Europe les premières études de ce type semblent avoir été celles menées en Hongrie et en Belgique en 1966, suivies par l'Angleterre-Pays de Galles en 1967, la Turquie en 1968, puis sept autres pays entre 1970 et 1972. L'ensemble des données collectées en l'espace de 8 ans couvre 4 sociétés communistes, dont 3 de l'Est et 1 des Balkans, 4 de l'Ouest et 2 du nord de l'Europe. Le grand absent est le Sud qui n'est représenté que par la Turquie. Les échantillons aléatoires, stratifiés ou non, rassemblaient de 2 672 (Danemark) à 18 116 personnes (Pologne). Toutes ces études se sont inspirées les unes des autres mais, pour l'essentiel, n'ont pas été coordonnées. En 1974, dans le cadre de l'Année de la Population, un groupe de démographie sociale des Nations-Unies s'est lancé dans un délicat exercice de comparaison qui a débouché sur une synthèse remarquable publiée en 1977 <sup>4</sup>.

Comme la plupart des équipes nationales ont travaillé isolément, la convergence des thèmes n'est qu'un témoignage plus éloquent des préoccupations du temps, celles qui poussent alors les démographes à quitter leurs grands nombres, leurs mesures objectives, pour aller interroger des êtres humains. Trois thématiques émergent : il y a certes toujours le souci de décrire finement la fécondité dans tous ses paramètres d'intensité et de calendrier, mais aussi la volonté de saisir les idéaux, les désirs, les intentions concernant la dimension de la famille, et d'atteindre ce que connaissent et ce que pratiquent les gens pour contrôler leur reproduction (Girard, 1977). Les enquêtes sont aussi des produits de leur temps dans leurs sélections et biais, avec en particulier des orientations genrées implicites ou en amorce de réflexion. Les questionnaires ont généralement été soumis uniquement aux femmes, mariées, en âge de fécondité. Seuls le Danemark et la Finlande ont aussi considéré les hommes, ainsi que les femmes célibataires <sup>5</sup> ; c'est la Turquie qui présente le protocole d'enquête le plus

2. Faute de place, nous négligeons des enquêtes plus spécifiques limitées à des sous-populations, comme celle que Hubert Gérard (1970) a conduite autour de 1968 sur la fécondité des catholiques belges.

3. Rappelons le pro-natalisme qui a longtemps été la norme et la référence presque absolue de la démographie française jusque dans son institut le plus prestigieux (De Luca, 2008) ou l'impact de long terme du darwinisme social sur les démographes anglo-saxons (Hogdson, 1991).

4. Les figures 1 et 3 de cet article sont d'ailleurs directement extraites de cette synthèse, et c'est de là qu'ont été tirées les informations présentées par le tableau 1 et la figure 2.

5. En Finlande, des questions ont été posées sur les comportements sexuels.

**TABLEAU 1**  
Les enquêtes nationales des années 1966-1972

PAYS	Date	Taille de l'échantillon	QUESTIONS	
			N	Ouvertes/ Structurées
Hongrie	1966	8800	32	S
Pologne	1972	18 116	47	S
Tchécoslovaquie	1970	3050	65	S
Yougoslavie	1970	6523	94	S/O
Angleterre/ Pays de Galles	1967	7171	104	S/O
Belgique	1966	3676	79	S/O
France	1972	2890	106	S/O
Pays-Bas	1969	3000	110	S/O
Danemark	1970	2672	79	S/O
Finlande	1971	± 1000	74	S/O
Turquie	1968	3723	213	S/O

Source: Nations-Unis (1977).

« moderne »<sup>6</sup>. En Angleterre, seules les femmes ont été questionnées mais on leur a demandé quelle était l'opinion de leur mari sur le nombre d'enfants, tout en sacrifiant au modèle du *male breadwinner* au point de ne pas mesurer le revenu familial mais de collecter uniquement les revenus de l'époux.

#### **Entre désirs et opportunités, représentations et réalités : femmes, familles et fécondité dans les années 1966-1972**

Il n'est bien sûr pas possible, dans le cadre de cet article, de synthétiser tous les résultats accumulés, et ce serait d'ailleurs redondant avec la publication des Nations-Unies de 1977. Mais quelques-uns nous parlent autant des représentations que des réalités de la démographie européenne au moment même où la fécondité bascule. Les transformations de la condition féminine sont d'emblée placées au cœur des mutations, même si les différentes facettes ne sont saisies que peu à peu. Le premier terme est celui de l'activité féminine sur le marché du travail qui, après avoir atteint dans les années cinquante ses minima historiques, remonte dès le début des années soixante et est immédiatement

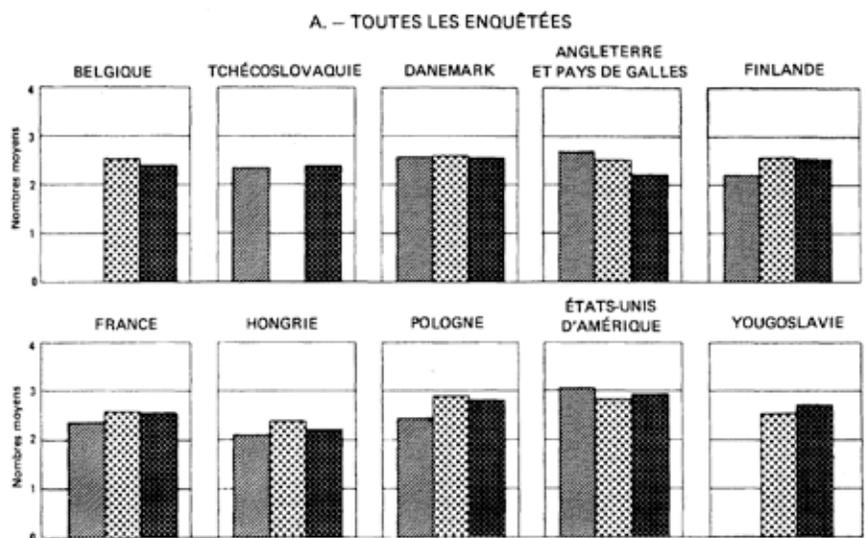
accusée de pénaliser la vie féconde. L'analyse des données d'enquête est bien plus nuancée. Il y a conscience que l'inactivité au moment du passage de l'enquêteur est peut-être due à la survenue antérieure d'enfants et qu'établir le lien de causalité a posteriori est délicat. Il y a aussi le regret que les temps partiels et temps pleins aient rarement été distingués. Globalement, activité professionnelle et nombre d'enfants sont corrélés négativement, mais la vraie dichotomie émerge lorsque davantage de variables sont croisées : « la fécondité des femmes peu instruites qui n'ont jamais travaillé est le double ou le triple de celle des femmes instruites et économiquement actives » (Nations-Unies, 1977 : 61). La seconde catégorie est à l'époque encore peu nombreuse, mais c'est bien une polarisation qui émerge parmi les femmes. Elle est cohérente avec l'expression des désirs dans un tableau qui croise également activité et degré d'instruction féminins avec, cette fois, le « nombre d'enfants prévu » (Nations-Unies, 1977 : 133).

Les démographes de l'époque ont été surpris que les enquêtées fassent dans l'ensemble fort bien la distinction entre le projet individuel et familial

6. Avec quatre questionnaires : 1) ménages 2) femmes mariées fécondes 3) leur mari 4) les collectivités rurales.

FIGURE 1

Comparaison du nombre moyen d'enfants désirés au moment du mariage, du nombre d'enfants prévu et du nombre d'enfants considéré comme idéal



Source : Nations-Unis (1977), p. 159.

(nombre d'enfants prévu ou désiré<sup>7</sup>) et ce qu'elles jugeaient bon pour la société (nombre idéal d'enfants) (Trent, 1980). Presque partout, l'idéal est supérieur au prévu, sauf en Turquie où les valeurs moyennes étaient respectivement de 2,89 et 5,67, montrant que dans ce pays existait une formidable attente, ou comme l'énonçait le concept de l'époque, une « demande non satisfaite » de solutions pour réguler les naissances (Ozby et Shorter, 1970). Ailleurs, les méthodes disponibles permettaient de soutenir le divorce entre des idéaux collectifs marqués par le pro-natalisme (en France surtout) et des projets féminins plus personnels, prenant leur autonomie par rapport même à leur perception de l'intérêt général.

En matière de méthodes de régulation des naissances, les données des années 1966-1972 ne sont que des instantanés au sein d'une histoire qui s'accélère. Entre 1966 et 1972, la consommation de pilules contraceptives a doublé en Belgique ! (Cliquet, 1972). Ce pays est pourtant dès 1966 un de ceux qui présentent la plus haute prévalence contraceptive. La connaissance d'au moins une méthode y est à peu près universelle (98 %) comme en France, au Danemark ou en Finlande. De l'ordre de 78 % des enquêtées en ont déjà utilisé une et presque

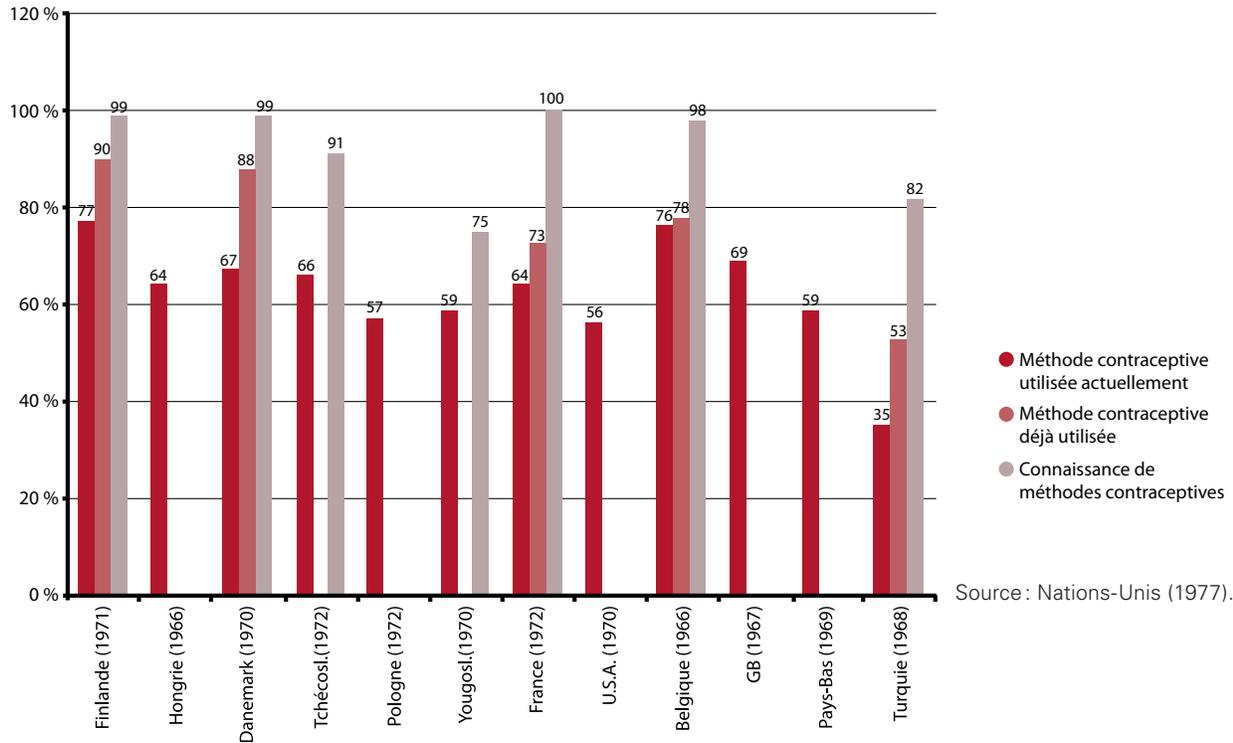
la même proportion (76 %) pratique la contraception au moment de l'enquête, la proximité entre ces deux chiffres étant le signe d'une transition brutale (Morsa, 1970). Le processus a été plus progressif en Finlande avec 99 % de connaissances, 90 % ayant utilisé et 77 % utilisant. C'est en France et en Turquie que le fossé entre théorie et pratique est le plus net. Dans le premier de ces pays, bien connu pour avoir été le pionnier de la première transition de la fécondité, la connaissance de la contraception est universelle et 78 % l'ont pratiquée, mais seules 64 % des répondantes utilisent – ou acceptent de déclarer utiliser – une méthode au moment de l'enquête. En Turquie, les pourcentages sont respectivement de 85, 53 et 35 %. C'est là que la distorsion entre la connaissance et la pratique est la plus forte en raison d'une carence d'offre contraceptive. En France, on ne saurait dire s'il s'agit d'une opposition entre le groupe institutionnalisé des « familles nombreuses », définies et protégées par l'État pro-nataliste (De Luca, 2008), et les autres, ou s'il s'agit d'un problème de déclaration. Le fait est que les questions sur les attitudes envers l'avortement, et plus encore celle sur sa prévalence, ont manifestement suscité des réponses réticentes et, au bout du compte, peu fiables<sup>8</sup>.

7. D'un point de vue socio-psychologique, il est intéressant d'observer qu'au niveau individuel les intentions (désirs, souhaits) et les prévisions concordent très bien. Cf. Girard et Roussel (1982 : 345).

8. Une brève note soulignait cette carence dès 1977 dans *Population and Development Review*, 3, 1-2, p. 157.

**FIGURE 2**

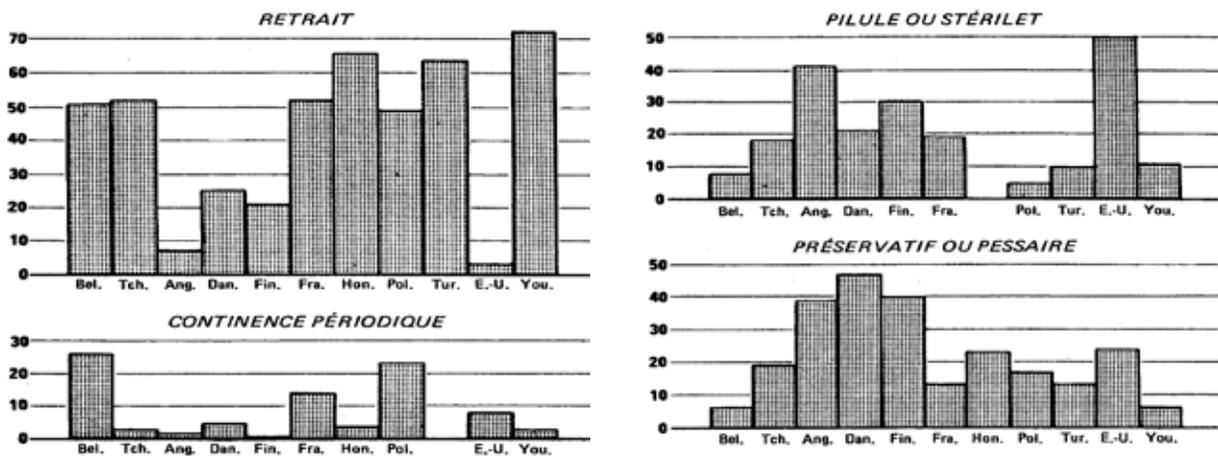
Pourcentage d'enquêtées pratiquant la contraception, l'ayant déjà pratiquée, connaissant une méthode, 1966-1972



Source : Nations-Unis (1977).

**FIGURE 3**

Pourcentages d'utilisation des diverses méthodes de contraception parmi les femmes qui contrôlent leur fécondité



Légende

Ang. = Angleterre et pays de Galles; Bel. = Belgique; Dan. = Danemark; É.-U. = États-Unis d'Amérique; Fin. = Finlande; Fra. = France; Hon. = Hongrie; Pol. = Pologne; Tch. = Tchécoslovaquie; Tur. = Turquie; You. = Yougoslavie.

Source : Nations-Unis (1977), p. 156.

Ces enquêtes ne nous disent globalement que peu de choses sur les rapports de genre, puisque la femme (en général mariée) est extraite du couple ou du rapport parents-enfants. Cette atomisation du social, reflet typique de l'imprégnation des sciences sociales par les concepts économiques individualistes du temps, ne sera corrigée que bien plus tard. Il est cependant important de constater que la pilule et le stérilet sont à peine au début de leur processus de diffusion, qui s'opère à partir du monde anglo-saxon, que le retrait (ou coût interrompu) est encore de loin la méthode la plus utilisée, suivie du préservatif et, loin en arrière, de la continence périodique (ou méthode Ogino) (Nations-Unies, 1977 : 166). Cette dernière impliquait un bon dialogue au sein du couple mais était donc peu usitée, alors que les pratiques dominantes étaient toujours celles qui donnaient à l'homme la responsabilité première de la vie reproductive. Ceci est une surprise considérable puisque la lecture commune de la deuxième transition démographique évoque les « générations pilule », la prise de contrôle de leur corps par les femmes, la dissociation des vies sexuelle et reproductive qui en a résulté, avec une revalorisation du plaisir, une certaine évolution des mœurs et la lame de fond de l'émancipation féminine. Ces données contradictoires, au moins en apparence et en première lecture, doivent nous conduire à réinterroger les transitions de la fécondité dans une perspective de genre.

### **Les transitions de la fécondité au masculin/féminin**

#### *Une première transition de la fécondité au masculin*

Dans l'étude de la première transition de la fécondité, qui balaie l'Europe entre 1875 et 1920, les historiens-démographes ont répliqué en interne les carences des sciences sociales, puisque durant longtemps les approches quantitatives et qualitatives, la démographie (historique) et l'histoire de la famille se sont plus développées en parallèle qu'en se nourrissant l'une de l'autre (Oris, 2003). Ce n'est que depuis une vingtaine d'années que les chercheurs puisent dans le courant qualitatif des études familiales pour rééclairer ce premier déclin massif de la fécondité. Sous la direction de deux personnalités emblématiques de l'histoire des mentalités, Philippe Ariès et George Duby, *l'Histoire de la vie privée* synthétise de nombreuses recherches sur le modèle familial bourgeois qui s'est affirmé et

imposé à travers le XIX<sup>e</sup> siècle. Il implique une forte hiérarchie des genres et des générations avec des rôles différenciés. La dissociation stricte des espaces publics et privés accroît le sentiment d'intimité, une intimité qui s'associe d'ailleurs dans les représentations mentales au repli sur soi, protégé des autres dans un cocon protecteur, le foyer. La femme est associée à cet espace et à cette intimité au sein desquels les époux, même les plus conventionnels, peuvent sortir des conventions, des hiérarchies convenues pour exprimer légitimement leurs sentiments en se tutoyant et en se donnant des petits noms (Ariès et Duby, 1987 ; Coontz, 1988).

Variable, la normativité n'en pèse pas moins lourdement sur les familles.

Au cœur du dispositif bourgeois, une famille qui se définit comme le lieu de l'ordre, porteuse d'un modèle normatif puissant où tout écart est considéré comme une dangereuse déviance sociale. Dans ce creuset se forment les valeurs nécessaires à l'accomplissement individuel, fruit des vertus morales qui ont été inculquées au cours d'un lent processus de socialisation. (Ségalen, 1988 : 390)

La violence envers les femmes et les enfants apparaît dès lors souvent comme issue du devoir de « corriger », composante de l'éducation perçue comme normale, et réaffirmer l'autorité du père sur les siens. Cette légitimité jusqu'à preuve du contraire, jointe au respect de l'intimité, couvre les « secrets des familles ».

Ceux-ci furent bien nécessaires car un aspect fascinant et déconcertant de cette lame de fond que fut le premier déclin de la fécondité parmi les populations de souche européenne est un incroyable divorce entre le privé et le public, entre les familles et le politique. Au niveau macro ou institutionnel, la plupart des États se sont lancés activement dans une politique mercantiliste de préservation des « forces vives de la nation », alliant mesures pro-natalistes au développement de la pédiatrie et de l'obstétrique, en passant par un discours sacralisant la femme mais dans son rôle de mère, discours qui a soutenu la diffusion du modèle familial bourgeois. Françoise Thébaud (1986) en a fait la démonstration en France tandis qu'au Québec, Denyse Baillargeon (2002) a montré comment la médicalisation de la maternité a permis de peser sur la vie privée des femmes jusque dans les milieux populaires. Au sein de ces derniers, la diffusion d'une économie salariale discriminatoire a également été décisive dans la construction des rapports de force genrés.

À l'exception de quelques groupes néo-malthusiens, tous les courants politiques étaient donc population-

nistes jusque dans les années 1960. Ils ont soutenu un discours brut, une propagande pro-nataliste massive et non seulement criminalisé l'avortement mais aussi fait passer des législations interdisant la vente de contraceptifs (Oris, 1993). Pour comprendre comment des millions de couples ont malgré tout réalisé une « révolution au lit », dans le secret de leur intimité, le démographe américain Ansley Coale (1986) a défini trois préalables à l'innovation formant le modèle RWA: *readiness, willingness, ability*, soit être prêt, vouloir et être capable. Les techniques de l'époque étant essentiellement limitées à l'abstinence, au retrait et à l'avortement, il est communément assumé que les deux premières, le coït interrompu surtout, impliquait un dialogue sur la sexualité au sein du couple, une meilleure communication intime.

Dans une thèse d'histoire orale, la Britannique Kathie Fisher a récemment montré que ce ne fut pas nécessairement le cas. Elle a interrogé des ouvrières de deux régions anglaises et leur mari, séparément et ensemble. Dans les années 1930-1940, ces couples étaient bien acculturés aux valeurs familiales des élites; leur intimité ne surmontait pas les tabous de la sexualité, dont ils ne parlaient pas entre eux, la régulation des naissances était « *an unspoken thing* », et c'était le travail de l'homme – *who just took charge of it* –, un homme dont le rôle de chef n'était pas ou guère contesté (Fisher, 2000; 2006). Quand l'homme était « maladroit », l'avortement pouvait alors être une option dans un monde de réseaux clandestins essentiellement féminins, mais c'était une solution dangereuse de second rang, de dernier recours (Oris, 1993).

Cela ne signifie bien sûr pas que les femmes n'aient eu des motivations propres à réguler leur fécondité, motivations liées à leur vie professionnelle, à l'économie domestique, aux charges maternelles, etc. (McKinnon, 1995; Szreter, 1996; Janssens, 2007), ni que la composition de la progéniture selon le sexe n'ait pu être importante, en conjonction avec d'autres variables culturelles et institutionnelles comme le montre Praz (2005). Mais il n'en reste pas moins que durant le premier déclin de la fécondité, plus d'un siècle de construction culturelle des rôles sexuels et d'acculturation n'ont de manière évidente pas facilité le dialogue intime au sein des couples, ni l'initiative féminine. Ces processus ont placé l'homme en position dominante, ce que le déclin de la fécondité a encore renforcé (Secombe, 1992).

### *Une deuxième transition démographique au féminin ?*

Au cœur de la première transition démographique ne s'est donc pas trouvée l'émancipation féminine que, de manière un peu anachronique, nous avons pu projeter depuis les années 1980 vers le passé. C'est un constat qui heurte nos schémas mentaux, ce qui d'une certaine manière témoigne du changement des mentalités. L'origine du risque d'anachronisme dans la lecture du premier recul de la fécondité résulte bien du second déclin et de la perception que nous en avons. Enfants des générations pilule, les scientifiques contemporains ont intégré la vision communément admise et reconnue d'une transition au féminin, d'un contrôle de la reproduction parallèle à l'émancipation féminine et marquant l'affirmation de la possession de leur corps par les femmes. Comme nous l'avons vu plus haut, les enquêtes nationales de 1966-72 ont d'emblée perçu l'enjeu, quoiqu'elles ont plus tâtonné que saisi la question, obtenant des résultats ambigus dans la mesure des effets de l'activité féminine.

Un des rares chercheurs de ce temps qui sut faire fi des distinctions disciplinaires factices et fut un authentique démographe-sociologue, Louis Roussel, a pu montrer que les esprits étaient ouverts aux changements à travers une enquête spécifique. Il a analysé, avec Odile Bourguignon, *La famille [française] après le mariage des enfants* en 1975. Il a demandé aux parents comme à leurs enfants mariés si entre ces deux générations l'égalité entre hommes et femmes avait progressé, et ils ont été exactement la même proportion, soit 71 %, à répondre positivement, l'écrasante majorité des membres de la génération parentale (79 %) et plus encore de leurs rejetons (92 %) jugeant cette évolution positive (Roussel et Bourguignon, 1976: 121). Il faut qu'une question plus précise soit posée, comme celle de savoir s'il est préférable que les soins aux bébés soient donnés seulement par la mère ou par la mère *et* le père, pour que le contraste entre les générations ressorte. Du côté des hommes, 56 % des parents ont la vision traditionnelle qui perçoit les soins aux petits comme un rôle et un devoir avant tout féminin, et parmi leurs fils mariés ce pourcentage tombe à 46 %. Mais du côté des femmes, les proportions sont respectivement de 51 % chez les mères et 35 % chez les femmes, illustrant une évolution particulièrement rapide des mentalités dans les générations féminines (Roussel et Bourguignon, 1976: 125).

Ce sont certainement ces contradictions au sein des couples, ainsi que la dépendance des femmes envers le bon vouloir et l'habileté de leur époux, qui expliquent

qu'une « offre » contraceptive moderne ait satisfait une « demande » féminine, la réunion des deux ayant permis aux femmes non pas d'être mais de *devenir* les premiers moteurs de ce qui *plus tard* a été appelé la deuxième transition démographique.

Je ne remets donc nullement en cause la vision classique de cette deuxième transition, mais souligne l'existence d'un « entre-deux » surprenant et jusqu'ici négligé. Dans un pays particulièrement bien documenté comme la France, où sept enquêtes se sont succédé entre 1978 et 2000, les méthodes dites « modernes », justement parce qu'elles laissent leur libre arbitre aux femmes, se sont imposées à partir du milieu des années soixante-dix, voire du début des années quatre-vingt, et sous réserve cette chronologie vaut à peu près pour l'ensemble de l'Europe de l'Ouest (d'Armagnac, 2005 : 420-21). Entre-temps, ce sont les hommes qui ont entamé le baby-bust et initié le second recul de la fécondité !

Que cette situation ait été mal vécue par les femmes, nous en trouvons témoignage dans les dynamiques et thématiques des M.L.F., les mouvements de libération des femmes qui fleurissent dans la foulée de mai 68. Ces nouvelles féministes s'inscrivent pourtant en rupture avec mai 68 car elles considèrent que la « révolution sexuelle » théorisée par Reich et Marcuse a été récupérée par des leaders masculins qui continuaient à compartimenter les femmes dans des rôles secondaires tout en leur récusant le droit de dire non à des relations sexuelles, sous peine de se faire traiter de petites bourgeoises. Réaffirmant avec force que « le personnel est politique », les M.L.F. s'attaquent certes à la famille patriarcale ou « petite famille succédéesbourgeoise », mais elles concentrent l'essentiel de leurs actions sur les questions de la sexualité et du corps qu'il faut libérer de l'aliénation, de la domination (Fougeyrollas-Shwebel, 1997 ; Ergas, 2002). À Genève, cas exemplaire à cet égard, elles refusent de s'engager pour le droit de vote féminin mais militent pour la légalisation de l'interruption volontaire de grossesse, réalisent des avortements plus ou moins clandestins, se heurtent de plein fouet au pouvoir médical masculin à travers des manifestations ciblées ou en établissant une liste noire de gynécologues qui eut et grand succès et grands effets (de Dardel, 2007).

Bien sûr, ces mouvements ont été portés par des femmes dans l'ensemble éduquées et issues de milieux aisés. Cela, et leur engagement politique marqué, donne aux débats des années 1960-1970 sur l'IVG une tonalité

intellectuelle un peu artificielle<sup>9</sup> qui m'a fait longtemps croire qu'il s'agissait d'un combat essentiellement idéologique, portant plus sur le principe que la réalité d'une liberté de choix puisque la pilule contraceptive semblait rendre la question même de l'avortement sinon obso-lète, en tout cas marginale. Or, l'analyse des enquêtes nationales de 1966-72 nous a montré qu'au moment où l'ensemble de l'Europe bascule du baby-boom dans le baby-bust, les femmes sont démunies. Certes, comme l'ont démontré Roussel et Bourguignon (1976), elles bénéficient d'un climat globalement favorable à l'émancipation féminine, mais des aspirations féminines spécifiques, distinctes voire contradictoires des masculines, se dessinent, surtout dans les jeunes générations. Dans cette situation de tensions, le combat pour la légalisation de l'IVG fut bien porté, au-delà de minorités agissantes, par une demande sociale réelle et croissante qui permit une vague de libéralisations : au Royaume-Uni en 1967, en Finlande en 1970, au Danemark en 1973, en Suède, Autriche et Portugal en 1974, en France et en Norvège en 1975, en Allemagne de l'Ouest en 1976, etc. (Monnier, 2006 : 94).

### Crise ou transition ? Continuité ou rupture ?

Le but avoué des enquêtes de 1966-1972 et de celles qui les ont suivies étaient de comprendre la fécondité et les facteurs qui l'affectent pour pouvoir planifier la croissance socioéconomique des nations. Les textes de l'époque montrent en effet une véritable obsession de la planification<sup>10</sup>. Ces projections de tendances vers le futur font du vieillissement le péril qui menace le bien-être au sein de sociétés occidentales protégées par le tissu institutionnel de l'État Providence, État qui ne saurait résister à l'accroissement des charges de pensions. Et les démographes savent en effet que les transformations de la structure des âges trouvent leur origine première dans la dénatalité. À l'époque, le courant pro-nataliste était encore puissant parmi les démographes et dans les institutions démographiques.

9. Voir par exemple le débat belge analysé par Bérengère Marques-Pereira (1989).

10. Dans un bel essai historique, Simon Szreter (1996) a montré comment l'idéal de planification a été fondateur du succès de la théorie de la transition démographique. Il s'exprime dans les plans quinquennaux des régimes communistes, mais aussi dans le *New Deal* de Roosevelt, le Keynésianisme, la création d'un Bureau du Plan dans la plupart des pays d'Europe de l'Ouest après la guerre (en France par le gouvernement De Gaulle), etc.

Il aurait pu s'en trouver renforcé et il y eut des tentatives en ce sens<sup>11</sup>. Mais avec la préhension des déterminants profonds de la fécondité, culturels et sociopsychologiques (Collomb et Zucker, 1977), plus grand monde ne croyait encore sérieusement à la possibilité de susciter une inversion de tendance par des mesures politiques simples. Les dernières illusions ont éclaté au début des années quatre-vingt avec, notamment, une réflexion sur le divorce fondateur du déclin de la fécondité, celui entre aspirations privées et intentions publiques, et la démocratie (McIntosh, 1981; Wulf, 1982).

Si la rupture démographique s'amorce à partir du milieu des années soixante, il a fallu prendre du recul durant deux décennies avant de s'en dégager et de la qualifier. En 1979, Jean Bourgeois-Pichat se demandait : « la baisse actuelle de la fécondité en Europe s'inscrit-elle dans le modèle de la transition démographique ? ». Il concluait positivement en considérant une continuité dans les motivations, parmi lesquelles il mettait l'accent sur les coûts des enfants, les difficultés de logement, etc. En somme, le baby-boom lui apparaissait comme un accident de l'histoire qui reprenait désormais son cours. Nous pouvons désormais rajouter à son argumentaire que comme auparavant, les hommes dominaient les choix contraceptifs et étaient à même d'imposer leurs vues.

Parallèlement, l'observation de la montée des divorces, des unions consensuelles (que l'on appelait encore concubinages), de nouveaux comportements sexuels, etc., a pu donner l'image d'une « crise des familles ». C'est elle qui exprimerait l'essence des changements profonds de mentalités et rendrait irréversible la « crise démographique »<sup>12</sup>. Dans *La famille incertaine*, Louis Roussel (1989) développe une réflexion critique sur ces représentations, sans tout à fait parvenir à s'en extraire. Des images traversent de nombreux textes de l'époque, porteurs d'une vision de crise de civilisation, de condamnations de l'hédonisme des jeunes, de leur absence de sens collectif et de leur goût excessif du plaisir. Ces stigmatisations plongent leurs racines dans des décennies de luttes populationnistes et prolongent la condamnation de « l'égoïsme » des

petites familles qui manquaient à la patrie (1880-1945); ils trouvent une assise sociale dans le contraste générationnel dû à une socialisation dans des contextes sociohistoriques différents. Mais justement, même dans un pays plus marqué que d'autres par ces traditions pro-natalistes comme la France, les enquêtes fondatrices remettent à leur juste place ces différences entre « vieux » et « jeunes », hommes et femmes (cf. Roussel et Bourguignon, 1976; 1978).

Durant une dizaine d'années, le débat sur la continuité ou la rupture a aidé à prendre de la distance. Ce n'est qu'en 1987, dans un Cahier de l'Institut national d'Études démographiques, que Henri Leridon et ses collègues ont rompu avec l'idée de continuité et affirmé l'originalité fondamentale du processus en cours depuis au moins vingt ans, en parlant de *seconde révolution contraceptive*. Au-delà des méthodes, il fallait prendre en compte tout ce qu'elles impliquaient, notamment dans le fonctionnement du couple et dans les rapports de genre. C'est en 1986-1987 que les démographes néerlandais et belge Dirk van de Kaa (1987) et Ron Lesthaeghe ont introduit un terme qui continue à faire débat, celui de *seconde transition démographique*, qui affirme l'originalité des processus en cours. Van de Kaa insiste sur la volonté des individus de choisir librement leur style de vie afin de se réaliser personnellement (van de Kaa, 2001). De son côté, Ron Lesthaeghe (1995) voit en la deuxième transition démographique essentiellement un affaiblissement du contrôle social exercé par les institutions. L'un comme l'autre peut s'appuyer sur des travaux de sociologues qui, depuis au moins le début des années quatre-vingt, s'accordent sur la montée du privé dans l'ordre familial et l'analysent en terme de désinstitutionnalisation (Ségalen, 1981 : 308). Mais si van de Kaa considère la pluralisation et la force des projets personnels comme le moteur premier des mutations, Lesthaeghe va plus loin en observant que l'intime se redéfinit en sortant du cocon du foyer familial pour s'exprimer ouvertement. Cette discussion ne doit pas cacher l'originalité des évolutions, qui réside dans la multiplication des phases et des événements, dans l'ouverture et la diversification

11. Un joli résumé du débat particulièrement virulent qui se produisit en France se trouve dans Girard et Roussel (1982 : 324-328).

12. Cette vision très négative qui décline les crises de la démographie, de la famille, des mœurs, de l'autorité, etc., continue à s'exprimer ponctuellement. Cf. Sullerot (1999) par exemple.

des possibles : divorces, cohabitation voire vie féconde hors mariage, monoparentalité, recompositions familiales, vie en solo (c.-à-d. vie solitaire sinon voulue en tout cas assumée), *living apart together*... Schulze et Hartmann (2002 : 75) soulignent que bien plus que de nouvelles réalités en termes de structures de cohabitation, cette pluralisation exprime un « *trend [...] towards a variety of form of private life* », la vie mariée avec des enfants n'étant plus qu'une des modalités de ces vies privées parmi d'autres.

---

Si la première transition de la fécondité a bouleversé la démographie tout en s'inscrivant dans une sorte d'apogée d'un modèle familial normé, la seconde a brisé ce moule et mérite donc bien d'être distinguée. L'expression *deuxième transition démographique* est d'autant moins inappropriée qu'elle apparaît précisément au milieu des années 1980, au moment où le contrôle des choix féconds vient de passer effectivement du masculin au féminin. La volée d'enquêtes qu'une douzaine de pays ont organisée de 1966 à 1972 nous a placés à un carrefour de l'histoire, au point d'inflexion entre deux tendances démographiques majeures. Grâce à elles, nous comprenons mieux l'originalité et la nouveauté d'un processus qui a bouleversé les rapports de genre et les styles de vie. Au-delà de l'Europe et de sa démographie, les enquêtes de 1966-1972 ont aussi, à partir du travail réalisé lors de l'Année mondiale de la Population en 1974, servi de modèle au *World Fertility Survey*, grâce auquel l'analyse des sociétés pauvres et de la démographie familiale dans les populations du Tiers-Monde a pu, elle aussi, et non sans peine, progresser du descriptif au compréhensif, de l'instrumental à l'analytique. Malgré tous leurs défauts, ces recherches ont été décisives pour retisser le fil de l'interdisciplinarité entre la démographie et les études familiales.

## BIBLIOGRAPHIE

- ARIÈS, P., et G. DUBY, dir. 1987. *Histoire de la vie privée*. Tome 4. Paris, Seuil, 639 p.
- ARMAGNAC, J. d'. 2005. « Quelques observations sur l'évolution de la pratique contraceptive des femmes », dans *La population de la France. Évolutions démographiques depuis 1946*. Tome I. Bordeaux, Conférence universitaire de démographie et d'étude des populations : 419-427.
- BAILLARGEON, D. 2002. « Entre la "Revanche" et la "Veillée" des Berceaux : les médecins québécois francophones, la mortalité infantile et la question nationale, 1910-1940 », *Canadian Bulletin of Medical History/Bulletin canadien d'histoire de la médecine*, 19, 1 : 113-137.
- BERQUO, E., et P. XENOS. 1992. *Family systems and cultural change*. Oxford, Clarendon Press, 222 p.
- BOURGEOIS-PICHAT, J. 1979. « La baisse actuelle de la fécondité en Europe s'inscrit-elle dans le modèle de la transition démographique ? », *Population*, 34, 2 : 267-305.
- CALOT, G., et C. BLAYO. 1982. « Recent course of fertility in Western Europe », *Population Studies*, 36, 3 : 349-372.
- CLIQUET, R. 1972. « Knowledge, practice and effectiveness of contraception in Belgium », *Journal of Biosocial Sciences*, 4 : 41-73.
- COALE, A., et S. C. WATKINS. 1986. *The decline of fertility in Europe*. Princeton, Princeton University Press, 484 p.
- COONTZ, S. 1988. *The social origins of private life. A history of American families (1600 1900)*. Londres, New York, Verso, 365 p.
- COLLOMB, Ph., et E. ZUCKER. 1977. *Aspects culturels et socio-psychologiques de la fécondité française*. Paris, PUF, INED, 328 p.
- DARDEL de, J. 2007. *Révolution sexuelle et Mouvement de Libération des Femmes à Genève (1970-1977)*. Lausanne, Antipodes, 157 p.
- ERGAS, Y. 2002. « Le sujet femme : le féminisme des années 1960-1980 », dans F. THÉBAUD, dir. *Histoire des femmes en Occident*. Tome 5. *Le XX<sup>e</sup> siècle*. Paris, Plon : 499-519.
- FISHER, K. 2000. « "She was quite satisfied with the arrangement I made" : gender and birth control in Britain, 1920-1950 », *Past and Present*, 169 : 161-193.
- FISHER, K. 2006. *Birth Control, Sex & Marriage in Britain, 1918-1960*. Oxford, Oxford University Press, 294 p.
- FOUGEYROLLAS-SCHWEBEL, D. 1997. « Le féminisme des années 1970 », dans C. FAURÉ, éd. *Encyclopédie politique et historique des femmes : Europe, Amérique du Nord*. Paris, PUF : 729-770.

- GÉRARD, H. 1970. *Catholicisme et fécondité : recherche exploratoire*. Louvain, Vander, 253 p.
- GIRARD, A. 1977. « Dimension idéale de la famille et tendances de la fécondité. Comparaisons internationales », *Population*, 31, 6 : 1119-1146.
- GIRARD, A., et L. ROUSSEL. 1982, « Ideal family size, fertility, and population policy in Western Europe », *Population and Development Review*, 8, 2 : 323-345.
- HOGDSON, D. 1991. « Demography as social science and policy science », *Population and Development Review*, 9, 1 : 541-569.
- HÖHN, C. 1992. « The IUSSP programme in family demography », dans E. BERQUO, P. XENOS, éd. *Family systems and cultural change*. Oxford, Clarendon Press : 3-7.
- JANSSENS, A. 2007. *Gendering the fertility decline in the Western world*. Berne, Peter Lang, 364 p.
- LERIDON, H., Y CHARBIT, Ph. COLLOMB, J. P. SARDON et L. TOULEMON. 1987. *La seconde révolution contraceptive. La régulation des naissances en France de 1950 à 1985*. Paris, PUF, INED, 394 p.
- LESTHAEGHE, R. 1995. « La deuxième transition démographique dans les pays occidentaux : une interprétation », dans *Transitions démographiques et sociétés. Chaire Quetelet 1992*. Louvain-la-Neuve, Académia-Bruylant, L'Harmattan : 133-189.
- LUCA de, V. 2008. *Populations à problèmes et problèmes des populations. Les familles nombreuses en France (1880-1940) : une question démographique, un enjeu politique*. Habilitation à diriger des Recherches (Sociologie-Démographie), Université de Versailles-Saint Quentin en Yvelines, 380 p.
- MARQUES-PEREIRA, B. 1989. *L'avortement en Belgique : de la clandestinité au débat politique*. Bruxelles, Éditions de l'Université libre de Bruxelles, 168 p.
- McINTOSH, C. A. 1981. « Low fertility and liberal democracy in Western Europe », *Population and Development Review*, 7, 2 : 181-207.
- McKINNON, A. 1995. « Were Women Present at the Demographic Transition? Questions from a Feminist Historian to Historical Demographers », *Gender & History*, 7, 2 : 222-240.
- MONNIER, A. 2006. *Démographie contemporaine de l'Europe. Évolutions, tendances, défis*. Paris, Armand Colin, 415 p.
- MORSA, J. 1970. « Une enquête nationale sur la fécondité. II. Stérilité, pratiques contraceptives », *Population et Famille*, 20 : 37-91.
- NATIONS-UNIS. 1977. *La fécondité et la planification familiale en Europe aux environs de 1970*. New York, Nations-Unies, XI-198 p.
- ORIS, M. 1993. « La révolution au lit : contraception et avortement dans la Wallonie des 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles », *Cahiers de Clio*, 116 : 41-68.
- ORIS, M. 2003. « Demografia storica e storia della famiglia. Due genealogie intellettuali », dans M. BRESCHI, R. DEROSAS et P. P. VIAZZO, éd. *Piccolo è bello. Approcci microanalitici nella ricerca storico-demografica*. Udine, Forum : 13-36.
- OZBAY, F., et F. C. Shorter. 1970. « Turkey: changes in birth control practices, 1963 to 1968 », *Studies in Family Planning*, 51 : 1-7.
- PRAZ, A. Fr. 2005. *De l'enfant utile à l'enfant précieux. Filles et garçons dans les cantons de Vaud et Fribourg (1860-1930)*. Lausanne, Antipodes, 650 p.
- PRIOUX, F. 1990. « Fertility and family size in Western Europe », *Population. An English Selection*, 2 : 141-161.
- RITSCHARD, G., et M. ORIS. 2005. « Dealing with life course data in demography : statistical and data mining approaches », dans R. LEVY et al., éd. *Towards an interdisciplinary perspective on the life course, Advances in Life Course Research*, vol. 10 : 283-314.
- ROUSSEL, L. 1989. *La famille incertaine*. Paris, Odile Jacob. 283 p.
- ROUSSEL, L., et O. BOURGUIGNON. 1976. *La famille après le mariage des enfants*. Paris, PUF, INED, 268 p.
- ROUSSEL, L., et O. BOURGUIGNON. 1978. *Génération nouvelles et mariage traditionnel. Enquête auprès de jeunes de 18-30 ans*. Paris, PUF, INED, 283 p.
- SCHULZE, H. J., et T. HARTMANN. 2002. « What happened to the European family in the 1980s? The polarization between the family and other forms of private life », dans F.-X. KAUFFMANN, éd. *Family and family policies in Europe*. Vol. 2. Oxford, Clarendon Press : 78-119.
- SECCOMBE, W. 1992. « Men's "marital rights" and women's "wifely duties" : changing conjugal relations in the fertility decline », dans J. R. GILLIS, L.A. TILLY et D. LEVINE, éd. *The European experience of declining fertility. A quiet revolution 1850-1970*. Oxford, Blackwell : 66-84.
- SÉGALEN, M. 1981. *Sociologie de la famille*. Paris, Armand Colin, 283 p.
- SÉGALEN, M. 1988. « La révolution industrielle : du prolétaire au bourgeois », dans A. BURGUIÈRE et al. *Histoire de la famille*. Tome 2. *Le choc de la modernité*. Paris, Armand Colin : 375-412.
- SULLEROT, E. 1999. « La crise de la famille », dans J. P. BARDET et J. DUPÂQUIER, éd. *Histoire des Populations de l'Europe*. Tome 3. Paris, Fayard : 285-321.

- SZRETER, S. 1996. *Fertility, class and gender in Britain, 1860-1940*. Cambridge, Cambridge University Press, 704 p.
- THÉBAUD, F. 1986. *Quand nos grands-mères donnaient la vie : la maternité en France dans l'entre-deux-guerres*. Lyon, Presses universitaires de Lyon, 315 p.
- TRENT, R. B. 1980. « Evidence bearing on the construct validity of "ideal family size" », *Population and Environment*, 3, 3-4 : 309-321.
- VAN de KAA, D. 1987. « Europe's second demographic transition », *Population Bulletin*, 42, 1 : 1-57.
- VAN de KAA, D. 2001. « Postmodern fertility preferences: from changing values orientation to new behaviour », *Population and Development Review*, 27 : 290-331.
- WANNER, P. 2007. « Entrées et sorties "officielles" de la vie de couple. Un siècle de changements en Suisse », dans *Interactions familiales et constructions de l'intimité. Hommage à Jean Kellerhals*. Paris, L'Harmattan : 43-56.
- WULF, D. 1982. « Low fertility in Europe: a report from the 1981 IUSSP meeting », *Family Planning Perspectives*, 14, 5 : 264-270.

# PRODUCTION STATISTIQUE ET TRAVAIL DE MÉMOIRE AU SEIN DES RÉSEAUX INTERNATIONAUX DE DÉMOGRAPHIE (1850-1920)

Éric CHEVAUCHERIE <sup>1</sup>, Valérie LAFLAMME <sup>2</sup>

*Si la Démographie est en principe l'histoire naturelle de la société humaine, elle est en résultat l'histoire de ses progrès (Guillard, 1855: XXIX-XXX).*

Dans un discours tenu lors du Congrès international de statistique de Berlin (1863), M. Von Baumhauer s'étonne de la rareté des critiques émises à l'égard de chiffres produits par ses collègues statisticiens (1868: 291): « Les moyennes prématurées, écrit-il, déductions de grands nombres à valeur inconnue, ont fait grand tort à la statistique comme science exacte ». Deux décennies plus tard, en 1881, devant la *Royal Society of Edinburgh*, Patrick Geddes (1881: 1) dit craindre l'inutilité des centaines, voire des milliers de volumes publiés contenant des données statistiques. En 1885, Joseph-Charles Taché, alors sous-ministre de l'Agriculture et directeur de la Statistique du Canada, dénonce à son tour lors du 25<sup>e</sup> anniversaire de la Société Statistique de Paris « la facile méthode d'accepter tel quel tout ce qui se produit ». Il poursuit: « La tendance à publier quand même, à publier en hâte, a fait qu'on a entassé mémoires sur mémoires, rapports sur rapports, chiffres sur chiffres, trop souvent sans se préoccuper assez de la valeur et de l'exactitude des renseignements fournis (Taché, 1886: 97) ».

Les remarques critiques exprimées par ces trois statisticiens sont assez rares pour attirer notre attention. Au cours des dernières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle, la grande majorité des statisticiens démographes travaillent plutôt à publier en abondance des données exactes et récentes. Le chiffre est roi pour la démographie naissante. C'est ce qu'exprime avec confiance le professeur Schöffle, que Xavier Heuschling (1882: 292) traduit et veut faire connaître au Congrès international de statistique de Florence (1867):

De grands nombres officiellement constatés [...] expriment généralement de grands faits, et lors même que des fautes, des inexactitudes viendraient se mêler au [sic] éléments primitifs pris isolément, ces fautes et ces inexactitudes ne peuvent amoindrir la certitude de grands résultats obtenus.

Cette mise en nombre du monde voit son couronnement dans le projet presque pharaonique de profiter de l'avènement du XX<sup>e</sup> siècle pour organiser dans toutes les contrées de la terre un vaste recensement selon les mêmes méthodes et les mêmes objectifs. Ce projet, aboutissement d'une science positive, a fait l'objet de longues discussions au sein de l'Institut International de Statistique (IIS). Cependant, devant l'ampleur de la tâche, on renonce à le mener à terme.

Les réflexions sur l'état et les pratiques de la démographie semblent étrangement similaires d'un siècle à l'autre. Le discours de Taché préfigure les réflexions actuelles des organisateurs des Journées scientifiques du Réseau Démographie de l'Agence universitaire de la francophonie. Aujourd'hui comme hier, il semble que la recherche

---

1. Université Charles de Gaule, Lille, France: eric.chevaucherie@univ-lille3.fr

2. Université des Sciences et technologies de Lille, Lille, France: valerie.laflamme@univ-lille1.fr

de données nouvelles, la profusion de chiffres, d'enquêtes et de recensements entraînent un « appauvrissement de la compréhension des processus démographiques<sup>3</sup> ». Pourtant, à cette même époque, la démographie se constituait en une discipline scientifique autonome et témoignait d'un réel dynamisme. Est-il pertinent alors d'affirmer que l'accumulation de chiffres et de tableaux par les démographes d'hier a été le signe d'un manque de réflexion ou de recul sur leur production scientifique ?

Nous entreprenons ici un travail de mémoire en allant interroger les débuts de la démographie scientifique. Notre question est celle-ci : comment la jeune démographie a-t-elle su dépasser cette perpétuelle « course aux données nouvelles » ? Dit autrement, comment les démographes ont-ils fait évoluer leur science pour lui apporter une dimension temporelle, historique, et l'inscrire non seulement dans une dynamique de production de données statistiques, en vue d'une accumulation de faits démographiques, mais encore dans une démarche analytique et réflexive ? Dans cette deuxième dimension, la temporalité, qu'elle s'exprime par l'histoire ou la mémoire, joue un rôle essentiel. Il s'agit bien ici de savoir quoi faire du savoir accumulé.

Il est important de rappeler que la mémoire est une activité cognitive, c'est-à-dire qu'elle s'inscrit dans le processus de création du savoir. Dans ce processus cognitif, elle joue plusieurs rôles, à l'image de la polysémie même du mot. D'abord, la mémoire permet de retenir, de conserver ou de stocker le savoir. En cela, nous le verrons en première partie, elle contribue directement et indirectement à la production et à l'entretien du savoir. L'activité des statisticiens démographes au sein des sociétés et des congrès internationaux est une manifestation visible de cette production permanente de savoir. Leur souci de publier des revues et des annuaires, de constituer des fonds d'archives et des bibliothèques indique clairement que l'enjeu de conservation et de stockage du savoir est essentiel dès la naissance de la science démographique. Nous verrons aussi que la mémoire permet de rappeler des faits anciens et de s'en souvenir. Cette préoccupation de retrouver la mémoire perdue conduit le démographe à s'interroger sur le passé. Il cherche comment faire revenir au présent les faits anciens. La démographie peut

être alors rétrospective lorsqu'elle contribue à l'histoire des populations. Retrouver la mémoire démographique s'applique aussi aux populations qui n'ont plus de traces ou qui ne gardent pas les témoignages des faits démographiques. Cette question s'est en effet posée lorsqu'il a fallu établir des recensements dans les pays peu connus. Comment étudier la population des peuples lointains, que l'on disait parfois sans histoire, sans mémoire ? C'est l'objet de notre seconde partie. Pourtant, avant de se pencher sur l'histoire des populations, les démographes ont voulu transmettre le souvenir de leur propre histoire. L'histoire de la démographie a ainsi précédé la démographie historique. En troisième partie, nous allons donc voir que cette mémoire conservée et enregistrée est un outil au service d'une science. Si la démographie peut aider à la recherche des choses oubliées, elle doit aussi sélectionner parmi l'abondance de chiffres et données ceux qui sont ou resteront mémorables. Les questions relatives à la diffusion du savoir démographique, des données compilées et imprimées dans des livres et revues se posent alors très vite aux démographes du XIX<sup>e</sup> siècle.

La polysémie du mot mémoire permet de soulever beaucoup de questions et de lire avec un nouveau regard la production et les débats des démographes des premiers temps. Rappelons enfin que si la mémoire est plurielle, la démographie recouvre deux réalités : il s'agit à la fois d'une activité scientifique – la recherche en démographie – et d'un savoir – les faits démographiques, l'histoire des populations. Ce sont ces deux dimensions de la démographie que nous voulons interroger.

Notre étude se fonde à la fois sur le dépouillement des publications issues des congrès internationaux de statistique ou de démographie tenus entre 1850 et 1920 environ<sup>4</sup>, et sur les journaux et revues des gran-

3. La formule est celle retrouvée dans l'appel à communication des présentes journées scientifiques du Réseau démographie de l'Agence universitaire de la francophonie sur le thème « Mémoire et démographie : regards croisés au Sud et au Nord » (Québec 2007).

4. Nous avons étudié les principales publications des Congrès internationaux de statistique (1853-1878), des Congrès d'hygiène et de démographie (1884-1912), des Congrès internationaux de la population (1927-1933), ainsi que des rencontres de l'Institut International de la statistique (1885-1914). Les réunions de la Commission permanente de la statistique sont aussi étudiées.

des sociétés statistiques publiés sur la même période<sup>5</sup>. Le point de départ de cette période se situe précisément en 1853, date de l'organisation du premier Congrès international de statistique et de population, à Bruxelles, à l'initiative de Quételet. Quelques traités sont venus compléter cette étude<sup>6</sup>. Seules les publications en langue anglaise et française ont été analysées. Cette limite est minime, dans la mesure où l'essentiel des échanges internationaux dans le domaine de la statistique et de la démographie s'effectuait dans ces langues<sup>7</sup>.

Étudier les publications issues des congrès n'est pas en soi nouveau<sup>8</sup>. Mais l'intérêt que nous y avons trouvé est double. D'abord, ces publications sont un témoignage saisissant de l'état de la science à un moment précis. Les grandes figures y participent. Les grands enjeux y sont débattus, même si la grandiloquence des discours prime souvent sur la pertinence scientifique. Ils sont ainsi un résumé, une vitrine des idées échangées lors de ces rencontres. Le deuxième avantage est la disponibilité de ces documents sur un espace de temps relativement long. Le caractère très formel des publications répond à la forme académique des congrès. Nous disposons ici d'un corpus cohérent qui permet de repérer les conditions de structuration de la démographie

entre 1850 et 1920 environ<sup>9</sup>. La lecture des grandes revues vient contrebalancer cette sécheresse des sources grâce aux comptes-rendus plus polémiques qu'en font les congressistes une fois revenus au pays.

Avant d'entrer dans l'analyse de la question, il convient de préciser que nous utilisons les mots de statistique et de statisticien dans le sens qu'ils avaient à l'époque, c'est-à-dire en sous-entendant souvent l'expression de « statisticien de la population ». Ce dernier terme est donc synonyme de démographe. Ce sont par ailleurs les mêmes personnes qui sont ainsi dénommées.

### De la production à la mémorisation du savoir démographique

Les statisticiens démographes ont beaucoup discuté dans leurs publications ou au sein des réseaux internationaux de la nature et de la définition de leurs travaux statistiques sur les populations humaines. Mais surtout, ils se sont évertués à produire des chiffres.

#### *Produire pour exister et se définir*

Depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle, plusieurs propositions ont été faites pour nommer cette nouvelle science qui a pour objet la population : statistique tout simplement, démographie, démologie, populationnisme, statistique anthropologique, ou encore théorie de la population. Loin d'être anecdotiques, ces hésitations renvoient aux conditions mêmes dans lesquelles le savoir s'est accumulé. Les statisticiens démographes de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle sont plus soucieux de collecter des chiffres que de réfléchir sur la définition du champ scientifique de la discipline.

Cette situation peut s'expliquer par la volonté des États à créer du chiffre, c'est-à-dire des résultats exploitables par leurs administrations et utiles dans la gestion du territoire. Mais elle peut aussi se comprendre par le rôle d'Adolphe Quételet dans le développement de la démographie au long du XIX<sup>e</sup> siècle. En effet, dès son *Essai d'une physique sociale* (1835), il décourage les initiatives des statisticiens dans le domaine théorique. Il les invite plutôt à œuvrer pour l'accumulation de chiffres sur la population. C'est comme s'il fallait

5. Les journaux suivants ont été dépouillés : le *Journal of Royal Statistical Society of London* (1834-1934), le *Journal de la Société statistique de Paris* (1860-1934), les *Annales de démographie internationale* (1877-1883) et le *Bulletin de l'Institut International de statistique* (1885-1924). Dans ces journaux, nous retrouvons des comptes-rendus détaillés des principales rencontres internationales. Comme c'est d'abord dans les congrès de statistique que les questions relevant de la démographie apparaissent, nous nous intéressons à la fois aux congrès de statistique et aux congrès de démographie à proprement parler.

6. Armatte (1991) a démontré l'utilité de ces documents pour mieux connaître le positionnement de la démographie à ses débuts.

7. En réalité, le français est souvent la seule langue officielle lors des rencontres internationales. On tolère que la langue du pays d'accueil soit utilisée. On assiste par contre à une belle cacophonie à Budapest (1876) où les participants s'expriment en allemand, en anglais, en français, en italien et en hongrois (Westergaard, 1932 : 177).

8. Voir notamment Brian (1989) et Gagnon (2000).

9. Après les années 1920, la démographie apparaît clairement comme une discipline autonome dotée d'un objet d'étude, de spécialistes et de structures. La création en 1928 de l'Union Internationale pour l'étude scientifique des problèmes de population en témoigne.

créer du chiffre pour édifier la démographie en tant que discipline autonome et respectable<sup>10</sup>. Soixante ans plus tard, Pierre-Émile Levasseur se félicitera encore de la « masse énorme de matériaux démographiques » amassée : un milliard deux cents millions de faits seraient enregistrés en Europe par les bureaux de statistique entre 1865 et 1883<sup>11</sup> ! L'objectif quantitatif est clairement atteint. Au risque, sans doute, de délaissier le travail nécessaire de réflexion et de conceptualisation.

Nous avons vu en introduction que quelques voix remettent en cause cette attitude. Par exemple, Simon Vissering, collaborateur de la Société de statistique des Pays-Bas, pourtant proche et admiratif du travail de Quételet, défend une statistique plus qualitative. Pour lui, les chiffres sont déplaisants, mais nécessaires à manipuler. Écoutons-le :

La statistique est l'une des sciences les plus positives, les chiffres y sont fondamentaux ; une première étape consiste à additionner et soustraire, une seconde partie à faire des équations ; seulement après s'être débattus sur ce terrain aride arrive-t-on sur un terrain agréable et fertile<sup>12</sup>.

Plus porté sur la réflexion qualitative que sur les calculs, Vissering anime dans cette optique une section sur les limites de la statistique au septième Congrès international de statistique qui se tient à La Haye en 1869. Il propose alors que la place de la statistique au sein des sciences sociales et politiques soit précisée. Pour que la spécificité de la statistique et son rapport aux autres sciences soient établis, encore faut-il qu'une définition de la statistique soit arrêtée. Il y aurait, affirme-t-il, autant de définitions de la statistique que de statisticiens ! Or, Ernest Engel, le directeur du Bureau

de statistique de Prusse et pilier de ces rencontres, s'y refuse. Il clôt le débat en arguant qu'il existe 180 définitions différentes, et qu'il serait inutile de chercher à s'entendre sur l'une d'elles<sup>13</sup> : mieux vaut se concentrer sur les résultats.

L'absence de délimitation du champ d'étude explique la course aux données. En effet, cette science que l'on désigne de plus en plus au cours du XIX<sup>e</sup> siècle comme la démographie oscille entre le statut de sous-discipline de la statistique, et donc purement mathématique, et celui de supra science lorsque « rien de ce qui se rapporte à l'homme considéré comme un être social ne [lui] est étranger » (Levasseur, 1895 : 272). Elle est dans tous les cas « importante par elle-même, puisqu'elle traite de la vie humaine » (Levasseur, 1895 : 278). Mais, jusqu'à ce qu'elle cerne sa spécificité, la démographie est considérée comme une méthode des sciences sociales. En cela, elle se trouve au même niveau que les méthodes d'analyse historique et comparative<sup>14</sup>. Sans parvenir à se définir elle-même, elle vagabonde sans projets et sans mémoire. Pourtant, on peut observer la naissance progressive de l'objet démographique au sein des nombreuses rencontres internationales de statistique.

*Se rencontrer pour ne pas oublier :  
l'internationale statistique*

L'histoire des sciences dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle ne peut négliger l'importance des congrès internationaux. Si la coopération scientifique internationale n'a pas attendu les congrès pour exister, elle en a néanmoins profité. C'est essentiellement au sein de ces réseaux que le savoir se transmet<sup>15</sup>. Dans le cas de la démographie plus précisément, ces rencontres ont marqué et même contribué à former la discipline. Le premier Congrès international de statistique se tient à Bruxelles en 1853 grâce à l'initiative de Quételet. Les questions concernant la statistique de la population y tiennent une place prépondérante. Huit autres

10. Pourtant, une des premières tentatives de définition de la démographie, antérieure à celle plus connue d'Achille Guillard (1855), laisse une place importante à la réflexion épistémologique. Dès 1842, Christophe Bernoulli, avec sa définition de la populationnisme, défend l'idée que les méthodes statistiques quantitatives ne suffisent pas à définir les lois d'une démographie théorique. Voir, à cet effet, Horváth (1980 : 901).

11. Ce chiffre astronomique est la somme des naissances, mariages et décès enregistrés sur 350 millions d'habitants et des informations saisies dans deux recensements (nous ignorons lesquels). Ce nombre élevé de chiffres permet à Levasseur de présenter les taux de natalité, nuptialité et de mortalité en Europe. Mais cela lui permet surtout d'affirmer que « peu de sciences fondent leurs moyennes sur un tel nombre d'observations » (Levasseur, 1895 : 276).

12. Traduction des auteurs, selon la version originale néerlandaise citée par Stamhuis et Kleps (2004 : 316), du texte de Vissering (1849 : 4).

13. Propos rapportés par Brown (1869 : 397-398). Selon Geddes, lorsqu'il écrit en 1881, il y aurait au moins 200 définitions.

14. Voir par exemple le traité de Meitzen (1891[1886]). Pour une réflexion sur les trois méthodes d'analyse : Smith (1887 : 514-518).

15. En cela, ces rencontres ont succédé aux académies et sociétés savantes, qui elles-mêmes avaient remplacé la correspondance comme principal vecteur de transmission du savoir scientifique et spécialisé (Brian, 2002).

congrès du même type suivront <sup>16</sup>. Ces premières rencontres ont une visée très pratique : celle de promouvoir l'organisation de la statistique officielle et d'uniformiser les méthodes. Les organisateurs souhaitent que leurs recommandations soient entendues par les États participants. Ce qui n'est pas sans poser problème à une époque où les conflits entre nations sont multiples. Par cette volonté d'harmonisation, on veut rendre possible une statistique internationale. Comme l'objectif est principalement pratique, peu de place est laissée aux discussions d'ordre scientifique.

Ces premiers congrès sont officiels. Ils ont une portée limitée pour l'avancement de la démographie dans la mesure où ils sont organisés sous les auspices des gouvernements. Les directeurs des services statistiques des États y sont envoyés en délégation. Ils ont la responsabilité de représenter leur pays, mais aussi de rapporter les résolutions adoptées. Bien qu'ils participent aux rencontres en envoyant des délégués, les États ne reconnaissent pas pour autant l'autorité des congrès internationaux de statistique : les recommandations faites en matière d'organisation des bureaux et des administrations de statistiques des pays participants restent lettre morte. Les appels à l'uniformisation des méthodes et des outils se heurtent à l'indépendance politique des responsables des administrations nationales. C'est en partie cette incapacité à être entendu qui amène certains des participants à vouloir créer des rencontres plus intimes au sein d'une commission permanente <sup>17</sup>. Mais là encore, au sein de cette commission, les membres participent en tant que délégués ou mandataires.

Au cours de ces grands congrès, la démographie prend peu à peu son autonomie. Un congrès international lui est partiellement dédié au moment où s'essouffent les congrès internationaux de statistique trop dépendants, pour leur réalisation, du bon vouloir des administrations nationales. Peu documenté, le premier Congrès

international de démographie et de géographie médicale se tient à Paris en 1878 <sup>18</sup>. Une partie importante des discours et des débats concerne la définition même du premier objet du congrès. Qu'est-ce que la démographie ? Pour en donner une définition large, on se réfère au dictionnaire Littré pour qui la démographie serait « l'histoire naturelle de la société ». Cette « élasticité quelque peu alarmante » (Mouat, 1879 : 24-25) de l'objet d'étude explique peut-être qu'un second congrès n'ait pas lieu. Quelques années plus tard, la démographie se joint à une autre discipline, l'hygiène, lors du premier Congrès international d'hygiène et de démographie qui se tient en 1884 à La Haye <sup>19</sup>. Jusqu'en 1912, huit autres suivront <sup>20</sup>.

Victimes de leurs succès, ces congrès, comme les précédents, sont de plus en plus critiqués. Trop de néophytes y assistent : il y a parfois plus de 2000 participants dont plusieurs délégués officiels qui ne peuvent être qualifiés de statisticiens ou de démographes. Il faut savoir que ces congrès sont l'occasion pour les États d'être représentés, de signifier leur volonté de coopération, et de se mesurer (Brian, 2002 : 37-39). Mais aussi, trop de temps est consacré aux activités sociales tels que les bals, visites protocolaires et expéditions. C'est ainsi qu'un congressiste de retour de Budapest (1894) s'interroge à savoir si les congrès ne sont pas devenus de simples excursions pour lesquelles le travail scientifique sert de prétexte (Anonyme, 1894 : 69). D'autres regrettent encore le caractère alambiqué des échanges. L'un parle même d'une agressive fréquence de compliments mutuels (Newmarch, cité par Hammack, 1861 : 21).

---

18. Ce congrès est organisé en hâte au moment de l'exposition universelle de Paris. D'après Mouat (1879), un des participants, aucun programme préliminaire n'est publié. Il en est de même des actes du congrès. Citons aussi le premier Congrès d'hygiène, de sauvetage, d'économie sociale et démographie tenu à Bruxelles en 1876. Peu d'informations sur ce congrès sont encore disponibles. Si la démographie y tient une place, c'est surtout de politique sociale pour les plus démunis dont on parle (Bunle et Lévy, 1954 : 22).

19. Quatre congrès internationaux d'hygiène s'étaient déjà tenus sous des appellations différentes entre 1852 et 1882. C'est au quatrième congrès qui se tient en 1882 que la création d'une section de démographie est créée (Dupâquier et Dupâquier, 1985 : 315).

20. Les sessions ont lieu à La Haye (1884), Vienne (1887), Paris (1889), Londres (1891), Budapest (1894), Madrid (1898), Paris (1900), Bruxelles (1903), Berlin (1907), et Washington (1912).

---

16. Le deuxième se tient à Paris en 1855. Les autres rencontres se tiennent à Vienne (1857), à Londres (1860), à Berlin (1863), à Florence (1867), à La Haye (1869), à Saint-Petersbourg (1872), et enfin à Budapest (1876).

17. Quatre rencontres ont lieu : Vienne (1873), Stockholm (1874), Budapest (1876), Paris (1878).

Quelque peu « noyés dans le flot des hygiénistes » (Dupâquier et Dupâquier, 1985 : 315), les démographes statisticiens qui participent aux congrès d'hygiène et de démographie se tournent vers des rencontres plus discrètes et peut-être plus efficaces. C'est dans ces circonstances qu'est fondé l'Institut international de statistique en 1885. Cherchant à favoriser à la fois la statistique administrative et scientifique, cet institut, qu'on appellerait aujourd'hui réseau, remplace les congrès internationaux de statistique.

Les échanges internationaux des statisticiens sont mis à mal par la Première Guerre mondiale, mais pas interrompus. D'autres rencontres de grande envergure s'organisent, tel le premier Congrès international de la population, qui se tient en 1927 à Genève. La tenue de ce congrès est à l'initiative des propagandistes de la limitation des naissances. Bien que l'objectif initial des organisateurs soit limité, le congrès favorise tout de même la création de l'Union internationale pour l'étude scientifique des problèmes de la population en 1928 (Bunle et Lévy, 1954 : 19).

*De la compilation à la publication :  
l'immortalisation du savoir*

Au-delà du désir de se retrouver en communauté et de partager les données récoltées, les premiers démographes ont très vite compris l'intérêt de conserver leurs résultats pour édifier la mémoire des faits démographiques.

Dès 1864, Xavier Heuschling a une conscience assez claire des étapes du développement de la statistique.

On a d'abord créé les congrès internationaux de statistique, qui ont pour objet de perfectionner les méthodes d'observation et de rendre les résultats obtenus comparables entre eux. Ensuite, on a songé à favoriser la propagation des documents et en faciliter les échanges, en les centralisant sur un point déterminé. (Heuschling, 1866 : 151)

Il fait ici allusion au vœu exprimé par la Commission préparatoire du Congrès international de statistique de Berlin de 1863 qui, par la voix du docteur Engel, a proposé l'institution à Bruxelles d'un bureau central pour la correspondance internationale et l'échange des publications statistiques. Dans le programme du congrès, la proposition est motivée en ces termes : « Aussi longtemps que le congrès n'avait ni siège ni patrie, il ne pouvait avoir de propriété. En lui créant un siège central, on lui donnera en même temps la possibilité de fonder des archives et une bibliothèque. C'est une double nécessité » (Heuschling, 1866 :

152). L'examen de la proposition d'Engel est cependant reporté à une autre session.

C'est ensuite à l'initiative de la Commission belge de statistique, celle fondée par Quételet, que le projet reprend forme. La Commission exprime le souhait « de voir former à Bruxelles un dépôt central d'archives et une bibliothèque de statistique » (Heuschling, 1866 : 154). La motivation des statisticiens est réelle. Mais devant la difficulté d'obtenir un accord général de la communauté scientifique et surtout la fin de l'aventure des congrès internationaux de statistique en 1876, le projet est abandonné<sup>21</sup>. La commission belge obtient cependant de son côté des facilités matérielles pour ses activités nationales.

La fondation en 1885 de l'IIS remet en marche la coopération statistique internationale. Mais la forme de cette organisation, à savoir une association scientifique libre, indépendante et autonome vis-à-vis des administrations étatiques, rend plus difficile la création d'une structure centrale en un lieu géographique précis et dotée d'une bibliothèque et d'un centre d'archives. Le manque de moyens financiers en est quand même la cause la plus immédiate.

La situation prend une autre tournure lorsque finalement en 1911 l'Institut décide de se doter d'un Bureau permanent. La première mission de ce bureau est

de réunir, d'examiner et de conserver dans sa bibliothèque et ses archives, les documents statistiques des différents États et des Offices internationaux. Il en extraira les données qui se prêtent aux comparaisons internationales, notamment ce qui est relatif à la démographie. (Milliet, 1915 : 6)

Si certaines publications voient en effet le jour au cours de l'entre-deux-guerres, avec un succès relatif, le projet concernant un centre d'archives n'a jamais été réalisé. Il faut dire que l'époque a vu naître de grandes institutions internationales qui se concurrencent entre elles sur les questions de production statistique. Le Bureau international du travail, créé en 1905, le Bureau international d'hygiène en 1907 et bien sûr la Société des Nations en 1919, comme d'autres organisations intergouvernementales, se dotent de centres documentaires de grande envergure.

21. C'est en partie en reconnaissance du travail de Quételet pour organiser une société internationale de statistique que Bruxelles est choisie comme siège éventuel (Zahn, 1934 : 1).

Si l'idée de rassembler en un lieu les archives et la production statistique ne s'est pas concrétisée, les congrès ont été quand même de grands producteurs de savoir. On peut d'ailleurs considérer que les comptes-rendus des congrès offrent une véritable synthèse de la science statistique depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>22</sup>. Par ailleurs, à la suite du quatrième Congrès international de statistique tenu à Londres en 1860, Quételet et Heuschling publient le premier volume de la Statistique internationale de la population. Luigi Bodio prend la suite en 1883 et Pierre-Émile Levasseur en 1895. La publication d'un annuaire est certes dans les statuts originels de l'Institut, mais le manque d'argent, de temps et de collaboration n'en a pas permis la réalisation<sup>23</sup>.

Jusqu'aux premières années du XX<sup>e</sup> siècle, la constitution d'une mémoire démographique reste de fait une affaire strictement nationale, même si les congressistes réitèrent régulièrement l'idée d'une grande entreprise de publication de données internationales et d'un centre de conservation et d'archivage du savoir. Dans les grands pays européens, les bureaux de statistique et les sociétés savantes effectuent un travail important. La Société statistique de Paris, fondée en 1860, a pour objectif premier, selon ses statuts, « de populariser les recherches statistiques par ses travaux et ses publications » (Anonyme, 1886 : 444). En 1877, Arthur Chervin, membre du Conseil de la Société de statistique de Paris, fonde les Annales de démographie internationale, première publication consacrée à la nouvelle science. Entouré de quelques collaborateurs français et étrangers renommés, — les pionniers de la démographie, comme il les appelle — il se fixe comme ligne éditoriale de publier « outre des mémoires des spécialistes les plus autorisés [...], des documents statistiques importants, et dans un bulletin bibliographique, nous ferons connaître, en les analysant ou en les

publiant in extenso, tous les ouvrages et articles parus sur les questions qui touchent à la population<sup>24</sup>. »

On l'a vu ici, l'objectif principal des premiers démographes est d'arriver à uniformiser mondialement les méthodes afin de permettre des comparaisons internationales. Les bibliothèques, archives et publications internationales sont des outils pour parvenir à cette fin. On est cependant ici dans le statique, puisque les seules comparaisons envisagées sont celles de l'espace. L'introduction d'une dimension temporelle et historique pose des problèmes méthodologiques tout aussi importants.

### **À la recherche des populations perdues : la démographie des populations anciennes et des populations inconnues**

L'évocation de la mémoire suppose au préalable l'inscription des événements dans une dimension temporelle. Chez les statisticiens du XIX<sup>e</sup> siècle, la prise en compte du temps est d'abord d'ordre méthodologique. Il s'agit à l'aide de séries statistiques sur une longue période de pouvoir établir des lois générales. Remarquons pourtant que cette statistique n'utilise pas le temps comme une donnée historique, mais un facteur numérique dynamique. C'est ce que regrette le professeur Messadaglia en écrivant en 1877 « on a voulu réduire la statistique à n'être que l'expression de données numériques générales sans aucun rapport avec une époque déterminée. [...] L'importance de la comparaison statistique dans le temps se montre ici tout entière » (Chervin, 1877 : 459). La dimension temporelle des données statistiques et démographiques conduit progressivement les scientifiques à regarder vers le passé. L'idée d'établir une statistique historique s'impose alors peu à peu.

---

22. C'est aussi l'opinion de Brian (1989 : 213) qui parle de « corpus méthodologique remarquable » et cite Heuschling qui utilise l'expression de « corps de doctrine, un traité de statistique théorique et pratique ».

23. Le projet d'établir un annuaire statistique international remonte au Congrès international de statistique de Londres de 1860, mais n'a pas été mené à terme. De même en 1869, lors du congrès de La Haye (Zahn, 1934 : 30-31).

---

24. Selon un usage fréquent dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, des ouvrages et discours de langue étrangère sont longuement résumés et commentés dans les revues. C'est le cas de ce discours prononcé par Messadaglia et interprété par Chervin (1877).

*La statistique rétrospective*

Les historiens ont toujours porté une attention particulière aux faits démographiques lors qu'il s'agissait d'évaluer la population d'une ville ou d'un pays, les ravages de la peste ou la quantité de population qu'un pays pouvait nourrir. Les textes anciens livrent parfois des dénombrements et des indications chiffrées sur les populations. Pourtant, jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, les études sur l'histoire des populations ont été très approximatives. En effet, les historiens reprenaient tels quels les chiffres trouvés dans des sources ou tentaient des interprétations aléatoires et souvent anachroniques. Or, comme le rappelle l'historien belge Henri Pirenne, « les chiffres n'ont eu pour les hommes du Moyen-Âge qu'une valeur symbolique, et les nombres ronds dont ils parsèment leurs écrits ne sont que des synonymes de l'adverbe beaucoup » (Pirenne, 1903 : 2). Une deuxième raison est encore plus réhabilitaire : on pensait généralement que « la population de la terre avait été en diminuant depuis l'Antiquité » (Pirenne, 1903 : 5).

C'est bien aux statisticiens que l'on doit d'avoir abordé l'histoire de la population avec des préoccupations que nous dirions scientifiques. Ces techniciens du chiffre ne peuvent se contenter d'estimations approximatives. Il leur faut des chiffres, des tableaux et des séries cohérentes. Et plus les séries sont longues, plus la possibilité d'en tirer des lois générales et universelles augmente. D'où l'intérêt des statisticiens pour l'établissement d'une statistique rétrospective. Dans son cours de démographie, publié en 1877, Jacques Bertillon note judicieusement :

Pour que ces diverses valeurs de la démographie française prennent toute leur signification, il faudrait pouvoir les comparer : 1° aux valeurs de même ordre dans les diverses nations ; 2° à ces mêmes valeurs, aux principales étapes de son évolution historique, de manière à suivre dans le temps les développements successifs de la nation française parallèlement à l'évolution de sa civilisation et à ses diverses conditions politiques. (Bertillon, 1877 : 525)

La dimension temporelle des données statistiques se double d'une prise en compte des réalités historiques. On entrevoit ici l'évolution d'une statistique rétrospective vers une statistique historique où l'accumulation d'obser-

vations scientifiques à différents moments conduit à une « solide connaissance historique » (Geddes, 1881 : 8)<sup>25</sup>.

Mais cette préoccupation méthodologique des statisticiens démographes d'établir des données sur le long terme s'est très vite heurtée à un obstacle de taille : celui des sources, de leur existence, de leur fiabilité et de leur interprétation. Jacques Bertillon continuait ainsi : « Malheureusement la plupart des documents nécessaires à ces études rétrospectives nous manquent. [...] Quant aux anciens documents purement statistiques ou simplement numériques, ils sont forts rares et le plus souvent bien hypothétiques » (Bertillon, 1877 : 525). Les statisticiens démographes, peu habitués au traitement et à la critique historique des sources, restent mal à l'aise face au traitement des documents anciens. Dans ces conditions, les travaux de démographie rétrospective sont restés exceptionnels. La réflexion sur les sources et méthodes n'a d'ailleurs pas fait l'objet de communications lors des rencontres internationales de statistiques et de démographie, jusqu'aux années 1880 environ.

Dès la fondation de l'Institut International de Statistique en 1885, la question de la statistique historique est immédiatement inscrite au programme de la première session. C'est Karl Theodor von Inama-Sternegg (1887), le directeur du Bureau de statistique de Vienne, qui se charge de rédiger un rapport sur le sujet. À notre connaissance, c'est le premier des statisticiens démographes qui propose un véritable programme de recherche pour établir la démographie historique. Il conclut son rapport par ces mots :

Quant à la démographie, c'est un devoir scientifique que d'étudier les essais les plus anciens de recensements en ce qui concerne leur méthode et de dépouiller leurs résultats en détail. Il n'est pas de moindre importance de dresser un inventaire des listes paroissiales plus anciennes pour en enrichir les listes des mariages, des naissances et décès. (Inama-Sternegg, 1887 : 174)

Il propose ainsi à la statistique historique naissante une réflexion sur les méthodes (la production des résultats des anciens recensements) et les sources. Notamment, il attire l'attention sur l'importance des

25. Selon Geddes, on obtient de l'histoire en superposant des données. Il cite ainsi une boutade de Schlözer souvent répétée : « *Statistics is history in repose, history is statistics in movement* ».

registres paroissiaux<sup>26</sup>. Il s'agit donc d'une double démarche, à la fois de réinterprétation des sources anciennes mais aussi de production des données statistiques fiables à partir des documents d'état civil.

Malgré cette contribution programmatique, les études de démographie historique restent marginales. Les congrès internationaux et les grandes sociétés nationales de statistiques ne créent pas d'espace particulier pour cette branche de la statistique. Pourquoi ? La réponse semble être d'ordre méthodologique. Les statisticiens de l'époque ne disposent pas des outils scientifiques pour dépouiller, comprendre et interpréter les nombreuses sources nécessaires à l'établissement de résultats fiables. À ce titre, les statisticiens de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle n'ont pas été producteurs d'histoire et donc de mémoire historique dans le champ de la démographie.

#### *La démographie appliquée à l'histoire*

On peut affirmer que la démographie historique n'est pas véritablement née des enquêtes rétrospectives des démographes, mais plus vraisemblablement des nouvelles préoccupations des historiens, mieux à même d'exploiter les sources existantes. Ce sont des historiens qui se sont mis à la démographie, plutôt que des démographes qui ont exploré l'histoire. Graduellement, pour les historiens, la temporalité est devenue « porteuse de causalité explicative » (Bourdelaïs, 1994 : 70). Elle devient donc un enjeu pour comprendre l'état des populations contemporaines.

C'est ainsi qu'Henri Pirenne, le grand historien belge, vient exposer lors du onzième Congrès international d'hygiène et de démographie de Bruxelles (1903), les enjeux méthodologiques de la démographie historique. Il réaffirme que la démographie historique passe par la critique des sources et l'exploitation des registres paroissiaux. La finalité de cette démarche est essentiellement d'établir le dénombrement exact des populations anciennes. Mais elle vise aussi à connaître

les mouvements de la population (naissances, mariages et décès). Devant ce programme de recherche, Pirenne laisse entrevoir une répartition des tâches assez originale : « On pourrait espérer, écrit-il, que des documents si précieux, mis en œuvre par des statisticiens de profession, rendraient à la science les plus grands services » (Pirenne, 1903 : 14). L'historien attend ainsi une exploitation numérique des sources anciennes par les statisticiens démographes et laisse aux historiens le travail d'interprétation.

Pirenne entrevoit aussi une autre tâche pour la démographie historique, celle d'analyser les groupements humains, classes sociales, évolution des familles et le mouvement des groupements qui permet aussi d'aborder la question de l'immigration vers les villes. C'est précisément une étude de ce type que présente le professeur suédois P. E. Fahlbeck lors de la session de Kristiania (aujourd'hui Oslo) de l'ISS en 1899. Son étude démographique de la noblesse de Suède est aujourd'hui dépassée en terme de résultats scientifiques<sup>27</sup>. Ce qui reste intéressant pour notre propos est que Fahlbeck produit ici du savoir démographique – même s'il est erroné – à partir d'autres sources que celles des statisticiens. Son corpus n'est pas constitué par d'anciens recensements ou de sources statistiques, mais par des données individuelles qui lui permettent de reconstituer des généalogies et des familles. Sa démographie est à la fois enquête sociale et historique. Il reconnaît d'ailleurs l'originalité de sa démarche :

Le matériel de notre étude sur la noblesse a rendu possible en effet de saisir statistiquement un groupe social particulier, qui n'a pas jusqu'ici été traité au point de vue démographique, à savoir la famille dans le sens vaste du mot, c'est-à-dire la parenté, la lignée, la race. (Fahlbeck, 1900 : 170)

La profondeur historique de son étude lui permet de faire émerger un nouvel objet pour la démographie, à savoir la famille et tout groupe social formé par l'affinité. L'étude de Fahlbeck met en lumière de nouvelles problématiques, notamment celle du passage d'une classe à l'autre qu'il appelle « la circulation sociale ». En s'éloignant de la statistique, il devient pleinement démographe et par là créateur de discours, de

26. Il convient sans doute de nuancer l'opinion couramment répandue, en France notamment, qui attribue la paternité de la démographie historique à Louis Henry. Voir par exemple l'introduction de Beauvalet-Boutouyrie (1999 : 5) : « La démographie historique est une science jeune : elle ne commence véritablement que dans les années 1950, grâce à un historien Pierre Goubert et à un polytechnicien, Louis Henry, qui imaginèrent chacun de leur côté d'utiliser une source, les registres paroissiaux, jusque-là laissée aux seuls généalogistes ».

27. Il conclut que la disparition de certaines familles de la noblesse suédoise est due à la dégénérescence provoquée par une diminution de la fécondité et donc de la vitalité des enfants.

sens et de mémoire.

La démographie historique peut ainsi revendiquer un double héritage. Elle résulte d'une part des besoins des statisticiens de la population d'établir des séries numériques plus longues, et de l'autre de l'intérêt des historiens eux-mêmes pour l'histoire des populations. Les deux traditions coexistent jusque dans les années 1930.

Lors des rencontres internationales des statisticiens et démographes du début des années 1930, l'intérêt pour la démographie historique se manifeste de différentes façons. Au sein de l'IIS, c'est à François Simiand que nous devons la plus grande contribution. Suite à sa communication sur « Des possibilités de recherches statistiques historiques », lors de la 19<sup>e</sup> session de l'IIS à Tokyo (1930), les intervenants insistent sur la nécessaire collaboration entre statisticiens et historiens. Cette collaboration « ne pourra avoir des résultats heureux sans que l'éducation des historiens soit approfondie dans les sciences économiques et statistiques, et d'autre part l'éducation des statisticiens dans les sciences historiques » (Simiand, 1932ga: 143). Ce souhait se voit dans un premier temps contrecarré par la dispersion des rencontres internationales revendiquant la recherche en démographie historique. Si l'IIS crée en 1930 une Commission des recherches statistiques historiques qui s'attache d'abord à la matière démographique, le sixième Congrès international des sciences historiques d'Oslo (1928) propose de son côté une séance spéciale consacrée à « Histoire et population » qui institue ensuite une Commission de démographie historique comparée pour le congrès suivant. Cette commission s'est donnée pour mission « de considérer les phénomènes démographiques dans une perspective historique. Tout phénomène démographique a son histoire et son passé » (Daszynska Golinska, 1930: 525). Ajoutons à cela que le Congrès international pour les études de la population réuni à Londres en 1931 a dédié une de ses sessions à l'histoire de la population.

La démographie s'est lentement approprié l'histoire de son objet d'étude, à savoir les populations, et a élaboré des outils spécifiques pour atteindre des résultats scientifiques dans cette connaissance. Productrice d'histoire, la démographie est alors en mesure d'apporter sa contribution à la mémoire des peuples et des nations.

*L'investigation démographique :  
à la recherche des populations inconnues*

L'objectif rêvé et avoué des démographes du XIX<sup>e</sup> siècle, dans cet âge où la science positive triomphe, a toujours été la réalisation du recensement du monde, de toutes les populations vivant sur la terre. Avec l'approche de l'année 1900, on parle même d'un immense recensement séculaire. La tenue simultanée d'une collecte d'informations démographiques à l'aide des mêmes méthodes, du même questionnaire donnera lieu au même traitement des chiffres obtenus dans l'ensemble des contrées habitées. Voilà un objectif à la mesure des démographes de l'IIS. Les efforts d'harmonisation de production statistique depuis un demi-siècle sont allés dans ce sens. Mais pour atteindre l'objectif, il reste cependant un problème majeur que formule Anders Nicolai Kiær (1900a: 100), le directeur du Bureau central de statistique de Norvège, en 1899 :

Malgré tous les progrès qui ont été faits en civilisation, en moyens de communication et en puissance, et malgré tous les progrès de la statistique, nous ne connaissons encore que pour les 2/3 de la population du globe le chiffre total des habitants, tandis que nous n'avons que des notions très vagues en ce qui concerne la répartition géographique de la population des autres grandes parties de la terre [...]. Vraiment, il est temps d'organiser un travail sérieux, systématique et persévérant pour combler les lacunes.

Réaliser des explorations démographiques dans des pays peu connus requiert cependant d'énormes moyens. Mais surtout, ce travail se heurte aux sensibilités nationales des régimes en place. Certes, on imagine de convaincre les États concernés, les grandes puissances et les nations coloniales qui détiennent ces territoires encore peu connus, mais devant les enjeux géopolitiques, l'IIS a finalement peu de poids. Mais là n'est pas le plus important pour notre propos.

Il faut redire que les statisticiens démographes de cette fin du XIX<sup>e</sup> siècle sont avant tout des compilateurs de chiffres et que leur démographie se résume souvent à une collection numérique. La démographie reste descriptive. Pas ou peu de problématiques. Dans ce contexte, nous ne retrouvons pas d'interrogations sur la démographie des peuples peu connus. L'objectif des démographes est de compter, de dénombrer et de recenser. La méthode pour obtenir les données prime sur le questionnement du chiffre et l'analyse des résultats.

Pourtant, les démographes sont confrontés à une situation nouvelle. Ils font face à des populations territorialement dispersées et socialement plus complexes

que l'Occident. De plus, ces populations n'ont évidemment peu sinon aucune donnée sur leur natalité ou leur importance numérique. On pourrait parler de peuples sans mémoire démographique. Face à l'absence ou l'amnésie démographique, les statisticiens de la population doivent inventer, à l'image de ceux qui se sont plongés dans les sources anciennes. Le démographe n'est donc plus seulement celui qui entasse des chiffres. Il se doit aussi d'aller les chercher pour créer son matériau. Pour cela, il doit penser à une méthode d'investigation particulière.

L'évolution du métier s'accompagne ainsi d'une évolution méthodologique. En effet, l'absence de chiffres fiables, l'absence de données complètes dans ces territoires obligent le démographe à s'interroger sur la valeur du nombre et la représentativité de celui-ci. C'est ainsi que A. N. Kiær (1900b : 285) propose une méthode nouvelle, qu'il a déjà expérimentée en Norvège, qu'on appelle celle de l'échantillon représentatif :

Cette méthode consisterait à explorer, aussi exactement que possible, les pays inconnus, par bandes représentatives allant d'un côté à l'autre. [...] il serait essentiel que ces bandes couvrirent, autant que possible, des régions représentatives et non pas, de préférence, les régions les plus accessibles.

Mais plus encore que pour les populations régulièrement et facilement recensées, les démographes réalisent l'importance d'obtenir des renseignements sur les conditions de vie des populations pour étoffer leur démographie. Se met alors en place une démographie exploratoire, de terrain, dirions-nous. Le démographe n'est plus seulement statisticien. Il est sociologue, ethnologue, explorateur. À ce titre, l'évolution du vocabulaire sur la question est explicite. Dans les années 1890, on parlait de « statistiques coloniales ». Les démographes travaillaient dans le cadre d'une activité administrative plus globale visant à « se faire une idée exacte de la valeur d'une colonie » (Yvernès et Vannacque, 1895 : 370). L'importance du chiffre de population comme outil de gestion économique ou politique est manifeste. La question prend une autre dimension lors du Congrès de statistique de Kristiania de 1899 qui voit la formation d'un comité pour étudier les projets concernant le dénombrement des populations non recensées. Aux préoccupations coloniales s'ajoutent des curiosités plus scientifiques. Les aires géographiques explorées s'élargissent à la Turquie, la Perse ou encore le Brésil comme prochaines terres de recensement. La diversité des territoires et leur immensité imposent aux congressistes de réfléchir sur les conditions de production des données statistiques. Enfin, lors du congrès

suivant (Budapest, 1901), la même question débouche sur une proposition de « rédaction de formulaire et d'instruction à l'usage des enquêtes statistiques de la population ».

L'établissement des faits démographiques dans des contrées peu étudiées par les scientifiques européens est comparable, dans sa démarche, à la démographie rétrospective. Dans les deux cas, il s'agit de reconstituer un ensemble de faits, une histoire, parfois même une mémoire. Les démographes travaillant sur des sources anciennes ont eu eux aussi à mettre au point des méthodes de calcul en fonction des données parcellaires dont ils disposaient. Nous pensons ici à la question des « facteurs de réduction », à savoir le calcul pour établir la densité des ménages à partir des listes nominales des chefs de famille (Pirenne, 1903 : 11).

### **Se remémorer pour mémoriser : histoire et enseignement de la démographie**

L'intérêt des démographes pour l'exploration temporelle ne s'est pas exercé seulement à l'égard des populations. Il se manifeste aussi pour la discipline elle-même.

*L'histoire d'une jeune science,  
la mémoire de la démographie*

L'histoire de la statistique des populations a longtemps intéressé les statisticiens démographes. Nous l'avons dit, l'un des grands collègues de Quételet, Xavier Heuschling, a rapidement et régulièrement publié des bibliographies historiques de la statistique. Celle concernant la France date de 1851 (Heuschling, 1851 : 257). Des semblables suivront pour d'autres pays.

Il est remarquable, à la lecture des sources, de constater l'importance des articles ou chapitres de livre consacrés à cette histoire. Cette histoire de la discipline n'est pourtant pas une réflexion sur la constitution de la nouvelle science, mais le rappel de quelques grandes figures et précurseurs. L'autre tendance est l'évocation factuelle de l'organisation institutionnelle de la statistique dans les grands pays du monde. En cela, l'histoire de la statistique, telle qu'elle est connue pour la période qui nous intéresse, est celle de ses bureaux et instituts. Nous trouvons dans les sessions de l'IIS un grand nombre de rapports sur les progrès de la statistique dans les différents pays du monde ; de l'Australie à l'Argentine, de l'Égypte à Cuba pour ne citer que les territoires les plus exotiques. En marquant le progrès de la science

statistique et démographique dans l'ensemble des pays du monde, les acteurs ont voulu porter témoignage de la vitalité de leur discipline. Ils justifient aussi les rencontres internationales de statistiques.

Par exemple, en 1894, lors du Congrès d'hygiène et de démographie de Budapest, Levasseur fait une conférence sur l'histoire de la démographie. Il insiste d'abord sur la définition de la démographie pour la différencier de la statistique. Il poursuit : « Maintenant que je l'ai définie et que j'ai marqué la place qu'elle occupe, je vais essayer de vous expliquer comment elle est née et comment elle est devenue une grande fille qui n'a pas terminé son éducation, mais qui est à bonne école » (Levasseur, 1895 : 274).

Il semble important pour les scientifiques de cette époque d'affirmer combien leur activité s'inscrit dans une évolution, à la fois à la suite de quelques grandes figures scientifiques, mais aussi dans le cadre de l'histoire administrative des États. Nous comprenons, dans cette insistance sur l'histoire de la discipline et de ses progrès récents, le désir d'affirmer l'identité de la discipline et d'en marquer les étapes du développement. C'est une façon de laisser une trace et de constituer peu à peu la mémoire de la science démographique.

*Que faire retenir :  
diffusion et enseignement  
de la démographie*

Si les congrès et les sociétés nationales donnent une visibilité immédiate à la statistique et à la démographie, si les ouvrages sur l'histoire de la science témoignent d'une relation consciencieuse au passé, les statisticiens démographes ont aussi, et surtout, les yeux tournés vers l'avenir. La question de la transmission du savoir se pose pour la plupart des directeurs d'institut statistique et des précurseurs de cette nouvelle science. C'est dans cet objectif que lors du Congrès international de statistique, réuni en 1869, Xavier Heuschling propose ainsi à l'assemblée que « l'enseignement de la statistique soit introduit dans les écoles à tous les degrés de l'enseignement, depuis l'instruction élémentaire jusqu'aux études universitaires » (Heuschling, 1872 : 2).

Ce vœu répond à plusieurs préoccupations. D'abord, il émane de scientifiques convaincus de l'utilité universelle de leur discipline et donc de son nécessaire apprentissage par la population. « Puisse ce vœu, écrit Heuschling, compris par les gouvernements comme il l'a été par le congrès, entrer bientôt dans le domaine des réalités, au grand avantage des générations futures ! »

(Heuschling, 1872 : 2). Ensuite, il s'inscrit dans les objectifs proclamés par les congrès internationaux, à savoir « d'établir la comparabilité, soit l'uniformité, des travaux divers publiés par les bureaux de statistique de différents pays » (Körösy, 1899 : 220). Cette harmonisation passe par l'utilisation de méthodes comparables et l'enseignement permet la diffusion de ces méthodes auprès des statisticiens, universitaires ou employés dans les administrations publiques.

L'introduction de la statistique dans les études primaires et secondaires ne s'est jamais réalisée, sinon par l'intermédiaire d'autres disciplines, comme les mathématiques ou de façon détournée, en géographie par exemple. Par contre, l'enseignement de la statistique et plus particulièrement de la démographie dans les universités européennes est déjà en marche dès les années 1870. Citons par exemple, pour le cas de la France, les cours de méthode statistique en démographie de Levasseur à l'École Pratique des hautes Études dans les années 1870, les cours de Louis Adolphe Bertillon père, à l'École d'Anthropologie en 1876, et ceux d'Émile Cheysson à l'École des Ponts et Chaussées à partir de 1881<sup>28</sup>. En 1893, le Conseil supérieur de statistique, à Paris, établit un rapport sur la question de l'enseignement de la statistique. Suite à ce rapport, la question est âprement discutée. On regrette notamment l'absence en France d'école spéciale de statistique (Faure, 1893). On ne remédie à cette situation qu'en 1920 en créant l'Institut de statistique de l'université de Paris, puis dans les années 1950 l'école d'application de l'INSEE (Desrosières, 2000 : 194-195).

Ce travail de diffusion et d'enseignement des connaissances statistiques et démographiques n'est pas une activité secondaire. Il s'impose aussi immédiatement aux membres de l'IIS. Les statuts de l'Institut de 1887 citent d'ailleurs les publications et l'enseignement comme moyen de favoriser les progrès de la statistique (Institut international de statistique, 1887 : 1-5).

La mise en place de chaires et de cours consacrés de façon exclusive ou partielle à la démographie est la partie visible de la constitution d'un savoir démographique. Le contenu de ce savoir s'exprime par les cours, parfois publiés, et par les manuels. Les premiers à se lancer dans cette activité sont encore une fois la famille Guillard-Bertillon. Dès 1855, Achille Guillard publie ses *Éléments de statistique humaine, ou Démographie*

28. Bertillon crée la chaire de démographie dont il devient le premier titulaire (Meusnier, 2006 : 13).

comparée, où sont exposés les principes de la science nouvelle. Heuschling a fait d'ailleurs publier en 1872 le Cours élémentaire de statistique administrative du professeur Bruno Hildebrand de l'Université de Iéna. D'autres cours sont publiés par les éminents professeurs des universités d'Europe, tel le professeur de statistique à l'Université de Naples, Napoleone Colajanni (résumé par Anonyme [LM], 1910), ou l'économiste et essayiste Maurice Block (1878).

---

Le 11 mai 1880, un groupe disparate d'académiciens, de statisticiens, d'astronomes et de curieux est assemblé sur la terrasse derrière le Palais des Académies à Bruxelles. Une statue est recouverte d'un voile. Cette statue est l'œuvre de Charles Fraikin et représente Adolphe Quételet. C'est sans doute la première cérémonie de commémoration d'un démographe. C'est peut-être aussi la première rencontre entre la démographie et la mémoire.

Lors de cette cérémonie, M. C. Faider, le président d'honneur de la Commission centrale de statistique de Belgique termine son allocution par ces mots : « À l'une des séances solennelles du congrès de Budapest, j'entendis l'illustre Berlinois Engel faire un brillant éloge de Quételet ; il le signala comme le maître des maîtres de la science » (Anonyme, 1881 : 106).

En 2005, Hervé Le Bras (2005 : 9) ouvrait son livre *La démographie* par une comparaison entre démographie et psychanalyse. Il écrit :

Un analyste sera qualifié de freudien, jungien, lacanien et se référera à tel ou tel maître pour mieux préciser sa position et sa clinique. Un démographe sera démographe sans autre étiquette et ne citera aucun maître.

Ces deux citations sont révélatrices de leur époque. Il nous semblerait aujourd'hui inopportun de célébrer ou de commémorer avec dévotion la mémoire des démographes de la génération précédente. Nous ne chercherons pas ici à en expliquer les raisons. Mais il convient de souligner que le démographe du XIX<sup>e</sup> siècle avait, plus qu'aujourd'hui, conscience de son histoire, de son appartenance à une lignée de savants. Cultivait-il plus ardemment sa mémoire scientifique ? Et pourquoi sentait-il le besoin de le faire ?

Ce que l'on constate à la lecture des sources, c'est l'attachement de ces premiers démographes à inscrire leur science dans une continuité et un avenir. C'est leur constant souci de parcourir le spectre du temps en

amont comme en aval. Ils expriment tout à la fois leur volonté d'interroger le passé, de questionner le présent et de bâtir pour le futur. Jacques Bertillon conclut son étude sur la démographie de la France par ces mots :

Il me paraît résulter de cette étude, trop succincte, je le crains, que la population française offre [...] un nombre considérable de faits démographiques de nature à éclairer l'avenir par la connaissance du passé et du présent. (Bertillon, 1879 : 468)

Si les travaux des démographes de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle nous donnent l'impression d'une course aux données nouvelles et d'une accumulation dispersée du savoir, il faut convenir que ces statisticiens démographes se sont constamment attachés à enraciner leur science dans des structures permanentes. Ce faisant, ils ont eu le souci d'installer les conditions de la durée, de ne pas se couper des générations antérieures et de transmettre le savoir aux générations à venir. C'est, bien sûr, une idée que d'aucuns qualifieront de positiviste, issue d'une époque où l'on ne doutait que très peu de l'utilité de son travail.

Ces constatations nous permettent de répondre à la question initiale : comment la démographie est-elle passée d'une discipline de compilation à une discipline de réflexion et de compréhension ?

La production statistique et démographique de ces années, nous l'avons souligné, ne se construit pas sur des problématiques définies par avance. Il ne s'agit pas d'une science conceptuelle, de questionnement et elle ne débouche que rarement sur des essais de théorisation. Mais il serait injuste de blâmer nos prédécesseurs et de les soupçonner de manquer d'esprit d'analyse. Pourquoi ? Parce que ce sont les mêmes qui publient à tout rompre, qui organisent les réseaux, qui créent des publications, qui s'essaient à la démographie rétrospective. Leur multifonctionnalité les prévenait de toute spécialisation aride.

Pour ce faire, la mémoire leur était un fidèle garde-fou. Il faut s'en convaincre en voyant l'importance accordée aux réseaux, aux comptes-rendus de réunions, aux publications reçues ou produites par ces réseaux. De même, la place importante que joue l'histoire de la construction de la statistique et de la démographie témoigne d'une réelle volonté de garder ces événements en mémoire et de les transmettre.

Les démographes du XIX<sup>e</sup> siècle et du début du XX<sup>e</sup> siècle ont fait beaucoup, nous semble-t-il, pour ne pas perdre la mémoire. Pour entretenir le souvenir, pour se rappeler, pour commémorer. Cette attitude n'est pas une méthode ; il ne s'agit pas non plus d'une

théorie, mais bien d'une attitude scientifique originale. Cette attitude donne une coloration particulière à la science produite en ces années-là. Elle introduit une dimension humaine à ces arides compilateurs de chiffres et de données. C'est peut-être parce qu'il s'agit d'autre chose que de chiffres que la démographie s'est extirpée de la statistique.

Encore une fois, Quételet pressentait dès 1847 que l'entretien de la mémoire démographique était une condition fondamentale à l'activité scientifique. En déplorant l'état de conservation des récents dénombrements effectués sur le territoire belge, il traçait les directions de son travail à venir :

Il faudra veiller [...] à ce que les documents d'une question si importante ne soient plus abandonnés désormais à l'incurie des autorités locales? Cette incurie a été grande, puisque jusqu'au souvenir des recensements, opérés en quelque sorte sous nos yeux, se trouve déjà effacé. Non seulement on a oublié la marche qui a été suivie, mais on en est réduit à se demander si les recensements ont été réellement effectués. [...] Concluons d'après cela que toutes nos données sur les anciens chiffres de la population ne peuvent inspirer que peu de confiance, et que cet important élément d'une statistique doit être constaté le plus tôt possible et livré à une publicité telle que l'on n'ait plus à craindre les inconvénients que nous rencontrons aujourd'hui. (Quételet, 1847 : 25-26)

Pas de progrès scientifique sans mémoire. Le travail de Quételet et de la génération suivante de statisticiens démographes illustre cette vérité. Nous en sommes, encore, nous semble-t-il, redevables. Gardons cette histoire en mémoire !

## BIBLIOGRAPHIE

- ANONYME. 1881. « Inauguration de la statue d'Adolphe Quételet », *Bulletin central de la Commission de statistique*, t. 14, Appendice : 99-106.
- ANONYME, 1886. « Les statuts de la Société statistique de Paris », dans *Le 25<sup>e</sup> anniversaire de la Société Statistique de Paris : 1860-1885, Compte rendu des séances, Discours d'inauguration, Communication et mémoires, La Statistique en France et à l'étranger, Actes des travaux de la Société de Statistique de Paris*. Paris, Berger-Levrault, libraires-éditeurs : 444-445.
- ANONYME [R.M.F.]. 1894. « Congress of Hygiene and Demography », *Publications of the American Statistical Association*, 4, 27 : 69-74.
- ANONYME [LM]. 1910. « Bibliographie : Manuela di Demografia, par Napoleone Colajanni », *Journal de la Société de Statistique de Paris* : 115-118.
- ARMATTE, M. 1991. « Une discipline dans tous ces États : la statistique à travers ses traités (1800-1914) », *Revue de synthèse*, 4, 2 : 161-206.
- BEAUVALET-BOUTOUYRIE, S. 1999. *La démographie de l'époque moderne*. Paris, Belin, 334 p.
- BERTILLON, J. 1877. « La place de la démographie dans les sciences anthropologiques [deux premières leçons du cours de démographie et de géographie médicales professés à l'École d'anthropologie de Paris] », *Annales de démographie internationale*. Paris, Guillaumin et Cie : 517-539.
- BERTILLON, J. 1879. « La démographie de la France », *Annales de démographie internationale*. Paris, Guillaumin et Cie, 36 p.
- BLOCK, M. 1878. *Traité théorique et pratique de statistique*. Paris, Guillaumin et Cie, 543 p.
- BOURDELAIS, P. 1994. « Le métier d'historien et le temps : évolution récente, expérimentations », dans É. VILQUIN, éd. *Le temps et la démographie : Chaire Quételet*. Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant, L'Harmattan : 67-90.
- BRIAN, É. 1989. « Statistique administrative et internationalisme statistique pendant la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle », *Histoire et Mesure*, 4, 3-4 : 201-224.
- BRIAN, É. 2002. « Transactions statistiques au XIX<sup>e</sup> siècle : mouvements internationaux de capitaux symboliques », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 145, 5 : 34-46.
- BROWN, S. 1869. « Report on the Seventh International Statistical Congress », *Journal of the Statistical Society of London*, 32, 4 : 391-410.
- BUNLE, H., et C. LÉVY. 1954. « Histoire et chronologie des réunions et congrès internationaux sur la population », *Population*, 9, 1 : 9-36.

- CHERVIN, A. 1877. « Compte rendu du discours du professeur Messadaglia : La statistique et ses procédés », *Annales de démographie internationale*. Paris, Guillaumin et Cie : 457-465.
- DASZYNSKA GOLINSKA, S. 1930. « Commission de démographie historique comparée », *Bulletin of the International Committee of Historical Sciences*, 2, partie 4, 9 : 523-526.
- DESROSIÈRES, A. 2000. *La politique des grands nombres : histoire de la raison statistique*. Paris, La Découverte, 460 p.
- DUPÂQUIER, J., et M. DUPÂQUIER. 1985. *Histoire de la démographie : la statistique de la population des origines à 1914*. Paris, Perrin, 462 p.
- FAHLBECK, P. E. 1900. « La noblesse de Suède : étude démographique », *Bulletin de l'Institut International de Statistique*, t. 1, livraison 1 : 169-181.
- FAURE, F. 1893. « Observations sur l'organisation de l'enseignement de la statistique », *Journal de la Société de Statistique de Paris*, janvier : 25-29.
- GAGNON, M.-A. 2000. « Les réseaux de l'internationalisme statistique (1885-1914) », dans J.-P. BEAUD et J.-G. PRÉVOST, éd. *L'ère du chiffre : systèmes statistiques et traditions nationales/The Age of Numbers : Statistical Systems and National Traditions*. Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec : 189-219.
- GEDDES, P. 1881. *The Classification of Statistics and its Results (from the Proceedings of the Royal Society of Edinburgh, vol. xi, Read March 21, April 4, and May 2, 1881)*. Edimbourg, A & C Black, 30 p.
- GUILLARD, A. 1855. *Éléments de statistique humaine ou démographie comparée, livre 1 : développement numérique de l'espèce humaine*. Paris, Guillaumin et Cie, 376 p.
- HAMMACK, J. T. 1861. « Report to the Statistical Society on the Proceedings of the Fourth Session of the International Statistical Congress, Held in London, July, 1860 », *Journal of the Statistical Society of London*, 24, 1 : 1-21.
- HEUSCHLING, X. 1851. « Bibliographie historique de la statistique en France », *Bulletin de la Commission centrale de statistique*, t. 4 : 257-294.
- HEUSCHLING, X. 1866. « Note relative au projet d'établissement d'un dépôt central de documents et d'archives de statistique nationale et étrangère », *Bulletin de la Commission centrale de statistique*, t. 10 : 151-155.
- HEUSCHLING, X. 1872. « Avant propos au Cours élémentaire de statistique administrative [...] donné [...] par Bruno Hildebrand », *Bulletin de la Commission centrale de statistique*, t. 12 : 1-2.
- HEUSCHLING, X. 1882. « La statistique internationale, son origine et ses progrès », *Journal de la société statistique de Paris*, 23 : 287-295.
- HORVÁTH, R. A. 1980. « De Christophe Bernoulli à Achille Guillard : les tentatives de création d'une discipline démographique autonome au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle », *Population*, 35, 4-5 : 893-910.
- INAMA-STERNEGG, K. T. 1887. « Des moyens de développer la statistique historique », *Bulletin de l'Institut International de Statistique*, t. 2, livraison 1 : 160-174.
- INSTITUT INTERNATIONAL DE STATISTIQUE. 1887. « Statuts de l'Institut international de statistique votés par l'Assemblée dans la séance du 12 avril 1887 », *Bulletin de l'Institut international de statistique*, t. 2, livraison 1 : 1-5.
- KIÆR, A. N. 1900a. « Des explorations démographiques à exécuter dans des pays peu connus », *Bulletin de l'Institut international de statistique*, t. 12, livraison 1 : 99-104.
- KIÆR, A. N. 1900b. « Projet d'explorations démographiques à exécuter dans des pays peu connus », *Bulletin de l'Institut international de statistique*, t. 12, 1 livraison : 282-290.
- KÖRÖSY, J. 1899. « Le recensement séculaire du monde en 1900 », *Bulletin de l'Institut International de statistique*, t. 11, livraison 1 : 220-250.
- LE BRAS, H. 2005. *La démographie*. Paris, Odile Jacob, 455 p.
- LEVASSEUR, P.-É. 1895. « L'histoire de la démographie », *Journal de la Société de Statistique de Paris*, août : 272-279.
- MEITZEN, A. 1891 [1886]. « History, Theory and Technique of Statistics », *Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 1 [supplément 2, partie 1], 243 p.
- MEUSNIER, N. 2006. « Sur l'histoire des enseignements des probabilités et des statistiques », *Journal électronique d'histoire des probabilités et de la statistique/Electronic Journal for History of Probability and Statistics*, 2, 2 : 1-20.
- MILLIET, M. 1915. « Avant-projet d'un Bureau international de statistique à constituer à la suite d'une convention internationale », *Bulletin de l'Institut international de statistique*, t. 20, livraison 2 : 6-8.
- MOUAT, F. J. 1879. « Reports on the International Statistical, Demographical and Geographical, and Prison Congresses », *Journal of the Statistical Society*, 42, 1 : 1-35.
- PIRENNE, H. 1903. « Les documents d'archives comme source de la démographie historique », *Onzième congrès international d'hygiène et de démographie*. Bruxelles, Weissenbruch : 1-15.
- QUÉTELET, A. 1835. *Sur l'homme et le développement de ses facultés ou Essai d'une physique sociale*. Bachelier, Paris, 327 p.

- QUÉTELET, A. 1847. « Sur les anciens recensements de la population belge », *Bulletin de la Commission centrale de statistique*, t. 3 : 1-38.
- SIMIAND, F. 1932. « Compte-rendu de la XIX<sup>e</sup> session de l'Institut International de Statistique, Tokyo 17-25 sept 1930 », *Bulletin de l'Institut International de Statistique*, t. 25, livraison 1 : 142-144.
- SMITH, R. M. 1887. « Reviews », *Political Science Quarterly*, 2, 3 : 514-518.
- STAMHUIS, I. H., et P. M. M. KLEP 2004. « The Stubbornness of Various Ways of Knowledge Was Not Typically Dutch : The Statistical Mind in a Pre-Statistical Era », *Centaurus: An International Journal of the History of Science and Its Cultural Aspects*, 46, 4 : 287-317.
- TACHÉ, J.-C. 1886. « Une critique statistique », dans *Le 25<sup>e</sup> anniversaire de la Société Statistique de Paris: 1860-1885, Compte rendu des séances, Discours d'inauguration, Communication et mémoires, La Statistique en France et à l'étranger, Actes des travaux de la Société de Statistique de Paris*. Paris, Berger-Levrault : 97-100.
- VISSERING, S. 1849. « De Statistieken in Nederland », *De Gids*, deuxième série : 1-33.
- VON BAUMHAUER, M. 1868. *Idées-mères ou plan motivé d'un programme pour la septième session du Congrès international de statistique*. La Haye, Nijhoff, 82 p.
- YVERNÈS, E., et A. VANNACQUE. 1895. « Extrait du Procès verbal de la séance du 16 octobre 1895 », *Journal de la Société statistique de Paris*, novembre : 365-371.
- WESTERGAARD, H. 1932. *Contributions to the History of Statistics*. Londres, P.S. King & Son, Ltd, 280 p.
- ZAHN, F. 1934. *50 années de l'Institut international de statistique*. La Haye, Institut International de statistique, 181 p.

# L'OBSERVATION DÉMOGRAPHIQUE EN AFRIQUE.

Leçons du passé, perspectives d'avenir,  
préservation et valorisation des opérations

**Francis GENDREAU<sup>1</sup>, Françoise GUBRY<sup>2</sup>**

*La seule façon d'éviter les déceptions est de ne rien  
entreprendre et donc de ne rien espérer (CLAIRIN, 1981)*

Dans la plupart des pays africains, l'observation démographique s'est considérablement développée au cours des soixante dernières années. Toutefois, la situation n'est pas aussi bonne qu'on aurait pu l'imaginer, notamment du fait de l'absence dans de nombreux pays d'une approche globale de la question de l'observation démographique se plaçant délibérément dans la perspective d'un système intégré et d'une stratégie à mettre en œuvre à moyen terme.

Nous abordons ici un aspect seulement des problèmes de la démographie en Afrique, l'observation statistique et l'accès à ses résultats, en nous plaçant d'un point de vue politique et prospectif, cela pour prolonger, compléter et dépasser d'autres analyses plus techniques menées antérieurement sur cette question (voir par exemple Lohlé-Tart *et al.*, 1988, ou Lohlé-Tart et François, 1999). Le contexte actuel (apparition de nouveaux besoins d'information, crise économique, fragilisation des États, transition démocratique, développement d'Internet, etc.) impose en effet une révision sérieuse des pratiques actuelles. Il s'agit donc de tirer les leçons du passé et de formuler des propositions susceptibles de favoriser ce renouveau.

Cet article s'intéresse à des pays qui n'ont pas encore, pour la plupart, de tradition statistique établie en matière de collecte démographique et où l'information démographique de base reste encore parfois rudimentaire et fragmentaire. Les situations sont néanmoins très diverses entre les différents pays africains, et il faut se garder de généralisations hâtives. Ils présentent malgré tout un certain nombre de points communs,

notamment les pays de l'Afrique au sud du Sahara. À titre d'exemple, le cas des pays francophones, qui ont hérité de la colonisation certains traits particuliers, sera notamment examiné.

Dans la première partie de cette communication, nous nous proposons de revisiter l'histoire récente de la statistique démographique en Afrique, en procédant tout d'abord à un inventaire des opérations statistiques d'observation démographique (recensements et enquêtes) réalisées au niveau national au cours des soixante dernières années<sup>3</sup>.

De façon générale, si les recensements se sont multipliés, leur réalisation se heurte toujours à de nombreuses difficultés du fait des moyens importants qu'ils nécessitent, cela d'autant plus que l'option des recensements lourds semble s'être imposée. Le nombre d'enquêtes s'est accru fortement, mais leur réalisation semble plus obéir à des considérations de circonstance qu'à une véritable programmation.

Il résulte de cette situation que, si des données sont maintenant disponibles, et souvent en grand nombre, leur qualité ne s'est pas forcément améliorée. Le processus d'entrée dans l'ère statistique est donc relativement

---

1. Consultant, Paris, France : gendreau.francis@free.fr

2. Centre Population et Développement/IRD, Paris, France : francoise.gubry@ceped.org

---

3. Dans cette communication, nous n'aborderons pas la question de l'état civil, la troisième source importante de données démographiques. Les problèmes que pose l'état civil sont en effet de nature assez différente.

lent, et d'ailleurs soumis à des aléas dus aux difficultés politico-économiques que connaissent certains pays. Ce processus n'est sans doute pas encore terminé dans la mesure où la réalisation des opérations d'observation n'est pas encore entrée dans une « routine » permettant un progrès continu des connaissances démographiques.

Dans la deuxième partie, nous examinons la question de la conservation et de la valorisation de ces opérations d'observation, notamment des recensements.

Les États ont éprouvé depuis longtemps le besoin de compter leur population pour diverses raisons et ils investissent périodiquement un budget très important dans les opérations censitaires. Le coût financier d'un recensement de la population, aussi bien que le nombre d'employés mobilisés dans une telle opération est comparable à celui de la construction d'un grand monument, tel qu'une cathédrale ou un palais. À cet égard, un recensement fait partie du patrimoine d'une nation. Malheureusement, l'usage qui est fait des résultats de chaque recensement rend ces monuments comparables à des châteaux de sable. Confinés dans l'utilisation immédiate, les résultats d'un recensement sont traditionnellement effacés par le suivant. Les chiffres anciens, dit-on officiellement, deviennent « caducs », « non à jour », ils ne seraient plus utiles à l'administration.

De ce fait, les données des recensements ont longtemps été considérées comme des produits consommables que l'on jetait après usage sitôt l'opération renouvelée. Mais, par définition, les chiffres d'un recensement ne sont jamais à jour : de toute façon, ils sont obsolètes le jour même de leur publication. Ce qui est intéressant, c'est précisément le fait qu'ils renvoient à une situation à un moment donné. Il en résulte que plus ces instantanés sont nombreux, plus on est en mesure d'accéder à la compréhension des dynamiques d'une population. C'est donc dans une perspective de « développement durable » appliquée aux ressources des sciences sociales elles-mêmes que nous abordons ici la question de la conservation et de la diffusion des données qui permettent des utilisations variées des recensements.

Dans beaucoup de cas, la situation des enquêtes n'est pas forcément meilleure et, finalement, le patrimoine des données démographiques anciennes s'est fortement dégradé.

Enfin, dans une troisième partie, nous tracerons quelques pistes pour l'avenir. Car si le regard de cette communication est critique, c'est avec le souci de tirer les leçons susceptibles de permettre une amé-

lioration de la situation. Il s'agit en fait d'examiner comment les appareils statistiques peuvent s'adapter pour tenir compte :

- de l'évolution des situations politiques et socio-économiques qui font apparaître de nouveaux besoins d'information ;
- des progrès technologiques en matière de collecte, de traitement et de conservation de l'information, qui incitent à penser en termes de systèmes intégrés d'information et à élaborer des stratégies d'observation sur le moyen terme.

Cette nécessaire adaptation conduit à poser la question de l'observation démographique de façon globale pour construire des systèmes d'observation articulant et intégrant les différentes sources de données, et générant des résultats qui répondent aux besoins des utilisateurs. Et le souci de la préservation et de la diffusion des données doit être présent dans cette réflexion stratégique.

Les statisticiens démographes africains doivent considérer qu'il y a là un enjeu essentiel et qu'ils doivent se réapproprier la maîtrise de la stratégie de collecte en refusant la fatalité et en faisant preuve de volontarisme, d'imagination et de conviction.

### **Les opérations d'observation démographique de 1946 à 2005**

#### *Le difficile inventaire des opérations*

Les tableaux figurant aux annexes 2 et 3 fournissent les listes des recensements et des enquêtes réalisés au niveau national en Afrique entre 1946 et 2005<sup>4</sup>.

La période retenue se justifie pour les raisons suivantes :

- d'une part (borne initiale), avant la Seconde

---

4. Nous remercions tout particulièrement Richard Dackam-Ngatchou et Kokou Vignikin pour leur aide dans la réalisation de cet inventaire. Nous restons bien entendu seuls responsables des erreurs, dont nous prions le lecteur de bien vouloir nous excuser et nous informer. Voici les sources utilisées pour produire cet inventaire : (a) les ouvrages et articles suivants : (Population Research Center, 1965), (Pinfold, 1985), (de Graft-Johnson, 1988), (Gendreau, 1996a), (Tabutin, Schoumaker, 2004), (Tabutin, Schoumaker, 2005) ; (b) les sites Internet des organismes suivants : Banque mondiale, USCB\*, CEPED\*, DHS\*, IHSN\*, UNICEF\*, UNSD\*. Dans l'ensemble du texte, les sigles suivis d'un astérisque sont ceux d'organismes (ou de projets) et sont développés dans l'annexe 1, où sont fournies aussi les adresses des sites.

Guerre mondiale, la plupart des pays en étaient encore à « l'ère pré-statistique », et la réalisation des premières opérations statistiques remonte pour eux à l'immédiat après-guerre<sup>5</sup> ; cette situation ne correspond pas à celle de quelques pays entrés plus tôt dans l'ère statistique, comme l'Algérie ou l'Égypte, où des recensements commencent à être réalisés dès le XIX<sup>e</sup> siècle ;

– d'autre part (borne finale), les informations sur les opérations récentes sont parfois plus difficiles à obtenir, et nous avons préféré nous arrêter à l'année 2005, même si nous disposions d'informations sur certaines opérations menées en 2006, voire au début 2007.

Ce recensement des opérations est difficile et des erreurs sont possibles, surtout pour les enquêtes, généralement moins bien identifiées que les recensements. Mais, même pour ces derniers, des erreurs peuvent se glisser : recensements par échantillon (*sample census*, à faire figurer dans les enquêtes), recensements retardés, etc.

Pour les recensements, il s'agit bien évidemment des recensements de la population (et éventuellement de

l'habitat). Figurent dans cette liste les quelques recensements ayant été réalisés sur le terrain, mais qui ont été par la suite « annulés » et dont l'exploitation a été interrompue, le plus souvent pour des raisons politiques. Figurent aussi quelques « recensements administratifs améliorés », utilisés dans certains pays avant le premier « recensement statistique ».

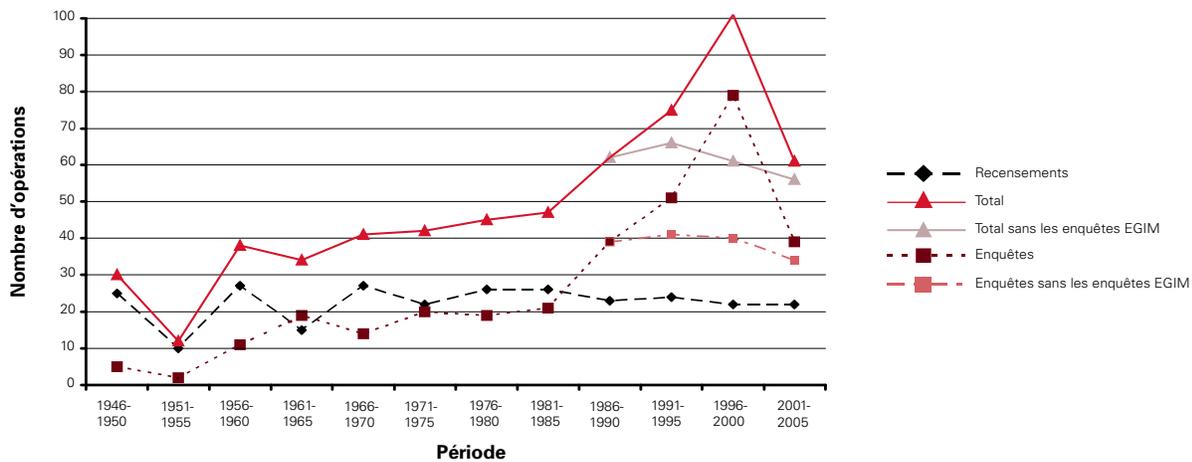
Pour les enquêtes, n'ont été retenues (en principe) que les enquêtes auprès des ménages fournissant des données démographiques au sens traditionnel de l'analyse démographique (données d'état ou de mouvement). Ne figurent donc pas dans cette liste les enquêtes sur le budget et la consommation, le niveau et les conditions de vie, la main-d'œuvre, les connaissances, attitudes et pratiques (enquêtes CAP), sur la contraception ou le Sida.

Les figures 1 et 2 ci-après illustrent cet inventaire qui sera utilisé et commenté dans les paragraphes suivants.

Nous avons ainsi recensé 588 opérations, dont 269 recensements et 319 enquêtes ; cela pour 57 pays (et territoires) en 60 ans, soit en moyenne 1,7 opération par pays et par décennie (0,8 recensement et 0,9 enquête).

L'évolution dans le temps du nombre d'opérations

**FIGURE 1**  
Évolution du nombre de recensements, d'enquêtes et d'opérations au total



5. On peut noter à ce propos que la création des services statistiques africains date le plus souvent de cette époque. C'est ainsi que les premiers services statistiques en Afrique francophone au sud du Sahara datent de 1945 (Ficatier, 1981). Cette situation est très différente de celle de l'Europe par exemple, où « l'observation à la fois administrative et scientifique de l'état et du mouvement de la population par la pratique de recensements réguliers et par l'exploitation continue de l'état civil à des fins statistiques » commence au XIX<sup>e</sup> siècle (Henry, 1963).

(**FIGURE 1**) montre un nombre de recensements par période quinquennale à peu près constant (22,4 en moyenne). D'après le **TABLEAU 1** ci-dessous regroupant les données par période décennale, on voit qu'en fait ce nombre a été en légère croissance jusqu'en 1976-1985 avant de connaître une décroissance.

Quant au nombre d'enquêtes, il a crû très rapidement depuis le début de la période, mais surtout depuis le milieu des années 1980, notamment du fait des programmes des Enquêtes démographiques et de santé (EDS), et des Enquêtes par grappes à indicateurs multiples (EGIM, plus connues sous leur sigle anglais, MICS). La chute importante de ce nombre pour la dernière période quinquennale est due au moins en partie (voir la **FIGURE 1**) au nombre très élevé d'enquêtes EGIM réalisées durant la période quinquennale précédente (1996-2000).

Au total, relevons tout de même que le nombre moyen d'opérations par pays a été multiplié par 4 entre 1946-1955 et 1996-2005, passant de 0,7 à 2,8.

La répartition des pays selon le nombre de recensements et d'enquêtes (**FIGURE 2**) montre une distribution plus concentrée des premiers (de 2 à 9 par pays) que des secondes (de 0 à 12). Le nombre total d'opérations varie de 4 (Somalie) à 17 (Zambie).

#### *Les recensements, une espèce menacée ?*

L'évolution du nombre des recensements mise en évidence précédemment est préoccupante. Elle tient sans doute au contexte général difficile qui prévaut dans certains pays. Mais pour notre part, nous en voyons la raison principale dans une conception erronée de

ce type d'opération. En effet, le recensement devrait se cantonner à quelques objectifs limités :

[...] l'effectif total de la population et sa distribution selon quelques caractères simples ; la répartition de la population au niveau géographique le plus fin (fichier de villages) ; une base de sondage pour la mise en œuvre ultérieure d'enquêtes spécialisées (Gendreau, 1996a)

car

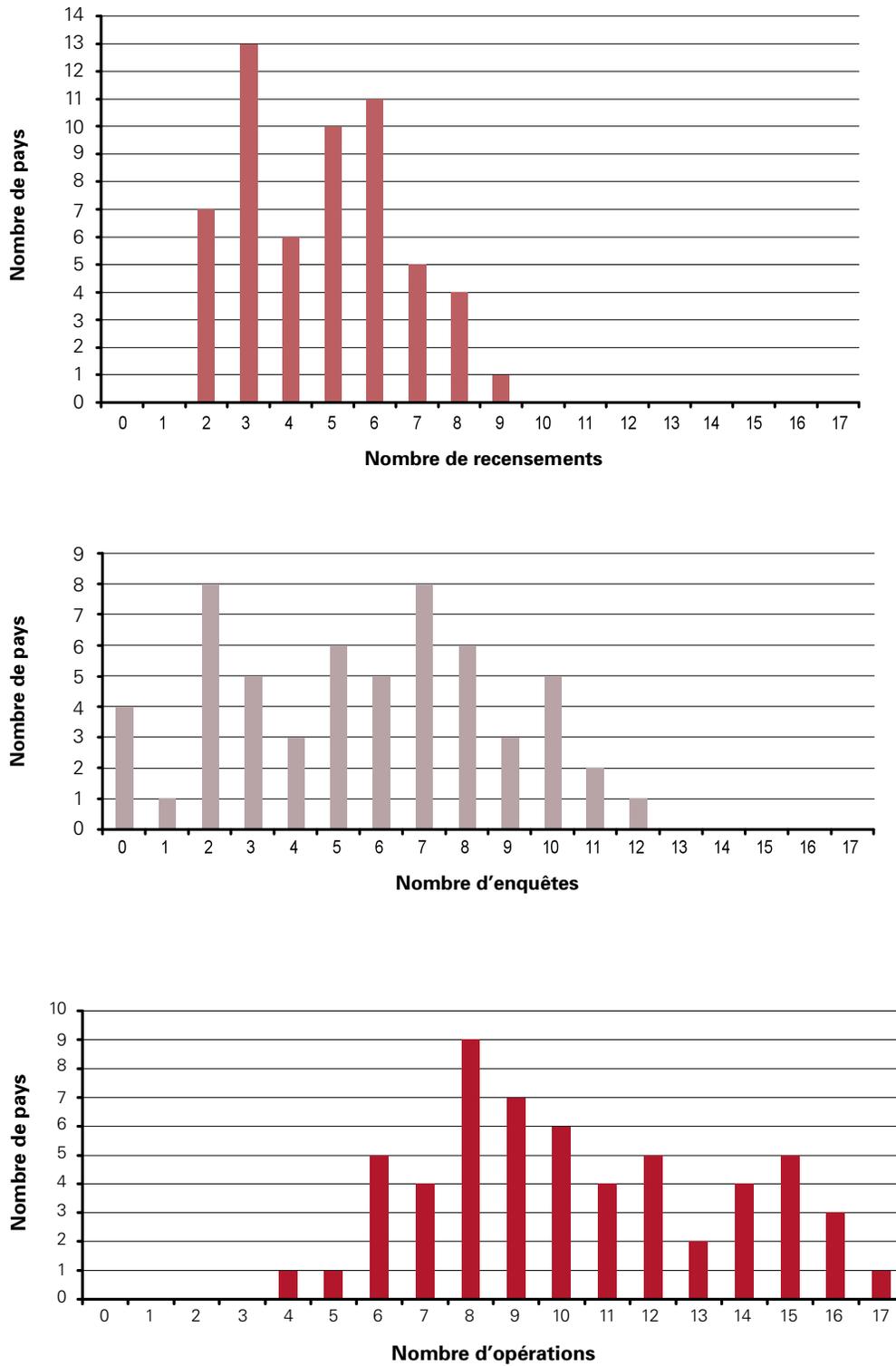
[...] un recensement n'est pas simplement une grosse enquête et, par conséquent, on ne peut pas en attendre les mêmes types de résultats : l'extension (dans l'espace) et l'intensivité (dans le temps) ne permettent ni de recruter en nombre suffisant un personnel assez qualifié, ni a fortiori de le former, et encore moins de le contrôler efficacement. (Lohlé-Tart et François, 1999)

Ce constat a des conséquences évidentes sur le contenu du recensement : « les questions d'un recensement classique ne peuvent être que simples, rapides, factuelles et compréhensibles par tous » (Tabutin, 2006). C'est ainsi que des questions trop « pointues », comme celles sur la mortalité et la fécondité, doivent être bannies du recensement car « on ne peut faire de bonne observation rétrospective qu'avec du personnel spécialement formé. Les recensements exhaustifs se prêtent donc très mal à l'observation rétrospective : les agents recenseurs n'arriveront jamais aux mêmes résultats que des enquêteurs spécialement instruits et entraînés. » (Henry, 1963). Pourtant, ce n'est pas le cas, loin de là, car on attend trop d'un recensement aujourd'hui. Contre toute évidence, on continue par exemple à poser dans les recensements africains des questions sur les naissances et les décès des douze derniers mois. « Nous nous demandons même depuis longtemps comment

**TABLEAU 1**  
Évolution du nombre d'opérations par période décennale

TYPE D'OPÉRATION	1946-1955	1956-1965	1966-1975	1976-1985	1986-1995	1996-2005	TOTAL
Recensements	35	42	49	52	47	44	269
Enquêtes	7	30	34	40	90	118	319
Total	42	72	83	92	137	163	588

**FIGURE 2**  
Répartition des pays selon le nombre de recensements,  
d'enquêtes et d'opérations au total



cette technique est toujours là pour la mortalité : si elle convenait, cela se saurait. » (Tabutin, 2006)

On pourrait en dire autant des informations sur l'activité économique et l'emploi, dont on sait bien qu'elles ne peuvent être correctement obtenues que par la réalisation d'enquêtes sur l'emploi. On constate pourtant par exemple qu'au recensement de Madagascar de 1993, « l'exploitation des deux questions "profession" et "branche d'activité" ont représenté à elles seules 50 % de la charge de travail de l'atelier de codification, avec finalement des résultats jugés de mauvaise qualité (problèmes de traduction, imprécision de la collecte, etc.) » (Dackam-Ngatchou, dans UNFPA, 2001).

Lors de l'élaboration d'un questionnaire de recensement, il y a toujours conflit entre la tendance à son alourdissement par l'inclusion de nombreuses questions en vue de maximiser l'intérêt de l'opération et de satisfaire les besoins du plus grand nombre d'utilisateurs

d'une part, et la nécessité d'éviter un questionnaire trop fourni qui prolonge les interviews des personnes recensées, qui diminue la qualité des informations recueillies et qui augmente les coûts (UNFPA, 2003). Ce débat vient de l'absence d'une vision stratégique de l'observation démographique et de sa programmation dans le temps et selon les différentes sources.

La question du coût devient alors centrale. À titre d'exemple, même si les données doivent être considérées avec précaution, nous avons rassemblé dans le **TABLEAU 2** quelques coûts par habitant de recensements récents. Ces coûts sont très variables car ils dépendent des difficultés du terrain, de la dispersion de la population, de la longueur du questionnaire, etc. De plus, ils ne recouvrent pas forcément la totalité du budget de l'opération (salaires du personnel permanent, publication des résultats, etc.)<sup>6</sup>.

**TABLEAU 2**

Coût par habitant de quelques recensements démographiques récents

PAYS	Année	Coût/habitant (en \$ US)	PAYS	Année	Coût/habitant (en \$ US)
Burkina Faso	1996	0,3	Lesotho	1996	1,2
Mali	1998	0,3	Zimbabwe	2002	1,4
Guinée	1996	0,4	Swaziland	1997	1,5
Côte d'Ivoire	1998	0,7	Afrique du Sud	2001	1,7
Niger	2001	0,7	Zambie	2000	1,9
Sénégal	2002	0,7	Gambie	2003	2,2
Bénin	2002	0,8	Mauritanie	2000	2,3
Malawi	1998	0,9	Gabon	2003	2,4
Mozambique	1997	0,9	Botswana	2001	3,9
Tanzanie	2002	0,9	Cap Vert	2000	4,1
Rwanda	2002	1,0	Namibie	2001	5,5

Sources : Dackam-Ngatchou et Charumbira, dans (UNFPA, 2001)

6. À titre de comparaison, le recensement des États-Unis de 1980 a coûté 5\$ par habitant, celui de 1990, 10\$ et celui de 2000, 16\$ ; les recensements européens réalisés autour de 1980 ont coûté de 1,1 (Portugal) à 4\$ (Luxembourg) ; celui du Canada de 1981 a coûté 4,5\$ (UNFPA, 2003 et Redfern, 1987).

Mais, même si l'on s'en tient au coût médian, de l'ordre de 1 \$ par tête, cela représente une dépense importante pour un pays qui peut par ailleurs connaître des difficultés budgétaires. Le recensement devra-t-il être « bientôt considéré comme un luxe que ne pourront s'offrir que bien peu de pays du Sud » (Tabutin, 2006) ? D'où l'appel aux bailleurs de fonds, ce qui rend l'opération plus compliquée et implique des délais supplémentaires.

On peut le constater à partir des données de l'ANNEXE 2, en calculant les intervalles intercensitaires (par simple différence de millésimes). Les 269 recensements donnent lieu à 212 intervalles intercensitaires (= 269 – 57 pays). Si l'on exclut quatre intervalles pouvant être qualifiés d'exceptionnels<sup>7</sup>, il reste 208 intervalles allant de 5 à 19 ans, dont la moyenne est 10,1 ans, valeur peu différente des 10 ans recommandés par les Nations Unies. Mais cette moyenne cache une dégradation sensible de la situation : si l'on répartit les intervalles entre les plus anciens (les 61 intervalles se

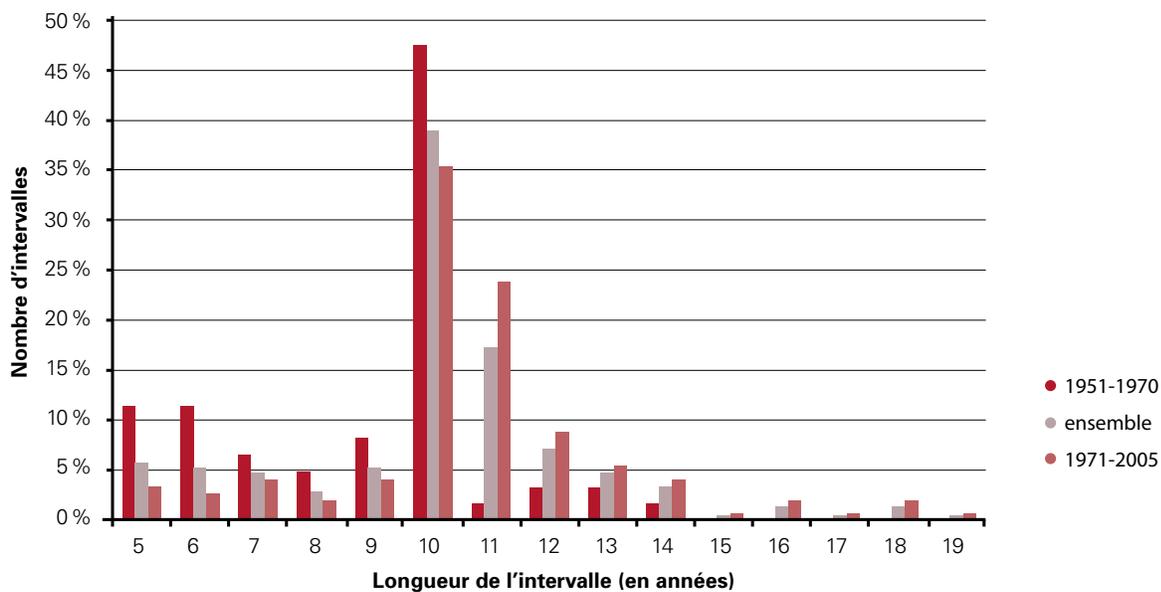
terminant dans la période 1951-1970) et les plus récents (les 113 intervalles se terminant dans la période 1971-2005), on constate que l'intervalle moyen est passé de 8,8 à 10,8 ans. On voit clairement cette dégradation sur la FIGURE 3 où ont été tracées les distributions des intervalles (en pourcentages) : les intervalles de 10 ans et moins sont relativement plus nombreux pour les premiers que pour les seconds ; dans un cas, ils représentent plus de 90 % des intervalles, dans l'autre à peine plus de 50 %.

Il y a aussi, dans l'approche actuelle des recensements, des problèmes institutionnels car

[...] les expériences ne sont pas capitalisées, la cartographie n'a pas été mise à jour de façon continue dans la période intercensitaire, les ressources humaines ayant acquis une expérience certaine lors du dernier recensement utilisent leur expertise dans d'autres secteurs, etc. (Dackam-Ngatchou, dans UNFPA, 2001)

FIGURE 3

Intervalles intercensitaires en fonction de la date du second recensement



7. Ces quatre intervalles concernent : l'intervalle d'un an au Nigeria entre les recensements de 1962 (annulé) et de 1963 ; celui de 3 ans entre les recensements de 1994 et de 1997 aux Seychelles (nous n'avons pas pu trouver d'explication à cette durée très brève de 3 ans) ; l'intervalle particulièrement long de 36 ans entre les recensements de 1948 (recensement administratif) et de 1984 de l'Érythrée ; l'intervalle, très long aussi, de 25 ans entre le recensement administratif de 1968 et le recensement de 1993 au Tchad.

Il en résulte que, trop souvent, la préparation et la réalisation d'un recensement se font sans que puissent être utilisés l'expérience et les acquis du recensement précédent.

Enfin, un dernier point mérite d'être soulevé, celui de la qualité des données recueillies, au sujet de laquelle deux constats peuvent être faits :

- le travail de collecte des informations sur le terrain n'est pas toujours contrôlé avec suffisamment de soin malgré l'accent souvent mis à juste titre sur cet aspect (voir par exemple : Lohlé-Tart *et al.*, 1988 ; Lohlé-Tart, François, 1999) ;

- de trop nombreux recensements ne comprennent pas dans leur déroulement la réalisation d'une enquête de contrôle post-censitaire, pourtant composante essentielle de toute opération de recensement.

#### *Le grand désordre de l'explosion des enquêtes*

Les enquêtes devraient se distinguer des recensements non seulement par la différence technique entre « exhaustivité » (le recensement) et « sondage » (l'enquête), mais aussi par une différence d'objectifs. En effet, un recensement est une opération lourde à organiser, longue (dans sa préparation et dans son exploitation) et chère. Les agents recenseurs ne reçoivent généralement qu'une formation rapide et peu approfondie et leur encadrement sur le terrain est relativement léger ; on ne peut donc leur confier la tâche de recueillir des renseignements très élaborés, de procéder à des interrogatoires détaillés ou de poser des questions un peu délicates. C'est pourquoi nous avons rappelé ci-dessus les buts limités que devraient avoir les recensements.

En revanche, l'utilisation d'enquêtes s'impose lorsqu'il faut procéder à des interrogatoires approfondis. Des enquêteurs de meilleur niveau, mieux formés et mieux encadrés sont alors employés. Bien sûr, en n'interrogeant qu'un échantillon, on introduit l'erreur de sondage et l'on n'obtiendra pas de renseignements détaillés à un niveau géographique fin. Mais si l'on apporte le plus grand soin à la collecte, on minimise les erreurs d'observation. Et finalement la précision des données recueillies au cours d'une enquête bien menée sera dans la plupart des cas meilleure que celle qui aurait prévalu avec un recensement lourd. D'où l'intérêt d'un programme d'enquêtes articulées avec un recensement léger et défini en fonction des besoins :

le recensement constituerait alors un investissement dont le coût serait largement justifié par l'ensemble du programme.

C'est ainsi que, même si l'articulation souhaitée avec les recensements est loin d'être pratiquée, de nombreuses enquêtes ont été organisées dans les pays africains, y compris dans le cadre de grands programmes internationaux : Enquête mondiale sur la fécondité (EMF), 13 pays, 13 enquêtes entre 1977 et 1982 ; Enquêtes démographiques et de santé (EDS), 39 pays, 92 enquêtes entre 1986 et 2005 (programme qui se poursuit encore aujourd'hui) ; Enquêtes par grappes à indicateurs multiples (EGIM), 38 pays, 52 enquêtes entre 1995 et 2005 (programme qui se poursuit encore aujourd'hui). On peut citer aussi les enquêtes sur la migration et l'urbanisation réalisées dans le cadre du REMUAO (Réseau des enquêtes sur les migrations et l'urbanisation en Afrique de l'Ouest), 8 pays, 8 enquêtes ; ou les enquêtes du projet PAPCHILD (*Pan Arab Project for Child Development*, Projet pan-arabe pour le développement de l'enfant de la Ligue des États Arabes), 7 pays, 10 enquêtes entre 1990 et 2005.

Si cette multiplication des enquêtes a été bénéfique pour la connaissance de la fécondité et de la santé maternelle et infantile, on peut toutefois regretter que le modèle « recensement/EDS » se soit imposé (complété depuis peu par les EGIM) au détriment d'autres types d'enquêtes et de l'état civil. Car les enquêtes ne doivent pas être la simple reconduction tous les cinq ans d'une EDS ou d'une EGIM. C'est pourtant ce que l'on observe dans le tableau de l'annexe 3, où l'explosion des enquêtes dans la période récente est due à la multiplication des EDS et des EGIM : au cours de la décennie 1996-2005, plus de 80 % des enquêtes identifiées relèvent de ces deux programmes.

Où sont les enquêtes sur la mobilité spatiale (à l'exception notable des enquêtes REMUAO et de celles, plus anciennes, du Burkina Faso) ? Où sont les enquêtes sur la mortalité adulte ? Sur la nuptialité ? Sans compter toutes les thématiques autres que la fécondité et la santé maternelle et infantile (l'avortement, les structures familiales, les causes de décès, etc.), ainsi que l'étude des interactions (population/développement/environnement, population/éducation, population/pauvreté, etc.).

Par ailleurs, des méthodes adaptées aux objectifs devraient être mises au point, sans se référer forcément au modèle de l'observation rétrospective. On connaît depuis longtemps les défauts des questions rétrospectives auxquelles la personne enquêtée répond en faisant appel à sa mémoire (omissions et erreurs de datation). Mais on a sans doute abandonné trop rapidement les méthodes d'observation suivie mises au point pour corriger ces défauts et améliorer la qualité de l'observation : enquêtes à passages répétés, enquêtes renouvelées, enquêtes de suivi des naissances pour l'étude de la santé et de la mortalité de l'enfant, etc. (Baya et Willems, 2002). On a au contraire contourné le problème en se satisfaisant d'une observation de qualité douteuse et en « redressant » les données par les diverses méthodes de l'analyse des statistiques imparfaites : « On est cependant en droit de penser que traiter les causes du mal serait préférable à en traiter seulement les symptômes. » (Lohlé-Tart, dans Lohlé-Tart *et al.*, 1988)

En sus de ces différents aspects (programmation, objectifs, méthodes), il faut parler de la question de la responsabilisation de l'expertise nationale pour la conception des opérations, et pour toutes leurs phases, de la collecte à l'analyse. Car cette exigence est trop facilement battue en brèche par l'insuffisance des budgets nationaux et par les propositions d'enquêtes « clés en mains » par les bailleurs de fonds.

#### *Le cas des pays francophones du sud du Sahara*

Les pays africains ont des histoires très différentes en matière de recensement. En Algérie ou en Égypte par exemple, les premiers recensements modernes ont eu lieu au XIX<sup>e</sup> siècle, comme indiqué précédemment<sup>8</sup>. Dans la plupart des pays anglophones, lusophones ou arabophones, de tels recensements sont réalisés

après la Seconde Guerre mondiale (parfois avant). Ces recensements étaient les héritiers des « recensements administratifs » réalisés par l'administration coloniale à des fins fiscales (l'impôt de capitation) ou de recrutement (soldats et main d'œuvre) (Lohlé-Tart et François, 1999 : 303-332 ; Gervais, 1993).

Dans le même temps, dans les pays francophones d'Afrique au sud du Sahara, les recensements administratifs n'avaient guère évolué. Et leur qualité laissait à désirer. Comme, de plus, l'état civil était inexistant, l'enquête par sondage est alors apparue comme la solution. Ces pays sont donc les derniers à se lancer dans des opérations statistiques d'envergure nationale dans les années cinquante ou soixante. Et ils le font non pas avec des recensements, mais avec des enquêtes par sondage. À partir du moment où l'organisation de telles enquêtes a été décidée, on leur a assigné le double objectif de fournir à la fois des données d'état (effectif et structure de la population) et de mouvement (mortalité, fécondité, mobilité). Elles palliaient dès lors les carences en matière de recensement et d'état civil.

C'est ainsi qu'une succession d'enquêtes a couvert les 18 pays d'Afrique francophone au sud du Sahara<sup>9</sup> entre 1954 (Guinée) et 1970 (Rwanda), permettant pour la première fois une accumulation très riche d'informations démographiques sur ces pays (INSEE et INED, 1966 et 1967). Par la suite, de nombreuses enquêtes y ont été organisées, y compris dans le cadre de grands programmes internationaux comme on l'a vu précédemment.

Mais si l'ère pré-statistique a ainsi pris fin dans ces pays francophones aux alentours de 1960, il a fallu par contre attendre 1974 pour que des recensements statistiques y soient organisés, le pays ayant organisé son premier recensement le plus tardivement ayant été le Tchad en 1993<sup>10</sup>.

9. Nous n'avons pas retenu certains pays et territoires ayant une histoire statistique particulière (Comores, Djibouti, Maurice et Seychelles, ainsi que la Réunion et Mayotte), mais seulement les 18 pays suivants, tous membres de la Francophonie : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Centrafrique, Congo, Congo (R. D.), Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, Rwanda, Sénégal, Tchad, Togo.

10. Notons toutefois que de tout premiers recensements ont été réalisés au Togo (1958-1960), au Gabon (1960-1961) et en Centrafrique (1961-1963, recensement inachevé).

8. Mais les premiers dénombremements égyptiens auraient eu lieu dès le troisième millénaire avant notre ère (Dupâquier et Dupâquier, 1985).

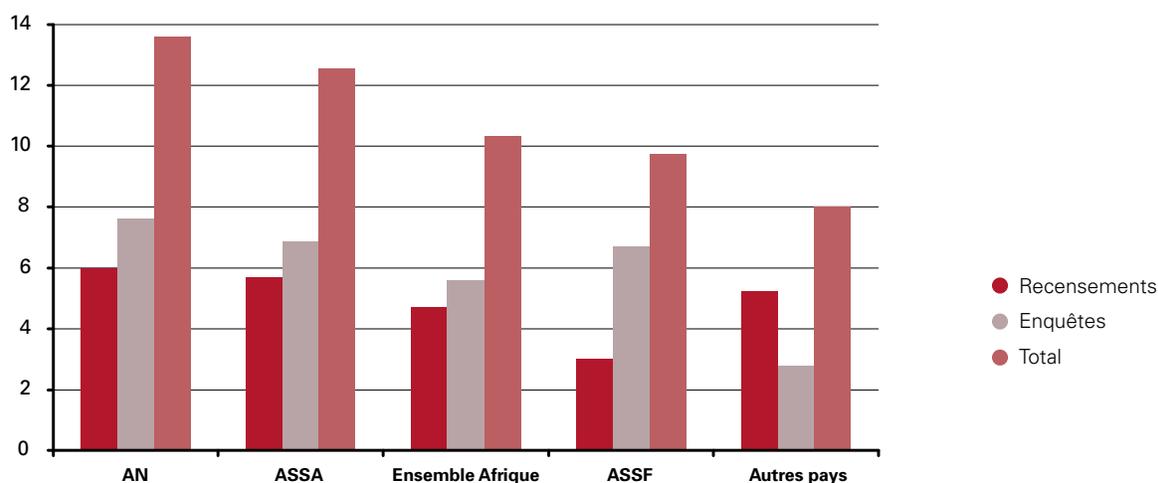
Il s'ensuit que ces 18 pays présentent certaines caractéristiques particulières, largement héritées de la période coloniale. On peut le voir dans le **TABLEAU 3** illustré par la **FIGURE 4**, où les pays africains ont été répartis en 4 groupes : les 5 pays d'Afrique au nord du Sahara (ANS) et trois groupes pour l'Afrique au sud du Sahara (ASS) : les 18 pays francophones précédemment définis (ASSF), les 16 pays anglophones (ASSA) et les 18 autres pays et territoires. La dernière colonne du tableau fait ressortir deux groupes relativement bien dotés en opérations, l'Afrique au nord du Sahara et l'Afrique anglophone

au sud du Sahara, par opposition aux deux autres groupes, l'Afrique francophone au sud du Sahara et les autres pays. Mais le classement n'est pas le même si l'on regarde séparément les deux types d'opérations : l'Afrique francophone au sud du Sahara est bonne dernière en matière de recensements (et troisième en matière d'enquêtes). L'héritage colonial se fait encore sentir dans notre domaine près de cinquante ans après les indépendances.

**TABLEAU 3**  
Nombre d'opérations par groupe de pays (1946-2005)

CATÉGORIE	Nombre de pays	NOMBRE D'OPÉRATIONS			NOMBRE MOYEN DE		
		Recensements	Enquêtes	Total	Recensements	Enquêtes	Opérations
<b>ANS</b>	5	30	38	68	6,00	7,60	13,60
<b>ASSA</b>	16	91	110	201	5,68	6,88	12,56
<b>ASSF</b>	18	54	121	175	3,00	6,72	9,72
<b>Autres</b>	18	94	50	144	5,22	2,78	8,00
<b>Total</b>	57	269	319	588	4,72	5,60	10,32

**FIGURE 4**  
Nombre d'opérations par groupe de pays (1946-2005)



L'évolution historique de la réalisation des recensements (par période décennale pour atténuer les irrégularités, **TABLEAU 4** et **FIGURE 5**) montre que l'Afrique francophone au sud du Sahara est systématiquement en dessous de la moyenne et que, malgré son retard, elle subit, elle aussi, le tassement signalé depuis les années 1976-1985. L'évolution des enquêtes est plus irrégulière et l'on constate un chassé-croisé entre l'Afrique francophone au sud du Sahara et les autres pays. Pour la période la plus récente (1996-2005), le nombre moyen d'enquêtes croît beaucoup plus en Afrique francophone au sud du Sahara où il double presque par rapport à 1991-1995, passant de 1,4 à 2,8, que dans les autres pays où il croît légèrement de 1,6 à 1,7. Finalement, le nombre

total d'opérations est en forte croissance pour le premier ensemble (de 2,2 à 3,5), et quasi stagnant pour le second (à 2,5).

Au-delà de ces aspects quantitatifs, les analyses formulées précédemment de façon générale pour le continent s'appliquent à l'Afrique francophone au sud du Sahara. On peut relever aussi que :

– Les 7 pays du tableau 2 où le coût par tête du recensement est inférieur ou égal à 0,8 \$ font partie des 18 pays de l'Afrique francophone au sud du Sahara.

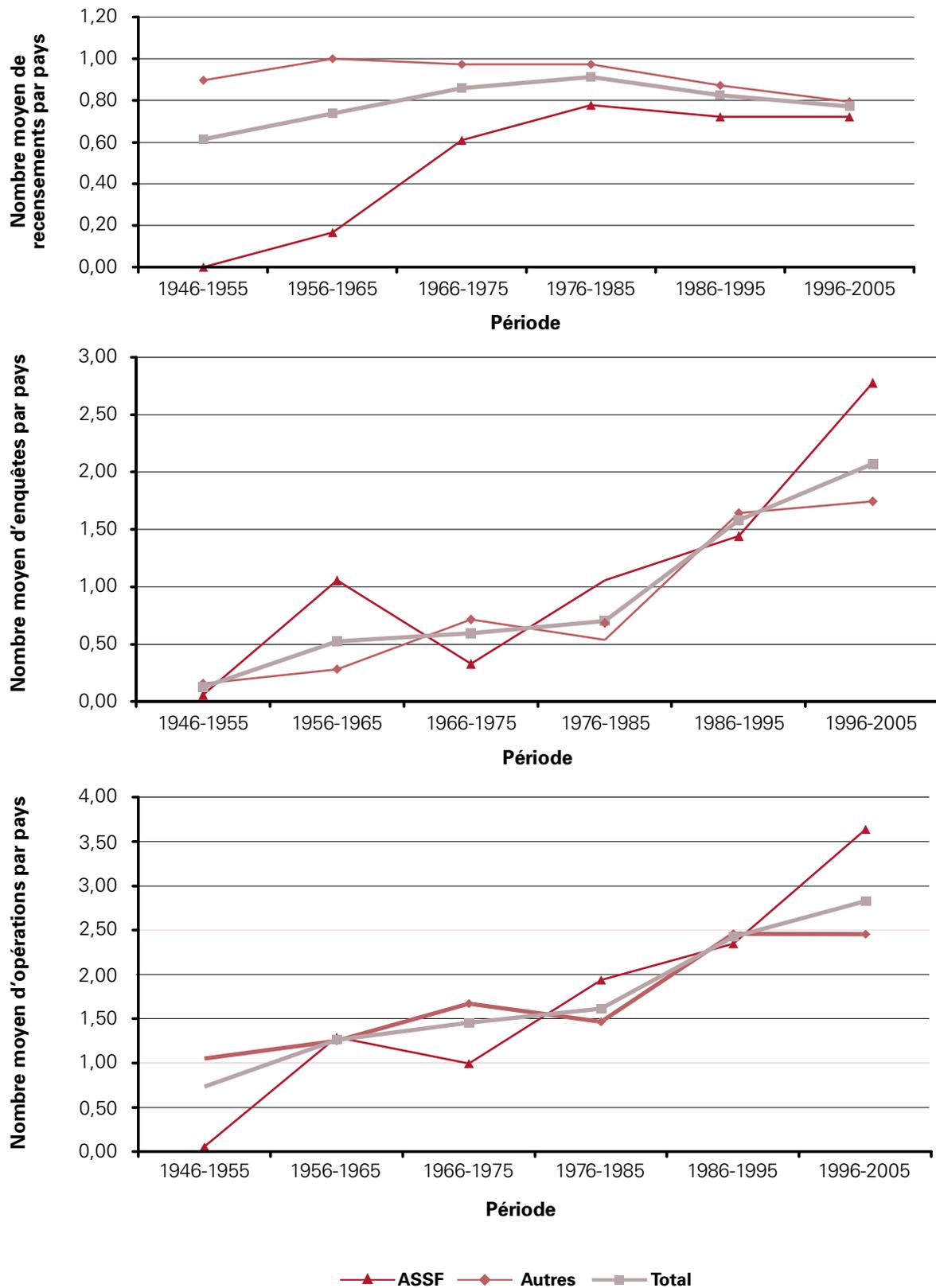
– L'intervalle intercensitaire moyen pour ces pays atteint 11,9 ans (après exclusion de l'intervalle de 25 ans du Tchad).

**TABLEAU 4**

Évolution du nombre d'opérations (nombres absolus et nombres moyens par pays)

CATÉGORIE		1946-1955	1956-1965	1966-1975	1976-1985	1986-1995	1996-2005	TOTAL
<b>ASSF</b> (18 pays)	R	0	3	11	14	13	13	54
	E	1	19	6	19	26	50	121
	T	1	22	17	33	39	63	175
<b>Autres</b> (39 pays)	R	35	39	38	38	34	31	215
	E	6	11	28	21	64	68	198
	T	41	50	66	59	98	99	413
<b>Total</b> (57 pays)	R	35	42	49	52	47	44	269
	E	7	30	34	40	90	118	319
	T	42	72	83	92	137	162	588
<b>ASSF</b> (18 pays)	R	0,00	0,17	0,61	0,78	0,72	0,72	3,00
	E	0,06	1,06	0,33	1,06	1,44	2,78	6,72
	T	0,06	1,22	0,94	1,83	2,17	3,50	9,72
<b>Autres</b> (39 pays)	R	0,90	1,00	0,97	0,97	0,87	0,79	5,51
	E	0,15	0,28	0,72	0,54	1,64	1,74	5,08
	T	1,05	1,28	1,69	1,51	2,51	2,54	10,59
<b>Total</b> (57 pays)	R	0,61	0,74	0,86	0,91	0,82	0,77	4,72
	E	0,12	0,53	0,60	0,70	1,58	2,07	5,60
	T	0,74	1,26	1,46	1,61	2,40	2,84	10,32

FIGURE 5  
Évolution du nombre d'opérations



## Conservation et valorisation des recensements et enquêtes

### *Préservation des recensements et des enquêtes*

Nous nous intéresserons ici à la diffusion des données collectées, à leur valorisation, à leur accessibilité et à leur préservation, en commençant plus particulièrement par le cas des pays francophones d'Afrique subsaharienne.

Les documents les plus anciens sont relatifs aux recensements administratifs. Ils sont conservés, selon leur statut, dans les services nationaux d'archives, dans les archives de l'ex-AOF (1895-1959) situées à Dakar ou encore dans les Archives d'outre-mer à Aix-en-Provence. Saliou Mbaye (1986) a fait un inventaire précis de certaines de ces sources qui permettent de retracer l'histoire démographique de cette région.

Les enquêtes par sondage des années soixante ont été réalisées la plupart du temps par (ou avec) l'INSEE et leurs archives papier, soigneusement classées, ont été transférées au Centre Population et Développement (CEPED) lors de sa création en 1988 (INSEE, 1972). Les bandes magnétiques de certaines de ces enquêtes ont dû être régulièrement recyclées pour assurer leur conservation à l'INSEE. Les rapports d'analyse, multigraphiés, ont été diffusés largement. Les questionnaires remplis ont pour la plupart été détruits, mais certains ont été transférés au centre des archives d'Aix-en-Provence. Le CEPED a été dépositaire de documents patiemment collectés par Pierre Cantrelle, démographe de l'IRD, concernant notamment ces diverses opérations de collecte (Gubry, 1995). C'est ainsi que des tableaux mécanographiques inédits relatifs aux enquêtes de quatre pays d'Afrique de l'Ouest, qu'il avait préservés, ont été valorisés en 1991 dans un projet associant le CEPED, le Département de démographie de l'Université de Montréal et le CERPOD (Gervais et Marcoux, 1993). 118 microfiches, comportant en plus les rapports et les documents techniques, ont ainsi été confectionnées (Marcoux *et al.*, 1991).

La réalisation des premiers recensements des pays francophones dans les années soixante-dix n'a plus rien de commun avec les opérations précédentes. Ces opérations sont très lourdes et nécessitent des moyens importants en personnel (cadres et agents recenseurs) et en infrastructures avant, pendant mais encore après les opérations de terrain. Malheureusement, cette dernière phase qui permet la valorisation des données et leur pérennisation a souvent été négligée pour diverses

raisons : plus d'argent pour publier, pas de centre de documentation fonctionnel, pas de personnel sensibilisé aux archives, etc. (Gendreau, 1988). Il est arrivé de voir des questionnaires en attente de saisie stockés pour longtemps dans des hangars pleins de rongeurs ou risquant les inondations.

Les documents techniques (questionnaires et manuels) qui ont été diffusés en grand nombre aux différents personnels concernés par les opérations de terrain ont souvent eu un statut de document jetable après usage et, comme ils n'étaient pas systématiquement archivés sur place, la mémoire du déroulement des opérations et la codification utilisée sont effacées.

Or si l'on ne connaît pas les codes utilisés pour la saisie des données, il n'est plus possible de déchiffrer les données inscrites sur le fichier informatique, même si le support est encore lisible : on obtient une suite de 0 et de 1, sans savoir les interpréter. Le cas s'est récemment produit pour le recensement de 1991 du Rwanda : tous les documents papier ont disparu pendant la guerre et seule une copie du fichier a pu être retrouvée. Deux volumes succincts du recensement avaient été publiés et sont heureusement disponibles dans diverses bibliothèques. Quant aux documents techniques, l'une des rares pistes fut un modèle de questionnaire référencé dans une bibliothèque de lecture publique américaine après une recherche sur Internet ! Ce sont ces documents qui vont servir à décoder les variables, ce qui n'est quand même pas la solution la plus commode.

Le centre de documentation du CEPED s'est depuis longtemps attaché à collecter les documents techniques qui forment la « collection de formulaires » (dont l'alimentation se fait actuellement surtout par sollicitation directe auprès des personnes responsables d'opérations de collecte). Les divers documents (questionnaires, manuels, bordereaux, mais aussi affiches, tee-shirts, etc.) ont fait l'objet d'une typologie adéquate et ils ont été classés dans des dossiers rangés par pays et par opération ; ce fonds est interrogeable à travers un fichier spécifique informatisé sur Internet. Il est bien documenté pour les opérations de collecte des pays africains francophones. Cela a permis de produire en 2005 un cédérom avec le projet IPUMS-International qui propose les questionnaires relatifs à 170 recensements africains, concernant 54 pays, qui se sont déroulés de 1955 à nos jours et provenant à la fois des collections du Minnesota Population Center et du CEPED.

La publication des rapports peut s'étaler sur plusieurs années et il est souvent difficile de connaître la liste complète des publications réalisées, même si quelques

inventaires ont été effectués (Cantrelle et Peltier Charrier, 1974 ; Pinfeld, 1985). De ce fait, il est souvent plus facile, juste après un recensement, d'aller chercher les ouvrages sur place que de les commander à distance, ce qui explique leur mauvaise diffusion en dehors du pays.

Si, par le passé, les rapports imprimés publiés par les bureaux statistiques étaient la méthode communément utilisée pour permettre l'accès aux données des recensements (rapports d'analyse commentés et tableaux de chiffres bruts), l'avènement de la micro-informatique permet aux chercheurs d'aller au-delà de ce qui leur est proposé dans ces rapports et d'étudier plus en profondeur les variables qui les intéressent au sein d'un pays ou pour faire des comparaisons internationales.

C'est pourquoi diverses initiatives nationales ou internationales ont été prises pour conserver les fichiers des recensements et permettre l'accès aux microdonnées, c'est-à-dire aux enregistrements des personnes ou des ménages (qui ont été préalablement rendus anonymes pour préserver la confidentialité). À titre d'exemple, le **TABLEAU 5** fournit le nombre de fichiers de recensements qui sont encore disponibles.

En Afrique, outre *Statistics South Africa*\* qui conserve et met à disposition les données de ses recensements et d'autres enquêtes, l'ACAP\* et IPUMS-International\* œuvrent à la préservation et à la dissémination des données des recensements.

L'ACAP a pour objectif d'archiver les données des recensements pour mieux les analyser tout en renforçant les capacités des chercheurs et institutions africaines. Le projet a développé à cet effet le *Pan-African Census Explorer* (PACE), mais il n'a pas été conçu comme ayant vocation à diffuser ces données. Plus d'une vingtaine de pays sont actuellement concernés. Il a lancé une collection de publications issues des analyses approfondies des recensements, *A General Demography of Africa*.

Le projet IPUMS-International n'est pas spécifique à l'Afrique mais concerne tous les pays. Il a pour objectif d'archiver les recensements, d'harmoniser les concepts, les variables et les codes pour pouvoir faire des comparaisons internationales ou temporelles. À partir de son site Web, il diffuse directement les données des recensements, dont les données ont été préalablement traitées, aux chercheurs qui en font la demande en expliquant leurs thèmes de recherche. Des sous-ensembles régionaux comme *IPUMS-Latin America*, construit en collaboration avec le CELADE\* et *IPUMS-Europe*, organisent des réunions régionales. Une vingtaine de recensements africains sont disponibles ou en cours de traitement.

Ces projets, outre qu'ils ont permis de préserver des fichiers en péril, ont aussi fait prendre conscience de la valeur que présentent ces microdonnées pour des études complémentaires et éviteront peut-être à l'avenir le désintérêt manifesté pour un recensement achevé (caractérisé notamment par les conditions précaires de son archivage) dès que commence le chantier du recensement suivant.

L'avènement de l'informatique a transformé les conditions d'exploitation des recensements puisque les fichiers peuvent être réutilisés pour créer d'autres tableaux à la demande (sous les conditions définies par les services producteurs). Encore faut-il que ces données soient correctement conservées et encore lisibles. L'ère du numérique pose en effet de nouveaux problèmes dus à l'évolution très rapide des technologies et éventuellement aux conditions de stockage. Les grosses bandes magnétiques des années soixante-dix, qui devaient être recyclées tous les dix ans environ, ont laissé la place à des supports de stockage tels que les boîtes de Bernoulli qui ont disparu à leur tour, et leurs supports de lecture avec. Il en est de même des premières publications multimédia de recensement qui ont été faites sur des disquettes : les micro-ordinateurs récents n'ont plus

**TABLEAU 5**  
Inventaire des fichiers de recensements encore disponibles

PÉRIODE	1966-1975	1976-1985	1986-1995	1996-2005
<b>Recensements effectués</b> <sup>(1)</sup>	49	52	47	44
<b>Fichiers disponibles</b> <sup>(2)</sup>	1	20	29	27

de lecteur adéquat. De surcroît, les jeunes générations n'ont pas acquis les automatismes des utilisateurs des premiers systèmes d'exploitation (tels que MS-DOS) et les logiciels de l'époque ne sont plus maintenus<sup>11</sup>. Le problème se pose également pour les microfiches. Ce support traditionnellement utilisé pour les archives et des opérations de sauvegarde est en passe d'être supplanté par les supports électroniques. Le CEPED est d'ailleurs en train de faire migrer ses microfiches des enquêtes d'Afrique de l'Ouest sur un cédérom. Mais les dernières informations connues sur la pérennité de tels supports sont elles aussi inquiétantes. C'est donc un véritable défi qui se pose aux organismes producteurs de données pour garantir un accès à long terme aux données démographiques, qui va au-delà de la simple conservation des fichiers informatiques en l'état. Des normes internationales sont d'ailleurs en cours d'élaboration par de grands établissements concernés par ces problèmes d'accès pérenne aux données numériques en tout genre.

Les documents imprimés, n'utilisant que nos yeux, n'ont pas ces problèmes et s'ils sont conservés dans de bonnes conditions, il est raisonnable de penser pouvoir les consulter des années après, mais ont-ils été largement diffusés?

#### *Disponibilité des rapports imprimés*

Les rapports de recensements sont produits et diffusés par les organismes statistiques responsables des opérations. Les rapports initialement prévus ne sont pas tous publiés lorsque le calendrier des publications s'allonge ou que le budget prévu a été dépassé et il est arrivé que des rapports d'analyse déjà rédigés ne soient jamais imprimés. On peut espérer que la mise en ligne sur les sites Web permettra de remédier à cette situation pour les recensements à venir. C'est donc sur place que devraient se trouver le plus de documents mais, malheureusement, il n'existe pas toujours de structure documentaire fonctionnelle permettant la consultation de ces documents, voire leur simple conservation.

Ce constat qualitatif auprès des lecteurs du centre de documentation du CEPED recherchant les rapports de recensement des quarante dernières années a conduit à établir un rapide inventaire du nombre de rapports

imprimés de recensements disponibles dans quelques centres spécialisés offrant leur catalogue sur Internet. La liste déjà bien fournie de la documentation du CEPED a été complétée au fur et à mesure de l'interrogation, sans se cantonner aux seuls recensements officiels mais en intégrant des dénombrements ou des opérations locales, voire des enquêtes par sondage lorsque leurs objectifs étaient similaires aux recensements. La recherche s'est limitée aux pays d'Afrique francophone, lusophone et hispanophone, c'est-à-dire à peu près l'aire géographique des pays ayant adhéré à l'Organisation internationale de la francophonie. Les catalogues retenus sont ceux du CEPED et de l'INED\* (France), de l'IDS\* (Royaume-Uni), de la Banque Mondiale\*, de Popline\*, de la bibliothèque de l'Université du Texas\* (États-Unis) et de l'IFORD\* (Cameroun). La banque de données bibliographique Popindex\* a aussi été examinée, mais elle s'arrête à l'année 2000 et recoupe en grande partie Popline\* avec lequel elle coopérait. Cette liste est illustrative et il y a heureusement encore beaucoup d'autres sites intéressants dans ce domaine, pas nécessairement consultables sur le Web, à commencer par la bibliothèque de l'INSEE (France).

L'interrogation a été menée en croisant le nom du pays avec des mots-clés tels que recensement (ou *census*), mais il a fallu élargir la recherche car certains recensements (surtout parmi les plus anciens) étaient plutôt indexés comme publications officielles. Des exemples de résultats pour quelques pays figurent à l'annexe 4 et sont commentés ci-après. Le tableau complet, très long, est à consulter sur le site Web du centre de documentation du CEPED.

- Le *Population Research Center* de l'Université du Texas à Austin était la référence en matière de recensement et possédait une collection évaluée à 85 % des recensements publiés, dont des microfiches (Population Research Center, 1965). Mais ses centres d'intérêt ont changé, la collection de recensements a été transférée à la bibliothèque générale de l'Université et elle n'est plus systématiquement actualisée depuis les années quatre-vingt-dix.
- Le CEPED (52 000 références bibliographiques) et l'INED (75 000 références) se complètent et possèdent certainement la collection la plus fournie de rapports. En outre, le CEPED a mis en place la « collection de formulaires » qui contient des documents de base relatifs à près de 400 recensements et enquêtes démographiques (questionnaires, manuels d'enquêteur et de chiffrage, etc.) ainsi que des rapports sur le fonctionnement de l'état civil.

11. Il est même impossible de relire un fichier de traitement de texte Microsoft Word saisi dans la version en usage en 1990 avec le traitement de texte actuel du même producteur.

- L'IFORD est également en très bonne position, d'autant plus que ses experts participent régulièrement à l'analyse de recensements africains.
- Popline (350 000 références) est relativement peu fourni sur cette aire géographique.
- *L'Institute of Development Studies* détient beaucoup de rapports, mais est plus spécialisé sur les pays anglophones.
- *L'Africa Household Survey Databank* est très riche en ce qui concerne les documents de plus de 400 enquêtes mais n'est pas très fourni en matière de recensements. Ces informations ont été reprises et complétées par *l'International Household Survey Network\** qui maintient une banque de données relative au monde entier.

Il apparaît que la réunion de l'ensemble de ces collections donnerait une très bonne couverture des publications officielles des recensements de la région, ce qui n'enlève en rien la nécessité pour chaque pays de donner un accès local à ses documents.

#### *Accessibilité sur Internet*

Le développement d'Internet a totalement modifié l'accès à l'information. La plupart des organismes statistiques ont créé leur propre site Web pour mettre en ligne des informations. 42 sites Web ont été examinés en avril 2007 (voir Annexe 5). 14 pays n'ont pas été trouvés. Pour les autres, les pages contenant des informations démographiques ont été examinées, mais certaines étaient inaccessibles lors de la consultation, ce qui explique aussi quelques réponses négatives. Rares sont les sites ne proposant aucune information démographique. Les appréciations sur la quantité d'informations (beaucoup, moyen, un peu, non) sont à utiliser avec prudence, car elles sont fondées sur une appréciation globale forcément subjective et, comme les pages Web peuvent être modifiées en permanence, la situation peut être complètement changée d'un jour à l'autre.

Les sites sont très hétérogènes, d'accès plus ou moins rapide et quelques-uns sont bilingues. Ils comportent également des informations économiques produites par le service statistique. En matière de démographie, ils proposent pratiquement tous des résultats plus ou moins détaillés issus d'enquêtes démographiques récentes, séparés ou regroupés dans des tableaux synthétiques d'indicateurs variés. La situation est beaucoup

plus tranchée pour connaître les résultats du dernier recensement publié (et non du dernier réalisé, vu les délais d'exploitation et d'analyse). 57 % des sites proposent des résultats conséquents, généralement au moins une répartition fine de la population selon certains critères et des dictionnaires de villages. Une quinzaine d'entre eux sont très riches, certains mettant tous les rapports en ligne. En revanche il n'y a pratiquement jamais de données sur le recensement précédent, hormis des séries chronologiques sur l'évolution des principaux indicateurs démographiques, presque toujours présentes. Faut-il y voir un problème d'antériorité à Internet ou de désintérêt pour une opération plus ancienne remplacée par un recensement plus récent ? Il est aussi assez difficile d'avoir une idée des publications démographiques réalisées (encore disponibles ou épuisées) : 26 % des sites n'ont pas de catalogue de publications et ceux qui existent sont généralement très incomplets. On pourrait espérer trouver les documents produits dans le centre de documentation attaché à la structure, qui existe très souvent, même s'il est modeste ou peu organisé, mais seuls deux sites Web l'indiquent (et leurs catalogues bibliographiques ne sont pas sur Internet). Est-ce là encore un signe de désintérêt du passé ?

#### **Pistes pour l'avenir**

##### *Une stratégie de collecte à moyen terme*

Le diagnostic posé dans la première partie met en évidence la situation difficile de l'observation démographique en Afrique. Il y a eu sans aucun doute une amélioration au cours des dernières soixante années, même si l'on peut à juste titre penser que le rendement des efforts déployés et des budgets dépensés est loin d'avoir été optimal. Mais la question la plus préoccupante est de savoir si les développements enregistrés ne conduisent pas à une impasse à moyen et long terme. Les lignes qui suivent reprennent les principaux problèmes mis en évidence précédemment pour proposer quelques principes directeurs que nous soumettons au débat.

##### *Le combat citoyen*

On l'a vu, le constat relatif à l'observation démographique résulte en grande partie du contexte général qui prévaut dans de nombreux pays : crise économique, parfois politique (sans compter les situations de guerre

civile), affaiblissement des États, dégradation des services publics (y compris les services de statistique), détérioration des finances publiques, corruption, etc.

La résolution de ces problèmes n'est ni sectorielle, ni technique, et le statisticien responsable ne peut que s'engager dans le combat citoyen pour restaurer un État efficace, où les élites soient au service de la population, qui offre de réelles perspectives de démocratie et de développement, et qui considère la production statistique comme une fonction permettant d'éclairer les décisions.

#### *Un cadre institutionnel adéquat*

Le statisticien démographe est plus directement en prise sur le second domaine qui ressort du diagnostic précédent: les questions institutionnelles. Quatre points sont particulièrement apparus:

- L'absence (ou l'insuffisance) d'une coordination en matière de collecte des données démographiques et sociales est très dommageable, avec pour résultats « une prolifération de projets indépendants de collecte, non liés à un programme national cohérent et, par conséquent, une utilisation irrationnelle des ressources (financières, humaines et matérielles) et une redondance des opérations produisant des données parfois contradictoires » (Dackam-Ngatchou, 2005). Ce constat est valable pour les autres domaines de la statistique (pour les pays desservis par Afristat, voir par exemple Azouvi, 1998). Il est donc urgent qu'au plus haut niveau des États un organe de coordination statistique soit mis en place.
- La dépendance à l'égard des financements extérieurs ne pourra être surmontée qu'à deux conditions: a) d'une part, « faire fonctionner les offices statistiques avec un budget raisonnablement sécurisé » car « la production statistique est du ressort de l'État au même titre que la Défense Nationale ou la Justice » (Dackam-Ngatchou, dans UNFPA, 2001); b) d'autre part, situer, comme on l'a vu, l'observation démographique dans le cadre d'un ensemble cohérent d'opérations englobant recensements, enquêtes et état civil.
- Les structures mises en place pour l'observation démographique doivent permettre un suivi des opérations: la continuité doit être assurée de la collecte à l'analyse; la cartographie doit être tenue à jour (il n'est pas normal que des opérations lourdes et coûteuses de cartographie soient nécessaires à chaque

recensement; il n'est pas normal qu'un pays comme la Tanzanie ait dû reporter son dernier recensement de 1998 à 1999, puis à 2002 pour des problèmes de cartographie); les archives doivent être conservées (voir ci-après); etc.

- Ce suivi doit en particulier s'exercer dans une politique de gestion des ressources humaines: l'expérience acquise par les cadres doit être valorisée et réutilisée d'une opération à la suivante, leur formation continue doit être organisée. Ce n'est qu'à cette condition que pourra émerger une expertise africaine capable d'inscrire les progrès de l'observation dans la durée.

#### *Une réflexion endogène pour une vision globale*

À côté de ces questions institutionnelles, et en liaison avec elles, il faut noter dans la plupart des pays l'absence d'une réflexion endogène sur les besoins à satisfaire, sur l'articulation des différentes sources ou sur les choix méthodologiques. La dépendance financière à l'égard des bailleurs de fonds s'est aussi traduite par une dépendance méthodologique: « Pour quelle raison d'ailleurs un service statistique aurait-il refusé de réaliser une enquête démographique et de santé qui lui était proposée avec son financement? » (Gendreau, 1996b).

Cette réflexion endogène doit se développer d'urgence pour une appropriation nationale de la question avec un regard critique sur les réalisations actuelles, afin de favoriser l'émergence d'une vision globale de l'observation démographique à moyen terme, capable d'élaborer une alternative mieux adaptée aux réalités nationales.

#### *Les nouveaux besoins*

Les statisticiens démographes n'ont pas été suffisamment sensibles à l'évolution des besoins et ont conservé leurs cadres de référence sans trop chercher à les adapter. Pourtant, les besoins des utilisateurs se sont considérablement transformés: les données de base ont été progressivement recueillies, les sociétés se sont complexifiées, la communauté internationale a mis en avant de nouvelles thématiques (pauvreté, environnement, démocratie, gouvernance, etc.). Finalement, la démographie « doit répondre davantage aux problèmes nouveaux de la société » (Tabutin, 2006). De plus, le besoin de données obtenues plus rapidement et de façon continue a augmenté, notamment pour l'évaluation des politiques et programmes de développement. Le statisticien démographe doit s'approprier cet espace

sans limiter la démographie à son sens étroit.

*Pour un système intégré d'observation*

Les quatre points précédents devraient aboutir tout naturellement à la définition d'une stratégie à moyen terme intégrant les différentes sources d'observation, c'est-à-dire en les mettant en perspective de façon à ce que les objectifs de chaque source soient bien définis (à chaque source ses objectifs) et que les relations entre les sources soient précisées.

Dans ce cadre, le recensement est « un maillon essentiel [...] d'un système national intégré de collecte de données en matière de population et de développement » (CEA, 1996). Mais il faudrait alors opter pour un recensement léger ne fournissant que certaines données de base<sup>12</sup>. S'il se voit ainsi assigner des objectifs limités, il doit pouvoir produire des renseignements de meilleure qualité, livrés dans des délais raisonnables et, finalement, susceptibles d'être plus et mieux utilisés.

Les autres données seront alors recueillies dans le cadre d'un programme d'enquêtes coordonnées. L'ensemble « recensement + enquêtes » doit être clairement affiché comme un « programme » avec des priorités, un calendrier et un budget. Ce système doit s'appuyer sur des choix méthodologiques cohérents visant à améliorer la qualité des résultats sans augmenter les délais et les coûts<sup>13</sup>. Sans entrer dans les questions techniques, nous insisterons ici sur un seul aspect : la nécessité de l'enquête post-censitaire de contrôle, destinée à évaluer la qualité des résultats du recensement.

Pour terminer, rappelons que « stratégies de collecte et stratégies d'analyse doivent être pensées, intégrées dès le départ » (Tabutin, 2006), que la recherche méthodologique, s'appuyant sur des expérimentations locales, doit précéder la réalisation d'opérations nationales, que les

observations ponctuelles ne répondent pas aux besoins d'informations continues, d'où la nécessaire réhabilitation de l'état civil, et que le quantitatif fourni par ces dernières doit se conjuguer avec le qualitatif apporté par des enquêtes socio-économiques et anthropologiques étudiant en profondeur les phénomènes, condition nécessaire de l'analyse explicative.

*Une politique d'accès aux données collectées*

Beaucoup d'initiatives de sauvegarde et de valorisation des recensements ont été prises depuis quelques années et il est sans conteste devenu plus facile d'obtenir des données sur la population des pays africains car l'essor d'Internet offre de nouvelles opportunités de mise à disposition des informations.

Si, pour certains chercheurs, l'accès aux fichiers de recensements pour créer de nouveaux tableaux est fondamental (cet archivage est en cours sous l'impulsion de l'ACAP et d'IPUMS-International), d'autres réclament plus simplement un accès commode aux données déjà publiées sous forme de rapports imprimés.

La vente des rapports de recensement n'est pas un poste rentable au vu de la faible taille du marché comparée aux coûts d'impression et de stockage et un certain nombre d'organismes statistiques ont d'ailleurs opté pour un accès en ligne rapide et gratuit aux rapports, au fur et à mesure de leur publication, quitte à laisser les usagers effectuer eux-mêmes l'impression des documents si nécessaire ; certains assurent parallèlement la diffusion des rapports ou des données sur des cédéroms, comme par exemple l'Algérie, le Bénin et le Maroc. Ces supports multimédia, qui peuvent proposer des fichiers directement récupérables sur un tableur, permettent aussi d'élaborer des tableaux personnalisés et de construire des cartes thématiques. Mais en contrepartie, tout cela suppose aussi une bonne conservation des fichiers numériques, selon des protocoles de conservation bien établis.

Le développement du mouvement des archives ouvertes, la mise en place de bibliothèques numériques (publiques ou sous l'impulsion d'opérateurs privés) et l'adoption de nouveaux standards facilitent la mise en commun d'informations dispersées. Une douzaine de pays (dont onze francophones) collaborent depuis 2004 à un projet appelé SIST\*, fondé sur des logiciels libres, qui vise à construire des systèmes nationaux d'information scientifique et technique en Afrique et qui a mis en place plus récemment des réseaux thématiques transversaux cousins de ceux de l'AUF\*. Aucun

12. Il n'entre pas dans l'objet de cette communication de proposer une liste de ces données (par ailleurs variable selon les pays), ni une liste d'enquêtes à réaliser. Une première approche de cette question figure dans Gubry (Gubry *et al.*, 1996) et dans Gendreau (1996b).

13. On peut citer ici l'exemple des recensements du Cameroun : le dernier, prévu initialement pour 1997, a été reporté à plusieurs reprises pour finalement n'être réalisé qu'en 2005 ; et la qualité, qui s'était dégradée entre le recensement de 1976 et celui de 1987 (le taux de couverture passant de 93 % à 88 %), semble être encore moins bonne en 2005.

organisme ne possède tous les documents à numériser, ni les ressources techniques ou humaines nécessaires, mais des éléments existent déjà. Par exemple, le *Survey Databank* de la Banque mondiale a effectué en interne la numérisation de nombreux documents tandis que les projets ACAP et IPUMS ont numérisé des questionnaires et des manuels techniques de recensement. Dans le cadre du réseau DEMONETA\*, le CEPED a suscité une réflexion sur la numérisation et la mise en ligne d'archives numériques ouvertes interopérables dans les différents centres<sup>14</sup>. Cela permettrait de consulter, outre les diverses publications scientifiques réalisées par les centres, des rapports d'analyse des recensements et d'enquêtes démographiques, selon le protocole Internet ouvert OAI/PMH<sup>15</sup> qui utilise un « moissonneur » central paramétré sur les ressources intéressantes pour centraliser les réponses. Il faudra bien sûr y associer les organismes statistiques qui possèdent les droits d'auteur sur ces documents puisqu'il ne s'agit pas de faire de la démographie historique avec des documents anciens, mais de mettre rapidement en consultation sur Internet des documents récents.

La profusion des données et leur éparpillement peuvent conduire à une désinformation, même avec un moteur de recherche performant. Un site Web portail dédié à ce thème valoriserait ces données. Ce projet, porté par le CEPED, qui sera mené en partenariat avec les nombreux acteurs du domaine, est actuellement à l'étude.

Un accès plus facile à des données validées permettra à la fois de valoriser les organismes chargés de la collecte démographique et de mobiliser les chercheurs et d'autres réseaux pour approfondir les recherches nationales ou comparatives. Cela mettra en synergie des gisements de compétences et des ressources éparses facilitant la mise en place des systèmes intégrés de collecte qui donneront en retour un nouvel élan aux recherches démographiques qui s'appuient essentiellement sur ces données collectées.

## BIBLIOGRAPHIE

- AZOUVI, A. 1998. *État du système statistique dans les États membres d'AFRISTAT*. Rapport de synthèse de l'enquête réalisée en 1996. Bamako, AFRISTAT, Série Études, 1, 111 p.
- BAYA, B., et M. WILLEMS. 2002. *L'apport des approches renouvelées pour l'analyse du début de la transition démographique*. Actes du deuxième atelier du GRIPPS, 18-19 novembre 1993. Paris, CEPED, Les Documents et Manuels du CEPED, 13, 138 p.
- CANTRELLE, P., et M.-C. PELTIER CHARRIER. 1974. « Pour un inventaire des archives des recensements et enquêtes démographiques réalisées en Afrique d'expression française », *La démographie en Afrique d'expression française*. Bulletin de liaison, 14: 40-51.
- CEA. 1996. *Rapport du groupe de travail régional sur les recommandations pour les recensements de la série 2000 en Afrique*. Addis-Abeba, 38 p. + annexes
- CLAIRIN, R. 1981. « Quelques réflexions sur la collecte démographique (plus spécialement en Afrique tropicale) », *Stateco*, 25: 5-26.
- DACKAM-NGATCHOU, R., éd. 2005. *Besoins d'informations statistiques dans les documents de stratégie de réduction de la pauvreté*. Atelier régional de formation sur les nouveaux outils d'analyse des données sociodémographiques issues d'opérations de collecte de grande envergure, UNFPA, 204 p.
- DUPÂQUIER J., et M. DUPÂQUIER. 1985. « Histoire des recensements », *Revue française d'administration publique*, 36: 565-569.
- FICATIER, A. 1981. *Un certain regard sur une des fonctions de l'INSEE. De la statistique coloniale à la coopération technique*. Paris, INSEE, 298 p.
- GENDREAU, F. 1988. « La constitution des archives des opérations de collecte », dans L. LOHLÉ-TART et al., éd. *De l'homme au chiffre. Réflexions sur l'observation démographique en Afrique*. Paris, CEPED, Les Études du CEPED, 1: 47-50
- GENDREAU, F. 1996a. *Démographies africaines*. Paris, ESTEM-UREF, 128 p.
- GENDREAU, F. 1996b. « L'avenir de l'observation démographique en Afrique », Communication à la Chaire Quételet, *Entre l'utile et le futile, pistes pour une démographie du XXI<sup>e</sup> siècle*, Louvain-la-Neuve, 21-23 octobre, 15 p.
- GERVAIS, R. 1993. *Contribution à l'étude de l'évolution de la population de l'Afrique Occidentale Française, 1904-1960*. Paris, CEPED, Les Dossiers du CEPED, 23, 50 p.
- GERVAIS, R., et R. MARCOUX. 1993. « Saving Franco-

14. Une archive ouverte est un serveur dont le contenu (documents scientifiques et techniques) est accessible en ligne librement sur le Web. L'interopérabilité est le fait que plusieurs systèmes, qu'ils soient identiques ou radicalement différents, puissent communiquer sans ambiguïté et opérer ensemble (Wikipedia).

15. *Open Archives Initiative's Protocol for Metadata Harvesting*.

- phone Africa's Statistical Past », *History in Africa*, 20 : 385-390.
- GRAFT-JOHNSON de, K. 1988. « Les sources de données démographiques en Afrique », dans VAN de WALLE, É., D. SALA-DIAKANDA et P. OHA-DIKE, éd. *L'état de la démographie africaine*. Liège, UIESP : 13-28.
- GUBRY, F. 1995. « La nouvelle vie des anciens livres de démographie africaine », dans COMMISSION SCIENTIFIQUE DE DÉMOGRAPHIE, éd. *Populations du Sud et santé. Parcours et horizons. Hommage à Pierre Cantrelle*. Paris, ORSTOM : 27-35.
- GUBRY, P., C. LEFRANC et J. VALLIN. 1996. « Sauver les recensements africains », *La Chronique du CEPED*, 22 : 1-4.
- HENRY, L. 1963. « Réflexions sur l'observation en démographie », *Population*, 2 : 233-262.
- INSEE. 1972. *Bibliographie démographique 1945-1970*. Paris, INSEE, 83 p.
- INSEE, INED. 1966-1967. *Afrique Noire, Madagascar, Comores, démographie comparée*. Paris, DGRST, deux tomes, 348 et 344 p.
- LOHLÉ-TART, L., R. CLAIRIN, M. FRANÇOIS et F. GENDREAU, éd. 1988. *De l'homme au chiffre. Réflexions sur l'observation démographique en Afrique*. Paris, CEPED, Les Études du CEPED, 1, 329 p.
- LOHLÉ-TART, L., et M. FRANÇOIS. 1999. *État civil et recensements en Afrique francophone. Pour une collecte administrative des données démographiques*. Paris, CEPED, Les Documents et Manuels du CEPED, 10, 555 p.
- MARCOUX, R., R. HOULE et F. GUBRY. 1991. *Données d'archives d'enquêtes démographiques sahéliennes des années soixante : Haute-Volta (Burkina Faso) 1960-1961, Mali 1960-1961, Mauritanie 1964-1965, Niger 1960*. Paris, CERPOD, PPDS, CEPED, 28 p. + 118 microfiches.
- MBAYE, S. 1986. *Sources de l'histoire démographique des pays du Sahel conservées dans les archives (1816-1960)*. Bamako, CILSS, Études et travaux de l'USED, 7, 328 p.
- PINFOLD, J. R., éd. 1985. *African population census reports. A bibliography and checklist*. München, K.G. Saur, 100 p.
- POPULATION RESEARCH CENTER. 1965. *International population census bibliography : Africa*. Austin, Population Research Center, University of Texas, 58 p.
- REDFERN, P. 1987. *A study of the future of the census of population : alternative approaches*. Luxembourg, EUROSTAT, 265 p.
- TABUTIN, D. 2006. « Les systèmes de collecte des données en démographie », dans G. CASELLI, J. VALLIN et G. WUNSCH, éd. *Observation, méthodes auxiliaires, enseignement et recherche*. Paris, INED, Démographie : analyse et synthèse : 13-64.
- TABUTIN, D., et B. SCHOUMAKER. 2004. « La démographie de l'Afrique au sud du Sahara des années 1950 aux années 2000. Synthèse des changements et bilan statistique », *Population*, 3-4 : 521-621.
- TABUTIN, D., et B. SCHOUMAKER. 2005. « La démographie du monde arabe et du Moyen-Orient des années 1950 aux années 2000. Synthèse des changements et bilan statistique », *Population*, 5-6 : 609-724.
- UNITED NATIONS POPULATION FUND (UNFPA). 2001. *International Expert Group Meeting on Mechanisms for Ensuring Continuity of 10-year Population Censuses : Strategies for Reducing Census Costs*. Conférence internationale, UNFPA et Paris 21, Pretoria, 26-29 novembre.
- UNITED NATIONS POPULATION FUND (UNFPA). 2003. *Counting the People : Constraining Census Costs and Assessing Alternative Approaches*. New York, UNFPA, 136 p.

**ANNEXE 1**

## Sites Internet

- African Census Analysis Project (ACAP)  
<http://www.acap.upenn.edu>
- Agence Universitaire de la Francophonie (AUF)  
<http://www.auf.org>  
Le Réseau Populations et Sociétés de l'AUF se trouve à :  
<http://www.demographie.auf.org>
- Banque mondiale / World Bank (Africa Household Survey Databank)  
<http://www4.worldbank.org/afr/poverty/databank/survnav/default.cfm>
- British Library for Development Studies (BLDS) de l'Institute for Development Studies (IDS)  
<http://blids.ids.ac.uk/guides/pop.html>
- Centre d'Études et Recherches sur la Population pour le Développement (CERPOD, Programme majeur Population-Développement de l'Institut du Sahel)  
<http://www.insah.org/pmpdcerpod/cerpod.htm>
- Centro Latinoamericano y Caribeño de Demografía (CELADE) <http://www.eclac.cl/celade>
- Centre Population et Développement (CEPED)  
<http://www.ceped.org/documentation>  
La page sur les recensements de population se trouve à :  
[http://www.ceped.org/documentation/article.php3?id\\_article=8](http://www.ceped.org/documentation/article.php3?id_article=8)  
La liste des recensements africains se trouve à :  
[http://wwwceped.org/documentation/rubrique.php3?id\\_rubrique=38](http://wwwceped.org/documentation/rubrique.php3?id_rubrique=38)  
La liste des enquêtes se trouve à :  
[http://www.ceped.org/documentation/article.php3?id\\_article=20](http://www.ceped.org/documentation/article.php3?id_article=20)
- Demographic and Health Surveys (DHS)  
<http://www.measuredhs.com/>
- Institut de Formation et de Recherche Démographiques (IFORD)  
<http://www.iford-cm.org>
- Institut National d'Études Démographiques (INED)  
[http://www.ined.fr/fr/ressources\\_documentation/bibliotheque](http://www.ined.fr/fr/ressources_documentation/bibliotheque)
- Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE)  
<http://www.insee.fr>
- Integrated Public Use Microdata Series (IPUMS-International)  
<http://international.ipums.org/international>
- International Household Survey Network / Réseau international des enquêtes auprès des ménages (IHSN)  
<http://surveynetwork.org/home>
- Internet et démographie en Afrique francophone (Demoneta)  
<http://demoneta.ird.bf>
- Popline  
<http://db.jhuccp.org/ics-wpd/popweb>
- Population Index (Popindex)  
<http://popindex.princeton.edu>
- Système d'Information Scientifique et Technique (SIST)  
<http://www.sist-sciencesdev.net>
- Statistics South Africa (SSA)  
<http://www.statssa.gov.za>
- United Nations Children's Fund / Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), à travers sa base de données "childinfo"  
<http://www.childinfo.org>
- United Nations Statistics Division / Division des Statistiques des Nations Unies (UNSD)  
<http://unstats.un.org/unsd/demographic/sources/census/censusdates.htm>
- United States Census Bureau / Bureau du recensement des États-Unis (USCB)  
<http://www.census.gov/ipc/www/cendates/cenafric.html>
- Université de Montréal / Département de Démographie  
<http://www.demo.umontreal.ca/>
- University of Texas Library / Bibliothèque de l'Université du Texas  
<http://www.lib.utexas.edu>

## ANNEXE 2

Soixante ans de recensements démographiques en Afrique (1946-2005)

PAYS	1946/1950	1951/1955	1956/1960	1961/1965	1966/1970	1971/1975
Afrique du Sud	1946	1951	1960		1970	
Algérie	1948	1954	1960		1966	
Angola	1950		1960		1970	
Bénin						
Botswana	1946		1956	1964		1971
Burkina Faso						1975
Burundi						
Cameroun					(1967)	
Cap Vert	1950		1960		1970	
Centrafrique				61/63		1975
Comores			1958		1966	
Congo						1974
Congo (R. D.)					(1970)	
Côte d'Ivoire						1975
Djibouti			(1956)	(60/61)		(70/71)
Égypte	1947		1960			
Érythrée	(1948)					
Éthiopie						
Gabon				60/61	69/70	
Gambie				1963		1973
Ghana	1948		1960		1970	
Guinée						(1972)
Guinée Bissau	1950		1960		1970	
Guinée Équatoriale	1950		1960			(1971)
Kenya	1948			1962	1969	
Lesotho	1946		1956		1966	
Liberia				1962		1974
Libye		1954		1964		1973
Madagascar						1974/75
Malawi					1966	
Mali						
Maroc		1951/52	1960			1971
Maurice		1952		1962		1972
Mauritanie						
Mayotte			1958		1966	
Mozambique	1950		1960		1970	
Namibie	1946	1951	1960		1970	
Niger						
Nigeria		1952/53		1962		1973
Ouganda	1948		1959	1963	1969	
Réunion	1946	1954		1961	1967	1974
Sahara Occidental	1950		1960			1974
Sainte Hélène	1946		1956		1966	

	1976/1980	1981/1985	1986/1990	1991/1995	1996/2000	2001/2005	TOTAL
	1980	1985		1991	1996	2001	9
	1977		1987		1998		7
			83/86				4
	1979			1992		2002	3
		1981		1991		2001	7
		1985			1996		3
	1979		1990				2
	1976		1987			2005	4
	1980		1990		2000		6
			1988			2003	4
	1980			1991		2003	5
		1984			1996		3
		1984					2
			1988		1998		3
		1983					4
	1976		1986		1996		5
		1984					2
		1984		1994			2
	1980			1993		2003	5
		1983		1993		2003	5
		1984			2000		5
		1983			1996		3
	1979			1991			5
		1983		1994		2001	5
	1979		1989		1999		6
	1976		1986		1996		6
		1984					6
		1984		1995			5
				1993			2
	1977		1987		1998		4
	1976		1987		1998		3
		1982		1994		2004	6
		1983	1990		2000		6
	1976/77		1988		2000		3
	1978	1985		1991	1997	2002	7
	1980				1997		5
		1981		1991		2001	7
	1977		1988			2001	3
				1991			5
	1980			1991		2002	6
		1982	1990		1999		8
		1982		1994			5
	1976		1987		1998		6

**ANNEXE 2 (suite)**

Soixante ans de recensements démographiques en Afrique (1946-2005)

<b>PAYS</b>	<b>1946/1950</b>	<b>1951/1955</b>	<b>1956/1960</b>	<b>1961/1965</b>	<b>1966/1970</b>	<b>1971/1975</b>
S. Tome e Principe	1950		1960		1970	
Sénégal						
Seychelles	1947		1960			1971
Sierra Leone				1963		1974
Somalie						1975
Soudan						1973
Swaziland	1946		1956		1966	
Tanzanie	1948		1957/58		1967	
Tchad					(1968)	
Togo			1958/60		1970	
Tunisie	1946		1956		1966	1975
Zambie	1946	1951	1956	1963	1969	
Zimbabwe	1946	1951	1956	1962	1969	
Total quinquennal	25	10	27	15	27	22
Total décennal	35		42		49	

**ANNEXE 3**

Soixante ans d'enquêtes démographiques en Afrique (1946-2005)

<b>PAYS</b>	<b>1946/1950</b>	<b>1951/1955</b>	<b>1956/1960</b>	<b>1961/1965</b>	<b>1966/1970</b>	<b>1971/1975</b>
Afrique du Sud						
Algérie					1970	1970/1971 <sup>(1)</sup>
Angola						
Bénin				1961		
Botswana				1961		
Burkina Faso				1960/1961		1974/1975 <sup>(4)</sup>

	1976/1980	1981/1985	1986/1990	1991/1995	1996/2000	2001/2005	TOTAL
		19891		1991		2001	6
	1976		1988			2002	3
	1977		1987	1994	1997	2002	8
		1985				2004	4
			1986/87				2
		1983		1993			3
	1976		1986		1997		6
	1978		1988			2002	6
				1993			2
		1981					3
		1984		1994		2004	7
	1980		1990		2000		8
		1982		1992		2002	8
	26	26	23	24	22	22	269
	52		47		44		269

	1976/1980	1981/1985	1986/1990	1991/1995	1996/2000	2001/2005	TOTAL
			1987/1989 1990		1998 <sup>(3)</sup>		3
			1986	1992 <sup>(7)</sup> 1995 <sup>(8)</sup>	2000 <sup>(8)</sup>	2002 <sup>(7)</sup>	7
					1996 <sup>(8)</sup>	2001 <sup>(8)</sup>	2
		1981 1981/1982 <sup>(2)</sup>			1996 <sup>(3)</sup>	2001 <sup>(3)</sup>	5
	1978/1979	1984	1986/1987 1988 <sup>(3)</sup>		1996 1999 <sup>(4)</sup> 2000 <sup>(8)</sup>		8
	1976 <sup>(5)</sup>	1984		1991 1992/1993 <sup>(3)</sup> 1993 <sup>(4)</sup>	1996 <sup>(8)</sup> 1998/1999 <sup>(3)</sup> 2000 <sup>(4)</sup>	2003 <sup>(3)</sup>	11

## ANNEXE 3 (suite)

Soixante ans d'enquêtes démographiques en Afrique (1946-2005)

PAYS	1946/1950	1951/1955	1956/1960	1961/1965	1966/1970	1971/1975
Burundi			1952/57	1965		1970/71 <sup>(1)</sup>
Cameroun				1960/65		
Cap Vert						
Centrafrique			1959/60			
Comores						
Congo				1960/61		
Congo (R. D.)			1955/57			
Côte d'Ivoire			57/58	62/64		
Djibouti					1966	
Égypte					1966	74/75
Érythrée						64/67
Éthiopie				64/67		68/71
Gabon				60/61		
Gambie						
Ghana			1960 <sup>(5)</sup>		68/69 1970 <sup>(5)</sup>	
Guinée		54/55				
Guinée Bissau						
Guinée Équatoriale						
Kenya	1948 <sup>(5)</sup>			1962 <sup>(5)</sup>		1973

	1976/1980	1981/1985	1986/1990	1991/1995	1996/2000	2001/2005	TOTAL
			1987 <sup>(3)</sup>		2000 <sup>(8)</sup>		5
	1978 <sup>(2)</sup>		1987/88	1991 <sup>(3)</sup>	1998 <sup>(3)</sup> 2000 <sup>(8)</sup>	2004 <sup>(3)</sup>	7
			1988		1998	2005 <sup>(3)</sup>	3
	1980			1994/95 <sup>(3)</sup>	1996 <sup>(8)</sup> 2000 <sup>(8)</sup>		5
					1996 <sup>(3)</sup> 2000 <sup>(3)</sup>	2001 <sup>(8)</sup>	3
		1981				2005 <sup>(3)</sup>	3
	75/76			1995 <sup>(8)</sup>		2001 <sup>(8)</sup>	4
	78/79	80/81 <sup>(2)</sup>	85/86	1993 <sup>(4)</sup> 1994 <sup>(3)</sup>	1996 <sup>(8)</sup> 98/99 <sup>(3)</sup> 2000 <sup>(8)</sup>		10
				1991	1996	2002	4
	1980 <sup>(2)</sup>		88/89 <sup>(3)</sup>	91/92 <sup>(7)</sup> 1992 <sup>(3)</sup> 1995 <sup>(3)</sup>	1996 <sup>(8)</sup> 1997 <sup>(3)</sup> 2000 <sup>(3)</sup>	2005 <sup>(3)</sup>	11
	68/71		80/81	89/90 1990 <sup>(6)</sup>	95/96 <sup>(3)</sup>	2002 <sup>(3)</sup> 2004	8
		80/81	89/90 1990 <sup>(6)</sup>	1995	1998	00/01 <sup>(3)</sup> 2005 <sup>(3)</sup>	9
					2000 <sup>(3)</sup> 2000 <sup>(8)</sup>		2 1
	79/80 <sup>(2)</sup>		87/88 1988 <sup>(3)</sup>	1993 <sup>(3)</sup> 1995 <sup>(8)</sup>	1998 <sup>(3)</sup>	2003 <sup>(3)</sup>	10
				1992 <sup>(3)</sup> 1993 <sup>(4)</sup>	1996 <sup>(8)</sup> 1999 <sup>(3)</sup>	2003 <sup>(8)</sup> 2005 <sup>(3)</sup>	7
					1996 <sup>(8)</sup> 2000 <sup>(8)</sup>		2
		1981			2000 <sup>(8)</sup>		2
	1977 77/78 <sup>(2)</sup>		88/89 <sup>(3)</sup>	1993 <sup>(3)</sup>	1998 <sup>(3)</sup> 2000 <sup>(8)</sup>	2003 <sup>(3)</sup>	10

## ANNEXE 3 (suite)

Soixante ans d'enquêtes démographiques en Afrique (1946-2005)

PAYS	1946/1950	1951/1955	1956/1960	1961/1965	1966/1970	1971/1975
Lesotho						1971 1973
Liberia						1969/1971 1974 <sup>(5)</sup>
Libye						
Madagascar				1962	1966	
Malawi				1961		1970/1972
Mali				1960/1961		
Maroc				1961/1963		
Maurice				1964/1965		
Mauritanie				1964/1965		
Mayotte						
Mozambique						
Namibie			1959/1960			
Niger						
Nigeria					1965/1966	1971/1973
Ouganda	1948 <sup>(5)</sup>		1959 <sup>(5)</sup>			
Réunion				1963		
Rwanda			1952/1957		1970	
Sahara Occidental						



## ANNEXE 3 (suite)

Soixante ans d'enquêtes démographiques en Afrique (1946-2005)

PAYS	1946/1950	1951/1955	1956/1960	1961/1965	1966/1970	1971/1975	
Sainte Hélène							
Sao Tome e Principe							
Sénégal				1960/1961		1970/1971 <sup>(1)</sup>	
Seychelles							
Sierra Leone					1969/1970	1973	
Somalie							
Soudan			1955/1956		1964/1966 1967/1968		
Swaziland						1973	
Tanzanie	1948 <sup>(5)</sup>		1958 <sup>(5)</sup>			1973	
Tchad				1964			
Togo				1961		1971	
Tunisie					1968/1969 <sup>(1)</sup>		
Zambie	1950		1956			1974	
Zimbabwe	1948 <sup>(5)</sup>	53/55					
Total quinquennal	5	2	11	19	14	20	
Total décennal	7		30		34		

Notes:

(1) Enquête à passages répétés.

(2) Enquête sur la fécondité menée dans le cadre de l'enquête mondiale sur la fécondité (EMF); au Soudan, l'enquête n'a touché que la partie Nord du pays.

(3) Enquête démographique et de santé (EDS) menée sous l'égide du programme lancé par Westinghouse.

(4) Enquête sur les migrations (et éventuellement de la main-d'œuvre).

	1976/1980	1981/1985	1986/1990	1991/1995	1996/2000	2001/2005	TOTAL
							0
				1995 <sup>(8)</sup>	2000 <sup>(8)</sup>		2
	1978 <sup>(2)</sup> 1979/1980 <sup>(4)</sup>		1986 <sup>(3)</sup>	1992/1993 <sup>(3)</sup> 1993 <sup>(4)</sup>	1996 <sup>(8)</sup> 1997 <sup>(3)</sup> 1999 <sup>(3)</sup> 2000 <sup>(8)</sup>	2005 <sup>(3)</sup>	12
							0
			1987		2000 <sup>(8)</sup>	2005 <sup>(8)</sup>	5
		1980/1981			1999 <sup>(8)</sup>		2
	1978/1979 <sup>(2)</sup>		1989/1990 <sup>(3)</sup>	1992/1993 <sup>(7)</sup>	2000 <sup>(8)</sup>		7
			1986 1988	1991	2000 <sup>(8)</sup>		5
				1991/1992 <sup>(3)</sup>	1996 <sup>(3)</sup> 1999 <sup>(3)</sup>	2004 <sup>(3)</sup>	7
	1980				96/97 <sup>(3)</sup> 1998 <sup>(4)</sup> 2000 <sup>(8)</sup>	2004/2005 <sup>(3)</sup>	6
			1988 <sup>(3)</sup>		1996 <sup>(8)</sup> 1998 <sup>(3)</sup> 2000 <sup>(8)</sup>		6
	1978 <sup>(2)</sup>		1988 <sup>(3)</sup> 1989	1994/1995 <sup>(7)</sup>	2000 <sup>(8)</sup>	2001 <sup>(7)</sup>	7
			1988	1992 <sup>(3)</sup> 1995 <sup>(8)</sup>	1996/1997 <sup>(3)</sup> 1999 <sup>(8)</sup>	2001/2002 <sup>(3)</sup>	9
		1982/1983	1987/1988 <sup>(5)</sup> 1988/1989 <sup>(3)</sup>	1994 <sup>(3)</sup>	1999 <sup>(3)</sup>		7
	19	21	39	51	79	39	319
	40		90		118		319

(5) Enquête complémentaire, réalisée immédiatement après un recensement.

(6) Enquête sur la fécondité.

(7) Enquête du Projet pan-arabe pour le développement de l'enfant (*Pan Arab Project for Child Development, PAPCHILD*) de la Ligue des États Arabes.

(8) Enquête par grappes à indicateurs multiples (EGIM ou MICS, *Multiple Indicators Cluster Survey*) de l'UNICEF.

## ANNEXE 4

Inventaire de documents imprimés dans divers sites dont les catalogues sont interrogeables sur Internet. Exemple de quelques pays

DATE	Nom de l'opération	CEPED		IFORD	
		Rapports	Documents techniques		
<b>Burkina Faso</b>					
1956-57	Enq. en Pays Lobi	1			
1960-61	Enq. par sondage	5	oui	4	
1961-61	Rec. Ouagadougou	2		3	
1968	Rec. Ouagadougou	1			
1975	RGPH 1975	9	oui	4	
1976	Enq. post-censitaire	1			
1976	Enq. Lobi-Dagara	2		2	
1985	RGPH 1985	5	oui	4	
1991	Enq. par sondage	2		3	
1996	RGPH 1996	1	oui	1	
<b>Congo (République Démocratique)</b>					
1955-57	Enq. dém. diverses	8	oui	2	
1967	Étude socio-démog. Kinshasa	4	oui	1	
1970	Rec. de population	1		1	
1975-76	Enquête Edoza	7	oui	2	
1976	Kinshasa	1			
1984	Rec. scientifique	12	oui	10	
<b>Guinée Équatoriale</b>					
1930	Recensement				
1950	Recensement				
1980	Recensement 1980				
1983	RGPH 1983	2	oui		
1990	Recensement 1994				
2001	Recensement 2001				
<b>Sénégal</b>					
1951	Pop. non autochtone				
1951	Diourbel Ziguinchor	2			
1953	Rec. de Thiès	1			
1955	Rec. de Dakar	3	oui	2	
1957	Moy. vallée Sénégal	7			
1958	Pop. autochtone				
1960	Enq. démographique	1	oui		
Depuis 1963	Sine Saloum	8	oui	1	
1966-67	Pikine	3		2	
1969	Rec. Niolo du Rip		oui	2	
1970-71	Enq. démographique	7	oui	10	
1976	RGPH 1976	9	oui	6	
1988	RGPH 1988	25	oui	16	
1969	Rec. Niolo du Rip		oui	2	
1970-71	Enq. démographique	7	oui	10	
1976	RGPH 1976	9	oui	6	
1988	RGPH 1988	25	oui	16	

## BANQUE MONDIALE

	Rapports	Documents techniques	Université d'Austin	Popline
				1
			2	
			Mic	
			0	
			12	3
				1
	1		5	6
			1	2
	1			
			2	1
			1	
			1	
			3	2
			1	
	1		1	7
				2
			Mic	
			2	
			Mic	
			3	
			Mic	
			1	
			Mic	4
			1	
			9	7
	11	oui	20	2
			1	
			9	7
	11	oui	20	2

## ANNEXE 5

Informations démographiques vues sur les sites Web des Instituts de statistique (informations et listes de publications démographiques, informations concernant le dernier et l'avant-dernier recensement publié et existence des fichiers informatiques contenant les micro-données)

Pays	Adresse du site Web	Informations	Liste de publications
Afrique du sud	<a href="http://www.statssa.gov.za/">http://www.statssa.gov.za/</a>	oui	oui
Algérie	<a href="http://www.ons.dz/index.htm">http://www.ons.dz/index.htm</a>	oui	oui
Bénin	<a href="http://www.insae-bj.org/">http://www.insae-bj.org/</a>	oui	non
Botswana	<a href="http://www.cso.gov.bw/">http://www.cso.gov.bw/</a>	oui	oui
Burkina Faso	<a href="http://www.insd.bf/">http://www.insd.bf/</a>	oui	oui
Cameroun	<a href="http://www.statistics-cameroon.org/">http://www.statistics-cameroon.org/</a>	oui	oui
Cap Vert	<a href="http://www.ine.cv">http://www.ine.cv</a>	non	non
Centrafrique	<a href="http://www.stat-centrafrique.com/">http://www.stat-centrafrique.com/</a>	non	non
Congo	<a href="http://www.cnsee.org">http://www.cnsee.org</a>	non	un peu
Côte d'ivoire	<a href="http://www.ins.ci/">http://www.ins.ci/</a>	un peu	non
Égypte	<a href="http://www.capmas.gov.eg/">http://www.capmas.gov.eg/</a>	oui	non
Éthiopie	<a href="http://www.csa.gov.et/">http://www.csa.gov.et/</a>	oui	oui
Gabon	<a href="http://www.stat-gabon.ga/">http://www.stat-gabon.ga /</a>	un peu	non
Gambie	<a href="http://www.csd.gm/index.html">http://www.csd.gm/index.html</a>	oui	non
Guinée	<a href="http://www.stat-guinee.org/">http://www.stat-guinee.org/</a>	oui	oui
Guinée Bissau	<a href="http://www.stat-guineebissau.com/">http://www.stat-guineebissau.com/</a>	non	oui
Guinée Équatoriale	<a href="http://www.dgecnstat-ge.org/">http://www.dgecnstat-ge.org/</a>	un peu	non
Kenya	<a href="http://www.cbs.go.ke/">http://www.cbs.go.ke/</a>	oui	oui
Lesotho	<a href="http://www.bos.gov.ls">http://www.bos.gov.ls</a>	oui	oui
Madagascar	<a href="http://www.cite.mg/instat">http://www.cite.mg/instat</a>	oui	oui
Malawi	<a href="http://www.nso.malawi.net/">http://www.nso.malawi.net/</a>	oui	oui
Mali	<a href="http://www.dnsi.gov.ml/">http://www.dnsi.gov.ml/</a>	oui	oui
Maroc	<a href="http://www.hcp.ma/">http://www.hcp.ma/</a>	oui	oui
Maurice	<a href="http://www.gov.mu/portal/sites/hcb/cso/index.htm">http://www.gov.mu/portal/sites/hcb/cso/index.htm</a>	oui	oui
Mauritanie	<a href="http://www.ons.mr">http://www.ons.mr</a>	oui	oui
Mayotte	<a href="http://www.insee.fr/fr/insee_regions/reunion/zoom/mayotte/">http://www.insee.fr/fr/insee_regions/reunion/zoom/mayotte/</a>	oui	oui
Mozambique	<a href="http://www.ine.gov.mz/">http://www.ine.gov.mz/</a>	oui	oui

	<b>Dernier recensement publié</b>	<b>INFORMATIONS SUR LE :</b>		<b>Séries chronologiques</b>	<b>micro-données*</b>
		<b>dernier recensement</b>	<b>avant-dernier</b>		
	2001	Beaucoup	oui	oui	6
	1998	Beaucoup	non	oui	4
	2002	Moyen	non	non	3
	2001	Beaucoup	non	oui	3
	1996	Beaucoup	oui	oui	1
	1987	Non	non	non	2
	2000	Un peu	non	oui	2
	2003	Un peu	non	non	1
	1984	Non	non	oui	0
	1998	Un peu	non	oui	
	2006	Beaucoup	non	oui	2
	1994	Moyen	oui	oui	2
	1993	Un peu	non	oui	0
	2003	Un peu	oui	oui	4
	1996	Beaucoup	non	non	2
	1991	Non	non	oui	0
	2001	Un peu	non	oui	
	1999	Un peu	oui	oui	4
	1996	Non	non	oui	2
	1993	Un peu	non	oui	1
	1998	Beaucoup	non	oui	3
	1998	Un peu	non	oui	2
	2004	Beaucoup	non	oui	3
	2000	Un peu	oui	oui	3
	2000	Moyen	non	oui	2
	2002	Beaucoup	oui	oui	
	1997	Moyen	non	oui	1

## Annexe 5 (suite)

Pays	Adresse du site Web	Informations	Liste de publications
Niger	<a href="http://www.stat-niger.org/">http://www.stat-niger.org/</a>	oui	oui
Nigeria	<a href="http://www.nigerianstat.gov.ng">http://www.nigerianstat.gov.ng</a>	oui	non
Ouganda	<a href="http://www.ubos.org/">http://www.ubos.org/</a>	oui	oui
Réunion	<a href="http://www.insee.fr/reunion">http://www.insee.fr/reunion</a>	oui	oui
Rwanda	<a href="http://www.statistics.gov.rw/">http://www.statistics.gov.rw/</a>	oui	oui
Sao Tome e Principe	<a href="http://www.ine.st/">http://www.ine.st/</a>	oui	oui
Sierra Leone	<a href="http://www.statistics.sl/">http://www.statistics.sl/</a>	oui	non
Soudan	<a href="http://www.cbs.gov.sd/">http://www.cbs.gov.sd/</a>	oui	oui
Tanzanie	<a href="http://www.tanzania.go.tz/ppu/">http://www.tanzania.go.tz/ppu/</a>	oui	oui
Tchad	<a href="http://www.inseed-tchad.org/">http://www.inseed-tchad.org/</a>	oui	oui
Togo	<a href="http://www.stat-togo.org/">http://www.stat-togo.org/</a>	oui	oui
Tunisie	<a href="http://www.ins.nat.tn/">http://www.ins.nat.tn/</a>	oui	oui
Zambie	<a href="http://www.zamstats.gov.zm/">http://www.zamstats.gov.zm/</a>	oui	oui

Les sites Web ont été consultés en avril 2007.  
 Certaines pages étaient inopérantes. Les sites Web  
 de 14 pays n'ont pas été trouvés.

\* microdonnées : source IPUMS-International

	Dernier recensement publié	Informations sur le :		Séries chronologiques	micro-données*
		dernier recensement	avant-dernier		
	2001	Beaucoup	non	oui	2
	1991	Non	non	oui	1
	2002	Moyen	non	oui	2
	1999	Beaucoup	oui	oui	
	2002	Beaucoup	non	oui	2
	2001	Moyen	non	oui	1
	2004	Moyen	oui	oui	0
	1993	Moyen	un peu	oui	3
	2002	Moyen	non	oui	2
	1993	Un peu	non	oui	1
	1981	Un peu	non	oui	0
	2004	Beaucoup	oui	oui	4
	2000	Beaucoup	oui	oui	3

# ÉTAT DES LIEUX DES DONNÉES DU RECENSEMENT SCIENTIFIQUE DE 1984 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

**Bernard Mumpasi LUTUTALA<sup>1</sup>, Pascal KAPAGAMA IKANDO<sup>2</sup>,  
et Kishimba NGOY<sup>3</sup>**

La République Démocratique du Congo (RDC) ne dispose pas d'une longue expérience en matière de recensement. En effet, le recensement de la population de 1984, seul recensement organisé à ce jour<sup>4</sup>, demeure la source d'informations démographiques la plus complète au niveau national. Les événements politiques qu'a connus la République Démocratique du Congo ces 15 dernières années, à savoir les pillages de 1991 et 1993 ainsi que les guerres de 1996-1997 et de 1998, ont fait craindre la disparition de ces données. Heureusement, tel n'est pas le cas et ces informations sur support papier existent bel et bien à l'Institut National de la Statistique (INS) qui les protège.

Compte tenu des éclairages que des études réalisées sur la base de ces données peuvent apporter, nous avons pensé utile d'en faire un état des lieux. Notre réflexion est structurée en trois sections. La première porte sur l'état des lieux des informations disponibles citées. La deuxième traite des analyses susceptibles d'être faites à partir des données du recensement de 1984 et la troisième tente de dégager l'impératif et les exigences que nécessiterait un projet de numérisation de ces informations et la création de bases de données permettant de les mettre en valeur.

## États des lieux

Les archives contenant les questionnaires du recensement de 1984 ont échappé aux pillages mentionnés plus haut. Toutes les informations brutes contenues dans les questionnaires complétés sont disponibles à l'Institut National de la Statistique (INS). Néanmoins, les conditions dans lesquelles ces informations sont conservées témoignent d'un abandon qui contraste avec la valeur qu'elles représentent pour des analyses sociodémographiques. Les cahiers de recensement qui les contiennent sont pourtant classés et ordonnés dans un local sécurisé et accessible sur autorisation des autorités de l'INS.

---

1. Université de Kinshasa, Kinshasa, République Démocratique du Congo : blututala@hotmail.com

2. Université de Kinshasa, Kinshasa, République Démocratique du Congo : paskpgm@yahoo.fr

3. Fond des Nations Unies pour la population, Kinshasa, République Démocratique du Congo : kishimba@unfpa.org

4. Auparavant, la RDC avait connu une grande enquête sociodémographique d'envergure nationale en 1955-1957, dirigée par Anatole Romaniuk, et un recensement plutôt administratif en 1970. Notons également que différents recensements administratifs furent effectués presque annuellement pendant l'époque coloniale.

Cette mise à l'écart des données suscite une autre interrogation : ne s'agit-il pas d'un manque de demande de ces données auprès de l'INS? Pourtant, depuis le recensement de 1984, quelques grandes opérations de collecte de données ont été réalisées dans le pays<sup>5</sup>. Toutes ces enquêtes auraient pu prendre appui sur les données du recensement pour diverses analyses. Par ailleurs, ces données auraient pu s'imposer notamment pour la préparation du recensement pré-électoral en 2005.

Les informations encore stockées à l'état brut portaient sur les 30 729 443 habitants qui constituaient la population de la RDC à l'époque, alors qu'elle est estimée aujourd'hui à 62 millions d'habitants. En raison des faibles capacités techniques et institutionnelles et des moyens financiers limités, les informations recueillies n'ont été saisies que sur un échantillon au dixième. Ce recensement a connu une faible implication du gouvernement et de la partie nationale. La quasi-totalité du budget provient du Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) et des partenaires au développement.

Le premier programme d'assistance de l'UNFPA à la RDC sur la période 1986-1990 avait, entre autres, pour objectif d'appuyer l'exploitation des données du recensement par l'Institut National de la Statistique. Diverses contributions étaient attendues de la part du gouvernement et des partenaires au développement pour la conduite à terme du projet. Cependant, les engagements pris n'ayant pas été honorés, il a été convenu de travailler avec les moyens disponibles en réduisant l'exploitation des données du recensement à l'échantillon au dixième.

Le nombre de zones de dénombrement (ZD) au recensement de 1984 s'élève à 28 185, zones réparties dans les 11 provinces du pays. L'échantillon au dixième comporte donc 2819 ZD, 564 844 ménages, soit 3 072 944 personnes résidentes au lieu du recensement. Quelques analyses thé-

matiques ont été réalisées avec les données de cet échantillon. Les informations recueillies portent sur des caractéristiques individuelles<sup>6</sup>, complétées par des variables de localisation géographique.

### **Données anciennes brutes : intérêts multiples d'analyses**

À première vue, les données du recensement de 1984 paraissent anciennes. Certains n'hésiteraient même pas à juger de leur inanité. Pourtant, ces données existent dans leur totalité, contrairement à celles de la première enquête sociodémographique dirigée par Anatole Romaniuk en 1955-1957, celles du recensement administratif de 1970, ainsi que celle de l'Enquête démographique de l'ouest du Zaïre (EDOZA) réalisée en 1975-1977.

Indéniablement, les données du recensement de 1984 revêtent une portée capitale dans la compréhension des enjeux démographiques et sociaux en République Démocratique du Congo. Malgré leur ancienneté, ces données revêtent toute leur importance pour la compréhension de l'évolution historique des tendances sociodémographiques et de certains phénomènes auxquels est confrontée la RDC aujourd'hui, diversifiant ainsi les champs d'analyse. Sur la base des variables pour lesquelles des données avaient été recueillies, des études peuvent porter sur la mobilité résidentielle, l'évolution matrimoniale, l'éducation, les activités économiques, etc. Les données de recensement permettent aussi de faire des analyses sur des thèmes liés à la population. On pourrait mentionner, notamment, le profil de la femme, les structures familiales des ménages ou la fécondité des adolescentes. En somme, plusieurs opportunités d'analyse sont offertes par ces données anciennes et encore à l'état brut.

5. On peut citer l'Enquête sur l'état des lieux du secteur de la santé (ELS), les enquêtes MICS1 (1995) et MICS2 (2001) réalisées par l'UNICEF, l'enquête 1-2-3 et, maintenant, l'enquête EDS.

6. Ces caractéristiques individuelles sont : le lien de parenté avec le chef de ménage ; le sexe ; la situation de résidence ; l'âge ou la date de naissance ; le lieu de naissance ; la nationalité et la tribu pour les Congolais ; l'état matrimonial ; la dernière classe suivie et le type d'école ; le type d'activité économique ; la profession ; la situation dans la profession ; la branche d'activité économique ; la date d'arrivée au lieu de résidence actuelle ; la survivance des parents (père et mère) ; le nombre total d'enfants nés vivants ; le nombre total d'enfants encore en vie ; le nombre d'enfants nés au cours des 12 derniers mois ; la nature du handicap.

**Archivage des questionnaires  
du recensement de 1984  
et constitution de bases de données :  
un travail de mémoire au profit des  
générations futures**

La mémoire ayant pour fonction d'inscrire les moments de l'existence dans une continuité (Sabourin, 1997 : 4), il va de soi que l'attention à accorder aux archives du recensement de 1984 en République Démocratique du Congo ouvre la porte à une meilleure compréhension de l'histoire des populations congolaises.

Ce travail de mémoire sera possible à partir de l'exploitation de ces sources quasiment vierges qui ouvrent la voie à de nombreuses possibilités de recherche. Aussi faudra-t-il réfléchir à la sauvegarde de ces informations au moyen des techniques modernes de conservation et d'archivage afin de les rendre accessibles et utilisables. Quelques structures visant la mise en place de bases de données émergent et pourraient ainsi intégrer un tel projet. C'est le cas de l'Observatoire du Développement Humain et Social (ODHS)<sup>7</sup>. À ce jour, l'ODHS a créé l'embryon d'une banque de données pour les enquêtes passées.

Par ailleurs, la République Démocratique du Congo a finalisé en juillet 2006 le document de stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté. En vue de mettre en place un mécanisme de suivi et d'évaluation de la stratégie, l'Unité de Pilotage du Processus de l'Élaboration (UPPE) du DSCRП envisage d'implanter une base de données au sein d'un observatoire d'analyse de la pauvreté. En partenariat avec l'INS, l'UPPE a choisi deux outils de gestion de base des données, DevInfo et Redatam/SIG. Ce dernier dispositif, appuyé par l'UNFPA, offre l'avantage de disposer des informations individuelles en réduisant considérablement la capacité de stockage. Avec l'appui technique de l'UNFPA, l'INS a entrepris de créer la base de données Redatam/SIG à partir des données du recensement scientifique de la population de 1984, de l'enquête nationale sur la situation des enfants et des femmes (MICS2/2001), de l'enquête 1-2-3 et de l'enquête démographique et de santé, finalisée en 2007.

Quelle que soit la formule qui sera arrêtée pour la mise en place d'une base de données, le caractère sensible des données du recensement de 1984 est tel que la structure matérielle envisagée à cet effet devrait être implantée au lieu même où se trouvent les cahiers de recensement à l'INS. En collaboration avec l'équipe d'appui technique d'Addis-Abeba de l'UNFPA, des séances de formation à la création et à l'exploitation de base de données IMIS ont été organisées en 2007. IMIS offre l'avantage de pouvoir réunir, dans une seule base, les données du recensement de 1984, les données de l'enquête MICS2/2001, les données de l'enquête 1-2-3 et les données de l'enquête démographique et de santé 2007. En couplant les données de ces enquêtes avec celles du recensement, il est possible de suivre l'évolution d'indicateurs comparables calculés à partir de ces différentes sources de données.

---

Nous avons tenté de dégager l'état des lieux des informations recueillies lors du recensement de la population de 1984 en RDC, le seul à avoir été réalisé depuis l'accession du pays à l'indépendance. Nous avons démontré par notre étude que, pour avoir résisté aux pillages qui ont été perpétrés dans le pays notamment en 1991 et 1993, ces données existent à l'état brut et sont récupérables. En outre, elles demeurent incontournables pour une meilleure compréhension de l'état et de la dynamique de la population congolaise, de certaines de ses caractéristiques économiques, politiques, etc.

Toutefois, il faudrait que ces informations soient numérisées et conservées sur des supports modernes afin de les sauvegarder. Il sera ensuite possible de créer une base de données de ce recensement. Il nous faudra enfin implanter, auprès des structures qui se proposent de créer une base de données (INS, UPPE, ODHS/Unikin), les infrastructures informatiques pouvant utiliser IMIS et former les utilisateurs. Cette dernière exigence suggère l'apport des partenaires (notamment le UNFPA) intéressés à la valorisation des données des sources diverses en RDC.

---

7. L'ODHS est un projet fonctionnant au sein de la Faculté des sciences économiques et de gestion de l'Université de Kinshasa, grâce au soutien financier de la coopération avec les universités belges. L'ODHS vise à réaliser le suivi de la pauvreté en exploitant les données diverses, y compris celles collectées par ses propres chercheurs.

**BIBLIOGRAPHIE**

- INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE (INS). 1989. *Zaire, Recensement scientifique de la population, juillet 1984, totaux définitifs*. Kinshasa, Ministère du Plan et Aménagement du Territoire, 90 p.
- INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE (INS) et PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT (PNUD). 1991. « Zaire. Un aperçu démographique : Résultats du recensement scientifique en 1984 », *Zaire-Afrique*, 31, 255, mai : 227-261.
- INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE (INS). 1994. *Recensement scientifique de la population 1984. Profil de la femme au Zaire*. Kinshasa, Institut National de la Statistique, 40 p.
- INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE (INS) et DÉPARTEMENT DE DÉMOGRAPHIE DE L'UNI-KIN. 1994. *Échange d'expériences sur le premier recensement scientifique de la population du Zaire (1984). De la conception à la publication des données*. Actes de la Table Ronde de Kinshasa, 3 décembre 1992.
- SABOURIN, P. 1997. « Perspective sur la mémoire sociale de Maurice Halbwachs », *Sociologie et sociétés*, 29, 2 : 139-161.

# ARCHIVAGE NUMÉRIQUE ET CARTOGRAPHIE DES RECENSEMENTS DE POPULATION ÉGYPTIENS 1882-1996

François MORICONI-ÉBRARD<sup>1</sup>

L'Égypte est, avec l'Inde et l'Algérie, l'un des pays du Sud où furent organisés les premiers recensements scientifiques de la population. Le premier recensement « moderne » date de 1846-1848, et le premier publié de 1882. En 1988, l'Observatoire Urbain du Caire Contemporain (OUCC)<sup>2</sup> entreprit de réunir l'intégralité des publications statistiques existantes et, dès 1993, le mot « patrimoine » était utilisé pour justifier cette action, sans laquelle certains documents seraient aujourd'hui perdus à jamais.

En 1994, les données statistiques géolocalisées ont été numérisées et organisées en une base de données numérique baptisée EGIPTE<sup>3</sup>. Ces données ont ensuite été associées à un fond de carte en coordonnées géographiques terrestres. Parallèlement, un travail d'archivage de documents officiels (journaux officiels et annuaires de 1882 à 2003) a permis de répertorier les changements de délimitations administratives, notamment les créations ou suppressions de villages et de villes, ou encore le nom des localités. Associé à un codage, ce système autorise les comparaisons statistiques dans le temps sur des subdivisions territoriales homogènes.

Enfin, un accord de coopération a été signé avec la CAPMAS (direction de la statistique égyptienne) en vue de publier et de diffuser les principaux résultats de ce travail sous forme d'un cédérom. Pour ce faire, Hala Bayoumi (CEDEJ) a développé, en partenariat avec la CAPMAS, un programme informatique qui permet d'interroger la base à partir d'une interface tableur ou d'une interface cartographique, créant ainsi le cédérom *One Century Census*. Ce cédérom est un outil de référence qui contient environ 14 millions de données. Les résultats des recensements de 1882, 1897, 1907, 1917, 1927, 1937, 1947, 1960, 1966, 1976, 1986 et 1996 sont res-

titués sur un maillage de 5200 unités spatiales (villages ou *shiyakhas* urbaines ; superficie médiane : 2 km<sup>2</sup>).

La présente contribution entend donner un aperçu de l'intérêt heuristique de ces travaux. Elle présente tout d'abord les principaux problèmes méthodologiques auxquels a été confronté un projet qui s'est déroulé sur près de 10 années, tout en dégageant la portée et les limites des résultats obtenus. Quelques ordres de grandeur permettent d'en saisir l'ampleur : en 1882, 6,7 millions d'habitants ont été recensés en Égypte contre plus de 59 millions en 1996. En 1907, l'Égypte comptait 11 190 000 habitants, soit moins que la population de la seule agglomération du Caire en 1996.

## Aperçu des contraintes institutionnelles

Les résultats du premier recensement de 1846-1848, commandé par le « despote éclairé » Muhammad Ali, n'ont jamais été publiés. Une partie des archives a été exploitée dans les années 1990 par Philippe Fargues et Ghislaine Alleaume (CEDEJ) qui n'ont malheureusement jamais publié leurs résultats *in extenso*, mais seulement des analyses. 4 446 000 habitants avaient été comptés.

1. Centre de Population et Développement, Paris, France : fme@noos.fr

2. Le CEDEJ (Centre d'Études et de Documentation Économiques Juridiques et Sociales) est une unité mixte (UMR) du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) et du ministère français des Affaires Étrangères. L'Observatoire Urbain du Caire Contemporain (OUCC) est un département du CEDEJ qui a été dirigé successivement par François Moriconi-Ébrard puis Éric Denis (CNRS).

3. EGIPTE (Explorations Géographiques Informatisées sur la Population et le Territoire de l'Égypte).

À partir de 1882, les recensements ont fait l'objet de publications détaillées en plusieurs volumes, et qui incluent notamment une restitution des résultats au niveau des villes et des villages. Les questionnaires et les catégories de variables choisies ont été influencés par l'administration impériale anglaise, sur la base d'une adaptation de l'expérience des recensements indiens (1867-1872).

À partir de 1897, les recensements ont été tenus tous les 10 ans jusqu'en 1947. Après l'indépendance, leur périodicité fut remise en cause. Le premier recensement de l'ère nassérienne date de 1960, puis un comptage fut effectué en 1966, à partir duquel la périodicité décennale fut réinstaurée (1976, 1986, 1996, 2006).

Les recensements sont effectués par une gigantesque administration : la CAPMAS (*Central Agency for Public Mobilization and Statistics*), qui possédait le monopole du contrôle des statistiques jusqu'en 1996. En 1996, ce monopole cessa avec la création d'une Cellule d'Information du Premier Ministre (IDSC).

Durant toute cette période, la CAPMAS avait été exclusivement dirigée par des militaires, ce qui était justifié par la « menace israélienne ».

Tous les handicaps étaient réunis pour la diffusion des résultats : en vertu de son rôle stratégique, la CAPMAS est un lieu inaccessible au public et la complexité de l'administration pléthorique fait qu'il est impossible d'identifier les responsables de telle ou telle activité. La cartographie des recensements, en particulier, est totalement introuvable au point que pour identifier un village sur une carte, le seul document existant est un « *survey* » réalisé sous l'égide des Britanniques et publié par le *Geographical Survey*... en 1932 ! Bien entendu, il était encore plus improbable d'espérer trouver leurs limites géographiques, donc de calculer leur superficie et certains indicateurs tels que la densité.

En 1996, et dans le climat de l'Ouverture (*infitâh*), la création de l'IDSC a ouvert un espoir quant à une meilleure accessibilité des statistiques publiques. Cependant, en pratique, cette instance se trouvant placée en concurrence avec la CAPMAS, dont le président n'a pas osé abolir le principe du monopole sur la statistique, la situation fut plus bloquée que jamais<sup>4</sup>.

Aujourd'hui, si la majeure partie des cadres de la CAPMAS ont été remplacés par des civils, la montée de la menace islamiste permet aux services secrets de

justifier la poursuite du contrôle de l'information : dans CAPMAS, le PM signifie « public mobilization »...

Enfin, ayant une forte vocation administrative, la CAPMAS ne montre aucun intérêt pour les publications des recensements anciens.

### **Action de l'Observatoire Urbain du Caire Contemporain (OUCC)**

L'OUCC entendait non pas se substituer à la CAPMAS mais l'aider à compléter trois principales lacunes : l'absence de relation historique entre les données ; l'absence de relation entre les données statistiques et leur cartographie ; une diffusion difficile des résultats.

#### *L'absence de relation longitudinale entre les données*

Comme dans beaucoup de pays, la publication des chiffres d'un recensement « abolit » officiellement ceux du précédent. Les comparaisons historiques sont donc difficiles car non prévues par l'institution nationale.

Par exemple, dans certains cas, on peut avoir l'impression que la population d'un village a diminué entre deux recensements mais, en réalité, c'est parce qu'une partie de son territoire a été amputée pour être érigée en un village à part entière. Cependant, en Égypte, du fait de l'extension des terres bonifiées, il existe aussi de véritables nouveaux villages, créés de toutes pièces dans d'anciennes zones désertiques ou marécageuses.

Dès octobre 1993, le CEDEJ avait réussi à réunir toutes les publications de tous les recensements depuis 1882. Les 250 volumes ont été restaurés, reliés et indexés. Parallèlement, le CEDEJ possédait aussi tous les journaux officiels où sont répertoriés les décrets modifiant les territoires.

#### *L'absence de relation entre les statistiques publiques et leur cartographie*

Ce problème n'est pas spécifique de l'Égypte. Il provient d'une part, du fait que les instituts statistiques et les instituts cartographiques sont généralement des institutions totalement indépendantes et, d'autre part, du fait que les instituts de cartographie nationaux de la plupart des pays sont fortement assujettis aux militaires. De nos jours, beaucoup de pays tentent de résoudre

4. En 2007, l'IDSC a été remplacé par le MSAD <http://www.msad.gov.eg/english/default.aspx>

ce problème, non sans difficultés. L'un des objectifs d'un programme de coopération internationale est aussi d'amener différentes institutions nationales à coopérer entre elles.

La cartographie utilisée a été acquise à la faveur de la déclassification provisoire, pendant quelques semaines de 1994, d'une collection de cartes dressées par les militaires en 1993, montrant le découpage par village de chaque province de l'Égypte. Ces cartes ont été numérisées, redressées, et mises en coordonnées géographiques à l'OUCC. Les unités territoriales ont ensuite été codées afin de pouvoir les coupler avec les données des recensements.

#### *Une diffusion difficile des résultats*

La diffusion des résultats des données statistiques de recensements constitue un problème, moins par absence de moyen de la CAPMAS que par une tradition de secret statistique héritée du régime nassérien. Les volumes les mieux diffusés délivrent les résultats agrégés à l'échelle des provinces (*muhafazas*, 26 tomes), voire de la nation. En revanche, les résultats agrégés au niveau des unités administratives locales les plus petites – appelées *nahya*, puis *qurâ* à partir de 1960 (villages) en milieu rural, et *shiyakha* en milieu urbain – sont beaucoup moins accessibles.

Ces tableaux sont exclusivement publiés en arabe à partir de 1960, ce qui pose un problème considérable, non pas seulement à ceux qui ne lisent pas les caractères arabes, mais aux Égyptiens eux-mêmes. En effet, comme l'écriture n'est pas vocalisée, il est difficile, voire impossible de connaître la prononciation de certains toponymes si l'on ne la connaît pas par avance.

La solution d'une publication sur cédérom s'avère aujourd'hui dépassée au profit de la diffusion via Internet, mais on doit se souvenir que, dans le contexte des années 1990, le développement d'Internet était encore débutant. Le passage à une publication électronique doit donc être considéré comme une étape avant la diffusion électronique.

Fruit d'un accord de coopération signé entre le CEDEJ et la CAPMAS en 1997, le cédérom constitue une étape décisive pour l'amélioration de la diffusion des données des recensements égyptiens. L'OUCC a joué le rôle de catalyseur dans un processus de coopération en amenant diverses institutions égyptiennes à travailler ensemble et en contribuant à décloisonner différents services à l'intérieur même de la CAPMAS.

En valorisant un patrimoine statistique exceptionnel, l'OUCC a voulu créer un outil qui autorise l'étude des dynamiques spatiales du peuplement, des évolutions socioéconomiques et sociodémographiques de l'Égypte, depuis l'État jusqu'au village, au cours d'un siècle d'histoire. Cet outil de recherche est devenu un outil de coopération entre chercheurs égyptiens et étrangers, de partage de la connaissance entre chercheurs, étudiants, enseignants et décideurs.

Si l'intérêt de ce type d'opération est d'aboutir à la création d'une plateforme d'échange et de débats autour des méthodes de construction des catégories et de l'analyse des données en sciences humaines et sociales, la démarche bouleverse nombre d'habitudes prises dans la recherche. En dépit des larges utilisations dont le SIG et son produit dérivé, le cédérom One Century Census, ont fait l'objet, cet outil reste encore largement sous-utilisé.

De ce point de vue, l'expérience du SIG EGYPTE apparaît comme une tentative exploratoire, encore imparfaite, mais qu'il serait souhaitable d'approfondir en Égypte même, aussi bien que de développer et d'appliquer à d'autres pays du Sud.

#### **BIBLIOGRAPHIE**

- DENIS, E. 2006 (dir.). *Villes et urbanisation des provinces égyptiennes : vers l'écouménopolis ?* Paris/Le Caire, Karthala/CEDEJ, 440 p.
- DENIS, E., H. BAYOUMI et F. MORICONI-EBRARD. 2004. *Egypt : One Century Census*. CD-Rom géographique documentaire. Égypte, CEDEJ-CAPMAS (anglais et arabe).
- DENIS, E., F. MORICONI-EBRARD et A. WAGUIH. 2000. *Atlas du Caire*. Le Caire, CEDEJ-GOPP (General Organization for Physical Planning, Ministère de l'Habitat et des nouvelles communautés).
- DENIS, E., F. MORICONI-EBRARD. 1998. « La population de l'Égypte 1897-1996. Les modalités régionales de la croissance », *L'Information Géographique*, 1, mars : 12-23.
- MORICONI-EBRARD, F. 1993. *L'Urbanisation du Monde depuis 1950*. Paris, Anthropos, 372 p.
- MORICONI-EBRARD, F. 1994. *GEOPOLIS : pour comparer les villes du Monde*. Paris, Anthropos, 246 p.

# COMPORTEMENTS REPRODUCTIFS À MADAGASCAR EN PÉRIODE PRÉ-STATISTIQUE.

Quels apports des sources littéraires ?

**Bénédicte GASTINEAU<sup>1</sup>, Clotilde BINET<sup>2</sup>**

L'étude des transitions démographiques en Afrique subsaharienne nécessite d'identifier l'évolution des modèles familiaux. En Afrique subsaharienne, on trouve peu de travaux en démographie historique permettant de comprendre la situation des modèles familiaux avant et pendant la période coloniale. Le principal argument apporté à cette faiblesse de la recherche est la rareté des sources disponibles. Pourtant, on trouve un certain nombre d'informations sous la forme de récits, de biographies ou de données quantitatives, mais peu d'analyses systématiques de ces sources sont menées (Coast, 2003 ; Cordell et Piché, 1997).

À Madagascar, il n'y a pas de données statistiques fiables sur la fécondité et la nuptialité avant l'Enquête Nationale Démographique (END) de 1966. Certains historiens (Campbell, 1991 ; Chevalier, 1952) ont certes tenté de décrire « le fait démographique ancien » (Chevalier, 1952), mais leurs analyses sont limitées par l'approximation et le manque de rigueur des données chiffrées. Elles ont toutefois permis de retracer l'évolution générale de la population depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle (Gastineau et Rakotoson, 2006). Au XIX<sup>e</sup> siècle, la croissance démographique semble surtout portée par une forte mortalité et une forte fécondité. Si ces indicateurs donnent les tendances générales, on sait peu de choses sur le contexte et les normes relatives aux comportements démographiques.

Pourtant, pour comprendre la précocité des relations sexuelles, de l'union et de la fécondité qui caractérisent aujourd'hui les comportements reproducteurs à Madagascar, il serait nécessaire de disposer d'informations antérieures à l'Enquête Nationale Démographique de 1966, afin d'évaluer les permanences et les changements. Or les études anciennes répondent rarement aux critères de rigueur scientifique. Avant l'Indépendance (1960), en effet, les récits de voyageurs, de missionnaires et d'administrateurs coloniaux constituent

la principale source d'information du démographe. Aussi précieux soient-ils, ces récits présentent les opinions de leurs auteurs tout autant que des faits. L'objectivité scientifique et la méthode ne sont pas leur principale priorité. Tenant compte du contexte (politique, religieux, social) qui entoure ces récits, ces rapports, ces essais, peuvent-ils constituer une source d'information pour les démographes ? Comment interpréter les descriptions des comportements de nuptialité, de fécondité, de sexualité faites par les Européens qui voyagent à Madagascar entre le XVII<sup>e</sup> siècle et le début du XX<sup>e</sup> siècle ? Ont-ils utilisé leurs plumes sur les détails qui les choquaient ou bien les faits rapportés doivent-ils être pris comme le reflet d'une situation majoritaire ?

## **Voyages, récits et contextes historiques de Madagascar**

Le regard du voyageur – témoin ou acteur de la colonisation, de la christianisation – sur la population malgache n'est pas indépendant des normes et des valeurs du monde d'où il vient et des objectifs du voyage qu'il entreprend à Madagascar. Le récit des voyageurs dépend beaucoup de leur nationalité, de leur religion mais aussi de leur opinion vis-à-vis de

---

1. Institut de recherche pour le développement, Paris, France: benedicte.gastineau@ird.fr

2. Université Paris 10, Paris, France, clotilde.binet@ird.fr

la colonisation. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le débat sur la situation de Madagascar porte sur le choix entre la mise en place d'un protectorat français, qui reconnaisse les institutions politiques locales, ou la colonisation du pays. Par exemple, le docteur Lacaze (1881), favorable à un protectorat, décrit les Merina comme une population suffisamment « évoluée » pour pouvoir être de bons interlocuteurs; de même, Grandidier (1868, 1869), favorable lui aussi au protectorat, reconnaît aux Merinas des « qualités » et un « sérieux » qui permettraient de faire fonctionner un protectorat. À l'inverse, P. de la Vaissière (1884), dans son *Histoire de Madagascar, ses habitants et ses missionnaires*, décrit tous les Malgaches dont les Merina comme des « barbares » à qui il est urgent d'apporter la civilisation et préconise donc la colonisation (Paillard, 1986: 374). Les écrits de voyageurs, qu'ils soient religieux, diplomates ou militaires, mettent aussi en exergue le décalage entre les comportements démographiques des populations malgaches tels qu'ils les observent et les systèmes de valeurs

et de représentations de la sexualité, du mariage ou des relations entre les hommes et les femmes des sociétés européennes. Les descriptions de la société malgache ne sont alors pas exemptes d'un jugement moral: pour être comprises, elles doivent être appréhendées dans le contexte du siècle où elles ont été écrites.

Les récits de voyageurs à Madagascar à partir du XVII<sup>e</sup> siècle sont relativement nombreux et une grande partie décrit ce qu'on nomme « les mœurs » de la population. Le tableau ci-dessous présente les principaux auteurs ayant écrit sur Madagascar, pendant l'époque précoloniale et coloniale.

Avant de les analyser, il est indispensable de parler du contexte de l'élaboration de ces récits: les tentatives de christianisation de la société et du pouvoir politique malgache au XIX<sup>e</sup> siècle par les missionnaires, l'archivage des raisons de la colonisation de Madagascar chez les voyageurs et diplomates français et enfin les justifications d'une politique coloniale par les différents gouverneurs.

TABLEAU 1

Les principaux auteurs ayant écrit sur Madagascar

TYPE D'ÉTUDE	Période précoloniale (avant 1885)	Protectorat et colonisation (1885-1960)
<b>Récit de voyage</b>	Souchu de Rochefort (1648) Carpeau du Saussay (1721) Rochon (1791) Leguevel de Lacombe (1840) Sachot (1860) Pfeiffer (1881) Drohojowska (1885)	du Picq (1905)
<b>Rapport de mission</b>	Grandidier A. (1868)	Bianquis (1907)
<b>Rapport au gouvernement français</b>	Flacourt (1658) Laverdant (1844) Lacaille (1848, 1862)	
<b>Étude générale/ Synthèse à vocation scientifique</b>	Noël (1843) Sibree (1880) Lacaze (1881) Piolet (1895)	Vig (1902, 1907) Julien (1909) Grandidier A. (1914) Linton (1928) Frotier de la Messelière (1932) Molet (1956)

Au XVII<sup>e</sup> siècle, les Français, attirés par les potentielles richesses de l'île, entreprirent de s'installer durablement à Madagascar. En 1643, ils installent un bastion sur la côte sud-est : Fort-Dauphin. L'objectif de cette colonisation est d'exploiter des richesses naturelles et de convertir les populations au catholicisme. Cette tentative de colonisation se fera sous l'égide de la Compagnie des Indes liée au pouvoir royal et des prêtres lazaristes, mais elle sera un échec et les Français quitteront Fort-Dauphin en 1674 (Racault, 2003). Parmi les protagonistes de cette aventure, Étienne de Flacourt reste sans doute celui qui a laissé le plus de traces écrites de sa découverte de Madagascar.

Étienne de Flacourt, muni du titre de gouverneur au nom de la Compagnie des Indes orientales, débarque à Fort-Dauphin en décembre 1648 ; son but était de conquérir et de « subjuguier toute cette grande île ». Gouverneur, il est en outre « naturaliste et ethnographe avant la lettre », il observe et recueille les traditions orales des populations qu'il côtoie, les Antanosy, habitants du Sud-Est, ce qui fait de ces récits une histoire « étroitement localisée » (Deschamps, 1960 : 249). Flacourt rentre en France en 1658 et il publie, l'année même de son retour, l'*Histoire de la Grande Ile de Madagascar*, premier ouvrage important en français sur cette région du monde. Flacourt décrit la Grande Ile comme un lieu fascinant, exotique et « son livre enflammera l'imagination des Européens pendant des siècles et donnera lieu à la littérature exotique puis coloniale » (Ranaivoson, 2004 : 58). Il est aussi l'auteur en 1657 d'un *Catéchisme*, premier livre écrit en malgache et en caractères latins et d'un *Dictionnaire malgache*. À la fin de son *Histoire*, il appelle à la colonisation de l'Isle et à sa conversion au catholicisme, objectif qu'il juge tout à fait réalisable. Il écrit :

La religion chrétienne est si facile à y établir, qu'il ne manque en ceci rien autre chose que la volonté des Ecclesiastiques, d'autant que cette nation, n'ayant encore fait choix ni election de religion, n'en a aucune en pratique, & n'a encore pu prendre aucun party. (Flacourt, 1658 : 447)

Pourtant, jusqu'alors, les différentes tentatives de conversion ont échoué et il semble que Flacourt affiche un « optimisme de façade » destiné à justifier son souhait de colonisation (Racault J.-M., 2003). Cette volonté d'une part de convaincre le pouvoir royal du bien-fondé de la colonisation de Madagascar d'autre part d'y implanter l'Église catholique va considérablement orienter la façon dont il raconte l'*Histoire de la Grande Ile*.

Après l'abandon de Fort-Dauphin par les Français en 1674, les rares Européens à s'aventurer sur l'île de Madagascar furent des pirates ou des commerçants d'esclaves. Mayeur (1747-1809), marchand d'esclaves, sera le premier Européen à décrire la capitale. La très large majorité de ceux qui avaient précédemment visité Madagascar était restée cantonnée aux Côtes. Parmi les voyageurs de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, citons le très célèbre Abbé Rochon. L'Abbé Rochon était « chargé d'observations » dans l'Océan Indien parmi d'autres savants naturalistes ou physiciens. Il avait été dépêché en mission par le Roi. Il écrit en 1791 *Voyage à Madagascar, au Maroc et aux Indes orientales*, ouvrage dans lequel il ne se contente pas de décrire les aspects physiques des pays traversés : de nombreuses pages sont consacrées à ses observations des populations. Deschamps (1960 : 250) dit des écrits de l'Abbé Rochon que « l'exaltation philosophique du « bon sauvage » prend le pas sur les réalités ». L'Abbé Rochon fait en effet explicitement référence au *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes* que publie Jean-Jacques Rousseau en 1755 et son analyse des comportements des populations malgaches est fortement sous l'influence de l'idée que l'homme à l'état naturel serait meilleur que l'homme socialisé. Il s'oppose ainsi clairement à Flacourt qui opposait le « sauvage » à l'homme christianisé :

Il [Flacourt] ne craint de vous assurer que chez ces insulaires, la vengeance et la trahison passent pour des vertus, la compassion et la reconnaissance pour des faiblesses : mais ces absurdes déclamations ne peuvent en imposer qu'à ceux qui n'ont pas étudié avec Rousseau l'homme dans son état primitif. En effet celui qui suit sans contrainte les mouvements de la nature, peut-il être corrompu et méchant ? Lorsqu'une passion violente commande impérieusement à l'homme policé, ses desirs, plus irrités que satisfaits, le plongent dans un abîme, où toute la force de la raison ne peut le tirer. Mais le sauvage n'éprouve rien de semblable en suivant dans ses plaisirs l'impulsion de ses sens. (Rochon, 1791 : 40)

Les Européens viendront plus nombreux dans l'île sous le règne de Radama I<sup>er</sup> (1810-1828), roi merina qui cherche l'aide des Européens pour conquérir l'ensemble du territoire. Vont s'installer principalement des Anglais et des Français, surtout des missionnaires et des artisans. Leur influence augmente, les chrétiens sont de plus en plus nombreux et les commerçants étrangers s'installent librement dans le pays avec l'aide de leurs gouvernements (anglais et français). C'est durant le règne de Radama I<sup>er</sup> que la christianisation de

l'île prend de l'ampleur.

La reine Ranavalona I<sup>re</sup> (1828-1861) succède à Radama Ier. Ranavalona I<sup>re</sup> contraint les Européens à quitter Madagascar et persécute les chrétiens. Les baptêmes sont interdits en 1832 et il est interdit de se déclarer chrétien (1835). Les missionnaires sont chassés. Malgré cette répression, William Ellis, pasteur anglais, fait entre 1853 et 1856 des voyages réguliers à Madagascar, il y introduit même en secret des bibles. Il est chassé en 1857 mais revient en 1862. Il a beaucoup œuvré au développement des églises et des écoles dans tout l'Imerina. Il a publié en 1838 une histoire de Madagascar destiné au public anglais. Il raconte ensuite ces séjours à Madagascar dans un essai intitulé : *Three visits to Madagascar, during the years 1853-1854*, publié en 1858.

C'est dans ce même contexte, en 1848, que Louis Lacaille publie *Importance et nécessité de coloniser l'île de Madagascar*.

Maintenant que le lecteur connaît quelques-unes de ces coutumes barbares qui déciment la population de Madagascar d'une manière si effrayante, il comprendra sans peine pourquoi l'on trouve un si petit nombre d'habitants, pour un pays grand comme la France (on compte à Madagascar une superficie de 25 000 carrés), le plus agréable peut-être de la terre, sous le rapport de ses richesses naturelles. En effet, nous voyons à peine trois à quatre millions d'habitants, pour un pays qui recevrait facilement une population de 25 millions d'hommes. (Lacaille, 1848: 19)

Il faut donc attendre la mort de Ranavalona I<sup>re</sup> (1861) et le début du règne de Radama II (1861-1863) pour que les Européens puissent de nouveau venir librement à Madagascar. En 1862, un traité franco-malgache est conclu, qui accorde de nombreux avantages aux Français. Il garantit la liberté religieuse et permet aux commerçants de s'établir et travailler à Madagascar. Un consulat de France est même ouvert. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les évaluations de visiteurs diplomates, militaires ou ingénieurs vont remplacer les récits exotiques d'aventure (Racault, 2003). Parmi ces visiteurs, Alfred Grandidier (1836-1921) est sans doute celui qui a le plus écrit sur Madagascar. C'est sous le règne de Rasoherina (1863-1868) que Alfred Grandidier arrive pour la première fois à Madagascar. Savant français, naturaliste, ethnographe, historien, il se dédie alors à l'étude de la Grande Ile et il y fait de nombreux séjours avec le soutien du Muséum national d'Histoire naturelle de Paris et la Société de Géographie. Il parcourt Madagascar et publie de nombreuses œuvres. À partir de 1872,

il publie régulièrement les volumes de son *Histoire physique, naturelle, politique de Madagascar*, vaste projet de 30 volumes. La fin de la parution, posthume, de cette œuvre magistrale sera assurée par son fils Guillaume Grandidier (1873-1957). Alfred Grandidier était aussi passionné par les documents anciens et il a constitué un fonds documentaire très riche, conservé aujourd'hui à Antananarivo. Ces travaux vont contribuer à éveiller l'intérêt de la France pour Madagascar. En 1894 est fondé le Comité de Madagascar, dont Grandidier sera le premier président. Le but de ce comité, qui fonctionnait au sein de la Société de Géographie Commerciale de Paris, était de réfléchir au régime politique, administratif et économique qu'il conviendrait de mettre en place à Madagascar après la conquête. Le comité devait aussi étudier les perspectives de peuplement et de mise en valeur de la Grande Ile, en encourageant les bonnes volontés et en fournissant aux intéressés tous les renseignements commerciaux et de tout genre qui pourraient leur être utiles (Venier, 1992). Toutefois,

[...] la promotion de la formule d'un régime de protectorat à Madagascar après la conquête s'affirma rapidement comme étant la priorité du Comité de Madagascar. En effet, ses membres considéraient que les intérêts de la France seraient mieux servis, si un système de protectorat inspiré de celui établi en Tunisie était mis en place. (Venier, 1992)

Les œuvres de Grandidier répondent bien au souci de fournir des informations les plus complètes et les plus précises sur Madagascar en vue de l'installation de la France, même si Grandidier était plus favorable à un protectorat qu'à une annexion.

Puisque nous n'avons pas su profiter des diverses circonstances où la justice et l'honneur national exigeaient une intervention armée, il me semble juste, et même avantageux, accepter aujourd'hui les conséquences de nos fautes et de protéger franchement les *ovas* dans l'extension de leur autorité sur toute l'île. Nous ne devons peut-être point abandonner officiellement des droits qui sont imprescriptibles pour être toujours à même de nous opposer, en temps et lieu, à toute tentative d'invasion étrangère, mais je ne pense pas qu'il serait utile de coloniser ce pays [...]. (Grandidier, 1869: 473)

C'est sous le règne de Ranavalona III (1883-1897) que la France institue un protectorat à Madagascar. En 1896, c'est l'annexion et la colonisation. Le premier gouverneur est Joseph Gallieni (1849-1916).

Au fil de la colonisation, Madagascar va faire l'objet de nombreuses études ethnologiques, économiques, agronomiques et même démographiques qui nous renseignent sur la situation de la Grande Ile au début

du XX<sup>e</sup> siècle. Les descriptions et les analyses deviennent de plus en plus rigoureuses et de moins en moins empreintes de présupposés politiques et religieux au fur et à mesure qu'on s'approche du moment de l'Indépendance. Parmi les chercheurs qui ont beaucoup contribué à la connaissance scientifique de Madagascar avant son indépendance, citons Ralph Linton, Raymond Decary, Louis Molet et Louis Chevalier.

Né à Philadelphie, Ralph Linton (1893-1953) pratiqua pendant quelques années l'archéologie avant de s'orienter vers l'anthropologie culturelle. Nommé en 1922 assistant d'ethnologie au *Field Museum*, à Chicago, il fut envoyé à Madagascar (1925-1928) où il étudia les Betsileo et les Tanala. Il fut ensuite appelé à enseigner successivement à l'université du Wisconsin, à l'université Columbia et à l'université Yale. Il fut l'un des anthropologues américains les plus célèbres au milieu du 20<sup>e</sup> siècle, en particulier pour deux de ces œuvres *The Study of Man* (1936) and *The Tree of Culture* (1955). De ses recherches à Madagascar, Ralph Linton a tiré un ouvrage *The Tanala: A Hill Tribe of Madagascar* (1933) et quelques articles. L'œuvre de Ralph Linton est très intéressante pour nous car elle est dénuée de toute préoccupation colonisatrice ou religieuse. Elle est fondée sur une approche scientifique qui fait défaut à la majorité des autres textes pour les raisons que nous avons déjà évoquées.

Louis Chevalier a écrit un ouvrage de référence intitulé Madagascar. Population et ressources, publié en 1952 à l'Institut National d'Études Démographiques (INED). Louis Chevalier était l'un des membres de la mission du Bureau d'études pour le développement agricole des territoires d'outre-mer invités par le Gouverneur général de Madagascar, Delavignette. L'objectif de la mission était d'étudier les possibilités de mise en valeur des richesses de l'île par l'installation d'immigrants. Après un séjour à Madagascar où il recueille de nombreuses informations sur la population et sur les ressources (naturelles, économiques, etc.), Chevalier rédige un long ouvrage présentant ces résultats de recherche, résultats qu'Alfred Sauvy jugera décevants « en raison de la fragilité des renseignements ou de l'absence de renseignements essentiels » (Chevalier, 1952 : 10). Sauvy regrette l'absence de mesures concrètes et précises de la population et des ressources, mesures supplantées par des « indications qualitatives, inspirées, souvent, par une impression, voire par un choc, médiocres auxiliaires de la fidélité » (Chevalier, 1952 : 10). Louis Chevalier est confronté au manque de données chiffrées et pour traiter de la démographie à

Madagascar (passée ou contemporaine), il utilise les récits des voyageurs et des explorateurs l'ayant précédé avec les mêmes difficultés liées au manque d'objectivité de nombre d'entre eux.

Nous allons maintenant focaliser notre attention sur les thématiques récurrentes dans les textes en lien avec la sexualité pour ensuite voir quelle est la part de réalité dans ces descriptions et en quoi ils peuvent constituer une source ou non d'information pour une analyse scientifique.

## La sexualité et la fécondité

### *La sexualité*

L'un des sujets récurrents dans les chapitres consacrés aux mœurs des populations malgaches dans les récits des voyageurs du XVII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècles est la précocité des relations sexuelles et la grande liberté sexuelle des hommes et des femmes. La liberté sexuelle « a toujours fait l'étonnement de tous les voyageurs » (Chevalier, 1952). Les auteurs – dès Flacourt (1658) – décrivent notamment la sexualité prémaritale avec des interprétations diverses. Flacourt (1658) y voit une forme de prostitution :

Autant que d'être mariée, elles feioüent tant qu'elles veullent, & fe profituent à tous venans pourueu qu'ils payent, & fi un homme a manqué à les payer elles vont effrontement luy offer fa pague fans qu'il ofe fe deffendre : mais il tafche auffi-toft d'appaiser celle qui luy demande le payement, de peur de recevoir affront ; A infi c'eft la couftume de ce païs, que la simple fornication, entre eux qui ne font pas mariez, n'eft point peché enuers Dieu ny enuers hommes. (Flacourt, 1658 : 85)

La liberté sexuelle des hommes et des femmes et surtout celle des adolescents est souvent présentée comme une nécessité naturelle de ces peuples encore « à l'état de nature » :

Quant aux mœurs, il faut dire que ces peuples vivent complètement à l'état de nature, usant avec insouciance de tout ce qu'elle a mis à leur disposition. La chasteté des filles y est inconnue, sauf chez quelques filles de chefs qui font exception à cette règle. Dès qu'elles sont nubiles, elles usent amplement de leurs faveurs en les prodiguant au premier venu, surtout aux blancs ; elles vivent dans cet état de liberté jusqu'à ce qu'elles se marient, c'est-à-dire s'engagent à vivre avec l'homme qui leur convient. (Lacaille, 1848 : 18)

La question est alors pour les voyageurs, notamment les missionnaires, de savoir si la religion et la morale peuvent changer ces comportements. Le Docteur Lacaze raconte une « expérience » tentée par les Pères et destinée à vérifier si cet « état de nature » peut être ou non modifié :

L'organisation physique de ces peuples permet-elle la vie régulière et morale qu'on peut établir dans d'autres régions ? La question ne peut résoudre par le raisonnement et les appréciations seules de la morale. Les Pères, dans le but de prendre le Malgache avant qu'il ait usé des principes de la vie de son pays, ont établi à la Réunion une maison d'éducation où ils reçoivent des enfants malgaches des deux sexes. Cet établissement appelé la Ressource, est situé dans une région élevée, bien aérée et en contient un certain nombre depuis plusieurs années. Ces malgaches arrivent à l'âge de huit ans, dix ans. Quand ils ont atteint l'âge de vingt ans ou à peu près, on les retourne dans leur pays après leur avoir donné l'instruction religieuse et un métier – Eh bien, on remarque que ces enfants supportent difficilement cette vie régulière. La femme, nubile à 12 ans, meurt souvent phthisique si, à cet âge, on la tient enfermée et si on ne lui permet pas les rapports sexuels. (Lacaze, 1881 : 131)

L'interprétation que le Docteur Lacaze fait de la destinée funèbre de ces jeunes filles malgaches déplacées à la Réunion, qu'il associe à l'abstinence sexuelle, le conforte dans le préjugé que ces comportements sexuels sont liés à des caractéristiques naturelles de la population et qu'il sera difficile aux Européens, quels qu'ils soient, d'opérer leur « mission civilisatrice ».

S'opposent à cette interprétation plusieurs auteurs, qui cherchent à expliquer, rationaliser cette sexualité précoce et la multiplication – apparente – des partenaires sexuels. Ils trouvent alors une justification dans la crainte de la stérilité : les jeunes hommes testent la fertilité des femmes avant de les épouser et dans ce contexte tous les enfants, légitimes ou illégitimes, sont les bienvenus :

Doit-on appliquer à cette indéniable liberté des mœurs le mot d'immoralité ? La fécondité est, par excellence, la marque de la bénédiction divine. Un malgache païen considérera donc comme la plus grande sottise et comme la plus grande imprudence d'épouser une personne que le souffle divin et créateur aurait manifestement abandonné : avant de fonder un foyer, il est sage de s'assurer si l'on peut compter sur les faveurs du ciel. De même si pour une cause ou pour une autre, on a été amené à épouser une personne que Dieu s'obstine à ne pas bénir, on ne peut pas rester lié indéfiniment : de

là divorce ou polygamie suivant les circonstances. (Mondain, 1905-1906, cité par Chevalier, 1952 : 46) Les parents favorisent les rapports de leurs filles avec les hommes ; dès qu'elles sont en âge de comprendre, souvent même avant la puberté, avant la menstruation, à 10, à 11 ans et souvent plus tôt, leur éducation de femme commence et elles peuvent à leur gré se livrer à qui bon leur semble, ce dont elles ne se font pas faute, sans avoir à craindre de ne pas trouver à se marier plus tard, car plus une femme a d'enfants, plus elle est recherchée : un Malgache à qui deux femmes plaisent également, prend toujours pour épouse légitime celle qui a déjà eu des enfants, surtout celle qui les a encore vivants, et ces enfants il les aime comme les siens. (Grandidier, 1914 : 10)

Cette entrée précoce dans la vie sexuelle va de pair avec une sexualité prémaritale et le concept de virginité tel que le conçoivent les Européens est inconnu des Malgaches. Le mot même, absent de la langue malgache, a dû être forgé à partir du mot anglais *virgin* pour devenir *virijiny* (Ravelomanana, 2007). Ce fait marque les voyageurs qui en font des récits quelques fois « pittoresques » :

Les Sakkalava paraissent tenir aussi peu à la virginité de leurs femmes qu'à leur noblesse. Les jeunes filles se déflorent elles-mêmes quand elles n'ont pas été déflorées dès leur bas âge par leur mère, et un père ne marie jamais sa fille avant que cette opération ait été menée à bonne fin par l'une ou par l'autre. (Noël, 1843 : 294)

Le texte de Linton (1928), qui est plus tardif, mais surtout, qui a une démarche scientifique, présente un grand intérêt car il rend compte de la diversité culturelle de Madagascar en particulier sur cette question de la virginité. En effet, Linton décrit les comportements démographiques des populations (sexualité avant le mariage, mariage, divorce, polygamie, etc.) en distinguant trois aires culturelles : Les Hauts Plateaux, la Côte Est et la Côte Ouest et le Sud. Même si ce découpage peut être discuté, il permet d'introduire certaines nuances dans les comportements démographiques et notamment dans les normes relatives à la sexualité avant et pendant le mariage. Linton note que la chasteté avant le mariage est une valeur présente uniquement dans les tribus du sud-est où généralement les filles restent vierges jusqu'au mariage. Les Betsimaraka (Côte Est) et les populations des Hauts-Plateaux ne partagent pas cette valeur morale et, sur la Côte Ouest, Linton observe que la chasteté avant le mariage est totalement inconnue.

Concernant la sexualité après le mariage, les voyageurs, de Flacourt (1658) à Linton (1928), semblent unanimes pour observer un libertinage sexuel important. «L'infidélité», telle que les auteurs la définissent, semble un comportement fréquent à Madagascar. Les auteurs décrivent d'ailleurs plus souvent l'infidélité féminine qui leur apparaît plus incongrue que l'infidélité masculine. Voici que Flacourt (1658) écrit à propos des populations malgaches :

[...] mais pour les spirituelles ils n'y penfent point, ils font fort adonnez à la paillardife & eftiment auffi celuy-là malheureux : qui n'a point de femme, & plus encor celuy qui n'a point de mignonne. Ils ont pluralité de femmens fuiuant les moyens qu'ils ont de les nourrir, ce qu'ils appellent *Manpirafe*, comme qui diroit faire des ennemis : car les femmes d'un feul mary s'entre haïffent à mort, & par le mot de *mirafe*, elle s'entre-appellent ennemies, fans pour cela s'entre-injurier. Si les hommes font fenfuels, les femmes ne le font pas moins, & ne laiffent efcouler outre le mary les fafchent, elles le quittent fort bien, & s'en vont paffer leur temps avec qui bon leur femble. Le mary eftant trop heureux de les aller chercher. (Flacourt, 1658 : 85)

Les auteurs suivants notent de la même façon la grande liberté sexuelle des hommes et surtout des femmes à Madagascar (Lacaille, 1848 et 1862 ; Lacaze, 1881 ; Noël, 1843). Un fait souvent souligné par les auteurs car il les étonne, c'est l'absence de sentiment de jalousie de la part des hommes quand leurs femmes ont des relations sexuelles avec un autre homme :

[...] mais pour eux la jalousie n'existe pas. (Lacaze, 1881 : 125)

Les Malgaches n'ont jamais recours à aucune des violences inventées par la jalousie pour s'assurer de leur fidélité. (Lacaille, 1862 : 33)

Toutefois, l'« infidélité », si elle ne semble pas moralement condamnée par les sociétés malgaches, entraîne néanmoins des sanctions qui vont de l'amende au divorce. Ces sanctions sont applicables soit à la femme soit à l'amant. Noël (1843) écrit :

Lorsqu'un Sakkalava s'aperçoit que sa femme entretient avec quelqu'un un commerce adultère, il se contente ordinairement de lui administrer une correction corporelle. Si l'amant avoue sa complicité, ce que l'évidence le force souvent à le faire, il compose avec le mari et lui paie une amende [...]. Aucun sentiment de honte n'est attaché à la condition de mari trompé. La femme est suffisamment justifiée aux yeux des Sakkalava par l'affection qu'ils lui supposent pour l'homme qui l'a éloignée de ses devoirs, et par la faiblesse et la facilité de

la nature. Quant à l'amant, quoique sa punition paraisse juste à tout le monde, la passion lui sert aussi d'excuses. (Noël, 1843 : 299-300)

Lacaille (1848) écrit :

La foi jurée (la fidélité) n'est cependant pas toujours respectée, car l'attrait des blancs est assez puissant chez les femmes malgaches. Au reste cela n'est pas mal vu dans le pays. L'amant surpris par le mari lui paye une amende qui n'a rien de déshonorant pour lui. (Lacaille, 1848 : 18)

Dans certaines régions et certaines conditions, les hommes infidèles peuvent aussi être sanctionnés. Linton (1928) note par exemple que, sur la Côte Est, si le divorce est généralement le fait des hommes, les femmes peuvent se séparer de leur époux si celui-ci a des relations sexuelles avec une autre femme pendant la grossesse de son épouse ou pendant une période définie après la naissance de son enfant (6 mois pour la naissance d'un garçon ou 3 mois après la naissance d'une fille).

#### *La fécondité*

La question de la fécondité s'est souvent posée aux voyageurs à Madagascar entre le XVII<sup>e</sup> et le début du xx<sup>e</sup> siècle, car beaucoup se sont étonnés du faible peuplement de cette grande île qui à première vue paraît particulièrement bien dotée en richesses naturelles. Les voyageurs ont alors évoqué le fait que la fécondité à Madagascar pourrait être particulièrement faible ou que la mortalité y serait particulièrement élevée.

Certains auteurs notent que les Malgaches « aiment les enfants » et que tous les enfants sont les bienvenus quels que soient le père ou les circonstances de la naissance. Les enfants illégitimes semblent avoir les mêmes droits que les enfants légitimes. Les missionnaires (surtout après 1820) déplorent souvent la faiblesse des liens du mariage et le grand nombre de naissances illégitimes (Rabenoro, 2003). L'image de la femme qui a des devoirs envers son mari, de la femme au foyer, des liens biologiques qui fonderaient la paternité ou la maternité sont des notions importées par le christianisme et la colonisation mais qui ne correspondent à rien dans le fonctionnement traditionnel de la famille malgache et même des relations de genre (Rabenoro, 2003). Les femmes sans enfant peuvent se voir confier un enfant d'une autre femme, elles deviennent alors la mère à part entière de l'enfant. Le statut social lié à la maternité ou à la paternité est nettement plus important que les liens biologiques (Rabenoro, 2003). Certains

voyageurs vont d'ailleurs s'étonner de la place de la femme dans la société qu'ils côtoient et de ses droits sur sa descendance :

Les Malegaches de la province d'Anosy sont vifs, gais, sensibles, reconnoissans ; ils ne sont pas sans intelligence et capacité. Ces insulaires aiment avec passion les femmes ; ils ne sont jamais tristes en leur présence : leur principale occupation est celle de plaire à ce sexe : il obtient, dans ce pays plus que dans tout autre, ces égards et ces déférences, aussi justes que nécessaires au bonheur de la société. L'homme n'y commande jamais en despote, et la femme n'obéit pas en esclave ; la balance du pouvoir est même en faveur [de la femme]. (Rochon, 1791 : 35-36)

Tout le monde aussi aime avoir beaucoup d'enfants, et c'est là, parmi tous les autres, le souhait le plus fréquent et le mieux accueilli chaque fois que l'occasion s'en présente. En plus, tous les enfants sont nombreux, plus le bonheur est grand et parfait, car l'éducation ne coûte à peu près rien et la famille en est grandie d'autant. Ce désir poussera même à l'inconduite si cela devient nécessaire, et les enfants nés de l'adultère seront, non seulement reçus et traités comme des enfants légitimes, mais privilégiés par l'usage qui les élève au rang de « frères de la mère » et leur assure une part égale de son héritage. (Piolet, 1895 : 95)

Les auteurs décrivent des normes et des comportements favorables à une très forte fécondité : la sexualité est précoce et le nombre de partenaires élevé, sans qu'un quelconque moyen de contraception ne soit jamais mentionné. On aurait donc pu s'attendre à ce que la fécondité soit forte. Pourtant, dans les récits des voyageurs, il est souvent fait mention d'une faible fécondité. La faible fécondité explique en partie la faible croissance démographique de Madagascar avant 1950. Ce faible effectif de population qui n'augmente pas ou peu a d'ailleurs été présenté à plusieurs reprises comme un obstacle à la colonisation.

Si l'on s'en tient à la lecture des différents textes, trois facteurs peuvent expliquer la relative faible descendance à Madagascar : une proportion relativement importante de femmes stériles, la très forte mortalité infantile et la pratique de l'avortement. En effet, les auteurs de la fin du XIX<sup>e</sup> et du début du XX<sup>e</sup> siècle font état d'une prévalence particulièrement forte des infections sexuellement transmissibles à Madagascar et de ses conséquences sur la fertilité des femmes et sur la santé des enfants. La syphilis par exemple semblait très répandue :

La syphilis ne laisse intact presque personne. Elle atteint, m'a-t-on assuré, 80 % de la population, et il est navrant de voir de pauvres petits êtres qui en naissent littéralement couverts. (Piolet 1895 : 95)

C'est d'ailleurs à la syphilis que Gallieni, gouverneur de Madagascar, attribue la dépopulation de Madagascar et, dans le Journal Officiel du 28 juin 1898, il accuse « la stérilité par défaut de conception et par suite d'avortement spontané, d'être dues aux maladies vénériennes, la syphilis répandue à raison de 60 à 75 % et la blennorragie » (cité par Chevalier, 1952 : 54).

Le lien est souvent établi entre les comportements sexuels et notamment ceux des jeunes malgaches, la forte prévalence de maladies vénériennes et le faible peuplement de Madagascar.

[...] un tel dévergondage a naturellement porté ses fruits. Il a d'abord vicié le sang. La syphilis ne laisse intact presque personne. (Piolet, 1895 : 95)

[Lui] qui est médecin, n'ignore certainement pas les conséquences physiologiques de cette épouvantable précocité sexuelle qui caractérise l'enfant malgache. Si la race s'étiole, si la natalité baisse, compromettant la prospérité économique d'un pays qu'il faudrait avant tout repeupler, ces habitudes vicieuses y sont pour beaucoup. (Bianquis, 1907 : 23)

Les premières études médicales sur le sujet à Madagascar confirmeront une forte prévalence des maladies sexuellement transmissibles mais bien au-dessous de ce que Gallieni ou d'autres auteurs laissaient entendre. Andriamanana en 1939 estime une prévalence nationale légèrement supérieure à 53 pour 1000.

Il n'y a rien d'étonnant à ce que la mortalité et tout particulièrement la mortalité infantile soit élevée à Madagascar jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle. Madagascar partage avec beaucoup d'autres pays un ensemble de facteurs peu favorables à la survie des enfants : crises alimentaires, pays fortement infecté par le paludisme, nombreuses épidémies (choléra, typhus, etc.) et plus généralement des mauvaises conditions de vie et sanitaires.

Leur saleté habituelle et le manque de soin les laissent incurables et ces vices de sang donnent la mort à une quantité considérable de leur progéniture. (Lacaze, 1881 : 130)

En 1952, au terme de son séjour à Madagascar, faute de données nationales, Chevalier note que :

Chez les Bara, la moyenne des enfants vivants est de 3 ; chez les Antandroy elle est de 5. Chez les Bara, une femme de 45 ans a eu en moyenne, pour

3 enfants vivants, 6 ou 7 grossesses. (Chevalier, 1952: 55)

Un des sujets récurrents dans les écrits des voyageurs et missionnaires est la pratique de l'infanticide. Flacourt (1658) y consacre un chapitre entier. Il explique que des croyances et des superstitions justifient socialement le fait de se débarrasser ainsi d'un « enfant de trop » :

cecy fe pratique en beaucoup de facons, tellement que je ne m'etfonne pa, fi cette Ifle, la plus grande & la plus fertile du monde, n'eft pas fi peuplee; d'autant que des le ventre de la mere, ou des la naiffance, ces pauvres innocentes creatures font condamnées à perdre le jour, auant que de l'auoir veu ny connu;& ainfi font fubjettes aux folles fantaifies, & fuperfitions des Imbiafses, ou Ompifichiles, qui confeillent aux peres de delaiiffer leurs enfans, & les faire porter par quelques efclave malheureux, loing du village dans les broffailles & buiffons, ou dans les bois à inuure du temps et du frois, & à l'abandon des chiens, cochons ou autres beftes qui les deuorent. Ainfi le diable à fon Empire amplement eftendu en ce pïs qui fe fait par cette nation rendre autant d'honneur qu'à Dien: mais encor par preference en fe faifant faire la premiere offrande. (Flacourt, 1658: 91)

Dans certaines sociétés en effet, les devins ou astrologues déclaraient un certain nombre de jours *fady*, c'est-à-dire tabous. Les enfants nés ces jours portaient malheur et pouvaient être sacrifiés. À la naissance d'un enfant, c'est

astrologue et médecin qui décide s'il doit vivre ou mourir car s'il est né dans une heure ou un jour réputé malheureux, il serait ou précipité dans une rivière ou exposé dans une forêt, ou enterré vivant. Malheureusement pour les Malgaches, leurs astrologues reconnaissent un très grand nombre d'heures et de jours malheureux. [...] Cette coutume fait périr chaque année un grand nombre d'enfants. (Sachot, 1860: 128)

De même, il y a à Madagascar des régions où les jumeaux sont interdits et un des deux enfants peut être tué. On exposait par exemple les deux enfants dans une fosse à zébus et on élevait celui qui survivait à l'épreuve. Il était aussi possible d'abandonner un des deux enfants sans savoir si celui-ci allait mourir ou être recueilli. Ces pratiques ont survécu longtemps, Chevalier en 1952 y fait référence. Toutefois, si le recours à l'infanticide est fréquemment évoqué dans les textes du XVII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle, de Flacourt à Chevalier, il est difficile d'en tirer

une quelconque conclusion sur l'importance de cette pratique. La possibilité même de l'infanticide a suffisamment heurté, choqué les voyageurs pour qu'ils en fassent mention dans leurs écrits. À la lecture des textes, on peut faire l'hypothèse que l'infanticide était un mode de régulation de la fécondité, un mode collectif. C'est l'autorité magique, l'*ombiasy* qui décide des jours, des mois où les naissances ne sont pas les bienvenues et les enfants pouvaient être « seulement » éloignés de ses parents tout en restant en vie (Vig, 1902: 45). Le fait de se débarrasser d'un enfant en cas de naissances multiples permettait aussi de maximiser les chances de survie de l'autre. On peut supposer que les injonctions des *ombiasy* répondaient à des stratégies collectives assurant la survie d'un maximum d'enfants lorsque la croissance de la population était faible, déclarant des enfants *fady* lorsque la survie du groupe était mise en cause par une trop forte fécondité ou par un déséquilibre entre les ressources communes et l'effectif de la population.

Les textes font aussi référence à plusieurs reprises à la pratique de l'avortement. Voici par exemple ce qu'on peut lire dans le texte de Lars Vig, pasteur à Antsirabe de 1875 à 1902 :

Les avortements étaient en effet assez courant à Madagascar, dans le passé. Des jeunes femmes qui ne voulaient pas être encombrées d'enfants, afin de pouvoir mener une vie libre et indépendante, se rendaient coupables de ce crime. (Vig, 1902: 46)

Il semble que l'avortement, contrairement à l'infanticide, soit un mode de contrôle individuel de la fécondité, mais il est difficile à la lecture des textes de savoir si le recours à l'avortement était fréquent ou non.

Les normes et les comportements décrits par les textes des voyageurs ou missionnaires rapportant une sexualité précoce et prémaritale sont tout à fait crédibles si on les met en parallèle avec ce que l'on sait de la fécondité. La sexualité précoce, prémaritale et même la grande liberté sexuelle se justifiaient dans des contextes où la forte fécondité était souhaitée, encouragée et nécessaire pour la survie de la population. Les normes permettaient que tout enfant soit le bienvenu quel que soit le père et le contexte de sa naissance. Nous avons vu que la stérilité étant particulièrement répandue, les femmes étaient d'abord encouragées à faire preuve de leur fertilité puis à avoir un nombre de grossesses maximum afin d'assurer un nombre suffisant d'enfants survivants jusqu'à l'âge adulte.

## Le mariage

Avant l'Indépendance, l'intérêt des observateurs pour le mariage a rarement eu un objectif scientifique d'analyse des comportements matrimoniaux. Au mieux, les études fournissent une description précise du droit coutumier en la matière (Frotier de la Messelière, 1932). Mais d'une manière générale, les descriptions sur le terrain sont souvent vagues. Avant la mise en place du protectorat français en 1885, les descriptions du mariage malgache sont succinctes dans les récits de voyageurs. Elles mettent en évidence les différences culturelles dans la conception du mariage et de la famille, et sont de ce point de vue explicitement ethnocentristes.

Quels sont les aspects de la nuptialité qui ont particulièrement retenu l'attention des voyageurs ? La polygamie, les divorces et les remariages sont les faits les plus fréquemment soulignés. Cela n'a rien de surprenant : ces trois pratiques s'éloignent très fortement de la conception européenne du mariage, où le lien créé par le mariage est généré par le divin et par conséquent monogame et indissoluble. Cela mène Flacourt (1658) à conclure à une absence de rituel de mariage dans la Grande Ile.

Carpeau du Saussay (1721), aventurier et fils de bonne famille, part pour Madagascar en 1662. Dans son récit de voyage, il présente une description très brève des pratiques qu'il observe lors de son expédition à Madagascar. Il souligne surtout la forte fréquence de la polygamie et des divorces ainsi que l'absence de lien marital.

La poligamie qui est en usage chez bien de Peuples, l'est aussi parmi eux ; leur union ne mérite pas le nom de mariage, à cause de la légèreté, avec laquelle ils la rompent : il est permis aux hommes & aux femmes de se démarier, quand ils veulent. Plusieurs usent de cette liberté pour changer de femme presque tous les jours ; mais on en voit d'autres aussi qui demeurent toute leur vie ensemble. (Carpeau du Saussay, 1721 : 252)

Flacourt (1658), à la même époque, est plutôt intrigué par la manière dont se forment les couples dans les ethnies du sud de Madagascar. N'observant pas de rites particuliers, il en conclut à une absence de cérémonie de mariage.

Les Nègres ne font aucune cérémonie de mariage : Il n'y a que les Zafferamini qui font quelque cérémonie ce jour là lors qu'ils se marient avec leur principale femme, & nomment cela par ce mot *Mirachebau*. (Flacourt, 1658 : 86)

Aucune étude systématique des coutumes et du droit matrimonial n'est menée avant les travaux du R.P. Ellis, dont l'essentiel du travail va se focaliser sur l'ethnie merina. Les voyageurs du XIX<sup>e</sup> siècle sont cependant beaucoup plus nuancés sur les pratiques qu'ils décrivent, ne serait-ce que parce qu'ils recourent souvent leur observation avec les règles du droit coutumier. Par exemple Légevel de Lacombe (1840) et Lacaze (1881) vont avoir à cœur de décrédibiliser certaines assertions portées sur les coutumes malgaches. Légevel de Lacombe, qui a vécu dans des villages malgaches et parle la langue, critique de façon explicite la façon dont sont rapportés par les étrangers les faits observés à Madagascar :

Dans mes rapports avec un grand nombre de géographes français et étrangers, j'ai acquis la conviction que les ouvrages publiés depuis le commencement de ce siècle sur l'île de Madagascar n'en donnent que des notions fort imparfaites, pour ne pas dire erronées. (Légevel de Lacombe, 1840 : préface)

Lacaze va dans le même sens :

On m'avait souvent parlé d'un usage singulier de ces peuples : ils poussaient, dit-on, les devoirs de l'hospitalité jusqu'à offrir leurs femmes, leurs filles aux voyageurs qui couchaient dans leurs cases. C'est une invention ou une méprise comme il arrive souvent. L'ignorance des usages, du langage peut conduire à des suppositions fausses. Il y a à Madagascar, comme partout, mais ici plus ouvertement et plus naïvement, des femmes qui font métier à se donner, on les appelle *Simiris*. [...] mais on ne vient pas vous offrir des femmes et on distingue toujours celles-ci de celles qui ont un mari. [...] La polygamie existe bien mais en général les hommes en prennent selon leurs moyens ; chaque homme libre peut avoir trois femmes légitimes, la *valibé*, la première en position, puis deux autres. (Lacaze, 1881 : 129)

Cette introduction d'une étude plus systématique du droit local au XIX<sup>e</sup> siècle permet de porter un nouveau regard sur les pratiques. Les cérémonies du mariage existent bien et permettent de délimiter les unions temporaires et les unions de fait des unions légitimes et induisant des modalités spécifiques en cas de rupture d'union. Le divorce, et la relative facilité à en user que constatent les voyageurs, n'en est pas moins encadré par la coutume et a des conséquences sur la vie des hommes et des femmes. Ce changement dans l'approche adoptée par les voyageurs peut-il trouver sa source dans l'histoire de la méthode sociologique ? En 1888, dans son cours d'introduction à la sociologie de la famille,

E. Durkheim critique l'usage trop systématique de descriptions ethnographiques pour analyser les formes de la famille dans les colonies :

Il faut donc, en général, récuser ces récits et ces descriptions qui peuvent avoir un intérêt littéraire et même une autorité morale mais qui ne sont pas des documents suffisamment objectifs. Ces impressions personnelles ne sont pas des matériaux dont la science puisse se servir utilement. Il n'y a qu'un moyen de connaître avec quelque exactitude la structure d'un type familial c'est de l'atteindre en elle-même. Mais où la trouver ? Dans ces manières d'agir consolidées par l'usage qu'on appelle les coutumes, le droit, les moeurs. (Durkheim, 1888 : 270)

Une première description de ce type, antérieure aux analyses de Durkheim, va être menée par Noël (1843) chez les Sakalava. Il décrit les procédures matrimoniales avec le souci de présenter la complexité du droit local. La partie sur le mariage s'étend sur 8 pages, c'est un des rares auteurs à avoir écrit aussi longuement sur le mariage. Il présente les modalités de choix du conjoint, une approximation des âges au mariage et le déroulement des cérémonies. Il insiste sur les liens originaux entre mariage et paternité, qui se révèlent fondamentaux pour comprendre l'organisation du mariage dans cette société.

Le mariage chez les Sakalava n'entraîne pas la paternité du mari ; il peut reconnaître ou renier à sa volonté tous les enfants que ses femmes lui donnent. Il peut de même reconnaître les enfants d'une femme mariée à un autre, soit qu'il est entretenu des relations illégitimes avec elle ou qu'elle lui soit restée étrangère. Mais, dans l'un et l'autre cas, cette reconnaissance ne peut avoir lieu que lorsque le mari de celle-ci refuse de reconnaître les enfants de sa femme. (Noël, 1843 : 297)

Lars Vig (1909) mène un peu plus tard une analyse du même type. Sa description du mariage est enrichie de références au droit coutumier local. Une seule limite à son analyse tient au fait qu'elle porte principalement sur l'ethnie merina, alors que l'auteur cherche à avoir une portée plus générale sur Madagascar.

Cet effort de précision dans la description va prendre un caractère systématique dans les travaux d'Alfred et Guillaume Grandidier (1914) sur le mariage et la famille. Les auteurs utilisent leurs propres observations mais également des sources de seconde main, des rapports et des publications de voyageurs et de missionnaires. Ils ne vont pas simplement décrire ce qui les surprend mais vont détailler différents aspects du processus matrimonial, en reprenant parfois des concepts européens, comme les fiançailles, pour

dénommer la pratique du mariage à l'essai. Les cérémonies du mariage, les modalités du choix du conjoint, les coutumes relatives à la polygamie, au divorce et à la répudiation vont être présentées pour chaque groupe ethnique identifié et en fonction des données disponibles, alors qu'on observait auparavant des discours très généraux sur le pays.

On voit également apparaître dans les travaux de Grandidier père et fils, mais aussi chez certains auteurs de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle (Noël, 1843 ; Piolet, 1895 ; Sibree, 1880 ; Vig, 1909), des tentatives pour quantifier certains phénomènes et notamment l'âge au mariage. Les résultats n'ont aucune valeur scientifique et sont d'autant plus incertains qu'ils sont mesurés dans un contexte où l'âge calendaire est rarement connu avec exactitude. La définition d'un âge au mariage est un enjeu important pour le système colonial, qui cherche à légiférer autour des questions du mariage et de la famille et à imposer l'enregistrement des mariages, des naissances et des décès. C'est aussi un moyen de justifier les bienfaits de la colonisation. Ainsi, Frotier de la Messelière (1932) croit constater une élévation de l'âge au mariage des hommes et des femmes malgaches en comparant les données de l'état civil colonial (dont on sait qu'il concernait une part négligeable de la population indigène) et les résultats d'observateurs du XIX<sup>e</sup> siècle, dont il mentionne par ailleurs l'incohérence des âges mentionnés entre les auteurs :

Des opinions aussi différentes ne nous permettent pas de nous prononcer sur l'âge même approximatif du mariage en droit malgache. Il est cependant un point sur lequel nous avons une certitude, c'est que l'on se marie de nos jours beaucoup plus tard qu'autrefois, et peut-être faut-il voir là l'influence heureuse des missionnaires qui auraient fait reculer de plusieurs années l'âge du mariage. (Frotier de la Messelière, 1932 : 243)

Pour le lecteur contemporain, il peut être difficile de se faire une image de la société malgache du XVIII<sup>e</sup> et du XIX<sup>e</sup> siècle. Seul le recoupement des descriptions locales fournies par les voyageurs, les missionnaires et les administrateurs avec les codes juridiques disponibles sur la période permet d'avoir une idée de l'importance relative de certaines pratiques matrimoniales. Chez les Merina, appelés aussi Hova, le droit coutumier est bien connu des Occidentaux qui voyagent à Madagascar au XIX<sup>e</sup> siècle. Ils seront d'ailleurs à l'origine d'une transformation du code de la famille à la fin du siècle.

Les premières lois édictées dans l'Imerina sont le fait du roi Andrianampoinimerina (1787-1810). Il donne un cadre aux coutumes de la région. Cependant, ces codes

ne sont pas écrits. Ce sont des *kabary* (discours) que les représentants du roi font respecter dans les villages. Au niveau social, il va par exemple réglementer de façon assez précise l'organisation de la famille, et spécialement les principes régissant le mariage (Julien, 1909). Andrianampoinimerina est célèbre aussi dans l'histoire malgache pour ses discours prononcés en public, dans lesquels il informait la population de ses décisions politiques. Les réglementations sur le mariage sont issues directement de ces *kabary*. Andrianampoinimerina légifère sur les règles relatives au choix du conjoint, sur les cérémonies sanctionnant le mariage, sur la polygamie et les ruptures d'union. C'est lui qui donne le premier un contour unifié à la coutume. Il renforce aussi la place des familles dans le processus matrimonial, le consentement des parents devient obligatoire pour célébrer la cérémonie coutumière. Il réglemente également la pratique de la polygamie, celle du divorce et de la répudiation, en exigeant le versement d'une compensation à la première épouse et en limitant le régime polygamique à sept femmes pour ses sujets. Les lois écrites apparaissent au début du XIX<sup>e</sup> siècle. En 1828 est rédigé le premier code juridique (Molet, 1956). Ensuite vont se succéder de nombreux codes, essentiellement répressifs, qui concernent notamment les affaires de droit privé et le droit de la famille (Raharijaona, 1968). Ce premier code a pour objectif explicite de faire un relevé général de la population libre de la province de l'Imerina et de faire disparaître la polygamie et le concubinage. Le code des 305 articles va renforcer ces interdictions en augmentant la punition en cas de délit. En 1896, Madagascar devient officiellement une colonie française. Les débuts de la colonie marquent des changements législatifs profonds et une réforme du code des 305 articles. Les administrateurs coloniaux s'inquiètent comme ailleurs en Afrique de donner un cadre juridique au mariage des indigènes dont l'essence soit proche de celui pratiqué en France.

### **Apports et limites de l'étude**

La façon dont la question de la sexualité, de la fécondité et du mariage dans les textes des voyageurs et missionnaires entre le XIX<sup>e</sup> et le début du XX<sup>e</sup> siècle est rapportée suggère quelques réflexions. Que peut-on tirer comme enseignement de cette lecture? Une question sous-jacente dans de nombreux récits – et qui doit inciter le lecteur à de la prudence – est de savoir si les comportements en termes de sexualité, de fécondité et de mariage sont de l'ordre de la nature ou de la culture.

L'enjeu est important notamment pour les religieux qui, conscients de pouvoir agir sur les pratiques ou les croyances culturelles, se retrouveraient ainsi impuissants si les comportements qu'ils jugent incompatibles à la morale sont de l'ordre du naturel. Selon les textes et surtout selon la nécessité ou non de justifier une mission « civilisatrice » pour les partisans de la colonisation ou de « conversion » pour les religieux, la réponse à cette question varie.

En règle générale, colonisateurs et religieux ont en commun de vouloir imposer la virginité avant le mariage, la fidélité dans le mariage et de condamner les naissances illégitimes. Pour les religieux, leur mission se justifie par le dogme, pour les partisans de la colonisation, il s'agit d'apporter la « civilisation », d'améliorer la santé, l'éducation des populations malgaches (Bianquis; 1907; Lacaze, 1881). Vig (1907) et Mondain (1905-1906) voulaient montrer dans leur texte que le christianisme libère les femmes de l'oppression païenne et que la mission chrétienne a réussi à « libérer, instruire et améliorer la femme malgache » (Vig, 1907: 123).

La difficulté de l'étude réside donc dans les problèmes d'interprétation des écrits. Les textes véhiculent des représentations sur la société malgache qui sont déterminées par le mode de pensée de l'observateur, observateur qui réfléchit avec les références de la société européenne, le plus souvent catholique, dans laquelle il a été socialisé. Par conséquent, les informations que nous pouvons en tirer sur la réalité démographique de Madagascar sont forcément limitées par cette absence d'objectivité.

Une fois ces réserves prises en considération, il faut reconnaître que les textes présentés ici revêtent un grand intérêt car ils sont les seuls à témoigner du contexte socioculturel qui entoure les comportements de sexualité, de nuptialité et de fécondité des populations malgaches avant les premières grandes enquêtes démographiques (1966). Ces auteurs se sont attardés certes sur les aspects les plus spectaculaires des comportements, mais aussi sur une foule de détails qui en font des sources d'information uniques.

Que nous apprennent les textes des voyageurs et missionnaires du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle sur les comportements démographiques à Madagascar? Tout d'abord, les textes étudiés nous renseignent sur les représentations des voyageurs, sur la façon dont ils se démarquent ou non de leur propre système de normes et de valeurs. Par conséquent, si on veut extraire de ces textes des informations sur les comportements des populations malgaches, il est nécessaire de décoder les écrits à la lumière des référents culturels de l'auteur des textes.

En effet, les informations de type quantitatif ne sont jamais documentées de façon scientifique. Par exemple, l'idée de précocité des rapports sexuels et de l'entrée en vie maritale est souvent discutée et les âges proposés ne sont pas justifiés par les auteurs. Les regards portés sur la prévalence de certains phénomènes (avortements, infanticides, polygamie, etc.) dénotent plus la rencontre de l'auteur avec un phénomène condamné dans sa propre société qu'un réel état de fait. Toutefois, le recoupement avec les données statistiques des premières enquêtes médicales ou avec les sources juridiques permet d'approcher de façon plus rigoureuse la prévalence des phénomènes observés. Par exemple, l'impression d'une population touchée à 60 % par la syphilis sera démentie ensuite par les enquêtes médicales. De même, les textes concernent souvent un territoire particulier, une population singulière et il est difficile de saisir les différences régionales, sociales dans les comportements ou même d'analyser l'évolution des comportements dans le temps.

Néanmoins, ces réserves prises en compte, les textes permettent de dégager les grandes lignes du système démographique prétransitionnel à Madagascar. L'absence de virginité avant le mariage est décrite par de nombreux auteurs et semble bien réelle (Ravelomanana, 2007). L'entrée précoce en sexualité et en fécondité va de pair avec cette absence de virginité et est conforme avec ce que l'on sait de l'entrée en union elle aussi précoce. La grande liberté sexuelle des femmes et des hommes décrite par les auteurs est plus difficile à confirmer car on manque de repères. Aujourd'hui encore, on sait peu de choses sur le nombre de partenaires sexuels des hommes et des femmes au cours de leur vie sexuelle. De même, les normes entourant la sexualité et l'adultère ont été assez peu étudiées et il est difficile de dresser un panorama de la question.

Les textes permettent de vérifier que les comportements visaient à une maximisation de la fécondité

dans une société où la mortalité était telle (paludisme, famine, etc.) qu'elle pouvait remettre en cause la survie même de la population. Ils confirment aussi que les stratégies de fécondité étaient collectives : entrée en vie sexuelle et donc féconde le plus tôt possible, « circulation sexuelle » des hommes et des femmes pour éviter les couples stériles, pas de limitation de la fécondité pour les femmes fertiles, partage des coûts et de l'éducation des enfants entre les couples (adoption des enfants pour les couples stériles, valorisation de la maternité et de la paternité sociale au détriment du biologique). Ils montrent enfin que ce système visant à maximiser la fécondité comportait des moyens de réguler la fécondité en légitimant l'infanticide par l'intermédiaire du devin, personnage ayant un poids social important.

## BIBLIOGRAPHIE

- ANDRIAMANANA, F. 1939. *Contribution à l'étude du problème démographique de Madagascar*. Paris, les Presses modernes, 230 p.
- BIANQUIS, J. 1907. *L'œuvre des missions protestantes à Madagascar*. Paris, Maisons des missions évangéliques, 262 p.
- CAMPBELL, G. 1991. «The state and pre-colonial demographic history: the case of nineteenth-century Madagascar», *Journal of African History*, 32: 415-445.
- CARPEAU du SAUSSAY, V. 1721. *Voyage de Madagascar, connu aussi sous le nom de l'Île St Laurent*. Paris, J. Luc Nyon, 301 p.
- CHEVALIER, L. 1952. *Madagascar: population et ressources*. Paris, Cahiers de l'INED, 15, 212 p.
- COAST, E. 2003. « An Evaluation of Demographers' Use of Ethnographies », *Population Studies*, 3: 337-347.
- CORDELL, D., et V. PICHE. 1997. « Pour une histoire de la famille en Afrique », dans M. PILON, T. LOCOH, E. VIGNIKIN et P. VIMARD, dir. *Ménages et familles en Afrique. Approches des dynamiques contemporaines*, Paris, CEPED: 54-74
- DESCHAMPS, H. 1960. « Conceptions, problèmes et sources de l'histoire de Madagascar », *Journal of African History*, 2: 249-256.
- DROHOJOWSKA, A. 1885. *Les grandes îles de l'Afrique orientale: Madagascar, La Réunion, Maurice*. Lille, J. Lefort, 289 p.
- DURKHEIM, E. 1888. « Introduction à la sociologie de la famille », *Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux*, 10: 257-281 [<http://classiques.uqac.ca/>].

- FLACOURT de, E. 1658. *Histoire de la Grande Isle de Madagascar*. Paris, G. Clouzier, 508 p.
- FROTIER de la MESSELIÈRE, P. 1932. *Du mariage en droit malgache*. Paris, Loviton, 324 p.
- GASTINEAU, B., et L. RAKOTOSON. 2006. « L'évolution de la population à Madagascar », *Tsingy*, 4: 23-36.
- GRANDIDIER, A. 1868. « Une excursion dans la région australe chez les Antandrouis », *Bulletin de la société des sciences et des arts de la Réunion*, volume Année 1867, 23 p.
- GRANDIDIER, A. 1869. « Rapport sur une mission à Madagascar », *Archives des Missions Scientifiques*, 2: 445-477.
- GRANDIDIER, A. 1914. « La famille malgache », dans A. GRANDIDIER et G. GRANDIDIER, éd. *Histoire physique, naturelle et politique de Madagascar*. Paris, Imprimerie Nationale, 376 p.
- JULIEN, G. 1909. *Institutions politiques et sociales de Madagascar : d'après des documents authentiques et inédits*. Paris, E. Guilmoto, 461 p.
- LACAILLE, L. 1848. *Importance et nécessité de coloniser l'île de Madagascar*. Paris, Imprimerie Schneider, 55 p.
- LACAILLE, L. 1862. *Connaissance de Madagascar*. Paris, Librairie E. Dentu, 280 p.
- LACAZE, H. 1881. *Souvenirs de Madagascar par le Docteur H. Lacaze*. Paris, Berger Levrault et Cie, 190 p.
- LAVERDANT, D. 1844. *Colonisation de Madagascar*. Paris, Imprimerie de la Guiraudet et Jouaust, 210 p.
- LEGUEVEL de LACOMBE, B.F. 1840. *Voyage à Madagascar et aux îles Comores*. Paris, L. Desessart, 2 volumes, 293 p. et 375 p.
- LINTON, R. 1928. « Culture Areas in Madagascar », *American anthropologist*, 30, 3: 363-390.
- MOLET, L. 1956. *Démographie de l'Ankazinana*. Mémoires scientifiques de l'Institut de Madagascar, Tome III, Série C, 230 p.
- MONDAIN, G. 1905-1906. « Notes sur la condition de la femme hova », Antananarivo, *Bulletin de l'Académie Malgache*, 4: 66-94.
- NOËL, M. V. 1843. « Recherches sur les Sakkalava », *Bulletin de la Société de Géographie*, 20: 285-306.
- PAILLARD, Y. G. 1986. « Regards coloniaux sur les Betsileo », *Omalysy Anio*, 23-24: 373-392.
- PFEIFFER, I. 2001 [1881]. *Voyage à Madagascar*. Paris, Hachette, 273 p.
- PICQ, Lieutenant Ardant du, 1905. « Une peuplade malgache. Les Tanala de l'Ikongo », *Revue des voyages Tour du Monde*, E. Charton: 541-561.
- PIOLET, B. 1895. *Madagascar et les Hova*. Paris, Librairie Charles Delagrave, 287 p.
- RABENORO, M. 2003. « Motherhood in Malagasy Society: A Major Component in the Tradition vs. Modernity Conflict », *Jenda: A Journal of Culture and African Women Studies*, 4: 2-13.
- RACAULT, J.-M. 2003. « Le récit de voyage de Souchu de Rennefort (1688) : du témoignage documentaire à la quête métaphysique », Communication au colloque *Le voyage à Madagascar. De la découverte à l'aventure intellectuelle*, Centre de Recherche sur la littérature des voyages, Saint-Denis de la Réunion, Antananarivo.
- RAHARIJAONA, H. 1968. « Le droit de la famille à Madagasikara » dans K.D M'BAYE, éd. *Le droit de la famille en Afrique Noire et à Madagascar*. Paris, G.-P. Maisonneuve et Larose: 195-220.
- RANAIVOSON, D. 2004. *Iza moa ? Dictionnaire historique de Madagascar*. Antananarivo, Tsipika Editeur, 190 p.
- RAVELOMANANA, J. 2007. « Regards croisés : la femme malgache vue par l'étranger à travers le temps », *Tsingy*, 5: 51-72.
- ROCHON, Abbé. 1791. *Voyage à Madagascar, au Maroc et aux Indes orientales*. Tome 1. Paris, 391 p.
- SACHOT, O. 1860. *Voyages du Révérend William Ellis à Madagascar*. Paris, Victor Sarlit Editeur, 228 p.
- SIBREE, J. 1880. « Relationships and the names Used for them among the peoples of Madagascar, chiefly the Hovas ; Together with observations upon Marriage customs and morals among the Malagasy », *The journal of the anthropological institute of great Britain and Ireland*, 9: 35-50.
- SOUCHU de ROCHEFORT, U. 1648. *Relation du premier voyage de la Compagnie des Indes orientales en l'isle de Madagascar ou Dauphine*. Paris, Pierre-Aubouin, 340 p.
- VAISSIÈRE de la, P. 1884. *Histoire de Madagascar : ses habitants et ses Missionnaires*. Paris, Librairie Victor Lecof, 2 volumes, 520 p. et 486 p.
- VENIER, P. 1992. « Le Comité de Madagascar (1894-1911) », *Omalysy Anio*, 28: 43-56.
- VIG, L. 1973 [1907]. *Les conceptions religieuses des anciens Malgaches*. Paris, Karthala, 191 p.
- VIG, L. 2003 [1909]. *Sur la femme malgache*. Paris, L'Harmattan, 128 p.
- VIG, L. 2006 [1902]. *Croyances et mœurs des malgaches*. Antananarivo, Edité par Ott Chr Dahl, Fascicule II, 79 p.

# PROJECTIONS DE POPULATION EN BELGIQUE ET EN FRANCE DEPUIS LES ANNÉES 1930.

Confrontation à la réalité et identification des erreurs

**Amel BAHRI<sup>1</sup>, Bruno SCHOUMAKER<sup>2</sup>, François PELTIER<sup>3</sup>**

Depuis les années 1930, les pays occidentaux produisent régulièrement des perspectives de population comme outils de planification. Bien qu'elles soient souvent utilisées comme des prévisions, ces perspectives comportent par nature une part d'erreurs<sup>4</sup>, qui peut être plus ou moins importante. Plusieurs auteurs ont mis en évidence que les erreurs sur les projections de population totale à un horizon de 20 ans sont souvent de l'ordre de 5 à 15 %, et qu'elles peuvent être nettement plus grandes pour certains groupes d'âge, en particulier les jeunes et les personnes âgées (National Research Council, 2000 ; Keilman, 1997).

L'évaluation de l'ampleur de ces erreurs et l'identification des principales sources de discordance entre populations projetées et observées sont essentielles pour améliorer la qualité des perspectives. La confrontation entre les hypothèses sur le mouvement démographique et les évolutions observées révèle également l'« état d'esprit » de l'époque à laquelle les projections ont été construites. De telles évaluations ont été menées dans plusieurs pays industrialisés au cours des 30 dernières années (pour une synthèse, voir Keilman, 1997). Ces travaux se sont toutefois fréquemment limités à une composante spécifique des perspectives telle que la population totale, les effectifs de personnes âgées, le volume de naissances ou l'évolution de l'espérance de vie (sur la France, voir Sardon, 2000 ; Vallin,

1989). Par ailleurs, peu de travaux se sont intéressés à la comparaison de plusieurs jeux de perspectives sur une période relativement longue. En France, Hibert, Norvez et Rollet (1987) ont bien analysé les projections françaises de 1928 à 1979, mais ce travail est déjà ancien. En Belgique, un tel travail d'analyse *ex-post* n'avait, jusqu'à récemment, jamais été produit (Schoumaker *et al.*, 2010). Enfin, la comparaison de perspectives de population sur des périodes relativement longues pour deux pays voisins n'a, à notre connaissance, pas non plus été effectuée à ce jour.

L'objectif général de cette communication est de comparer les projections de population officielles réalisées en Belgique et en France depuis les années 1930 aux évolutions de population observées, et d'identifier les sources

---

1. Université catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve, Belgique : amel.bahri@uclouvain.be

2. Université catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve, Belgique : bruno.schoumaker@uclouvain.be

3. Statec, Luxembourg : francois.peltier@statec.etat.lu

4. Nous utilisons ici le terme *erreur* pour faire référence aux différences entre les valeurs estimées (projetées) et les valeurs réelles (observées *a posteriori*). Il s'agit de la définition classique en statistique (Vogt, 1999), qui est également largement utilisée dans la littérature anglo-saxonne sur les perspectives démographiques (voir notamment Bulatao, 2001 ; Keilman, 1997).

d'erreur dans ces projections. Les analyses sont effectuées à partir de six jeux de perspectives dans chacun des deux pays<sup>5</sup>, préparées à des dates grosso modo comparables. Plus spécifiquement, nous cherchons à :

- 1) évaluer l'écart entre la population totale projetée et la population observée pour les six jeux de perspectives dans les deux pays ;
- 2) mesurer le poids de chacune des composantes du mouvement démographique dans les écarts entre projections et réalité ;
- 3) comparer les erreurs dans les projections belges et françaises, et en particulier identifier si les mêmes types d'erreurs sont observés aux mêmes périodes dans les deux pays ;
- 4) proposer des éléments d'explication des erreurs dans les projections, en lien notamment avec le contexte historique dans lequel elles ont été réalisées.

Dans un premier temps, nous présentons un bref historique des perspectives démographiques réalisées en Belgique et en France, en détaillant les six jeux de perspectives retenus dans ce travail. Nous présentons ensuite la méthode d'évaluation *ex-post* utilisée pour identifier les sources d'erreurs (population de départ, natalité, mortalité, migration). La section suivante est consacrée à l'examen des résultats en Belgique et en France, et à leurs ressemblances et dissemblances. Nous terminons par une discussion des résultats.

### **Un bref historique des perspectives démographiques en Belgique et en France**

Les perspectives démographiques ont une histoire relativement ancienne. Au XVII<sup>e</sup> siècle déjà, Graunt propose des projections de la population de l'Angleterre et du Pays de Galles (Lachiver, 1987). En France, Vauban réalise des projections au début du XVIII<sup>e</sup> siècle et, un siècle plus tard, en 1806, Duvillard réalisera une projection de la population française jusqu'en 1940 (Lachiver, 1987). En Belgique, les premières perspectives de population remontent au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, avec le développement et l'application de la fonction logistique par Verhulst (Verhulst, 1847 ; Schtickzelle, 1981).

Les premières perspectives démographiques consistaient essentiellement en l'application de fonctions mathématiques (géométriques, logistiques...) visant à extrapoler la taille de population. Ces méthodes res-

taient rudimentaires et ne permettaient pas de poser des hypothèses d'évolutions variables des différentes composantes démographiques, ni d'estimer des structures par âge et sexe. À partir des années 1920, on va progressivement leur préférer des méthodes de projection plus élaborées, à mesure que les méthodologies s'affinent et que l'on prend conscience de leur intérêt en tant qu'outil d'aide à la décision politique. La méthode des composantes, développée par divers auteurs tels que Bowley en Angleterre et Oly aux Pays-Bas au début des années 1920 (de Gans, 2002), se répandra rapidement dans les pays occidentaux.

La France, qui avait délaissé les projections à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle (Lachiver, 1987), est l'un des premiers pays à créer des perspectives démographiques avec cette méthode (Sauvy 1928 ; 1932). Entre 1928 et 1990, une vingtaine de perspectives nationales seront réalisées en France (perspectives régionales et dérivées non incluses). Les premières, jusque 1948, seront l'œuvre de A. Sauvy, J. Grot et P. Depoid, le plus souvent à la demande de la Statistique Générale de la France. À partir des années 1950, l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE) prendra en main la construction régulière des perspectives (Nizard, 1974 ; Vallin, 1989).

En Belgique, les premières perspectives démographiques reposant sur la méthode des composantes sont nées au début des années 1940 (Office central de statistique, 1943). Depuis lors, une vingtaine de perspectives démographiques nationales ont été produites en Belgique, que ce soit par des organismes nationaux, comme l'Institut national de statistique<sup>6</sup> (INS) et le Bureau Fédéral du Plan, par des organismes régionaux, ou encore par des centres de recherche universitaires (pour une synthèse, voir Schoumaker *et al.*, 2010). Depuis le milieu des années 1970, les perspectives sont créées de façon régulière par l'INS et le Bureau du Plan.

5. Les perspectives françaises portent sur la France métropolitaine.

6. Aujourd'hui appelé Direction générale statistique et information économique (DGSIE).

### Données : les perspectives belges et françaises depuis les années 1930

Dans cet article, nous privilégions les projections <sup>7</sup> réalisées entre les années 1930 et les années 1990. Les perspectives plus anciennes, qui reposent sur des méthodes plus élémentaires, ne permettent pas de décomposer l'erreur en ses différentes composantes, tandis que les perspectives plus récentes n'offrent pas suffisamment de recul pour mesurer l'ampleur des erreurs. En fin de compte, les six perspectives retenues pour la Belgique sont celles débutant en 1940, 1955, 1966, 1971, 1981 et 1992, et pour la France, celles de 1932, 1958, 1968, 1975, 1985 et 1990. Il s'agit de perspectives de population officielles ou largement utilisées par des utilisateurs officiels. Ces jeux de perspectives sont la plupart espacés d'une dizaine d'années en moyenne, et portent toutes sur un horizon d'au moins 15 ans (**TABLEAUX ANNEXES 1 ET 2**). Les perspectives retenues dans chacun des deux pays ont été effectuées à des périodes comparables. Nous ne retenons qu'un seul scénario par jeu de perspectives (la variante moyenne), souvent considéré par les utilisateurs, sinon par les auteurs, comme le plus probable ou le plus réaliste<sup>8</sup>.

Les perspectives retenues ici utilisent toutes la méthode des composantes. Le principe de cette méthode est relativement simple : en partant d'une structure par âge et sexe pour une année de départ, on détermine l'évolution future de la population en appliquant de manière itérative des probabilités de survie, des taux de fécondité et des taux ou volumes de migration par âge et sexe à cette population de départ (O'Neill *et al.*, 2001). Chaque projection repose donc sur la connaissance de la population de départ par âge et par sexe, et sur la formulation d'hypothèses sur l'évolution de la fécondité (taux de fécondité par âge), de la mortalité (probabilités de survie par âge et sexe), et de la migration (taux de migration, volumes de migrants ou soldes migratoires par âge et par sexe). La population de départ est généralement connue avec une relative précision, de sorte que, dans les pays disposant de statistiques démographiques fiables, elle ne représente habituellement pas une source d'erreur importante dans

les projections de population. Les évolutions futures de la fécondité, de la mortalité et de la migration sont par contre – du fait de la nature même de l'exercice – toujours entachées d'erreurs. Nous présentons ci-dessous les hypothèses utilisées pour ces composantes dans les jeux de perspectives retenus, et évaluons ensuite le poids de ces composantes dans l'erreur sur la population totale.

### Hypothèses et méthodes de projection des perspectives retenues

Les méthodes et hypothèses utilisées dans les six jeux de perspectives de chacun des deux pays sont synthétisées dans les **TABLEAUX ANNEXES 1 À 4**. Les **TABLEAUX ANNEXES 1 ET 2** résument les approches retenues pour effectuer les projections de fécondité, de mortalité et de migration en Belgique et en France. Les **TABLEAUX ANNEXES 3 ET 4** comparent les hypothèses de fécondité, de mortalité et de migration aux évolutions observées en Belgique et en France. Les **FIGURES 1A À 1H** comparent sous forme graphique les hypothèses et les résultats des perspectives aux évolutions observées (population totale, fécondité, espérance de vie, soldes migratoires)<sup>9</sup>.

Dans les deux pays, les hypothèses de fécondité ont varié sensiblement depuis les années 1930-1940 (**FIGURES 1C ET 1D**). Alors que les perspectives françaises ont le plus souvent opté pour une fécondité constante, la fécondité de la Belgique est par contre projetée tantôt à la baisse, tantôt à la hausse, et seule la première perspective a considéré une fécondité constante. Les options retenues dans les premières perspectives sont relativement proches dans les deux pays. Les perspectives des années 1930 et 1940 considèrent toutes deux une fécondité constante, et celles des années 1950 reposent sur une fécondité constante (France) ou en très légère diminution (Belgique). Ces deux hypothèses seront, en Belgique et en France, bien en deçà de la fécondité observée. À partir des années 1960, la fécondité sera par contre généralement surestimée dans les perspectives. Ce sera très clair dans celles des années 1960, où la fécondité projetée est constante autour de 2,56 enfants en France, et croît fortement en Belgique ; ces hypothèses seront lourdement contredites par la baisse importante de fécondité jusqu'au début des années 1980. Dans les années 1970, 1980 et 1990, les projections de fécondité des deux pays sont autour ou sous le niveau

7. Les sources des données utilisées pour les perspectives démographiques sont présentées à la suite de la bibliographie.

8. Les perspectives françaises ne présentent pas systématiquement une variante moyenne. Nous avons dans ce cas sélectionné le scénario qui était, sinon explicitement, au moins implicitement présenté comme le plus réaliste par les auteurs.

9. Les valeurs de ces indices ne sont pas toujours disponibles dans les publications des perspectives et ont été reconstituées dans certains cas par nos soins à partir des informations disponibles.

de remplacement des générations; elles surestimeront malgré cela encore fréquemment la fécondité observée.

En ce qui concerne la mortalité, deux types d'hypothèses ont prévalu depuis les années 1930-1940: elle a été considérée constante dans quelques perspectives (en 1940 et 1971 pour la Belgique; en 1958 pour la France), tandis qu'elle est considérée en baisse pour tous les autres jeux (FIGURES 1E ET 1F). Les premières perspectives (jusqu'aux années 1950) – en Belgique comme en France – se caractérisent par des hypothèses de mortalité particulièrement timides, qui conduisent à une sous-estimation sensible de l'espérance de vie. À l'exception des perspectives belges de 1965, qui surestiment l'espérance de vie, toutes les autres perspectives sous-estimeront – à des degrés divers – l'augmentation

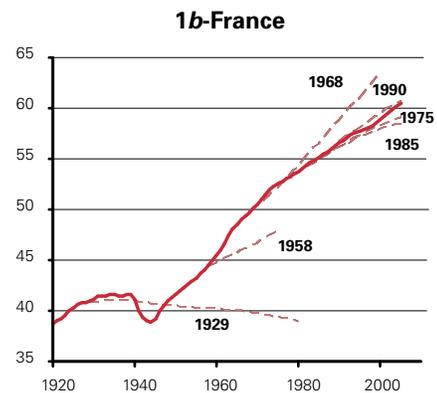
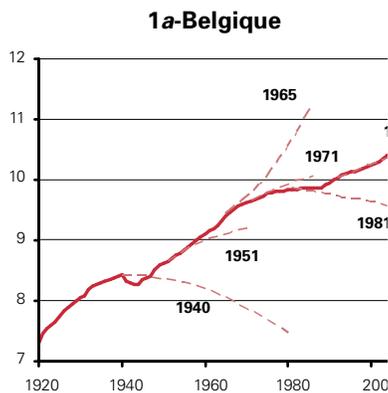
de l'espérance de vie. Cela conduira globalement à surestimer les décès dans ces deux pays et contribuera de ce fait à une sous-estimation de la population.

Les migrations internationales n'ont, dans aucun des deux pays, été intégrées de manière systématique dans les perspectives. En Belgique, il faut attendre le début des années 1970 pour que les migrations internationales soient prises en considération. Depuis lors, elles sont intégrées de manière systématique, mais avec des soldes migratoires projetés très variables d'un jeu de perspectives à l'autre (FIGURE 1G): un solde positif de l'ordre de 15 000 migrants par an est considéré dans les perspectives de 1971, un solde négatif d'environ 20 000 migrants par an dans celles de 1981, et un solde de nouveau positif de 10 000 migrants dans les perspectives de 1992.

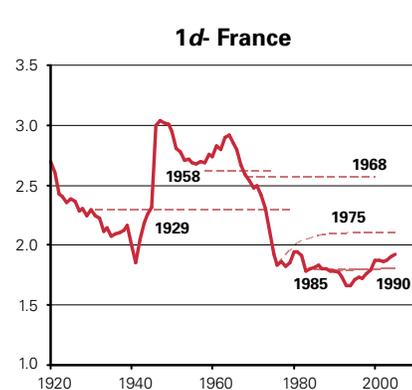
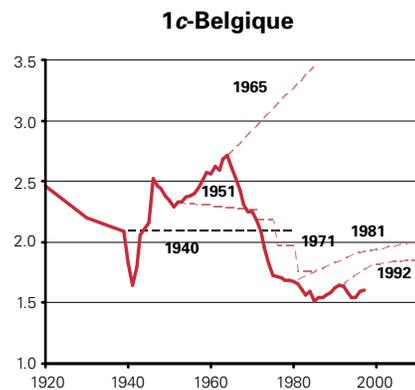
**FIGURE 1**

Comparaison à la réalité des hypothèses et résultats de perspectives démographiques (population totale, indice synthétique de fécondité, espérance de vie et soldes migratoires) pour 6 jeux de perspectives en Belgique et en France

Population totale (en millions)



Indice synthétique de fécondité (enfants par femme)



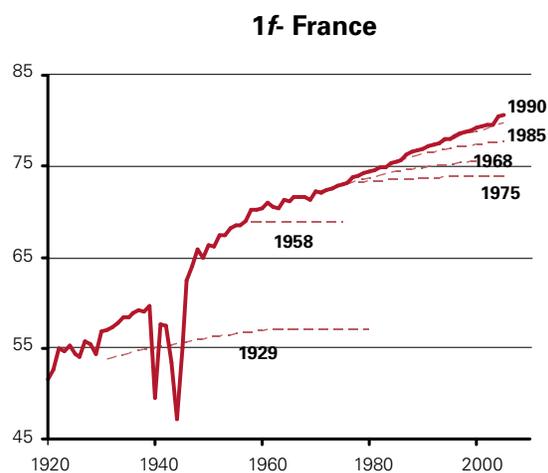
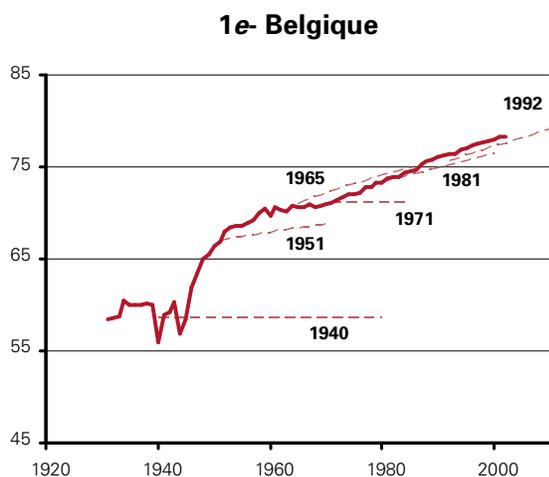
Note: les lignes solides grises représentent les évolutions observées. Les traits en pointillés représentent les résultats des perspectives démographiques.

Sources: voir annexe 1

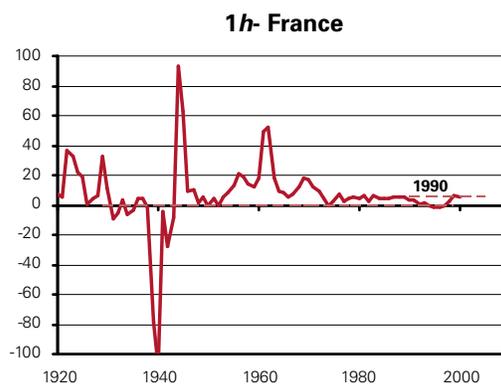
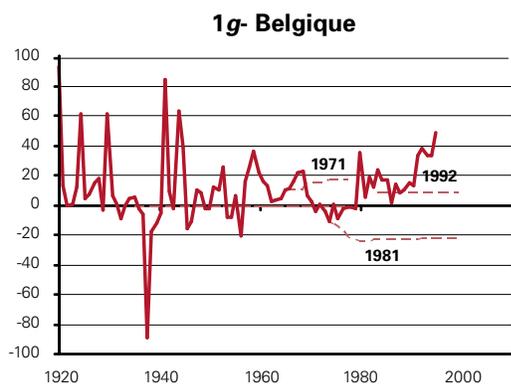
**FIGURE 1 (Suite)**

Comparaison à la réalité des hypothèses et résultats de perspectives démographiques (population totale, indice synthétique de fécondité, espérance de vie et soldes migratoires) pour 6 jeux de perspectives en Belgique et en France

Espérance de vie à la naissance (hommes et femmes)



Soldes migratoires (en milliers)



Note: les lignes solides grises représentent les évolutions observées.  
Les traits en pointillés représentent les résultats des perspectives démographiques.

Sources: voir annexe 1

La situation est un peu différente en France (FIGURE 1H). Dans cinq des six jeux de perspectives retenus, le solde migratoire est considéré comme nul, et ce n'est que dans les dernières perspectives traitées ici (celles de 1990) qu'un solde migratoire positif est pris en compte (50 000 migrants par an dans la variante moyenne). La migration internationale avait toutefois bien été prise en compte avant cela dans plusieurs perspectives françaises (notamment en 1960, 1964 et 1970, non reprises ici ; voir Hibert *et al.*, 1987), mais l'hypothèse d'un solde migratoire non nul n'est pas systématiquement retenue dans les perspectives de l'INSEE. Comme nous le verrons, la migration internationale a été globalement sous-estimée dans la plupart des perspectives des deux pays.

### Méthode d'évaluation *ex-post*

L'évaluation *ex-post* repose sur la comparaison des évolutions observées et des évolutions projetées des effectifs de la population totale et des composantes du mouvement démographique (mortalité, fécondité-natalité, migration). Des graphiques représentant les évolutions projetées et observées de la population totale, de l'indice synthétique de fécondité (ISF), de l'espérance de vie et des soldes migratoires illustrent les différences entre projections et réalité (FIGURES 1A À 1H). Une méthode de décomposition des erreurs permet aussi de quantifier plus précisément la contribution de la natalité, de la mortalité et de la migration dans les différences entre les populations observées et projetées.

La décomposition des différences entre le projeté et l'observé repose sur une méthode utilisée par Bulatao (2001). Elle consiste à décomposer l'écart (relatif) entre la population totale observée au temps  $t$  ( $t$  années après l'année de lancement de la perspective) et la population projetée à cette date comme une fonction de quatre facteurs :

- la différence entre la population de départ utilisée dans la projection et la population réelle à cette date ;
- la différence entre les taux de natalité moyens observés au cours de la période et les taux de natalité moyens projetés pour cette période ;
- la différence entre les taux de mortalité moyens observés et les taux de mortalité moyens de la projection ;
- la différence entre les taux de migration nette moyens observés et les taux de migration nette de la projection.

Les astérisques font référence aux valeurs projetées.

L'erreur sur la projection de population totale ( $E$ ) est définie comme le rapport de la population projetée ( $P^*_t$ ) pour une année  $t$  à la population observée ( $P_t$ ) pour cette même année :

$$E = \frac{P^*_t}{P_t}$$

Cette erreur peut être décomposée en une erreur sur la population de départ et une erreur sur la croissance de la population :

$$E = \frac{P^*_t}{P_t} = \frac{P^*_0}{P_0} \cdot \frac{\exp(r^* \cdot t)}{\exp(r \cdot t)}$$

Où  $r$  est le taux de croissance annuel moyen ( $r^*$  est le taux de croissance projeté) sur les  $t$  années de la projection,  $P^*_0$  est la population totale pour l'année de départ utilisée dans la projection, et  $P_0$  est la population totale réelle pour l'année de départ. L'erreur sur la croissance de la population peut encore être décomposée en erreurs sur la natalité, la mortalité et la migration. On obtient donc l'équation suivante pour l'erreur totale :

$$E = \frac{P^*_t}{P_t} = \frac{P^*_0}{P_0} \cdot \exp[(b^* - b) \cdot t] \exp[(d - d^*) \cdot t] \exp[(m^* - m) \cdot t]$$

Dans cette équation,  $b$  représente le taux brut de natalité moyen sur la période considérée,  $d$  est le taux brut de mortalité moyen sur cette même période, et  $m$  est le taux de migration nette moyen sur la période.

En prenant le logarithme de chaque côté de l'équation, on obtient une formule additive de l'erreur :

$$\ln(E) = \ln\left(\frac{P^*_0}{P_0}\right) + (b^* - b) \cdot t + (d - d^*) \cdot t + (m^* - m) \cdot t$$

Le logarithme de  $E$  est approximativement égal à l'erreur relative sur la projection de la population totale (pour des valeurs de  $E$  relativement proches de 1). Par exemple, une valeur de -0,07 pour le logarithme de  $E$  indique une sous-estimation d'environ 7 % de la population au temps  $t$ . Cette erreur se décompose en quatre éléments : l'erreur sur la population de départ, sur la natalité, sur la mortalité et sur la migration. Chaque composante de l'erreur exprime donc la contribution d'un élément (par exemple la mortalité) à l'erreur sur la population totale. Par exemple, une valeur de -0,02

pour la mortalité signifie que l'erreur sur la mortalité contribue à une sous-estimation de la population totale de 2 %. Elle s'interprète également comme une surestimation du taux brut de mortalité de 2 % sur la période retenue. Ces erreurs peuvent être positives ou négatives, et peuvent donc se compenser en partie.

### **Confrontation des perspectives à la réalité et identification des erreurs**

Dans cette partie, les projections de la population totale, de la fécondité, des naissances, de la mortalité, du nombre de décès et du solde migratoire sont comparées aux évolutions observées (**FIGURES 1A À 1H**). Nous décomposons également l'erreur sur la population totale à un horizon de 15 ans en 4 composantes, comme décrit au point précédent. Le fait de retenir un horizon de 15 ans pour l'ensemble des perspectives permet une comparaison systématique des erreurs en contrôlant la durée sur laquelle elles sont comparées.

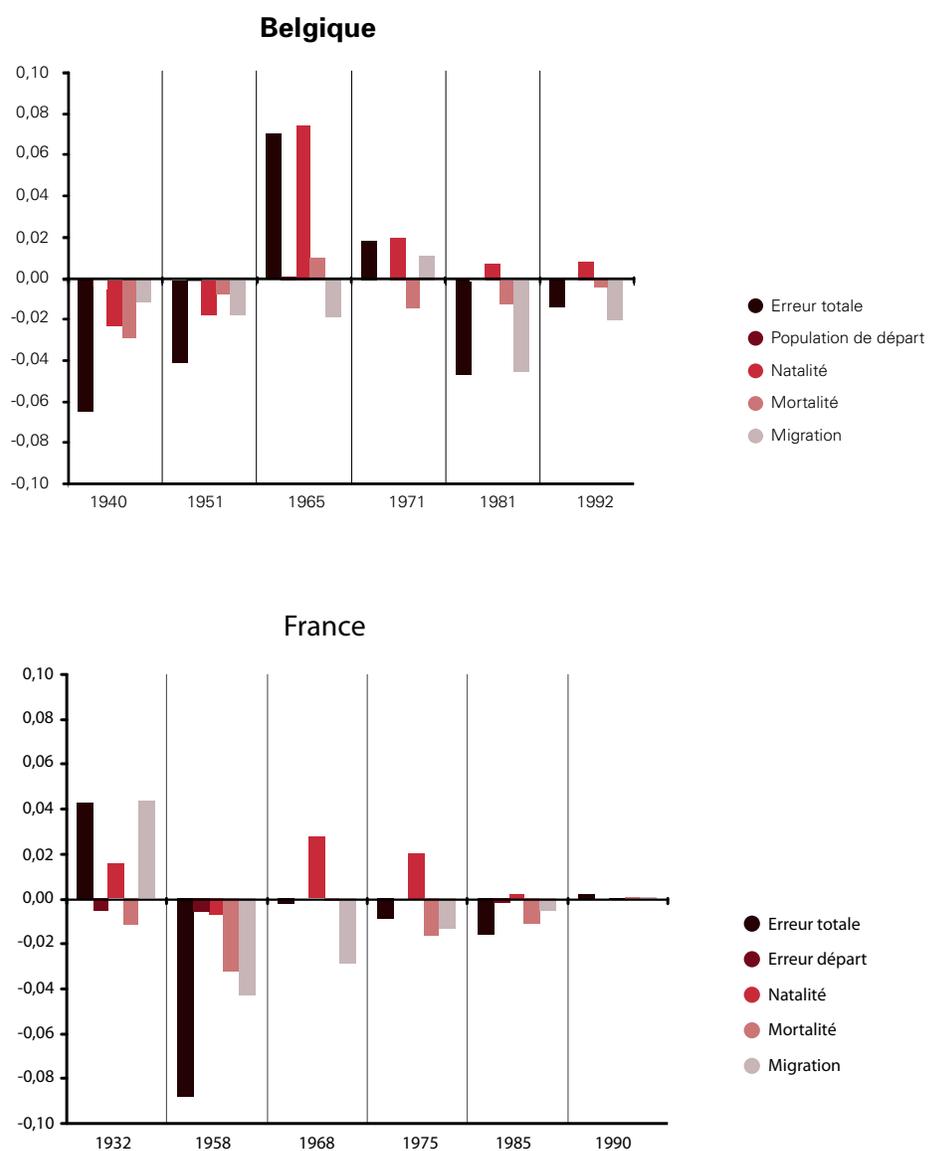
Les **FIGURES 1A ET 1B** illustrent clairement les différences entre les populations projetées et les évolutions observées depuis les années 1930. En France comme en Belgique, on observe tantôt des sous-estimations, tantôt des surestimations, et dans l'ensemble les écarts entre populations observées et projetées sont relativement importants. Des écarts particulièrement grands sont observés dans les perspectives les plus anciennes. Les perspectives belges de 1940 projetaient une population de 7 454 000 individus en 1980, soit 32 % de moins que la population observée à cette date (9 836 000). En France, la population projetée pour 1980 (38 905 000) dans les perspectives de 1932 était de 37 % inférieure à la population observée à cette date (53 743 119). Les perspectives des années 1950 et des années 1960 sont également, dans l'ensemble, assez éloignées de la réalité. Dans les deux pays, celles des années 1950 sous-estiment sensiblement la population, alors que celles des années 1960 la surestiment. À partir des années 1970, la qualité des projections s'améliore globalement. À l'exception des perspectives belges de 1981, les perspectives réalisées à partir de cette période sont relativement proches des évolutions observées.

L'examen des erreurs sur la population totale à un horizon de 15 ans (**FIGURE 2**, barres noires) indique des écarts entre projections et réalité variant entre +7 % et -7 % en Belgique, et entre +4 % et -8 % en France, des écarts qui évoluent globalement à la baisse dans les deux pays. Ces chiffres révèlent aussi quelques différences par rapport aux **FIGURES 1A ET 1B**. En France, les premières perspectives ont en réalité surestimé la population de 1944 (15 ans après le départ de la perspective), en raison de la baisse de la population entre 1938 et 1944 au cours de la Seconde Guerre mondiale; à plus long terme, elles ont toutefois largement sous-estimé la population. Les perspectives françaises de 1968 sont également assez proches de la réalité à un horizon de 15 ans, ce qui n'est pas le cas à plus long terme (forte surestimation). Globalement les erreurs tendent à se réduire au fil du temps; nous reviendrons sur ce point et ses interprétations dans la discussion des résultats.

Les erreurs sur la population de départ sont relativement faibles dans les deux pays et ne jouent donc qu'un rôle mineur dans les écarts entre populations observées et projetées. Elles sont, en valeurs absolues, de l'ordre de 0,1 %, et sont un peu plus élevées en France qu'en Belgique. On note aussi une diminution très nette de ces erreurs, pratiquement nulles depuis les années 1960. Ce résultat confirme clairement que – contrairement à ce qui peut se produire dans des pays à statistiques déficientes – les imprécisions sur la population de départ ont un effet négligeable dans les perspectives de population dans ces deux pays.

Les erreurs sur la fécondité/natalité sont par contre bien plus marquées, du moins jusque dans les années 1970. Dans les perspectives belges, les erreurs sur la natalité à un horizon de 15 ans oscillent entre -2 % et plus de 6 %; elles sont nettement plus modérées en France, variant entre -0,07 % en 1958 et +2,7 % en 1968. Globalement, les moyennes des valeurs absolues des erreurs sur la natalité à un horizon de 15 ans sont deux fois plus élevées en Belgique (2,5 %), qu'en France (1,2 %), ce qui traduit dans une large mesure l'erreur importante sur la projection de fécondité en Belgique dans les années 1960

**FIGURE 2**  
Décomposition de l'erreur sur la population totale  
à un horizon de 15 ans



Sources : voir annexe 2

(FIGURES 2 ET 3). Malgré des différences dans les ordres de grandeur entre pays, les erreurs sur la natalité en Belgique et en France sont corrélées entre elles (TABLEAU 1). Dans 4 des 6 perspectives, les surestimations (trois fois) et la sous-estimation (une fois) sont réalisées aux mêmes périodes. Dans les premières perspectives (années 1940 en Belgique, années 1930 en France) la fécondité est sous-estimée en Belgique et surestimée en France, mais elles peuvent difficilement être comparées compte tenu du fait qu'elles ont été réalisées à une dizaine d'années d'écart et à cause de la perturbation de la guerre. Dans les quatre perspectives suivantes (années 1950, 1960, 1970, 1980), les erreurs en France et en Belgique convergent. Dans les années 1950, les deux pays n'anticipent pas la remontée de la fécondité des années 1950, et sous-estiment globalement la fécondité et les naissances, ce qui contribue à sous-estimer la population totale. À partir des années 1960 par contre, les deux pays surestimeront la fécondité. La surestimation est particulièrement forte dans les années 1960, le déclin rapide de la fécondité n'ayant pas été anticipé. La France réalise ses projections à la fin des années 1960, quelques années après que la fécondité ait

entamé sa baisse, et propose une hypothèse de fécondité constante, qui conduit à une surestimation importante des naissances. La Belgique avait par contre prolongé à la hausse les tendances de fécondité, juste avant que la fécondité ne baisse, conduisant à un écart extrêmement important entre projection et réalité. Les surestimations seront plus modérées dans les années 1970 et 1980, dans des contextes de faible fécondité. Alors que la fécondité dans les perspectives belges de 1992 est encore légèrement surestimée, les projections de fécondité française de 1990 seront très proches de la réalité.

En France comme en Belgique, la mortalité a été surestimée de manière quasi systématique, contribuant à sous-estimer la population totale. Globalement, la contribution de la mortalité à l'erreur totale sur la population est semblable en France et en Belgique, avec une erreur (valeur absolue) de l'ordre de 1,2 % en moyenne (FIGURE 3). Dans les deux pays, l'espérance de vie a augmenté plus vite que projeté dans 5 des 6 perspectives, et cette sous-estimation de l'espérance de vie dans les projections s'est produite aux mêmes périodes dans 4 cas (TABLEAU 1). Dans les perspectives des années 1930-1940, des années 1950, des années 1970 et des années 1980,

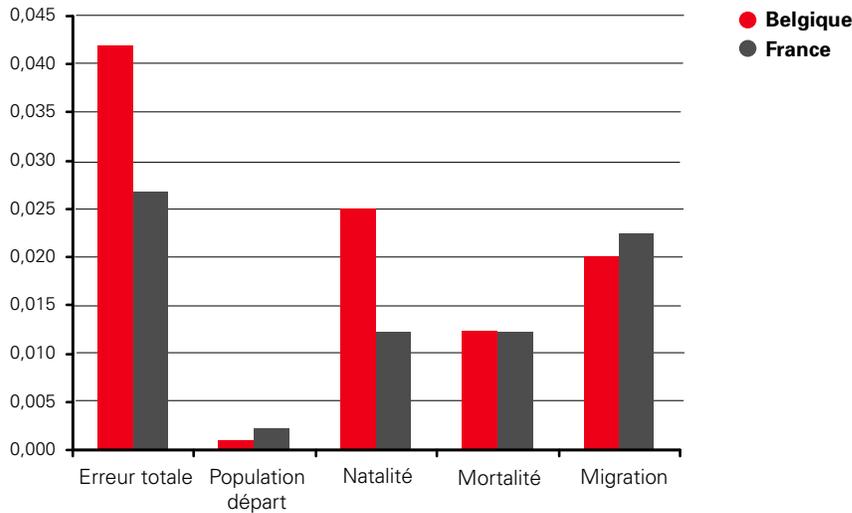
TABLEAU 1

Relations entre surestimation et sous-estimation de la natalité, mortalité, migration et de la population totale sur un horizon de 15 ans entre les perspectives françaises et belges

		France	
		Sous-estimation	Surestimation
Belgique	<b>Natalité</b>		
	Sous-estimation	1	1
	Surestimation	1	<b>3</b>
	<b>Mortalité</b>		
	Sous-estimation	0	1
	Surestimation	1	<b>4</b>
	<b>Migration</b>		
	Sous-estimation	<b>3</b>	2
	Surestimation	1	0
	<b>Population totale</b>		
	Sous-estimation	2	2
	Surestimation	2	0

FIGURE 3

Comparaison des valeurs absolues moyennes des erreurs dans les 6 jeux de perspectives en Belgique et en France



Sources: voir annexe 3

l'espérance de vie observée est supérieure à celle projetée dans les deux pays. La sous-estimation de l'espérance de vie dans les projections est particulièrement claire dans les premières perspectives, où les hypothèses de mortalité restaient timides. Dans les perspectives de 1932, Sauvy (1932) répondait déjà à une critique émise par rapport à ses travaux de 1928, dans lesquels la mortalité était maintenue constante. Il fait alors évoluer l'espérance de vie à la hausse, mais elle plafonne rapidement à 56 ans et reste bien en deçà des valeurs réelles. Malgré la forte mortalité de la guerre, ces perspectives surestimeront encore fortement la mortalité sur un horizon de 15 ans. Ce sera aussi le cas des perspectives belges des années 1940. Les projections de mortalité des années 1970, en Belgique comme en France, sont un autre exemple de sous-estimation sensible des progrès de mortalité. Ces perspectives, réalisées après une période de ralentissement de l'amélioration de l'espérance de vie, n'ont pas anticipé la reprise des progrès de mortalité. En fin de compte, seules les perspectives belges des années 1960 et les perspectives françaises de 1990 sous-estimeront la mortalité.

Dans les deux pays, les erreurs sur la migration internationale sont relativement élevées, de l'ordre de 2 % en valeur absolue. En France, la migration constitue la principale source d'erreur dans les perspectives, alors qu'en Belgique elle vient après la natalité, mais est de loin supérieure à l'erreur sur la mortalité. Dans ces

deux pays, la tendance est plutôt à une sous-estimation du solde migratoire (5 fois sur 6 en Belgique; 4 fois sur 6 en France) mais, contrairement à ce que l'on observe pour la natalité et la mortalité, il ne semble pas y avoir de corrélation dans les erreurs entre les deux pays. Les erreurs sont particulièrement élevées en France dans les premières perspectives (FIGURE 2), le solde migratoire nul des projections de 1932 surestimant sensiblement la migration nette, négative durant la Seconde Guerre mondiale. Au contraire, l'hypothèse d'un solde nul dans les années 1950-1960 a largement sous-estimé la migration en France, le solde migratoire étant de plusieurs centaines de milliers de migrants par an au lendemain des indépendances. En Belgique, les écarts les plus importants sont observés dans les années 1980, avec une sous-estimation très forte de la migration; ces hypothèses de migration, posées à la fin d'une période où les soldes migratoires étaient négatifs et dans un contexte politique peu favorable à l'immigration, n'ont pas anticipé la remontée de la migration nette dès le milieu des années 1980.

Enfin, cette décomposition met également en évidence des phénomènes de compensation des erreurs. Seules les perspectives de 1940 et 1951 en Belgique et de 1958 en France ont des erreurs entièrement cumulatives sur la natalité, la mortalité et la migration (négatives). Dans les autres séries, certaines erreurs

se compensent en partie. Par exemple, les surestimations dues aux erreurs sur la natalité et la mortalité dans les perspectives belges de 1965 sont un peu compensées par une sous-estimation de l'immigration. Le phénomène de compensation est particulièrement clair dans les perspectives françaises de 1968 pour lesquelles la surestimation de la fécondité est compensée par une sous-estimation des migrations, conduisant à une erreur totale relativement faible. Dans l'ensemble, le phénomène de compensation des erreurs tend à augmenter en Belgique, et à diminuer en France.

### Discussion

Les perspectives de population n'ont pas la prétention de prévoir précisément une situation future, et il est donc naturel que des écarts soient enregistrés entre les perspectives et les évolutions de population observées. Ces écarts dépendent des méthodes de projections utilisées et des hypothèses sur les composantes du mouvement démographique ; hypothèses qui dépendent elles-mêmes de nombreux facteurs tels que la quantité et la qualité des données disponibles, et le contexte démographique, économique et politique dans lequel les perspectives sont réalisées.

Dans ce travail, nous avons mesuré et identifié les principales sources d'erreurs dans les perspectives belges et françaises. Cette étude, basée sur un nombre réduit de perspectives, constitue une première analyse ex-post systématique et comparative des perspectives démographiques en Belgique et en France. Malgré le caractère limité des perspectives retenues, ce travail produit quelques enseignements sur les perspectives réalisées dans ces deux pays et sur leurs ressemblances et dissemblances. Les résultats obtenus ici vont également dans le sens de résultats obtenus dans d'autres contextes européens (Keilman, 1997). Nous revenons brièvement sur les principaux résultats et leur interprétation.

### Une tendance à la baisse des erreurs sur la population totale

Globalement, les erreurs sur la population totale ont diminué avec le temps. Le phénomène est particulièrement clair en France, mais on l'observe également en Belgique. L'erreur moyenne relative (en valeur absolue) sur la population totale dans les trois premières perspectives était de 4,4 % en France et 5,7 % en Belgique, contre 0,9 % en France et 2,6 % en Belgique dans les trois dernières perspectives. En France, la diminution

des erreurs sur la migration internationale est la principale source de cette amélioration des perspectives. Ainsi, au cours des deux premières perspectives, les erreurs sur la migration en France étaient de plus de 4 % en valeur absolue, et inférieures à 1 % dans celles des années 1980 et 1990. En Belgique, l'amélioration de la qualité est particulièrement sensible pour la natalité, mais on observe aussi une augmentation de la compensation des erreurs sur les composantes, qui contribue à réduire l'erreur sur la population totale.

La diminution de ces erreurs résulte de plusieurs facteurs. L'amélioration des méthodes de projections, mais surtout le choix d'hypothèses plus plausibles, notamment en matière de migration dans les perspectives françaises les plus récentes, ont contribué à améliorer la qualité des perspectives. L'amélioration des données de base (séries de fécondité, mortalité, migration) a également participé à accroître la qualité des projections, en particulier dans l'après-guerre. Les données sur le mouvement démographique sont toutefois loin d'être parfaites et peuvent clairement encore être améliorées – notamment en matière de migrations internationales – et permettre ainsi d'accroître la qualité des hypothèses sur le mouvement démographique.

Cette amélioration de la précision des perspectives résulte aussi d'une plus grande stabilité des phénomènes démographiques depuis une trentaine d'années. Comme l'a montré Keilman (1997 : 273) dans une analyse ex-post des projections démographiques dans les pays industrialisés, « les erreurs dans les anciennes projections de population au niveau national semblent résulter, dans une large mesure, des changements dans les variables démographiques observées ». En d'autres termes, les erreurs proviennent pour une part importante de ruptures de tendances dans les phénomènes démographiques, difficilement prévisibles ; une diminution de ces ruptures et fluctuations conduit donc à une amélioration des perspectives – sans qu'il n'y ait nécessairement une amélioration des méthodes ou de la préparation des hypothèses. On le voit pour la fécondité, où les fluctuations ont été relativement faibles depuis la fin des années 1970, par rapport aux 40 à 50 années précédentes. L'évolution de la mortalité est aussi plus régulière aujourd'hui qu'au cours de la période des années 1930 aux années 1970, conduisant à une diminution des erreurs. Les flux de migration internationale sont aussi non seulement plus stables mais aussi plus faibles que ceux observés jusque dans les années 1970 (en France du moins), contribuant aussi à réduire les erreurs dans les projections.

### **Des erreurs systématiques dans les composantes du mouvement démographique**

Au-delà de l'identification des principales sources d'erreur dans les projections de population totale et de leurs tendances, cette analyse ex-post met en évidence certaines régularités dans les projections des composantes du mouvement démographique.

Un point qui apparaît clairement dans ces résultats est la tendance quasi systématique à sous-estimer les améliorations de l'espérance de vie dans les perspectives, en France comme en Belgique. Ce relatif pessimisme dans l'élaboration des projections de mortalité a déjà été souligné par plusieurs auteurs. Vallin (1989) et Sardon (2000) l'ont mis en évidence dans le cas de la France. Caselli (2004) indique également qu'au cours des années 1980, la plupart des offices statistiques européens sont restés très prudents dans leurs projections de l'espérance de vie, notamment pour les valeurs cibles de 1999-2000. Le caractère quasi systématique de cette sous-estimation mérite d'être souligné et d'être pris en compte lors de l'élaboration de nouvelles perspectives. Comme le note Sardon (2000), le risque existe toutefois que les hypothèses qui apparaissaient comme trop prudentes ne deviennent trop hardies...

Une deuxième régularité qui apparaît dans les perspectives est, au contraire, la tendance à surestimer la fécondité depuis les années 1960, particulièrement en Belgique. Le choix d'hypothèses d'une fécondité croissante trahit en quelque sorte l'espoir d'une remontée de cet indicateur, même si les dernières perspectives reposent toutes sur une hypothèse de fécondité sous le niveau de remplacement des générations<sup>10</sup>. Cet espoir de remontée ou de stabilisation de la fécondité ne semble toutefois pas se réaliser, du moins en Belgique. Il est par contre intéressant de relever qu'en France les perspectives de 1990 ont sous-estimé la fécondité, comme cela a été observé auparavant dans d'autres pays européens, tel le Danemark, qui ont connu une augmentation de la fécondité dans les années 1980 (Keilman, 1997).

Enfin, les erreurs sur la migration internationale montrent également une certaine régularité dans la sous-estimation de l'apport migratoire. Les migrations internationales ont été délibérément écartées dans la réalisation des projections jusqu'aux années 1970 en Bel-

gique. En France, elles ont été tantôt prises en compte, tantôt ignorées; dans les six jeux de perspectives retenus, un solde différent de zéro n'a été toutefois considéré que dans les perspectives de 1990. La prise en compte des migrations dans les projections a amélioré leur qualité en France, mais n'a toutefois pas réussi à refléter les tendances migratoires de manière satisfaisante en Belgique. Ces hypothèses de migration ont fréquemment conduit à sous-estimer le solde migratoire. Cette tendance à la sous-estimation de la migration internationale (dans 5 perspectives en Belgique, 4 en France) pourrait traduire une certaine inhibition à envisager la migration comme un élément majeur de la croissance démographique.

### **Une corrélation des erreurs entre pays**

Une certaine corrélation des erreurs dans les perspectives belges et françaises ressort aussi de nos analyses. Une corrélation est observée pour la natalité et la mortalité, avec des tendances à surestimer/sous-estimer ces phénomènes aux mêmes périodes pour 4 des 6 perspectives. Avec toute la prudence requise dans les interprétations compte tenu du faible nombre de jeux de perspectives retenus, et des correspondances approximatives dans les dates des projections des deux pays, cette corrélation des erreurs témoigne de plusieurs phénomènes.

Elle résulte d'une part d'évolutions démographiques globales, touchant les deux pays aux mêmes périodes. Par exemple, la baisse de la fécondité en Europe à partir du milieu des années 1960 a concerné les deux pays au même moment, et aucun n'avait prévu une baisse de cette ampleur. De même, le ralentissement dans les progrès de mortalité dans les années 1960 a touché simultanément plusieurs pays. Il n'est donc pas surprenant d'observer une corrélation des erreurs dans les projections de plusieurs pays (Keilman, 1997). Les échanges scientifiques entre organismes chargés des perspectives sont un autre facteur pouvant conduire à une certaine corrélation dans les erreurs entre différents pays. Les hypothèses sont en effet rarement établies sans observer ce que les « voisins » réalisent. Par ailleurs, deux pays peuvent s'inspirer des évolutions observées dans un même pays tiers (la Belgique et la France se sont toutes deux inspirées de l'évolution de la mortalité aux Pays-Bas dans certaines de leurs projections), ce qui conduit à des ressemblances dans les hypothèses et, en fin de compte, dans les erreurs.

10. Ces perspectives ne perdent toutefois pas de vue les valeurs-cibles « naturelles » au démographe, à savoir 2,1 enfants par femme, qui sont reprises dans les hypothèses hautes de fécondité.

**Les sources d'erreur :  
le rôle du contexte démographique,  
économique, social et politique**

Plusieurs éléments explicatifs des erreurs dans les perspectives ont été mentionnés. L'importance des changements démographiques eux-mêmes, en particulier des fluctuations importantes dans les phénomènes démographiques, est clairement un élément explicatif majeur de l'amplitude des erreurs. Il est évidemment malaisé de réduire ce type d'erreurs du fait du caractère difficilement prévisible des ruptures de tendances. Le recours plus systématique à des théories explicatives de comportements démographiques, encore rarement utilisées dans les projections, est une approche parfois préconisée pour améliorer leur qualité. Même si cela peut permettre d'envisager des scénarios plus audacieux, notamment pour proposer des évolutions non linéaires des phénomènes démographiques, la variabilité de ces phénomènes (en particulier de la fécondité et de la migration) demeurera une source d'erreur importante.

Une autre source d'erreur, dont l'impact est plus difficile à démontrer mais dont les effets sont vraisemblablement importants, est le contexte socio-économique et politique dans lequel les projections sont réalisées, sans parler des orientations idéologiques des auteurs des projections. Les craintes de la dénatalité ont vraisemblablement été un élément important dans la définition des hypothèses de fécondité (en baisse ou constante) des perspectives démographiques durant la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, avec par exemple les perspectives de Sauvy en France (Sauvy, 1928 ; 1932). La Belgique n'a pas échappé à cette préoccupation d'une population déclinante ; l'hypothèse de fécondité constante dans les perspectives des années 1940 s'explique probablement en partie par cette préoccupation, très visible dans les écrits de l'époque (Dufrasne *et al.*, 1946). Cela dit, au regard des tendances de la fécondité en France au début du siècle et jusque dans les années 1930, on ne peut reprocher à Sauvy d'avoir proposé des hypothèses de fécondité particulièrement pessimistes. Néanmoins, il est intéressant de relever que Sauvy n'a proposé que deux hypothèses de fécondité (constante ou en baisse), et qu'aucune hypothèse de remontée de fécondité n'a été envisagée dans ses scénarios. En Belgique également, seule l'hypothèse de fécondité constante a été retenue dans les perspectives de 1940. Un autre fait à souligner, dans les premières perspectives françaises et belges, est la sous-estimation très importante de l'augmentation de l'espérance de vie et l'absence de scénarios plus audacieux en matière

de mortalité. Assurément, les hypothèses retenues (fécondité constante, mortalité élevée, migration nulle) permettaient aux auteurs de ces perspectives d'illustrer leur propos – celui d'un déclin de la population si les conditions du moment se maintenaient<sup>11</sup>. Elles reflétaient donc la situation des phénomènes démographiques du moment et les craintes associées à leur maintien à long terme.

Au-delà de cet exemple spécifique des premières perspectives, le caractère systématique des erreurs sur les composantes du mouvement démographique et l'importance de certaines de ces erreurs (en particulier sur la migration) reflètent aussi, au moins en partie, le caractère « politiquement correct » des hypothèses retenues dans les projections. La sous-estimation systématique de la migration ne traduit-elle pas une certaine difficulté parmi les producteurs des perspectives (mais sans doute aussi parmi les commanditaires de ces perspectives) à envisager l'immigration internationale comme un facteur essentiel de la croissance de la population ? À l'inverse, la surestimation de la fécondité trahit peut-être un espoir de remontée de la fécondité parmi les producteurs et utilisateurs des perspectives, qui stopperait ou retarderait le déclin de la population de ces pays. Enfin, des hypothèses particulièrement optimistes de mortalité ne se traduisent pas nécessairement par des prévisions économiques favorables en matière de financement des soins de santé et de retraites. La sous-estimation systématique des progrès d'espérance de vie – et donc des effectifs des populations âgées – n'est peut-être donc pas sans lien avec les implications que ces évolutions ont sur le financement de la sécurité sociale. Il ne s'agit bien sûr ici que d'hypothèses sur les influences que le contexte politique et économique peut avoir sur la réalisation des perspectives démographiques, mais de l'avis de plusieurs observateurs, l'établissement des hypothèses des projections n'est clairement pas à l'abri de pressions politiques<sup>12</sup>.

Une présentation détaillée et davantage justifiée des hypothèses retenues – trop rarement disponible dans les rapports de perspectives démographiques – permettrait de rendre ces perspectives plus transparentes pour les utilisateurs. Les travaux récents de Lutz *et al.* (2006), sur la comparaison de la manière dont les hypothèses des pro-

11. C'est particulièrement clair dans le cas français, où les travaux de Sauvy sur les perspectives étaient commandités par l'Alliance nationale pour l'accroissement de la population (Martinot-Lagarde, 2001).

12. Pressions qui ne se font pas nécessairement sur un mode direct et explicite.

jections sont effectuées dans les perspectives européennes – et la proposition de recommandations – vont dans ce sens. Par ailleurs, comme le proposent certains démographes (Duchêne et Wanner, 1999 ; Keilman, 1997), on pourrait envisager un monitoring des projections de façon à les évaluer régulièrement et ajuster les scénarios aux évolutions observées.

---

L'objectif de ce travail était non seulement de mettre en évidence les erreurs dans les projections démographiques, mais également de proposer quelques pistes pour l'amélioration des perspectives. Ce travail reste modeste, dans la mesure où il ne concerne que six jeux de perspectives par pays et qu'il ne s'est intéressé qu'à un seul scénario par jeu de perspectives. Par ailleurs, nous nous sommes concentrés sur les seules erreurs relatives à la population totale, en laissant de côté les erreurs sur les groupes d'âge spécifiques. Plusieurs points abordés dans ce travail gagneraient à être analysés plus en détail. Les facteurs à l'origine des erreurs sur les projections du mouvement démographique méritent d'être approfondis à plusieurs points de vue. L'influence de la longueur des séries de référence pour l'extrapolation des tendances en est un exemple. Comme le souligne Keilman (1997), certaines perspectives ont tendance à « surréagir » aux événements récents, en se basant sur des séries courtes, alors que d'autres, reposant sur des séries plus longues, tendent à tenir compte des changements de tendance de manière trop tardive ou trop timide. Des cas de surréactions sont visibles par exemple dans la surestimation de la fécondité de la Belgique dans les années 1960, la sous-estimation de l'espérance de vie en France et en Belgique dans les années 1970, ou la migration internationale en Belgique dans les années 1980. Le rôle du contexte économique, social et politique dans lequel sont réalisées les projections demande aussi à être développé. L'analyse des corrélations dans les erreurs entre pays – en utilisant un plus grand nombre de perspectives démographiques – permettrait d'affiner les interprétations. Enfin, la comparaison d'un plus grand nombre de pays occidentaux, et l'analyse des erreurs sur les structures par âge sont deux autres pistes à poursuivre dans ces analyses *ex-post*.

## BIBLIOGRAPHIE

- BULATAO, R. 2001. *Visible and Invisible Sources of Error in World Population Projections*. Congrès Général de Population, UIESP, Salvador de Bahia, Brésil, 18-24 août, 38 p.
- CASELLI, G. 2004. « Projections de mortalité : hypothèses et méthodes », dans G. CASELLI, J. VALLIN et G. WUNSCH, éd. *Démographie : analyse et synthèse, Tome V. Histoire du peuplement et prévisions*. Paris, INED : 301-322.
- DE GANS, H. 2002. « Loi mathématique ou conjecture spéculative ? Un débat des années 1920 sur la méthodologie des projections démographiques », *Population*, 57, 1 : 91-119.
- DUCHÊNE, J., et P. WANNER. 1999. « Uncertainty in demographic projections and its consequences for the user », *Statistical Journal of the United Nations*, 16 : 267-279.
- DUFRASNE, A. F., et M. C. BAUDHUIN. 1946. *Démographie. Le Problème de la Population tel qu'il se pose en Belgique, en France, en Grande-Bretagne, en Hollande et au G.-D. de Luxembourg*. Rapport du congrès international de la famille et de la population, Bruxelles, Éditions Familia, 89 p.
- HIBERT, T., A. NORVEZ et C. ROLLET. 1987. « Projections de la population de la France de 1928 à 1979 », *Les projections démographiques*. Actes du VIII<sup>e</sup> colloque national de démographie, tome 1. Paris, INED/PUF, Les Cahier de l'Ined, 116 : 63-75.
- KEILMAN, N. 1997. « Ex-post errors in official population forecasts in industrialized countries », *Journal of Official Statistics*, 13 : 245-277.
- LACHIVER, M. 1987. « Les projections avant l'époque contemporaine », dans *Les projections démographiques*. Actes du VIII<sup>e</sup> colloque national de démographie, tome 1. Paris, INED/PUF, Les Cahier de l'Ined, 116 : 29-39.
- LUTZ, W., K. C. SAMIR, I. PROMMER et C. WILSON. 2006. « Where do assumptions come from? : Investigating the substantive basis for population projections in Europe », Communication au Congrès européen de démographie (EPC), *Les populations face à l'épreuve du vieillissement*, Liverpool, 21-24 juin.
- MARTINOT-LAGARDE, P. 2001. « The intricacy of demography and politics : the case of population projections », Communication au XXIV<sup>e</sup> Congrès Général de l'UIESP, Salvador de Bahia (Brésil), 18-24 août, 17 p.
- NATIONAL RESEARCH COUNCIL. 2000. *Beyond Six Billion. Forecasting the World's Population*. Washington DC, National Academy Press, 236 p.
- NIZARD, A. 1974. « Les perspectives de population », *Population*, n<sup>o</sup> spécial (La Population de la France) : 239-284.

- OFFICE CENTRAL DE STATISTIQUE. 1943. *Démographie de la Belgique de 1921 à 1939*. Bruxelles, Ministère des affaires économiques, Office central de statistique, 458 p.
- O'NEILL, B. C., D. BALK, M. BRICKMAN et M. EZRA. 2001. « A Guide to Global Population Projections », *Demographic Research*, 4, 8 : 203-288.
- SARDON, J.-P. 2000. « Préviation de mortalité et vieillissement démographique », *STANOVNISTVO*, 1-4 : 7-28.
- SAUVY, A. 1928. « La population française jusqu'en 1956. Essai de prévision démographique », *Journal de la Société Statistique de Paris*, 12 : 321-327.
- SAUVY, A. 1932. « Calculs démographiques sur la population française jusqu'en 1980 », *Journal de la Société Statistique de Paris*, 7-8-9 : 319-337.
- SCHOUMAKER, B., F. PELTIER et A. BAHRI. 2010 (à paraître). *Perspectives démographiques en Belgique depuis les années 1940. Confrontation à la réalité*. Document de travail, Département des sciences de la population et du développement, Université catholique de Louvain.
- SCHTICKZELLE, M. 1981. « Pierre-François Verhulst (1804-1849). La première découverte de la fonction logistique », *Population*, 3 : 541-556.
- VALLIN, J. 1989. « L'avenir de l'espérance de vie vue à travers les projections de l'INSEE », *Population*, 44, 4-5 : 930-936.
- VERHULST, P.-F. 1847. « Deuxième mémoire sur la loi d'accroissement de la population », *Nouveaux mémoires de l'Académie Royale des Sciences et Belles Lettres de Bruxelles*, 20 : 1-32.
- VOGT, W.P. 1999. *Dictionary of Statistics and Methodology*. Thousand Oaks, Sage, 253 p.
- SOURCES DES DONNÉES UTILISÉES POUR LA RÉALISATION DES PERSPECTIVES DÉMOGRAPHIQUES**
- CALOT, G., J.-L. BODIN, R. SALAIS et S. HEMERY. 1970. *Projections démographiques pour la France (1968-2000)*. Paris, INSEE, série D, Démographie et emploi, 6, 128 p.
- CENTRE NATIONAL DE CALCUL MÉCANIQUE. 1965. *Prévisions de population du 31/12/1965 au 31/12/1985*. Bruxelles, Centre National de Calcul Mécanique, 19 p.
- DAMAS, H., et C. WATTELLAR. 1973. « Prévisions de population par province pour la période 1971-1980 à partir des données provisoires du recensement de 1970 », *Population et Famille*, 30, 3 : 123-143.
- DINH, Q. C., et J.-C. LABAT. 1979. *Projection de population totale pour la France (1975-2020)*. Paris, INSEE, série D, Démographie et emploi, 63, 77 p.
- DINH, Q. C., et J.-C. LABAT. 1986. *Projection de population totale pour la France (1985-2040)*. Paris, INSEE, série D, Démographie et emploi, 113, 93 p.
- DINH, Q. C. 1995. *Projections de population totale pour la France métropolitaine : base RP90, horizons 1990-2050*. Paris, INSEE, INSEE résultats, Démographie-société, 140 p.
- INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE. 1955. *Répartition de la population par âge*. Bruxelles, Ministère des affaires économiques, Institut National de Statistique, 25 p.
- INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE. 1955-56. *Répartition de la population par âge*. Ronéotype, Bruxelles, Institut National de Statistique, 19 p.
- INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE, BUREAU FÉDÉRAL DU PLAN. 1985. *Perspectives de population. 1981-2025. Tome 1 : Méthodologie et résultats généraux*. Bruxelles, INS, Bureau Fédéral du Plan, 150 p.
- INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE, BUREAU FÉDÉRAL DU PLAN. 1985. *Perspectives de population. 1981-2025. Tome 2 : Royaume et régions*. Bruxelles, INS, Bureau Fédéral du Plan, 274 p.
- INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE, BUREAU FÉDÉRAL DU PLAN. 1993. *Perspectives de population. 1992-2050*. Bruxelles, INS, Bureau Fédéral du Plan, 261 p.
- OFFICE CENTRAL DE STATISTIQUE. 1943. *Démographie de la Belgique de 1921 à 1939*. Bruxelles, Ministère des affaires économiques, Office central de statistique, 458 p.
- SAUVY, A. 1932. « Calculs démographiques sur la population française jusqu'en 1980 », *Journal de la Société Statistique de Paris*, 7-8-9 : 319-337.
- WATTELLAR, C., et H. DAMAS. 1975. « Perspectives démographiques au niveau des arrondissements en Belgique 1971-1985. Présentation et critique des hypothèses et des résultats », *Population et Famille*, 36, 3 : 49-112.
- WATTELLAR, C., et H. DAMAS. 1975. *Perspectives de population par arrondissement, par sexe et par âge (1971-1985). Extrapolation des tendances récentes*. Louvain-la-Neuve/Bruxelles, Département de Démographie de l'Université Catholique de Louvain/Centre d'Étude de la Population et de la Famille, 399 p.

TABLEAU ANNEXE 1

Synthèse des hypothèses (variante moyenne)  
et des méthodes employées pour les perspectives, Belgique.

Période	Population départ	Fécondité	Mortalité	Migrations externes
1940-1980	1940 (estimée à partir du recensement de 1931)	Fécondité constante (taux de 1939)	Mortalité de 1928-32 constante	Solde nul
1951-1971	1951 (estimée à partir du recensement de 1947)	Fécondité décroissante par rapport à 1950-53 (de 2 à 3 %). Moyenne de 2 hypothèses : une constante et une décroissante de 5 % à l'horizon 1971.	Mortalité légèrement décroissante par rapport à 1950-53. Moyenne de 2 hypothèses : une constante et une décroissante (extrapolation exponentielle de la baisse entre 1880-1890 et 1950-1952)	Solde nul
1965-1985	1965 (estimée à partir du recensement de 1961)	Fécondité croissante (extrapolation linéaire des taux de la période 1954-1963).	Mortalité décroissante (extrapolation exponentielle de l'évolution des taux par âge de 1928-1932, 1946-1949 et 1959-1963)	Solde nul
1971-1985	1971 (estimée à partir du recensement de 1971)	Fécondité décroissante. Extrapolation linéaire des indices de fécondité par arrondissements (ISF, âge moyen à la maternité, variance de l'âge à maternité) de 1961 à 1970, jusqu'en 1985.	Mortalité constante.	Solde positif. Extrapolation des flux (immigrations et émigrations) de la période 1967-1972.
1981-2025	1981 (recensement de 1981)	Fécondité légèrement croissante. Interpolation linéaire des indices de fécondité (ISF, âge moyen à la maternité, variance) vers des valeurs cibles en 1995 et en 2025.	Mortalité décroissante. Table de mortalité des Pays-Bas projetée pour 1990 prise comme cible pour 2000, et ensuite mortalité constante jusqu'en 2025.	Solde négatif (environ 20 000 migrants par an). Extrapolation des immigrants et des émigrants, en distinguant Belges et Étrangers.
1992-2050	1992 (Registre national au 1 <sup>er</sup> janvier 1992)	Fécondité légèrement croissante. Extrapolation de la fécondité par cohortes.	Mortalité décroissante. Extrapolation supervisée des quotients de mortalité basée sur la tendance décroissante de 1960 à 1990.	Solde positif (10 000 migrants par an). Chiffre basé sur les observations de la période 1988-1991.

**TABEAU ANNEXE 2**

Synthèse des hypothèses (variante moyenne) et des méthodes employées pour les perspectives, France.

Période	Population départ	Fécondité	Mortalité	Migrations externes
1929-1980	1929 (évaluation)	Fécondité constante (taux de 1929-1930)	<p><i>Mortalité décroissante :</i></p> <p>Les taux de la table de mortalité de 1920-1923 servent de point de départ.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- entre 0 et 1 an : décroissance linéaire des taux pendant 30 ans pour atteindre une diminution totale atteigne de 50% ; taux constant au-delà.</li> <li>- entre 1 et 59 ans : décroissance linéaire des taux pendant 30 ans pour atteindre une diminution totale de 20% ; taux constants au-delà.</li> <li>- 60 ans et + : taux constants.</li> </ul>	Solde nul
1958-1975	1958 (évaluation)	Fécondité constante (taux de fécondité des années 1951 à 1955)	<i>Mortalité constante :</i> table de mortalité de 1952-1956 sauf pour la mortalité infantile (valeur de 1960 estimée en extrapolant sa tendance)	Solde nul
1968-2000	1968 (recensement de 1968)	Fécondité constante	<i>Mortalité décroissante :</i> basée sur les tendances de mortalité des années 1930 au début des années 1960.	Solde nul
1975-2020	1975 (recensement de 1975)	Fécondité constante	Mortalité décroissante : prolongement des tendances observées au cours des 25 dernières années. En l'an 2000, niveau de mortalité se situant entre 90 et 96 % de celui atteint en 1975.	Solde nul
1985-2040	1985 (estimée à partir du recensement de 1982)	Fécondité constante : valeur cible en 2000 et ensuite constance des taux.	Mortalité décroissante : niveau de mortalité en 2000 se situant à 80 % de celui atteint en 1981-1983, sauf pour la mortalité infantile (60 %) et les jeunes adultes (110 %). Entre 2000 et 2020, la baisse projetée est nettement moins rapide. Après 2020, mortalité constante.	Solde nul
1990-2050	1990 (recensement de 1990)	Fécondité constante : taux de fécondité moyens observés depuis 15 ans.	Mortalité décroissante : Extrapolation exponentielle des taux de mortalité par âge, basée sur la tendance observée entre 1970 et 1990.	Solde positif constant : +50 000 migrants nets par année (moyenne observée entre 1975 et 1989)

Note: les informations dans ces tableaux (tableaux annexe 1 et 2) sont extraites des publications des perspectives de population. Le niveau de détail de l'information disponible variant d'une publication à l'autre, le contenu des tableaux varie également selon les perspectives.

TABLEAU ANNEXE 3

Comparaison des résultats des perspectives  
et des valeurs observées (Belgique)

Projection	Date	POPULATION		
		Valeurs projetées	Valeurs observées	
<b>1940-1980</b>	Départ (1940)	8 400 792	8 425 346	
	t+15 (1955)	8 287 421	8 832 695	
	Finale (1980)	7 453 936	9 836 153	
<b>1951-1971</b>	Départ (1951)	8 653 653	8 650 550	
	t+15 (1966)	9 104 400	9 472 707	
	Finale (1971)	9 211 500	9 650 944	
<b>1965-1985</b>	Départ (1965)	9 428 100	9 408 931	
	t+15 (1980)	10 546 026	9 836 153	
	Année Finale (1985)	11 274 237	9 858 895	
<b>1971-1985</b>	Départ (1971)	9 650 944	9 650 944	
	t+15 /Finale(1985-86)	10 045 719	9 858 895	
<b>1981-2025</b>	Départ (1981)	9 851 800	9 843 996	
	t+15 (1996)	9 677 915	10 143 047	
	Finale (2025)	8 840 063	/	
<b>1992-2050</b>	Départ (1992)	10 021 997	10 021 997	
	t+14 (2006)	10 373 784	10 511 382	
	Finale (2050)	10 349 610	/	

	ISF		ESPÉRANCE DE VIE		SOLDE MIGRATOIRE	
	Valeurs projetées	Valeurs observées	Valeurs projetées	Valeurs observées	Valeurs projetées	Valeurs observées
	2,09	1,83	58,5	56,2	Solde nul	- 89 499
	2,09	2,38	58,5	68,6	Solde nul	+13 545
	2,09	1,68	58,5	73,3	Solde nul	- 2 588
	2,32	2,29	66,9	66,8	Solde nul	+12 114
	2,28	2,52	68,4	70,7	Solde nul	+17 651
	2,26	2,18	68,8	71,1	Solde nul	+11 413
	2,74	2,61	71,1	70,6	Solde nul	+23 427
	3,26	1,68	74,2	73,3	Solde nul	- 2 588
	3,44	1,54	75,0	74,7	Solde nul	+ 256
	2,18	2,18	71,1	71,1	+12 150	+11 413
	1,76	1,54	71,1	74,7	+18 944	+256
	1,69	1,66	73,4	73,7	-10 896	-9 868
	1,91	1,59	75,8	77,2	-22 575	+16 105
	2,10	/	/	/	-19 825	/
	1,64	1,64	75,6	76,3	+10 000	+25 881
	1,84	/	78,3	/	+10 000	+50 806
	1,85	/	84,3	/	+10 000	/

TABLEAU ANNEXE 4

Comparaison des résultats des perspectives  
et des valeurs observées (France)

Projection	Date	POPULATION		
		Valeurs projetées	Valeurs observées	
<b>1932-1980</b>	Année de départ (1929)	40 746 000	40 950 000	
	t+15 (1944)	40 768 000	39 040 000	
	Finale (1980)	38 905 000	53 743 119	
<b>1958-1975</b>	Année de départ (1958)	44 288 700	44 549 858	
	t+15 (1973)	47 389 600	51 909 606	
	Finale (1975)	47 937 800	52 579 766	
<b>1968-2000</b>	Année de départ (1968)	49 723 000	49 731 854	
	t+15 (1983)	55 597 000	54 632 455	
	Année Finale (2000)	63 389 000	58 808 174	
<b>1975-2020</b>	Année de départ (1975)	52 600 000	52 579 766	
	t+15 (1990)	56 085 339	56 566 118	
	Année Finale (2020)	61 126 839	/	
<b>1985-2040</b>	Année de départ (1985)	55 064 130	55 155 175	
	t+15 (2000)	57 882 929	58 808 174	
	Finale (2040)	55 656 000	/	
<b>1990-2050</b>	Année de départ (1990)	56 577 000	56 566 118	
	t+15 (2005)	60 642 000	60 521 000	
	Finale (2050)	65 098 000	/	

	ISF		ESPÉRANCE DE VIE		SOLDE MIGRATOIRE	
	Valeurs projetées	Valeurs observées	Valeurs projetées	Valeurs observées	Valeurs projetées	Valeurs observées
	2,29	2,24	53,8	54,3	Solde nul	+ 328 600
	2,29	2,19	55,3	53,3	Solde nul	- 79 000
	2,29	1,95	57,0	74,3	Solde nul	+ 48 700
	2,60	2,68	68,8	70,2	Solde nul	+ 139 400
	2,60	2,31	68,8	72,5	Solde nul	+ 43 600
	2,60	1,93	68,8	73,0	Solde nul	+ 25 300
	2,56	2,59	73,0	71,5	Solde nul	+ 120 600
	2,56	1,78	74,0	74,8	Solde nul	+ 65 200
	2,56	1,87	75,5	79,2	Solde nul	+ 52 100
	1,92	1,93	73,0	73,0	Solde nul	+ 25 300
	2,10	2,10	73,6	77,0	Solde nul	+ 30 800
	2,10	/	73,8	/	Solde nul	/
	1,79	1,81	75,3	75,5	Solde nul	+ 47 100
	1,79	1,87	77,3	79,2	Solde nul	+ 52 100
	1,80	/	78,2	/	Solde nul	/
	1,78	1,78	76,8	77,0	+50 000	+ 30 800
	1,80	1,79	79,7	80,6	+50 000	/
	1,80	/	82,2	/	+50 000	/

## PRÉSENTATION SUR L'INITIATIVE DE DÉMOCRATISATION DES DONNÉES

Michel B. SÉGUIN <sup>1</sup>, Gaston QUIRION <sup>2</sup>

Statistique Canada est l'organisme officiel de diffusion des statistiques sociales, économiques et démographiques du Canada. À ce titre, il constitue le principal organisme par lequel les universités canadiennes ont accès aux données d'enquêtes (microdonnées) canadiennes. Il s'agit d'un organisme autonome dont la principale source de revenus est la vente de ses produits.

Avant le programme Initiative de démocratisation des données (IDD), les universités et les collèges achetaient les données un fichier à la fois à des coûts souvent élevés. Au cours des années 1980, le problème des coûts a pris une telle ampleur <sup>3</sup> que les chercheurs (enseignants, étudiants) ne pouvaient plus se permettre d'utiliser des données canadiennes et faisaient appel à d'autres sources (États-Unis, Grande-Bretagne, Chine) pour tenter d'analyser, par comparaison, analogies et autres artifices, les données sociales canadiennes. Ces données ne rendaient pas compte de la réalité socio-économique et sociodémographique du pays et présentaient des lacunes certaines. En 1986, l'ACUDP (l'Association canadienne des utilisateurs de données publiques) et l'ABRC (l'Association des bibliothèques de recherche du Canada) tentèrent un achat en consortium pour les données du Recensement de 1986 et constatèrent que ce type d'achat était rentable pour Statistique Canada et les institutions en cause. Il est ainsi apparu possible de créer des ententes qui respectent les contraintes de Statistique Canada en matière

de protection des renseignements confidentiels et qui atteignent les objectifs des institutions demanderesse.

En 1993, un projet d'achat en consortium à plus large échelle, le projet IDD est lancé par la FCSS en collaboration avec Statistique Canada, certains ministères et un groupe d'établissements post-secondaires. Mis sur pied à titre de projet pilote en 1996, l'IDD devient programme officiel en 2001. Ses membres sont des employés de Statistique Canada (7 membres) ainsi que des représentants d'universités et de collèges (présentement 68 membres dont 14 au Québec).

La participation au programme est basée sur une cotisation annuelle des membres. Le coût est de 12 000 \$ pour les institutions qui sont membres de l'Association des bibliothèques de recherche du Canada (ABRC) et de 3 000 \$ pour les autres. Les produits disponibles sont principalement des fichiers de données brutes et agrégées tirées des recensements et des enquêtes à caractère socio-économique. De plus en plus de données provenant des statistiques économiques et des comptes nationaux commencent à faire partie de la collection.

---

1. Statistique Canada, Ottawa, Canada : michel.seguin@statcan.ca

2. Bibliothèque de l'Université Laval, Québec, Canada : gaston.quirion@bibl.ulaval.ca

3. Souvent plus de 1 000 \$ pour un seul fichier.

### Les besoins engendrés par le programme IDD

La création de ce programme a engendré différents besoins qui furent résolus rapidement après la mise sur pied du programme IDD.

- Besoin d'infrastructures pour héberger les données et les diffuser : création d'un site FTP (*File Transfer Protocol*) à Statistique Canada.
- Besoin en personnel (représentant par institution) : un bibliothécaire et deux techniciens en informatique.
- Besoin de soutien technique pour offrir un soutien aux usagers : au Québec, ce besoin s'est traduit par la mise sur pied d'une plateforme québécoise donnant un accès direct aux usagers et permettant l'extraction sans connaître un logiciel comme SPSS.
- Besoin de formation continue sur les formats, les logiciels, etc. Offertes par IDD à l'interne. La formation coopérative fut identifiée comme première priorité compte tenu du degré d'expérience variée de chacun des membres. Un comité de formation a été mis en place et un curriculum, des formateurs et un budget ont été identifiés.

La formation régionale débuta en 1997.

### Support pour la diffusion

L'IDD utilise principalement l'Internet comme outil de diffusion. On a créé un serveur de listes courriel (*dlilist*), un forum pour partager les questions et réponses ainsi qu'un site FTP pour le dépôt des fichiers de données.

Pour Statistique Canada, les avantages du programme de l'IDD consistent en une diffusion élargie des données ainsi qu'une plus grande utilisation de celles-ci. Les universités ont quant à elles un accès plus facile aux données. Les étudiants gradués ont aujourd'hui l'opportunité d'utiliser des données canadiennes pour toute la durée de leurs études.

### Quelques chiffres concernant le programme IDD

Le programme IDD a instauré une véritable culture des données au Canada. Ainsi, en 1996, il y avait 50 membres postsecondaires, en 1998 on en comptait 61 et aujourd'hui, il y en a 71.

La collection compte plus de 50 000 fichiers, tous accessibles via l'Internet et le site FTP. L'IDD est maintenant un programme permanent à Statistique Canada et il est souvent décrit comme l'un des plus importants développements pour les sciences sociales au Canada depuis les cinquante dernières années.

### L'IDD dans les universités

Le programme est géré par Statistique Canada en collaboration avec les membres participants. Les données sont déposées sur une plateforme électronique de Statistique Canada (site FTP de l'IDD). Les établissements membres y ont accès via un représentant du programme par institution participante. La participation est conditionnelle à une cotisation annuelle. Concrètement, tous les représentants IDD ont accès, avec un mot de passe, à un site FTP où sont déposés les produits de Statistique Canada rendus disponibles par l'IDD.

On trouve sur le site FTP :

- Les fichiers de données (zippés)
- La documentation
- Les fichiers d'exploitation (SPSS)

Lorsque le chercheur ou l'étudiant se présente avec une demande, le représentant lui donne accès aux fichiers en les déposant sur un site FTP, en les gravant sur un cd-rom ou sur une disquette zip, selon la taille du fichier. Pour que le chercheur ait accès aux fichiers, il doit avoir recours à des logiciels spécialisés d'analyse statistique (SPSS, SAS, STATA ou EXCEL) pour pouvoir tirer une information de ces fichiers, et ce, en raison de la nature même des fichiers de microdonnées.

Le programme IDD constituait un très grand pas pour la démocratisation des données au Canada. Toutefois, deux problèmes demeuraient pour une démocratisation réelle des données :

- L'accès aux fichiers par un tiers.
- Le besoin de connaître l'usage de logiciels spécialisés pour manipuler les fichiers, logiciels pour lesquels peu de formation existait sur les campus.

Pour résoudre ces problèmes, plusieurs initiatives régionales et locales ont été mises en place afin de faciliter l'accès aux données et permettre, à tout le moins, le téléchargement direct des fichiers entre autres par des services de données centralisés dans les universités.

Au Québec, certaines universités québécoises se sont regroupées pour offrir aux usagers des fichiers de microdonnées à grande diffusion (FMGD), une plate-forme Web où les fichiers sont en accès libre et à partir de laquelle l'utilisateur peut faire des extractions dans les fichiers et des analyses statistiques de base sans avoir une connaissance approfondie des logiciels d'exploitation et d'analyse statistique. Il s'agit de la plateforme Sherlock<sup>4</sup>.

Sherlock est une infrastructure collective qui rend possible la gestion et la distribution de microdonnées d'enquêtes dans les bibliothèques universitaires québécoises. Elle permet de scruter à la loupe, à la manière du célèbre détective, les fichiers d'enquêtes produits en français ou en anglais avec une interface d'interrogation Web bilingue pour aider les utilisateurs à identifier les données dont ils ont besoin. L'utilisateur a ainsi accès à des données pertinentes non seulement en bibliothèque, mais aussi à distance grâce à l'évolution des technologies.

Les principales fonctionnalités du système sont :

- Le transfert des données.
- L'extraction de variables pour la plupart des enquêtes.
- La production de statistiques de base (moyenne, fréquence, régression linéaire) pour la plupart des enquêtes.
- La documentation en accès libre.
- Une recherche poussée dans les métadonnées (variables et étiquettes de variables, valeurs).

Comme on le constate avec le **GRAPHIQUE 1**, le nombre total de requêtes pour les années 2001-2005, pour l'ensemble des universités québécoises, a connu une augmentation assez constante pour les transferts de fichiers, l'extraction et l'analyse (l'analyse à même le système tend à diminuer) avec une vitesse de croisière atteinte, depuis 2003, de l'ordre de 2 500 à 3 000 requêtes annuelles. On remarque aussi, et surtout, une consultation de plus en plus grande des métadonnées.

En fait, 75 % du total des requêtes concernent les métadonnées ce qui s'explique par deux raisons principales : la documentation est en accès libre et ce type de données est de plus en plus connu. Sherlock a en effet été un outil de télémarketing très puissant pour les données de l'IDD.

Ainsi, les requêtes effectuées témoignent que l'on cherche à utiliser ces enquêtes, qu'on les trouve et qu'on consulte les métadonnées... c'est dire toute leur importance pour la recherche sociale!

L'analyse faite jusqu'ici de l'utilisation des données de Sherlock est encore très sommaire. On ne sait pas, par exemple, quels sont les chercheurs qui l'utilisent le plus.

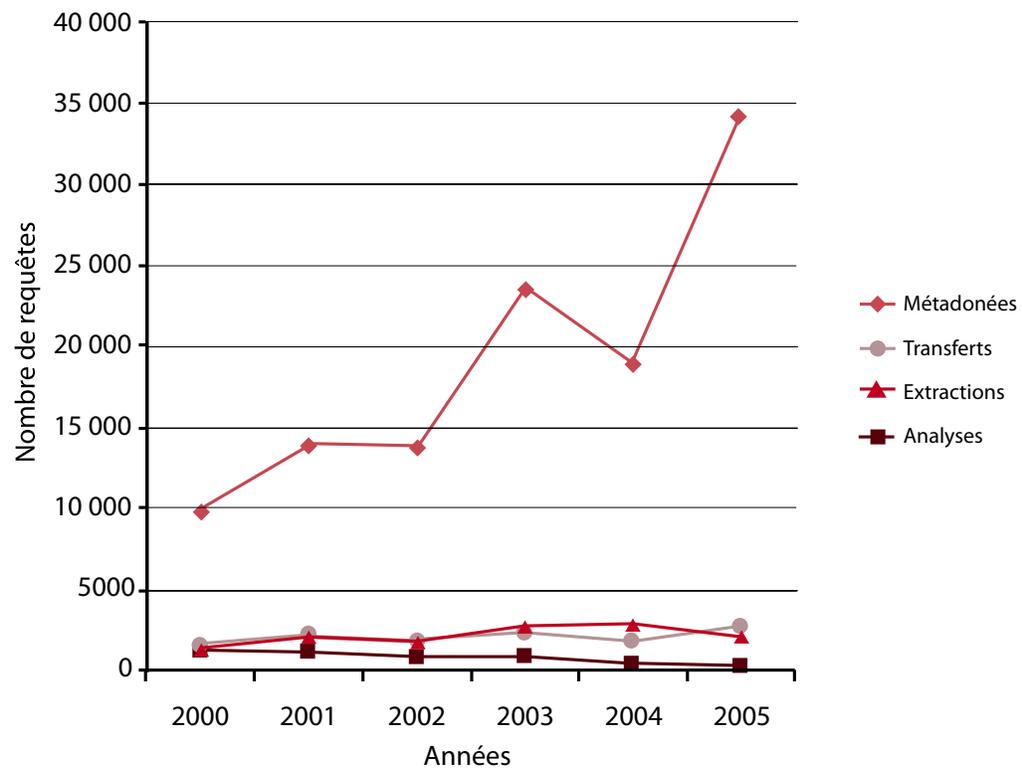
Enfin, malgré l'avancement pour la recherche permis par le programme IDD, des défis doivent encore être relevés et c'est ce sur quoi nous concentrons nos énergies présentement dans nos bibliothèques. Certains paraissent inéluctables.

Défis à rencontrer pour optimiser la diffusion, la recherche et l'exploitation des données de l'IDD :

- S'assurer de la prise en charge des nouvelles normes de description des métadonnées.
- Garantir la pérennité des données (réelle démocratisation des données) : les enquêtes.
- Les données les plus consultées ne sont pas les plus récentes.
- Améliorer la diffusion des données de l'IDD et accroître nos collections.
- Accroître la formation de nos usagers quant aux logiciels d'exploitation statistiques puisqu'ils sont de plus en plus conviviaux et faciles d'utilisation.

4. À l'automne 2009, la plateforme Sherlock a été remplacée par le système Equinox qui offre les mêmes fonctionnalités hormis la production de statistiques de base.

**GRAPHIQUE 1**  
Évolution des requêtes  
dans Sherlock (2000-2005)



## L'INFRASTRUCTURE DE RECHERCHE SUR LE CANADA AU XX<sup>e</sup> SIÈCLE : des outils pour renouveler l'histoire de la population

Marc ST-HILAIRE <sup>1</sup>

Les recensements constituent une source unique pour l'étude des faits de société. Recouvrant pratiquement toute la population et fournissant un éventail d'informations sur les individus, les familles et les ménages, ils permettent, lorsqu'exploités de manière appropriée, d'étudier la plupart des phénomènes collectifs sous une foule d'aspects (sociaux, économiques, culturels). Si, en synchronie, les données des recensements permettent d'étudier la variabilité de ces phénomènes dans l'espace et parmi les sous-ensembles de la société de manière transversale, leur utilisation en diachronie, à l'aide des recensements du passé, permet de retracer leur évolution et de saisir la dynamique des comportements collectifs. Les études de population au Canada bénéficient sous ces rapports de l'existence de recensements décennaux depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, soit avant la fin de la période coloniale anglaise.

Tirant profit de la disponibilité de ces sources et des développements de la technologie informatique dans les dernières décennies, des chercheurs de divers domaines des sciences sociales ont ainsi entrepris depuis les années 1970 de créer des bases de données tirées des recensements du XIX<sup>e</sup> siècle pour appuyer empiriquement leurs travaux. D'abord informatisées dans le cadre de projets de recherche particuliers, ces micro-données ont progressivement été rendues accessibles à des scientifiques d'horizons disciplinaires variés (histoire, sociologie, démographie, économique, géographie...), favorisant la diversité des points de vue ainsi que l'interdisciplinarité des travaux de recherche et enrichissant du même coup la connaissance de la genèse de la société canadienne. Un pas important dans ce sens est maintenant franchi avec la construction de l'Infrastructure de recherche sur le Canada au XX<sup>e</sup> siècle (IRCS; en anglais: Canadian Century Research Infrastructure,

ou CCRI), laquelle met à la disposition de la communauté scientifique des bases de données construites à partir des recensements de 1911 à 1951<sup>2</sup>. Nous en présentons brièvement les principales caractéristiques: fondements, fichiers de micro-données, ressources complémentaires (données contextuelles et spatiales) et modalités de diffusion<sup>3</sup>.

### Les fondements

Fait nouveau dans le développement des ressources documentaires sociohistoriques, l'IRCS a été conçue dès le départ comme un outil interdisciplinaire, dans une perspective mariant approches quantitative et qualitative. L'équipe responsable, formée d'historiens, de sociologues et de géographes, a en effet choisi de combiner les objets et préoccupations de diverses sciences sociales de manière à rendre l'infrastructure de

1. Université Laval, Québec, Canada: Marc.St-Hilaire@ggr.ulaval.ca

2. Initié en 2003, le projet de construction de cette infrastructure a été conduit par une équipe interinstitutionnelle de dix chercheurs provenant de sept universités canadiennes (Victoria, Toronto, York, Ottawa, du Québec à Trois-Rivières, Laval et Memorial), sous la direction de Chad Gaffield (U. Ottawa). Le projet a pris fin en 2009.

3. Ce texte s'appuie notamment sur les articles rassemblés dans un numéro spécial de la revue *Historical Methods* consacré à l'IRCS et publié au printemps 2007 (volume 40, n° 2).

recherche capable de répondre aux besoins du plus grand nombre possible de chercheurs. L'objectif général était ainsi de constituer un ensemble intégré d'informations tirées des recensements canadiens de 1911 à 1951 ou relatives à leur tenue. Si les micro-données informatisées à partir des formulaires originaux de recensement représentent le cœur de l'infrastructure, un effort particulier a été consenti pour constituer des corpus documentaires complémentaires, permettant d'aborder d'un côté le contexte social, culturel et politique de la construction de ces micro-données et, d'un autre côté, leur dimension spatiale. Ce faisant, l'infrastructure permet d'étudier la société canadienne dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle en faisant appel à des méthodes à la fois quantitatives et qualitatives ou en privilégiant l'une ou l'autre de ces approches. Concrètement, les ressources documentaires créées consistent en 1) des fichiers de micro-données formant des échantillons représentatifs de chacun des recensements, 2) un ensemble d'informations qualitatives permettant de reconstituer le contexte de production des recensements, 3) des fichiers statistiques tirés des recensements agrégés facilitant l'évaluation quantitative des échantillons de micro-données et 4) des outils géographiques pour restituer et analyser la spatialité des phénomènes étudiés. Une série de documents techniques et méthodologiques a également été produite pour assurer autant que faire se peut la pérennité des connaissances sur la nature des informations colligées, sur la façon de les traiter et sur les outils utilisés pour le faire<sup>4</sup>.

### Les micro-données

Les micro-données rassemblent deux échantillons systématiques pour chacun des recensements<sup>5</sup>. L'échantillon de base porte sur les demeures (1911-1941) ou les ménages (1951) de moins de 31 personnes, *i.e.* des ménages unifamiliaux pour la quasi-totalité, plus quelques ménages complexes et de petites institutions ou demeures collectives (écoles, petits hôpitaux, petites maisons de pension, petits camps de travail). Pour chaque unité spatiale, cet échantillon est composé des N<sup>ième</sup>

demeures ou ménages après un départ aléatoire parmi les N premiers, N étant égal à 20 en 1911, à 25 en 1921 et à 33 pour les recensements suivants. Ces nombres donnent en gros des échantillons de 5 % des demeures en 1911, 4 % en 1921 et 3 % en 1931 et 1941 et 3 % des ménages en 1951. La deuxième strate de l'échantillon touche les grandes demeures (ou ménages), soit celles de plus de 30 personnes. Ce sont soit des demeures multifamiliales, soit des grandes demeures collectives (institutions : hôpitaux, asiles, orphelinats, pensionnats, prisons ; camps de travail : chantiers forestiers, chantiers de construction, camps miniers, ou, en 1941, campements militaires ; grandes maisons de pension). Toutes les grandes demeures ont été échantillonnées, à raison d'un ménage sur cinq dans les demeures multifamiliales et à raison d'un individu sur dix dans les demeures collectives. Cette deuxième strate constitue un ensemble original qui permettra aux chercheurs d'étudier des groupes pour lesquels peu de sources d'information existent, par exemple les populations institutionnelles, la main-d'œuvre des grands camps de travail (où les immigrants récents sont nombreux) ou les habitants des premiers immeubles à logements dans les villes. Les deux strates ensemble comptent de 348 000 à 444 000 individus selon l'année, pour un total de près de 1,9 millions de personnes. Les informations saisies ont fait l'objet de tests de validation avant d'être nettoyées et codifiées. Les métadonnées détaillées de chacune des quelque 90 variables par recensement ainsi que les grilles de codification utilisées sont regroupées dans les guides accompagnant chacun des fichiers de micro-données (*cf. passim*).

### Les ressources complémentaires

Trois corpus documentaires complètent les fichiers de micro-données. Ces corpus visent soit à enrichir les informations tirées des listes nominatives, soit à en faciliter l'exploitation. Le premier consiste dans un ensemble d'informations de nature textuelle permettant de reconstituer le contexte de production des recensements<sup>6</sup>. Elles sont tirées d'un échantillon pancanadien de 22 journaux de toutes tendances (quotidiens ou hebdomadaires), des transcriptions des

4. Pour plus d'information sur les principes et objectifs de l'IRCS, voir le texte de C. Gaffield dans le numéro spécial indiqué précédemment, p. 54-64.

5. Sur l'échantillonnage et la saisie de données, voir G. Darroch, R. Smith et M. Gaudreault dans le même numéro (p. 65-75).

6. Sur ce corpus et la façon de le constituer, voir le texte de C. Bellavance, F. Normand et E. Rupert dans le numéro spécial déjà mentionné, p. 92-103.

débats tenus dans les législatures fédérale et provinciales ainsi que des archives de Statistique Canada (et de son prédécesseur le Bureau des statistiques du Dominion). Le dépouillement des journaux a minimalement porté sur les six mois encadrant la tenue des recensements, alors que les débats des assemblées législatives et les archives de Statistique Canada ont été dépouillés sur de plus longues périodes (notamment pour saisir les discussions entourant la formulation des questions des recensements). La base de données créée pour stocker et gérer ces informations (baptisée *Context Data*) compte près de 16 000 entrées : articles de journaux, extraits de débats, notes de service, correspondance et autres données à caractère qualitatif.

Le second corpus est un ensemble d'outils géographiques qui permet aux usagers de restituer et d'analyser les aspects spatiaux des phénomènes qu'ils souhaitent étudier<sup>7</sup>. Il existe très peu de bases de données socio-historiques construites à partir de grandes séries documentaires, qu'il s'agisse de recensements, d'archives de l'état civil ou d'actes notariés, qui contiennent des informations sur les lieux auxquels elles réfèrent (lieu de résidence des personnes auxquelles les données se rapportent). Compte tenu de l'importante différenciation spatiale de la société canadienne dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, il est apparu indispensable que l'infrastructure prenne en compte la géographie des recensements. En plus d'enrichir les micro-données elles-mêmes, qui se trouvent ancrées dans le territoire, leur localisation permet de les soumettre à des analyses spatiales ou, à tout le moins, de cartographier les résultats obtenus par d'autres types de traitement. Pour ce faire, l'équipe a reconstitué les limites des quelque 31 500 subdivisions de recensement (SDR) ayant existé entre 1911 et 1951, unité spatiale la plus fine utilisée pour compiler et diffuser les résultats des cinq dénombrements. Stockés et gérés par un système d'information géographique (SIG), les polygones ainsi créés sont identifiés par un code unique, lequel est associé à chacune des demeures présentes dans les micro-données pour les localiser (ou géoréférencer). Leur nombre variant de 4 900 à 10 000 selon le recensement, les subdivisions correspondent aux municipalités

(ou autres formes d'administrations locales) ou aux unités cadastrales (cantons ou parties de cantons) en l'absence de structures administratives locales. Elles se prêtent à tout type de regroupement spatial, soit de reconstituer la hiérarchie ascendante des unités spatiales utilisées par l'agence statistique (un peu plus de 200 divisions de recensement par année, 11 ou 12 provinces et territoires), soit de créer des regroupements particuliers selon les besoins de l'analyse : milieu côtier, frange pionnière, espaces forestiers, villes moyennes, ou autre.

Un dernier corpus peut servir à la fois à l'évaluation et à l'interprétation des micro-données. Il s'agit des statistiques agrégées tirées d'une sélection de tableaux publiés des cinq recensements. Les tableaux retenus sont ceux rapportant, de manière à peu près constante, des informations à l'échelle de la subdivision de recensement : population totale ; nombre de demeures, ménages et familles ; composition de la population par sexe, origine et religion. Saisies par reconnaissance optique de caractères (OCR), vérifiées manuellement et validées à l'aide d'une série de tests, ces statistiques ont comme les micro-données été associées aux polygones des SDR auxquels elles se rapportent. D'un côté, elles sont utiles pour évaluer la représentativité des micro-données. Par exemple, un chercheur travaillant sur un ensemble de subdivisions ou divisions de recensement pourra vérifier dans quelle mesure ses micro-données se comparent aux données agrégées du même territoire pour l'une ou l'autre des variables retenues. D'un autre côté, sans égards à la comparaison statistique, les données rassemblées offrent à l'utilisateur un éventail d'informations sur les espaces où se déploient les phénomènes qu'il veut étudier. Enfin, s'agissant d'informations possédant une valeur intrinsèque, elles se prêtent à divers traitements, notamment cartographiques étant donné leur jumelage aux polygones créés pour géoréférencer les micro-données.

---

7. Sur le module géographique de l'IRCS de même que sur le corpus suivant (statistiques agrégées), voir le texte de M. St-Hilaire *et al.* dans la même publication, p. 76-91.

### L'intégration et la diffusion de l'infrastructure

L'IRCS a été planifiée comme devant former un ensemble documentaire intégré, formé en son centre de bases de micro-données autour desquelles gravitent – et s'articulent – des corpus complémentaires, le tout mis à la disposition de la communauté des chercheurs. Deux attributs de ces différentes composantes modulent leur niveau d'intégration et leurs modalités de diffusion. D'abord, parce que les corpus diffèrent dans leur nature (bases de micro-données, base de données textuelles et iconographiques, fichiers géographiques formatés en système d'information géographiques et bases de données statistiques) et parce qu'aucun gestionnaire commercial ne pouvait aisément les intégrer dans le même système dynamique, c'est par le biais d'un portail commun que leur articulation s'est finalement réalisée. Ainsi, à partir d'une même interface Internet, les divers types d'informations sont inter-reliés par le biais d'hyperliens, le guide de l'utilisateur agissant comme plateforme d'accès. C'est incidemment ce guide de l'utilisateur, rédigé en versions française et anglaise, qui regroupe la documentation technique relative à la construction de l'infrastructure. Par ailleurs, les micro-données sont assujetties à la loi canadienne sur la statistique, laquelle protège les informations personnelles recueillies lors des recensements pour une période de 92 ans. En vertu de cette loi, seules les micro-données de 1911 sont du domaine public et accessibles, sans restriction, par Internet. Pour les informations tirées des recensements suivants, l'accès est possible par le biais du réseau des Centres de données de recherche mis sur pied par Statistique Canada à travers le pays. Ces centres, opérés au Québec par le Centre interuniversitaire québécois de statistiques sociales (CIQSS), permettent aux chercheurs d'utiliser une grande partie des données confidentielles colligées par Statistique Canada dans un environnement contrôlé, garantissant le respect des renseignements personnels. S'appliquant aux micro-données uniquement, ces restrictions juridiques ne couvrent pas les corpus complémentaires de l'IRCS (fichiers géographiques, fichiers de données agrégées et base de données contextuelles).

---

En mettant à la disposition des chercheurs des échantillons de micro-données des recensements tenus entre 1911 et 1951, l'IRCS participe des efforts déployés au Canada pour rendre accessibles à tous les riches informations colligées par l'État. Elle participe ainsi au mouvement de démocratisation de vastes séries documentaires publiques entamé depuis quelques décennies tant au Canada que dans d'autres pays, retournant à la population des pans entiers du patrimoine archivistique la concernant directement. Héritière des expériences canadiennes et internationales, telles IPUMS aux États-Unis<sup>8</sup>, l'IRCS se particularise par le souci apporté à compléter les données de base par des ensembles d'informations enrichissant celles fournies par les recensements et facilitant leur utilisation. Faisant le pont entre d'un côté les bases de données déjà créées à partir des recensements du XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'à 1901 et, de l'autre, les échantillons de micro-données produits par Statistique Canada depuis 1961, l'IRCS contribue ainsi à une meilleure connaissance (et compréhension) de l'évolution de la société canadienne depuis sa naissance jusqu'aux années récentes.

Pour plus d'information, voir le site de l'IRCS à l'adresse <http://www.canada.uottawa.ca/ccri/>

---

8. IPUMS: Integrated public use microdata series, projet de stockage et de diffusion de micro-données tirées des recensements états-uniens (1790-2000) parrainé par le Minnesota Population Center, dirigé par Steve Ruggles à l'Université du Minnesota (<http://usa.ipums.org/usa/>).

# BILAN ET PERSPECTIVES DE L'INITIATIVE CANADIENNE POUR LES STATISTIQUES SOCIALES À LA LUMIÈRE DE L'EXPÉRIENCE DU CENTRE INTERUNIVERSITAIRE QUÉBÉCOIS DE STATISTIQUES SOCIALES (CIQSS)

Céline LE BOURDAIS <sup>1</sup>, Jean POIRIER <sup>2</sup>

En 1998, un Groupe de travail conjoint de Statistique Canada et du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada identifie trois obstacles majeurs au développement de la capacité de recherche du Canada en statistiques sociales : le manque de chercheurs ayant une formation adéquate, la difficulté que présente l'accès aux données, l'insuffisance des moyens de communication entre chercheurs et utilisateurs des résultats de recherche. Pour lever ces obstacles est lancée l'Initiative canadienne pour les statistiques sociales dont l'un des éléments-clés est la mise en place d'un réseau national de Centres de données de recherche (CDR). Le concept des centres de données de recherche s'inspire de l'expérience réussie des *U.S. Census Bureau Research Data Centers*, lancée il y a plusieurs années afin de rendre accessibles aux chercheurs universitaires les microdonnées confidentielles des recensements américains conservées à Washington.

Créé en 2000 à l'occasion de l'obtention d'une importante subvention d'infrastructure de la Fondation canadienne de l'innovation (FCI), le réseau s'est rapidement étendu, passant de six centres fondateurs à treize aujourd'hui.

Concrètement, chaque CDR, établi en milieu universitaire, fournit un environnement physique sécuritaire (c'est-à-dire un laboratoire informatique à accès réglementé) où sont logés les microdonnées détaillées des enquêtes de Statistique Canada, ainsi que les ordinateurs et les logiciels requis pour analyser ces données. Peuvent accéder au CDR tous les chercheurs (y compris les étudiants) :

- dont le projet de recherche a au préalable été approuvé, soit par un comité de pairs, pour les chercheurs, soit par un comité de mémoire ou de thèse, pour les étudiants ;

- et qui ont été assermentés comme « employé réputé » de Statistique Canada. La *Loi sur la statistique* permet en effet à Statistique Canada de conférer le statut de « personne réputée être à l'emploi de Statistique Canada » à certains chercheurs universitaires, leur donnant ainsi accès à des données contenant de l'information confidentielle sous certaines conditions.

Les chercheurs mènent leurs analyses à l'intérieur de la zone sécuritaire. Les résultats obtenus doivent être examinés par un professionnel de Statistique Canada

1. Université McGill, Montréal, Canada : celine.lebourdais@mcgill.ca

2. Université de Montréal, Montréal, Canada : jean.poirier@umontreal.ca

présent dans le centre, afin qu'il s'assure de l'absence de risque de nuire à la confidentialité des données.

Les grands ensembles de données suivants sont présentement accessibles dans les CDR :

- Les données des différents cycles des sept grandes enquêtes longitudinales ;
- Les données des différents cycles des programmes des Enquêtes sociales générales et des Enquêtes sur la santé dans les collectivités canadiennes ;
- Les données des trois grandes enquêtes post-censitaires ;
- Les données d'autres grandes enquêtes transversales.

Au total, une cinquantaine de bases de données sont en cours d'exploitation dans le réseau et cinquante autres devraient s'y ajouter au cours des quatre prochaines années.

### L'expérience du CIQSS

Chaque CDR a son propre mode d'organisation. Le CIQSS, un des six membres fondateurs du réseau national et seul CDR au Québec, a opté dès le début pour une approche réseau. Localisé à l'Université de Montréal, le CIQSS est ouvert à l'ensemble des chercheurs québécois et il réunit formellement sept universités partenaires qui contribuent financièrement à son fonctionnement : l'Institut national de la recherche scientifique, l'Université Concordia, l'Université Laval, l'Université McGill, l'Université de Montréal, l'Université du Québec à Montréal, ainsi que l'Université de Sherbrooke qui a joint le regroupement en 2004.

Une entente conclue avec l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) permet également au CIQSS d'offrir l'accès aux données des enquêtes de l'ISQ dans un laboratoire spécialement aménagé à cet effet. Le regroupement des universités québécoises et de l'ISQ autour d'un projet mobilisateur en statistiques sociales a joué un rôle central dans la venue à Montréal et l'installation sur le campus de l'Université de Montréal de l'Institut de la statistique de l'UNESCO. La mise en commun de l'ensemble des contributions reçues des différents organismes et universités permet au CIQSS d'offrir une gamme de services et d'activités ouverts à l'ensemble des étudiants et chercheurs issus des milieux universitaire, gouvernemental et communautaire.

Voulant rapprocher les bases de données des chercheurs sans pour autant compromettre son fonctionnement en réseau, le CIQSS s'est fait l'ardent

défenseur au sein du réseau canadien des CDR de l'ouverture d'antennes dans ses institutions membres. Concrètement, les antennes sont une copie fidèle à plus petite échelle de l'infrastructure du CIQSS à une exception près : l'analyse de divulgation des résultats ne se fait pas sur place. Ainsi, à une première antenne, celle de l'Université de Sherbrooke, ouverte en 2004, se sont ajoutées celles de l'Université Laval (hiver 2005), de l'UQAM-INRS (automne 2005) et de McGill-Concordia (printemps 2006). Le CIQSS a joué un rôle crucial dans l'accroissement notoire du nombre de recherches utilisant des données canadiennes et québécoises. Dans l'année suivant l'ouverture du CIQSS, à peine une poignée de chercheurs et d'étudiants ont mené des travaux au CIQSS. Lente au départ, la croissance s'est accélérée à partir de 2003 : près de 300 projets de recherche (dont plus de la moitié sont en cours actuellement) ont été menés au CIQSS ; plus de 500 chercheurs et étudiants ont été associés à ces projets (dont 350 sont actifs présentement). Ces chercheurs proviennent d'horizons disciplinaires variés : sociologie, économie, psychologie, démographie, épidémiologie. Le nombre d'utilisateurs devrait être appelé à croître de manière importante au cours des prochaines années avec l'arrivée de nouvelles bases de données qui ne manqueront pas d'attirer par exemple des géographes, des historiens, des spécialistes des études urbaines. L'arrivée du CIQSS a clairement exercé un effet structurant majeur sur les travaux des chercheurs et la programmation scientifique des centres ou regroupements auxquels ils appartiennent.

Le CIQSS n'aurait sans doute pas connu ce succès sans les efforts considérables consentis dans le domaine de la formation. Le constat du Groupe de travail CRSH/Statistique Canada était très clair : du fait du recul important dans les années 1990 des méthodes quantitatives en sciences sociales, un faible nombre de chercheurs menaient des travaux dans le domaine des statistiques sociales et, de ce nombre, seule une fraction maîtrisait les méthodes statistiques avancées permettant de tirer profit de la richesse des enquêtes longitudinales complexes. Pour lever cet obstacle, le CIQSS a travaillé à développer un large éventail d'activités et de formations sur mesure.

L'École d'été constitue, sans conteste, le programme phare de formation du CIQSS. Sa formule pédagogique unique au Canada, la renommée de ses formateurs dans leur champ de compétence respectif, l'éventail des modules de formation offerts et la qualité de l'organisation ont permis à l'École d'été du CIQSS de se forger une solide réputation dans le domaine de la formation

en statistiques sociales, comme l'indique le nombre croissant de candidatures dont plusieurs proviennent de l'extérieur du Québec (Canada, États-Unis, Europe). L'enseignement de l'École se caractérise par l'alternance d'exposés théoriques en classe et d'exercices pratiques en laboratoire à partir de données canadiennes ainsi que par la présence constante des enseignants responsables de module qui assurent l'encadrement suivi des participants. De plus, des échanges soutenus ont lieu à propos de l'application aux questions de recherche des participants des méthodes enseignées et à propos de l'interprétation des résultats.

Au fil des ans, six modules de base ont été développés dans le cadre de l'École d'été et ils ont été offerts soit en français, soit en anglais selon la disponibilité des enseignants et la demande des participants. Ces modules portent sur les méthodes suivantes : l'analyse des transitions (*event history analysis*), les modèles de risque pour données d'enquêtes à plan complexe, l'analyse des données de *panels*, incluant les modèles à effets aléatoires (*random effects model*), les modèles d'équations structurelles, les modèles multiniveaux ou modèles hiérarchiques et enfin les modèles de trajectoires. Au cours des trois prochaines années, nous entendons développer trois nouveaux modules de formation au rythme d'un par année. Ils visent plus particulièrement à permettre aux étudiants et chercheurs une exploitation optimale des nouvelles bases de données disponibles au CIQSS. Ces modules portent sur les méthodes suivantes : l'analyse spatiale (module prévu en 2008), les modèles dynamiques de micro-simulation (module prévu en 2009) et l'analyse des données de recensements historiques (module prévu en 2010).

De nombreuses activités viennent compléter cette offre de formation : ateliers pratiques en laboratoire, séminaires méthodologiques, présentations de projets ou de grandes bases de données, etc., auxquels ont assisté des centaines d'utilisateurs, chercheurs, étudiants, professionnels. À mesure que les bases de données augmentent, que les méthodes d'analyse se raffinent, que le bassin des utilisateurs du CIQSS s'élargit et se diversifie, la demande pour le type de formations appliquées que nous offrons augmente.

Le CIQSS travaille à faire connaître et à valoriser l'ensemble des recherches qui utilisent les bases de données mises à la disposition de la communauté scientifique. Il le fait par le biais d'activités organisées bien souvent de concert avec des regroupements existants ou dans le cadre d'événements scientifiques récurrents, dans un effort visant à encourager les synergies et éviter les

chevauchements. Ces activités concernent tout aussi bien la publication d'ouvrages ou de numéros spéciaux de revues scientifiques que la tenue de séminaires, colloques ou conférences. L'objectif est de créer des passerelles entre milieux et disciplines, d'encourager les échanges autour de thématiques faisant largement usage des statistiques sociales mais concernant une pluralité d'acteurs. Le colloque international sur le thème « Statistiques sociales et diversité ethnique : doit-on compter, comment et à quelles fins ? » que nous avons organisé en décembre dernier en collaboration avec l'INED illustre bien cette volonté.

---

Lors de sa création, le CIQSS a fait le pari de transformer les contraintes liées à l'exploitation des enquêtes dans les CDR en opportunités uniques de recherche et de formation pour ses utilisateurs. Au terme de près de huit ans d'existence, pendant lesquelles le Centre a travaillé fermement à rendre les données plus accessibles aux utilisateurs par la création d'antennes, à offrir une gamme étendue d'activités de formation ciblées et à multiplier les lieux d'échanges et de discussions, force est de constater que le CIQSS est devenu une véritable plaque tournante de la recherche en statistiques sociales au Québec. Le défi des prochaines années réside dans la capacité du CIQSS à consolider son fonctionnement en réseau dans le contexte de croissance qui le caractérise.

**POUR EN SAVOIR PLUS**

- CURRIE, R., et B. Spencer. 2005. « Les Centres de données de recherche : un progrès considérable dans le renforcement de la capacité de recherche en sciences sociales », *Horizons*, 8, 1 : 38-41.
- POIRIER, J., et C. Le Bourdais. à paraître. « L'accès aux données de recherche au Canada : acquis et défis », Actes de la Chaire Quételet 2006, Louvain-la-Neuve et Paris, Academia et L'Harmattan (accessible en ligne à partir du lien suivant : [http://www.uclouvain.be/cps/ucl/doc/demo/documents/Poirier\\_Lebourdais.pdf](http://www.uclouvain.be/cps/ucl/doc/demo/documents/Poirier_Lebourdais.pdf))
- SMITH, M. R. 2005. « Présentation. L'étude de la dynamique sociale à partir d'enquêtes longitudinales », *Recherches sociographiques*, 156, 2 : 207-216.
- Site Web du CIQSS : <http://www.ciqss.umontreal.ca/>
- Page Web du Programme des Centres de données de recherche de Statistique Canada : [http://www.statcan.ca/francais/rdc/index\\_f.htm](http://www.statcan.ca/francais/rdc/index_f.htm)
- Page Web du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada sur l'Initiative canadienne pour les statistiques sociales et l'accès aux Centres de données de recherche : [http://www.sshrc.ca/web/apply/program\\_descriptions/ciss\\_reseach\\_data\\_f.asp](http://www.sshrc.ca/web/apply/program_descriptions/ciss_reseach_data_f.asp)



CHAPITRE 2

# Familles & fécondités



# MÉMOIRE, APPRÉCIATION DE LA VIE ET ENTOURAGE FAMILIAL

Valérie GOLAZ<sup>1</sup>, Éva LELIÈVRE<sup>2</sup>

Le propre d'une enquête biographique quantitative est le croisement d'informations factuelles sur un large ensemble de thèmes, abordés systématiquement (GRAB, 1999). Souvent conduites rétrospectivement, ces enquêtes soulèvent la question de l'influence de la mémoire, la mémoire humaine étant sélective (Auriat, 1996). Les travaux méthodologiques menés lors de l'enquête *Triple biographie* (Courgeau, 1985; Poulain *et al.*, 1991) ont montré que les données biographiques recueillies avec des outils de collecte appropriés étaient fiables. Les erreurs portent simplement sur la datation *exacte* des événements et, dans la mesure où l'on respecte l'enchaînement chronologique, elles n'affectent pas les résultats (Courgeau et Lelièvre, 1989: 19-21). La collecte rétrospective pose également la question de la reconstruction subjective, éventuellement idéalisée: les approches qualitatives comme quantitatives sont sujettes à des effets de lissage de la trajectoire biographique.

On se référera au chapitre traitant des faits et perceptions dans le dernier ouvrage du Groupe de Réflexion sur l'Approche Biographique (GRAB, 2006) pour une discussion détaillée sur ce thème. Il faut retenir que la confrontation des nombreuses dimensions des récits qu'impose la collecte quantitative des biographies limite l'isolement et la mise en scène d'un événement particulier au profit des autres. Contrairement aux récits de vie qualitatifs, qui respectent le silence des enquêtés sur certains thèmes ou certaines périodes de leur vie, silence qui peut en soi constituer un objet d'étude (Randall et Koppenhaver, 2004), les collectes biographiques quantitatives s'efforcent de reconstruire une succession factuelle des événements, indépendante des perceptions qui imprègnent le discours (Lelièvre *et al.*, 2006).

Dans cet article, nous n'explorons pas tant la reconstruction *a posteriori* ou les « oublis » dans le récit que l'appréciation que les enquêtés donnent sur les différentes périodes de leur vie (information subjective) en relation avec leur type d'entourage durant ces périodes. Il s'agit de mesurer comment une situation familiale influe la mémoire que les individus ont d'une période de leur vie, et d'évaluer la place de cet élément qui façonne le souvenir de moments particuliers.

Plus précisément, il s'agit de confronter les caractéristiques de l'entourage familial des individus au fil de leur vie à la perception que les enquêtés ont de leur passé. Ces deux questions rétrospectives, l'une factuelle, l'autre de l'ordre des perceptions, permettent d'aborder de manière originale la question de la sélectivité de la mémoire. Les situations d'isolement relatif sont-elles jugées plus difficiles que les autres par les enquêtés? La croissance ou la décroissance de la taille de l'entourage entraînent-elles une perception différente de la qualité de la vie? La présence des parents joue-t-elle un rôle important dans la perception que les enquêtés ont de leur enfance? Quelles appréciations émettent les adultes sur les périodes de constitution de la famille et de départ des enfants? L'entourage familial à prendre en compte pour répondre à ces questions se limite-t-il aux membres du ménage ou bien doit-il être étendu à un réseau familial plus large? Telles sont les questions abordées dans notre travail. Afin d'apporter des réponses, il est tout d'abord nécessaire de reconstituer l'entourage familial des enquêtés (désignés par ego) au fil de leurs vies, à la fois les membres de la famille avec lesquels ils résident et l'ensemble plus large de leurs contacts familiaux. Ensuite, afin de confronter

---

1. Institut national d'études démographiques, Paris, France: valerie.golaz@ined.fr

2. Institut national d'études démographiques, Paris, France: eva@ined.fr

ces données aux appréciations des différentes périodes de la vie définies par ego lui-même, un certain nombre d'indicateurs sont mis au point pour décrire chacune de ces périodes. Enfin, deux âges de la vie différents font l'objet d'analyses dans cette communication : l'enfance et l'adolescence d'une part, l'âge adulte d'autre part.

### Reconstituer les cercles familiaux et les perceptions au fil de la vie

L'enquête *Biographies et entourage*, réalisée en 2001 auprès de Franciliens nés entre 1930 et 1950, est une enquête biographique qui, outre la reconstitution des parcours familial, résidentiel et professionnel des enquêtés, comporte un nombre important d'informations longitudinales concernant les proches de l'enquêté(e) tout au long de sa vie, qu'ils soient apparentés ou non. Cet « entourage » a été défini avec précision, en amont de la collecte, comme l'ensemble des personnes ayant corésidé avec ego, ses ascendants et descendants directs, ses collatéraux et conjoints éventuels, et toutes les autres personnes mentionnées par ego comme ayant joué un rôle important à certaines périodes de sa vie (Bonvalet et Lelièvre, 1995, Lelièvre *et al.*, 1997). L'entourage englobe donc le ménage d'ego et s'étend au-delà. En outre, cette enquête prend en compte la perception que portent les enquêtés sur leur propre parcours de vie. En effet, la cueillette de données à partir de questions essentiellement fermées et fac-

tuelles est suivie d'une interprétation du déroulement, des temps forts et de la tonalité générale de la biographie par l'enquêté lui-même (Laborde *et al.*, 2007).

Passer de l'étude des trajectoires individuelles à celles d'un groupe d'individus conduit en pratique à étendre et systématiser les principes de l'observation et de l'analyse faite dans les enquêtes biographiques d'une part (Grab, 1999) et les enquêtes portant sur les réseaux de sociabilité d'autre part (Bonvalet *et al.*, 1993). Dans l'enquête *Biographies et entourage*, pour effectuer ce passage de l'individu au groupe dans une perspective dynamique, on a choisi d'une part de collecter les informations auprès d'une personne de référence au sein du groupe et d'autre part de baliser un univers systématiquement renseigné (Lelièvre et Vivier, 2001).

#### Décrire l'entourage

Il a donc fallu pour cela identifier un cercle autour de l'individu qui soit suffisamment précis pour pouvoir être suivi tout au long de la trajectoire individuelle, y compris lorsqu'une partie de ce groupe n'est pas corésident. Ce cercle de personnes comprend des *figures imposées de la famille*, l'ensemble des *corésidents* (apparentés ou non) avec lesquels ego a vécu au moins un an, ainsi que les *autres personnes importantes* librement citées par ego comme ayant joué un rôle parental ou bien ayant eu une influence positive ou négative au cours de sa vie (**ENCADRÉ 1**).

#### ENCADRÉ 1

Les personnes de l'entourage des enquêtés identifiées dans *Biographies et entourage*

##### Dans la famille

• *dans la lignée*

##### Ascendants :

les grands-parents d'ego, les parents biologiques et parents adoptifs d'ego et les conjoints des parents d'ego

*Collatéraux* : frères et sœurs, demi-frères, demi-sœurs, frères et sœurs de lait

*Descendants* : enfants d'ego, petits enfants

• *dans l'alliance*

*Conjoints* (mariés ou non, corésidents ou non)

*Parents* des conjoints

*Enfants* des conjoints

##### Au-delà de la famille

• *Les autres personnes importantes*

Personnes ayant joué un *rôle parental* auprès d'ego  
Amis, collègues, membres de la belle-famille considérés par ego comme ayant joué un rôle important positif ou négatif.

**Au quotidien**, tout au long de la vie d'ego

• *L'ensemble des corésidents* (apparentés ou non) avec lesquels ego a vécu au moins un an

On collecte ainsi des trajectoires (plus ou moins détaillées) sur les trois générations d'individus au centre desquelles se situe l'enquêté (ego). En complément, on dispose d'informations sur les grands-parents de l'enquêté et ses petits-enfants (deux générations supplémentaires), ainsi que sur ses proches en dehors de la parentèle. Les figures de la parentèle qui n'ont pas fait l'objet de questions systématiques (oncles, tantes, belle-famille...) n'apparaissent dans la base de données que lorsqu'elles ont été corésidentes avec ego, ou qu'ego les mentionne comme ayant joué un rôle important, parental ou non.

C'est donc à partir des informations collectées sur ces trajectoires et le type de relation entre l'enquêté et ses proches que nous allons reconstituer l'entourage familial des enquêtés tout au long de leur vie, selon des périmètres variables, depuis les membres de la famille corésidents jusqu'à un cercle familial plus étendu. Cette reconstitution est faite de manière homogène pour l'ensemble des enquêtés à partir des éléments du questionnaire et ne fait pas strictement appel à la mémoire, puisque le questionnement ne requiert pas des répondants de décrire ces cercles familiaux en tant que quels.

#### *Évaluer les différentes périodes de sa vie*

Dans l'enquête *Biographies et entourage*, si la collecte restitue les événements qui jalonnent la vie des enquêtés et non les motivations, les « synthèses » en fin de questionnaire amènent l'enquêté, grâce au support de la grille où est reportée la chronologie des événements familiaux, résidentiels et professionnels, à proposer un découpage « argumenté » ou « explicite » de

sa trajectoire et à apprécier chacune des périodes ainsi définies de sa biographie (Laborde *et al.*, 2007).

Les répondants identifient en moyenne quatre périodes et un tiers des enquêtés ont découpé leur trajectoire en 3 à 5 périodes distinctes (**ENCADRÉ 2**). Au total, les enquêtés de *Biographies et entourage* ont produit 11 951 périodes distinctes.

La distribution des appréciations attribuées par les enquêtés aux différentes périodes qu'ils ont identifiées dans leur vie montre que l'ambiance d'ensemble des parcours est positive : plus de la moitié de ces appréciations sont positives, caractérisées par les indicateurs « bonnes » ou « très bonnes » années (**TABLEAU 1**). En moyenne, elles concernent 37 années, soit deux tiers de la durée de vie des trajectoires. Une analyse plus fine par âge indique que ces bonnes années ne se concentrent pas préférentiellement sur une période précise de la vie. On n'observe pas, par exemple, de polarisation particulière des appréciations positives sur l'enfance ou sur la jeunesse des enquêtés. Cette diversité de répartition des « bonnes années » tout au long des biographies révèle l'intérêt et la validité de ces évaluations subjectives rétrospectives, qui ne se limitent pas à une reconstruction plus ou moins conventionnelle ou idéalisée d'une période de la vie (d'une enfance mythifiée, par exemple). D'ailleurs, un peu plus du quart des appréciations sont au contraire négatives et se réfèrent à des années dites « difficiles », voire « très difficiles » (Laborde *et al.*, 2007).

Dans l'ensemble, les appréciations portées par les enquêtés sont relativement tranchées : les indicateurs extrêmes (« très bonnes » années/années « très difficiles ») représentent même 32 %, soit un tiers

#### **ENCADRÉ 2**

Les questions Sy1 et Sy2 de *Biographies et entourage*

##### **Sy1 - Pouvez-vous découper votre vie en époques différentes ?**

Caractériser ces périodes, en particulier, en identifiant ce qui les différencie les unes des autres et ce qu'elles représentent dans votre vie.

##### **Sy2 - Pour chacune de ces époques, était-ce :**

- |           |                            |
|-----------|----------------------------|
| <b>TB</b> | de très bonnes années      |
| <b>B</b>  | de bonnes années           |
| <b>SP</b> | des années sans problème   |
| <b>D</b>  | des années difficiles      |
| <b>TD</b> | des années très difficiles |

TABLEAU 1

Distribution des appréciations (d'après Laborde *et al.*, 2007)

	Appréciations par ordre de fréquence (Sy2)					Ensemble
	B	TB	SP	D	TD	
Effectifs	3897	2943	1788	2403	920	11 915
%	32,6	24,6	15,0	20,1	7,7	100,0
Durée moyenne de l'appréciation (années)	21,1	15,9	9,5	8,7	3,0	58,2

Champ: Ensemble des enquêtes ayant répondu à la question (N= 2 799 femmes et hommes franciliens âgés de 50 à 70 ans)  
Lecture: 24,6% des périodes ont été qualifiées de TB (très bonnes)

Source: INED, Enquête *Biographies et entourage*, 2001.

des appréciations alors que l'indicateur plus neutre (années « sans problème »), qui fait ici figure de valeur intermédiaire, est nettement moins fréquent (15 %).

Cette évaluation des différentes périodes de la vie passée ne nécessite pas de construction supplémentaire pour être utilisée dans l'analyse, contrairement à l'estimation de l'entourage familial des enquêtés.

### Reconstituer les relations à la famille restreinte au fil de la vie

À partir des informations disponibles sur l'entourage de l'enquêté, nous nous sommes plus particulièrement intéressées à sa famille restreinte, c'est-à-dire les membres de la famille les plus proches d'ego au sens généalogique du terme, ainsi que les personnes qui ont joué un rôle parental (Lelièvre et Vivier, 2006; Lelièvre *et al.*, 2008). Ainsi, au total, la famille restreinte comprend: les parents et les autres personnes ayant joué un rôle parental, les frères et sœurs, les conjoints et les enfants. Faire partie de la famille restreinte ne signifie pas systématiquement avoir des relations fortes avec ego. Néanmoins, on peut supposer que l'ensemble des membres de la famille restreinte ont une influence sur la trajectoire de l'enquêté.

Nous nous penchons ici sur deux conceptions possibles de la famille restreinte. L'une, minimale, se résume à la partie de la famille restreinte qui est corésidente avec ego. La *famille restreinte corésidente* peut être considérée comme le plus petit groupe qui influence ego. On

reconstitue de manière précise ses caractéristiques au fil de la vie d'ego grâce à la grille biographique du questionnaire, dans laquelle une section est consacrée aux personnes (apparentées ou non) ayant corésidé avec ego au moins 1 an.

Cependant, pour prendre en compte également les membres de la famille restreinte non corésidents, nous avons également défini le réseau de la famille restreinte, qui consiste en l'ensemble des membres qui sont en contact fréquent avec ego chaque année de sa vie passée. Ce *réseau familial restreint* inclut la famille restreinte corésidente et s'étend au-delà de ce premier cercle à ceux qui restent en contact et dont l'influence persiste sur la trajectoire d'ego. En plus des périodes de corésidence, différentes sections de la base de données sont mobilisées pour reconstituer la famille en contact avec ego:

les informations sur chacune de ces personnes, comme la fréquence des contacts avec ego au moment de l'enquête ou le décès de la personne mentionnée, et la période d'influence des personnes mentionnées comme ayant joué un rôle parental

la proximité spatiale des lieux de résidence d'ego et de ses parents, de la naissance d'ego au moment de l'enquête.

L'ensemble des informations disponibles ne permet pas une estimation directe de la présence ou de l'absence de relations entre l'enquêté et chacune de ces personnes à tout moment de sa vie passée. Il faut donc, en préparation de l'analyse, compenser l'absence de

certaines informations. Des hypothèses sont élaborées, en fonction de la quantité d'informations dont on dispose sur la personne considérée et sa relation à ego.

Le réseau familial restreint est reconstitué à partir des trois hypothèses suivantes :

**H1.** Entre deux périodes de corésidence avec ego, on reste en contact ;

**H2.** L'entrée dans le réseau est marquée par la naissance dans le cas de la lignée directe et de la fratrie. Elle a lieu une année avant le début de la relation conjugale dans le cas des conjoints : nous faisons l'hypothèse que la rencontre et la fréquentation précèdent le début de la relation conjugale. On estime qu'elle a lieu l'année mentionnée par ego pour les autres figures parentales ;

**H3.** Les sorties du réseau sont marquées avant tout par le décès et par la rupture de relations, consommée lorsque la fréquence des contacts est inférieure à 4 fois par an. S'il y a rupture des relations au moment de l'enquête, on estime alors que celle-ci coïncide avec la décohabitation pour les enfants, la fratrie, les parents adoptifs et les conjoints de parents, alors que pour les parents biologiques, on peut utiliser la date à partir de laquelle ils ne résident plus dans la même commune ou une commune limitrophe. Pour les conjoints, on estime que l'année du divorce marque la rupture, et s'il y a séparation sans divorce, l'année de la séparation. Pour les

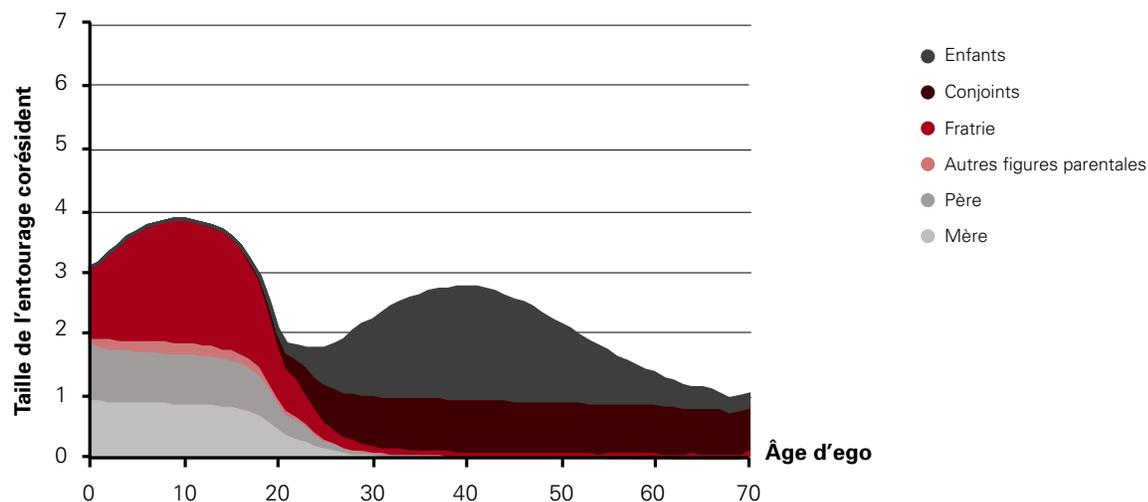
autres figures parentales, la fin de la période d'influence donnée par l'enquête est prise en compte.

On a pu construire ainsi deux bases de données qui, pour chaque année de vie d'ego, comportent la taille et la structure d'un groupe de personnes apparentées centré sur ego, la famille restreinte, dans sa conception minimale (la famille restreinte corésidente) et maximale (le réseau familial restreint).

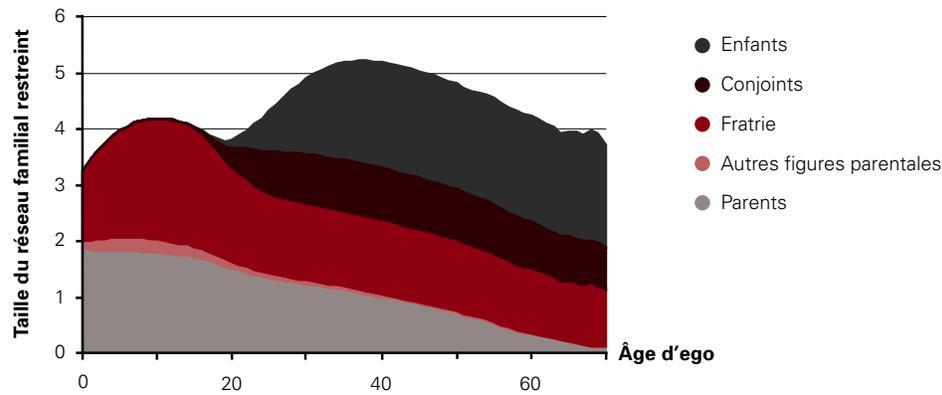
La taille moyenne de la famille restreinte corésidente des Franciliens nés entre les années 1930 et 1950 varie en fonction de l'âge d'ego (**FIGURE 1**). C'est aux alentours de 10 ans qu'elle est la plus nombreuse, atteignant près de 4 personnes en moyenne (un peu moins de deux parents/un peu moins de deux frères et sœurs). Après un creux vers 25 ans, la famille restreinte corésidente augmente à nouveau jusqu'à 35 ans. Le départ des membres de la fratrie est compensé par l'arrivée d'un conjoint et des enfants, le départ de ceux-ci ayant lieu lorsqu'ego est âgé de 40 à 65 ans. À 70 ans, les enquêtés vivent en moyenne avec une autre personne de leur famille restreinte.

Le réseau familial restreint des Franciliens nés entre 1930 et 1950 passe de 4 personnes en moyenne au cours de l'enfance à plus de 5 personnes entre 30 et 50 ans, pour retomber progressivement au dessous de 4 personnes vers 70 ans (**FIGURE 2**). Ce sont la fratrie et

**FIGURE 1**  
Taille moyenne de la famille restreinte



**FIGURE 2**  
Taille moyenne du réseau familial restreint

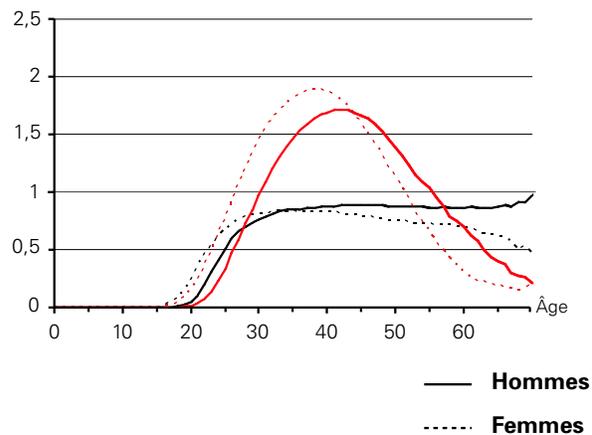


les enfants d'ego qui constituent en moyenne les composantes les plus importantes de son réseau familial restreint sur l'ensemble de sa trajectoire. De 0 à 25 ans, le réseau est principalement formé des parents biologiques et de la fratrie, et à partir de 30 ans, la part relative des enfants est la plus importante (FIGURE 2). La taille moyenne du réseau varie relativement peu au cours de la vie, et à 70 ans les enquêtés sont toujours en contact fréquent avec près de 4 personnes de leur famille restreinte en moyenne.

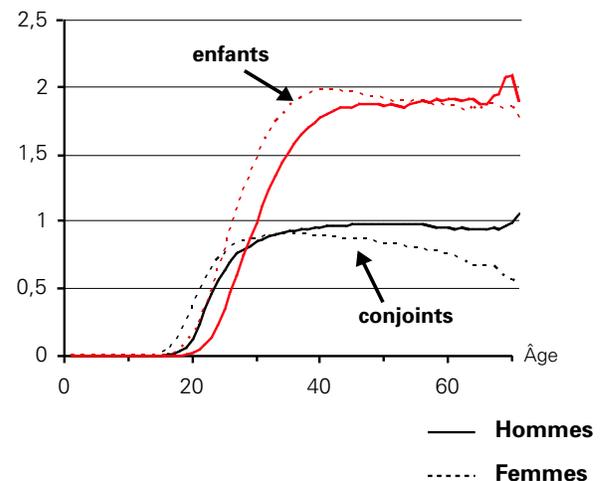
Le volume des ascendants et des collatéraux sont très proches pour les hommes et les femmes, à tous les âges de la vie. En revanche, des différences sensibles distin-

guent les deux genres lorsque l'on considère le nombre de conjoints et d'enfants dans la famille restreinte de chacun. Les femmes entrent en union plus tôt que les hommes en moyenne, et à partir de 35 ans, la proportion de femmes qui ne résident plus avec un conjoint croît régulièrement (FIGURE 3). De même, la proportion de femmes qui sont en contact régulier avec un conjoint ou ex-conjoint décroît aussi (FIGURE 4). Pour les hommes en revanche, la même proportion d'entre eux vit en couple à 40 ans et à 60 ans. En ce qui concerne les enfants, leur arrivée est plus précoce pour les femmes que pour les hommes (FIGURE 3), et ce n'est qu'à partir

**FIGURE 3**  
Nombre moyen de conjoints et d'enfants dans la famille restreinte coresidente



**FIGURE 4**  
Nombre moyen de conjoints et d'enfants dans le réseau de la famille restreinte



de 50 ans qu'ils sont aussi nombreux en moyenne dans l'entourage d'un père que d'une mère (FIGURE 4).

### Modéliser l'effet de la famille restreinte sur l'appréciation de la période de la vie

Concrètement, afin de mettre en relation la composition de l'entourage familial d'ego au fil de sa vie, défini comme sa famille restreinte corésidente ou son réseau familial restreint, et l'appréciation qu'ego donne des périodes qu'il ou elle a définies, il est nécessaire de centrer l'analyse sur ces périodes. Ainsi, après avoir reconstitué la famille restreinte d'ego pour chaque année de sa vie, il faut maintenant mettre au point des indicateurs synthétisant les caractéristiques de cette famille restreinte et de son évolution durant chacune des périodes d'appréciation données. La tonalité d'une période étant appréciée par ego *a posteriori* et de manière globale pour la période délimitée par l'enquête, cela n'aurait pas de sens d'affecter cette appréciation à chacune des années qui forme la période. Il n'est pas non plus question ici de se placer dans une démarche biographique et d'étudier la durée de la période. Il s'agit *a contrario* de considérer ces périodes comme définies par ego à un moment précis de sa trajectoire, (le moment de l'enquête) et de mettre pour chacune d'entre elles en regard l'appréciation d'ego et les caractéristiques de son entourage, caractéristiques construites à partir des données factuelles recueillies dans l'enquête. L'unité statistique étudiée ici est donc la période subjective. Les 2830 enquêtés de *Biographies et entourage* ont ainsi défini un ensemble de 11 951 périodes et, pour chacune de ces périodes, on peut calculer un certain nombre d'indicateurs qui décrivent de la manière la plus détaillée possible la taille et la structure de la famille restreinte d'ego.

*Indicateurs pour la taille de la famille restreinte au cours d'une période donnée :*

Taille moyenne de la famille restreinte au cours de la période

Écart-type de la taille de la famille restreinte au cours de la période

Évolution de la taille de la famille restreinte au cours de la période

- Monotone croissante
- Monotone décroissante
- Non monotone
- Constante

*Indicateurs pour la structure de la famille restreinte au cours d'une période donnée :*

Absence totale de conjoint dans la famille restreinte au cours de la période

Départ du conjoint de la famille restreinte au cours de la période

Absence totale d'enfants dans la famille restreinte au cours de la période

Départ d'un enfant de la famille restreinte au cours de la période

Présence de frères et sœurs au cours de la période, et présence de strictement plus de deux frères et sœurs

Absence totale de parents au moins une année de la période, et présence des deux parents sur la totalité de la période

Présence d'autres personnes ayant joué un rôle parental

De plus, comme la taille et la composition de l'entourage dépendent de manière importante non seulement de la période de la vie mais aussi du sexe d'ego, il s'est avéré nécessaire de mener l'analyse de manière dissociée sur des périodes relativement homogènes et en étudiant séparément hommes et femmes. Nous avons donc travaillé de manière approfondie sur les épisodes inclus dans deux périodes bien précises de la vie :

**L'enfance et l'adolescence :** tous les épisodes s'achevant avant 21 ans (N=2840 épisodes)

**L'âge adulte :** tous les épisodes débutant après 21 ans (N=6277 épisodes)<sup>3</sup>

Les deux parties suivantes présentent les résultats de régressions logistiques explicitant l'effet des caractéristiques de la famille restreinte d'ego sur l'appréciation émise concernant les périodes de l'enfance et l'adolescence ou de l'âge adulte (TABLEAUX 2 ET 3). Dans ces modèles, l'unité statistique est la période. La variable expliquée est le fait que cette période soit considérée comme « difficile » ou « très difficile ». À chaque fois, les deux définitions extrêmes de la famille restreinte

3. Les épisodes débutant au cours de l'enfance et s'achevant à l'âge adulte ne sont pas pris en compte dans ce travail, ce qui entraîne une légère surreprésentation des périodes difficiles (les plus courtes) par rapport aux périodes évaluées positivement (les plus longues). Néanmoins, on fait l'hypothèse ici que cela a une influence négligeable sur les modèles utilisés.

TABLEAU 2

Sens de la liaison entre périodes difficiles et variables des modèles pour les périodes de l'enfance et de l'adolescence<sup>4</sup>

DÉCLARATION DES PÉRIODES	MODÈLE 1	MODÈLE 2
	Famille restreinte corésidente	Réseau familial restreint
<b>d'autant plus négative</b>	Aucun parent (H & F) Un parent seul (H & F) Présence d'autre(s) figure(s) parentale(s) (H)	Aucun parent (H & F) Un parent seul (H & F) Présence d'autre(s) figure(s) parentale(s) (H)
<b>d'autant plus positive</b>	Génération 1936-1950 (H) Durée (H & F) Être né en France (H)	Génération 1936-1950 (H) Durée (H & F) Être né en France (H)

(H) Hommes seulement (F) Femmes seulement

TABLEAU 3

Sens de la liaison entre périodes difficiles et les autres variables des modèles pour les périodes de l'âge adulte<sup>5</sup>

DÉCLARATION DES PÉRIODES	MODÈLE 1	MODÈLE 2
	Famille restreinte corésidente	Réseau familial restreint
<b>d'autant plus négative</b>	<i>Taille décroissante de la famille restreinte (F)</i> <i>Ne pas avoir d'enfant à la maison (F)</i> Départ d'un conjoint (H & F)	<i>Variance forte de la taille de la famille restreinte (H)</i> <i>Départ d'un enfant (F)</i> Départ d'un conjoint (H & F)
<b>d'autant plus positive</b>	Durée (H & F) <i>Faible taille de la famille restreinte (H)</i> Taille croissante de la famille restreinte (H & F) Être né en province (H) <i>Départ d'un enfant (F)</i> <i>Présence d'un conjoint (H &amp; F)</i>	Durée (H & F) Taille croissante de la famille restreinte (H & F) Être né en province (H) <i>Taille non monotone de la famille restreinte (F)</i> <i>Présence d'un conjoint (F)</i>

(H) Hommes seulement (F) Femmes seulement

*En italique*: souligne les différences entre les deux modèles

4. Le tableau complet se trouve en Annexe (Tableau 4).

5. Le tableau complet se trouve en Annexe (Tableau 5)

sont testées : la famille restreinte corésidente et le réseau familial restreint. Dans chacun des modèles présentés ici, des variables de contrôle liées à ego (génération/ lieu de naissance) et aux caractéristiques propres de la période (sa durée) ont été introduites. Dans tous les cas, la durée et l'appréciation de la période sont corrélées, les périodes plus courtes étant globalement plus difficiles que les plus longues.

### **La présence de rôles parentaux aux moments difficiles**

Au cours de l'enfance et l'adolescence (**TABLEAU 2**), la cohorte de naissance d'ego n'est significative que chez les garçons. Ce sont les garçons nés entre 1936 et 1950 qui traversent globalement des épisodes plus heureux que ceux qui sont nés entre 1930 et 1935. Il y a probablement là un effet de la guerre et de la période de reconstruction qui la suit. Mais il est intéressant de noter que les générations 1941-1945 sont celles qui se démarquent le plus.

Avant 21 ans, la taille de la famille restreinte est liée à la présence des parents et d'autres figures parentales. La présence de frères et sœurs, comme la taille moyenne de la famille restreinte, ne jouent aucun rôle. L'appréciation donnée par les femmes sur leur enfance et leur adolescence n'est sensible qu'à la présence des parents dans le ménage ou dans l'entourage (les épisodes passés avec les deux parents sont significativement plus heureux). La présence d'autres figures parentales ne joue pas de rôle significatif chez les femmes. Chez les garçons, l'influence de la présence des parents dans le ménage ou dans l'entourage se retrouve, mais s'y ajoute une relation significative avec la présence de figures parentales. Les périodes difficiles que les hommes ont traversées pendant l'enfance sont liées au fait d'être né à l'étranger et à la présence de rôles parentaux, ceux-ci ayant pu aider à surmonter les difficultés vécues.

Il faut retenir de cette analyse l'importance de la présence des deux parents, tant dans l'entourage que dans le ménage, ainsi que la présence significative d'autres figures parentales au cours des périodes jugées plus difficiles que les autres, chez les garçons. On peut remarquer que les deux modèles sont très simi-

les : pour l'enfance, ménage et entourage apportent les mêmes résultats lorsque l'on étudie les liens entre famille restreinte et évaluation subjective de la période.

### **Des appréciations de l'âge adulte fortement liées à la vie conjugale et à la maternité pour les femmes – et seulement pour elles**

À l'âge adulte (**TABLEAU 3**), l'effet de génération n'est pas significatif.

Pour les hommes, les périodes significativement plus heureuses que les autres sont celles au cours desquelles la famille restreinte corésidente se construit en présence du conjoint, mais demeure limitée (au maximum un conjoint et un enfant, globalement au plus deux personnes). La croissance du réseau de la famille restreinte est aussi un facteur positif, mais cette fois sans limitation de taille. Les conjoints peuvent se succéder, de nouveaux enfants naître, augmentant ainsi le réseau de la famille restreinte, pour les hommes ces recompositions correspondent à de bonnes périodes, même si la séparation se reflète dans des périodes difficiles.

Pour les femmes, la croissance de la famille restreinte corésidente ou du réseau familial rend les périodes significativement meilleures, sans limite perceptible de taille. Mais si l'on s'intéresse à la structure de la famille restreinte, on peut voir que les périodes au cours desquelles le conjoint est présent sont jugées moins difficiles. Par contre, comme pour les hommes, les périodes où se produit le départ du conjoint sont jugées difficiles. Quand il y a au moins un enfant dans le ménage, les périodes sont moins bien perçues que les autres. Associé aux résultats précédents concernant l'allure de l'évolution de la taille de la famille restreinte au cours de la période, cet élément montre simplement qu'à la phase de constitution de la famille, globalement positive, succède les rigueurs d'une vie familiale contrainte par les difficultés de logement et l'emploi des parents. De plus, les périodes marquées par le départ du ménage d'un enfant sont significativement mieux vécues que les autres (modèle 1). Les périodes sont moins difficiles lorsque le départ des enfants est progressif que lorsqu'elles sont marquées par un départ plus important (conjoint et enfants). De plus, lorsque

les enfants sortent du réseau familial (modèle 2), c'est-à-dire qu'il y a rupture quasi totale des contacts avec la mère ou décès, la période est significativement plus difficile. Globalement, les fortes variations de la taille du réseau familial restreint sont corrélées avec les périodes difficiles.

Ainsi donc, à partir de 21 ans, les épisodes des femmes sont fortement colorés par leur vie conjugale et leur descendance. Les périodes de départ des enfants du foyer parental sont plutôt bien vécues, les périodes où les enfants sont présents correspondent souvent à des périodes plus difficiles.

---

Disposant de deux caractéristiques innovantes d'une source exceptionnelle, nous avons ici proposé une exploration d'un des facteurs qui influence la mémoire que l'on garde des périodes de sa vie, à savoir l'entourage dont on dispose durant ces périodes. Les données de l'enquête *Biographies et entourage* interrogeant l'enquêté sur les trajectoires d'un certain nombre de figures imposées de la parentèle nous permettent d'identifier au fil de sa vie la famille corésidente et au-delà son réseau familial, restreint ici aux parents, personnes ayant joué un rôle parental, frères et sœurs et enfants. Leur construction s'est faite à partir de données factuelles. Ainsi, la reconstitution de l'entourage d'ego tout au long de sa vie n'est pas directement produite par ego au moment de l'enquête, mais fondée sur le recoupement d'informations factuelles bien définies. Ce mode de construction, loin de prétendre à une précision universelle, permet cependant une comparabilité maximale entre les entourages reconstruits de chaque enquêté.

En revanche, les appréciations des périodes de sa vie passée que donne ego au moment de l'enquête *Biographies et entourage* sont des perceptions produites au moment de l'enquête. Elles sont subjectives et singulières (Lelièvre *et al.* 2006).

Que nous apporte la confrontation des faits aux perceptions sur ces sujets? Les analyses précédentes nous suggèrent quelques pistes de réflexion qui méritent d'être approfondies.

Premièrement, les analyses montrent que la perception du passé dépend fortement du genre de l'enquêté. Dans le domaine familial, les perceptions masculines semblent plus tributaires de leurs relations avec leurs ascendants et leurs conjoints, alors que celles des femmes sont moins sensibles à l'ascendance et fortement infléchies par leur descendance. Au-delà même de

l'interprétation des analyses précédentes, hommes et femmes ne se remémorent pas leur passé de la même manière. Ainsi la guerre n'est-elle pas perceptible statistiquement dans les appréciations que donnent les femmes sur leur enfance, alors qu'elle l'est chez les hommes.

Les analyses précédentes montrent également que non seulement la famille restreinte au ménage joue un rôle non négligeable dans l'appréciation émise par ego, mais qu'au-delà du ménage les personnes de la famille restreinte en contact avec ego sont importantes à l'âge adulte.

Faisant naturellement appel à la mémoire, les données d'enquêtes rétrospectives en sont tributaires. Ces résultats montrent l'intérêt d'une confrontation entre perception directe et reconstitution factuelle. D'une part, apparaissent importants des éléments qui dépassent le cadre des événements ou des états recueillis dans une grille biographique, depuis la naissance jusqu'au moment de l'enquête, comme la trajectoire des membres de la famille. D'autre part, solliciter des perceptions exige également qu'on teste les éléments qui influencent ces appréciations afin de pouvoir légitimement les interpréter. Or ces appréciations sont tributaires d'un ensemble de facteurs dont nous proposons ici un début d'identification.

## BIBLIOGRAPHIE

- AURIAT, N. 1996. *Les défaillances de la mémoire humaine*. Paris, INED-PUF, Les cahiers de l'Ined, 136, 204 p.
- BONVALET, C., et E. LELIÈVRE. 1995. « Du concept de ménage à celui d'entourage : une redéfinition de l'espace familial », *Sociologie et Sociétés*, numéro spécial, *Une nouvelle morphologie sociale*, 27, 2 : 177-190.
- BONVALET, C., D. MAISON, H. LE BRAS et L. CHARLES. 1993. « Proches et parents », *Population*, 48, 1 : 83-110.
- COURGEAU, D. 1985. « Interaction between spacial mobility, family and career life-cycle : A French survey », *European Sociological Review*, 1, 2 : 39-162.
- COURGEAU, D, et E. LELIEVRE. 1989. *Manuel d'Analyse Démographique des Biographies*. Paris, coll. de l'INED, PUF, 268 p.
- GRAB (Groupe de réflexion sur l'approche biographique). 1999. *Biographies d'enquêtes. Bilan de 14 collectes biographiques*. Paris, INED, Méthodes et Savoirs, 3, 340 p.

- GRAB (Groupe de réflexion sur l'approche biographique), 2006. *États flous et trajectoires complexes : observation, modélisation, interprétation*, sous la dir. de Ph. ANTOINE et E. LELIÈVRE. Paris, INED-CEPED, Méthodes et Savoirs, 5, 301 p.
- LABORDE, C., E. LELIÈVRE et G. VIVIER. 2007. « Trajectoires et événements marquants, comment dire sa vie ? Analyse des faits et des perceptions biographiques », *Population*, 3 : 567-586.
- LELIEVRE, E., C BONVALET et X. BRY. 1997. « Analyse biographique des groupes, les avancées d'une recherche en cours », n° Spécial : *Nouvelles approches méthodologiques en Démographie*, *Population*, 4 : 803-830.
- LELIEVRE, E., F. ROUBAUD, C. TICHIT et G. VIVIER. 2006. « Données factuelles et perceptions, la place du flou dans l'observation et l'analyse », dans Ph. ANTOINE et E. LELIÈVRE, dir. *États flous et trajectoires complexe : observation, modélisation, interprétation*. Paris, Groupe de réflexion sur l'approche biographique, INED-CEPED, Méthodes et Savoirs, 5 : 29-60.
- LELIEVRE, E., et G. VIVIER. 2001. « Évaluation d'une collecte à la croisée du quantitatif et du qualitatif, l'enquête *Biographies et entourage* », *Population*, 56, 6 : 1043-1074.
- LELIEVRE, E., et G. VIVIER. 2006. « Les figures parentales dans *Biographies et entourage* », Actes du Colloque de l'AIDELF, Dakar 2002, *Enfants d'aujourd'hui, diversité des contextes, pluralité des parcours*. Paris, INED/Puf : 185-194.
- LELIEVRE, E., G. VIVIER et C. TICHIT. 2008. « Parenté instituée et parenté choisie. Une vision rétrospective sur les figures parentales en France de 1930 à 1965 », *Population (F)*, 2 : 231-262.
- POULAIN, M. B. RIANDEY et J. M. FIRDION. 1991. « Enquête biographique et registre belge de population : confrontation des données », *Population*, 1 : 65-88.
- RANDALL, S., et T. KOPPENHAVER. 2004. « Qualitative data in demography. The sound of silence and other problems », *Demographic Research*, MPIDR, 11, article 3 : 58-93.

## ANNEXE

TABLEAU 4

Probabilités relatives de vivre une période difficile dans l'enfance et l'adolescence

VARIABLES	FAMILLE RESTREINTE CORÉSIDENTE				RÉSEAU FAMILIAL RESTREINT			
	Hommes		Femmes		Hommes		Femmes	
<b>Année de naissance d'ego</b>								
1930-1935	ref		ns	ns	ref		ns	ns
1936-1940	-0,42	*	ns	ns	-0,39	*	ns	ns
1941-1945	-0,67	***	ns	ns	-0,62	**	ns	ns
1946-1950	-0,48	**	ns	ns	-0,48	**	ns	ns
<b>Lieu de naissance</b>								
Région parisienne	-0,47	*	ns	ns	-0,42	*	ns	ns
Province	-0,33	*	ns	ns	-0,28	ns	ns	ns
Étranger ou DOM-TOM	ref		ns	ns	ref		ns	ns
<b>Durée de la période</b>								
Courte	0,56	**	0,61	***	0,64	***	0,80	***
Moyenne	ref		ref		ref		ref	
Longue	-0,41	**	-0,53	***	-0,26	ns	-0,23	ns
<b>Nombre de parents présents</b>								
Aucun parent au moins 1 an	0,87	***	0,39	**	0,48	*	0,35	ns
Un parent au moins, mais pas 2 pendant toute la période	0,65	**	0,37	*	0,51	**	0,43	**
2 parents pendant toute la période	ref		ref		ref		ref	
<b>Autres figures parentales</b>								
Aucune autre figure parentale	-0,40	*	ns	ns	-0,37	*	ns	ns
Au moins une autre figure parentale	ref		ns	ns	ref		ns	ns

\*\*\* significatif à 1 %, \*\* à 1 %, \* à 5 % ; ns : non significatif

**TABEAU 5**  
Probabilités relatives de vivre une période difficile à l'âge adulte

VARIABLES	FAMILLE RESTREINTE CORÉSIDENTE				RÉSEAU FAMILIAL RESTREINT			
	Hommes		Femmes		Hommes		Femmes	
<b>Lieu de naissance</b>								
Région parisienne	-0,23	ns	ns	ns	-0,25	ns	ns	ns
Province	-0,40	***	ns	ns	-0,46	***	ns	ns
Étranger ou DOM TOM	ref		ns	ns	ref		ns	ns
<b>Durée de la période</b>								
Courte	0,50	***	0,60	***	0,42	***	0,50	***
Moyenne	ref		ref		ref		ref	
Longue	-1,16	***	-1,00	***	-1,03	***	-0,82	***
<b>Allure de l'évolution de la taille de la famille restreinte au cours de la période</b>								
Monotone croissante	-0,31	**	-0,21	ns	-0,72	***	-0,27	*
Monotone décroissante	-0,14	ns	0,09	ns	-0,37	ns	0,08	ns
Non monotone	-0,58	***	-0,30	*	-0,88	***	-0,56	***
Constante	ref		ref		ref		ref	
<b>Variance de la taille de la famille restreinte</b>								
Forte	ns	ns	ns	ns	0,40	*	ns	ns
Moyenne	ns	ns	ns	ns	ref		ns	ns
<b>Taille moyenne de la famille restreinte</b>								
Petite	-0,35	**	ns	ns	ns	ns	ns	ns
Moyenne	-0,29	*	ns	ns	ns	ns	ns	ns
Grande	ref		ns	ns	ns	ns	ns	ns
<b>Présence de conjoints</b>								
Aucun conjoint présent au cours de la période	ref		ref		ns	ns	ref	
Au moins un conjoint présent au moins 1 an	-0,56	***	-0,70	***	ns	ns	-0,53	***
<b>Départ de conjoint</b>								
Aucun conjoint ne quitte la famille restreinte au cours de la période	ref		ref		ref		ref	
Au moins un conjoint quitte la famille restreinte au cours de la période	0,82	***	0,78	***	0,66	***	0,77	***
<b>Présence d'enfants</b>								
Aucun enfant présent au cours de la période	ns	ns	ref		ns	ns	ns	ns
Au moins un enfant présent au moins 1 an	ns	ns	0,49	***	ns	ns	ns	ns
<b>Départ d'enfant</b>								
Aucun enfant ne quitte la famille restreinte au cours de la période	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ref	
Au moins un enfant quitte la famille restreinte au cours de la période	ns	ns	ns	ns	ns	ns	0,60	**

\*\*\* significatif à 1 %, \*\* à 1 %, \* à 5 % ; ns : non significatif

# VEUVAGE ET REMARIAGE À QUÉBEC À LA FIN DU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE : CONTINUITÉ OU CHANGEMENT ?

Marie-Eve HARTON<sup>1</sup>

Au cours des trois dernières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle, l'économie de la ville de Québec connaît d'importantes transformations. Le passage d'une économie de type artisanal à une économie de type industriel (Courville, 2001) entraîne des changements qui affectent quasiment toutes les sphères de la vie des habitants de la ville. La structure du marché de l'emploi, la composition démographique ainsi que les conditions de vie en général, entre autres, se transforment au cours de cette période. Cette communication vise à mettre en évidence les tendances en matière de veuvage et de remariage dans un tel contexte de bouleversements. En d'autres termes, y a-t-il continuité ou changement en matière de veuvage et de remariage à Québec à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle ?

## Les tendances en matière de veuvage entre 1871 et 1901

Bien que bon nombre des facettes de la ville de Québec se transforment durant la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, la proportion de veufs et de veuves franco-catholiques demeure constante. Malgré le fait que le nombre de personnes en état de viduité augmente au fil des années, passant de 1779 à 2711, la proportion de ces

personnes au sein de la population demeure inflexible. Les données du **TABLEAU 1** montrent que cette constante se remarque tant chez les veufs que chez les veuves. Conséquemment, la différence marquée entre les sexes, où l'on observe des proportions plus élevées du côté des femmes, demeure elle aussi inchangée au cours du temps.

**TABLEAU 1**

Proportions des veufs et des veuves âgé(e)s de 15 ans et plus chez les Franco-catholiques entre 1871 et 1901, Ville de Québec

	Veufs	Veuves	Total	Rapport de masculinité Veufs/Veuves
1871	4,3	9,1	6,9	0,383
1881	5,3	9,7	7,7	0,447
1891	4,9	10,0	7,7	0,394
1901	4,4	9,3	7,2	0,371

Source: exploitation des données des recensements de 1871 à 1901, PHSVQ-CIEQ.

1. Université Laval, Québec, Canada : marie-eve.harton.1@ulaval.ca

La différence notable du veuvage chez les femmes comparativement à celui des hommes se mesure également à partir du rapport de masculinité. Celui-ci s'obtient en divisant le nombre de veufs par le nombre de veuves pour une année donnée. Cette proportion demeure relativement constante tout au long de la période. Oscillant autour de 0,40, cela signifie que nous retrouvons environ 2,5 veufs pour chaque veuve à Québec entre 1871 et 1901. Cette différence d'intensité de la viduité selon le genre n'est néanmoins pas surprenante. La très grande majorité des études portant sur le veuvage ou sur le remariage soulignent cette différence attribuable au genre.

Dans leur étude portant sur le remariage aux États-Unis au début du XX<sup>e</sup> siècle, Elman et London (2002) constatent que deux tendances sont effectives en ce qui a trait aux différences entre les genres : avant et après l'âge de 40 ans. Avant 40 ans, ils dénotent que la propension au remariage des veufs et des veuves est similaire alors qu'après 40 ans se creuse un écart d'âge en âge où le remariage des hommes est beaucoup plus fréquent que celui des femmes, et ce, chez tous les sous-groupes ethnoculturels observés. Cette diminution du remariage en fonction de l'âge, davantage marquée chez les femmes que chez les hommes, est également mentionnée par Segalen (1981) ainsi que par Brun (2006) dans son étude portant sur le veuvage à Québec et à Louisbourg au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Selon les données présentées dans le **TABLEAU 2**, l'âge est un facteur déterminant en ce qui a trait aux probabilités de perdre son époux ou son épouse. Soit, il en sera toujours ainsi ! Néanmoins, corroborant les quelques constats empiriques dont font état Elman et London (2002), Segalen (1981) et Brun (2006), l'âge n'a pas le même impact si on est un homme ou une femme. Avant 44 ans, de part et d'autre, bien que le phénomène soit déjà un peu plus marqué du côté des femmes, on retrouve d'assez petites proportions de veufs et de veuves (toujours en deçà des 5 % chez les veufs et de 8 % chez les veuves). Chez les 45-54 ans, la proportion de veuves fait un bond considérable et passe de 8 à 15 %, doublant les effectifs, alors que l'augmentation est minime chez les hommes (2 ou 3 %). Avec la cohorte des 55-64 ans, le décrochage entre les deux genres s'intensifie et dès lors, plus d'une femme sur quatre est veuve à ces âges alors que ce n'est qu'environ un homme sur dix qui est veuf.

En observant les proportions des veufs et des veuves en fonction de l'âge, nous remarquons que, d'une part, pour tous les groupes d'âge les proportions sont plus importantes chez les femmes, et que, d'autre part, ces proportions demeurent constantes entre 1871 et 1901. L'implantation d'une économie de type industriel durant le dernier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle ne semble donc pas avoir influencé les comportements en matière de veuvage des habitants et des habitantes de la ville de Québec.

**TABLEAU 2**

Proportions des veufs et des veuves âgé(e)s de 15 ans et plus en fonction des populations masculine et féminine franco-catholiques entre 1871 et 1901, Ville de Québec.

		15-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55-64 ans	65-74 ans	75+ ans
<b>Veufs</b>	1871	0,1 %	1,5 %	4,0 %	5,8 %	10,0 %	19,1 %	41,8 %
	1881	0,3 %	2,2 %	4,9 %	7,9 %	12,4 %	21,7 %	43,7 %
	1891	0,2 %	1,9 %	3,6 %	5,8 %	10,8 %	22,8 %	42,0 %
	1901	0,1 %	1,5 %	3,2 %	4,5 %	10,5 %	22,5 %	42,2 %
<b>Veuves</b>	1871	0,4 %	2,7 %	7,6 %	15,8 %	28,8 %	45,4 %	66,1 %
	1881	0,4 %	3,1 %	7,9 %	16,3 %	27,4 %	47,0 %	65,2 %
	1891	0,2 %	2,3 %	6,5 %	15,1 %	31,5 %	46,8 %	66,3 %
	1901	0,2 %	2,2 %	5,8 %	13,1 %	25,2 %	47,7 %	67,6 %

Source : exploitation des données des recensements de 1871 à 1901, PHSVQ-CIEQ.

### Les tendances en matière de remariage entre 1870 et 1899

Comparativement au veuvage, qui est un phénomène relativement constant à Québec entre 1871 et 1901, le remariage connaît quant à lui une hausse de popularité au cours de la même période. Durant le dernier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle, les proportions de remariages par rapport à l'ensemble des mariages célébrés augmentent constamment chez les Franco-catholiques. Les données du **TABLEAU 3** montrent qu'entre 1870-1874, 18,4 % de l'ensemble des mariages célébrés à Québec sont des remariages, proportion qui croît sans cesse et atteint les 23,4 % pour les années 1895-1899. Cela signifie qu'à la fin du siècle, tout près d'un mariage sur 4 impliquait alors un veuf ou une veuve. De plus, nous observons que cette augmentation s'accroît au cours des quinze dernières années de la période, soit durant la période allant de 1885 à 1899.

Ce premier constat est, pour le moins que l'on puisse dire, assez étonnant puisque maintes publications rapportent une diminution de la pratique du remariage à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle (Ariès, 1981 ; Bideau, 1980 ; Dyrvik, 1981 ; Van Poppel, 1995). Évoquant à la fois la diminution des taux de mortalité ainsi que certaines transformations des mœurs et coutumes, dont notamment l'apparition du mariage « par amour » comparativement au mariage « de convenance », il semble partagé que la combinaison entre changements démographiques et transformations des mœurs et coutumes a conduit au déclin du remariage. En témoignent les éléments d'explication fournis par Dyrvik (1981) à la toute fin de son article portant sur le remariage en Norvège au XIX<sup>e</sup> siècle :

Le déclin du remariage à partir du dix-huitième siècle semble fermement établi. Sous son aspect absolu, on l'explique par la baisse de la mortalité qui a reporté les fins d'union à un âge tardif où le remariage en alors moins probable. [...] Les résultats d'Etne actualisent d'autre part le prétendu changement dans le choix du conjoint au dix-neuvième siècle, en ce sens que les sentiments auraient en tendance à remplacer graduellement les motifs purement économiques [...] les conjoints mettent davantage de temps à se trouver, ils se ressemblent plus, et ils désirent commencer leur vie sans l'héritage accablant d'un mariage antérieur. (Dyrvik, 1981 : 305)

À Québec, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le contexte dans lequel s'inscrit la pratique du remariage diffère de celui de la Norvège décrit par Dyrvik (1981). D'une part, plutôt que de diminuer, la mortalité augmente au cours des trois dernières décennies du siècle (St-Hilaire et Marcoux, 2001) et, d'autre part, bien que les mœurs et coutumes en matière de nuptialité aient connu certains changements, il n'en demeure pas moins que le fait de se marier ou de se remarier était encore à cette époque sous le joug de fortes pressions sociales et institutionnelles (Gagnon, 1993 ; Bradbury, 1997).

### Le remariage des hommes et des femmes

Quoique l'on remarque une hausse du remariage tant chez les hommes que chez les femmes (**GRAPHIQUE 1**), on dénote une forte disparité de l'intensité de cette pratique entre les genres. Du côté des mariés, 15,5 % d'entre eux étaient veufs pour la période allant de 1870 à 1884

**TABLEAU 3**

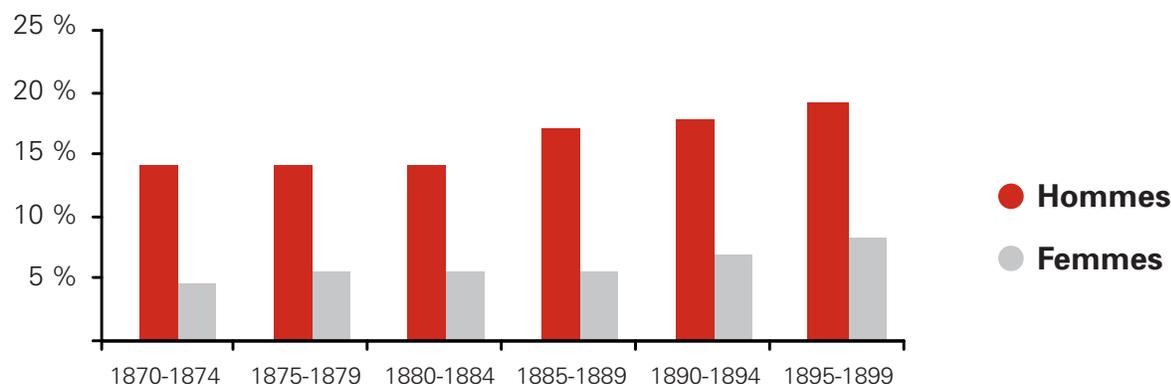
Proportions des remariages sur l'ensemble des mariages franco-catholiques célébrés entre 1870 et 1899, Ville de Québec.

	1870-1874	1875-79	1880-1884	1885-1889	1890-1894	1895-1899
<b>Proportions des remariages sur l'ensemble des mariages</b>	18,4 %	18,7 %	18,9 %	20,7 %	21,9 %	23,4 %

Source : Exploitation des données des registres de mariages de 1870 à 1899, BALSAC (UQAC)

**GRAPHIQUE 1**

Proportions des remariages sur l'ensemble des mariages franco-catholiques célébrés entre 1870 et 1899 en fonction du genre, Ville de Québec.



et cette tendance s'accroît à la fin du siècle atteignant les 20,5 %. Les mariées, quant à elles, se présentent devant l'autel pour une seconde fois ou plus beaucoup moins fréquemment : 5,9 % d'entre elles convoiaient pour de secondes noces ou plus entre 1870 et 1874 alors que 9,7 % le font entre 1895 et 1899. Cela dit, selon la période, les hommes se remarient de deux à trois fois plus que ne le font les femmes, constat qui, jusqu'à présent, ne fut contredit par aucune étude portant sur le remariage.

Bien que l'intensité du remariage soit plus forte chez les hommes que chez les femmes, l'augmentation de cette pratique au cours des trente dernières années du XIX<sup>e</sup> siècle est davantage marquée chez les femmes. En témoigne l'évolution du ratio remariage hommes/remariage femmes présenté au **TABLEAU 4**. Passant de 2,61 à 2,12 au cours de la période 1870-1899, ce ratio signifie, par exemple, que pour chaque remariage impliquant

une femme, 2,1 remariages impliquaient un homme. Cette diminution du ratio indique donc que l'intensité avec laquelle la fréquence du remariage augmenta est plus forte chez les habitantes de la ville de Québec que chez leurs homonymes masculins.

**Les types de remariage**

En observant le remariage en fonction du genre, nous distinguons ainsi deux catégories de remariage : celui des hommes et celui des femmes. Or, nous pouvons discerner trois types de remariage à une époque où celui-ci survient essentiellement suite à la mort du conjoint : le remariage impliquant un veuf et une célibataire (VE-CE), celui impliquant un célibataire et une veuve (CE-VE) et celui impliquant un veuf et une veuve (VE-VE).

**TABLEAU 4**

Ratio remariages hommes/remariage femmes chez les franco-catholiques entre 1870 et 1899, Ville de Québec

	1870-1874	1875-1879	1880-1884	1885-1889	1890-1894	1895-1899
<b>Ratio remariages hommes / remariage femmes</b>	2,61	2,27	2,30	2,72	2,33	2,12

Source : exploitation des données des registres de mariages de 1870 à 1899, BALSAC (UQAC)

Un veuf qui se remarie avec une femme célibataire est le scénario le plus fréquemment observé : environ 6 remariages sur 10 sont de ce type au cours de la période étudiée. Malgré sa très grande prévalence, le remariage impliquant un homme veuf et une femme célibataire périclité et passe de 67,7 % de l'ensemble des remariages au début de la période étudiée à 59,1 % au tournant du siècle. Il en va de même du remariage entre un homme célibataire et une femme veuve qui, ayant toujours été le type de remariage le moins fréquent, est lui aussi de moins en moins courant. C'est donc le remariage entre un veuf et une veuve qui se répand davantage comme pratique au cours des trois dernières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle. Entre 1870 et 1874, un remariage sur 6 (16,7 %) unissait deux individus en état de viduité alors qu'entre 1895 et 1899 c'est un peu plus d'un remariage sur 4 (28,1 %) qui est de ce type (VE-VE) (GRAPHIQUE 2).

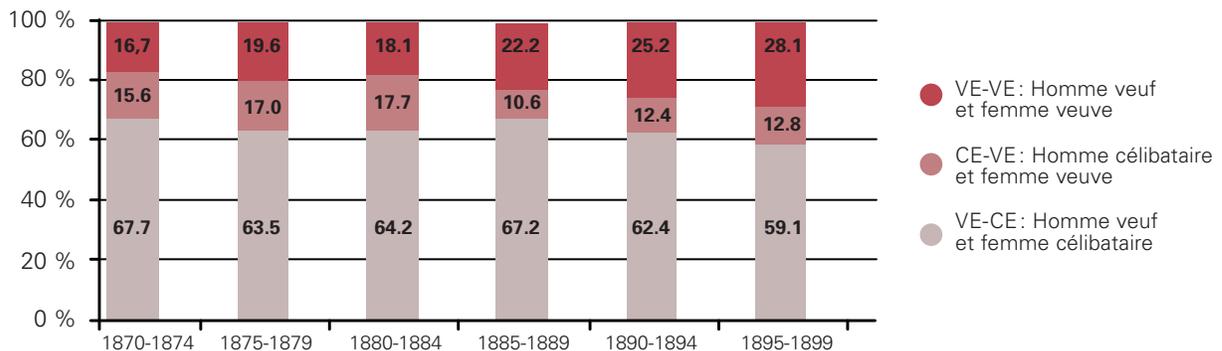
Ce constat peut également être étayé si l'on observe les proportions des veufs et des veuves qui remarient soit un(e) célibataire ou un(e) veuf (ve) (GRAPHIQUE 3). De part et d'autre, le choix du nouvel époux ou de la nouvelle épouse s'arrête davantage sur une personne en état de viduité : cette proportion passe de 19,8 % à 32,3 % chez les veufs et de 51,8 % à 68,8 % chez les veuves entre les années 1870 à 1874 et 1895 à 1899. Ainsi, il semble bien y avoir non seulement une augmentation, augmentation davantage marquée chez les femmes rappelons-le, de la propension au remariage à Québec entre 1870 et 1899, mais il semble également y avoir eu une certaine mutation dans la pratique du remariage.

### Continuité ou changement en matière de veuvage et de remariage en contexte d'industrialisation?

L'observation des tendances en matière de veuvage et de remariage chez les Franco-catholiques à Québec au cours des trois dernières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle conduit à un double constat. D'abord, force est de constater que les tendances en matière de veuvage demeurent inchangées entre 1871 et 1901. Qui plus est, les différences notables ayant trait au genre ainsi qu'à l'âge demeurent elles aussi constantes. À notre questionnement initial, nous répondons alors qu'il y a *continuité* en matière de veuvage à Québec dans le contexte de transformations majeures initiées par l'industrialisation. Ensuite, l'examen des tendances en matière de remariage met en exergue le fait que cette pratique se transforma entre 1870 et 1899. Non seulement la proportion de remariages sur l'ensemble des mariages catholiques célébrés à Québec augmente, mais la pratique du remariage connaît également certaines mutations. D'une part, bien que les hommes aient davantage tendance à se remarier, et ce, tout au long de la période étudiée, la hausse de cette pratique est davantage marquée chez les femmes. D'autre part, nous observons que les veufs et les veuves ont davantage tendance à se remarier avec un conjoint également veuf à la toute fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Des trois types de remariage existant, seul le remariage entre un veuf et une veuve connaît une hausse de popularité entre 1870 et 1899. À notre questionnement initial, nous répondons donc qu'il y a *changement* en matière de remariage à Québec lors des trois dernières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle.

#### GRAPHIQUE 2

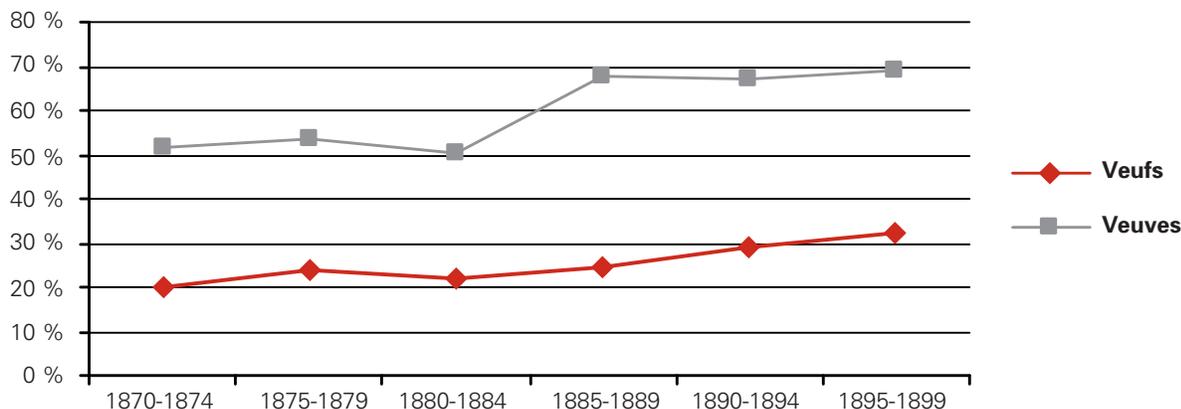
Proportions de chacun des trois types de remariage sur l'ensemble des remariages franco-catholiques célébrés entre 1870-1899, Ville de Québec



Source : exploitation des données des registres de mariages de 1870 à 1899, BALSAC (UQAC)

**GRAPHIQUE 3**

Proportions des veufs et des veuves franco-catholiques qui se remarient avec une personne veuve entre 1870 et 1899, Ville de Québec



Source : exploitation des données des registres de mariages de 1870 à 1899, BALSAC (UQAC)

**BIBLIOGRAPHIE**

- ARIÈS, P. 1981. « Introduction à la 1<sup>ère</sup> partie », dans J. DUPÂQUIER, E. HÉLIN, P. LASLETT, M. LIVI-BACCI et S. SOGNER, éd. *Mariage et remariage dans les populations du passé*. London, Academic Press : 35-40.
- BIDEAU, A. 1980. « A Demographic and Social Analysis of Widowhood and Remarriage : The Example of the Castellany of Thoisy-en-Dombes, 1670-1840 », *Journal of Family History*, 5, 1 : 28-43.
- BRADBURY, B. 1997. *Class, Culture, Family and the law : wife to widow in nineteenth-century Quebec*. Montréal, McGill University, 45 p.
- BRUN, J. 2006. *Vie et mort du couple en Nouvelle-France. Québec et Louisbourg au XVIII<sup>e</sup> siècle*. Montréal, McGill-Queen's University Press, 185 p.
- COURVILLE, S. 2001. « À l'heure de l'industrie », dans S. COURVILLE et R. GARON, éd. *Atlas historique du Québec : Québec ville et capitale*. Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval : 186-189.
- DYRVIK, S. 1981. « Gagne-pain ou sentiment ? Trait du remariage en Norvège au dix-neuvième siècle », dans J. DUPÂQUIER, E. HÉLIN, P. LASLETT, M. LIVI-BACCI et S. SOGNER, éd. *Mariage et remariage dans les populations du passé*. London, Academic Press : 297-306.
- ELMAN, C., et A. S. LONDON 2002. « Sociohistorical and Demographic Perspectives on U.S. Remarriages in 1910 », *Social Science History*, 26, 1 : 203-250.
- GAGNON, S. 1993. *Mariage et famille au temps de Papineau*. Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 300 p.
- SÉGALEN, M. 1981. « Mentalité populaire et remariage en Europe occidentale », dans J. DUPÂQUIER, E. HÉLIN, P. LASLETT, M. LIVI-BACCI et S. SOGNER, éd. *Mariage et remariage dans les populations du passé*. London, Academic Press : 67-77.
- ST-HILAIRE, M., et R. MARCOUX 2001. « Le ralentissement démographique », dans S. COURVILLE et R. GARON, éd. *Atlas historique du Québec : Québec ville et capitale*. Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval : 172-179.
- VAN POPPEL, F. 1995. « Widows, Widowers and Remarriage in Nineteenth-Century Netherlands », *Population Studies*, 49 : 421-441.

# À TRAVERS L'ÉVOLUTION DES STRUCTURES FAMILIALES :

un retour sur l'histoire récente de la péninsule indochinoise

**Floriane DEMONT**<sup>1</sup>

Dans l'ancienne Indochine, le travail de mémoire démographique n'a rien d'un exercice futile. D'une manière générale, les conflits fratricides qui se sont déroulés depuis la fin des années 1950 dans le Sud-est asiatique ont impliqué l'arrêt de la collecte des données jusqu'aux années 1980. Une fois le processus d'enquête repris, les enjeux politiques liés à l'étude des populations – particulièrement dans des pays en développement subordonnés à l'aide internationale – ont conduit à une instrumentalisation des résultats, dans lesquels ont été cherchées des preuves à charge ou à décharge (Huguet, 1991). Cette étude propose de revisiter les sources démographiques disponibles concernant le Viêt-Nam et le Cambodge. Dépassant une histoire faisant de ces deux pays des frères ennemis, cette démarche met en exergue des structures familiales contemporaines plus semblables que leurs caractéristiques passées ne le laisseraient à penser.

Les sources concernant la péninsule indochinoise ont donc été, par le passé, difficilement accessibles, incomplètes, voire même faussées. Depuis une quinzaine d'années cependant, cette région voit le processus de collecte se régulariser voire expérimenter un phénomène de sous-exploitation des résultats d'enquêtes de la dernière décennie, au profit des bases de données les plus récentes. Remonter quelque peu le temps, exploiter les informations relatives aux formes familiales accumulées durant ces 15 dernières années et dès lors enrichir la connaissance dans le domaine de la démographie asiatique, tel est le but de cet article.

L'étude des liens multilatéraux entre les individus grâce aux recensements et aux Enquêtes de Démographie et de Santé (EDS) est un bon indicateur de l'évolution démographique, économique et sociale. Cette étude revisite les sources démographiques disponibles pour deux pays, le Viêt-Nam et le Cambodge, entre 1989 et 2005. L'analyse se concentre sur l'évolution des structures familiales de ces deux pays. Cette orientation particulière vers la démographie des

ménages permet de recadrer les différences souvent relevées entre ces deux pays autrefois frères ennemis, pour mettre en exergue les similarités résidentielles récentes au sein de deux populations aujourd'hui plus voisines que jamais.

## **Les jalons d'une histoire de la structure familiale indochinoise**

*Viêt-Nam et Cambodge :  
unis ou ennemis ?*

Unifiés sous l'appellation « Indochine française » pendant le protectorat, le Viêt-Nam et le Cambodge conservent, malgré les indépendances de 1945, respectivement 1953, une évolution similaire tournée vers une modernisation des infrastructures économiques et sociales (Dauphin-Meunier, 1968 ; Gendreau *et al.*, 1997). Cependant, avec la première guerre d'Indochine (1946-1954), puis la « guerre américaine » (1964-1973),

---

1. Université de Genève, Genève, Suisse : [floriane.demont@unige.ch](mailto:floriane.demont@unige.ch)

le Viêt-Nam connaît des heures douloureuses que la position de non-alignement du Cambodge, à cette même époque, ne lui fait pas partager (Kuznets, 1965). La menace khmère rouge, néanmoins, se fait de plus en plus réelle et les campagnes khmères commencent à se soulever. Le pays entre alors dans la guerre du Viêt-Nam aux côtés du Viêt-Nam-sud et partage avec son voisin, dès le début des années 1970, les conséquences des bombardements américains. En 1975, tandis que la « guerre américaine » se termine avec la prise de Saïgon et que la paix et la réunification du Viêt-Nam sont bientôt proclamées, l'agonie du Cambodge ne fait que commencer. Les troupes de Pol Pot entrent dans la capitale cambodgienne en avril 1975. Le long des routes nationales, ce sont des milliers de civils qui fuient le nouveau régime (Sliwinsky, 1995). Le génocide par les Khmers rouges (Kiernan, 1996) détruit progressivement tout élément d'agrégation sociale, de la culture aux solidarités familiales et villageoises. L'annihilation de la cohésion sociale et familiale et l'affaiblissement psychologique sont systématiquement recherchés (Ovesen *et al.*, 1996). L'intervention du Viêt-Nam conduit à la fin du régime des Khmers rouges en 1978 et à l'installation d'un pouvoir vietnamien au Cambodge. Les Cambodgiens tentent de reconstruire leur vie sous l'égide de leur voisin, ce qui n'est guère aisé sans aide extérieure et dans un climat politique encore très instable. Pendant cette période de protectorat vietnamien (1979-1989), le nouveau régime légitime la militarisation du Cambodge par la peur d'un retour des Khmers rouges. La chute du Bloc soviétique en 1989, la pression de la Chine et une gestion socialiste oscillant depuis 10 ans entre collectivisme et volonté de suivre les nouveaux « dragons de l'Asie » (Thaïlande, Corée du Sud, Taïwan et Singapour) poussent le Viêt-Nam à évacuer le Cambodge en 1989 et à se recentrer sur la recherche de croissance, vision structurée par la politique Doi Moi (économie socialiste de marché). De son côté, dans les années 1990, le Cambodge tente de retourner lentement à la normalité (Chandler, 1996), alors que le Viêt-Nam réussit à de nombreux égards une sortie du sous-développement. Au début du 21<sup>e</sup> siècle, le bilan de plus de 30 ans d'instabilité politique dans la péninsule indochinoise n'est pas le même pour ces deux pays, deux fois politiquement réunis, mais aux histoires politiques malgré tout contrastées. Sans simplification ou comparaison fallacieuse, il importe de souligner que le Viêt-Nam, selon les estimations les plus pessimistes du gouvernement vietnamien, aurait perdu 15 % de

sa population entre 1954 et 1975 (Hirschman, Preston et Loi, 1995 : 807). Le Cambodge a vu environ un tiers de sa population décimée entre 1970 et 1979, sans compter les pertes humaines antérieures et postérieures (Heuveline, 2001). Le second accuse donc un retard de développement, mais en constante réduction, alors que le premier est aujourd'hui l'un des nouveaux dragons asiatiques.

*Deux systèmes familiaux différents,  
une possible convergence ?*

Les sources, et à travers elles l'étude des structures familiales du Sud-est asiatique, ont subi les aléas des chocs historiques précités. Si les informations quantitatives en Indochine française ne manquent pas cruellement, elles sont, à tout le moins, de faible qualité, comme le rappelle Barbieri (2006). Il en va de même des éléments pour une démographie de la famille indochinoise avant le milieu du 20<sup>e</sup> siècle. De plus, on connaît peu de choses de la famille indochinoise avant les guerres du même nom. Après les conflits, à partir des années 1980, l'exploitation des données d'enquêtes n'a que peu documenté cet aspect de la discipline démographique. En effet, la volonté de rendre compte de l'impact immédiat et prégnant des guerres indochinoises sur les populations a souvent amené les chercheurs, dès les années 1990, à ne considérer que les conséquences des affrontements en termes d'agrégats démographiques (Brunborg et Tabeau, 2005). Sinon, ce sont les changements démographiques récents, l'étude de la mortalité et des migrations forcées, qui ont été privilégiés (de Walque, 2005 ; Heuveline, 1998 ; Merli, 2000 ; Miguel et Roland, 2006 ; Neupert et Prum, 2005), au détriment de l'étude de l'évolution des structures familiales.

Plusieurs synthèses ambitieuses ont vu le jour et tentent de mettre en évidence les régularités familiales en fonction de grands ensembles régionaux (comme Todd, 1999). L'Asie est traditionnellement représentative de la prédominance séculaire de la famille multigénérationnelle, sans autre distinction : pourtant, plusieurs systèmes familiaux n'ayant rien d'inerte y coexistent. Certes, la Chine est composée à la fin du 20<sup>e</sup> siècle d'une majorité de familles complexes (Stokes *et al.*, 1987 ; Tsui 1989), bien que s'adaptant progressivement aux conditions sociales changeantes (Shu-Min, 1992). De même pour l'Inde (Ram and Wong, 1994). La péninsule indochinoise, évoluant entre ces deux sous-continent, conserve ses spécificités. D'une manière générale, ce que l'on sait

des systèmes familiaux traditionnels dans cette région est qu'ils sont influencés par deux courants originels (Hirschman *et al.*, 1996) : l'un, dit confucéen, à l'image de la Chine et du Viêt-Nam ; l'autre, propre à la région, et que l'on peut appeler le modèle Sud-est asiatique, dont le Cambodge, la Thaïlande et le Laos font partie. Le premier système, relativement rigide et conservateur, est patriarcal, patrilinéaire et patrilocal. La coresidence du couple nouvellement formé avec les parents de l'époux est requise dans ce modèle confucéen, ce qui en fait, à l'origine, un système familial à structure majoritairement complexe, soit multigénérationnelle. Dans la période précoloniale et coloniale, le modèle familial prôné par les instances officielles est celui de la famille la plus étendue et patrilinéaire possible (Luong, 1989 : 753). Rambo (1973) souligne que l'allocation des terres dans un contexte de manque chronique de ressources favorise et maintient à l'époque coloniale un système patri-centré. L'idéal confucéen est pourtant plus réalisable pour les fils aînés que pour les suivants, qui forment souvent un ménage néolocal, donc nucléaire, bien que souvent peu distant. Luong (1989) souligne ainsi une certaine rigidité du système confucéen patri-orienté mais suggère une évolution de cet idéal familial dans le sens d'un affaiblissement progressif au cours du 20<sup>e</sup> siècle (1989 : 742).

Le second modèle, celui dit du Sud-est asiatique, est quant à lui plus bilatéral<sup>2</sup> et matriarcal que le premier (Hirschman *et al.*, 1996). La société cambodgienne est régie par un principe de base : la hiérarchie des individus, selon une demi-douzaine de critères, l'âge et le sexe venant en tête. La pérennisation de cette hiérarchie ancestrale est un but intrinsèque à cette société, ce qui pousse les Cambodgiens à un certain conservatisme *stricto sensu*. Le Cambodge des années 1960 n'est dès lors pas si éloigné de la civilisation angkorienne (Ovesen *et al.*, 1996 : 32-34). Dans ce système de parenté, les règles successorales sont égalitaires en théorie, souples en pratique. De même, l'uxorilocalité est la norme ancestrale mais les Khmers, pragmatiques, vivent en réalité là où les conditions sont les plus favorables à l'épanouissement du couple (opportunités économiques, fertilité des terres, titres de propriété, etc.) (Ledgerwood et Vijghen, 2002). Et si la néolocalité est de mise, la cohabitation, du moins pour un temps, est très bien acceptée en pratique

(Ebihara, 1968). En résulte pour le modèle Sud-est asiatique, flexible, un statut relativement plus élevé des femmes et une majorité de ménages à structure nucléaire (Ledgerwood et Vijghen, 2002), soit la coresidence du noyau conjugal avec ses enfants uniquement.

Cependant, la formation des ménages est un processus évolutif (Goody 1995 ; Oris et Ochiai, 2000). Ainsi, même en système familial à dominante complexe, la nucléarité est présente lors de la néolocalisation des jeunes adultes ou après le décès des parents par exemple. De plus, il est malaisé de distinguer l'évolution « normale » de la structure des ménages de celle imputable à des facteurs structurels et conjoncturels. La modernisation des sociétés asiatiques de la fin du 20<sup>e</sup> siècle devrait par exemple mener à une nucléarisation et à une taille des ménages plus faible, idée communément admise par la théorie de la convergence (Bongaarts, 2001). Toutefois, plusieurs travaux (Derosas, Oris 2002 : 45 ; Todd, 1999) remettent en cause cette théorie. D'une part ils mettent en évidence le soutien important que constitue la famille complexe : solidarité à la fois économique et psychologique. Le ménage élargi contemporain émergerait alors, dans les pays en développement, dans des situations chroniques de sous-emploi et de pauvreté, de divorce ou de veuvage (Ford et Harris 1991 ; Lee, 1999 ; Pearson *et al.* 1990). D'autre part, l'exemple de la structure familiale khmère montre un pays à dominante nucléaire probablement avant le 19<sup>e</sup> siècle (Migozzi 1973 ; Ovesen *et al.* 1996 ; Sliwinski 1995). C'est un cas de figure exceptionnel en Asie du sud-est qui constitue un défi pour les théories démographiques de la nucléarisation (Népote, 1992). Pour le Viêt-Nam, Luong (1989) met en évidence, avant le Doi Moi des années 1990, la coexistence de plus en plus fréquente de deux systèmes familiaux : le système confucéen patrilinéaire et le système bilatéral du Sud-est asiatique, sans que s'observe une convergence claire vers la nucléarisation en contexte de modernisation. Et l'auteur d'ajouter que dans le Nord socialiste, pendant la période 1954-1987, a pris place une continuité de ces deux types de formation de ménage et de relations de genre, ainsi qu'une continuité des paramètres généraux de structure de la parenté vietnamienne. Aujourd'hui « nouveau pays industrialisé », le Viêt-Nam urbain et moderne, bien que fidèle au modèle confucéen

2. "people who are related to either the bride or the groom are considered to be relatives (this is in contrast to patrilineal or matrilineal where couple after marriage are considered to be related only to the husband's or wife's side respectively)", Ledgerwood (1995).

traditionnel (Luong, 1992), expérimente des changements socio-économiques profonds qui semblent tendre vers une nucléarisation de la famille vietnamienne sans cependant que le modèle nucléaire ne s'impose comme norme ou référent culturel (Barbieri *et al.*, 1995; Charbit, 2002; Knodel *et al.*, 2000).

Les divergences entre ces voisins intimes que sont le Cambodge et le Viêt-Nam semblent donc profondes du point de vue de la démographie familiale. Le premier de ces deux pays est séculairement nucléaire, influencé qu'il est par le système du Sud-est asiatique; l'autre est traditionnellement plus complexe, suivant en cela le modèle familial confucéen de l'Est asiatique. Certes, la modernisation peut redistribuer les cartes et faire ainsi du Viêt-Nam un exemple – au moins apparent – de la théorie de la convergence. Inversement, les contraintes économiques qui pèsent sur les ménages cambodgiens contemporains pourraient faire de la famille khmère, à travers des logiques de solidarité, un modèle de complexification. Revisiter les sources de ces 15 dernières années permettra de mieux caractériser l'évolution récente des structures familiales de ces deux pays.

## Données

Dans le cadre de cette étude, deux sources de données brutes sont analysées : celles des recensements et des EDS (TABLEAU 1). Dans un souci de pallier la sous-exploitation des données dont nous parlions précédemment, on a récemment rendu ces sources quantitatives plus aisément accessibles. Ce, grâce à leur large diffusion sous forme de fichiers informatisés, par l'intermédiaire de différents instituts nationaux de statistiques<sup>3</sup> ou projets de diffusion comme

l'IPUMS-International<sup>4</sup> – qui propose des versions allégées mais révisées des données brutes des recensements de plusieurs pays en développement.

Concernant le Viêt-Nam et le Cambodge, la périodicité de ces deux sources a bien sûr souffert des histoires nationales chaotiques. Le Viêt-Nam a organisé trois recensements (1979/1989/1999) depuis l'unification du pays en 1975. Toutefois, le recensement de 1979 est indisponible. L'échantillon (10 %) représentatif et pondéré des données brutes des recensements vietnamiens de 1989 et 1999 est utilisé ici et a été téléchargé depuis le site de l'IPUMS-International<sup>5</sup>. Gubry (2004) souligne que les recensements vietnamiens de 1989 et 1999 souffrent néanmoins d'imprécisions importantes en ce qui concerne le critère de résidence. Ce dernier implique 6 mois seulement de présence dans le ménage et, pour 1999, tous les résidants n'ont pas été recensés dans les ménages et les étrangers ont été officiellement omis. Les résultats présentés ici seront donc appréciés en gardant cette réserve à l'esprit. Ces approximations, censitaires, sont en revanche absentes des EDS<sup>6</sup> aussi bien pour le Viêt-Nam que le Cambodge. Sources répandues dans les pays du Sud en développement, elles n'en comportent pas moins des lacunes puisqu'elles sont centrées essentiellement sur l'étude des femmes aux âges reproductifs et sur leur santé. L'accès aux rapports est souvent privilégié au détriment des données brutes. Lorsque ces dernières sont disponibles, elles sont statistiquement représentatives à l'échelle nationale et incluent un questionnaire individuel et un questionnaire ménage, précieux pour l'étude de la démographie de la famille. Des variables telles que le lien qu'entretient chaque personne du ménage au chef de famille, mais aussi des informations sur les

TABLEAU 1

Corpus statistique informatisé disponible (Viêt-Nam, Cambodge)

	1989	1997	1998	1999	2000	2002	2005
Viêt-Nam N=	Recensement 2 564 807	- 32 962	- -	- 2 366 926	- -	EDS 31 529	- -
Cambodge= N=	- -	- -	Recensement 1 141 254	- -	EDS 66 285	- -	EDS 72 745

3. National Institute of Statistics Cambodia: <http://www.nis.gov.kh/>; General Statistics Office of Vietnam: <http://www.gso.gov.vn/>

5. <http://international.ipums.org/international/>

6. Voir, pour plus de précisions, le site [www.measuredhs.com](http://www.measuredhs.com)

ressources du ménage ou le type de résidence (urbaine/rurale) s'y retrouvent. Le questionnaire individuel renseigne notamment – de même que les recensements – sur l'âge, le sexe et le niveau d'éducation du répondant. Les EDS sont effectuées périodiquement depuis les années 1980. Celles de 1997, 2002 et 2005 sont disponibles pour le Viêt-Nam, 2000 et 2005 pour le Cambodge. Enfin, le Cambodge a effectué, après son indépendance (1953), un recensement, en 1962. Les chiffres, approximatifs et en khmer, ne sont aujourd'hui lisibles qu'au travers de sources secondaires comme les ouvrages de Migozzi (1973) ou Siampos (1970). Les instabilités politiques profondes qui suivirent ne permirent pas au Cambodge d'effectuer un nouveau recensement avant celui de 1998, dont l'échantillon des données brutes (10 %) est disponible sur le site de l'IPUMS-International. Ce recensement, effectué en collaboration avec les instances internationales, semble fiable (Huguet *et al*, 2000).

Certes, ces données sont transversales et ne permettent qu'une succession d'images conjoncturelles pour caractériser l'évolution de la structure familiale khmère ou vietnamienne de ces 15 dernières années. Le cas cambodgien, néanmoins, suggère à Demont et Heuveline (2008) que les tendances exprimées par les résultats des différents recensements et EDS suivent globalement l'évolution des structures familiales étudiées par les auteurs et basées sur les données longitudinales recueillies sur place par le laboratoire MIPopLab. D'autre part, ces données viennent combler un manque dans le domaine de la démographie de la famille asiatique et permettront sans doute des recherches plus approfondies.

### Méthode

Écrire que l'étude des structures familiales dans le Viêt-Nam et le Cambodge de ces 15 dernières années implique d'étudier les familles de ces deux pays semble une lapalissade, mais ce serait négliger une confusion sémantique qui reste fréquente et pénalise la démographie des familles. En effet, les données des recensements et EDS se basent sur l'unité statistique du *ménage*. Utilisée comme outil intermédiaire de collecte de données individuelles, souvent décriée, cette unité ne prend effectivement en compte que le critère de corésidence au mépris de celui du partage des ressources ou de l'autorité (Mc Donald, 1992). Ainsi, deux familles distantes de quelques mètres sont, pour les recensements et EDS, deux ménages aussi distincts que s'ils résidaient dans deux provinces différentes. Dans le cas du Cambodge des années

2000 et 2005, l'étude de Demont et Heuveline (2008) suggère que près de 80 % des ménages khmers vivent à proximité (moins d'une heure de marche) des ménages où résident d'autres membres de leur famille. Cette étude indique que 65 % des ménages nucléaires – contre 12 % des ménages multigénérationnels – considèrent effectivement ces ménages familiaux distants comme un soutien en cas de besoin. Bien qu'elle pousse donc à sous-estimer de manière évidente les solidarités familiales, pour Lefranc (1997), l'étude des ménages n'en reste pas moins pertinente lorsque l'on s'attèle à caractériser les changements qui peuvent survenir dans les structures familiales, comme une éventuelle nucléarisation ou complexification. L'unité statistique du ménage est également adéquate pour rendre compte des changements liés au développement économique.

Aussi bien dans les EDS que les recensements, la variable *Relation au chef du ménage* est présente. Elle permet de distinguer les membres unis par un lien familial de ceux invités à résider dans le ménage, ce qui rend possible l'étude de la famille indochinoise à l'intérieur du ménage qui l'abrite. Associée aux variables de l'âge et du statut matrimonial des membres, elle permet en effet l'analyse de la *composition* du ménage (enfants, parents, adultes, etc. liés au chef de famille ou non), ainsi que celle de la *structure* du ménage (ménages simples, monoparentaux ou multigénérationnels).

La base de l'étude de la structure familiale est l'identification des noyaux familiaux. Pour ce faire, nous nous fondons sur la typologie des ménages de Laslett et Wall (1972), constamment reprise par les sociologues et anthropologues (Todd, 1999)<sup>7</sup>. Cette typologie se fonde sur la composition du ménage (enfants, adultes, grands-parents, cousins, etc.) et le statut matrimonial des résidents pour identifier le ou les noyaux présents dans le ménage. Les variables *Statut matrimonial* et *Relation au chef du ménage* sont disponibles dans toutes les enquêtes que nous analysons ici sous forme de données brutes, mais, selon l'année ou le pays, dans des modalités diverses (voir **TABLEAU 2**). Ces différences de modalité se retrouvent surtout au niveau des ménages complexes. Les écarts de quelques centièmes observables ne sont parfois dus qu'à l'adaptation de la typologie aux variables et modalités disponibles. Nous le soulignerons le moment venu.

L'outil typologique originel est globalement respecté,

7. Pour un exemple d'adaptation de la typologie de Laslett aux réalités chinoises, voir Campbell Cameron, Feng Wang et Lee James (2002).

TABLEAU 2

Modalités des variables, EDS et recensements  
(Viêt-Nam, Cambodge)

		VARIABLES	
		Relation au chef de ménage (modalités)	Statut matrimonial (modalités)
<b>Cambodge</b>	Recensement 1998	X (7)	X (5)
	EDS 2000	X (11)	–
	EDS 2005	X (13)	X (4)
<b>Viêt-Nam</b>	Recensement 1989	X (7)	X (5)
	EDS 1997	X (11)	X (3)
	Recensement 1999	X (5)	X (5)
	EDS 2002	X (11)	X (3)

Source : Données brutes des divers recensements et EDS

même si quelques adaptations ont été nécessaires. Ainsi, le ménage simple, dit *nucléaire*, se définit comme une unité domestique contenant un couple noyau, soit celui du chef de ménage, et les enfants de ce couple, sans autre résidant. Les ménages *complexes* se définissent comme des ménages multigénérationnels – d'au moins trois générations mais sans distinction entre orientation ascendante (parents) et descendante (petits-enfants) –, quel que soit le statut matrimonial des membres de chaque génération, du moment que cohabitent au moins deux noyaux conjugaux (deux couples). À ces derniers peuvent également s'ajouter des membres apparentés ou non, quelle que soit également leur situation matrimoniale. Les ménages *monoparentaux* sont ceux qui ont un homme ou une femme seul(e) à leur tête et dans lesquels ne résident qu'eux et leurs enfants.

Les ménages *isolés*, en revanche, ne comportent qu'une seule personne résidante. Les ménages *corésidents* sont formés de membres apparentés, d'une même génération, non mariés et sans enfants. Enfin la modalité *autre* représente ici la catégorie résiduelle. Cette dernière inclut les modalités résidentielles indéterminées, soit toute autre structure non représentée par les cinq précédentes. Cette catégorie *autre* est parfois importante et ce pour deux raisons. Premiè-

rement parce que « [...] les types de parenté retenus lors de la codification [...] se révèlent beaucoup moins détaillés que l'information recueillie lors de la collecte » (Pilon, 2004 : 315). Etant donnée parfois l'absence de renseignement sur le statut matrimonial ou le peu de modalités de la variable *Relation au chef du ménage*, la catégorie résiduelle augmente. Deuxièmement, parce qu'avec l'urbanisation apparaissent de nouveaux modes de résidences, plus diversifiés, sans que l'un ou l'autre facteur puisse être dissocié.

Enfin, l'impact de phénomènes démographiques récents, comme la baisse de la fécondité ou l'augmentation de l'espérance de vie, influencent très certainement la structure des ménages du Cambodge et du Viêt-Nam de ces dernières décennies. La mortalité ou la réduction du nombre d'enfants pourraient, par exemple, impliquer une diminution de la probabilité de former un ménage complexe, ces membres « manquants » ne pouvant s'ajouter à l'unité conjugale de base. Ces influences sont difficiles à identifier mais cet aspect nous amène à utiliser dans cet article la formule du *potentiel de complexification* (Ruggles, 1996) appliqué aux données brutes de nos divers recensements et EDS. Il représente, dans cette étude, ce qui pourrait arriver si chaque personne âgée de 60 ans et

plus au Cambodge – respectivement 65 ans et plus pour le Viêt-Nam –, pour chaque année d'enquête, était allée résider avec de la parenté. Cette mesure élimine ainsi de la population considérée tous les âgés résidant sans parenté et augmente d'autant le nombre de ménages multigénérationnels. Ce potentiel représente en finalité le pourcentage de familles multigénérationnelles qu'il serait possible de former au maximum dans une société donnée, si toutes les familles nucléaires accueillait des âgés en leur résidence.

Il se calcule comme suit: [%]

$$P_C = \frac{e_h + e_p + e_s}{nhh - e_p}$$

*eh*: Personnes âgées vivant seules ou en couple et qui résident avec de la parenté plus jeune.

*ep*: Familles nucléaires constituées d'âgés seuls ou en couple et résidant sans parenté.

*es*: Âgés seuls ou en couple logés auprès de personnes

non apparentées (y compris pensionnaires et résidents en institutions).

*nhh*: Nombre total de ménages.

Toutefois, ce potentiel n'est qu'imparfaitement comparable au pourcentage de familles complexes tel qu'il est analysé dans cette étude. En effet, au moment de l'enquête, tous les ménages composés d'adultes non mariés qui accueilleraient leur(s) parent(s) formeraient dès lors une famille nucléaire, non pas complexe. Le potentiel sous-estime donc le pourcentage de familles complexes qu'il serait possible d'atteindre, mais cette sous-estimation reste assez faible, puisque les adultes isolés ou corésidents représentent moins de 3 % de la population étudiée (TABLEAU 3). Comparé au pourcentage de familles complexes que nous allons calculer à partir des données empiriques, ce potentiel

TABLEAU 3

Structure des ménages urbains et ruraux (Viêt-Nam, Cambodge), en pourcentages

		CAMBODGE					
Structure du ménage	Rural			Urbain			
	1998	2000	2005	1998	2000	2005	
Isolé	0,8	0,4	0,5	1,4	0,3	0,7	
Nucléaire	59,1	67,8	63,0	44,1	54,2	51,1	
Monoparental	11,0	13,9	14,0	9,8	15,0	12,4	
Complexe	20,6	12,7	15,1	31,6	16,1	18,8	
Corésident	2,1	1,0	0,9	4,5	2,3	2,2	
Autre	6,4	4,3	6,6	8,6	12,2	14,9	
Total (%)	100	100	100	100	100	100	

		VIËT-NAM							
Structure du ménage	Rurale				Urbain				
	1989	1997	1999	2002	1989	1997	1999	2002	
Isolé	1,1	0,8	0,9	1,0	0,9	0,8	1,1	0,7	
Nucléaire	57,5	64,0	61,1	62,4	45,9	52,7	50,0	50,6	
Monoparental	11,6	12,0	7,9	13,8	15,9	21,0	15,0	19,6	
Complexe	24,1	20,3	28,3	19,5	27,5	17,1	31,0	19,7	
Corésident	0,4	0,3	0,1	0,2	1,1	2,0	0,3	2	
Autre	5,4	2,6	1,7	3,1	8,6	6,5	2,7	7,4	
Total (%)	100	100	100	100	100	100	100	100	

Source: calcul de l'auteur à partir des données brutes des recensements et EDS.

permet de comprendre dans quelle mesure il est réalisable d'augmenter la prégnance de cette structure au moment de l'enquête, par le simple choix des individus à se regrouper.

## Résultats

La présentation des résultats va suivre une logique d'échelle. Après l'analyse des dynamiques de structuration des ménages à l'échelle nationale du Cambodge et du Viêt-Nam (FIGURE 1), nous caractériserons plus précisément la composition de ces ménages. Puis, à une échelle plus régionale, prendra place l'analyse des structures urbaines et rurales. Enfin, à l'échelle des ménages cette fois, une analyse plus poussée du différentiel par sexe du chef de l'unité de cohabitation sera effectuée.

À un niveau d'agrégation élevé, une première observation indique que, en accord avec les traditions précitées, le Cambodge (système Sud-est asiatique) est effectivement plus nucléaire que le Viêt-Nam (système confucéen).

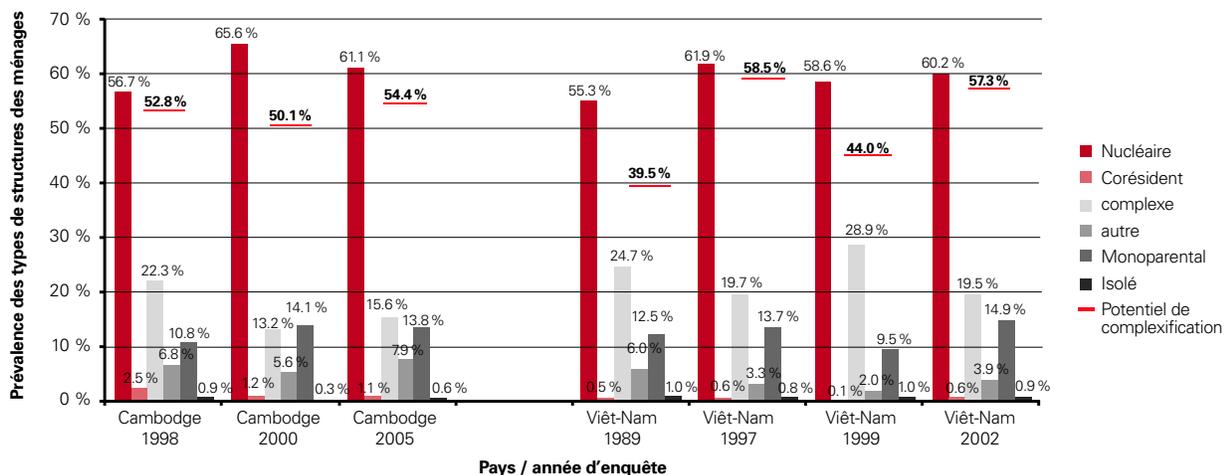
Le pourcentage de familles complexes est, de même, plus élevé au Viêt-Nam qu'au Cambodge. Toutefois, les différences sont relativement minimes. Notons que les écarts au Viêt-Nam entre le recensement de 1999 et l'EDS de 1997 semblent trop importants pour n'être pas le fruit de différences dans la définition des variables. Vient ensuite la monoparentalité, qui, oscillant autour des 13 % pour les deux pays, représente une modalité

résidentielle étonnamment importante. La coresidence comme l'isolement sont des modalités résidentielles peu privilégiées au sein de ces deux nations. La catégorie *autre*, enfin, reste heureusement à des pourcentages faibles, ce qui implique que les catégories choisies forment un bon modèle explicatif des structures indochinoises.

Revisiter ces sources de données permet de comprendre que même le Viêt-Nam voit coexister la famille complexe et la famille nucléaire. D'autre part, au Cambodge, le potentiel de complexification reste relativement stable entre 1998 et 2005. Il semble donc que la conjonction de la baisse de la mortalité et de la réduction de la fécondité – réamorçées dans les années 1980 – n'ait pas encore d'effet sur les modes de résidences familiales. Au Viêt-Nam en revanche, la tendance est moins claire.

Enfin, quelle que soit l'année d'enquête, le potentiel de complexification n'est pas atteint. Ce résultat laisse présager un changement culturel au profit de moins de complexification. Est-ce à dire que la théorie de la convergence est vérifiée? Va-t-on vers une nucléarisation de ces deux sociétés? On assiste effectivement à une augmentation importante et rapide de la prévalence de la famille nucléaire au Cambodge (56,7 % en 1998, 65,6 % en 2000). L'augmentation est moins marquée mais présente également au Viêt-Nam entre 1989 et 1997 où 55,3 % des ménages, respectivement 61,9 %, ont une forme nucléaire. Mais si la nucléarité est en augmentation au tournant du siècle, elle dimi-

**FIGURE 1**  
Structures des ménages, en pourcentage du total de l'année d'enquête (Viêt-Nam, Cambodge)



Source: calculs de l'auteur à partir des données brutes des EDS et recensements.

nue cependant par la suite tout en restant le modèle majoritaire dans les deux pays. Cette baisse de la prévalence nucléaire semble se faire au profit d'une plus grande diversification des structures résidentielles au Cambodge au début du 21<sup>e</sup> siècle. En effet, la catégorie *autre* augmente de 5,6 % en 2000 à 7,9 % en 2005. Ce même groupe est en revanche en plus faible augmentation au Viêt-Nam. Pour ce dernier pays comme pour le Cambodge, la monoparentalité croît à la fin du 20<sup>e</sup> siècle pour diminuer très légèrement ensuite. On ne peut cependant distinguer les effets réels des transformations de la nuptialité (divorce, veuvage, etc.) des oscillations imputables aux modalités différentes des variables utilisées.

Ces tendances de la structure des ménages doivent être mises en perspective par une analyse de la composition de ces derniers (FIGURE 2).

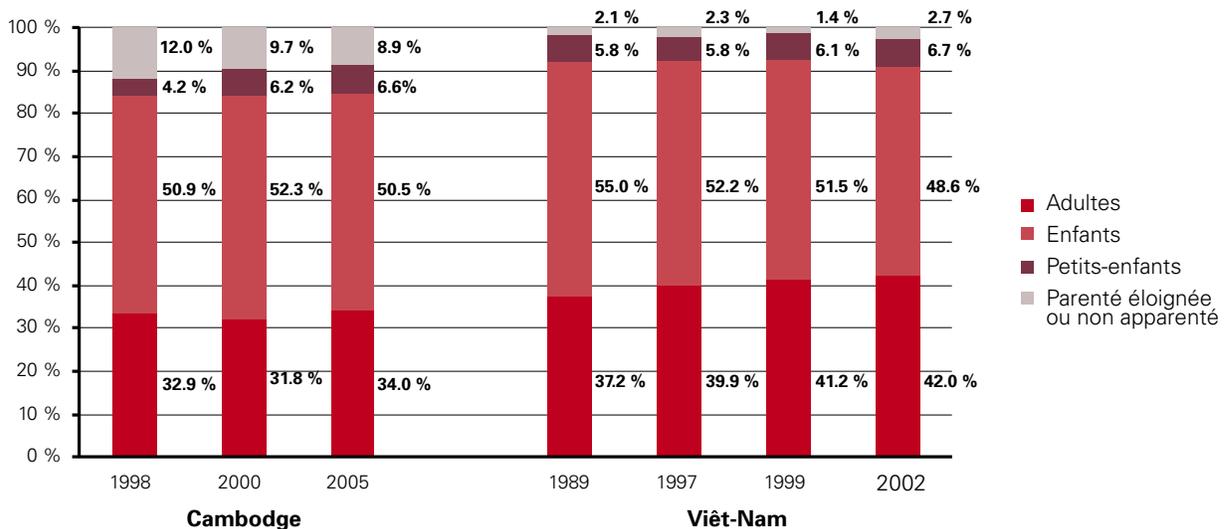
Au Viêt-Nam, le nombre d'adultes par ménage est en augmentation depuis 1989. Les ménages étaient composés de 37,2 % d'adultes en 1989; ils le sont à 42 % en 2002. À l'inverse, et ceci expliquant cela, avec la baisse draconienne du taux de fécondité de ces dernières décennies, le pourcentage d'enfants par ménage est passé de 55 à 48,6 %. La transition de fécondité n'a en revanche pas d'effet aussi contrasté sur le pourcentage d'enfants par ménage au Cambodge, ce qui confirme ce que nous disions précédemment. Dans ce dernier

pays, les ménages accueillent bien plus de membres de la famille éloignée, voire sans lien de parenté : 12 % des ménages en 1998, contre 2,2 % pour le Viêt-Nam un an plus tard. C'est l'explication la plus évidente du nombre plus élevé de ménages à structure *autre* au Cambodge que chez son voisin.

Toutefois, dans des pays à composante rurale encore importante (plus de 84 % de ruraux en 2005 au Cambodge, 76 % au Viêt-Nam) et dans le cadre d'une vérification de l'hypothèse de convergence associée à la modernisation, une différenciation ville/campagne s'impose (TABLEAU 3)

La théorie de la convergence estime qu'avec la modernisation, c'est la nucléarisation qui doit petit à petit s'imposer comme la norme structurelle au niveau des ménages (Bongaarts, 2001). Toutefois, au Cambodge, la structure nucléaire est bien plus importante en milieu rural qu'en milieu urbain (63 %, respectivement 51,1 % en 2005 par exemple) où l'offre d'infrastructures modernes et occidentalisées est cependant la plus grande. Le système familial du Sud-est asiatique impliquerait ici que le milieu rural conserve la norme ancestrale du ménage simple. Les familles complexes sont plus importantes en ville (18,8 % en 2005) qu'en campagne (15,1 % en 2005). Il en est de même pour la catégorie *autre* qui est de 6,6 % en 2005 en

FIGURE 2  
Composition des ménages cambodgiens  
et vietnamiens pour différentes années



Source: Calculs de l'auteur à partir des données brutes des EDS et recensements

milieu rural contre 14,9% en milieu urbain. Nous pouvons donc conclure que les familles urbaines cambodgiennes accueillent des générations probablement plus jeunes en leur sein (complexification), mais aussi des membres plus éloignés, voire des non-apparentés, au gré des opportunités économiques sans doute.

La structure nucléaire est également privilégiée dans les campagnes vietnamiennes (62,4 % en 2002, contre 50,6 % en ville la même année). En revanche, la structure complexe ne semble pas dépendre du lieu de résidence. De plus, la tradition d'accueil de membres éloignés de la famille est moins l'apanage de la famille urbaine vietnamienne que cambodgienne (2,7 % en 1999 pour le premier, contre 12,2 % pour le second un an auparavant). Enfin, au Viêt-Nam, le lieu de résidence

influe nettement sur la proportion de familles monoparentales. Elles représentent 13,8 % des ménages ruraux en 2002, contre 19,7 % en ville. Ce pourcentage variait même du simple au double à la fin des années 1990.

La structure des ménages varie également en fonction du sexe du chef. Le **TABLEAU 4** permet ainsi de constater que les structures les plus précaires, à savoir les *isolés* et les foyers *monoparentaux*, concernent bien plus les femmes que les hommes et ce quel que soit le pays considéré. Rien d'étonnant à cela lorsqu'on observe les différences radicales entre les pourcentages de veufs et de veuves, et même de divorcés et divorcées, quels que soient le pays ou l'année considérés. La diversification résidentielle, que ce soit par *coresidence* ou autre modalité résidentielle, est bien plus souvent asso-

**TABLEAU 4**

Les structures résidentielles des hommes et des femmes (Cambodge, Viêt-Nam)

		CAMBODGE					
Sexe du chef/ Structure	1998		2000		2005		
	homme	femme	homme	femme	homme	femme	
Isolé	1,0	7,4	0,5	5,6	0,8	9,0	
Nucléaire	72,2	10,6	79,8	16,7	76,6	10,3	
Monoparental	2,1	49,6	2,7	61,7	2,7	61,9	
Complexe	21,5	4,2	12,8	3,3	14,1	2,8	
Coresident	1,7	5,2	0,3	4,9	0,3	4,4	
Autres	1,5	23,0	3,9	7,8	5,4	11,6	
Total(%)	100	100	100	100	100	100	
Veuf/ve(%)	1,5	38,1	-	-	2,5	55,8	
Divorcé(e) (%)	0,5	12,3	-	-	0,6	13,4	

		VIËT-NAM							
Sexe du chef/ Structure	1989		1997		1999		2002		
	homme	femme	homme	femme	homme	femme	homme	femme	
Isolé	1,9	11,2	1,2	12,0	1,8	11,9	1,5	11,3	
Nucléaire	71,1	19,9	75,6	23,8	72,9	21,0	74,6	27,9	
Monoparental	3,3	44,6	3,2	51,3	2,9	42,6	3,7	47,2	
Complexe	18,7	13,3	17,6	3,3	21,1	19,0	17,2	4,5	
Coresident	0,5	1,6	0,4	1,8	0,2	0,4	0,3	1,7	
Autres	4,5	9,4	2,0	7,9	1,1	5,1	2,7	7,5	
Total(%)	100	100	100	100	100	100	100	100,0	
Veuf/ve(%)	3,4	40,6	-	-	2,5	44,4	-	-	
Divorcé(e) (%)	0,2	2,6	-	-	0,3	4,1	-	-	

Source: Calculs de l'auteur à partir des données brutes des divers recensements et EDS

ciée, elle aussi, à une femme à la tête du ménage. Les structures majoritaires, nucléaires comme complexes, sont en revanche dirigées par des hommes (près de 75 % des foyers au Cambodge comme au Viêt-Nam). Les foyers féminisés le sont donc par défaut, lorsque des circonstances de ruptures nuptiales l'imposent.

L'évolution des structures précitées montre une augmentation nette des foyers féminisés monoparentaux cambodgiens (49,6 % en 1998, 61,9 % en 2005). L'inverse se produit au Viêt-Nam où la prévalence de la monoparentalité dans les ménages féminisés diminue à partir de 1997 (51,3 % des ménages en 1997, aux alentours de 45 % ensuite). Ces chiffres montrent que les femmes khmères subissent encore les effets du génocide des Khmers rouges de la fin des années 1970. En revanche, les effets de la guerre du Viêt-Nam sur les foyers des veuves diminuent. Pour les mêmes raisons, les foyers féminisés vietnamiens sont de plus en plus nucléaires (19,9 % en 1989 contre 27,9 % en 2002). Alors que la monoparentalité et l'isolement augmentent au Cambodge, les femmes optent moins pour la diversification des modalités résidentielles. La corésidence diminue de 5,2 % en 1998 à 4,4 % en 2005, de même pour les ménages *autres* qui passent de 23 % en 1998 à 11,6 % en 2005.

---

Revisiter les sources démographiques récentes de la péninsule indochinoise permet de mieux caractériser l'évolution des structures familiales de cette région. Si l'on différencie souvent ces deux frères ennemis, tant l'histoire que les modalités résidentielles de ces dernières décennies semblent aujourd'hui unir le Viêt-Nam et le Cambodge. Ainsi, ces deux pays voient coexister les deux types de ménages complexe et nucléaire, malgré un système familial ancestral autrefois différent. Certes, la prévalence nucléaire reste plus importante au Cambodge et la complexité plus prégnante au Viêt-Nam, mais les différences sont faibles.

Malgré la modernisation des structures économiques et sociales, la théorie de la convergence ne semble pas applicable à ces deux nations. Certes, une augmentation de la prévalence nucléaire est visible jusqu'à la fin du 20<sup>e</sup> siècle pour ces deux pays, mais elle diminue au début du siècle suivant. Au Cambodge, l'urbanisation semble plutôt aller de pair avec une diversification des structures familiales et un accueil de la famille éloignée, voire de membres sans lien de parenté. Les villes vietnamiennes accueillent quant à elles pléthore

de foyers monoparentaux.

Ces structures urbaines précarisées que sont les ménages *isolés* et *monoparentaux* sont l'apanage des femmes, quel que soit le pays considéré. Ces dernières sont les victimes d'une histoire fratricide, de conflits mangeurs d'hommes, ce qui explique encore aujourd'hui les veuves khmères et, dans une moindre mesure, les veuves vietnamiennes.

Finalement, ces deux pays que tout a parfois opposés sont aujourd'hui plus similaires que jamais en ce qui concerne la démographie familiale et son évolution. De plus amples études, notamment longitudinales, permettront de mieux saisir les facteurs à l'origine de ces mutations.

## BIBLIOGRAPHIE

- BARBIERI, M. *et al.* 1995. « La situation démographique du Viêt-Nam », *Population*, 3 : 621-652.
- BARBIERI, M. 2006. *Population statistics in French Indochina (1862-1954): How useful are they?*, Draft paper, Ined, Paris.
- BONGAARTS, J. 2001. « Household Size and Composition in the Developing World in the 1990s », *Population Studies*, 55, 3 : 263-279.
- BRUNBORG, H., et E. TABEAU. 2005. « Demography of conflict and violence: an emerging field », *European Journal of Population*, 21 : 131-144.
- CAMPBELL, C., W. FENG et J. LEE. 2002. « Pretransitional Fertility in China », *Population and Development Review*, 28, 4 : 735-750.
- CHANDLER, D. 1996. *A History of Cambodia*. Colorado, Boulder, Westview Press, 288 p.
- CHARBIT, Y., éd. 2002. *Société et politiques de population au Viêt-Nam*. Paris, L'Harmattan, 233 p.
- DAUPHIN-MEUNIER, A. 1968. *Histoire du Cambodge*. Paris, PUF, Que sais-je, 124 p.
- DEMONT, F., et P. HEUVELINE. 2008. « Diversity and Change in Cambodian Households (1998-2006) », *Journal of Population Research*, Special Issue, 25, 3 : 287-313.
- DEROSAS, R., et M. ORIS. 2002. *When Dad Died: Individuals and Families Coping with Distress in Past Societies*. Bern, Peter Lang, 496 p.
- EBIHARA, M. M. 1968. *Svay, A Khmer Village in Cambodia*. Thèse de doctorat en anthropologie, Columbia University, 717 p.
- FORD, D. et, J. HARRIS. 1991. « The Extended African-American Family », *Urban League Review*, 14 : 71-83.

- GENDREAU, F. et al. 1997. *Démographie de la péninsule indochinoise*. Paris, Estem, Savoir Plus Université, 133 p.
- GOODY, J. 1995. *The expansive moment: the rise of social anthropology in Britain and Africa, 1918-1970*. New-York, Cambridge University Press, 235 p.
- GUBRY, P. 2004. *Note sur la définition de la résidence dans les recensements vietnamiens*. Document à usage interne, Bondy, IRD.
- HEUVELINE, P. 1998. « "Between one and three million" : Towards the demographic reconstruction of a decade of Cambodian history (1970-79) », *Population Studies*, 52 : 49-65.
- HEUVELINE, P. 2001. « The Demographic Analysis of Mortality Crisis: The case of Cambodia 1970-1979 », *Forced Migration and Mortality*, Roundtable on the Demography of Forced Migration, Committee on Population, Ch.5, NRC.
- HIRSCHMAN, C., S. PRESTON et V. LOI. 1995. « Vietnamese Casualties During the American War : A new Estimate », *Population and Development Review*, 21, 4 : 783-812.
- HIRSCHMAN, C., S. PRESTON et V. LOI. 1996. « Family and Household Structure in Vietnam : Some Glimpse From a Recent Survey », *Pacific Affairs*, 69, 2 : 229-249.
- HUGUET, J. 1991. « The demographic situation in Cambodia », *Asia and Pacific population Journal*, 6, 4 : 79-91.
- HUGUET, J., A. CHAMRATRITHIRONG, N. RAMARAO et S. SY THAN. 2000. « Results of the 1998 Population Census in Cambodia », *Asia and Pacific population Journal*, 15, 3 : 3-22.
- KIERNAN, B. 1996. *Le génocide au Cambodge (1975-1979). Race, idéologie et pouvoir*. Paris, Gallimard, 730 p.
- KNODEL, J. et al. 2000. « Intergenerational exchanges in Vietnam: family size, sex composition, and the location of children », *Population Studies*, 54, 1 : 89-104.
- KUZNETS, S. 1965. *Economic Growth and Structure: Selected Essays*. New York, W. W. Norton & Co., 378 p.
- LASLETT, P. et, R. WALL, éd. 1972. *Household and Family in Past Time*. Cambridge, Cambridge University Press, 622 p.
- LEDGERWOOD, J. 1995. « Khmer Kinship : The Matriline/Matriarchy Myth », *Journal of Anthropological Research*, 51, 3 : 247-262.
- LEDGERWOOD, J. et, J. VIJGHEN. 2002. « Decision Making in Rural Khmer Villages », *Cambodia Emerges from the Past: Eight Essays*. DelKalb, Northern Illinois University, Center for Southeast Asian Studies : 109-150.
- LEE, G. R. 1999. « Comparative Perspectives », dans M. B. Sussman, S. K. Steinmetz et G. W. Peterson, éd. *Handbook of Marriage and the Family*. 2<sup>e</sup> édition, New York, Plenum Press, 822 p.
- LEFRANC, C. 1997. « Des difficultés et de l'intérêt de la statistique des ménages », *Statéco*, 87-88 : 53-64.
- LUONG, H. 1989. « Vietnamese Kinship: Structural Principles and the Socialist Transformation in Northern Vietnam », *The Journal of Asian Studies*, 48, 4 : 741-756.
- LUONG, H. 1992. *Revolution in a Village: Tradition and Transformation in North Vietnam, 1925-1988*. Honolulu, University of Hawaiï Press.
- MC DONALD, P. 1992. « Convergence or compromise in historical family change ? », dans *Family Systems and Cultural Change*. Oxford, Clarendon Press : 15-30.
- MERLI, G. M. 2000. « Socioeconomic Background and War Mortality during Vietnam's Wars », *Demography*, 37, 1 : 1-15.
- MIGOZZI, J. 1973. *Cambodge : faits et problèmes de population*. Paris, CNRS, 303 p.
- MIGUEL, E. et, G. ROLAND. 2006. « The Long Run Impact of Bombing Vietnam », *draft from the University of California, Berkeley*.
- NÉPOTE, J. 1992. *Parenté et organisation sociale dans le Cambodge moderne et contemporain*. Genève, Olizane, 255 p.
- NEUPERT, R. et, V. PRUM. 2005. « Cambodia : Reconstructing the Demographic Stab of the Past and Forecasting the Demographic Scar of the Future », *European Journal of Population*, 21, 2-3 : 217-246.
- ORIS, M. et, E. OCHIAI. 2000. « When dad died. Family systems and a family crisis in an EurAsian perspective », dans R. DEROSAS et M. ORIS. 2002. *When Dad Died : Individuals and Families Coping with Distress in Past Societies*. Bern, Peter Lang : 27-89.
- OVESEN, J., T. ING-BRITT et O. JOAKIM. 1996. « When Every Households is an Island : Social Organization and Power Structures in Rural Cambodia », *Uppsala Research Reports in Cultural Anthropology*, reports number, 15.
- PEARSON, J. L. et al. 1990. « Black Grandmothers in Multigenerational Households : Diversity in

- Family Structure and Parenting Involvement in the Woodlawn Community », *Child Development*, 61 : 434–442.
- PILON, M. 2004. « Démographie des ménages et de la famille : application aux pays en développement », dans G. CASELLI, J. VALLIN et G. WUNSCH, *Démographie Analyse et Synthèse*. Tome IV. Paris, INED : 307-343.
- RAM, M. et, R. WONG. 1994. « Covariates of Household Extension in Rural India : Change Over Time », *Journal of Marriage and the Family*, 56 : 853–864.
- RAMBO, A. T. 1973. *A Comparison of Peasant Social Systems of Northern and Southern Viet-Nam : A Study of Ecological Adaptation, Social Succession, and Cultural Evolution*. Center for Vietnamese Studies, Southern Illinois University at Carbondale, Monograph Series III.
- RUGGLES, S. 1996. « The effects of demographic change on multigenerational family structure : United States Whites, 1880-1980 », dans A. BIDEAU, A. PERRENOUD, K-A. LYNCH et G. BUNCH, dir. *Les chemins de la Recherche : les systèmes démographiques du passé*. Lyon, Centre Jacques Cartier : 21-40.
- SHU-MIN, H. 1992. « Re-Examining the Extended Family in Chinese Peasant Society : Findings from a Fujian Village », *The Australian Journal of Chinese Affairs*, 27 : 25-38.
- SIAMPOS, G. 1970. « The Population of Cambodia 1945-1980 », *Milbank Fund Quarterly*, 68, 3 : 317-360.
- SLIWINSKI, M. 1995. *Le Génocide Khmer Rouge : Une Analyse Démographique*. Paris, L'Harmattan, 175 p.
- STOKES, C. et al. 1987. « Household Extension and Reproductive Behavior in Taiwan », *Journal of Biosocial Science*, 19 : 273–282.
- TODD, E. 1999. *La diversité du monde : structures familiales et modernité*. Paris, Seuil, coll. L'histoire immédiate, 435 p.
- TSUI, M. 1989. « Changes in Chinese Urban Family Structure », *Journal of Marriage and the Family*, 51 : 737–747.
- WALQUE de, D. 2005. « Selective Mortality During the Khmer Rouge Period in Cambodia », *Population and Development Review*, 31, 2 : 351-368.

# L'INTERACTION POPULATION-FONCIER À TRAVERS LE PEUPEMENT D'UN VILLAGE DES HAUTES TERRES DE MADAGASCAR

Mustapha OMRANE <sup>1</sup>

À Madagascar, comme dans de nombreux pays du Sud, la pression démographique ressentie depuis les années 1970 a accentué la demande sur les ressources et entraîné la saturation des surfaces arables qui restent, pour les populations rurales vivant dans une grande pauvreté, la principale source de survie. Cette analyse tente d'étudier l'interaction mutuelle entre la dynamique de population et le système foncier (l'accès à la terre et sa gestion), plus précisément la relation entre la croissance de la population et le manque de disponibilité de la ressource foncière. Ainsi, certains comportements sociodémographiques, par exemple la reproduction, sont vus comme une cause de la raréfaction des surfaces exploitables tandis que d'autres, par exemple la migration ou l'entrée en union, sont vus comme une réponse à la pénurie de terre arable. Les individus cherchent à s'adapter à cette situation de manque de terre et d'insécurité alimentaire : plus la population augmente, moins il y a de terre disponible, et plus l'on voit émerger ou se renforcer des phénomènes comme la mobilité ou les conflits fonciers.

La commune rurale d'Ampitatafika, où se situe le terrain de notre recherche <sup>2</sup>, est située dans les Hautes Terres malgaches, à une centaine de kilomètres au sud de la capitale Antananarivo. Elle connaît une très forte pression sur la terre et l'indice synthétique de fécondité est de 6,9 enfants (Gastineau *et al.*, 2004). Dans une logique malthusienne, la demande grandissante de la population en matière de nourriture, donc de terre arable, trouve difficilement des réponses à l'échelle locale, où les surfaces exploitables sont limitées. Ainsi, les villageois, en particulier les jeunes, tentent-ils de répondre à la contrainte foncière par la baisse de la fécondité,

la recherche d'autres sources de revenus ou encore le choix au mariage. À cet égard, deux questions se posent. Est-ce que l'évolution démographique explique le degré d'accès à la terre pour les ménages ruraux ? Et inversement, est-ce que l'accès à la terre est une variable pertinente qui peut expliquer les comportements démographiques (fécondité, migration et mariage) au niveau « micro » qu'est le village ? Pour ce faire, nous avons réalisé une cartographie de l'espace exploité dans le village de Mananetivohitra et nous l'avons mise en relation avec les arbres généalogiques récoltés, afin d'établir une corrélation entre l'évolution de la population et celle du terroir depuis sa création.

---

1. Université Paris Descartes, Paris, France : mustapha.omrane@paris5.sorbonne.fr

2. Cette étude s'inscrit dans le cadre du Programme 4D (Dynamique Démographique et Développement Durable dans les Hautes Terres malgaches) qui associe plusieurs institutions malgaches et françaises, [www.ird.mg/4D](http://www.ird.mg/4D). La zone d'étude du programme 4D comporte 9 fokontany (villages). Une enquête sur 1621 ménages a été menée de manière exhaustive en octobre-novembre 2003 dans neuf villages de la commune rurale d'Ampitatafika.

### Une parenté liée à la résidence

Au sein des populations de Madagascar, la question des ancêtres est essentielle. La parenté est fondée sur les rapports avec les ancêtres. « C'est la société des ancêtres. Les sociétés de Madagascar fondent effectivement les identités collectives et individuelles de leurs membres et les hiérarchies de leurs ordres sociaux sur l'idée de l'ancestralité » (Ottino, 1998 : 51). On est lié à un individu si l'on a un ancêtre commun vivant ou décédé, du côté du père, *fokon-drae*, comme du côté de la mère, *fokon-drene*. Une ascendance et une résidence commune sont les deux composantes essentielles dans les rapports sociaux des villageois, l'élément clé étant la terre transmise à l'origine par un ancêtre commun (Augustins, 1973). C'est cette composition que l'on appelle terroir et que Blanc-Pamard et Ramiarantsoa (2000) qualifient de « terroir lignager ». La résidence commune signifie posséder et exploiter des terres dans le même village et l'ascendance commune signifie hériter des terres d'un ancêtre commun. Raison (1984 : 87) a également mis en exergue la dimension géographique des populations des Hautes Terres et note « l'insertion de la population rurale des Hautes Terres dans l'espace et l'exceptionnelle adéquation de l'organisation spatiale et de l'organisation sociale ».

Pour le Malgache des Hautes Terres, la parenté évoque le village d'origine du premier ancêtre. La dispersion des membres de la parenté à l'extérieur du village n'efface pas le rattachement au lieu d'origine de l'ancêtre,

où l'on possède généralement des terres. L'identité de l'individu par rapport aux générations de ses ascendants repose sur la succession de ceux-ci sur des terres « familiales ». C'est bien cet héritage familial localisé qui constitue la véritable plate-forme des liens de parenté. Ainsi, l'ancêtre n'est pas seulement un ascendant, il est à l'origine des terres transmises.

Exprimées autrement, les idées d'ancêtres ou d'ancestralité ainsi que l'identité aussi bien individuelle que collective qu'elles produisent ont – quel que soit le type lignager ou non lignager de la société – une double dimension, une dimension spatiale ou territoriale et une dimension généalogique. Ces deux dimensions se recoupent dans la personne de l'ancêtre d'origine et/ou dans le tombeau dans lequel il est enterré. (Ottino, 1998 : 51)

Dans cette zone, comme dans l'ensemble de Madagascar, les descendants pratiquent l'exhumation (*famadihana* en langue malgache), une pratique très répandue dans les Hautes Terres pour honorer les ancêtres. Elle consiste à exhumer les corps des membres de la famille décédés du tombeau (caveau) familial et à les envelopper d'une nouvelle pièce d'étoffe. L'exhumation est une occasion de fête où les membres de la famille, même les plus éloignés, se rassemblent dans le village, et chacun contribue financièrement à la cérémonie (sacrifice d'un zébu, etc.). La présence des corps des ancêtres dans un même tombeau contribue au maintien d'une mémoire collective et facilite le recueil de données démographiques fiables sur les générations précédentes.

FIGURE 1

Un tombeau familial dans la zone de recherche



**Le tombeau familial où sont enterrés les ancêtres constitue un support de la mémoire collective.**

### La transmission de la terre

L'idée selon laquelle la pression démographique menace la disponibilité de la terre, dans des contextes de pauvreté ou d'économies rurales peu développées, est évoquée à propos du Rwanda, de la Somalie, du Kenya, du Burundi, du Lesotho, du Malawi et de bien d'autres pays où les terres ne pourraient nourrir, même avec des techniques agronomiques optimales, que la moitié de leurs populations si elles continuent à subir la pression démographique actuelle (Roca, 1991). Selon le *State of the World's Population 1990*,

au Rwanda, le petit paysan cultivait en moyenne 1,2 hectare en 1984. Avec un indice synthétique de fécondité dépassant huit enfants par femme, dont la moitié de garçons, chaque fils recevrait en moyenne 0,3 hectare au moment de se marier (avec l'hypothèse d'une mortalité très faible). Avec les taux de fécondité projetés, les petits-fils recevraient moins de 0,1 hectare vers l'an 2040. Ainsi donc, en seulement 60 ans, la taille de l'exploitation agricole moyenne se réduira de plus de 90 pour cent par suite de la pression démographique. (Sadik, cité par Roca, 1991 : 10)

À l'évidence, une telle situation peut provoquer une forte émigration parmi les chefs de ménage ainsi que leurs enfants. Tout comme elle peut inciter à une réduction de la fécondité en réponse à la baisse des ressources foncières, comme le suggère la théorie de la demande en main-d'œuvre de l'exploitation agricole, *land-labour demand hypothesis*, développée par Stokes et Schutjer (1984).

Dans les milieux ruraux des pays du Sud, l'éclatement des familles en plusieurs ménages est quasi-concomitant d'un éclatement du patrimoine foncier familial en plusieurs petites exploitations, en fonction du nombre d'enfants. Toutefois, l'accès à la terre ne relève pas uniquement du phénomène démographique. En milieu rural, les droits sur la terre sont soumis à des logiques sociales, institutionnelles et communautaires.

Les règles d'accès à la terre dépendent des sociétés rurales (organisation socio-politique, structure familiale, modes de contrôle de la terre et de la force de travail), de leur histoire sociale et politique. Elles englobent en général différents types de rapports fonciers, qui contribuent, de façon variable selon les espaces en question, prérogatives individuelles et régulations collectives. (Lavigne Delville *et al.*, 2003 : 5)

À Madagascar où 70 % de la population est rurale, les exploitants ruraux transmettent de génération en génération un patrimoine foncier de plus en plus

exigu, souvent sans couverture juridique en raison du dispositif administratif, non adapté. C'est ainsi que la moyenne des surfaces exploitées disponibles par ménage a baissé de 3,8 hectares en 1993 à 1,3 hectare en 1999 lors des Enquêtes Prioritaires auprès des ménages réalisées sur l'ensemble du pays (République de Madagascar, 1999), alors que le recensement agricole réalisé en 2004 2005 révèle qu'en moyenne chaque exploitant dispose de 0,87 hectare.

La mise en œuvre des règles d'accès à la terre par les populations locales traduit le plus souvent des enjeux multiples autour de la terre tels que le pouvoir politique ou religieux, le contrôle social ou encore l'accès au marché du travail. Ainsi, les droits dits coutumiers – non officiels – sur la terre sont variés :

les droits d'accès (droits d'entrer dans une zone et d'y prélever une ressource particulière non aménagée) ; les droits d'usage (mise en valeur, aménagement) ; les droits de gestion (répartition et réglementation des droits d'accès et d'usage) ; les droits d'exclusion ou d'inclusion (droit de transférer les droits précédents, notamment par héritage) et enfin le droit d'aliénation (droit de disposer des autres droits, en particulier du droit d'exclusion), en principe seulement reconnu dans le cadre du droit privatif de type occidental. (Chauveau et Mathieu, 1998 : 249)

La circulation des droits peut s'effectuer, comme en Afrique, à trois niveaux : (I) interne aux unités familiales et concerne l'affectation de droits d'usage ou de gestion entre les unités domestiques et les individus ; (II) externe au groupe et concerne les droits délégués à l'extérieur du groupe ; (III) interne et externe : les échanges des droits entre groupes liés par des rapports d'alliance (les échanges entre groupes liés entre eux par des liens de mariage) (Lavigne Delville *et al.*, 2003). Pour le cas de Madagascar, ce travail propose de mettre en exergue les pratiques en matière de gestion de la terre à la lumière de l'histoire démographique. Il est désormais intéressant de savoir comment ces populations rurales s'adaptent aux conditions de leur milieu.

### Le principe de l'indivision

Dans de nombreux pays du Sud, l'exploitation commune des terres familiales est la règle après la disparition du patriarche-chef de famille. Ce mode de fonctionnement permet aux cohéritiers et à leurs familles de s'entraider et de maintenir les mêmes facteurs de production, et même de sauvegarder un cer-

tain statut social, voire un certain pouvoir. L'indivision devient la base des enjeux économiques et politiques pour les communautés locales. Boserup (1970) soutient que le mode de tenure de la terre, sous l'effet de la pression démographique et l'intensification agricole, évolue de la tenure communautaire à la propriété individuelle. À Madagascar comme ailleurs, les populations rurales ont connu, au moins sous les gouvernements de l'*Imerina*<sup>3</sup>, l'indivision des terres familiales :

L'indivision est un état très fréquent dans la famille indigène. Les membres d'un même groupe familial vivent ensemble, sans songer à procéder au partage, quelquefois pendant plusieurs générations, augmentant les biens de la communauté en même temps que leurs biens personnels, quand ils en possèdent. Cela tient à ce que l'indivision présente de sérieux avantages, pour un peuple dont l'unité sociale est la famille et où l'individu disparaît dans la fonction familiale. La puissance et la considération de la famille étaient, en effet, en raison directe de sa richesse. Comme, d'ordinaire, les enfants sont très nombreux, si on procédait au partage, le morcellement de la propriété foncière aurait réduit à presque rien cette richesse. D'un autre côté, la communauté de biens assure une large existence à chacun, tandis que le partage n'attribuerait à chaque co-partageant qu'une part infime, et la plupart du temps, insuffisante. (Thébault 1953 : 555)

Il semble que la crainte de la division est ancienne, elle signifie l'affaiblissement économique du groupe familial et l'éclatement du patrimoine ancestral. Visiblement, l'indivision des terres était source de conflits dans l'ancien royaume, et pour cela, la loi de l'ancien royaume des Hautes Terres stipulait l'enregistrement des partages auprès des comités de village.

3. Du nom du roi Andrianampoinimerina, le plus célèbre des rois malgaches, qui a unifié l'île et fondé le royaume de l'Imerina à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Les principaux groupes qui peuplent Madagascar (18), assimilés à des ethnies, sont les Merina aux traits à dominante indonésienne (27 %), les Betsileo (12 %) et les Betsimisaraka sur la côte est (15 %). Les Merina sont les habitants des Hautes Terres.

## Le village de Mananetivohitra : évolution d'un terroir

### *La collecte des données*

Nous avons réalisé cette étude dans le village (*fokontany*) de Mananetivohitra<sup>4</sup> pour plusieurs raisons : (I) la taille de sa population, 74 ménages, facilitant l'étude de l'ensemble de la population, et l'existence de liens familiaux entre ses membres, donc la possibilité d'établir une étude généalogique ; (II) la forte coopération de la population locale lors des entretiens précédents et la forte implication du chef de village<sup>5</sup>. L'objectif du levé parcellaire<sup>6</sup> était d'établir le lien avec son propriétaire. Pour cela, nous avons procédé par un simple dessin des parcelles à l'aide de GPS (système de repérage par satellite)<sup>7</sup>. La procédure consistait à aller sur chaque parcelle et demander à qui elle appartenait : les paysans présents nous informaient sur leurs parcelles ainsi que sur celles de leurs frères, voisins, etc., ce qui a accéléré le travail.

### *L'origine du peuplement*

Le peuplement du *fokontany* de Mananetivohitra a commencé vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, selon les déclarations des personnes ressources que nous avons rencontrées<sup>8</sup>, avec l'installation des premiers occupants. Il est devenu officiellement un village depuis 1978 au même moment que les *fokontany* voisins, Andohatany et Amboalefoka, qui formaient avec

4. Sur une superficie d'environ 1,5 km<sup>2</sup>, à 1560 m d'altitude.

5. Face à la méfiance de certains individus qui avaient peur de perdre leurs terres, le chef de village a rassuré les villageois en leur expliquant l'objectif « scientifique » de l'opération.

6. Le levé ne reflète pas la superficie réelle des parcelles mais nous disposons d'informations sur les superficies exploitées par ménage recueillies lors de l'Enquête Référence de 2003.

7. Le GPS utilisé permet une précision de l'ordre d'environ 10 mètres. Les croquis ont été réalisés par Mme Nirinjaka Ramasinjatovo, spécialiste en SIG (Système d'information géographique).

8. Deux individus de la quatrième génération, ayant près de 80 ans, étaient vivants au moment de l'Enquête. Nous n'en avons interviewé qu'un, le second étant en mauvais état de santé.

Mananetivohitra un seul village. On y comptait 70 ménages au moment de l'Enquête Référence en 2003 et 74 en 2005. Les paysans y possèdent en moyenne 20 parcelles par ménage sur un total de 417 rizières exploitées, contre 9 dans l'ensemble de la zone. Cela n'est pas indicatif d'une large disponibilité en terre, mais au contraire d'une réduction et un morcellement rapides des surfaces exploitables. La population du village est composée de 3 lignages : les descendants du premier ancêtre, Rakafotsy, de sa sœur Rasoa et d'un co-fondateur Randrianomanana, sans lien de parenté avec les précédents. Les descendants de Rakafotsy sont les plus nombreux. Ils représentent aujourd'hui la grande majorité des ménages enquêtés en 2003 (Enquête Référence-4D) et leur descendance atteint la huitième génération. Rakafotsy n'est pas l'unique fondateur du terroir. Un co-fondateur a créé un *toko-tany* (espace habité) à l'ouest. Les deux *toko-tany* sont à l'origine de ce qui est devenu actuellement les villages de Mananetivohitra et d'Andohatany, dont les habitants co-exploitent une partie du terroir.

#### *Les paysans de « l'extérieur »*

Le terroir<sup>9</sup> de Mananetivohitra n'est pas exclusivement exploité par les habitants du *fokontany*. Nous avons recensé 116 parcelles (environ le quart des parcelles disponibles) possédées – et exploitées – par des individus qui n'habitent pas, ou plus, dans le village. Il s'agit principalement d'exploitants du village voisin, Andohatany, qui ont des droits sur le même terroir, ainsi que des terres issues d'héritages d'individus originaires de Mananetivohitra, notamment des femmes et des migrants. Certains individus se sont déplacés vers les villages voisins pour être plus proches de l'essentiel de leur terre, mais sont rattachés socialement à leur village d'origine. Par la même dynamique de mouvement inter-villageois, des individus habitent à Mananetivohitra et possèdent des terres dans les villages voisins. Cette situation fait que la croissance de la population, donc l'accroissement de la demande en nourriture, trouve difficilement des réponses au niveau local. Cette co-exploitation du terroir corrobore l'idée que les premiers colons arrivés sur le territoire des deux villages n'ont pas fait un partage précis de l'espace, mais avaient installé leur domicile sur des lieux séparés, et exploi-

taient, du moins en début de peuplement, les terres du terroir commun.

### **L'évolution de la population villageoise**

#### *Le lignage 1*

L'ancêtre fondateur est le propriétaire original qui a « ouvert » les terres. Nous ignorons s'il y a eu une aide de l'extérieur ou une intervention du gouvernement de l'*Imerina* pour réaliser les premiers travaux d'aménagement et de canalisation. Rien n'indique qu'une telle intervention ait eu lieu, ni dans la littérature, peu disponible sur la zone, ni dans les témoignages des villageois, qui ont peu d'information sur cette période. Les villageois les plus âgés nous ont indiqué que le conjoint de Rasoa était décédé relativement jeune et n'avait pas de lien de parenté avec elle.

La mémoire collective fait l'objet d'une transmission intergénérationnelle, prioritairement en ce qui concerne les ancêtres fondateurs et les alliances non conformes aux traditions (comme celles entre parents proches). Les informations transmises permettent aux descendants d'établir leur filiation et de faire valoir leurs droits sur les terres. Les individus dont le premier ancêtre est originaire de l'extérieur du village sont considérés comme étrangers, même après plusieurs générations, et ne peuvent s'approprier des terres du terroir. Leur statut est inférieur à celui des autres villageois. Nous n'avons pas pu recueillir avec certitude la fécondité aux premières générations (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup>) concernant le lignage 1, mais nous n'avons pas relevé de contradictions dans les déclarations des villageois. Nous sommes au moins certains, pour les individus restés dans le village à chaque génération, que chaque individu connaît au moins le nom de son grand-père. Il faut noter que nombre de villageois ne pouvaient, lors de l'enquête, ni établir leur filiation avec l'ancêtre fondateur, ni citer les noms de tous les ancêtres.

Rakafotsy, le premier ancêtre, a eu une faible fécondité : deux enfants, Kakimatoa et Dadamiarana (deuxième génération). À leur tour, les deux frères ont eu au total trois enfants puisque le premier a eu deux garçons (troisième génération) et le second en a eu un seul. Nous qualifierons la descendance de chacun de

9. En géographie, le terme terroir signifie une portion de territoire appropriée, aménagée et utilisée par le groupe qui y réside et en tire ses moyens d'existence.

ces individus de *segment*, comme un grand groupe de cohéritiers : A, B et C (FIGURE 2). Si l'on fait l'hypothèse que les individus qui représentent les trois premières générations étaient vivants et en union, la taille de cette population serait de 12 individus vers le début du XX<sup>e</sup> siècle (sans compter les ascendants des deux autres lignages). Les individus décédés et non enterrés dans leur village d'origine sont oubliés après quelques

générations s'ils ne possèdent plus de terre. L'arrivée de la quatrième génération a eu un effet multiplicateur de la population locale à partir du lignage 1 (TABLEAU 1), ses membres ayant formé 12 ménages et leur nombre d'enfants s'élevant à 90, donc 7,5 enfants en moyenne par individu<sup>10</sup>. Le rythme de l'extension des surfaces aménagées et cultivées a connu sans doute une vitesse significative à l'arrivée de la quatrième génération à

FIGURE 2

Arbre généalogique du lignage 1

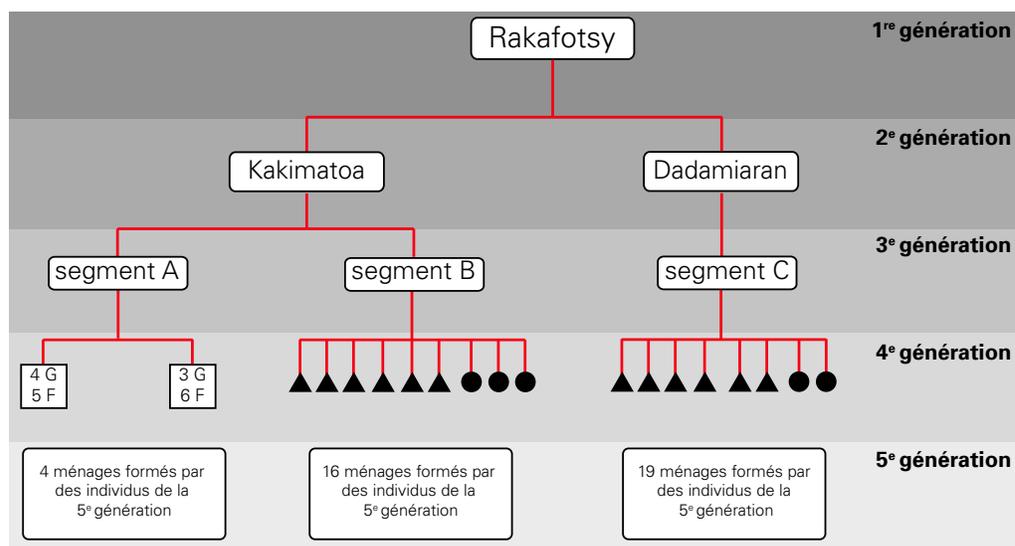


TABLEAU 1

L'évolution de la population du lignage 1.

GÉNÉRATION	Nombre de ménages formés par les garçons restés dans le village	Nombre d'enfants issus de chaque génération (à l'exclusion de ceux des filles)	Nombre moyen d'enfants par ménage
G1	1	2	2
G2	2	3	1,5
G3	3	18	6
G4	12	90	7,5
G5	39	214 (non définitif)	6,1
G6	19	-	-
G7	4	-	-

Source : Recensement de la population du village de Mananetivohitra par lignage (Omrane, 2005).

10. Les individus n'ayant pas atteint l'âge adulte ne figurent pas sur l'arbre généalogique. Nous ne disposons pas d'informations précises sur la mortalité infanto-juvénile à cette période.

l'âge adulte vers les années 1950. À cette époque, les travaux de canalisation ont bien été accélérés selon les déclarations.

Le nombre de ménages formés par génération n'inclut pas ceux des filles qui se marient dans leur grande majorité en dehors du *fokontany*. À l'âge adulte, la nouvelle génération (cinquième), encore plus nombreuse que la précédente, constitue une source de main-d'œuvre sans doute fondamentale pour poursuivre le processus d'extension, donc d'appropriation de l'espace, mais aussi « des bouches à nourrir ». Si l'on ne compte que les garçons, ils sont 7 au sein du segment A, 28 dans le segment B et 25 dans le segment C. Parmi la cinquième génération, ce sont les ménages des segments B et C qui connaissent, théoriquement, un manque de terre plus important que ceux du segment A.

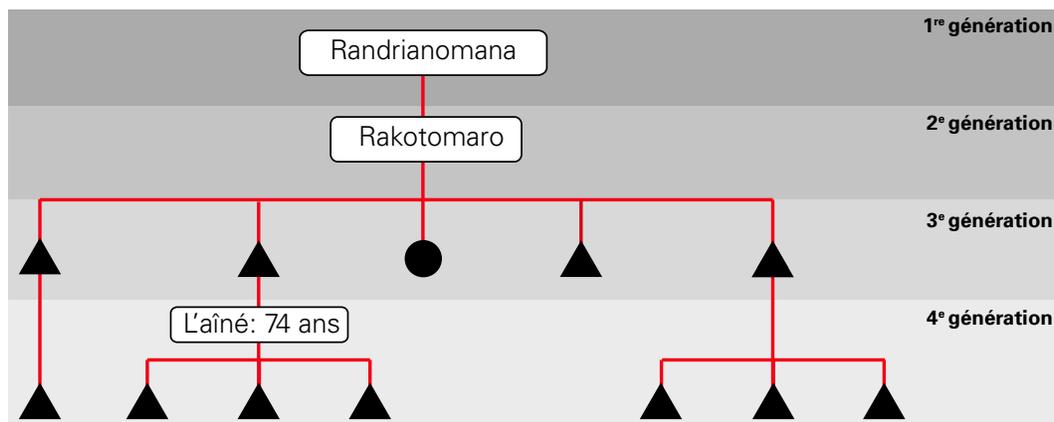
À leur tour, les membres de la cinquième génération ont formé 39 ménages et tous les individus de cette génération qui sont restés dans le village étaient en union au moment de l'Enquête Référence en 2003. Après leur entrée en union, ces individus ont eu au moment de l'étude une descendance au nombre non définitif de 214 enfants, dont certains sont entrés en union. Dans le segment A : 4 ménages sont formés par la cinquième génération et 2 par la sixième génération. Dans le segment B : l'on compte 16 ménages formés par des individus de la cinquième génération et 2 ménages

par ceux de la sixième, dont la descendance représente la septième génération. Le segment C est le plus grand en nombre d'individus et de ménages : 19 ménages de la cinquième génération, 15 ménages de la sixième génération et 4 ménages de la septième. Il est l'unique segment du village dont les plus jeunes membres représentent la huitième génération <sup>11</sup>. La croissance rapide de la population au sein de ce segment nous conduit à supposer que la réduction des surfaces y est plus rapide.

### Le lignage 2

Dans les témoignages recueillis, aucun villageois ne connaissait le lieu de provenance du premier ascendant de ce lignage. Il se serait installé dans le village vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle alors que le lignage 1 était à sa troisième génération. Nous ignorons la nature de l'arrangement entre cet individu et le fondateur – et propriétaire des terres – Rakafotsy quant à l'attribution des droits. Au total, le lignage 2 est composé de 8 ménages. Quatre ménages de la troisième génération, dont deux où cohabitent deux générations (troisième et quatrième), et quatre ménages de la quatrième génération (FIGURE 3).

**FIGURE 3**  
Arbre généalogique du lignage 2



\*Quatrième génération : jeunes chefs de ménage avec enfants en bas âge.

11. Ces nouvelles unions ont eu lieu après l'Enquête Référence-4D de 2003.

### Le lignage 3

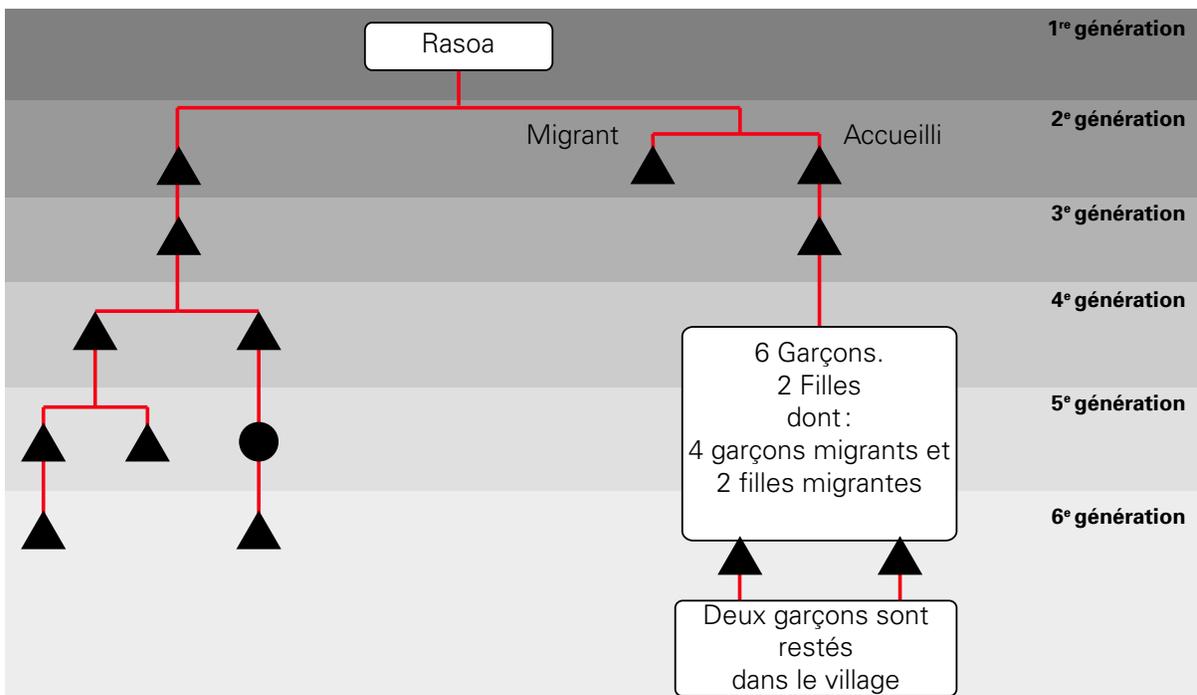
Rasoa, la sœur du premier colon Rakafotsy, a eu deux enfants, dont l'un a migré. Ce dernier a confié ses terres à un paysan de l'extérieur du village qui s'est installé dans le *fokontany*. Actuellement, ce lignage est composé au total de 6 ménages : 2 ménages de la troisième génération (il s'agit de la famille accueillie par le lignage) ; 2 ménages de la cinquième génération et 2 autres de la sixième génération (FIGURE 4). Comparée au premier lignage, la descendance du lignage 2 est peu nombreuse.

### Le cas de la famille accueillie

Le premier ancêtre de la famille accueillie est arrivé dans le *fokontany* au début du XX<sup>e</sup> siècle, son descendant de la deuxième génération est né en 1923<sup>12</sup>. Le contrat oral conclu entre les deux familles, la propriétaire des terres et celle accueillie, était que les enfants, alors migrants, et leur descendance, pourraient récupérer

les terres s'ils décidaient de revenir dans le village. La famille accueillie s'est engagée également à donner une partie des récoltes de riz aux propriétaires s'ils le demandent. Lors des exhumations, les migrants demandent aussi aux allochtones d'assurer le riz pour l'occasion, cela leur permet de faire des économies et de réitérer leurs droits sur les terres. La famille accueillie est représentée actuellement par deux ménages : Jean-Claude R. et son frère René R. (les plus jeunes). Ils sont au total 2 filles et 6 garçons : quatre garçons ont donc migré alors que les filles se sont mariées ailleurs. Lors des entretiens, les deux frères montraient les mêmes pratiques villageoises en matière de transmission de la terre, sans pour autant posséder des titres fonciers. Ils répondaient à nos questions en se considérant propriétaires des terres, jouissant des droits de transmission à leur descendance à l'instar des autochtones, alors qu'ils n'ont pas le droit, selon le contrat en vigueur, de demander une immatriculation foncière.

FIGURE 4  
Arbre généalogique du lignage 3



12. Cet individu s'est marié au début des années 1950 mais n'avait pas eu d'enfant, il a eu 2 filles et 6 garçons d'un second mariage dans les années 1960.

## La démographie : un facteur d'inégalité ?

### *Le partage des terres aux premières générations*

Nous nous concentrerons dans l'analyse davantage sur le premier lignage qui inclut la grande majorité de la population du village. Notre hypothèse sur l'appropriation de l'espace est que les individus de la deuxième génération ou au plus tard ceux de la troisième se sont divisés les terres de manière égalitaire, et que leur descendance héritait et exploitait dans les limites définies par les parents ou les grands-parents. Par voie de conséquence, la part foncière qui devait échoir à chaque individu dépend du nombre de cohéritiers du ménage concerné, indépendamment de ceux des autres ménages, puisque la superficie par ménage devait être la même. Nous nous attendons en conséquence à une plus grande disponibilité en terre parmi les ménages (ou segments) à faible descendance et une réduction rapide des surfaces parmi les ménages les plus nombreux.

Nous formulons l'hypothèse que les ménages issus du segment A (quatrième génération) ont hérité des mêmes surfaces que celles partagées entre les cinq ménages du segment B, alors que les filles étaient exclues du partage. Ils auraient donc transmis par la suite de grandes quantités de terres à leurs enfants (cinquième génération)<sup>13</sup> (FIGURE 2). À cette dernière génération, seulement quatre garçons sont restés dans le village et exploitaient les terres de leur grand-père de la 3<sup>e</sup> génération (peu fécond). En face, les ménages du segment B à la cinquième génération ont été plus nombreux : 16 ménages. Les individus qui représentent la cinquième génération dans le segment C étaient plus nombreux que ceux des autres segments, A et B, car tous sont restés dans le village et ont formé 19 ménages, mis à part un groupe de cohéritiers qui ont quitté le village après que leur père (quatrième génération) ait vendu toutes les terres.

Théoriquement, les différents groupes de cohéritiers (cinquième génération) dans les différents segments possèderaient au total les mêmes superficies : les 19 ménages du segment C possèderaient les mêmes quantités que les 16 ménages du segment B et que les 4 ménages du segment A. On peut donc s'attendre à observer des inégalités en matière de dotation foncière entre ces descendants héritiers, en fonction du nombre d'enfants, donc de cohéritiers par ménage.

En conséquence, la cartographie des parcelles devrait présenter des espaces bien définis, égaux et contrôlés par la descendance de chaque ancêtre. Car, on l'a noté, les paysans dans ce milieu rural, comme sur les Hautes Terres, exploitent essentiellement les surfaces qui étaient co-exploitées par leur père et ses cohéritiers, d'autant que la notion de propriété individuelle parmi les villageois repose sur une délimitation physique de l'espace en bas-fond. Nous avons émis la même hypothèse pour les deux autres lignages.

### *La deuxième hypothèse : l'appropriation en fonction des besoins*

Selon l'hypothèse précédente, nous nous attendons, parmi les individus de la cinquième génération, à une large disponibilité en terres au sein du segment A et à moins de disponibilité dans les segments B et C, compte tenu du nombre inégal de cohéritiers dans chaque segment. On peut supposer aussi que les individus de la quatrième génération ont pu aménager des superficies à la mesure de la taille de leur ménage, donc en fonction des besoins. Ainsi, les plus féconds d'entre eux pouvaient accéder à plus de terre, mais ces mêmes terres seront partagées entre leurs héritiers : au final, les cohéritiers recevront des surfaces comparables. L'appropriation pour les deux autres lignages du village dépendrait du rythme de la croissance de la population totale du village, car ces lignages ont présenté une croissance démographique moins rapide, comparée au premier lignage.

Est-ce que l'aménagement des terres en surface riziicole était la seule manière d'appropriation ? Ottino (1998) note qu'à Madagascar, défricher une surface et y effectuer quelques plantations suffisait à l'individu pour affirmer sa propriété sur des lieux « vacants », ce qui semble *a priori* à la portée de tout individu de notre zone et ne dépend guère du nombre de bras disponibles. Cette règle ne pouvait s'appliquer à la première génération, car elle est non conforme au principe selon lequel toutes les terres, y compris celles non défrichées, appartiennent aux premiers venus. Compte tenu des rapports sociaux entre les villageois, ce mode d'appropriation par marquage aurait signifié une concurrence et une course à la terre. Inscrire l'appropriation de l'espace dans un esprit de course à la terre est une hypothèse peu fiable. Par ailleurs, nous ignorons l'état du sol à l'époque, le type de végétation, etc. La vitesse de mise en culture pouvait également être liée à la maîtrise de l'eau d'ir-

13. Les filles se sont partagé un tiers des terres de leur père.

rigation. En l'absence d'informations sur ces questions, nous nous fonderons sur le mode de fonctionnement actuel. En vérité, même avec un terrain approprié qui ne nécessite pas de grands efforts d'aménagement, encore fallait-il avoir assez de bras pour le mettre en valeur, ce qui est socialement la meilleure preuve de propriété.

### La population : l'effet malthusien

La cartographie reflète un paysage foncier fortement marqué par le morcellement et l'éparpillement des parcelles cultivées. Aucun groupe de cohéritiers ne possède un patrimoine totalement groupé. Ce sont les descendants du premier fondateur du village qui possèdent actuellement la majeure partie des surfaces arables du terroir en raison de la croissance rapide de la population de ce lignage (60 ménages parmi 74 ménages qui forment le village). Le jeu combiné de la transmission intergénérationnelle et des pratiques d'achat et d'héritage du côté maternel pour certains individus accentue l'éparpillement et le morcellement des terres. Le croisement des propriétés que nous avons effectué en fonction de l'appartenance lignagère a montré le chevauchement des exploitations par lignage. Le lignage 1 possède la grande partie des surfaces arables qui se répartissent sur tout le terroir. Les terres appartenant aux membres des lignages 2 et 3 ne sont pas non plus totalement groupées. Un premier résultat se dégage : il n'y a pas eu au départ un partage précis et égalitaire entre les premiers ascendants des terres du terroir qui, nous semble-t-il, était commun aux cohéritiers, peu nombreux.

Les héritiers de la troisième génération n'ont pas reçu des terres aux limites définies et égales, comme on le pensait. Leur descendance respective n'exploitait pas, en conséquence, des parcelles dans des zones distinctes. Pour ces trois ancêtres, il ne s'agissait probablement pas d'héritage, car le terroir colonisé – aménagé ou non – leur appartenait. La seule explication qui nous paraît pertinente est qu'à ce stade les individus cultivaient ce qu'ils pouvaient pour s'assurer une nourriture suffisante, ce qui semble la priorité de l'époque – et non pas l'appropriation de nouvelles terres. L'effet que nous appelons malthusien réside dans le fait que l'appropriation par l'extension des surfaces s'élargit en fonction de la croissance démographique, c'est-à-dire de la demande en nourriture. La faible disponibilité des bras à cette phase de peuplement ne permettait pas non plus l'aménagement et la mise en culture d'un espace vaste par rapport au nombre réduit d'habitants de l'époque. Les

premiers ancêtres étaient copropriétaires de l'espace et le fait de le partager, tel qu'on l'observe aujourd'hui, ne semble pas être une nécessité majeure à cette phase. Dans l'ensemble, et en conséquence de la croissance démographique inégale entre les trois lignages, ces derniers présentent des inégalités en matière d'accès à la terre.

En observant la disponibilité des bras par génération (TABLEAU 1), nous pouvons déduire qu'une grande partie des terres du terroir a été appropriée et mise en culture par les individus de la quatrième génération, et leurs enfants pouvant travailler pour ceux des lignages 1 et 2, ce qui aura accéléré l'appropriation. Selon toute vraisemblance, il y a eu des délimitations de propriétés au niveau du ménage, donc du segment, au fur et à mesure de l'entrée en union des individus de la quatrième génération. La naissance de leurs enfants aura conduit sans doute à l'appropriation de l'ensemble des terres, donc à la saturation de l'espace. Nous estimons que l'appropriation de l'essentiel des espaces cultivables a eu lieu vers les années 1950.

### L'accès à la terre au sein des trois segments

Les villageois s'approprièrent l'espace sans doute dans un esprit de consensus. La culture de l'arrangement que nous avons vérifiée sur de nombreux aspects de la vie sociale pouvait aussi jouer dans l'appropriation de l'espace. Le nombre élevé de descendants à la quatrième génération a sans doute permis – et justifié – l'accès à la terre pour les « grands demandeurs » (FIGURE 5).

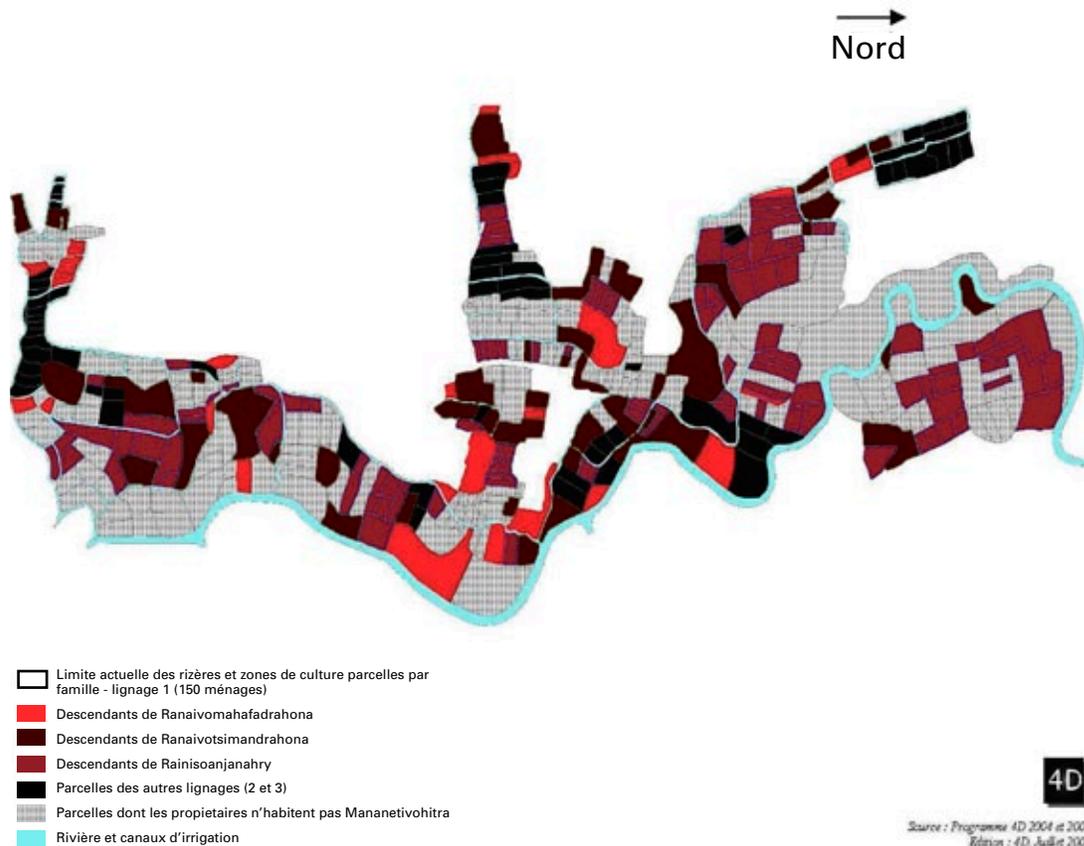
La cartographie reflète des surfaces disponibles inégales pour les membres de chaque segment. Le segment A est le moins doté par rapport au segment B dont les terres semblent plus grandes. Alors que les individus appartenant au segment C ont accès aux plus grandes surfaces disponibles pour ce lignage. Si l'on rapporte ces disponibilités en terre au total des ménages restants dans le village dans chaque segment, l'on s'aperçoit d'une forte cohérence. En effet, le segment C, on l'a vu, présente le plus grand nombre de ménages formés localement.

Nous avons « reconstitué »<sup>14</sup> les superficies possédées par groupe de cohéritiers qui représentent la cinquième génération au sein de chaque segment. Nous avons donc

14. C'est-à-dire que nous avons additionné les superficies possédées par les cohéritiers (cinquième génération), afin d'estimer la superficie possédée par leur père donateur (qui représente la quatrième génération).

**FIGURE 5**

Les parcelles exploitées par les ménages à partir de la 3<sup>e</sup> génération du lignage 1



les superficies « approximatives » possédées par leurs pères (quatrième génération), sans prendre en compte les parcelles vendues et achetées. Toutes choses égales par ailleurs, chacun des deux groupes de cohéritiers du segment A (quatrième génération) exploitait entre 1 et 1,2 ha. Alors que les superficies possédées par les groupes de cohéritiers du segment B varient entre 1,4 et 1,6 ha, sauf pour un héritier dont tous les frères avaient migré : il exploite 1,7 ha, cette surface représente alors la taille du patrimoine précédemment possédée par le père (quatrième génération).

Les ménages du segment C semblent plus dotés en surfaces, celles-ci allant de 2 à 2,4 ha, et la cartographie corrobore cette situation avantageuse. Au sein de ce segment, tous les cohéritiers (cinquième génération) sont restés dans le village, contrairement au segment B où l'on signale des migrations dans chaque ménage. Il est possible que cet avantage soit dû aussi au fait que l'ancêtre de la troisième génération du segment C

est le plus âgé. L'emplacement sur les meilleures terres et le fait d'avoir eu, en premier, des enfants aurait pu jouer dans le sens d'un accès plus large à la terre. Par ailleurs, le frère aîné de la quatrième génération semble avoir transmis plus de terre à ses enfants. L'addition des superficies exploitées pour les cohéritiers est fortement supérieure à la taille moyenne possédée par leurs cousins cohéritiers du même segment. Le même résultat est observé pour deux frères aînés du segment B, dont les enfants sont mieux dotés en surface que leurs cousins héritiers. Ce rôle différentiel de l'aînesse en matière d'accès à la terre entre ménages montre que le partage égalitaire des terres n'a probablement pas été pratiqué entre les cohéritiers de la quatrième génération, mais était soumis, nous semble-t-il, à un principe de besoins en subsistance, justifié par les premiers héritiers entrés en union.

### *Une saturation rapide de l'espace*

Les ménages des cohéritiers qui représentent la cinquième génération dans les trois segments avaient donc accès en moyenne à environ 1,8 ha. Si l'on considère que ces individus étaient en moyenne 7, dont 4 garçons, chacun d'eux recevrait 0,45 ha avec l'hypothèse de l'exclusion des filles du partage et de « zéro » migration. En vérité, la pression sur la terre arable a été plus forte pour leurs enfants (sixième génération), car sur 45 individus interrogés dans trois villages d'Ampitatafika sur les modes de transmission de la terre, plus de 20 d'entre eux ont déclaré avoir pratiqué (ou vouloir pratiquer) la règle d'un tiers<sup>15</sup> ; et certains étaient en faveur d'un partage égalitaire entre tous leurs enfants en dépit d'une réduction des surfaces dont ils signalent l'ampleur dans chaque entretien. En outre, la majorité des chefs de ménage n'ont pas encore fait un partage final car les enfants (sixième génération) ne sont pas encore en union pour la plupart. Actuellement, la densité de population dans le village est d'environ 230 hab./km<sup>2</sup>, contre 21 hab./km<sup>2</sup> à l'échelle nationale.

Au total, seulement quatre ménages du *fokontany* exploitent des surfaces dépassant un hectare. Ce sont des grands propriétaires terriens par rapport à la superficie moyenne villageoise<sup>16</sup>. Ces individus possèdent plus d'un hectare chacun (1,6 ; 1,7 ; 1,5 et 1,5 ha). Le premier individu appartient au lignage 1, segment C. Il a reçu la même surface que son unique frère mais a pu en acquérir d'autres en achetant 4 parcelles. Le deuxième individu possède 1,7 ha, et est le plus grand propriétaire du *fokontany*, également de la cinquième génération. Il était le seul garçon qui soit resté dans le village parmi ses cinq cohéritiers (segment B). Le troisième individu appartient au lignage 2, et forme un seul ménage avec son premier fils marié. Le fait que ce paysan soit de la troisième génération explique le niveau de réduction des surfaces dans ce lignage. Le quatrième individu a dépassé la superficie d'un hectare en achetant cinq parcelles (segment C).

15. Cette règle consiste à ce que le donateur attribue le tiers de ses terres aux filles, les garçons se partagent les deux tiers.

16. Nous avons pris en compte une marge d'erreur de 10 %. Ces superficies dépassent de 40 % la moyenne.

### *L'apparition des paysans sans rizière*

Nous avons recensé douze villageois qui ne possèdent pas de rizière, ni dans le *fokontany* ni ailleurs. Parmi eux, neuf appartiennent au lignage 1, dont sept sont rattachés au segment C, un individu au segment B et un autre au segment A. Les lignages 2 et 3 comportent respectivement deux et un individu sans rizière. Pour certains paysans, le patrimoine foncier se résume à une seule rizière de moyenne ou de petite taille, dont le morcellement aboutirait à des fragments. Au moment du partage, les cohéritiers s'accordent à la laisser à l'un d'entre eux, généralement l'aîné, même si elle ne suffit pas à assurer du riz à une famille de taille moyenne. L'on sait la place de la riziculture dans le fondement économique et culturel du paysan malgache : peut-il exister une paysannerie sans rizière ? L'apparition relativement rapide de paysans sans surfaces rizicoles est indicative de la saturation foncière dans ce milieu aux potentialités limitées, non seulement foncières mais plus largement économiques. Selon les villageois, il n'existe pas de terres non appropriées dans la zone, même celles couvertes par la végétation forestière en colline. En fait, le peuplement a eu lieu dans une zone géographiquement limitée, qui est celle des Hautes Terres. Cette région montagneuse n'offre pas de grandes surfaces dans les bas-fonds. Une croissance démographique, même faible, aboutit assez rapidement à une saturation de l'espace.

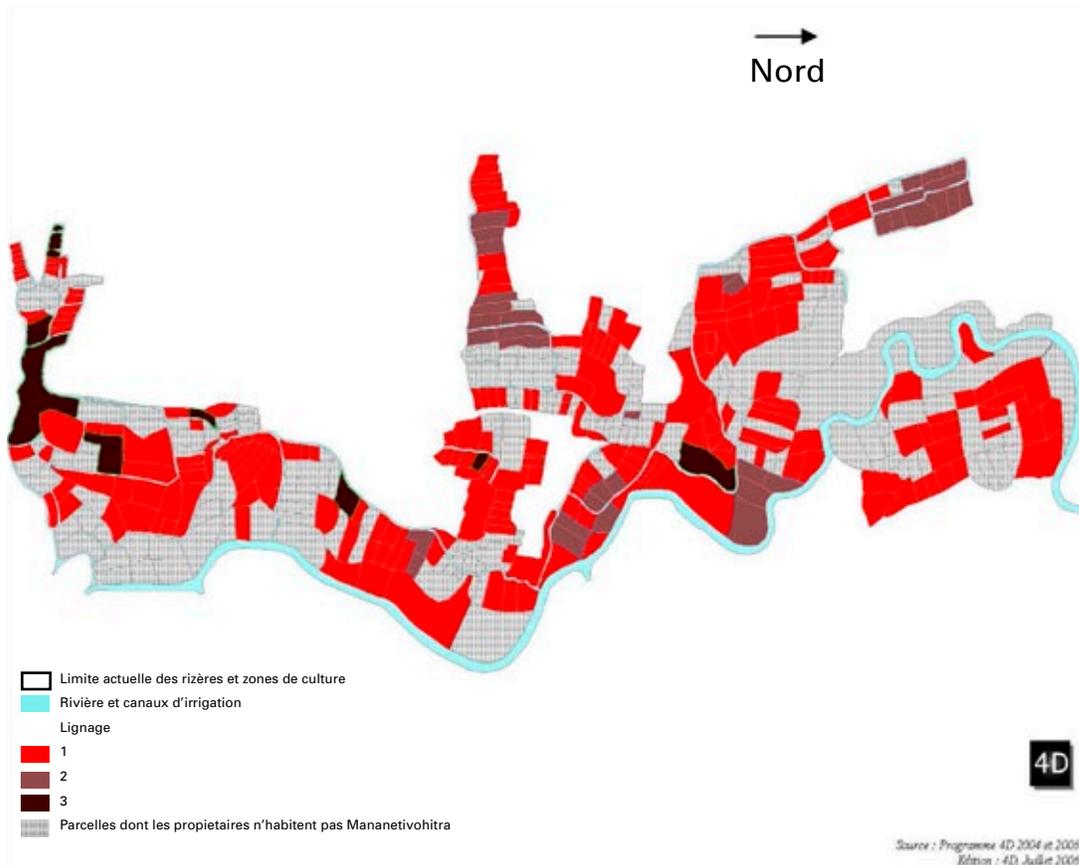
### *L'appropriation au sein des lignages 2 et 3*

Les membres de la troisième génération du deuxième lignage, décédés au moment de l'enquête, possédaient en moyenne 1,2 ha, compte tenu des superficies exploitées par leurs héritiers qui représentent la quatrième génération<sup>17</sup>. Ces derniers exploitent en moyenne des surfaces comparables à celles des paysans de la cinquième génération du lignage 1 (0,45 ha). La distribution finale entre tous les cohéritiers réduira sans doute davantage ces surfaces, si l'on considère un nombre moyen de cohéritiers supérieur à cinq enfants. Des membres de ce lignage ont effectué des opérations d'achat avec des paysans des villages voisins qui possédaient des terres dans le terroir. Cela semble expliquer, du moins en partie, les surfaces relativement importantes par rapport aux descendants de Rasoa (FIGURE 6).

17. Ce lignage possède donc, en totalité, environ 3,6 hectares.

**FIGURE 6**

Les parcelles exploitées par les lignages 1, 2 et 3



En effet, le 3<sup>e</sup> lignage qui est à sa sixième génération est le moins doté par rapport aux deux autres lignages comme on peut l'observer sur la carte. Les groupes de cohéritiers qui représentent la cinquième génération exploitent en moyenne 0,5 ha. Donc, les individus de la quatrième génération possédaient moins de la moitié des surfaces que possédaient ceux du lignage 1. La faible dotation en terre au sein de ce segment peut avoir plusieurs explications. L'argument démographique semble le plus fort, ce lignage est composé de 6 ménages actuellement, dont deux de la famille accueillie. Les besoins en subsistance aux premières générations ne justifiaient pas non plus un accès comparable au lignage 1, d'autant que les capacités d'aménagement n'étaient pas équivalentes.

À cela s'ajoute l'idée avancée précédemment sur la tradition défavorisant la femme en matière d'accès à la terre. La première ascendante de ce lignage, Raso, était la sœur de Rakafotsy, mais son conjoint, « *un étranger* », n'avait pas de lien de parenté avec Rakafotsy. Sa

descendance n'a probablement pas reçu l'appui social nécessaire en termes d'aide et de reconnaissance pour s'appropriier des terres, ce qui semble expliquer une superficie moyenne par ménage inférieure à celle des autres lignages : un quart d'hectare<sup>18</sup>.

#### **Dans le temps : le rôle de la démographie change**

L'ensemble des informations dont nous disposons (témoignages des villageois, histoire du peuplement, logique sociale et cartographie) nous offre une lecture « générationnelle » de la relation population-foncier. Fondamentalement, nous identifions une saturation de l'espace subie par les individus de la cinquième génération (au niveau du premier lignage). Ces pay-

18. Il s'agit d'une superficie non définitive car il y a des enfants en bas-âge.

sans avaient reçu des terres selon des règles différentes. Leurs parents, ou à vrai dire leurs pères, avaient des appréciations distinctes des droits sur la terre et sa disponibilité. Aux générations précédant la cinquième, le rôle de la démographie justifiait l'appropriation des terres à travers l'accroissement des besoins en subsistance, alors que, dès la cinquième génération, qui a connu la saturation de l'espace foncier, la démographie a interféré sur les quantités transmises, selon les règles de partage, le nombre de cohéritiers et la migration individuelle.

À partir des disponibilités en terres entre les trois lignages, on peut conclure que les chances pour un individu d'accéder à des surfaces importantes augmentent si la descendance de ses premiers ancêtres installés dans le terroir était nombreuse, ce qui est le cas pour les individus du premier lignage. Inversement, une descendance nombreuse, si elle se poursuit pour les générations suivantes, peut devenir un accélérateur de la réduction des surfaces transmises. Nous avons un double jeu de la démographie dans le temps. Le devoir de transmission de la terre aux enfants et sa gestion de manière individuelle accentuent le morcellement et l'éparpillement des parcelles. Aujourd'hui, ce sont des caractéristiques foncières très visibles dans le monde rural malgache.

#### *L'âge et la génération de l'individu*

À la même génération, on peut trouver d'importants décalages entre les âges des chefs de ménage. Certains jeunes chefs de ménage de la cinquième génération ont le même âge que d'autres de la sixième génération, mais les individus de la seconde catégorie sont dans une phase de réduction des terres plus avancée. La vitesse de la réduction des surfaces ne dépend pas seulement du nombre d'héritiers, elle est « subie » différemment selon le nombre de générations qui se sont succédé sur le même terroir. Ainsi, l'aîné des cohéritiers du segment C (cinquième génération) a actuellement des petits-enfants de la septième génération, alors que par exemple le plus jeune de ses frères a des enfants en bas âge (sixième génération). Ces décalages dans le cycle de vie des familles expliquent, en partie, les différences observées dans la perception de la pression de la terre, de la valeur économique de l'enfant, etc. : la réduction des surfaces est plus rapide parmi certaines familles.

#### *La migration joue-t-elle un rôle de régulation foncière ?*

Face à la rareté des terres, ce sont les individus de la cinquième génération qui, dans les entretiens, trouvaient dans la migration de leurs enfants une solution à la contrainte foncière. Au total, 28 ménages du village ont au moins un enfant migrant, et il s'agit aussi bien des garçons que des filles, 34 et 42 respectivement. Le lignage 1 se distingue par une forte mobilité : inexistante parmi les individus de la quatrième génération et celles d'avant, elle apparaît à la cinquième génération. On note un cas dans le segment A ainsi que le départ d'un groupe de cohéritiers dont le père avait vendu toutes ses terres dans le segment C. Au sein du segment B, les départs sont fréquents, nous trouvons des migrations parmi les individus qui représentent la cinquième génération à l'extérieur de la commune dans chaque ménage (sans compter la mobilité des filles<sup>19</sup>).

À l'échelle du ménage, au maximum c'est la moitié des garçons qui partent : parmi 28 garçons de la cinquième génération nous avons compté 12 garçons migrants (FIGURE 2). Dans les cinq ménages du segment B, un seul garçon aîné a migré, tous les autres migrants sont des cadets. L'entrée dans la vie d'adulte de l'aîné et sa contribution dans les travaux agricoles avant ses cadets font que sa main-d'œuvre est essentielle pour le fonctionnement de l'exploitation agricole familiale aux côtés des parents. Les cadets, eux, semblent avoir une marge de manœuvre pour chercher d'autres sources de revenus et peuvent recevoir des offres, puisqu'il y a au moins l'un des frères dans le *fokontany*. Actuellement, la migration est nettement observable parmi la sixième génération, il n'y a pas de distinction entre segments : l'on observe des enfants migrants de longue durée presque partout où il y a de nombreux jeunes adultes. À partir de l'Enquête Référence, nous disposons d'informations précises sur la mobilité des enfants (TABLEAU 2).

La mobilité parmi les jeunes villageois est conforme à celle observée à l'échelle de la zone. Les filles migrent beaucoup plus que les garçons pour le mariage. Elles sont aussi nombreuses à quitter le village pour chercher du travail, qui reste la première raison de mobilité chez les garçons.

En matière d'arrangement entre migrants et non migrants, la réduction des surfaces est telle qu'en

19. Si la migration des filles est motivée en partie par la recherche d'un travail, celle de leurs aînées avait très rarement comme objectif le travail, si l'on se fie aux déclarations.

**TABLEAU 2**

Répartition des enfants migrants selon le motif et le sexe.

	Masculin	Féminin	Total
Études	3	2	5
Mariage	1	19	20
Chercher du travail	27	17	44
Autres	3	4	7
Total	34	42	76

Source: Enquête Référence-4D (2003), nos calculs.

aucun cas nous n'avons observé un partage égalitaire de la récolte entre les migrants (cinquième génération) et ceux restants. Il s'agit dans la plupart des cas d'une petite quantité de riz donnée aux migrants pour garder les liens sociaux. Pour les migrants, c'est un moyen d'affirmer leur appartenance à la communauté villageoise et les droits sur les terres ancestrales. Cet arrangement n'existe pas parmi ceux de la sixième génération car les membres restés sont, comme leurs cohéritiers migrants, dans une logique de survie, mais aussi parce que le père « propriétaire » des terres est souvent en vie. Le rôle régulateur de la migration en matière de disponibilité de la terre s'avère limité au sein de cette population en forte croissance démographique, vivant dans un terroir aux surfaces non extensibles, même si, dans certains cas, le départ d'une partie des cohéritiers permet aux restants d'accéder à plus de terre. Sur l'ensemble de la zone, la migration parmi les jeunes ne réduit pas la densité de population, donc la pression sur la terre, mais semble ralentir seulement le rythme de réduction des surfaces héritées et la multiplication des « paysans sans terres », selon la formulation de Pavageau (1981).

### Les mariages

Dans l'ensemble du village, les mariages endogames ne sont pas très fréquents, qu'il s'agisse d'individus avec ou sans lien de parenté. Nous observons dans la zone une position généralement défavorable des villageois sur les alliances matrimoniales au sein de la parenté. Néanmoins, des mariages endogames ont été contractés entre descendants ayant en commun un ancêtre remontant à la deuxième génération, un cas entre individus de la sixième génération, et un autre entre la sixième et cinquième génération<sup>20</sup>.

Pour les villageois, les liens de parenté entre les individus doivent être assez éloignés pour pouvoir entrer en union : au minimum un éloignement de trois générations est nécessaire. Nous avons compté également quatre cas d'union entre individus de la sixième et cinquième génération ayant le fondateur du village comme ancêtre commun. Le mariage entre villageois est donc possible tant que les liens de parenté l'autorisent. Dans le *fokontany*, comme dans le reste de la zone, les parents n'interviennent généralement pas dans le choix du conjoint de leur enfant, mais leur accord est toutefois nécessaire car le mariage est un contrat entre deux familles. Des cas où les parents du garçon proposent une fille « de la famille » existent aussi. La préférence de cette alliance est éminemment sociale et constitue une assurance contre les éventuels conflits qui peuvent éclater entre les conjoints. Cela est aussi une manière de donner plus de chance à la réussite du mariage. Nous n'avons pas non plus observé une logique claire d'accès ou de maintien de la terre à travers les alliances matrimoniales à Mananetivohitra, qu'elles soient endogames ou exogames. Cela n'exclut pas une telle pratique sur les Hautes Terres, comme le montre Augustins (1973 : 151) :

Des solutions visant à réunir des droits engagés dans un processus de dispersion, le meilleur moyen de réunir des droits étant de marier leurs détenteurs, tel est le but des unions préférentielles du type «lova tsy mifindra» (héritage qui ne se disperse pas) c'est-à-dire des unions entre cousins issus de germains, exception faite des descendants de sœurs.

20. Compte tenu du rang de naissance des enfants et de leurs parents, des individus de la cinquième et sixième génération peuvent avoir des âges proches.

### Les phases de l'interaction population-foncier : une transition foncière ?

La mémoire collective des villageois, inhérente au fondement de la communauté, nous a permis de reconstituer l'histoire démographique et d'effectuer une lecture longitudinale à travers les générations.

Le recours aux données anciennes s'est avéré pertinent. Les dynamiques actuelles que l'on a observées entre la population et son environnement socio-économique et naturel ne sont que la conséquence d'une interaction continue entre la population et les ressources foncières. Ce mouvement semble avoir trois phases : l'ouverture d'un nouvel espace, l'appropriation et aménagement accélérés de l'espace (troisième et quatrième génération), la saturation (à partir de la cinquième génération).

#### *L'ouverture d'un nouvel espace*

Dans le village de Mananetivohitra, le premier rapport entre population-foncier fut l'installation du premier ancêtre. Il est à la fois ancêtre fondateur du *fokontany* et le propriétaire original des terres. Sa descendance (dimension démographique) et ses rapports avec d'autres colons de la zone (dimension sociologique) ont modelé le paysage foncier local. L'installation consistait, comme le notent Blanc-Pamard et Ramiarantsoa (2000), à reproduire le schéma agro-foncier des Merina. C'est-à-dire à établir une économie rizicole et un mode de fonctionnement social semblable celui qui est connu des Merina des Hautes Terres.

#### *Appropriation et aménagement accélérés de l'espace (troisième et quatrième génération)*

L'avènement de la quatrième génération a accéléré le peuplement du terroir et l'appropriation des terres. Selon les témoignages des villageois, les travaux d'aménagement ont été effectués par les individus de la quatrième génération et poursuivis par ceux de la cinquième. L'on pense qu'à cette phase d'extension des surfaces, la nourriture était disponible, compte tenu de la disponibilité de la ressource foncière. Cela traduit aussi une grande marge de gestion des contraintes, notamment celle des inondations et plus généralement la gestion de l'eau d'irrigation, le consensus étant plus facile à avoir autour des questions communes. La disponibilité foncière à cette période ne semble pas avoir entraîné ni la recherche ni le besoin de nouvelles techniques agricoles.

#### *La saturation (à partir de la cinquième génération)*

Après une relation « malthusienne » aux générations précédentes (accroissement de la population et des surfaces arables), le rapport population-foncier devient complexe à partir de la cinquième génération. Car jusqu'à la quatrième génération, on pouvait répondre aux besoins grandissants en nourriture par l'extension des terres cultivables. La cinquième génération se voit amenée à innover pour satisfaire la demande en subsistance et trouver des réponses au manque de terre pour assurer une nourriture à leur ménage. La baisse de la fécondité s'avère une solution largement partagée parmi les paysans de cette génération qui optent pour la limitation des naissances en réponse au recul de la production et des ressources foncières. La recherche de nouvelles sources de revenus est envisagée pour nombre de paysans également à travers la migration, ou encore l'augmentation de la production par l'adoption de nouvelles techniques agricoles, par exemple le repiquage en ligne, pratiqué depuis les années 1960. La thèse boserupienne (Boserup, 1970) sur l'adoption de nouvelles techniques dans un contexte de forte croissance démographique semble trouver ici une argumentation solide. D'autant que cela est en œuvre dans un terroir difficilement extensible : les solutions agro-foncières doivent être envisagées au sein de ce même périmètre, sans oublier les considérations sociodémographiques.

---

Cette analyse à l'échelle qu'est le village apporte d'intéressants éléments de réflexion en matière de méthodologie de recherche. Les démographes, qui restent sensibles aux données récentes, se heurtent souvent à une double problématique : celle de la qualité des informations et le degré de représentativité de la population étudiée au sein de la population « mère ». Notre expérience dans le cas de Madagascar a montré que la démarche qui consiste à ce que le chercheur participe à toutes les étapes de collecte de données est une approche fiable qui permet de placer les événements dans leur contexte socio-économique et historique. En définitive, la pertinence des résultats est largement tributaire du rapport qu'entretient le chercheur avec le terrain. Les aspects culturels ou historiques, qui justifient directement ou indirectement les comportements démographiques, nécessitent un recueil d'informations qualitatives que les grandes enquêtes ne permettent guère de réunir.

**BIBLIOGRAPHIE**

- AUGUSTINS, G. 1973. *Parenté, résidence et régime foncier dans un village d'Imamo (Hauts plateaux de Madagascar)*. Thèse de doctorat de 3<sup>e</sup> cycle en ethnologie, Université de Paris X, Nanterre, 283 p.
- BLANC-PAMARD, C., et H.-R. RAMIARANTSOA. 2000. *Le terroir et son double. Tsrachonenana 1966-1992 Madagascar*. Paris, IRD, coll. À travers champs, 254 p.
- BOSERUP, E. 1970. *Évolution agraire et pression démographique*. Paris, Flammarion, 280 p.
- CHAUVEAU, J.-P., et P. MATHIEU. 1998. « Dynamiques et enjeux des conflits fonciers », dans Ph. LAVIGNE DELVILLE, dir. *Quelles politiques foncières en Afrique rurale. Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*. Ministère de la coopération, Karthala : 243-258.
- GASTINEAU, B., C. RAKOTONDRAFARA et F. SANDRON, éd. 2004. *Enquête référence 4D : premiers résultats*. Rapport intermédiaire du Programme 4D, Institut Catholique de Madagascar, Institut de recherche pour le développement, Antananarivo, 93 p.
- LAVIGNE DELVILLE, Ph., et al., éd. 2003. *Pour une sécurisation foncière des producteurs ruraux : Actes du séminaire international d'échanges entre chercheurs et décideurs*. Ouagadougou, 19 au 21 mars 2002. Paris, GRET, GRAF, IIED, 175 p.
- OMRANE, M. 2005. *Recensement de la population du village de Mananetivohitra par lignage*. Non publié.
- OTTINO, P. 1998. *Les champs de l'ancestralité à Madagascar : parenté, alliance et patrimoine*. Paris, Karthala, ORSTOM, 685 p.
- PAVAGEAU, J. 1981. *Jeunes paysans sans terres. L'exemple malgache*. Paris, L'Harmattan, 205 p.
- RAISON, J.-P. 1984. *Les Hautes Terres de Madagascar et leurs confins occidentaux*. Paris, Karthala, 2 tomes, 651 et 605 p.
- RÉPUBLIQUE DE MADAGASCAR. 1999. *Enquête prioritaire auprès des ménages. Rapport principal*. Antananarivo, Ministère des finances et de l'économie, secrétariat général, direction générale de l'institut national de la statistique (INSTAT), 191 p.
- ROCA, Z. 1991. « Case Study on Population, Status of Women in Rural Development in Phamong District, Lesotho », dans *Women in Agricultural Development*, Paper n° 5, *Women and Population in Agricultural and Rural Development in Sub-Saharan Africa*, FAO, FNUAP : 10.
- STOKES, C. S., et W. A. SCHUTJER. 1984. « Access to land and fertility in developing countries », dans W. A. SCHUTJER et C. S. STOKES, éd. *Rural development and human fertility*. New York, Macmillan : 195-215.
- THÉBAULT, E.-P. 1953. *Traité de droit civil malgache. Les lois et les coutumes Hovas*. Paris, Jouve et Cie, 738 p.

# HISTOIRE DE LA NUPTIALITÉ EN AFRIQUE.

Peut-on comparer différentes opérations statistiques pour retracer les tendances longues de l'âge au mariage ?

**Véronique HERTRICH <sup>1</sup>, Solène LARDOUX <sup>2</sup>**

Faute de tradition statistique ancienne <sup>3</sup>, l'histoire démographique de l'Afrique ne peut être documentée que sur une période récente, remontant à quelques décennies. Dans nombre de pays, la première enquête démographique nationale date des années 1960 et le premier recensement des années 1970. La disponibilité des données démographiques nationales n'a cessé de progresser depuis, grâce à la conduite régulière de recensements nationaux (un recensement par décennie en général) et la mise en place de vastes programmes d'enquêtes, notamment les enquêtes mondiales fécondité (EMF) des années 1975-1985 et les enquêtes démographiques et de santé (EDS) depuis le milieu des années 1980. Plus de 380 <sup>4</sup> opérations démographiques nationales (recensements et enquêtes) ont été réalisées au cours des 50 dernières années dans les 55 pays africains, soit une moyenne de l'ordre de 7 opérations par pays.

Il existe donc une masse considérable de données susceptibles d'alimenter des recherches comparatives sur les évolutions démographiques des dernières décennies en Afrique. Ces données restent cependant largement sous-utilisées. Le plus souvent les tendances sont décrites en se limitant à une source de données, les enquêtes démographiques et de santé, et parfois en s'en tenant à la comparaison de deux opérations. Les EDS représentent cependant à peine un quart des opérations statistiques nationales réalisées en Afrique et ne couvrent que les deux dernières décennies.

Différents facteurs peuvent être avancés pour expliquer la sous-utilisation des données existantes. Les différences dans les thématiques abordées par les différentes opérations de collecte constituent une première contrainte,

incontournable, à leur utilisation dans une perspective comparative. Cependant, de nombreuses questions sont abordées sous des formes similaires ou proches, qu'il s'agisse d'informations recueillies sur les feuilles de ménage des recensements et enquêtes, ou encore de certaines données rétrospectives saisies dans les questionnaires individuels des enquêtes démographiques classiques. Un autre facteur pesant sur l'utilisation des données existantes est lié à leur accessibilité. L'une des clés du succès du programme EDS tient précisément à sa politique de diffusion rapide et systématique, en termes de rapports d'enquête mais aussi de mise à disposition des bases de données, sous un format prêt à l'analyse et parfaitement documenté. La situation est toute autre pour la plupart des enquêtes nationales et, surtout, pour

---

1. Institut d'études démographiques (INED), Paris, France: hertrich@ined.fr

2. Université de Montréal, Montréal, Canada: solene.lardoux@umontreal.ca

3. Exception faite de travaux monographiques sur des populations particulières.

4. Il s'agit là d'une estimation basse d'après nos propres décomptes, ne prenant pas en compte les enquêtes démographiques spécialisées (migration, mortalité infantile, sida...) ni les enquêtes économiques (emploi, pauvreté...) et déduction faite des opérations annoncées et non finalisées. En adoptant un point de vue plus large, Gendreau et Gubry (2009) aboutissent à une estimation nettement plus élevée: 588 opérations sur la période 1946-2005.

les recensements<sup>5</sup>, dont la sous-exploitation est régulièrement constatée (Gubry *et al.*, 1996; Lohle-Tart et Clairin, 1988; Lohle-Tart et François, 1999; Zuberi et Bangha, 2006) et dont les rapports statistiques, publiés tardivement, font généralement l'objet d'une diffusion restreinte. En dernière instance, la qualité et la comparabilité des données sont des contraintes importantes: une hétérogénéité dans la définition et la précision des indicateurs issus de différentes opérations est de nature à biaiser la description des tendances et à invalider la démarche comparative. Quelle est l'importance de ces limites? Sont-elles d'une portée trop élevée pour justifier la mobilisation de sources différentes? Ou, au contraire, n'introduisent-elles que des déformations mineures, n'entachant pas la lecture des tendances générales? En d'autres termes, qu'est-ce qui pénalise le plus l'analyse des tendances longues: les biais de non-comparabilité introduits par la prise en compte de sources différentes, ou les limites d'une utilisation partielle des sources existantes<sup>6</sup>?

Dans cet article, nous abordons les questions de comparabilité des données sur un sujet précis: l'âge au premier mariage des femmes. La quasi-totalité des recensements et des enquêtes démographiques recueillent des données permettant de calculer l'âge au premier mariage. Ainsi, la situation matrimoniale du moment fait partie des informations de base, saisies sur le questionnaire-ménage ou sur le questionnaire individuel, et donne généralement lieu à l'un des tableaux statistiques de routine disponibles dans les rapports publiés. Ce tableau donnant la structure de la population selon le sexe, l'âge et la situation matrimoniale, permet aisément d'avoir un indicateur du moment sur l'âge au mariage, déduit de la série des proportions de célibataires par âge. La mise en correspondance des indicateurs issus des différentes opérations nationales offre donc une première possibilité de description des tendances de l'entrée en union. Une autre possibilité est donnée par l'information rétrospective collectée auprès des enquêtés sur leur âge au moment de leur premier mariage (ou sur la date de cet événement). Cette information est recueillie par les EDS et les EMF mais aussi par la plupart des autres enquêtes démographiques, dès lors qu'elles abordent la fécondité ou la famille.

Les rapports d'enquête fournissent ainsi un tableau sur les âges au mariage selon les générations d'enquêtés, qui constitue en soi une source sur l'évolution de la nuptialité. À plus forte raison, on peut envisager la mise en correspondance des séries rétrospectives des différentes enquêtes pour établir des tendances longues.

S'il existe des sources de données pour aborder l'histoire de la nuptialité, la fiabilité de l'information disponible et sa comparabilité ont cependant souvent été mises en question (voir en particulier Lesthaeghe *et al.*, 1989 et van de Walle, 1996). Le problème se pose en particulier pour les déclarations rétrospectives car plusieurs sources d'imprécision s'y conjuguent: celles qui portent sur l'âge au mariage et sur l'âge actuel de l'enquêté(e) et celles qui relèvent des erreurs de mémorisation liées à des événements anciens. Dans des contextes où les notions d'âge et d'année civile sont encore peu utilisées, le risque est que l'enquêté(e) fasse appel à une référence normative pour situer son mariage. Cette source de biais disparaît avec les indicateurs tirés des données du moment, car seule la situation matrimoniale actuelle et l'âge de l'individu sont pris en compte. Les indicateurs du moment sont jugés plus fiables que les indicateurs rétrospectifs (Lesthaeghe *et al.*, 1989; van de Walle, 1996). Deux facteurs d'erreur persistent cependant, même avec ces données du moment. L'un porte sur l'imprécision de l'âge à l'enquête et sa synergie probable avec la situation matrimoniale, dans le sens d'une sous-estimation de l'âge des jeunes femmes célibataires et d'une surestimation de celles qui sont mariées et ont déjà eu des enfants (Ewbank, 1981; Blanc et Rutenberg, 1990; Roger *et al.*, 1981; van de Walle, 1968a, 1968b; Waltisperger, 1988). Ce schéma d'erreur est facteur de sous-estimation de l'âge au mariage (sous-représentation des célibataires chez les 15-19 ans, au profit des classes encadrantes). Une autre source d'imprécision tient à l'absence de critère univoque pour définir l'entrée en union, dans des populations où le mariage civil ne concerne qu'une minorité d'individus. Bien souvent en Afrique subsaharienne, l'entrée en union renvoie à un processus échelonné dans le temps, avec une dissociation fréquente des étapes susceptibles de signifier l'union (versement de la compensation matrimoniale, cohabitation, cérémonie coutumière, cérémonie religieuse, mariage civil...): une même situation est donc susceptible de donner lieu à une déclaration variable du statut de l'individu, comme célibataire ou comme marié. Le plus souvent, les recensements et les enquêtes s'en remettent

5. Deux importants projets, ACAP (Université de Pennsylvanie) et IPUMS (Université du Minnesota), ont cependant été développés pour réunir et favoriser l'exploitation de bases de données censitaires. Cf. <http://www.acap.upen.edu/> et <http://www.ipums.org>

6. En particulier la restriction du nombre d'observations intervenant dans la construction de la tendance.

à l'appréciation de l'intéressé(e) pour enregistrer sa situation matrimoniale, sans énonciation de critères très précis. Des options différentes ont cependant pu être prises, plus ou moins explicitement, par des opérations de collecte successives, entamant leur comparabilité. D'après Étienne van de Walle (1996 : 123), « il est probable qu'un "mariage", au sens des recensements, représente une union relativement stable, plus ou moins admise par l'opinion publique » tandis que les enquêtes privilégieraient le critère de cohabitation. Ainsi,

on court toujours le risque que les changements apparents dans le temps, lorsqu'on compare plusieurs enquêtes et recensements réalisés à des dates différentes, correspondent davantage à des changements dans les définitions implicites (de la population) ou explicites (des enquêteurs du recensement) qu'à des changements dans la réalité des choses.

Ce problème de comparabilité est parfois évident quand on compare les résultats d'observations successives. Un exemple spectaculaire est celui de l'Enquête sur la prévalence de la contraception réalisée en 1984 au Botswana, qui a enregistré une proportion très faible de femmes célibataires par rapport aux opérations encadrantes (47 % de célibataires à 15-19 ans contre 93 % en 1981 et 94 % en 1988) en raison d'une appréciation très large des unions consensuelles (van de Walle, 1996).

Mais par delà les cas d'école, peut-on mettre en évidence des schémas de distorsion qui attesteraient d'un biais systématique et qui permettraient d'en évaluer la portée?

Nous en discuterons autour de deux questions : d'une part celle de la comparabilité des estimations du moment tirées des données censitaires et des données d'enquête, d'autre part celle de la continuité des indicateurs rétrospectifs tirés d'enquêtes successives.

L'exercice sera mené à partir d'une démarche systématique, en termes de données et de couverture géographique. Ainsi, la comparabilité des indicateurs de recensement et d'enquête sera examinée en utilisant les différentes opérations statistiques nationales réunies sur les 55 pays africains. La question de la continuité des séries rétrospectives sera, quant à elle, examinée à partir des données EDS, pour les 23 pays africains ayant réalisé deux enquêtes EDS au moins.

Un même indicateur est utilisé pour l'examen des deux questions : l'âge médian au premier mariage des femmes, c'est-à-dire l'âge auquel il reste 50 % de célibataires au sein de la cohorte considérée.

### Les données des enquêtes et des recensements sont-elles comparables ?

Notre objectif est ici de juger de la cohérence des indicateurs du moment tirés des recensements et des enquêtes. Nous considérons ainsi, par pays, deux séries de données différentes (recensements et enquêtes) dont nous examinons la proximité. L'évaluation sera menée en deux temps. D'abord, en associant à chaque opération deux indicateurs : celui déduit des données collectées par l'opération, et celui que l'on peut estimer, à date égale, par interpolation linéaire sur la série de la source adverse. On examinera ainsi la qualité des corrélations entre les deux types d'indicateurs sur un ensemble d'observations couvrant l'ensemble des pays africains<sup>7</sup>. Dans un deuxième temps, la compatibilité des indicateurs sera discutée en comparant par pays les tendances associées à chacune des sources.

#### Les données

Nous nous basons sur les statistiques donnant la répartition de la population selon le sexe, l'âge (groupe quinquennal) et la situation matrimoniale. L'âge médian est déduit de la série des célibataires par âge<sup>8</sup>, en assimilant cette série à celle d'une génération fictive. Ces tableaux statistiques ont pu être réunis, pour la plupart des recensements et enquêtes démographiques réalisés en Afrique depuis les années 1950, dans le cadre d'un projet de recherche de l'INED (Hertrich, 2007). Cette base de données comprend aujourd'hui les statistiques sur la situation matrimoniale issues de 318 opérations : 147 recensements, 88 EDS et 83 autres enquêtes nationales (dont 14 EMF). Environ 85 % des opérations démographiques nationales y sont représentées. La couverture est plus faible pour les recensements (environ 75 %) ce qui tient à plusieurs éléments : l'accessibilité

7. Une observation correspond à une opération pour laquelle on a pu calculer une estimation associée à la source alternative, c'est-à-dire les recensements encadrés par deux enquêtes et les enquêtes encadrées par deux recensements. Ne sont donc pas prises en considération les opérations situées aux extrêmes des séries ainsi que les opérations relevant de séries qui ne se recoupent pas dans le temps.

8. En fait, l'âge médian dépend principalement de la proportion de célibataires à 15-19 ans. L'entrée en union étant fortement concentrée aux âges jeunes dans la plupart des pays africains, les deux indicateurs sont étroitement corrélés et quasi-interchangeables.



Pour les analyses qui suivent, les traitements seront limités aux 38 pays se prêtant à la comparaison des indicateurs issus de recensements et d'enquêtes, c'est-à-dire aux pays dont les deux séries se recoupent dans le temps, en un point au moins<sup>10</sup>. Ces 38 pays totalisent un effec-

tif de 266 opérations de collecte, 113 recensements et 153 enquêtes. 141 de ces opérations ont été réalisées à des dates auxquelles on peut également disposer, par interpolation, d'une estimation de l'âge médian au mariage à partir de l'autre source de données.

TABLEAU 1

Écarts entre les estimations de l'âge médian au mariage issues des données censitaires et des données d'enquête. (Écart = estimation censitaire – estimation d'enquête)

	Répartition (%) des écarts				Nombre d'opérations	% d'écarts entre (-1) et (+1)	Moyenne		Coef. de corrélation entre les 2 séries
	< (-0,5)	(-0,5) à (+0,5)	> 0,5	Total			des écarts	de la valeur absolue des écarts	
<b>Ensemble</b>	14,9	64,5	20,6	100	141	81,6	0,2	0,7	0,90 (0,95*)
<b>Par région</b>									
Est	8,3	77,1	14,6	100	48	91,7	0,2	0,4	0,93
Ouest	12,8	59,6	27,7	100	47	76,6	0,2	0,7	0,88
Centre et Sud**	6,7	40,0	53,3	100	15	46,7	1,6 (1,0*)	1,8 (1,3*)	0,80 (0,95*)
Nord	35,5	61,3	3,2	100	31	90,3	-0,4	0,5	0,94
Ens. Af. sub-saharienne	10,0	64,5	25,5	100	110	79,1	0,4	0,7	0,86 (0,93*)
<b>Par période</b>									
Avant 1975	—	—	—	—	9	77,8	0,5	0,6	—
1975-84	17,1	63,4	19,5	100	41	82,9	0,3	0,8	0,64 (0,90*)
1985-94	14,1	67,2	18,8	100	64	78,1	0,3	0,9	0,93
1995-2005	18,5	66,7	14,8	100	27	88,9	0,1	0,5	0,97

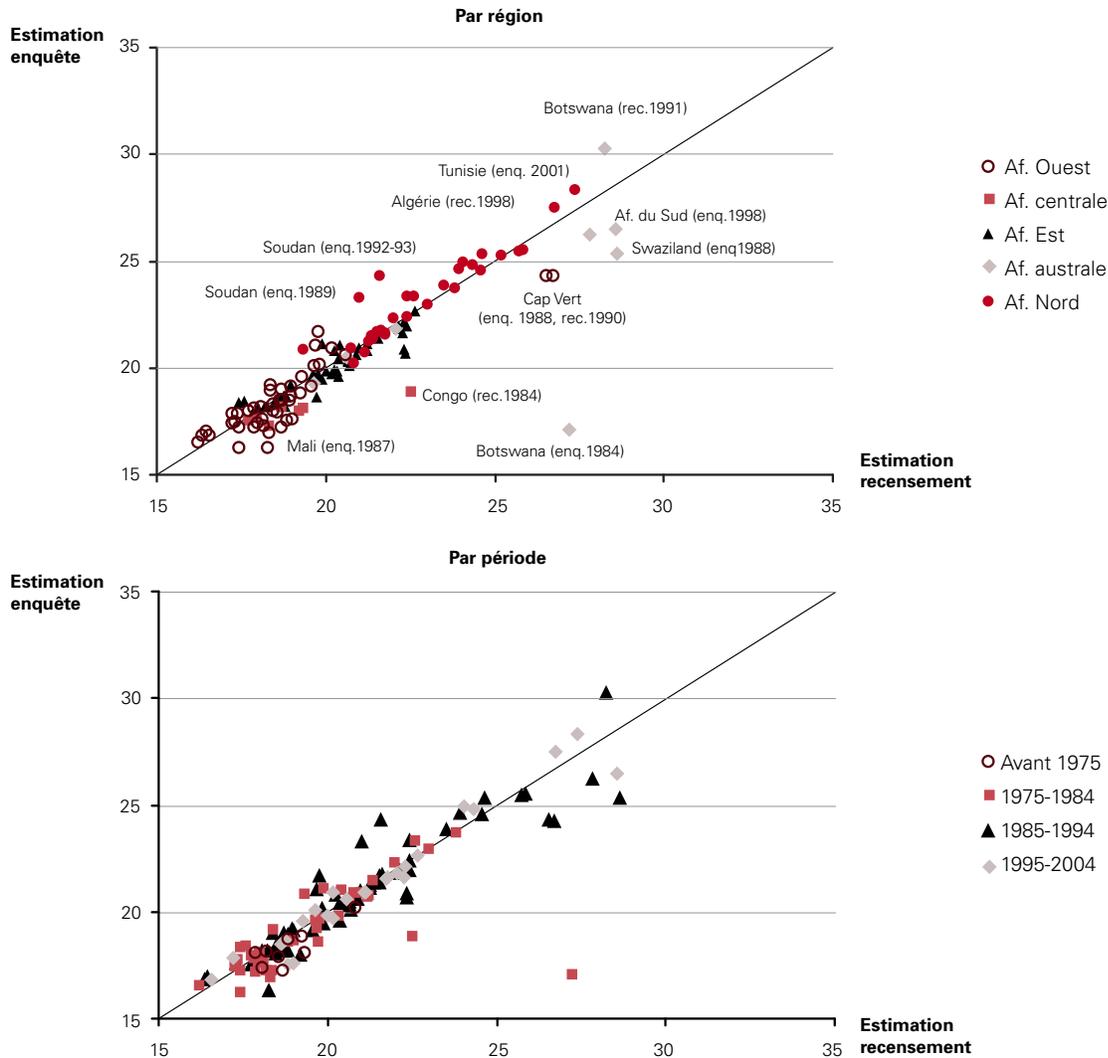
\* En ne prenant pas en compte le cas de l'enquête de 1984 du Botswana, où l'écart est de 10,1 ans.

\*\* Compte tenu du petit nombre d'observations disponibles pour les pays d'Afrique australe (8 observations) et d'Afrique centrale (7 observations) et de la proximité des déformations constatées, nous avons réuni ces deux régions.

10. Les 17 pays exclus sont pour 11 d'entre eux des pays pour lesquels on ne dispose pas de données de nuptialité tirées de recensement (Djibouti, Érythrée, Guinée équatoriale, Sao Tomé et Príncipe, Somalie, Rép. démocratique du Congo) ou d'enquêtes (Angola, Guinée Bissau, Réunion, Sahara Occidental, Seychelles) et, pour les 6 autres (Comores, Gabon, Lybie, Mozambique, Namibie, Swaziland), des pays pour lesquels on dispose des deux types de sources, mais portant sur des périodes exclusives l'une de l'autre.

**FIGURE 2**

Corrélation entre l'estimation de l'âge médian au premier mariage déduit des données censitaires et l'estimation tirée des données d'enquête (un point par opération de collecte).



*Comparaison des estimations déduites des recensements et des enquêtes*

La comparaison des deux types d'estimations sur l'ensemble des 141 observations fournit de premiers éléments sur la comparabilité des recensements et des enquêtes (TABLEAU 1, FIGURE 2).

Les deux estimations sont cohérentes dans deux tiers des cas si on admet une marge d'erreur de  $\pm 0,5$  an, dans 80 % des cas si on accepte une marge de  $\pm 1$  an.

L'écart moyen est de l'ordre de 0,2 an (0,7 an si on le calcule sur les valeurs absolues des écarts). Si la tendance moyenne est ainsi à l'estimation d'un âge au premier mariage légèrement plus élevé par les recen-

sements que par les enquêtes, il n'apparaît cependant pas de déformation systématique dans un sens ou dans l'autre. On n'observe pas non plus d'évolution significative des indicateurs de cohérence en fonction de la période: les estimations cohérentes à  $\pm 0,5$  an ont une fréquence sensiblement identique (autour de 65 %), les catégories d'écarts négatifs et positifs ayant l'une et l'autre un poids variant entre 14 et 20 %. Autre résultat rassurant, les incohérences ne sont pas plus fréquentes dans les pays d'Afrique de l'Ouest, où les problèmes de datation se posent généralement avec une acuité particulière. En revanche, le sens des déformations s'inverse entre le nord et le sud du Sahara. Au nord,

les recensements conduisent à une estimation plus faible de l'âge au premier mariage que les enquêtes : parmi les écarts supérieurs à 0,5 an en valeur absolue (soit 39 % des observations), 9 sur 10 sont négatifs (soit 36 % des observations). Par contraste, en Afrique subsaharienne, les estimations tirées des recensements sont plus élevées que celles tirées des enquêtes (70 % des écarts de plus de 0,5 an en valeur absolue).

L'examen des corrélations entre les indicateurs déduits des recensements et des enquêtes invite cependant à une position nuancée. Les résultats sont rassurants car la corrélation est élevée, les écarts moyens entre estimations sont faibles et la proportion de discordances varie peu avec la période. Cependant, même si elles sont minoritaires, des discordances d'ampleur importante existent et sont susceptibles de biaiser la lecture d'une tendance quand on s'intéresse, comme ici, à un indicateur qui évolue lentement : à l'échelle de l'âge médian au mariage des femmes, une variation de plus d'un an (observée pour près d'un cinquième des écarts entre estimations) risque d'être interprétée à tort comme l'expression d'une évolution des comportements.

#### *Comparaison des tendances déduites des données censitaires et des données d'enquête*

Comment s'organisent ces discordances dans les séries de données nationales : s'agit-il de points isolés ou s'inscrivent-elles dans des tendances contrastées selon la source ? Peut-on envisager de relier les estimations issues des recensements et des enquêtes pour dessiner une tendance, ou bien les deux séries sont-elles à considérer de façon dissociée ?

Pour en discuter, nous avons comparé la tendance de l'âge médian au premier mariage associée aux données censitaires à celle résultant des données d'enquête pour chacun des 38 pays doté des deux types de données<sup>11</sup>. Le tableau 2 fournit un classement de ces pays selon la proximité des deux séries. Nous avons considéré que les séries étaient cohérentes si elles se confondaient (à 0,5 an près), ou ne présentaient qu'une divergence exceptionnelle et d'ampleur limitée (au maximum 2 points dans le temps où l'écart entre recensement et enquête est supérieur à 0,5 an, seul l'un d'entre eux pouvant dépasser 1 an).

11. Le nombre d'opérations disponibles et le nombre de points de recoupement varie largement entre pays, allant de 3 à 12 pour le premier (moyenne de 7 opérations par pays : 3 recensements et 4 enquêtes) et de 1 à 9 (moyenne de 3,7) pour le second.

*Les séries sont cohérentes dans 70 % des cas.* Ce constat plutôt encourageant aurait pu être fallacieux s'il s'appliquait principalement aux pays dont les points de recouvrement entre séries sont rares et où le risque d'observer des incohérences est, en conséquence, plus faible. Tel n'est pas le cas : on constate au contraire que les trois quarts des pays disposant de 4 points de recouvrement au moins figurent dans la catégorie des séries cohérentes, soit une fréquence identique à celle des pays n'ayant qu'un ou deux points de recouvrement.

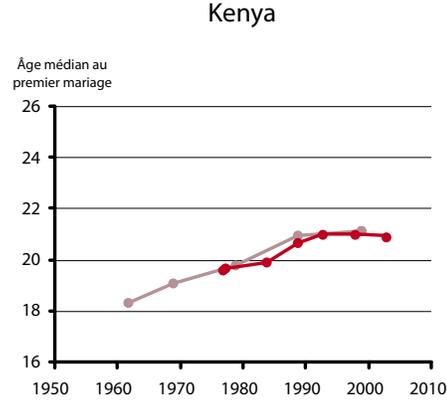
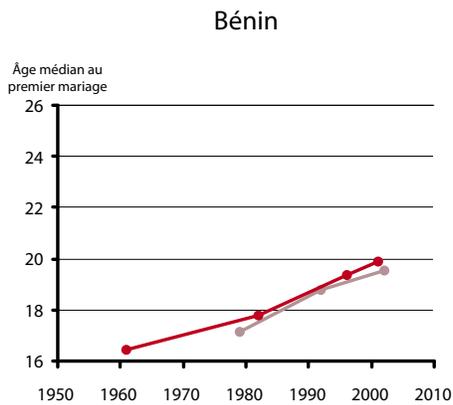
Les différentes régions d'Afrique sont représentées dans le groupe des pays à séries cohérentes. **LA FIGURE 3** illustre par quelques exemples les schémas observés parmi les 27 pays concernés. Le Bénin et le Kenya donnent une bonne illustration de pays où les deux courbes se confondent, une situation observée dans 11 pays. Les autres graphiques renvoient à des situations où on observe une cohérence d'ensemble mais avec une divergence ponctuelle : distorsion à peine visible dans le cas des 8 pays qui, comme le Rwanda et le Burkina Faso, ont un seul point marqué d'un écart compris entre 0,5 et 1 an ; distorsion plus importante dans 8 autres pays, représentés ici par le Malawi et le Sénégal, où l'écart peut dépasser 1 an sur un point. Dans tous ces cas de figure, les distorsions restent ponctuelles : elles ne traduisent pas une hétérogénéité associée à la source de données mais renvoient davantage à la particularité d'une opération de collecte. On peut d'ailleurs remarquer que l'écart correspond souvent à une rupture dans une série : l'écart entre le point atypique et les points encadrants issus du même type d'opération est tout aussi important, sinon plus, que celui que l'on mesure par rapport aux données de l'autre source. Ce type de rupture s'affiche, par exemple, au niveau de la série associée aux enquêtes, en 1990 au Burkina Faso, en 1971 au Malawi et en 1979 au Sénégal (**FIGURE 3**). Dans toutes ces situations, l'exclusion d'un point particulier suffit à obtenir une régularité et une cohérence entre les séries d'indicateurs issues des enquêtes et des recensements.

La situation est plus problématique dans les 11 autres pays, où l'on enregistre des incohérences plus nombreuses et/ou plus importantes entre les séries associées aux deux types de sources. Dans la plupart des cas, l'écart entre les deux types d'estimation s'établit toujours (ou presque) dans le même sens : généralement les courbes sont distinctes et ne se croisent pas. Les pays se partagent presque également entre les 2 schémas d'erreurs selon une distinction géographique assez marquée. D'un côté des pays arabes (4 pays), où l'âge au mariage tiré des enquêtes est supérieur à l'estimation déduite des recensements,

**FIGURE 3**

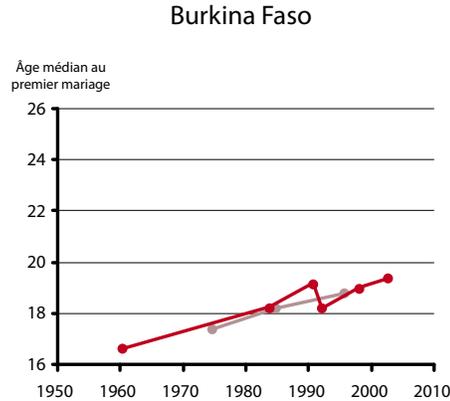
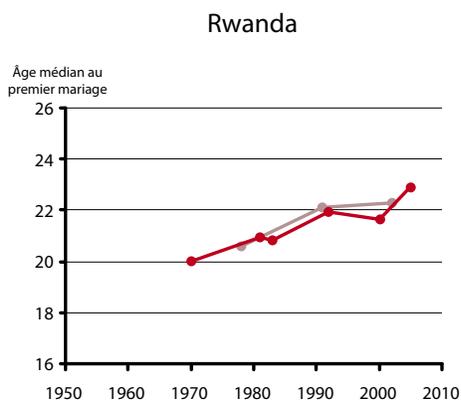
Comparaison des évolutions déduites des recensements et des enquêtes.  
Exemples de pays dont les séries sont cohérentes.

**a. L'écart entre les 2 estimations ne dépasse jamais 0,5 an**



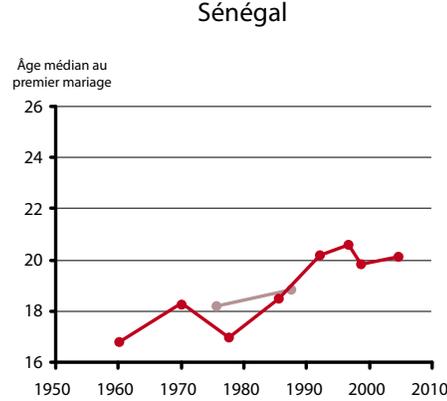
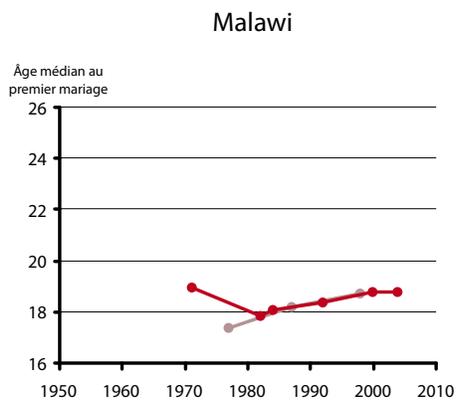
● Enquêtes  
● Recensements

**b. Un seul point d'écart supérieur à 0,5 an mais ne dépassant pas 1 an**



● Enquêtes  
● Recensements

**c. Au maximum 2 points d'écart supérieur à 0,5 an, l'un d'entre eux pouvant dépasser 1 an**



● Enquêtes  
● Recensements

de l'autre des pays d'Afrique subsaharienne (5 pays) où ce sont, au contraire, les recensements qui estiment une entrée en union plus tardive que les enquêtes. On retrouve donc ici, à l'échelle d'un petit nombre de pays et sous une forme systématique, le contraste géographique que l'on a pu constater précédemment sur l'ensemble des observations. La **FIGURE 4** fournit une illustration de ces schémas. Les exemples du Mali et du Cameroun sont représentatifs du schéma d'erreur subsaharien, avec des contrastes persistants et un véritable parallélisme entre les deux courbes. Concernant les pays arabes, le schéma d'erreur se décline soit sous la forme de courbes nettement distinctes (Soudan et Mauritanie), soit sous la forme de courbes relativement proches et confondues par endroits (Maroc et Tunisie). La **FIGURE 4** décrit enfin un dernier schéma de distorsion où le sens de l'écart varie dans le temps et auquel se rattachent le Togo et le Botswana<sup>12</sup>. La situation de ces deux pays peut être rapprochée de celle du groupe à séries cohérentes, mais subissant la déformation d'une valeur aberrante : la différence tient ici à l'importance de la distorsion introduite.

*Peut-on relier les indicateurs du moment des recensements et des enquêtes pour décrire les tendances longues de l'âge au mariage des femmes ?*

La comparaison entre les données des recensements et des enquêtes conduit finalement à un bilan plutôt positif sur la compatibilité des indicateurs qui en sont issus. On observe une bonne correspondance (à  $\pm 0,5$  an) des deux estimations pour deux tiers des opérations de collecte, et une bonne correspondance des tendances pour 70 % des pays.

La prise en compte des deux sources de données permet d'alimenter en observations la courbe de tendance quand les deux séries sont cohérentes. Mais la mobilisation des deux types de sources se justifie aussi dans les situations où la cohérence entre les données est moins bien observée. En effet, la confrontation fonctionne alors comme un mode d'alerte, amenant à relativiser (ou à confirmer) la tendance relevée à l'échelle d'un plus petit nombre d'observations, et, le cas échéant, à identifier la déformation introduite par une opération particulière. Ce contrôle se justifie d'autant plus que, dans la majorité des cas, la rup-

ture introduite par un point aberrant ne correspond pas à un changement de source et que l'écart peut être d'une amplitude élevée. L'appréciation des évolutions à partir de la comparaison de deux enquêtes est une démarche fréquente dans les recherches comparatives ; nos analyses montrent qu'elle peut être fallacieuse compte tenu du risque de distorsion ponctuelle.

Dans la plupart des cas, les indicateurs des recensements et enquêtes peuvent donc être pris en compte simultanément pour décrire une tendance longue à l'échelle nationale. Le cas échéant, la distorsion introduite par une valeur aberrante peut être corrigée ponctuellement. Cependant la présence de variations mineures jouant sur la régularité de la tendance ne nous semble pas forcément problématique en soi car elle rappelle la marge d'imprécision dont restent entachées les statistiques : pour être validée, la tendance doit apparaître avec suffisamment de netteté pour être « audible » par delà le « bruit » introduit par l'imprécision des données.

Cette forme de redressement (exclusion d'un point problématique ou tolérance de « bruit ») suffit également à obtenir des séries correctes pour la moitié environ des pays classés dans la catégorie « avec incohérence ».

En revanche il s'avère difficile de juger d'une solution adéquate pour les pays présentant un écart systématique entre les séries issues des recensements et des enquêtes. Il est discutable de se prononcer systématiquement en faveur d'une série plutôt que d'une autre. Il est parfois argumenté que les données des enquêtes sont de meilleure qualité que celles des recensements car les enquêteurs sont mieux formés et interrogent directement les individus. Cependant les données d'enquêtes peuvent être entachées d'autres sources d'erreur liées, notamment, aux critères d'éligibilité des enquêtées, généralement les femmes âgées de 15 à 49 ans. Dans des populations où les individus ne connaissent pas leur âge, ce dernier est souvent estimé en s'appuyant sur l'histoire matrimoniale et génésique des individus, conduisant à un rajeunissement des célibataires et à un vieillissement des jeunes femmes mariées ou déjà mères. Le groupe d'âge des 15-19 ans s'avère donc particulièrement critique d'une part parce que l'entrée en union des femmes se réalise à ces âges dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, d'autre part car il correspond au premier groupe d'âge concerné par l'enquête. Les erreurs d'attribution des âges sont donc susceptibles d'introduire un biais de sélectivité des femmes enquêtées dans le sens d'une sous-représentation des femmes célibataires (classées à tort parmi les moins de 15 ans). Ce biais est susceptible d'être renforcé par l'intérêt des enquêteurs à limiter le nombre de femmes à enquêter

12. Pour le Botswana, l'écart entre les deux courbes est lié au point atypique de l'enquête de 1984, déjà citée en introduction, qui a adopté une définition très large des unions consensuelles et a ainsi enregistré des proportions de célibataires plus faibles que les autres opérations (van de Walle, 1996).

**FIGURE 4**

Comparaison des évolutions déduites des recensements et des enquêtes.  
Exemples de pays dont les séries présentent des incohérences.

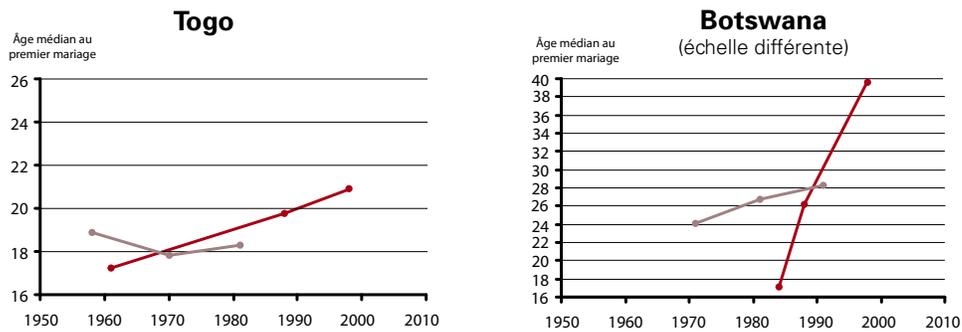
a. Tendance des écarts: l'âge médian tiré des recensements est supérieur à l'estimation des enquêtes



b. Tendance des écarts: l'âge médian tiré des recensements est inférieur à l'estimation des enquêtes



c. Tendance des écarts: variable



● Enquêtes  
● Recensements

dans le ménage (Pullum, 2006). Si cette tendance existe, elle se traduira par une sous-estimation de la proportion de célibataires parmi les femmes de 15-19 ans et donc par une sous-estimation de l'âge au premier mariage par les enquêtes. Les observations faites sur les pays d'Afrique subsaharienne, à la fois au niveau de l'ensemble des opérations (TABLEAU 1) et au niveau des séries nationales (TABLEAU 2 et FIGURE 4), vont bien dans ce sens (âge

médian au premier mariage déduit des enquêtes inférieur à l'estimation issue des recensements). Pour examiner l'hypothèse d'un biais lié à l'âge à partir de données factuelles, nous avons représenté, pour le cas du Mali, la structure par âge des femmes donnée par les trois recensements nationaux et les questionnaires ménage des trois EDS (FIGURE 5). On y observe effectivement une déformation<sup>13</sup> marquée de la structure par âge donnée par les

TABLEAU 2

Classement des pays selon la cohérence des séries censitaires et des séries déduites des enquêtes.

Pays pour lesquels on dispose des données d'au moins 2 recensements et 2 enquêtes nationales.

Âge médian au premier mariage des femmes déduit des données du moment

### A. Séries cohérentes (27 pays)

<i>a. L'écart entre les 2 estimations ne dépasse jamais 0,5 an (11 pays)</i>	<i>b. Un seul point d'écart supérieur à 0,5 an mais ne dépassant pas 1 an (8 pays)</i>	<i>c. Au maxi. 2 points d'écart supérieur à 0,5 an, l'un d'entre eux pouvant dépasser 1 an (8 pays)</i>
Afrique de l'Ouest : Bénin, Gambie, Ghana, Niger, Nigeria	Afrique de l'Ouest : Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée	Afrique de l'Ouest : Libéria, Sénégal
Afrique centrale : RCA, Tchad	—	—
Afrique de l'Est : Kenya, Tanzanie	Afrique de l'Est : Burundi, Éthiopie, Ouganda, Rwanda, Zambie	Afrique de l'Est : Madagascar, Malawi, Zimbabwe
Afrique australe : Lesotho	—	Afrique australe : Afrique du Sud, Swaziland
Afrique du Nord : Égypte	—	Afrique du Nord : Algérie

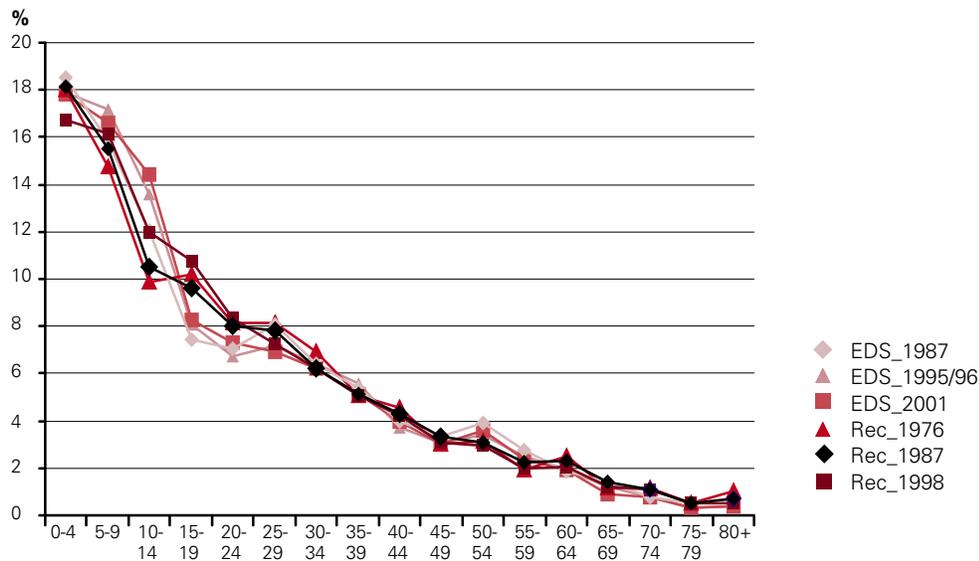
### B. Séries avec incohérences : au moins 3 points d'écart supérieur à 0,5 an ou au moins 2 points d'écart supérieur à 1 an (11 pays)

<i>a. Tendance des écarts : l'âge médian tiré des recensements est supérieur à l'estimation des enquêtes (5 pays)</i>	<i>b. Tendance des écarts : l'âge médian tiré des recensements est inférieur à l'estimation des enquêtes (4 pays)</i>	<i>c. Tendance des écarts : variable (2 pays)</i>
Afrique de l'Ouest : Cap Vert, Mali	Afrique de l'Ouest : Mauritanie	Afrique de l'Ouest : Togo
Afrique centrale : Cameroun, Congo	—	—
Afrique de l'Est : Maurice	—	—
—	—	Afrique australe : Botswana
—	Afrique du Nord : Maroc, Soudan, Tunisie	—

13. Notons qu'une irrégularité apparaît également dans les données EDS entre les classes 45-49 ans et 50-54 ans, qui s'explique probablement par des facteurs identiques (vieillesse des femmes n'ayant plus d'enfants en bas âge et intérêt des enquêteurs à limiter le nombre de femmes éligibles pour le questionnaire individuel).

**FIGURE 5**

Répartition de la population féminine du Mali selon l'âge, d'après les enquêtes démographiques et de santé (questionnaire ménage) (1987, 1996, 2001) et les recensements nationaux (1976, 1987, 1998)



EDS, avec une chute notable de la proportion de femmes entre les groupes d'âge 10-14 et 15-19 ans, puis un maintien en plateau jusqu'à 25-29 ans. Cette déformation n'apparaît pas sur les données censitaires qui présentent une évolution beaucoup plus régulière avec l'âge. Ainsi d'après les recensements, les 15-19 ans représentent environ 90 % des effectifs de la classe précédente, tandis que d'après les EDS, elles n'en représentent que 60 %. On peut donc raisonnablement considérer que les estimations des EDS sous-estiment l'âge au mariage des femmes et que les recensements en donnent une estimation plus fiable. Une exploration des données EDS<sup>14</sup> des autres pays d'Afrique subsaharienne suggère que ces déformations ne sont pas spécifiques au Mali: pour les trois quarts des 65 enquêtes examinées, le rapport des 15-19 aux 10-14 est inférieur à 80 %, il passe sous la barre des 70 % 4 fois sur 10.

Les biais liés à la déclaration de l'âge des femmes dans les enquêtes fournissent donc une explication probable des schémas de discordances observées en Afrique subsaharienne.

Cette explication n'est cependant pas valable pour les discordances de sens opposé observées dans les pays arabes. Les enquêtes réalisées dans ces pays se distinguent, pour la plupart, par le fait qu'elles ne s'adressent qu'aux femmes non célibataires. Cependant la situation

matrimoniale des femmes y est enregistrée sur le questionnaire ménage (ce qui n'est pas le cas dans les EDS classiques) d'où sont tirées les statistiques publiées. La collecte faite par les recensements et enquêtes sur la situation matrimoniale y est donc plus proche que dans les pays d'Afrique subsaharienne: questionnaire ménage dans un cas, questionnaire ménage et questionnaire individuel dans l'autre. Le fait que l'on ne retrouve pas le schéma d'erreur subsaharien dans les pays arabes semble donc logique. Les facteurs pouvant expliquer un schéma d'écarts en sens opposé restent à établir, mais peut-être le pragmatisme des enquêteurs est-il là aussi à prendre en compte. Si, comme on en a avancé l'idée pour expliquer les écarts d'estimations en Afrique subsaharienne, la tendance est de sous-déclarer les individus éligibles pour l'enquête individuelle, celle-ci pourrait se traduire par une sous-déclaration du statut de « femme mariée » sur le questionnaire ménage des enquêtes orientées sur les seules femmes mariées. Cela correspondrait par exemple à une attribution du statut de célibataire à des jeunes femmes récemment mariées ou dont la validation du mariage peut à certains égards paraître incomplète (en termes de cérémonies, de cohabitation...). Si ce biais existe, il conduirait effectivement à une surestimation de la proportion de célibataires et donc à une surestimation de l'âge au mariage des femmes par les enquêtes comparativement aux recensements (non concernés par le critère d'éligibilité), cohérente avec le schéma d'erreur observé dans les pays arabes.

14. Voir aussi Pullum, 2006.

### Peut-on utiliser les données rétrospectives des enquêtes EDS pour retracer les tendances de l'âge au mariage ?

Les données rétrospectives collectées par les enquêtes constituent une autre source potentielle pour analyser l'évolution de l'âge au mariage. L'un des atouts de ces données tient au fait qu'elles fournissent une série temporelle par enquête : on s'affranchit ainsi des contraintes de la comparabilité entre opérations différentes. Ces statistiques, sur l'âge au premier mariage selon le groupe de générations des femmes, sont publiées dans les rapports d'enquête et sont donc aisément accessibles. Elles sont utilisées dans les rapports comparatifs réalisés sur les EDS (Westoff, 2003) et dans certaines synthèses récentes sur l'entrée en union dans les pays du Sud (Lloyd, 2005 ; Mensch *et al.*, 2005, 2006).

La fiabilité accordée à ces séries rétrospectives est variable. Dans les rapports méthodologiques sur les EDS, elles sont jugées globalement de qualité acceptable, avec des exceptions pour certains pays (Blanc and Rutenberg, 1990 ; Gage, 1995). Les évaluations faites par Ron Lesthaeghe (Lesthaeghe *et al.*, 1989) et Étienne van de Walle (1996) conduisent à un bilan plus mitigé ; ces auteurs recommandent de renoncer aux séries rétrospectives et de se contenter des indicateurs du moment pour décrire les tendances de l'âge au mariage<sup>15</sup>. Depuis ces travaux méthodologiques, un grand nombre d'enquêtes EDS ont été réalisées permettant d'examiner la cohérence des séries rétrospectives entre opérations successives réalisées dans un même pays. Dans les publications précitées, cet exercice a pu être réalisé, au mieux, pour 4 ou 5 pays d'Afrique subsaharienne (Gage, 1995 ; van de Walle, 1996) en prenant en compte les enquêtes de type EMF et EDS. La situation est toute autre aujourd'hui : on compte 23 pays d'Afrique subsaharienne ayant réalisé au moins 2 enquêtes EDS, 14 d'entre eux disposant de 3 enquêtes EDS au moins.

Les générations de femmes enquêtées par ces opérations se recouvrent en partie et on est donc en mesure de comparer les déclarations faites à des dates variables par une même génération de femmes. Le premier mariage étant un événement passé, ces déclarations ne devraient pas varier en fonction de la date de l'enquête : la cohérence

entre estimations successives peut donc être considérée comme un indicateur de fiabilité des déclarations rétrospectives. Nous nous baserons dans un premier temps sur cet indicateur pour discuter la qualité des données rétrospectives sur l'âge au premier mariage. Dans un deuxième temps, la comparaison des tendances tirées des données rétrospectives et des indicateurs du moment fournira des éléments d'évaluation complémentaires.

#### *Les données rétrospectives des enquêtes EDS sont-elles cohérentes entre elles ?*

Pour chacun des 23 pays disposant de plusieurs EDS, on a mis en correspondance les séries d'âge médian au premier mariage par groupe quinquennal de générations, à raison d'une série par enquête<sup>16</sup>.

Les séries s'avèrent cohérentes dans un cinquième des cas (5 pays) seulement, si on considère que la cohérence est assurée quand les courbes ne s'éloignent pas de plus d'une demi-année (ou ne comprennent pas plus d'un point d'écart supérieur à 0,5 an).

Les 18 autres pays présentent non seulement des écarts plus importants mais aussi des profils assez caractérisés. On aurait pu concevoir que des variations aléatoires existent, auquel cas on observerait des variations ponctuelles autour de courbes qui se croisent par endroits. Ce cas de figure est quasi absent. On observe au contraire une cohérence dans le positionnement des séries : la différence entre courbes se maintient dans le même sens sur tout ou partie des générations. De plus une évolution tendancielle se dessine dans la plupart des cas en fonction de l'ancienneté de l'enquête. Le plus souvent (13 pays), l'âge médian au mariage enregistré est, à génération égale, d'autant plus élevé que l'enquête est récente. Dans les 5 autres pays, l'enquête la plus récente estime au contraire un âge médian au premier mariage plus faible que les enquêtes antérieures<sup>17</sup>.

Le **TABLEAU 3** donne le classement des pays selon ces trois catégories : celle des séries cohérentes (groupe I), celle des pays où l'estimation de l'âge au mariage est, à génération égale, d'autant plus élevée que l'enquête est

15. "[...] trends inferred from retrospectively reported data have little, if any validity" (Lesthaeghe *et al.* 1989, p. 248) ; « Il est extrêmement difficile de se baser sur les rapports rétrospectifs d'une enquête pour estimer les tendances chronologiques soit dans l'âge au mariage, soit dans l'âge à la première naissance » (van de Walle, 1996 : 142).

16. Les âges médians au premier mariage ont été calculés par groupe quinquennal de générations pour les femmes âgées de 20 à 50 ans à l'enquête.

17. Le classement chronologique des enquêtes est moins clair dans cette catégorie que dans la précédente : en présence de 3 enquêtes, la plus récente fournit les estimations les plus basses de l'âge au mariage mais la plus ancienne occupe souvent une position intermédiaire.

**TABLEAU 3**

Classement des pays selon la cohérence des séries rétrospectives sur l'âge médian au premier mariage issues des différentes enquêtes EDS, variation des écarts entre estimations, et proportion de femmes ayant déclaré la date de leur premier mariage avec la précision du mois et de l'année.

Pays	Années des enquêtes	Écart maximum entre enquêtes à génération égale (valeur absolue)	Proportion (%) de femmes âgées de 30-39 ans ayant déclaré la date de leur premier mariage avec la précision du mois et de l'année (enquête la plus récente)
<b>Groupe I:</b> Séries cohérentes. Les courbes sont proches à 0,5 an près (maximum 1 point d'écart supérieur à 0,5 an).			
Burkina Faso	1993, 1998, 2003	0,1	7,9
Tchad	1997, 2004	0,5	46,7
Malawi	1992, 2000, 2004	0,5	70,7
Rwanda	1992, 2000, 2005	0,2	79,4
Zimbabwe	1988, 1994, 1999	0,8	77,4

**Groupe II:** L'âge médian au mariage est d'autant plus élevé que l'enquête est récente (à génération égale)

Bénin	1996, 2001	0,6	10,5
Cameroun	1991, 1998, 2004	1,0	42,7
Côte d'Ivoire	1994, 1998	1,0	31,5
Ghana	1988, 1993, 1998, 2003	1,4	34,0
Kenya	1989, 1993, 1998, 2003	0,9	76,3
Madagascar	1992, 1997, 2003	0,6	43,7
Mali	1987, 1995, 2001	0,8	26,3
Mozambique	1997, 2003	1,2	54,1
Namibie	1992, 2000	1,5	72,8
Niger	1992, 1998, 2006	0,7	14,9
Ouganda	1988, 1995, 2000	0,7	73,8
Sénégal	1986, 1993, 1997, 2005	1,2	29,5
Togo	1988, 1998	1,2	14,5

**Groupe III:** L'enquête la plus récente estime un âge médian au premier mariage plus faible que les enquêtes antérieures.

Éthiopie	2000, 2005	1,5	47,6
Guinée	1992, 1999, 2005	1,0	4,4
Nigeria	1990, 1999, 2003	1,7	66,3
Tanzanie	1992, 1996, 2004	1,3	78,6
Zambie	1992, 1996, 2002	0,6	76,7

récente (groupe II) et celle des pays où l'enquête la plus récente fournit une estimation plus faible de l'âge au premier mariage (groupe III). Les figures 6, 7 et 8 illustrent par quelques exemples les différents cas de figure. Le regroupement des pays ne recoupe pas de classement régional, ni de différenciation en terme de niveau ou de tendance de l'âge au premier mariage. Ainsi, la catégorie des séries cohérentes (groupe I, FIGURE 6), réunit aussi bien des pays enclavés (Burkina Faso et Tchad) où l'âge au mariage est faible et stable, que des pays

d'Afrique orientale (Rwanda) et australe (Zimbabwe) où l'âge au mariage est plus élevé et en augmentation. Le deuxième groupe, auquel se rattachent plus de la moitié des pays traités, couvre logiquement une large gamme de situations (FIGURE 7), avec des âges médians au premier mariage pour les générations les plus récentes allant de 15 ans (Niger) à plus de 27 ans (Namibie). La troisième catégorie (FIGURE 8) ne se laisse pas davantage résumer par un caractère particulier, bien qu'elle ne réunisse que 5 pays.

FIGURE 6

Évolution de l'âge médian au premier mariage en fonction des générations de femmes, enquêtes EDS.

Exemples de pays du groupe I : Burkina Faso et Rwanda

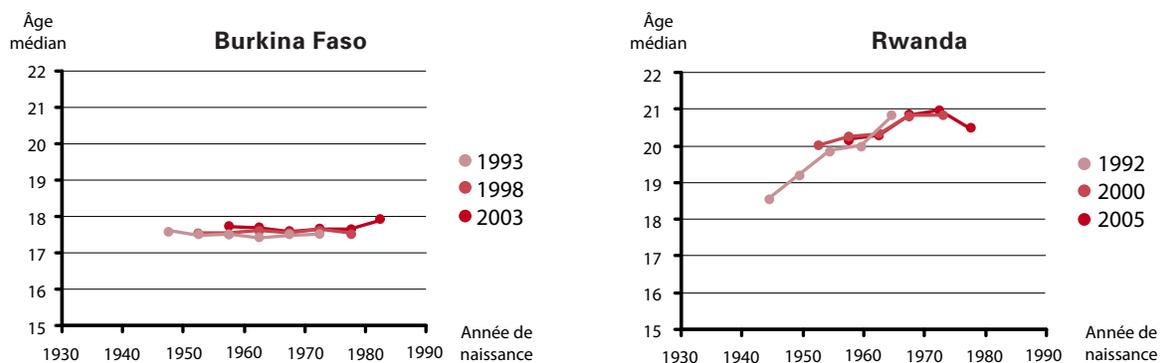
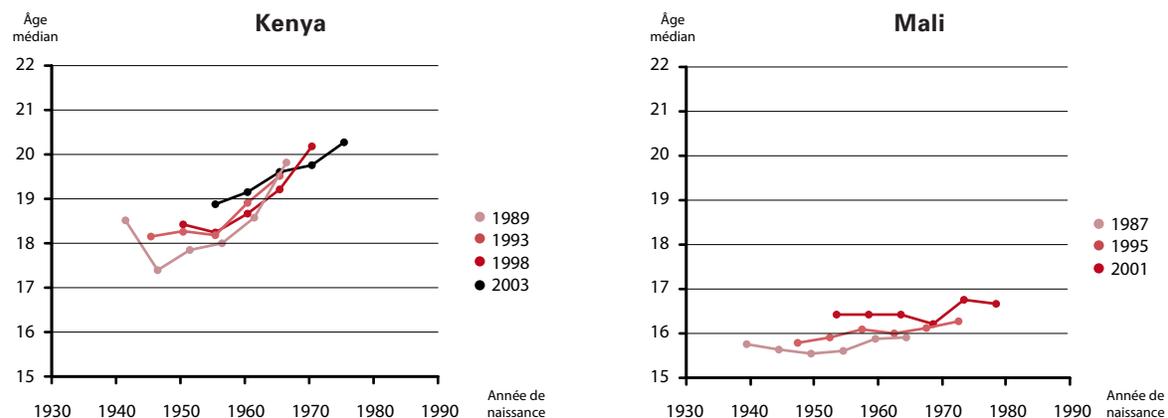


FIGURE 7

Évolution de l'âge médian au premier mariage en fonction des générations de femmes, enquêtes EDS.

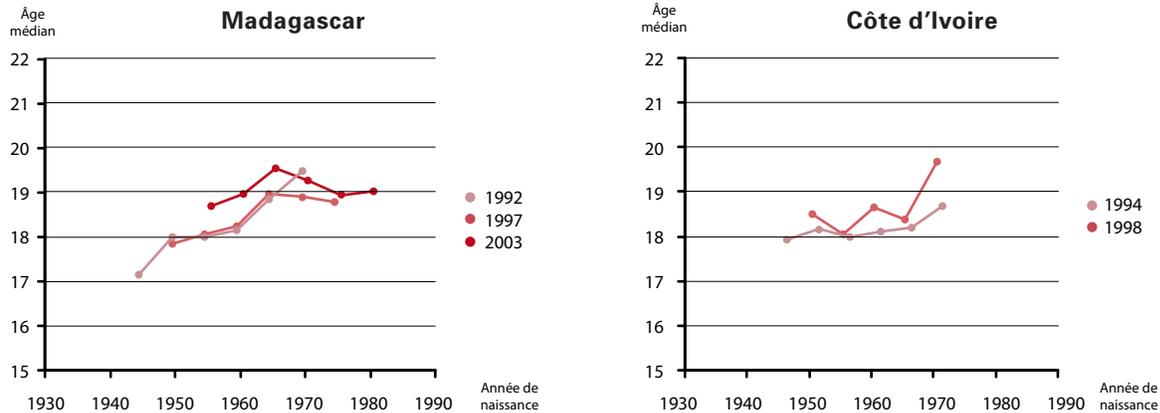
Exemples de pays du groupe II : Kenya, Mali, Madagascar et Côte d'Ivoire



**FIGURE 7 (suite)**

Évolution de l'âge médian au premier mariage en fonction des générations de femmes, enquêtes EDS.

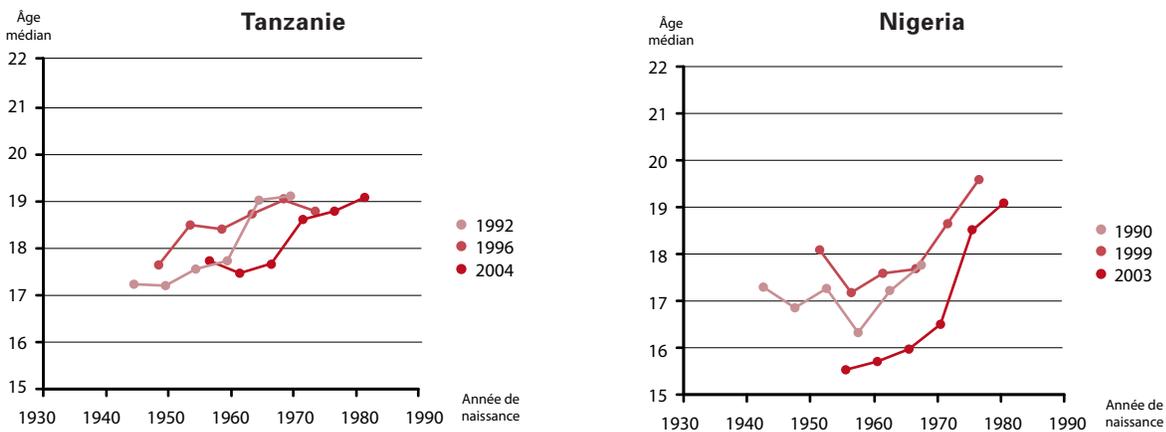
Exemples de pays du groupe II : Kenya, Mali, Madagascar et Côte d'Ivoire



**FIGURE 8**

Évolution de l'âge médian au premier mariage en fonction des générations de femmes, enquêtes EDS.

Exemples de pays du groupe III : Burkina Faso et Rwanda



Les écarts observés entre séries entament la crédibilité des données rétrospectives. En effet, ces écarts ne traduisent aucune réalité; ils relèvent forcément des biais liés à la collecte de l'information. On peut envisager plusieurs facteurs susceptibles de jouer sur la variation de l'indicateur avec l'enquête: la sélection de la population enquêtée avec le temps, les changements dans la méthodologie de collecte, les biais liés à la déclaration de l'enquêtée (connaissance et retransmission de l'information).

*La sélection de la population enquêtée.* En s'appuyant sur une enquête rétrospective, on fait l'hypothèse que les personnes enquêtées sont représentatives de leur génération, c'est-à-dire que les personnes décédées et émigrées ont eu (ou auraient eu) les mêmes comportements que ceux des survivants présents que l'on interroge. Cette hypothèse d'indépendance perd de sa validité à mesure qu'une génération avance en âge: s'il existe une surmortalité des femmes qui se sont mariées jeunes, cela se traduira par

une sous-représentation de cette catégorie de femmes et donc par une surestimation de l'âge au mariage d'autant plus importante que la génération est récente. Ce biais va bien dans le sens des écarts observés le plus fréquemment (groupe 2). Cependant les enquêtes étant le plus souvent espacées de 5 ans seulement, il semble peu probable que ce biais suffise à expliquer les décalages observés.

*L'évolution des conditions de la collecte* constitue une autre source d'explication à l'évolution des déclarations avec l'enquête. En effet, si des critères différents ou d'une précision variable sont proposés à l'enquêtée pour dater son mariage, cela pourrait la conduire à déclarer, à juste titre, un âge au mariage différent lors de chaque enquête. Cependant ce facteur ne semble pas jouer quand on se limite, comme on l'a fait ici, à des enquêtes EDS, spécifiquement conçues pour se prêter à la comparaison. L'ENCADRÉ résume les conditions dans lesquelles l'âge au mariage est enregistré : celles-ci n'ont pas ou très peu évolué et ne suffisent donc pas à expliquer les différences entre enquêtes.

*La fiabilité de la déclaration des enquêtées sur la date de leur mariage* ou sur leur âge au mariage est probablement le principal facteur associé aux décalages observés. Il s'agit là d'une thématique qui recouvre différentes questions, incluant la connaissance de l'information dans le format requis (date ou âge), sa mémorisation et enfin sa restitution ou son éventuelle réévaluation par l'intéressée. Tous les travaux méthodologiques portant sur le mariage soulignent les difficultés à recueillir une information adéquate dans des populations où les âges et les dates ne sont entrés que récemment dans les mœurs (avec les exigences administratives liées notamment à la scolarisation) et, qui plus est, sur un changement de statut qui peut être apprécié de façon très variable. Une déclaration faisant appel à des notions étrangères à la culture de l'intéressée comporte nécessairement une grande part d'arbitraire et de bricolage, de la part de l'enquêtée mais aussi de l'enquêteur. On en a une illustration au TABLEAU 3, qui fournit, par enquête, la proportion de femmes âgées de 30-39 ans

### L'ENREGISTREMENT DE L'ÂGE AU MARIAGE PAR LES EDS

La question rétrospective sur le début de la première union (premier mariage ou première cohabitation) est posée aux femmes qui ont déclaré avoir déjà été en union. L'enquêteur leur demande alors le mois et l'année du début de la cohabitation avec le premier mari, conjoint ou partenaire (« En quel mois et quelle année avez-vous commencé à vivre avec votre mari/conjoint ? »). Dans les cas où la femme enquêtée ne se souviendrait pas de la date, l'enquêteur doit faire référence à la date de la première naissance enregistrée dans le calendrier des naissances. L'enquêtée peut alors évaluer combien de temps avant ou après cette naissance, la cohabitation a débuté avec son premier mari ou partenaire. Si l'enquêtée donne une réponse sous forme de période telle que « il y a deux ans », l'enquêteur doit demander à avoir le mois et l'année (voir Manuel de l'enquêteur, Macro International, 2006). Si l'enquêtée ne connaît pas l'année du début de sa première union, l'enquêteur doit l'interroger sur son âge lorsqu'elle a commencé à vivre avec lui (« À quel âge avez-vous commencé à vivre avec lui ? »). Si l'enquêtée n'est pas en mesure de donner une réponse, l'enquêteur lui demande alors de situer son union en fonction de

son âge à la première naissance (combien de temps avant ou après la naissance). Il n'y a pas eu de changements significatifs perceptibles dans la formulation des questions entre les différentes générations d'EDS.

La section sur le mariage dans le questionnaire se ressemble d'une enquête à l'autre, et entre pays. L'ordre de succession des questions varie cependant un peu. Par exemple, au Mali la question sur la présence du conjoint dans le ménage apparaît au début de la section sur le mariage dans l'enquête de 1996 (EDS-II), et à la fin en 2000 (EDS-III). Toujours pour le Mali, en 1996 il y a une question sur le partenaire régulier que l'on ne retrouve pas en 2000. Dans toutes les EDS, la question sur l'année et le mois de début de la cohabitation précède celle sur l'âge au mariage. La seule exception est celle de l'EDS-I du Rwanda où la question sur l'âge était posée avant celle sur l'année et le mois. De plus, dans la dernière EDS de certains pays, comme au Kenya et en Tanzanie, un mode de vérification a été introduit en demandant à l'enquêteur de noter le nombre de mois où la femme a été mariée depuis la date de l'enquête précédente.

ayant été à même de déclarer la date de leur mariage avec la précision du mois et de l'année. Dans 13 des 23 pays traités, moins de la moitié des femmes ont été à même de fournir cette information avec la précision attendue lors de l'enquête la plus récente. Il peut sembler paradoxal de trouver des séries cohérentes dans un pays, comme le Burkina Faso, où les indicateurs sur la connaissance des dates sont faibles. Il s'agit là d'un contre-exemple relativisant le crédit à accorder à la cohérence entre les séries: cette bonne cohérence semble traduire avant tout l'alignement des déclarations sur des valeurs très normatives. L'existence d'une norme de mariage à l'âge de 17 ans pour les femmes burkinabées a été signalée (van de Walle et van de Walle, 1988) et, de fait, il semble bien que les déclarations des femmes se soient structurées autour de cette valeur. La distribution des âges au mariage déclarés lors des trois EDS du Burkina Faso présente en effet un même profil trimodal, avec un mode principal à 17 ans (30-35 % des déclarations) et deux modes secondaires, à 15 et 19 ans (12-15 % des observations chacun). On a ainsi le sentiment que les femmes qui estiment s'être mariées au « bon âge » ont déclaré celui de 17 ans, tandis que celles qui estiment s'être mariées trop jeunes ou trop âgées, ont déclaré leur âge au mariage en fonction d'une différence de 2 ans par rapport à la norme.

Les mécanismes qui pourraient expliquer, de façon convaincante, la tendance à l'augmentation de l'âge au mariage à mesure que l'on avance dans le temps sont cependant difficiles à identifier. Tout au plus peut-on citer quelques hypothèses, à titre spéculatif. L'une d'elles relève du mode de rétroprojection dans le temps pour situer la date du mariage: l'effet de translation entre séries pourrait laisser penser qu'une partie des enquêtées situent leur mariage par rapport à la date de l'enquête en recourant à un ordre de grandeur (« c'était il y a 30 ans ») ce qui conduirait à une augmentation progressive de l'estimation de l'âge au mariage à mesure que la génération vieillit. Une autre piste explicative relève des limites de la mémoire mais aussi de la relecture et de la rationalisation permanente faite par les individus sur les événements passés de leur biographie. Certains auteurs envisagent ainsi que les femmes plus âgées auraient tendance à oublier ou à omettre leur première union, surtout si celle-ci s'est soldée par une rupture ou n'a pas fait l'objet d'une officialisation. Cependant on voit mal comment ce facteur pourrait expliquer le schéma observé dans la plupart des pays, à savoir qu'une même génération de femmes revoit progressivement à la hausse son âge au mariage à mesure

qu'elle vieillit. Une logique inverse pourrait d'ailleurs tout aussi bien être envisagée: une reconnaissance croissante par les femmes d'unions informelles passées, ou la déclaration d'unions qui se sont consolidées par la suite, surtout dans un contexte où ces unions se développent et gagnent en légitimité.

Si la comparaison des séries issues des enquêtes EDS successives ne permet pas de valider les valeurs des observations rétrospectives, on peut cependant constater que les tendances décrites par les enquêtes ont souvent une allure comparable. Dès lors, peut-on se fier à l'évolution donnée par une série rétrospective? La comparaison des indicateurs rétrospectifs et des indicateurs du moment apporte des éléments d'évaluation complémentaire.

*Les tendances décrites par les données rétrospectives et par les indicateurs du moment sont-elles cohérentes ?*

La confrontation des données rétrospectives avec celles des indicateurs du moment conforte les observations précédentes quant à la fiabilité discutable des séries rétrospectives.

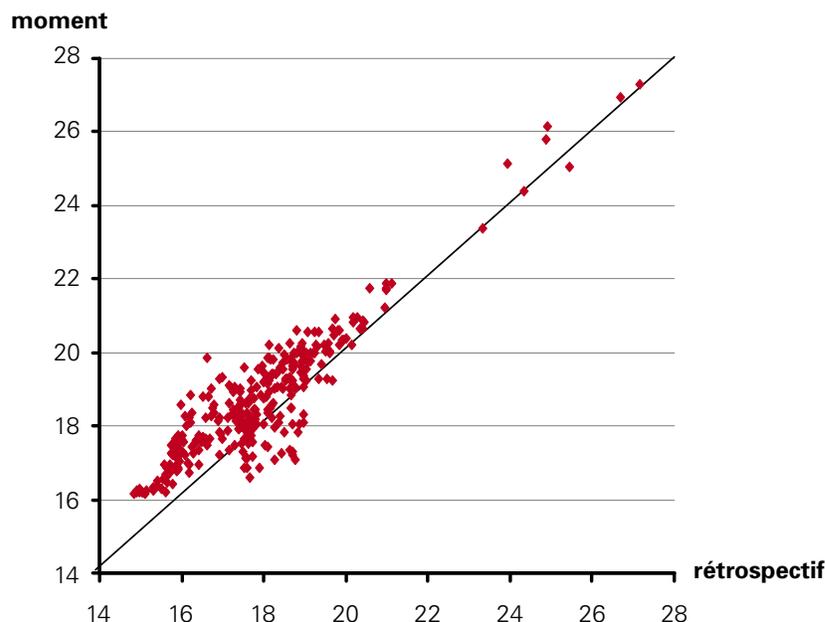
Deux types d'évaluation permettent d'en juger. Le premier est l'examen des écarts entre les estimations par les données rétrospectives et les estimations issues des données du moment. Le deuxième type d'évaluation est la comparaison des tendances associées aux deux séries d'estimations. L'exercice a été réalisé en associant à chaque cohorte un point de référence correspondant à l'année au cours de laquelle la cohorte atteint l'âge médian au premier mariage. Pour cette année l'indicateur du moment est obtenu par interpolation linéaire sur les valeurs des opérations encadrantes.

Les estimations fournies par les enquêtes EDS sont au nombre de six par enquête, à raison d'une estimation par groupe d'âge quinquennal pour les femmes âgées de 20 ans au moins. Chaque fois que cela est possible au vu de la disponibilité des indicateurs du moment, ces estimations ont été couplées à des estimations conjointes tirées des indicateurs du moment. Au total on dispose ainsi de 314 observations pour les 23 pays traités.

La distribution de cet ensemble de points (**FIGURE 9**) met en évidence un décalage net et quasi généralisé entre les deux modes d'estimation: dans 90 % des cas, l'indicateur du moment est supérieur à l'âge médian au mariage déduit des données rétrospectives. L'écart moyen est de 0,8 an; il est d'un an au moins pour près de la moitié des observations. Ces écarts ne varient ni avec l'ancienneté

FIGURE 9

Nuage de points associant l'âge médian au premier mariage déduit des données rétrospectives à l'âge médian tiré des données du moment. L'indicateur d'une génération est mis en correspondance avec l'indicateur du moment correspondant à l'année où la cohorte atteint l'âge médian au mariage. Données EDS, 23 pays.



des générations, ni avec l'ancienneté des enquêtes (résultats non présentés). À la suite de van de Walle (1996 : 134), on est tenté de penser que les deux indicateurs « mesurent des dimensions différentes et irréductibles de la nuptialité ».

Pour autant ces deux mesures rendent-elles compte d'évolutions similaires de la nuptialité? La réponse est partagée. Dans les pays où les données rétrospectives témoignent d'un recul net de l'âge au mariage, la tendance est traduite en des termes proches (mais à des niveaux différents) par les données du moment et les données rétrospectives. C'est le cas, par exemple, de la Tanzanie ou de l'Ouganda, représentés à la **FIGURE 10**. En revanche, les tendances sont plus contrastées dans les pays où les données rétrospectives rendent compte d'une stabilité ou d'une évolution très lente de l'âge au mariage. On observe ainsi un recul de l'âge au mariage à partir des données du moment qui n'est pas visible dans les séries rétrospectives, dans différents pays principalement localisés en Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Togo) ou centrale

(Tchad). On a ainsi l'impression que les évolutions sont gommées dans des pays où la connaissance des dates et âges fait défaut, probablement par alignement des déclarations autour de valeurs normatives.

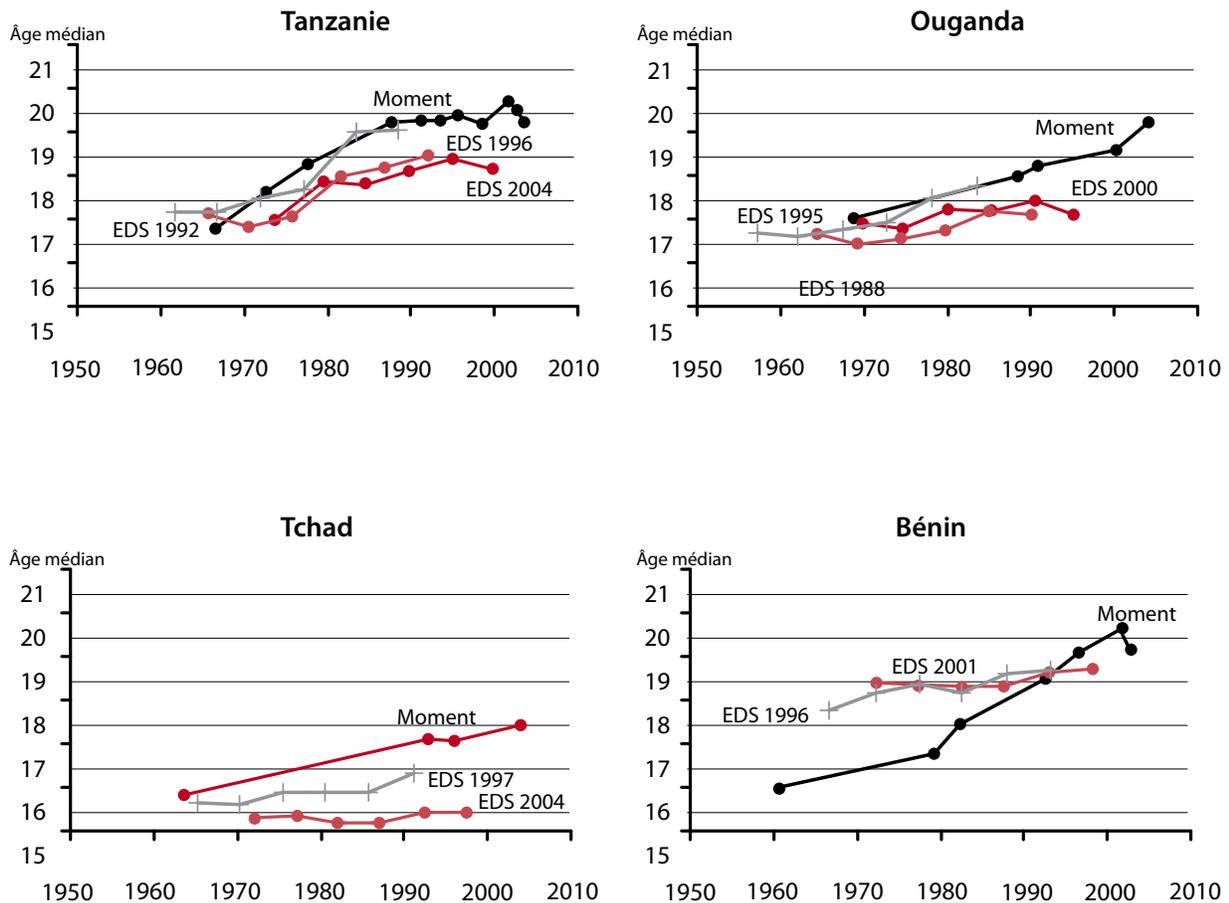
Les différences constatées entre pays dans la proximité des tendances rétrospectives et du moment font ainsi apparaître une autre limite des données rétrospectives : celle d'un biais de comparabilité entre pays.

---

Quand la production statistique est importante, l'attention est mobilisée sur les données les plus récentes. Cette tendance vaut désormais aussi pour l'Afrique. Le manque de données démographiques renvoie à une situation passée pour la plupart des pays : la quantité d'opérations réalisées au cours des dernières décennies permet raisonnablement d'envisager la mise en œuvre d'analyses comparatives, dans le temps et entre pays. Encore faut-il que les données collectées soient accessibles et comparables. Dans cette communication,

**FIGURE 10**

Comparaison des tendances de l'âge médian au premier mariage déduites des séries rétrospectives et de la série d'indicateurs du moment. Exemples de pays aux tendances cohérentes (Tanzanie, Ouganda) et de pays aux tendances contrastées (Bénin, Tchad)



nous nous sommes intéressées à la comparabilité des données existantes sur un indicateur particulier: l'âge médian au premier mariage des femmes. Nous avons pris le parti d'une démarche systématique: en prenant en considération l'ensemble des pays africains et, autant que possible, les différentes opérations démographiques nationales qui y ont été réalisées depuis une cinquantaine d'années.

Les analyses réalisées invitent à relativiser les problèmes de comparabilité entre opérations distinctes, même pour un événement comme le mariage dont on s'accorde à penser qu'il peut faire l'objet de définitions

ou d'appréciations très variables. Si le sujet est abordé à partir d'une question simple sur le statut matrimonial, les données collectées par les différentes opérations s'avèrent, dans l'ensemble, suffisamment cohérentes pour se prêter à la reconstruction de tendances longues. Dans la plupart des pays, il n'apparaît pas de rupture entre les indicateurs tirés des enquêtes et des recensements qui justifierait que l'on traite séparément les deux séries.

Des problèmes de comparabilité, et plus largement de qualité des données, apparaissent en revanche quand on utilise des données reposant sur des ques-

tions plus complexes, faisant appel à la mémoire et à la compétence des enquêtées pour dater des événements passés. Ainsi on constate que les données rétrospectives collectées auprès d'une même cohorte de femmes par des enquêtes indépendantes mais de méthodologie comparable ne sont pas homogènes entre elles. Ces discordances proviennent vraisemblablement d'abord de la difficulté à dater des événements dans des milieux où les notions de date et d'âge sont d'un usage récent, et de l'adoption, par les enquêtées et les enquêteurs, de solutions et « bricolages » destinés à fournir une information qu'ils ne connaissent pas, par exemple en recourant à une catégorie normative. Les données rétrospectives s'avèrent ainsi peu satisfaisantes pour analyser le niveau et les tendances de l'âge au mariage dans une perspective comparative. D'une part, elles conduisent à une sous-estimation de l'âge au mariage par rapport aux indicateurs du moment. D'autre part, elles restituent de façon très inégale les tendances de la nuptialité. La distorsion opère de manière sélective en touchant principalement des pays où les compétences en matière de datation s'avèrent les plus faibles. Dans ces pays, les données rétrospectives suggèrent une inertie des comportements que contredisent généralement les séries établies à partir des données du moment. Ce biais se répercute ainsi sur les analyses comparatives que l'on peut faire entre pays.

Enfin, on peut s'interroger sur les répercussions possibles de ces distorsions dans l'analyse d'autres phénomènes. Rarement étudié en tant que tel, l'âge au mariage est en revanche une variable qui intervient largement dans les analyses portant sur la santé reproductive des adolescentes. Ainsi, la sous-représentation des célibataires parmi les jeunes femmes enquêtées et la sous-estimation de l'âge au premier mariage sont deux schémas d'erreur vraisemblables dans différents pays dont on peut penser qu'ils sont également susceptibles de biaiser la mesure de la fécondité et de la sexualité adolescentes.

## BIBLIOGRAPHIE

- BLANC, A., et N. RUTENBERG. 1990. « Assessment of the quality of data on age at first sexual intercourse, age at first marriage, and age at first birth in the demographic and health surveys », dans Institute for Resource Development. 1990. *An Assessment of DHS-I Data Quality*. Maryland, Macro Systems Inc., DHS, Methodological Report, 1 : 41-79.
- EWBANK, D. 1981. *Age misreporting an age-selective under enumeration: sources, patterns, and consequences for demographic analysis*. Washington D.C., National Academy Press, Committee on Population and Demography, 4, 112 p.
- GAGE, A. 1995. *An assessment of the quality of data on age at first union, first birth and first sexual intercourse for phase II of the demographic and health surveys program*. Calverton, Maryland, ORC Macro, DHS, Demographic and health surveys, Occasional paper, 4, 53 p.
- GENDREAU, F., et F. GUBRY. 2009. « L'observation démographique en Afrique. Leçons du passé, perspectives d'avenir, préservation et valorisation des opérations », dans R. MARCOUX, dir. *Mémoires et démographie : Regards croisés au Sud et au Nord*. Québec, Presses de l'Université Laval, collection Cahiers du CIEQ.
- GUBRY, P., C. LEFRANC et J. VALLIN. 1996. *Sauver les recensements africains*. Paris, CEPED, La Chronique du CEPED, 22, 5 p.
- HERTRICH, V. 2007. « Nuptialité et rapports de genre en Afrique. Tendances de l'entrée en union, 1950-99 », dans T. Locoh, éd. *Genre et société en Afrique*. Paris, INED, Les Cahiers de l'INED, 160 : 281-307.
- LESTHAEGHE, R., G. KAUFMANN et D. MEEKERS. 1989. « The nuptiality regimes in Sub-Saharan Africa », dans R. Lesthaeghe, éd. *Reproduction and Social Organization in Sub-Saharan Africa*. Berkeley/Los Angeles, University of California Press : 238-337.
- LLOYD, C. B., éd. 2005. « The Transition to marriage », chapitre 7 dans *Growing Up Global: The Changing Transitions to Adulthood in Developing Countries*. Washington, National Academies Press : 416-505.
- LOHLE-TART, L., et R. CLAIRIN, éd. 1988. *De l'homme au chiffre. Réflexions sur l'observation démographique en Afrique*. Paris, CEPED, UIESP, IFORD, 329 p.
- LOHLE-TART, L., et M. FRANÇOIS. 1999. *État civil et recensements en Afrique francophone*. Paris, CEPED, Les documents et manuels du CEPED, 10, 555 p.
- MACRO INTERNATIONAL. 2006. *DHS Interviewers Manual*, [en ligne : <http://www.measuredhs.com/aboutsurveys/dhs/manuals.cfm> (juin 2008)].

- MENSCH, B. S., S. SINGH et J. CASTERLINE. 2005. «Trends in the Timing of First Marriage Among Men and Women in the Developing World », dans C. Lloyd *et al.*, éd. *The changing transitions to adulthood in developing countries*. Selected studies. Washington, National Academies Press : 118-171.
- MENSCH, B. S., M. GRANT et A. BLANC. 2006. «The changing context of sexual initiation in sub-Saharan Africa », *Population and Development Review*, 32, 4 : 699-727.
- PULLUM, T. W. 2006. *An Assessment of Age and Date Reporting in the DHS Surveys, 1985-2003*. Calverton, Maryland, Macro International Inc., Methodological Reports, 5, 86 p.
- ROGER, G., D. WALTISPERGER et C. CORBILLE-GUITTON. 1981. *Les structures par sexe et âge en Afrique*. Paris, Groupe de Démographie Africaine, IDP/INED/INSEE/MICOOP/ORSTOM, 556 p.
- UNITED NATIONS. 2005. *World marriage patterns 2005*. New York, Population Division, Department of Economic and Social Affairs, [POP/DB/Marr/Rev.2005, fichier excel].
- VAN DE WALLE, É. 1968a. « Characteristics of African demographic data », dans W. Brass *et al.*, éd. *The demography of tropical Africa*. Princeton, Princeton University Press : 12-87.
- VAN DE WALLE, É. 1968b. « Marriage in African censuses and inquiries », dans W. Brass *et al.*, éd. *The demography of tropical Africa*. Princeton, Princeton University Press : 183-238.
- VAN DE WALLE, É. 1996. « L'âge au mariage : tendances récentes », dans K. Foote *et al.*, éd. *Changements démographiques en Afrique subsaharienne*. Paris, PUF/INED, Travaux et documents, 135 : 119-154
- VAN DE WALLE, É., et F. VAN DE WALLE. 1988. « Woman's autonomy and fertility », dans *Conference on women's position and demographic change in the course of development, Oslo 1988*. Liège, UIESP : 153-175.
- WALTISPERGER, D. 1988. « Les structures par âge », dans L. Lohle-Tart et R. Clairin, éd. *De l'homme au chiffre. Réflexions sur l'observation démographique en Afrique*. Paris, CEPED, UIESP, IFORD : 203-216.
- WESTOFF, C. 2003. *Trends in Marriage and Early Childbearing in Developing Countries*. Calverton, Maryland, DHS Comparative Reports N°5, ORC Macro, 53 p.
- ZUBERI, T., et M. BANGHA. 2006. «The history and future of African census analysis project (ACAP) ». Communication présentée à la Chaire Quetelet 2006, *Les systèmes d'information en démographie et en sciences sociales. Nouvelles questions, nouveaux outils ?*, Louvain-la-Neuve, 29 novembre au 1<sup>er</sup> décembre, 23 p.

Tous nos remerciements à celles et ceux qui ont contribué à la constitution de la base de données sur la nuptialité sur laquelle s'appuie ce travail, en particulier les services documentaires du CEPED, de l'INED, de l'INSEE, de la *London School of Economics and Political Science* et de l'Université du Texas ; les collègues qui nous ont transmis des données difficiles d'accès, notamment Zahia Bedidi-Ouadah (Algérie), Safik Boodoo (Maurice), Sonia Cardoso (Portugal), Ntebaleng Chobokoane (Lesotho), Richard Dackam Ngatchou (Sénégal), Borbor Kandeh (Sierra Leone), Lamine Keïta (Guinée), William Muhwava (Zimbabwe), Alieu Sarr (Gambie), Seydou Moussa Traore (Mali), Eric Udjo et Piet Alberts (Afrique du Sud), Patrick Gerland et Hanta Rafalimanana (Nations unies, Division de la Population) pour la transmission des données World Marriage patterns, 2005 (UN, 2005) ; ainsi que Gaëlle Dabet, Gaëlle Jeanpetit et Stéphanie Petit, qui ont réuni et saisi ces données, et Marc Pilon avec qui ce projet a démarré.

## MATERNITÉ PRÉNUPTIALE EN MILIEU RURAL SÉNÉGALAIS.

Quelles conséquences pour les enfants ?

**Agnès ADJAMAGBO<sup>1</sup>, Valérie DELAUNAY<sup>2</sup>, Nathalie MONDAIN<sup>3</sup>**

Au Sénégal, les Sereer du Siin sont communément perçus comme une population très attachée aux traditions séculaires et au respect des normes sociales et culturelles. Pourtant, les évolutions des dernières décennies dans les domaines de la vie intime et matrimoniale des individus contredisent cette idée reçue. En effet, les études montrent une augmentation sensible des naissances chez les jeunes célibataires. Ce phénomène, en partie lié aux modifications des règles de mise en union, illustre aussi clairement le fait que les normes procréatives et matrimoniales associant mariage, sexualité et procréation sont désormais fréquemment transgressées.

La région de Niakhar, au cœur du pays Sereer Siin, sur laquelle porte la présente étude est tout à fait représentative de ce phénomène. Un quart des premières naissances y sont conçues dans le célibat. L'intensité de la fécondité prémaritale à Niakhar peut paraître préoccupante au regard de ses conséquences néfastes pour les jeunes femmes (abandon scolaire, avortement, exclusion sociale, etc.), comme cela a été souligné dans d'autres régions d'Afrique subsaharienne (Bledsoe et Cohen, 1993). Peu d'études l'envisagent cependant en termes de retombées, pourtant non négligeables, sur les conditions de vie économiques de l'enfant à naître et sur son statut social (Calvès, 2002 ; Menick, 2000 ; Miakayizila *et al.*, 2000 ; Oppong, 1999).

De même, peu d'études se sont intéressées aux conséquences d'une naissance hors mariage sur les familles. Or, on sait que les modes d'organisation sociale qui prévalent en Afrique reposent très souvent sur le principe d'une redistribution des charges sur l'ensemble du réseau familial (Antoine *et al.*, 1995 ; Pilon et Vignikin, 2006). L'accueil par une famille d'une jeune fille mère et/ou de son enfant affecte les conditions de vie de cette

famille, qui doit assumer la charge supplémentaire d'une ou de deux personnes improductives.

Notre étude vise précisément à décrire les différents cas de maternité prémaritale dans cette société rurale sénégalaise, puis à analyser les retombées de ce type de maternité sur le devenir des enfants ainsi que sur les familles. Nos analyses s'appuient sur plusieurs sources de données disponibles pour cette zone d'étude : d'une part, des données quantitatives issues d'un système de suivi démographique (SSD), réalisé par l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) et, d'autre part, sur des données qualitatives tirées d'un travail de terrain réalisé dans cette même zone sur les processus matrimoniaux (Mondain *et al.*, 2004).

Les données du SSD révèlent que bien que cette pratique soit interdite par les règles sociales, une proportion non négligeable des conceptions prémaritales donne lieu à un mariage pendant la grossesse (13 %). Dix-huit pour cent conduisent à la célébration d'un mariage le jour même du baptême de l'enfant (c'est-à-dire une semaine après sa naissance). Enfin, 17 % des premières naissances interviennent dans le célibat et ne font pas l'objet de

- 
1. Laboratoire Population-Environnement-Développement, Marseille, France : agnes.adjamagbo@univ-provence.fr
  2. Laboratoire Population-Environnement-Développement, Marseille, France : valerie.delaunay@ird.fr
  3. Université d'Ottawa, Département de sociologie et d'anthropologie, Ottawa, Canada : nmondain@uottawa.ca

régularisation immédiate. Nous avons formulé trois grandes hypothèses autour des liens entre le type de naissance, le suivi de grossesse, le sevrage de l'enfant et la coresidence avec la mère :

- 1) les grossesses prémaritales sont moins bien suivies médicalement que les grossesses qui se déclarent dans une union formelle ;
- 2) les enfants nés dans le célibat sont sevrés de manière plus précoce que les enfants issus de grossesses légitimes. Ces deux hypothèses sont susceptibles de mettre en lumière des situations de plus grande vulnérabilité sanitaire ;
- 3) Le statut de mère célibataire conduit les jeunes femmes à quitter la maison familiale, soit avec leur enfant, soit en le confiant à la famille après le sevrage. Cette dernière hypothèse soulève la question de l'alourdissement des charges incombant au réseau familial.

Pour tester nos hypothèses, nous avons effectué des analyses bivariées sur les 4 grandes variables à l'étude soit le type de naissance, le suivi de grossesse, le sevrage de l'enfant et la coresidence avec la mère. Nous avons ensuite affiné nos résultats en procédant à des modèles d'analyse multivariée dans lesquels le type de naissance est pris comme variable indépendante principale et, tour à tour, chacune des 3 autres variables comme variable dépendante. Nous avons introduit dans les modèles de régression des variables relatives aux caractéristiques socioculturelles (telles que la religion ou le niveau d'instruction) comme variables de contrôle.

Conformément à nos attentes, les comportements en matière de suivi prénatal, de sevrage des enfants et de coresidence diffèrent en fonction du type de naissance. En effet, le nombre moyen de visites prénatales est significativement plus élevé lorsque la grossesse a lieu dans le cadre d'un mariage que lorsqu'elle est prémaritale, qu'elle soit légitimée ou non. Le sevrage est en moyenne plus précoce quand la grossesse est prémaritale. L'âge moyen au sevrage est de 18 mois quand la grossesse n'est pas légitimée, 19 mois quand elle est légitimée et 20 mois quand elle se produit dans le mariage. Ces différences sont significatives.

Seulement 2 % des enfants de 2 ans ne résident pas avec leur mère quand la grossesse est maritale. Cette proportion augmente significativement lorsque la grossesse est prémaritale, mais se trouve régularisée en cours de route par un mariage (3,4 %). Elle est 4 fois plus élevée lorsque la grossesse ne fait l'objet d'aucune légitimation (7,8 %). La part des enfants qui ont émigré avant l'âge de 1 an avec leur mère est significativement plus importante quand

la grossesse est prémaritale, qu'un mariage ait été conclu après ou non (8,4 % et 8,3 %) ; contre 3,5 % quand la grossesse s'annonce dans le cadre marital.

Les résultats des analyses multivariées confirment les relations mises en évidence par l'analyse bivariée, à savoir que les grossesses prémaritales sont associées à un moindre recours aux consultations prénatales et à un sevrage plus précoce. Elles sont également significativement associées à un départ plus fréquent de la mère, avec ou sans l'enfant, quels que soient la religion et le niveau d'éducation.

Si l'on observe les seules grossesses prémaritales, les analyses multivariées montrent que le fait que la légitimation arrive après coup ne modifie pas l'intensité des relations avec le suivi prénatal, la coresidence avec la mère et l'émigration. Cependant, il apparaît que l'enfant est plus rapidement sevré lorsque aucun mariage n'est venu « normaliser » le cadre de sa naissance.

Les variables religion et niveau d'instruction, introduites dans les modèles comme variables de contrôle, présentent certaines liaisons significatives. Le nombre de visites prénatales est plus important pour les femmes de religion chrétienne et ayant un niveau scolaire primaire complet ou plus. Ce résultat s'explique en grande partie par l'existence, dans la zone d'étude, d'une mission catholique qui gère un centre de santé particulièrement dynamique. Par ailleurs, la relation entre la scolarisation et le recours aux soins de santé, fréquemment observée, s'avère opérante dans notre modèle.

Les différentes analyses menées dans cette étude ont montré que la régulation par le mariage, à la naissance de l'enfant ou au moment du baptême, est la solution la plus prisée par les familles sereer lorsqu'une jeune fille célibataire se déclare enceinte. Elle concerne une grossesse prémaritale sur trois. Cette pratique de « rattrapage » de ce qui est perçu comme une inconduite sociale revêt des enjeux considérables. On est en effet tenté de penser qu'elle va permettre d'effacer la « faute » et d'estomper les risques encourus de vulnérabilité sociale et économique des mères et de leurs enfants. Le mariage après coup, en normalisant la grossesse, marque la reconnaissance officielle de l'enfant exposé à l'illégitimité sociale. Pour autant, la régularisation sociale par le mariage rapide des jeunes mères relativise-t-elle vraiment le phénomène de fécondité prémaritale à Niakhar ? S'avère-t-elle réellement efficace pour estomper les retombées sur les jeunes enfants en termes d'accès aux soins, d'alimentation, de mobilité géographique et de coresidence avec la mère ?

Les données utilisées présentent des limites liées au fait qu'elles ne sont pas recueillies dans l'objectif de répondre à nos questions. Notamment, il aurait été intéressant de connaître les histoires migratoires et génésiques des femmes, afin d'analyser les implications entre ces deux composantes : les jeunes célibataires enceintes ont-elles un meilleur recours au suivi prénatal sur leur lieu de migration ? Indépendamment de ces limites, deux grands résultats se dégagent de notre étude. Tout d'abord, conformément à ce que nous posions comme hypothèses, nos analyses montrent que les grossesses prémaritales sont significativement associées à un suivi médical moins important, à un sevrage plus précoce, à un départ de l'enfant avec sa mère du milieu communautaire ou à son confiage à la famille pendant que la mère part en migration. Deuxièmement, le fait que la grossesse soit légitimée après coup ne modifie pas la tendance. Même rattrapée par un mariage, une grossesse prémaritale garde les mêmes désavantages que celle qui ne l'est pas.

Le fait que les grossesses prémaritales fassent l'objet d'un nombre de visites prénatales en moyenne plus faible reflète les difficultés que rencontre une jeune femme célibataire à afficher sa grossesse dans les files d'attente du dispensaire les jours de consultations prénatales. La gêne que suscite la grossesse célibataire observée ici a été également constatée ailleurs. Certaines études ont en effet décrit l'inconfort ou la honte ressentie par les jeunes célibataires face aux autres patients des centres de planification familiale et face au personnel de ces centres (Katz et Nare, 2002). La gêne occasionnée par une grossesse illégitime constitue certainement un frein à son suivi médical. Le déroulement des visites prénatales et les conditions d'accueil particulières auxquelles sont confrontées les femmes : absence d'anonymat, attitude moralisatrice du personnel médical, sont particulièrement dissuasives pour les jeunes mères.

L'âge au sevrage est le seul marqueur qui diffère significativement selon que la grossesse prémaritale est rattrapée par un mariage rapide ou pas. Le sevrage intervient plus tôt lorsque la grossesse est prémaritale et plus tôt encore lorsque la naissance n'est pas « légitimée » rapidement. Le statut de mère célibataire est donc associé à un sevrage plus rapide que nous relierions à la nécessité de partir en migration. En effet, lorsqu'aucune normalisation de la grossesse par un mariage n'a été possible, la nécessité s'impose pour la jeune mère de migrer pour chercher une source de revenu qui aidera à la prise en charge de son enfant. Elle est alors obligée de raccourcir la durée de l'allaitement pour confier son enfant et partir

sans tarder. Néanmoins, si l'on observe un impact certain de la grossesse prémaritale sur la durée de l'allaitement, on ne peut pour autant conclure à une plus grande précarisation de l'enfant conçu ou né hors mariage sur le plan alimentaire. En effet, les âges au sevrage restent relativement élevés et les retombées en termes de risque sanitaire doivent donc être relativisées.

Nos résultats suggèrent aussi que le fait que la grossesse se produise dans le célibat est associé à une propension plus élevée pour la mère de quitter le village, soit avec son enfant avant le sevrage, soit en le confiant aux femmes de la concession après le sevrage. Le départ de la mère avec son enfant peut être lié à une insuffisance de la famille à assumer cette charge nouvelle, sachant que beaucoup de familles à Niakhar parviennent péniblement à se nourrir (Adjamagbo *et al.*, 2006). Le départ d'une mère célibataire renvoie aussi souvent à des situations d'exclusion familiale, surtout lorsque aucun compromis par le mariage n'a été possible.

Lorsque la mère part seule, sans son enfant, le rôle de relais que joue la cellule familiale dans la prise en charge de l'enfant soulève des interrogations. Il serait notamment intéressant de savoir si l'enfant issu d'une grossesse prémaritale, confié par sa mère aux femmes de la concession, bénéficie du même traitement que les autres enfants. Y a-t-il des distinctions faites dans l'accès aux soins de santé ou à l'éducation, notamment ? Les études classiques sur le confiage des enfants pourraient être enrichies en introduisant comme variable distinctive le statut à la naissance.

Nos analyses montrent que la légitimation ou non de la grossesse ne change en rien les risques statistiques d'émigration. En d'autres termes, le fait d'inciter une fille enceinte à se marier rapidement ne garantit pas qu'elle restera dans la maison maritale. Ce résultat interpelle sur la signification sociale de ces unions célébrées à la hâte. En fin de compte, ce qui importe par-dessus tout n'est-ce pas que l'enfant ait un père socialement reconnu, bien plus que l'avenir de l'union ?

De toute évidence, les résultats observés (départ rapide de la mère et sevrage plus précoce des enfants) attestent que les unions légitimées après la naissance de l'enfant sont exposées à une plus grande instabilité. La nécessité de rattraper rapidement la « faute » contraint les familles à revoir à la baisse leurs exigences vis-à-vis du respect des différentes étapes habituellement prévues dans le processus de formalisation de l'union. Dans la précipitation, le père géniteur intimé de reconnaître la paternité ne parvient pas toujours à rassembler les moyens nécessaires

pour finaliser ce processus. On peut penser que l'intégration sociale de ces unions « au rabais » est moindre et qu'elles bénéficient d'un faible soutien familial.

Bien qu'incomplètes, nos données ont permis de souligner que le fait d'avoir été conçu ou de naître hors des cadres socialement reconnus de l'union formelle induit un certain nombre de conséquences sur les conditions de vie de l'enfant, du moins dans les toutes premières années de sa vie. L'analyse de la fécondité pré-maritale et de ses retombées sociales et sanitaires gagnerait à être enrichie par la prise en compte du devenir de ces enfants conçus et/ou nés hors des cadres socialement reconnus.

## BIBLIOGRAPHIE

- ADJAMAGBO, A., V. DELAUNAY, P. LÉVI et O. NDIAYE. 2006. « Production et sécurité alimentaire : comment les ménages d'une zone rurale du Sénégal gèrent-ils leurs ressources ? », *Études rurales*, 177 : 71-90.
- ANTOINE, Ph., P. BOCQUIER, A. FALL, Y. GUISSÉ et J. NANITELAMIO. 1995. *Les familles Dakaroises face à la crise*. Dakar, ORSTOM, IFAN, CEPED, 209 p.
- BLEDSOE, C., et B. COHEN, éd. 1993. *Social dynamics of adolescent fertility in sub-Saharan Africa*. Population dynamics of Sub-Saharan Africa. Washington, National Academy Press, 208 p.
- CALVÈS, A-E. 2002. « Abortion risk and decisionmaking among young people in urban Cameroon », *Studies in Family Planning*, 33, 3 : 249-260.
- KATZ, K., et C. NARE. 2002. « Reproductive health knowledge and use of services among young adults in Dakar, Senegal », *Journal Of Biosocial Science*, 34, 2 : 215-231.
- MENICK, D. 2000. « Les contours psychosociaux de l'infanticide en Afrique noire : le cas du Sénégal », *Child Abuse & Neglect*, 24, 12 : 1557-1565.
- MIKAYIZILA, P., P. GANGA-ZANDZOU et H. MAYANDA. 2000. « L'abandon du nouveau-né à la naissance à Brazaville », *Médecine d'Afrique Noire*, 47, 3 : 145-148.
- MONDAIN, N., V. DELAUNAY et A. ADJAMAGBO. 2004. « Maternité et mariage en milieu rural sénégalais : quel avenir pour les mères célibataires ? », dans *Santé de la reproduction au Nord et au Sud. De la connaissance à l'action*, Actes de Chaire Quetelet, Louvain-la-Neuve.
- OPPONG, C. 1999. « Les systèmes familiaux et la crise économique » dans A. ADERANTI, éd. *La famille africaine. Politiques démographiques et développement*. Paris, Karthala : 221-254.
- PILON, M., et K. VIGNIKIN 2006. *Ménages et familles en Afrique subsaharienne*. Paris, Éditions des archives contemporaines, AUF, Savoirs francophones, 131 p.

## ÉCART D'ÂGE ENTRE CONJOINTS : ÉVOLUTION ET IMPLICATIONS SUR LA FÉCONDITÉ EN MILIEU URBAIN AU BURKINA FASO

Banza BAYA<sup>1</sup>, Abdoulaye MAÏGA<sup>2</sup>

Entre un contexte où l'institution sociale traditionnelle édicte les règles et stratégies matrimoniales et un cadre moderne d'expression des conjoints comme acteurs du processus de formation de leurs unions, la nuptialité urbaine au Burkina Faso accuse une réelle transition. Aussi cette étude se focalise-t-elle, à partir de données d'enquêtes et de recensements couvrant une quarantaine d'années, sur les changements matrimoniaux intervenus en termes, notamment, d'évolution dans le temps de l'écart d'âge entre conjoints et sur les implications de cette situation sur les projets de fécondité des couples ou sur leur recours à la contraception.

### Logiques sociales traditionnelles et alliances matrimoniales

Le mariage au Burkina Faso a pendant longtemps été, et demeure toujours, l'apanage des instances sociales traditionnelles, qui définissent le cadre normatif et opérationnel de son déroulement. La conception du mariage dans les sociétés burkinabé confère une forte considération au droit coutumier, cohabitant de nos jours avec les préceptes religieux et le Code civil régissant la formation des unions.

Du fait du caractère gérontocratique des modes de décision de ces sociétés, les aînés ou doyens, garants et dépositaires des normes et des valeurs sociales, cumulent nombre de pouvoirs décisionnels, dont celui du mariage (Taverne, 1999). La formation des unions revêt ainsi une dimension supra-individuelle : c'est le système social qui décide *qui* se marie avec *qui*, *quand* et *comment*. Les futurs conjoints sont moins acteurs que sujets du processus de construction de leur propre union. Ce manque de considération envers l'opinion des conjoints est davantage discriminant pour les jeunes filles, dont le consentement ne constitue généralement

pas un préalable à la célébration du mariage. On attend d'une femme moins son consentement par rapport à l'union que la preuve de sa féminité par sa capacité à procréer, à perpétuer la lignée de son époux et à contribuer à la reproduction sociale. Parallèlement au don de la femme, pratique assez valorisée, s'opèrent d'autres formes d'alliance non moins récurrentes comme le consentement mutuel, le lévirat, le sororat et le rapt de la fille.

Dans un contexte traditionnel, les unions sont généralement précoces et l'écart d'âge entre l'homme et la femme est très important. Ce sont des situations matrimoniales fortement discriminatoires pour les épouses en termes d'autonomie et de pouvoir décisionnel. En effet, l'écart d'âge confère à l'homme le double avantage d'être un époux tout puissant et le chef de ménage d'une part, et un aîné vénéré et incontesté, dont l'opinion et les actions ne doivent souffrir d'aucune objection, d'autre part. En tant qu'épouse et cadette, la femme se trouve par conséquent doublement soumise à son conjoint et dominée par lui. L'écart d'âge constitue ainsi un facteur d'inégalité de statut des conjoints,

1. Institut Supérieur des Sciences de la Population, Université de Ouagadougou, Burkina Faso: bbaya@issp.bf

2. Institut Supérieur des Sciences de la Population, Université de Ouagadougou, Burkina Faso: amaiga@issp.bf

influençant aussi bien la nature des liens conjugaux que le processus décisionnel dans le couple et l'autonomie de la femme (Barbiéri et Hertrich, 2006). Cette situation a des implications certaines sur les projets de fécondité du couple ou sur le recours éventuel à la contraception.

Le droit coutumier demeure de nos jours déterminant dans le processus d'alliance matrimoniale, mais les logiques précédemment évoquées s'observent en général dans les régions rurales ou pour les générations précédentes. Dans les centres urbains, la diffusion de nouvelles valeurs liées la modernisation engendre un effritement des idéaux traditionnels et l'émergence de nouvelles stratégies matrimoniales dont les conjoints sont les principaux acteurs.

### **Transition de la nuptialité dans un contexte de modernisation**

La modernisation des sociétés africaines induit un changement idéologique et une mutation du système de valeurs : la nuptialité répond alors moins à un déterminisme sociétal ou communautaire qu'à des stratégies individuelles menées par les conjoints. Les comportements démographiques de l'individu seraient moins uniquement déterminés par un champ social extérieur, et davantage par un capital propre intérieur (Roussel, 1995).

Au contrôle social se substitue une rationalité individuelle : de nouveaux comportements matrimoniaux révèlent que l'homme et la femme obéissent à de nouvelles logiques et disposent d'une certaine liberté dans le choix du (de la) partenaire. Ce choix n'est cependant pas fortuit : il revêt souvent un caractère d'homogamie, ou de similitudes sociales entre conjoints, et répond à des attentes réciproques. Ainsi, le choix de l'épouse serait-il de plus en plus dicté par la capacité de cette dernière à contribuer à l'augmentation des bénéfices monétaires et sociaux du couple. Dans ce contexte, la scolarisation et la position de la femme sur le marché de l'emploi apparaissent comme des valeurs ajoutées et cumulées. En revanche,

la femme en se mariant a pour intérêt objectif d'élire et de se faire élire par un homme possédant la plus forte valeur sociale possible. (De Singly, 2004 : 26)

La transition de la nuptialité se traduit aussi par l'entrée tardive en union et la réduction de la différence d'âge entre conjoints. Antoine (2002) impute une partie de ce constat à la durée de scolarisation des filles et

aux difficultés économiques qui affaiblissent le système traditionnel de solidarité sociale en ville. Dans le cas spécifique du mariage tardif des hommes, en plus de la longueur des études,

les difficultés économiques retardent l'ascension à l'autonomie matérielle et la capacité de faire face aux exigences de la compensation matrimoniale (dot) et de l'entretien d'une femme et des enfants. (Yana, 1998 : 383)

L'entrée en union d'un homme dépendrait ainsi moins de son âge que de sa capacité à honorer les responsabilités symboliques et matérielles liées au ménage. Ces contraintes expliqueraient la tendance de certains hommes à contracter des unions avec des femmes, certes plus âgées, mais surtout financièrement davantage capables d'assurer les charges familiales.

Les situations de mariages homogames, ou d'individus de même statut social, l'indépendance financière de l'épouse ou le faible écart d'âge entre conjoints tendent le plus souvent à instaurer des rapports plus égalitaires au sein du couple. Ces rapports peuvent entre autres se traduire par une élaboration conjointe du projet de fécondité ou un processus de décision plus consensuel vis-à-vis de la contraception.

### **Approche méthodologique de l'étude**

L'analyse de l'évolution dans le temps de la nuptialité est faite à partir des données de l'enquête démographique par sondage de la Haute-Volta de 1960-1961, du recensement général de la population de Haute-Volta de 1975, du recensement général de la population du Burkina Faso de 1985, du recensement général de la population et de l'habitation du Burkina Faso de 1996 et de l'enquête démographique et de santé de 2003 (EDS 2003). Les trois premières sources ne donnent que des informations sur l'âge moyen au mariage. La désagrégation des données selon le milieu de résidence ne débute qu'avec le recensement de 1975. Le recensement de 1996 marque l'entrée de la prise en considération de l'écart d'âge entre conjoints comme variable d'analyse de la nuptialité.

La base de données de l'EDS 2003 a permis de pallier cette insuffisance des sources précédentes par la reconstitution des cohortes (ou promotions) de mariages à partir de l'année du mariage et la création d'une variable d'écart d'âge. Les cohortes de mariages de 1967-1976, 1977-1986, 1987-1996 et 1997-2003 ont ainsi été reconstituées.

L'analyse différentielle de l'écart d'âge entre conjoints, dans un premier temps considéré comme variable dépendante, a utilisé les cohortes de mariages, les facteurs socio-culturels (niveau d'instruction des deux conjoints) et les facteurs démographiques (génération de femmes et d'hommes, les types d'union, l'âge de la femme au mariage, le régime matrimonial – monogamie ou polygamie – et le rang d'épouse). Nous avons eu recours à une analyse descriptive simple et à des modèles de régression linéaire.

Dans un second temps, des analyses multivariées explicatives de type linéaire et logistique ont permis d'étudier l'effet de la différence d'âge entre conjoints sur le niveau de fécondité du couple et sur le recours à la contraception. Les variables à expliquer ont alors été le nombre d'enfants nés vivants et l'utilisation de la contraception. La variable contraception combine ici aussi bien les pratiques naturelles et traditionnelles que modernes.

Pour prendre en compte l'effet de troncature à droite, dû à l'âge, dans l'analyse de la fécondité, tous les modèles ont été systématiquement contrôlés par la variable de l'âge de la femme. De même, le nombre d'enfants a servi de variable de contrôle dans les modèles explicatifs de l'utilisation de la contraception.

### **Une entrée en union de plus en plus tardive en milieu urbain**

Le calendrier de l'entrée en union dans les centres urbains burkinabé se caractérise par la précocité, une spécificité du modèle traditionnel de nuptialité en Afrique. L'âge moyen au mariage a nonobstant graduellement subi une hausse significative au fil du temps. Pour l'ensemble de la Haute-Volta, l'âge moyen au mariage en 1960 était de 26 ans pour les hommes et de 16,9 ans pour les femmes. Lors du recensement de 1975, il était respectivement de 28 ans et de 17,9 ans en milieu urbain, à l'époque constitué très majoritairement de la population de Ouagadougou. Dans un processus continu de hausse, la moyenne d'âge au mariage en milieu urbain était de 30,1 ans pour les hommes et de 21,7 ans pour les femmes en 1996. L'analyse de l'évolution de l'âge à la première union des cohortes de mariages reconstituées à partir des données de l'EDS 2003 confirme l'entrée de plus ou plus tardive en union. En moins de trois décennies, l'âge moyen des femmes au premier mariage a augmenté de près de trois ans.

Les caractéristiques de l'union, à savoir le régime matrimonial, le rang d'épouse ou le type d'union expliquent très peu la précocité différentielle de l'entrée en union. Le retard d'entrée en union des femmes est principalement attribuable à la scolarisation. La priorité accordée aux études conduirait de plus en plus les jeunes filles à ne concrétiser leurs projets de mariage qu'à la fin ou à un stade avancé de leur scolarité. La nuptialité plus tardive des filles est sans doute aussi explicable par l'émergence d'une classe d'hommes privilégiant, comme critère de choix d'une épouse, sa valeur ajoutée capitalisée à travers l'instruction et l'emploi. À l'inverse, la pression familiale ou les contraintes socio-économiques peuvent favoriser un mariage précoce, de sorte que les jeunes filles abandonnent assez tôt les études pour se consacrer entièrement à la vie de couple.

### **Les écarts d'âge entre conjoints : importants, mais en régression**

Parallèlement à l'entrée plus tardive en union, la transition de la nuptialité se caractérise par des écarts d'âge entre conjoints certes importants, mais en régression. Les époux, en milieu urbain, ont un écart d'âge moyen de 10 ans. Dans un couple sur deux, l'homme a 8 ans de plus que la femme. Les modèles d'analyses multivariées ont révélé, dans des modèles de variance explicative de près de 75 % à 90 %, que la différence d'âge entre conjoints est tributaire de l'effet de génération, du rang de mariage de la femme et de la précocité du mariage. L'écart d'âge est en effet plus important lorsque les conjoints appartiennent à une ancienne génération. De même, l'écart d'âge est plus important au sein des unions polygames et le rang de l'épouse est un paramètre d'accentuation de cet écart. On observe par ailleurs une relation positive entre la précocité de l'union et l'écart d'âge entre les conjoints. L'entrée en union des hommes étant concentrée autour d'une moyenne supérieure à celle des femmes, plus tardive est l'entrée en union de la femme, moins élevée est la différence d'âge avec son mari. Il ressort ainsi, pour la période 1997-2003, que pour les unions où la femme s'est mariée entre 10 et 17 ans, la différence d'âge du couple est supérieure de 7 années à celle des couples où la femme s'est mariée après 26 ans.

### **Analyse de la fécondité différentielle suivant l'écart d'âge entre conjoints**

L'analyse de la fécondité différentielle prend en considération des caractéristiques individuelles des conjoints et des caractéristiques de l'union. Le lien de causalité entre la différence d'âge et la fécondité différentielle ne peut cependant pas être établi sur la base de la modélisation statistique que nous avons élaborée. Dans nos modèles, la fécondité différentielle est significativement expliquée par l'appartenance des conjoints à une cohorte de mariages donnée, leurs niveaux d'instruction et le caractère précoce de l'entrée en union de la femme. L'influence de ce groupe de facteurs sur la fécondité différentielle a une tendance similaire à celle de l'analyse des effets bruts, mais dans de moindres proportions. En d'autres termes, le niveau de fécondité baisse dans le temps avec les nouvelles cohortes de mariages ; la scolarisation influence négativement les comportements en matière de procréation, tandis que la précocité d'union des femmes favorise une descendance nombreuse.

L'influence de l'écart d'âge entre les conjoints ne peut d'emblée être remise en cause, notamment pour la fécondité, d'autant plus que la corrélation s'est révélée significative au niveau bivarié. Ce constat statistique conforte l'hypothèse de l'existence d'une relation de causalité dont l'influence serait indirecte, car susceptible d'être médiatisée par certaines caractéristiques des conjoints ou de l'union.

### **Analyse de l'utilisation de la contraception selon l'écart d'âge entre conjoints**

Pour la recherche de lien de causalité entre la différence d'âge des conjoints et l'utilisation de la contraception, les modèles d'analyse ont révélé, toute chose étant égale par ailleurs, que les facteurs explicatifs de l'utilisation différentielle de la contraception sont le niveau d'instruction de la femme, le régime matrimonial, le fait d'aborder les questions de planification familiale avec son conjoint et l'opinion de ce dernier sur ces questions. Ce modèle révèle une relation positive entre l'instruction de la femme et la réceptivité de la contraception par celle-ci. En situation de polygamie, les femmes sont moins enclines à recourir à la contraception, tandis que la discussion de la planification familiale avec les conjoints les prédispose davantage à cette pratique. L'approbation de la planification

familiale par le conjoint est un paramètre essentiel pour son utilisation ; la pratique de la contraception est en effet doublement importante chez les femmes dont l'opinion du conjoint est favorable vis-à-vis de la planification familiale.

Cette étude permet de mettre en évidence les changements ou mutations qui affectent la nuptialité. La transition de la nuptialité en milieu urbain s'opère à différents niveaux et à des degrés divers. La communauté ou la famille aurait tendance à perdre ses fonctions traditionnelles de gestion des alliances matrimoniales au profit des conjoints qui s'érigent progressivement comme les principaux acteurs de l'union. Dans cette vague de changements, les femmes entrent en union de plus en plus tardivement, ce qui se traduit par une réduction de l'écart d'âge entre les conjoints. La fécondité différentielle s'est statistiquement révélée tributaire de l'appartenance des conjoints à une cohorte de mariages donnée, leurs niveaux d'instruction et le calendrier de mariage de la femme. Tout comme pour la fécondité, les modèles d'analyse ne permettent pas d'établir une influence de l'écart d'âge des conjoints sur l'utilisation de la contraception. Le niveau d'instruction, le régime matrimonial, la discussion au sein du couple de la planification familiale et l'approbation de la planification familiale par le conjoint sont les facteurs explicatifs de l'utilisation de la contraception par les femmes.

### **BIBLIOGRAPHIE**

- ANTOINE, P. 2002. « Les complexités de la nuptialité : de la précocité des unions féminines à la polygamie masculine en Afrique », dans G. CASELLI, J. VALLIN et G. WUNSCH, éd. *Démographie : analyse et synthèse. Vol. II : les déterminants de la fécondité*. Paris, INED : 75-102.
- BARBIERI, M., et V. HERTRICH. 2006. « Écarts d'âge entre conjoints et pratique contraceptive en Afrique sub-saharienne », INED, *Population*, 5-6 : 725-764.
- DE SINGLY, F. 2004. *Fortune et infortune de la femme mariée*. Paris, PUF, 246 p.
- INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE LA DÉMOGRAPHIE. 1978. *Recensement général de la population 1975*. Ouagadougou, 1, 145 p.
- INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE LA DÉMOGRAPHIE. 2000. *Recensement général de la population et de l'habitation 1996*. Ouagadougou, I et II, 348 p. et 180 p.

- INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE LA DÉMOGRAPHIE et ORC MACRO 2004. *Enquête Démographique et de Santé du Burkina Faso 2003*. Calverton, Maryland (USA), INSD et ORC Macro, 455 p.
- ROUSSEL, L. 1995 « Fécondité et famille » dans H. GÉRARD et V. PICHÉ, éd. *La sociologie des populations*. Québec, Presses de l'Université de Montréal: 139-154.
- SERVICE DE STATISTIQUE ET DE LA MÉCANOGRAPHIE. 1961. *Enquête démographique par sondage en république de Haute-Volta 1960-1961*. Tome I, Ouagadougou, 216 p.
- TAVERNE, B. 1999. « Valeurs morales et messages de prévention », dans C. BECKER, J-P. DOZON, C. OBBO et M. TOURÉ, éd. *Vivre et penser le sida en Afrique*. Paris, Codesria-Karthala-IRD: 509-525.
- YANA, S. D. 1998. « Conjoncture économique et constitution de la famille: une étude des représentations du mariage et de la procréation au Cameroun », dans F. GENDREAU, éd. *Crises, pauvreté et changements démographiques dans les pays du sud*. Paris, Estem: 377-392.

**CHAPITRE 3**

**Représentations,  
rapports de genre  
& intergénérationnels**



# COMPORTEMENTS MATRIMONIAUX AU SÉNÉGAL À L'INTERFACE DES TRADITIONS, DE L'ISLAM, DE LA COLONISATION ET DE LA LOI (XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> SIÈCLE)

Philippe ANTOINE <sup>1</sup>

Ce texte propose de revisiter l'évolution des comportements matrimoniaux du XVIII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle au Sénégal, particulièrement en milieu urbain, à travers diverses sources d'information et de voir comment traditions, religions, colonisation et législation ont façonné les pratiques et les modalités du mariage jusqu'à aujourd'hui. La plupart des observations anciennes, durant les périodes précoloniale et coloniale, proviennent d'Occidentaux : « explorateurs », ecclésiastiques ou administrateurs coloniaux. Un aspect mérite d'être examiné en filigrane : celui du regard que portent ces Occidentaux sur les sociétés qui les entourent et qui nous renseigne plus sur leurs perceptions que véritablement sur la réalité sociale. Bien souvent, l'observation apparaît fortement biaisée par les idées préconçues ou les jugements de valeur des auteurs.

En s'appuyant sur l'ouvrage de l'historien Mamadou Diouf (2001), on peut baliser temporellement à grands traits dix siècles d'histoire du Sénégal. Vers l'an 1000 débute l'islamisation de la région. Entre 1200 et 1550, l'empire du Jolof couvre une grande partie du Sénégal actuel ; composé de royaumes, il se fragmente vers 1550. À partir de 1444, date des premiers contacts réguliers avec les Européens, des marins portugais font souvent escale sur les côtes et sont présents dès 1492 sur l'île de Gorée. En 1638, les Français s'installent à leur tour sur une île à l'embouchure du fleuve Sénégal et, en 1659, ils créent un comptoir dénommé Saint-Louis. En 1677, la compagnie du Sénégal assure à la France le monopole du commerce. Durant cette période, à l'intérieur du pays, se déroulent de nombreuses guerres sur fonds religieux entre divers royaumes. En 1840, la culture de l'arachide commence et débute alors la colonisation des terres. En 1848, avec l'abolition définitive de l'esclavage, l'arachide devient l'activité commerciale principale. De 1854 à 1865, sous Faïdherbe, on assiste à la création par conquête du Sénégal moderne avec, en 1857, l'instal-

lation des Européens à Dakar. En 1871, Saint-Louis et Gorée deviennent des communes de plein exercice, suivies par Rufisque (1880) et Dakar (1887). L'année 1895 marque la création de l'Afrique Occidentale Française dont Dakar devient la capitale (Johnson, 1991). Durant toute cette période, la confrérie Mouride émerge. En 1946, la loi Lamine Gueye met fin à la distinction entre sujets (les habitants de l'intérieur) et les citoyens (ressortissants des quatre communes) en octroyant à tous la citoyenneté. Enfin, en 1960, le Sénégal devient indépendant (Diouf, 2001).

On voit les bouleversements et les influences diverses qui ont affecté les populations du Sénégal et leurs trois principales ethnies : les Wolofs, l'ensemble Peuls/Toucouleurs et les Sérères. Les coutumes et traditions entourant le mariage vont être influencées par les prescriptions du Coran avec l'islamisation progressive du pays ; elles vont être livrées au regard réprobateur des missionnaires et des voyageurs occidentaux puis confrontées, enfin, à des lois provenant du colonisateur français, puis de l'État sénégalais.

---

1. Institut de recherche pour le développement, Dakar, Sénégal, philippelo34@orange.fr

Différents récits de voyageurs au XVIII<sup>e</sup> siècle rendent compte de la perception qu'ont les Européens des coutumes entourant le mariage. À partir de la Révolution française et de l'élaboration du Code civil en 1804, et tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, le mariage se transforme en France, le mariage civil primant sur le mariage religieux. Cette sécularisation du mariage se répercute-t-elle au Sénégal, en particulier dans les quatre communes qui ont un statut particulier ? Quelles sont les positions des différents acteurs qui tentent d'influer les règles du mariage : l'État colonial, les religieux catholiques et leurs relais, les religieux musulmans, la population ? Comment évoluent durant toute cette période les modalités et les règles entourant le mariage ? Le débat autour de la primauté du mariage civil ou religieux musulman tournera à l'avantage du second à l'époque coloniale. À partir des années 1940, et dans les premières années de l'indépendance, on s'attend à une modernisation du mariage et à la disparition de certaines pratiques comme le paiement de la dot ou de certaines formes d'union comme la polygamie. Il n'en sera rien, bien au contraire. Les évolutions du droit et des pratiques concernant le mariage à l'époque coloniale marquent encore de leur empreinte la société sénégalaise contemporaine.

### Le regard condescendant du blanc

À travers une analyse de contenu de différents récits de voyageurs, nous tentons de rendre compte des coutumes matrimoniales au Sénégal du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle. En fait, nous n'en avons qu'une vision caricaturale et bien souvent raciste livrée par ces auteurs et il convient de confronter leurs descriptions à des travaux anthropologiques plus contemporains. À leurs yeux, la pratique de la polygamie et celle de la dot constituent des formes d'assujettissement des femmes. Femmes au charme desquelles ces auteurs ne restent pas insensibles et qui conduit à s'interroger sur les jeux de la séduction.

#### *Des coutumes bizarres !*

Parmi les quelques récits de voyage consultés, citons l'un des plus anciens, celui d'un chirurgien qui servit la « Compagnie royale d'Afrique », le sieur Jacques-Joseph Le Maire (1695), qui retrace un voyage effectué au Sénégal en 1682-1683. Dans son compte rendu de voyage, il constate que la région est déjà entièrement islamisée « Les Nègres depuis cette côte jusqu'à Gambie, observent la Loy de Mahomet. » Plus particulièrement les

Peuls, qu'il dénomme Foules, qui « observent la Loy de Mahomet plus religieusement que les autres nègres ». Il est surtout frappé et scandalisé par la pratique de la polygamie et le nombre important d'épouses. « Quoy qu'ils ne puissent avoir plus de quatre femmes selon l'Alcoran, ils en ont néanmoins tant qu'ils en peuvent nourrir ».

Il constate que « Toutes ses femmes ont leur logement séparé, et cinq ou six esclaves chacune pour les servir ». En filigrane de son texte, on comprend que la polygamie ostentatoire qu'il décrit concerne les dignitaires nobles. Les démarches préliminaires conduisant au mariage relèvent d'une transaction commerciale, le simple paiement du prix de la jeune fille. « Lors qu'ils trouvent quelque fille à leur gré, ils la demandent à son père. S'il veut la donner on convient du prix. La qualité ou la beauté la renchérisse. Des bœufs font la dot qui tourne au profit du père... ». Il ne note pas de cérémonie particulière, si ce n'est le recours, le soir des noces, à un pagne blanc qui est étendu sur le lit nuptial afin de recueillir la preuve de la virginité. Le mariage lui semble une affaire d'argent et il s'en offusque. Il est bon, cependant, de s'interroger sur les conditions entourant le mariage dans son propre pays au moment où il écrit. En France, dans l'aristocratie, à la même époque, les filles, qui faisaient jadis la richesse des familles lorsqu'on les vendait à leurs maris, deviennent une charge. Jean-Claude Bologne (1997) cite un père jésuite, Étienne Bertal, qui, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, prêchait en ces termes : « En nos temps, celui qui a plusieurs filles est pauvre, il en est du moins bien embarrassé et ne sait comment s'en défaire, comme si le prix en était ravalé et qu'elles valussent moins qu'autrefois » (Mignart, 1844). Il n'y a donc pas que dans les royaumes wolof ou peul que la femme est considérée comme une marchandise qui peut faire ou non la fortune de ses parents. À cette époque on compte également de nombreux mariages précoces chez les jeunes filles de l'aristocratie française.

Plus d'un siècle plus tard, René Claude Geoffroy de Villeneuve (1814) décrit lui aussi le mariage comme l'achat d'une femme.

Chez les Ouolofs, lorsqu'un jeune homme recherche une fille en mariage, la famille de celle-ci se rassemble sur la place du village. Au milieu du cercle des parents sont les futurs conjoints. Le jeune homme fait ses offres, qui consistent en or, en marchandises, en bœufs ou en esclaves. L'affaire se débat et se conclut comme un marché ordinaire. Le consentement de la fille n'est pas nécessaire pour le mariage. Lorsque l'on est d'accord, le prétendu paie

comptant ce qu'il a promis.

Il insiste sur l'absence de consentement de la jeune fille. Il cite aussi la nécessité de la preuve de la virginité et l'importance de la fête qui suit la première nuit (huit jours de fête passés à danser). En ce qui concerne la polygamie, sa description est plus précise que l'auteur précédent :

La première femme, légitimement mariée, a l'autorité sur les autres. Elle perd ses droits si elle n'a pas d'enfants. En général, les femmes d'un même ménage vivent entre elles de bon accord ; l'ordre établi sert à entretenir cette union : car, quelque préférence que le mari puisse avoir pour l'une d'elles, il est obligé de partager son temps également entre toutes ; et de même chaque femme, à son tour, est obligée de préparer la nourriture de son époux.

Mais il en voit très bien les limites sur le plan affectif : « Cette affection plus vive des enfants pour la mère tient à la polygamie qui affaiblit l'amour paternel en le partageant entre les enfants des différentes femmes, tandis que la tendresse jalouse de la mère se concentre en un seul point. » Enfin, il relève qu'en plus de la polygamie « légitime », il existe aussi des concubines : « Outre les femmes épousées de cette manière, et qui sont les seules légitimes, les nègres prennent autant de concubines<sup>2</sup> qu'ils peuvent en nourrir, et les répudient quand ils veulent ; mais les fils de ces dernières ne jouissent pas des mêmes droits que ceux des autres femmes : ils n'ont point part aux dons et faveurs accordés par le père aux autres enfants ». Sur le fond, le regard n'a guère évolué depuis le siècle précédent : la femme est une marchandise dont il convient de fixer le prix. Plusieurs auteurs le rejoignent dans sa description. À ce sujet, on parle de mariage par coemption (Geismar, 1933) ; les premières traces de mariage de ce type se trouvent du côté de la république de Rome, vers 200 avant J.C. (Légaré, 1983). La coemption représentait l'achat de la femme par le citoyen romain qui voulait l'acquérir pour épouse. En vertu de la coemption, la femme tombait sous la puissance absolue de son mari<sup>3</sup> et il n'y avait donc pas consentement de la femme. S'agissait-il vraiment de mariages de ce type ?

D'autres auteurs s'opposent à cette thèse. Pour eux, il ne s'agit pas d'achat, mais du versement d'une dot, une

forme de compensation symbolique. Abdoulaye Bara Diop (1985), explique très bien l'importance que va prendre la dot au cours du temps dans les royaumes wolof et le lien qui existe entre l'inflation de la dot et la polygamie. Selon lui, tant que le mariage respectait le système d'échange préférentiel, la dot a gardé une valeur symbolique. C'est avec l'institution de la monarchie que la dot a pris de l'importance avec la nécessité de multiplier les alliances politiques en dehors de la parenté. La concurrence des princes a favorisé la croissance de la dot y compris dans les milieux plus modestes où les dignitaires cherchaient aussi des épouses parmi les plus belles femmes. La polygamie facilitait cette évolution du système dotal dans la mesure où elle permettait de « contracter des mariages de parenté, d'intérêt politique et d'amour ; les deux dernières formes rompaient souvent le système préférentiel au profit du système dotal » (Diop, 1985).

René Claude Geoffroy de Villeneuve (1814) donne également une description d'une coutume qu'il juge singulière et qui montre une pratique du mariage fort éloignée des préceptes de l'islam, celle du mariage par rapt, coutume qui sera également décrite cinquante ans plus tard par l'abbé David Boilat (1853)<sup>4</sup> :

Chez les Sérères, le mariage est accompagné d'une coutume encore plus singulière. Le jeune homme qui trouve une fille à son gré fait sa demande à la famille ; si elle est accordée, le soir il rassemble ses amis pour aller enlever sa prétendue. Celle-ci se tient renfermée dans sa case, environnée de ses compagnes. Là elles soutiennent un siège en règle,

4. Voilà la description plus violente qu'en fait l'abbé Boilat : « Les parents du futur demandent solennellement la jeune personne à ses parents réunis, auxquels on laisse une barre de fer (monnaie du pays) et une calebasse de vin de rondier. La future n'est jamais présente au mariage, on ne l'en prévient pas, ou elle est censée l'ignorer. La demande étant exaucée, les deux familles sortent hors du village, se cachent sous les arbres et attendent le moment où la future épouse est très attentive au travail des champs. Tout à coup, un des parents du prétendu pousse un cri : la voilà ! la voilà ! La fiancée, effrayée, lève la tête et se sauve au travers de la campagne, ses parents la suivent, feignant d'aller à son secours ; les autres courent pour la saisir. [...] La foule arrive au village, on enferme la mariée dans une case pendant un mois ; défense au marié d'y mettre le pied. Il est seulement obligé de la nourrir comme il faut pendant ce temps-là. La retraite terminée, le mari vient chercher sa femme et la conduit chez lui, sans tumulte ni bruit. Les parents viennent les féliciter et les saluent en se retirant : il est bien entendu que la plupart d'entre eux ont eu déjà des enfants avec leurs futures, ce qui n'empêche en rien cette cérémonie indispensable pour légitimer les enfants ».

2. Les concubines mentionnées sont en général des esclaves.

3. Le contrat de coemption utilisait la mancipation qui était un mode d'acquisition de la propriété. On peut donc dire, de façon figurée, qu'une femme émancipée est une femme qui est passée du rang d'objet au statut de sujet.

et ce n'est qu'après une forte résistance et des cris de convention que la place est rendue aux assaillants. Leçon précieuse et frappante pour le sexe, qui prouve que si, pour un mariage légitime, ce n'est, pour ainsi dire, qu'à la violence qu'on doit faire le sacrifice de sa vertu, à plus forte raison doit-on davantage se mettre en garde contre les attraits du vice et les séductions de la volupté?

On voit bien la dimension symbolique de ce type de mariage. Cette forme d'entrée en union n'est pas une spécificité des Sérères, on le rencontre aussi chez les Diolas et des simulacres de rapt avaient lieu également dans le Fouta Toro. Lucien Geismar (1933) considère que cet enlèvement symbolique est le préalable à des pourparlers et la dot s'avère être la simple transformation de l'indemnité de rapt.

Au moment où Geoffroy de Villeneuve écrit ces lignes, en 1814, dans les campagnes françaises, de nombreuses noces débutent encore par le même assaut symbolique. Il s'agit de réminiscences atténuées de coutumes anciennes de la pratique du rapt<sup>5</sup>. L'historien Jean-Claude Bologne (1997) en donne de nombreux exemples au début du XIX<sup>e</sup> siècle; citons-en un parmi d'autres: « La jeune fille habillée et parée est défendue par sa famille, cachée dans le grenier. La porte de la maison est verrouillée, et les jeunes garçons miment un assaut qui bien entendu n'aboutit jamais ».

L'abbé David Boilat (1853), métis du Sénégal, observateur attentif mais partial, s'attache également à décrire les coutumes pour chacune des ethnies du Sénégal. Par exemple, il distingue plus en détail les différentes étapes du mariage chez les Wolofs:

Les mariages se font avec de grandes cérémonies. Lorsqu'un jeune homme a fait son choix, il en prévient ses parents; ceux-ci convoquent toute la parenté, même la plus éloignée; on se réunit en conseil, on délibère, et quand on est d'accord, on prévient les parents de la fille qu'on désire faire une demande; ces derniers se consultent aussi en grande réunion et décident pour ou contre. Dans le cas de refus, on est averti officieusement et la demande n'a pas lieu; si, au contraire, on souscrit à la demande, on convient de part et d'autre du jour et de l'heure où devront, comme la première fois, se réunir les deux familles. Les vieillards les plus

respectables sont députés par les parents du futur pour faire la demande et apporter en même temps un présent proportionné à la fortune du demandeur. C'est de l'argent ou de l'or, avec des pagnes, des bœufs, des moutons, enfin tout ce qui forme la richesse du Wolof. On n'exige point de dot de la future, c'est le mari seul qui doit payer pour avoir une bonne épouse. Le cadeau est reçu et le consentement donné; ce sont les fiançailles. On fixe le jour du mariage et l'on en prévient les marabouts qui doivent le bénir au nom de Dieu. Inutile de dire qu'après la bénédiction maraboutale, on fait une noce qui dure huit jours. Cette première femme conserve toujours l'amitié de son mari et toute sa confiance, elle occupe la première place dans sa maison; mais si le nègre est riche, au bout de quelque temps, il associe à cette première épouse quelques concubines: il n'est satisfait que quand il en a trois ou quatre.

Concernant les Peuls, ses descriptions sont plus succinctes: « Comme tous les peuples du Sénégal, les Peules sont mahométans et superstitieux. Ils se marient de très bonne heure: les hommes à quatorze ans et les filles à onze. Les deux futurs sont fiancés dès le jour de leur naissance, ou pendant qu'ils sont encore attachés à la mamelle ».

Les écrits de l'abbé Boilat montrent un pays où le mariage musulman prend de plus en plus sa place. Chacune des familles est impliquée et la dot fixée par négociation. Le consentement de l'homme est pris en considération; il ne nous dit rien du consentement de la jeune fille.

Toutefois, l'abbé Boilat se désespère de la prégnance de la religion musulmane. Il aspire à convertir au catholicisme tous ces individus fourvoyés dans une autre religion, afin de les sortir de l'obscurantisme. Mais il ne se fait guère d'illusions: l'islam est bien implanté et il note même, à son grand désespoir, des conversions de chrétiens vers la religion musulmane. Si tous les auteurs cités sont unanimes à décrire la contrée comme largement islamisée, ils s'attardent également dans leurs descriptions sur les beuveries qui peuvent avoir cours et sur l'attachement à de multiples superstitions et gris-gris.

Un autre voyageur, Anne Raffanel (1856) investi d'une mission géographique<sup>6</sup>, tient des propos particulière-

5. Au début du Moyen-Âge, en France, le mariage par rapt et la polygamie étaient pratiqués par les guerriers francs.

6. L'Académie des Sciences lui avait confié la tâche d'explorer les voies pour aller de l'embouchure du Sénégal à celle du Nil! Ambitieux projet qui tourna court quand il fut fait prisonnier durant neuf mois en pays Bambara. Il n'atteignit même pas le Niger.

ment outranciers concernant les rapports entre hommes et femmes :

Les nègres [...] ne sont ni galants ni complaisants avec leurs femmes et les traitent en servantes. Mais celles-ci savent se venger des dédains de leurs maris, et pour de belles pagnes, pour un collier de verre, elles ne se feraient pas faute de manquer à l'obligation fondamentale du contrat tacite qui les lie [...] <sup>7</sup>. La polygamie est permise selon la loi mahométane, c'est-à-dire qu'un homme peut prendre autant de femmes qu'il le désire, à la seule condition de les nourrir [...]. En Afrique, les filles sont nubiles de bonne heure. Il n'est pas rare de les voir se marier dès l'âge de douze ans.

Anne Raffenel est persuadé, tout comme l'abbé Boilat, que l'avenir de la colonie passe par la conversion au catholicisme des autochtones, mais il connaît les objections formulées par d'autres Européens. Comment concevoir « de faire abandonner la religion de Mahomet, si commode et si appropriée au caractère des peuples... une religion qui consacre le droit donné à l'homme de prendre autant de femmes qu'il peut en nourrir et d'en changer à volonté » ? Il dénonce l'aveuglement du gouvernement qui vient de faire construire à Saint-Louis « en 1848, aux frais de la colonie, une mosquée monumentale, destinée à éclipser par sa magnificence l'église chrétienne ». Il continue sa diatribe : « Nous sommes chez nous à Saint-Louis ; nous n'avons pas à y ménager une population conquise ». Selon lui, le gouvernement doit tout au plus tolérer la religion musulmane, mais ne pas en favoriser la pratique. Il ne sera pas suivi, sur ce plan, par les autorités de la colonie.

#### *Les jeux de la séduction*

Tous ces voyageurs tiennent, à des degrés divers, des propos outrageusement racistes envers la population locale. Mais, parfois, ils portent un regard plus attendri et sont séduits par les femmes sénégalaises. Jacques-Joseph Le Maire (1695) s'attarde ainsi sur la beauté des femmes estimant que les critères esthétiques des autochtones rejoignent les siens : « Ils considèrent autant la beauté que nous, et ils aiment les beaux yeux, la petite bouche, les belles lèvres, et le nez proportionné. À l'exception de la noirceur, il y a des Nègresses aussi bien faites que nos Dames Européennes. Elles ont plus d'esprit que les hommes, et sont fort lubriques ». Ces propos assez impressionnistes ne nous disent pas exactement de

quelles femmes il parle. Des femmes des villages ? Des femmes de Saint-Louis ? Ce sont certainement à ces dernières qu'il fait allusion. D'autres auteurs comme Geoffroy de Villeneuve (1814) sont aussi pris sous le charme : « Les femmes peules sont d'une très jolie figure ; elles ont la taille mince et déliée ; leurs yeux sont très beaux, mais languissans ; leur voix toujours tendre ». Il ne s'agit pas d'une attitude naturelle de la part de ces femmes, mais de jeux de séduction à son égard. Villeneuve décrit en fait deux attitudes spécifiques : d'une part, ce que l'on dénomme *laamsal* en wolof, c'est-à-dire un jeu de regard langoureux et, d'autre part, le *nexal baat*, le fait d'adoucir la voix ; deux techniques de charme bien connues des Sénégalaises, et transmises de génération en génération.

Toujours dans le domaine de la séduction, le récit que fait Anne Raffenel (1856) de sa rencontre avec la princesse Penda est intéressant à plus d'un titre. Il cherche à entrer en relation avec le père de cette femme, dignitaire important de la région qu'il traverse. Écoutons la version que Raffenel donne de sa rencontre au bord du fleuve Sénégal :

Je vis entrer, dans la case où l'on me permettait de résider, une jeune femme d'une taille élégante et d'une démarche presque majestueuse. Elle se présenta d'un air dégagé, avec un sourire gracieux, et en me disant bonjour en français. Sa figure ne manquait pas d'agrément, bien qu'elle offrit aussi, sauf la couleur qui était celle des Peulhs, les traits caractéristiques de la race nègre. Son costume, le plus gracieux et le plus recherché que j'aie encore vu sur une peau noire, mérite d'être décrit en détail [...]. Après avoir bien déjeuné et s'être fait donner, entre autres objets, plusieurs pièces de 5 francs, sous prétexte de réparer un de ses bracelets, Penda me soumit, comme elle l'eût fait à son fournisseur, un aperçu de ses besoins les plus urgents. J'aurais vidé toutes mes caisses que je fusse à peine parvenu à la satisfaire ; aussi, quelque ennui que j'éprouvasse à refuser mon illustre convive, je dus demeurer inébranlable et résister à ses caressantes suppliques... J'allais sortir pour faire ma promenade, quand une femme que j'avais remarquée auprès de Penda s'approcha de moi et me dit : « c'est une Bambara, et les Bambaras ne sont pas raisonnables. Tu as bien fait de ne lui rien donner. Moi, qui suis plus discrète, je ne te demanderai que de la mousseline, de la guinée, du sucre, des verroteries, du corail... »

On sent bien qu'il est attiré par cette femme et en même temps au détour d'une phrase le mépris réapparaît, il ne peut s'empêcher de voir avant tout en elle l'être inférieur : le nègre ! Elle, de son côté, déploie les

7. Pourtant la femme adultère est réduite à l'esclavage.

jeux d'une séduction intéressée. L'attitude de la princesse Penda évoque fortement le *mbaraan*, pratique que l'on peut définir comme l'art de soutirer de l'argent à de potentiels amis/amoureux/amants; toute l'ambiguïté réside dans l'incertitude des rôles exercés par l'homme. Les relations intéressées des jeunes filles (Ndiaye, 2006) ne datent donc pas d'aujourd'hui.

Alphonse Trémeau de Rochebrune, médecin et botaniste, n'est pas non plus insensible au charme des Sénégalaises qu'il a « observées » au plus profond de leur intimité. Il se livre à toute une « recherche » concernant le corps des femmes wolofs, en particulier la partie la plus charnue de leur anatomie: « Qui n'ait été frappé en outre du mode de balancement imprimé par coquetterie à cette partie du corps, d'une sorte de va et vient (Katjharkatjarhar) d'autant plus apparent, qu'elle est recouverte d'un pagne (M'pendal) excessivement collant » (Rochebrune, 1881). Et, plus loin, « Pendant la marche les femmes Ouoloves dirigent leurs épaules en arrière, mais cette allure ne traduit en aucune façon l'instabilité de l'équilibre<sup>8</sup>; c'est une habitude de coquetterie, une posture gracieuse, selon elles, qu'elles adoptent lorsqu'elles veulent paraître « Djhigen bi rafet » [femmes élégantes] ».

À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les Sénégalaises déploient déjà tout un art de la séduction par diverses attitudes et le recours à certains accessoires aux vertus érotiques (ceintures de perles ou *bin-bin*). Se voulant observateur scientifique, Alphonse Trémeau de Rochebrune attribue aux danses endiablées des femmes les causes de leurs nombreux avortements. Selon lui, les femmes passent l'essentiel de leurs soirées à l'exercice de la danse:

Ces danses, aux mimiques fortement expressives, apparaissent dans toute leur primitive impudicité; d'abord lents, onduleux, lascifs, les mouvements de la danseuse insensiblement s'accroissent, le balancement saccadé de toute la région fessière et abdominale s'accroît, et il arrive un moment où

la rotation du bassin tout entier acquiert un degré d'intensité frénétique.

Est-ce vraiment aux causes d'avortement qu'il s'intéresse de si près?

Du côté des auteurs européens, il existe indubitablement une attirance envers les femmes sénégalaises, mais il y a toujours une réflexion ou une incise pour rappeler leur différence et leur infériorité. Ces jeux de séduction ont donc leurs limites. S'il y a bien des relations sexuelles ou du concubinage<sup>9</sup>, il n'existe guère d'unions légitimes entre Européens et Africaines (l'inverse est quant à lui inimaginable). Par ailleurs, la description des comportements féminins à travers ces différents exemples datant de plus d'un siècle et demi conduit à nuancer fortement ce qui apparaît être une nouveauté, pour certains commentateurs, de la société contemporaine. Il est difficile de partager la description de ce qui est présenté comme de nouveaux comportements féminins à Dakar tels que ceux énoncés par le sociologue congolais Tshikala Kayembe Biaya (2001) « Désormais, ce sont ces ressources érotiques dont la séduction constitue l'une des armes décisives – plus que le mariage ou la maternité – qui aident [les jeunes filles] à se positionner dans un champ social dominé par le besoin d'argent. » Les jeux de la séduction sont présents depuis fort longtemps au Sénégal, et leur perpétuation incite à penser que le mariage précoce ne scellait pas définitivement la vie des femmes. La question du divorce et du remariage est peu abordée par les auteurs des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, mais on verra que le phénomène a une certaine ampleur.

On vient de voir avec quelle condescendance ces observateurs occidentaux, pleins de préjugés, tentent de décrire des sociétés fort différentes de la leur. L'aspect le plus spectaculaire, selon eux, du caractère indigène du mariage se loge dans les modes de célébration, dans ce qui ressemble à l'achat d'une femme, dans la vérification de la virginité de l'épouse et son affichage public et dans la pratique de la polygamie. En ce qui concerne cette dernière, comme le note à juste titre Louis-Frédéric Tautain (1885), « La religion n'a pas créé la polygamie, qui existait déjà dans toutes les peuplades, mais elle a

8. Il répond à certains de ses collègues qui laissaient entendre que la situation bipède est moins facile chez la femme, ce qui pour certains auteurs de l'époque signifiait en fait une prédisposition à la marche quadrupède. Cette insinuation renvoie encore à l'animalité des Africains, alors que nous sommes en fait à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

9. Le mariage à la mode du pays pratiqué par les Européens avec les Autochtones, dont les fameuses signares (Angrand, 2006), choquait profondément l'abbé Boilat (1853). Ces unions sont fondées sur la coutume, et aucune mention n'est faite d'éléments chrétiens. Ce type d'union ne déclinera que vers la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.

eu une autre importance en définissant la situation des enfants de la concubine esclave, en établissant leurs droits à la filiation paternelle [...] ». L'islam a en quelque sorte sacralisé l'institution de la polygamie. Dans les sociétés traditionnelles, en cas de polygamie, le nombre d'épouses n'était pas limité et certaines pratiques sociales, comme le lévirat ou le sororat, venaient la conforter.

Voyons maintenant comment ont évolué (ou non) les modalités du mariage au cours de la fin de la période coloniale et des débuts de l'indépendance du Sénégal.

### **De l'époque coloniale à l'indépendance : permanences et changements**

En 1940, Henri Labouret résume la perception dominante de la condition de la femme africaine telle qu'elle est véhiculée par les récits de voyage d'« africanistes » auprès des lecteurs français :

[...] la condition misérable des Nègresses, vendues contre leur gré, tout au moins sans leur consentement, à des maris qui se conduisent à leur égard comme des brutes sauvages, les traitent en esclaves, les font travailler ainsi que des bêtes de somme, les mettent en gage pour payer leurs dettes, les louent et les prostituent afin d'en tirer profit. Le veuvage ne libère pas ces créatures misérables, puisque la coutume les oblige à demeurer dans la famille de leur défunt mari, à épouser et servir jusqu'à la mort un parent de ce dernier. Elles sont de plus contraintes de supporter la polygamie et ses conséquences, sans pouvoir réagir contre des habitudes dégradantes, sans nourrir même l'espérance d'améliorer leur sort [...].

Le portrait est sans pitié. On voit donc bien la mission que doit s'assigner le colonisateur, celui de donner des droits aux femmes. À cet effet, Henri Labouret cite le professeur René Maunier qui met en garde et incite à la prudence dans les réformes à mettre en œuvre dans ce domaine. Il convient de « préparer l'esprit des Noirs au changement par information et consultation des plus éclairés [...] » (Maunier, 1939). Deux autres auteurs et acteurs de cette époque, Joseph Wilbois (1939) et Sœur Marie-André du Sacré Cœur (1939)<sup>10</sup>, recommandent

10. Sœur Marie-André, juriste, missionnaire et sociologue, milite pour la formation d'une élite féminine. Au lieu du mépris et de la ségrégation raciale, elle prône l'instruction, chrétienne en particulier, comme moyen susceptible d'arracher ces sociétés au désordre et à l'immoralité où les a plongé la pénétration blanche. Pour les femmes, il reste encore beaucoup plus de barrières à renverser car croyances et coutumes s'acharnent davantage sur elles et les empêchent d'accéder à la liberté sociale.

au contraire une action plus énergique des pouvoirs publics, notamment pour lutter contre la polygamie et accorder aux femmes plus de droits<sup>11</sup>. Ils joueront un rôle dans l'évolution du droit. C'est d'ailleurs curieux de voir combien les milieux catholiques chercheront à faire évoluer des lois laïques. Il est vrai qu'ils cherchent à restreindre la part belle faite dans les tribunaux coutumiers aux références au droit musulman.

De fait, la législation coloniale s'intéressa assez tardivement au statut des femmes. Deux décrets importants, s'appliquant dans l'ensemble des colonies françaises d'Afrique (A.O.F. et A.E.F.), doivent être mentionnés. Le décret Mandel du 15 juin 1939 qui fixa l'âge minimum au mariage à 14 ans pour les femmes et à 16 ans pour les hommes et exigea également la nécessité du consentement des époux comme condition de validité du mariage. Ce texte mettait également un terme aux pratiques du lévirat. Le second texte est le décret Jacquinet du 14 septembre 1951, qui rendit facultatif le paiement d'une dot pour les filles de plus de 21 ans ou lors d'un remariage et réfréna les exigences excessives des parents dans ce domaine (Bitota Muamba, 2003). Ces deux textes n'eurent toutefois qu'un effet limité, dans la mesure où la plupart des unions n'étaient pas célébrées à la mairie.

À la veille de l'indépendance, on sait peu de choses de la structure matrimoniale et de la nuptialité de la population, y compris en ville. Ainsi, la présentation des résultats du recensement de Dakar de 1955 ne consacre qu'une seule page à la situation matrimoniale. Les auteurs relèvent une proportion importante d'hommes célibataires (40 %) « due au fait que l'Africain se marie tard (vers 27, 28 ans) » (Ministère du Plan, 1962). À l'inverse, le mariage des femmes demeure précoce. Le divorce apparaît comme fréquent. Face à ce manque de connaissances, Paul Mercier dresse en 1960 une liste de différents thèmes de recherche concernant le mariage en milieu urbain : les difficultés d'accès au mariage propres à la ville (sex-ratio ; conditions économiques, etc.) ; les conditions et le lieu de choix du conjoint (en particulier comme un des aspects des relations ville-campagne) et les questions d'endogamie ; la part prise par la famille dans le projet matrimonial ; l'évolution de la compensation matrimoniale ; l'évolution de la famille restreinte sous la forme de ménage monogame ou polygame. Il influencera un certain nombre de recherches dans les

11. Pour une illustration du rôle des missionnaires dans la transformation du mariage au Cameroun, voir Myazhiom (2003).

années qui suivront. Reprenons en détail quatre de ces grands thèmes : le mariage civil versus le mariage religieux, la question de la dot, le libre choix du conjoint et le devenir de la polygamie.

#### *Mariage religieux et mariage civil*

La prégnance de la religion et des pratiques musulmanes dans la vie quotidienne des autochtones se manifeste dans la recherche d'un statut particulier, dès 1840, lorsque la décision est prise d'appliquer le Code civil et le Code pénal métropolitains dans la colonie du Sénégal. Il faut se souvenir qu'en France la primauté du mariage est passée du religieux à l'État. Ce ne sont plus les prêtres qui tiennent les registres et le mariage civil, obligatoire, doit précéder le mariage religieux. Peut-on imposer la même législation à la population sénégalaise ?

La concordance entre certains principes du Coran et les prescriptions des droits traditionnels a renforcé leur autorité et leur fondement. On va relever, en fait, une extrême prudence de la part des autorités coloniales du Sénégal à s'engager dans la voie d'une réforme des structures familiales où elle ne manquerait pas de se heurter à de la résistance chez les chefs religieux et leurs fidèles. Cette réserve a permis au droit traditionnel concernant le mariage de résister avec succès. Entre 1843 et 1847, l'administration coloniale tente de formaliser l'ensemble des règles et Faidherbe<sup>12</sup> va permettre, en 1857, la création d'un tribunal musulman, ce qui assurera une régulation écrite du droit provenant du Coran et de la Sunna.

L'autonomie en matière de législation familiale est donc officiellement reconnue aux musulmans dès cette période (Diouf, 2000). À l'intérieur même des quatre communes, un système dual se mit en place avec des législations distinctes. Sous la colonisation, il n'y a donc pas équité de traitement en ce qui concerne le mariage civil selon les différentes religions existantes. On appliquait aux minorités chrétiennes les textes du

Code civil interdisant aux ministres du culte de célébrer un mariage religieux avant qu'il ait été célébré devant l'officier de l'état civil, alors qu'on ne l'appliquait pas aux musulmans dont la religion était largement dominante. Il en résulte que l'état civil indigène fonctionnait de façon différente selon la religion des intéressés. Les musulmans pouvaient faire célébrer leur mariage religieux sans se préoccuper de l'état civil, alors que les chrétiens ne le pouvaient pas. Selon Jean Chabas (1952), la célébration du mariage n'est pas réglée par la coutume qui renvoie aux rites en vigueur. Autrement dit, la cérémonie du mariage est une question qui relève du droit religieux et qui varie avec la religion des époux et les rites observés. Si les époux sont musulmans, après s'être mariés à la mosquée, en principe ils se présentent ensuite avec deux témoins devant le secrétaire du Tribunal du premier degré, ou bien l'officier, ou encore le secrétaire de l'état civil afin de rédiger l'acte de mariage. Cette recommandation n'a en fait rien d'obligatoire et son application laisse donc à désirer.

La société sénégalaise contemporaine a hérité de cette manière de faire qui privilégie le mariage religieux<sup>13</sup>. Cette résistance au droit civil perdure après l'indépendance. Le droit coutumier résiste encore aux efforts du législateur qui cherchait à unifier l'ordre juridique interne. L'article 10 de l'ordonnance du 14 novembre 1960 reconnaît l'évidence et accepte que deux catégories de Sénégalais demeurent, distingués par leurs façons d'être. « En ce qui concerne leur capacité de contracter et agir en justice, l'état des personnes, la famille, le mariage, le divorce, la filiation, les successions, les donations et testaments, les citoyens ayant conservé leur statut traditionnel sont régis par la coutume » (Ndiaye, 1978). Ainsi en matière de mariage, la loi du 23 juin 1961 tendant à la création d'un état civil unique et à sa réglementation conserve au mariage son caractère familial et religieux et évite par conséquent de le laïciser. Allant encore plus loin dans la voie qu'il a ouverte à la coutume, le législateur considère que le mariage coutumier qui n'est pas constaté par l'officier de l'état civil demeure malgré tout valable (Ndiaye, 1978). L'âge minimum au mariage civil est fixé à 16 ans

12. Avec Faidherbe et d'autres républicains, se développe une conception assimilationniste de la colonisation tout en maintenant une « raciologie » : certaines ethnies sont supérieures aux autres (Glasman, 2004). Les Toucouleurs, la race rouge, appartiennent par exemple à une catégorie supérieure alors que les Sérères sont considérés comme de race inférieure. Le colonisateur s'appuie en particulier sur les institutions politiques largement façonnées par l'islam (Dozon, 2003). En même temps que cette conception se développe, la conquête bat son plein.

13. Ce fait n'est pas sans incidence sur le traitement judiciaire du divorce. Voir à cet effet l'ouvrage de Dial (2008).

pour les filles et 20 ans pour les garçons (Code de la famille, 1990).

Dans l'enquête conduite à Dakar en 2000 (Antoine et Fall, 2002), on relève même un recul très significatif de l'enregistrement des unions à l'état civil traduisant une désaffection pour une formalité administrative qui n'a d'intérêt que pour les travailleurs du secteur moderne de l'économie, c'est-à-dire une minorité de la population.

#### *La question de la dot*

Au Sénégal, l'institution de la dot a connu une histoire tourmentée pendant toute la colonisation. On a cherché à en limiter le montant. La formalité du mariage consiste dans la fixation publique de la dot, en présence de témoins, parfois d'un marabout. Les étapes du mariage au Sénégal sont bien décrites par J. Robin (1947), Luc Thoré (1964a) et, surtout pour les Wolofs, par Abdoulaye Bara Diop (1985). En plus de la dot, un certain nombre de prestations étaient exigées. La dot peut être définie juridiquement comme la somme versée pour la conclusion du mariage, à l'exclusion de tous autres cadeaux, et notamment des sommes dépensées pour la célébration du mariage. Les juristes musulmans déniaient résolument à la dot le caractère d'un prix d'achat de la femme. Selon eux, la dot est une simple compensation des dépenses faites en faveur de la femme, tant dans sa jeunesse qu'au moment du mariage, et il en est ainsi lorsque les prescriptions islamiques sont fidèlement suivies. D'autres interprétations sont possibles. L'acquiescement de la dot valide le mariage et, sur le plan symbolique, permet à l'homme de revendiquer un certain nombre de prérogatives. La dot constituerait en effet une « sorte d'avance sur la rétribution d'un ensemble de services (domestiques et sexuels) à l'exclusivité du mari » (Diop, 1985 ; Werner, 1993) <sup>14</sup>.

Tant qu'il s'est agi de cadeaux traditionnels, personne n'avait trouvé l'usage de la dot dangereux, mais on va constater que le montant de la dot va connaître une inflation démesurée dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Il semble que l'obligation d'effectuer les paiements soit de nature

à retarder ou à empêcher les mariages et à faire naître une sorte de spéculation. Dès 1905, au Sénégal, des conseils de notables demandaient l'élaboration d'un barème rendant la dot plus raisonnable, les hommes éprouvant de plus en plus de difficultés à se marier (Binet, 1959). Cette tendance au renchérissement de la dot s'est amplifiée à partir de 1940 à la faveur des ravages dus à la guerre et au marché noir qui a permis l'édification de fortunes indues. Les pratiques de corruption et de surenchère sont telles que les candidats au mariage et leurs familles sont entraînés dans un cycle infernal de dépenses. Selon J. Robin (1947), les périodes de fiançailles et de négociations des *varugar* (frais de cérémonies) sont particulièrement propices aux parents qui veulent profiter de leur futur gendre. La mère de la jeune fille, surtout si elle bénéficie, comme cela se produit couramment, de la complicité de sa fille, est d'ordinaire la principale responsable des attermoissements de la famille. Voici ce qu'écrivait un jeune homme : « Les belles-mères sont là à retarder la célébration du mariage sous prétexte qu'elles ne sont pas encore prêtes pour la constitution du trousseau de ménage de la future femme <sup>15</sup> ». Fausse excuse puisque c'est le fiancé qui paie aussi le trousseau. L'intéressé conclut en estimant que six à neuf mois sont nécessaires pour arriver à la fixation de la date du mariage, et le montant des *varugar* s'élève à 14 000 francs CFA. Il n'est pas tenu compte de la dot proprement dite ni d'autres frais accessoires de réjouissances. Cheikh Faty Faye (2000) cite des chiffres encore plus élevés. En 1951, il donne des exemples où les dépenses de mariage se chiffrent en totalité à 12 600 F CFA, alors que le salaire moyen mensuel est de 9 000 F CFA : exemple peut-être extrême. Luc Thoré (1964b), qui enquête en 1960 dans le quartier populaire de Pikine, cite des montants de dot qui s'étalent entre 1 000 et 150 000 F CFA. Ce n'est pas sans angoisse qu'un jeune citadin du Sénégal envisage de se marier. Un autre jeune homme de Dakar, dont J. Robin (1947) retranscrit les propos, déclare :

Autrefois, le mariage se faisait simplement et les ménages étaient très heureux ; aujourd'hui le futur marié est appelé à faire des dépenses somptueuses [sic] et Dieu sait si le ménage durera longtemps, car la plupart du temps le nouveau marié est inculpé de détournement et se voit enfermé pour quelque temps. Libéré, notre homme se trouve sans ressources et, si ses parents ne sont pas tenaces, c'est

14. En principe, en cas de divorce demandé par la femme, la dot doit être remboursée au mari. Mais il semblerait qu'à Dakar ce principe ne soit pas toujours respecté et certaines femmes considèrent que les « services rendus » les déchargent de toute obligation de restitution de la dot (Werner, 1993).

15. *Journal Réveil* du 2 décembre 1946, cité par J. Robin (1947).

la rupture pure et simple... Les «marchands noirs» se sont rués sur nos filles étalant devant elles leur richesse dont la manière de la dépenser démontre nettement qu'elle n'est pas honnêtement gagnée, voulant gagner ainsi, coûte que coûte, l'amour par l'argent. Et depuis lors jusqu'à nos jours la dot de la femme musulmane ne cesse de monter en flèche, dépassant ainsi les ressources du pauvre salarié.

Propos réels ou inventés ?

Le coût prohibitif du mariage et de la dot peut livrer les jeunes filles à un époux riche et souvent déjà marié. Le coût élevé du mariage favorise donc la polygamie et nécessite que l'on prenne des mesures pour ramener les dépenses et la dot à des proportions raisonnables. De nombreuses associations catholiques et musulmanes vont agir dans ce sens. Robin décrit, par exemple, l'action de La Fraternité musulmane, qui insiste auprès de l'administration pour obtenir l'approbation expresse de ses propositions de règlements et de barèmes, afin que les tribunaux musulmans soient tenus de les prendre en compte. «Aucun prétendant, si riche fût-il, ne tenterait de corrompre la famille de sa fiancée puisqu'en cas de divorce il serait sûr de ne pas être remboursé de ses frais au-delà du chiffre fixé par le barème officiel. Tout danger de surenchère étant écarté, l'amour seul serait discriminatoire et les mariages seraient plus solides». J. Robin ne se fait guère d'illusions sur le peu de chances d'aboutir à transformer les pratiques, et il pense que seule l'instruction des garçons et des filles permettra une transformation des mentalités.

De son côté, Luc Thoré fait état de négociations serrées conduites par la famille du mari ou le mari lui-même. De l'avis général (hommes et femmes), ce sont les femmes qui apparaissent responsables de l'augmentation des dépenses effectuées pour un mariage et que les exigences des femmes vont croissantes avec leur catégorie sociale<sup>16</sup> (Thoré, 1964b). Luc Thoré en arrive donc à la conclusion que le système de la dot, en 1960, est l'une des voies et l'un des moyens grâce auxquels les femmes parviennent à tirer parti de leur situation en affirmant leur pouvoir sur les hommes. Ce à quoi les hommes répondent que les femmes rendent le mariage impossible. Ces propos sont prémonitoires de l'important recul de l'âge au mariage que l'on va connaître par la suite. Pourtant, au moment où il réa-

lise son étude, le mariage des filles est encore précoce. Ce fait est confirmé quelque temps plus tard, en 1970, par une enquête conduite par Benoit Ferry (1977), où l'on relève que «le seul changement qui s'est produit est une nuptialité un peu plus précoce [pour les femmes] qu'autrefois»<sup>17</sup>. Quelques années après, Abdoulaye Bara Diop (1982) dresse un constat différent. À partir d'une enquête qualitative menée à Dakar auprès de 100 jeunes femmes de 19 à 22 ans en 1976-77, l'auteur relève un nombre important de jeunes femmes encore célibataires parmi son échantillon. La raison principale de ce célibat prolongé réside dans les difficiles conditions matérielles pour fonder un ménage.

Au moment de l'indépendance, le législateur perçoit la nécessité de réglementer le montant de la dot de manière rigoureuse. C'est ainsi que la Loi du 24 février 1967 réprime les dépenses excessives à l'occasion des cérémonies familiales (Ndiaye, 1978). Cependant, le législateur prend soin de reconnaître dans l'article 1 que «toute personne est libre de célébrer par des cérémonies, conformément aux rites de son culte ou de sa coutume, les événements familiaux». La dot est facultative et n'est une condition de fond du mariage que par la volonté des époux et non par l'effet de la loi.

Aujourd'hui, ce n'est pas tant la dot qui fait obstacle au mariage (de plus en plus tardif) mais de plus en plus la cherté des conditions de vie pour qu'un couple puisse s'installer décentement (Antoine et Djiré, 1998).

#### *Le choix du conjoint et le consentement*

D'après le droit musulman, le mariage requiert le consentement des intéressés. L'échange de consentement doit se faire verbalement devant deux témoins. Toutefois, l'enfant impubère peut être marié sans son consentement; il est contraignable au mariage en vertu du droit de *djabr*, institution antérieure à l'islam (Thoré, 1964b). Il est également de coutume, en particulier chez les Toucouleurs, de ne jamais demander son consentement à une fille vierge<sup>18</sup>. Lucien Geismar pense que l'attrait d'une dot substantielle, surtout dans l'aristocratie guerrière, a incité les pères à disposer des filles contre leur gré. Dans une autre ethnie du Sénégal, les Diolas de Casamance, la situation inverse se rencontre. Si les parents se mon-

16. Toutefois un certain nombre de femmes évoquent le risque de divorce comme une raison de limiter les exigences abusives. En principe, en cas de divorce, la femme doit rembourser la dot.

17. L'âge moyen tourne autour de seize ans.

18. La règle peut être adoucie en observant les réactions de la jeune fille à l'énoncé du nom de son futur conjoint. Les parents peuvent éventuellement tenir compte du sourire ou des pleurs qui suivent l'annonce.

trent trop exigeants vis-à-vis du garçon, la fille rejoint le domicile du fiancé, plaçant ses parents devant le fait accompli (Geismar, 1933).

Le mariage préférentiel au sein de la parenté existe dans toutes les ethnies. Chez les Wolofs, la cousine croisée est l'épouse recommandée (*ngën ci jabar*, l'épouse idéale), la fille de l'oncle maternel venant au premier rang. Les cousins parallèles ne peuvent pas se marier entre eux. Les cousins croisés, eux, n'ont aucun lignage commun, leur mariage respecte l'exogamie lignagère : ce sont les parents les plus proches pouvant s'unir sans qu'il y ait inceste (Diop, 1985). Ce n'était donc pas la responsabilité directe de l'individu qui était engagée dans l'union, mais celle de ses parents qui lui avaient proposé voire imposé cette union.

L'étape du premier mariage correspond au passage incontournable vers la majorité sociale. Il apparaît surtout chez les femmes comme une condition essentielle à leur épanouissement individuel. Colette Le Cour Grandmaison (1971) souligne la forte pression qui pesait sur les jeunes filles, les poussant souvent à contracter un premier mariage pour satisfaire les attentes de la famille. Luc Thoré en 1960 à Pikine relève encore 40 % de mariage forcé ; 37 % après consultation de la jeune femme et seulement 23 % de mariage libre<sup>19</sup>. Ce sont les femmes Toucouleur à qui le mariage est le plus imposé, et les femmes Sérères les plus libres de leur choix. La contrainte s'exerce essentiellement sur le premier mariage. Faut-il voir, dans la fréquence très élevée des divorces que relève Luc Thoré en 1960, un moyen de retrouver une liberté de choix ?<sup>20</sup> Aujourd'hui encore, la première union prend souvent la forme symbolique d'une concession accordée à la famille (Thoré, 1964b).

Les variations de taux de mariage interethnique selon les catégories socio-professionnelles reflètent, selon Paul Mercier (1960), le degré d'occidentalisation. À la fin des années 1950, à Dakar, les mariages interethniques sont plus importants chez les employés, cadres et les professions libérales que chez les commerçants, les cultivateurs et les manœuvres. La proportion chez les ouvriers est plus près de celle des employés.

Par contre, d'autres règles résistent : les unions entre

gens de castes différentes rencontrent une opposition irréductible des familles (Mercier, 1960). En effet, la division en castes se perpétue en milieu urbain, et la distinction entre « castés » et « non-castés » continue de prévaloir. Du fait du rejet des individus castés, ceux-ci ont tendance à se marier entre eux et en général au sein de la même caste. À propos des mariages à l'intérieur d'une même caste, Pierre Cantrelle (1960) soulève une question rarement abordée : celle de la consanguinité et des problèmes de santé que cela peut poser. Il relève dans le Fouta sénégalais des coefficients de consanguinité parmi les plus élevés connus. On peut s'interroger sur la survivance de ce système de castes en terre musulmane dans la société contemporaine, car l'islam prône le principe de l'égalité de tous les croyants. Malgré tout, le mariage entre non-castés et castés reste indexé, la différence sociale de caste constitue un empêchement au mariage tant dans les années 1960 (Thoré, 1964b) que dans la société dakaroise contemporaine (Dial, 2008).

Aujourd'hui à Dakar, le système d'union préférentielle et le mode de choix du conjoint se sont transformés. Les liens de parenté entre époux ne sont plus la règle dominante. En 2001, selon nos enquêtes biographiques, seulement 4 femmes sur 10 déclarent avoir un lien de parenté avec leur époux et le mariage imposé se fait de plus en plus rare. Une minorité, non négligeable, de femmes à Dakar (17 %) déclare n'avoir pas été consentante à son union, mais il s'agit essentiellement de femmes appartenant aux plus vieilles générations qui se sont mariées dans les années 1960-1970 (Adjamagbo *et al.*, 2004b).

#### *Les débats autour de la polygamie*

Pour Abdoulaye Bara Diop (1981), il existe plusieurs facteurs favorables à la polygamie : elle permet de s'allier à plusieurs groupes et confère un avantage socio-politique. Elle représente un apport économique, car la femme, par son travail ou ses cultures personnelles, contribue à l'entretien du ménage. La « production » d'enfants permet d'avoir une main-d'œuvre plus nombreuse, et d'espérer une prise en charge par les enfants durant la vieillesse. La polygamie est aussi un élément d'ostentation et de prestige pour des catégories privilé-

19. Plusieurs de ces femmes sont des migrantes originaires du milieu rural, certaines mariées antérieurement à leur venue en ville.

20. Il semble que dans la tradition le divorce était rare. Selon Abdoulaye Bara Diop (1985), le divorce ne pouvait chez les Wolofs n'être décidé que par les responsables des familles et non par les conjoints.

giées. Dans les sociétés urbaines du Sahel, les relations entre femmes ont toujours été caractérisées par la rivalité et la complicité. Le point d'articulation privilégié de ces deux passions est la polygamie (Biaya, 2001).

Le colonisateur a-t-il cherché à restreindre la pratique de la polygamie ? On présente parfois le décret Jacquinet de 1951 comme une tentative de contraindre à la monogamie (Faye, 2000). L'article 5 de ce décret n'est en fait qu'une simple incitation à la monogamie (Bitota Muamba, 2003). L'énoncé de cet article 5 est le suivant : « Tout citoyen ayant conservé son statut personnel peut, au moment de contracter mariage, faire inscrire par l'officier d'état civil sur l'acte de mariage sa déclaration expresse de ne pas prendre une autre épouse aussi longtemps que le mariage qu'il contracte ne sera pas régulièrement dissous ». Cette incitation à la monogamie reste donc optionnelle, laissée à la volonté de l'homme et ne concerne que les mariages conclus devant une autorité civile. Au Sénégal, la plupart des musulmans, on l'a vu, ne sont pas concernés par le mariage civil : timide réforme en fait !

Un moyen plus insidieux de conduire à la monogamie concerne les personnes qui cherchent à acquérir la citoyenneté française. Un décret du 21 août 1932 précise qu'il ne faut accorder la citoyenneté qu'à l'autochtone « qui se sera, ainsi que sa famille, rapproché de notre civilisation ». Parmi les conditions demandées, on relève selon Catherine Coquery-Vidrovitch (2001) :

- Être monogame ou célibataire ;
- Avoir enregistré à l'état civil son mariage et la naissance de ses enfants ;
- Avoir assuré à ces derniers une instruction française.

La loi du 30 juin 1950 supprime toute discrimination de traitement entre les fonctionnaires métropolitains ou autochtones, ainsi que les prestations sociales afférentes (Aubin, 1954). En 1952, une modification importante du Code du travail accorde aux travailleurs africains les mêmes droits sociaux qu'en France : les travailleurs français « de droit musulman » touchèrent donc, comme les autres, polygames ou non, les allocations familiales des enfants de leurs différentes épouses (Coquery-Vidrovitch, 2001). Cheikh Faty Faye (2000) fait état des réactions hostiles à cette mesure. Il essaie, à travers la presse, de retracer le climat qui règne à l'époque à Dakar et l'ampleur des campagnes contre la polygamie menées par la hiérarchie catholique et les grands milieux d'affaires qui sont opposés au paiement des allocations familiales aux salariés africains,

paiement qui risque de ruiner les entreprises. Il cite, par exemple, le journal *Échos d'Afrique* (lié au patronat local) : « Certains fonctionnaires africains achètent des épouses enceintes pour avoir des gosses plus rapidement, gosses qui leur apportèrent des dizaines de milliers de francs par mois sans rien faire »<sup>21</sup>. Même dans une revue plus sérieuse comme *Population*, un auteur, Pierre Aubin (1954), s'inquiète de cette générosité des mesures concernant les prestations familiales versées aux fonctionnaires autochtones et constate que les impôts servent à « l'accroissement des harems de fonctionnaires polygames ». Ces propos outranciers et racistes ne sont pas sans rappeler certains discours récents en France concernant la situation matrimoniale des immigrées dans les banlieues des grandes villes. Pourtant, selon le recensement de Dakar de 1955, la polygamie n'est pas si répandue puisqu'à peine 10 % des femmes de plus de 14 ans sont dans cette situation matrimoniale (Ministère du Plan, 1962).

Paul Mercier (1960) essaie d'évaluer la fréquence de la polygamie selon les catégories sociales. À partir des premières analyses d'enquête réalisées par l'IFAN entre 1953 et 1955, il ne semble pas que l'on relève en ville une diminution rapide des taux de polygamie. La polygamie est liée à une relative réussite matérielle atteinte, en général, avec l'âge. Les différences selon la confrérie ou l'ethnie ne sont guères sensibles. Les contrastes sont plus nets selon les catégories socioprofessionnelles. Les commerçants, cultivateurs et pêcheurs ont une proportion de polygames plus élevée que la moyenne, cette population étant encore très liée au monde traditionnel. Dans l'industrie, la proportion de polygames croît avec l'importance des revenus et selon la catégorie socioprofessionnelle : manœuvre, ouvrier et agent maîtrise. Pour lui, les manœuvres, peu instruits, sont contraints à une monogamie de fait<sup>22</sup>. On retrouve la même hiérarchie chez les fonctionnaires suivant leur statut. C'est chez les professions libérales que la proportion de polygames est la plus faible, montrant selon lui une tendance

21. *Échos d'Afrique Noire*, n° 177 du 17 février 1954 cité par Cheikh Faty Faye (2000). Le rédacteur en chef de ce journal, Maurice Voisin, est aussi l'auteur à la même époque d'une campagne de diffamation contre la communauté libanaise (Bourgi, 2005).

22. Paul Mercier (1960) opère une distinction entre monogame de fait et monogame de choix.

plus marquée à la monogamie choisie. C'est dans cette catégorie sociale que l'effet de l'instruction et de l'occidentalisation se fait le plus sentir<sup>23</sup>. C'est également la catégorie où, proportionnellement, il y a le plus de chrétiens. Paul Mercier conclut sur les deux phases de la transition de la polygamie : dans un premier temps, la tradition rurale se maintient en ville dès qu'un certain niveau de revenus est atteint et pourrait même avoir plus d'ampleur chez les plus aisés que dans le milieu d'origine. Dans un second temps, une tradition urbaine favorable à la monogamie se développerait avec l'émergence de conceptions nouvelles. Selon lui, en 1960, les deux phases se chevauchent, mais dans les enquêtes d'opinion la monogamie est valorisée. Ces différents éléments militent donc pour une disparition progressive de la polygamie.

À la même époque, Abdoulaye Bara Diop (1968) a une position plus réservée sur la transition affectant la polygamie. « On peut dire qu'en milieu urbain les conditions de vie (et de revenu) tendent à freiner la polygamie sans l'effacer des traditions ; celle-ci réapparaît et s'étend dans les couches sociales qui ont les moyens de la pratiquer ». Selon lui, en comparant le recensement de 1955 et les résultats provisoires des enquêtes spécifiques conduites en 1960, la polygamie s'accroît à Dakar. D'une part, avec l'augmentation de la proportion de catégories sociales supérieures et les promotions favorisées par l'indépendance et, d'autre part, par un regain de ferveur envers la polygamie en particulier « dans la nouvelle classe africaine politico-bureaucratique » dont le comportement a un effet d'entraînement sur les « classes moyennes » émergentes. Le comportement ostentatoire des élites dans la « captation des femmes » (sous d'autres formes) ne demeure-t-il pas une permanence ? La réflexion de Abdoulaye Bara Diop est reprise et amplifiée, d'une certaine façon, quelques décennies plus tard par Tshikala Kayembe Biaya (2001) pour qui « la post colonie et son épistémè du commandement reposent sur le tryptique « bouche, ventre et pénis » selon l'expression de Achille Mbembe (1992). » Selon lui, dans les années qui suivirent l'indépendance dans la plupart des pays africains, tant les discours officiels sur l'émancipation de la femme que les politiques de l'authenticité servirent

de prétexte aux bourgeoisies africaines pour détourner les pratiques culturelles en stratégies de conquête féminine (Biaya, 2001)<sup>24</sup>.

Toutefois, Abdoulaye Bara Diop (1968) constate que c'est au niveau des catégories sociales supérieures que les dissensions entre hommes et femmes apparaissent : les femmes de ces milieux sont contraintes de subir la polygamie. Quelques années plus tard, il étend cette appréciation à l'ensemble des Dakarais. Il existe, selon lui, une « hostilité latente, inavouée » de la part des femmes envers ce type d'union (Diop, 1982).

Le législateur laïc sénégalais va manifester vis-à-vis de cette question la même prudence que l'administration coloniale. La polygamie est reconnue dans la législation moderne et le Code sénégalais de la famille offre trois options matrimoniales : le régime de la monogamie, le régime de la limitation de la polygamie et le régime de la polygamie. L'option de limitation de la polygamie restreint le nombre des épouses que le mari pourra avoir simultanément à quatre. Faute par l'homme de souscrire l'une des autres options, le mariage est placé sous le régime de la polygamie. Ceci marque donc la consécration d'une règle propre aux coutumes islamisées. L'égalité des co-épouses est soulignée dans le Code qui stipule « qu'en cas de polygamie, chaque épouse peut prétendre à l'égalité de traitement par rapport aux autres. » Le Code de la famille en 1972 apparaît donc comme un compromis entre la coutume, le droit islamique et la prise en compte des revendications concernant une meilleure protection du droit des femmes. Mais ce compromis ne semble pas avoir atteint tout à fait ses objectifs, car après plus de trente ans d'application, il continue de susciter des débats et des demandes de révisions. Les islamistes estiment que le Code ne reflète pas les préoccupations des musulmans, par contre des féministes considèrent que malgré certains progrès, le Code pérennise la domination de l'homme sur la femme et privilégie la polygamie au détriment de la monogamie.

La résistance du droit coutumier s'est donc manifestée en ce qui concerne la polygamie comme elle s'était marquée contre le mariage civil. Toutefois, les revendications féministes concernant la polygamie semblent actuellement largement en retrait par rapport aux années 1970 et 1980. La polygamie tant en milieu

23. Il s'agit plus d'intuitions que d'analyses démographiques. D'une part, l'âge au mariage et la structure de chacune de ces sous-populations ne sont pas pris en considération. D'autre part, on s'interroge sur les effectifs de cadres ou de professions qualifiées concernés par les enquêtes.

24. Il est étonnant de constater que les discours occidentaux de l'époque coloniale et les analyses contemporaines d'intellectuels africains se rejoignent pour dénoncer l'appât sexuel des élites africaines.

urbain (Antoine, Nanitelamio, 1996) qu'en milieu rural (Mondain *et al.*, 2004), perdure pour diverses raisons tout en connaissant des accommodements et sa pratique participe de certaines stratégies de survie des ménages.

---

La connaissance des coutumes entourant le mariage s'est affinée au cours du temps. Certaines pratiques et comportements comme la dot ou le consentement des intéressés au moment du mariage ont profondément évolué. L'islamisation progressive du mariage et le recul des pratiques coutumières apparaissent comme des traits principaux de cette évolution. Au plus fort de la conquête coloniale, le courant républicain et assimilationniste fera de la compréhension des coutumes de la population une de ses préoccupations majeures, afin de mieux administrer les régions sous tutelle. Le Sénégal constitue une colonie particulière, où colons et citoyens français autochtones assimilés, régis tous deux par le droit français, cohabitent avec des autochtones administrés par un droit coutumier fortement influencé par l'islam. L'autorité coloniale, cherchant à ne pas heurter les populations locales, reconnaît implicitement que le mariage et les questions de famille restent du ressort de la sphère religieuse et privée. La paix sociale nécessaire au développement des affaires commerciales nécessite des accommodements, même s'ils se font en grande partie aux dépens des femmes. Malgré les velléités civilisatrices et d'émancipation des femmes prônées par certains courants politiques, le droit dans l'ensemble confortera les règles musulmanes régissant le mariage. La République française, chantre de la laïcité, transmettra au nouvel État sénégalais, dans le domaine de la législation du mariage et de la famille, d'une part le Code civil et, d'autre part, un droit totalement empreint de fondements religieux musulmans. Pour la grande majorité des Sénégalais, le mariage reste aujourd'hui une affaire familiale et religieuse, qui ne concerne pas l'administration. Le Code de la famille de 1972 n'a fait qu'entériner un compromis déjà ancien.

La monétarisation croissante de l'économie entraînera des dérives inflationnistes dans le montant de la dot et des dépenses entourant le mariage, que même les autorités religieuses musulmanes et l'État indépendant auront bien du mal à enrayer.

Jusque dans les années 1970, le mariage est présenté comme étant toujours précoce pour les jeunes filles. Depuis, le recul de plus en plus important de l'âge au

premier mariage est devenu un des faits saillants de l'évolution des comportements sociodémographiques de la population sénégalaise, tout particulièrement dans les villes (Adjamagbo et Antoine, 2002). C'est un révélateur des nouveaux comportements sociaux qui se font jour en particulier dans les sociétés urbaines, mutations qui s'inscrivent dans le cadre plus général d'un changement des rapports sociaux entre générations et entre hommes et femmes. L'urbanisation permet un élargissement de l'espace social de l'individu, le contrôle familial s'y affaiblit, l'homme comme la femme s'y affirment davantage. Cependant, si la liberté de choix du conjoint s'accroît, le marché matrimonial reste relativement segmenté à cause du fait ethnique et de la fragmentation sociale urbaine. En augmentant la proportion de célibataires dans les groupes d'âge élevés (au-delà de 25 ans), le retard de l'entrée en union entraîne nécessairement une modification de la sexualité des jeunes générations y compris hors mariage (Adjamagbo *et al.*, 2004a). Au sein des couples, de nombreuses femmes sont prêtes à accepter le compromis qui consiste à occulter l'importance de leur contribution aux revenus du ménage. Quel que soit le degré d'implication de sa femme, le mari doit garder la face. Tout continue de se passer comme si l'égalité dans le ménage n'était pas un objectif crucial pour les femmes (Adjamagbo *et al.*, 2004b). La modération des revendications féminines institutionnelles tranche avec l'ampleur des divorces. La montée du célibat féminin ne participe-t-elle pas aussi à une forme de résistance à la domination masculine?

Au début de ce texte, nous avons tenté de restituer le discours des Européens vis-à-vis des coutumes matrimoniales africaines. Leurs exposés étaient bien souvent superficiels et caricaturaux. Dans quelle mesure leurs discours condescendants et racistes marquent-ils encore l'inconscient collectif français? L'administration coloniale, dans le domaine de la famille, en instaurant une dualité de statuts, avait entériné une partition entre Français et assimilés d'un côté et musulmans de l'autre, chacun obéissant à un droit spécifique. Depuis quelque temps en France, on voit, chez certains, surgir des revendications à une reconnaissance des spécificités religieuses et coutumières et, chez d'autres, émerger des discours dénonçant la famille africaine et sa polygamie débordante. La page de l'aventure coloniale, hâtivement tournée en 1960, revient aujourd'hui, comme un boomerang, à la face de la société française.

**BIBLIOGRAPHIE**

- ADJAMAGBO, A., et Ph. ANTOINE. 2002. « Le Sénégal face au défi démographique », dans M.C. DIOP, éd. *La société sénégalaise entre le global et le local*. Paris, Karthala : 517-553.
- ADJAMAGBO, A., Ph. ANTOINE et V. DELAUNAY. 2004a. « Naissances prémaritales au Sénégal : confrontation de modèles urbain et rural », *Cahiers québécois de démographie*, 33, 2 : 239-272.
- ADJAMAGBO, A., Ph. ANTOINE et F.B. DIAL. 2004b. « Le dilemme des Dakaroises : entre travailler et "bien travailler" », dans M.C. DIOP, éd. *Gouverner le Sénégal : entre ajustement structurel et développement durable*. Paris, Karthala : 247-272.
- ANGRAND, J.-L. 2006. *Céleste ou le temps des Signares*. Paris, Éditions Anne Pépin, 287 p.
- ANTOINE, Ph., et M. DJIRÉ. 1998. « Un célibat de crise ? », dans Ph. ANTOINE, D. OUÉDRAOGO et V. PICHÉ, éd. *Trois générations de citadins au Sahel*. Paris, L'Harmattan : 117-145.
- ANTOINE, Ph., et A.S. FALL, éd. 2002. *Crise, passage à l'âge adulte et devenir de la famille dans les classes moyennes et pauvres à Dakar*. Rapport d'étape pour le CODESRIA, IRD-IFAN, Dakar, mars 2002, 118 p. + 22 p. annexes.
- ANTOINE, Ph., et J. NANITELAMIO. 1996. « Can polygyny be avoided in Dakar ? », dans Kathleen SHELDON, éd. *Courtyards, Markets, City Streets : Urban Women in Africa*. Boulder, Westview Press : 129-152.
- AUBIN, P. 1954. « À propos des prestations familiales dans les territoires français d'Afrique Noire », *Population*, 1 : 51-60.
- BIAYA, T.K. 2001. « Les plaisirs de la ville : masculinité, sexualité et féminité à Dakar (1997-2000) », *African Studies Review*, 44, 2 : 71-85.
- BINET, J. 1959. *Le mariage en Afrique Noire*. Paris, Cerf, 176 p.
- BITOTA MUAMBA, J. 2003. *Recherches sur le statut juridique des femmes en Afrique*. Thèse de doctorat en droit, Université des Sciences sociales de Toulouse, 582 p.
- BOILAT, D. 1853. *Esquisses sénégalaises : physiologie du pays, peuplades, commerce, religions...* Paris, Bertrand, 2 vol., 495 p. et 31 p.
- BOLOGNE, J.-C. 1997. *Histoire du mariage en Occident*. Paris, Hachette, collection Pluriel, 479 p.
- BOURGI, A. 2005. « Libanais en Afrique, ou d'Afrique ? », *Outre-Terre*, 11 : 149-153.
- CANTRELLE, P. 1960. « L'endogamie des populations du Sénégal », *INED, Population*, 4 : 665-676.
- CHABAS, J. 1952. « Le mariage et le divorce dans les coutumes des Ouolofs habitant les grands centres du Sénégal », *Revue juridique et politique de l'Union Française*, 4 : 492-532.
- Code de la famille annoté*, 1990. Éditions juridiques africaines, Dakar, 441 p.
- COQUERY-VIDROVITCH, C. 2001. « Nationalité et citoyenneté en Afrique occidentale française : Originaires et citoyens » dans le Sénégal colonial, *The Journal of African History*, 42, 2 : 285-305.
- DIAL, F.B. 2008. *Mariage et divorce à Dakar. Itinéraires féminins*. Paris, Karthala-Crepos, 200 p.
- DIOP, A.B. 1968. « L'organisation de la famille africaine » dans M. SANKALÉ, L.V. THOMAS ET P. FOUGEYROLLAS, éd. *Dakar en devenir*. Paris, Présence Africaine : 299-313.
- DIOP, A.B. 1981. *La société Wolof : tradition et changement*. Paris, Karthala, 356 p.
- DIOP, A.B. 1982. « Jeunes filles et femmes de Dakar : conditions de vie et attitudes relatives à la famille, au mariage et à l'éducation sexuelle », *Bulletin de l'Institut Fondamental d'Afrique Noire*, Tome 44, série B, 1-2 : 163-212.
- DIOP, A.B. 1985. *La famille Wolof*. Paris, Karthala, 262 p.
- DIOUF, M. 2000. « Assimilation coloniale et identités religieuses de la civilité des originaires des Quatre Communes (Sénégal) », *Canadian Journal of African Studies*, 34, 3 : 565-587.
- DIOUF, M. 2001. *Histoire du Sénégal*. Paris, Maisonneuve et Larose, 250 p.
- DOZON, J.-P. 2003. *Frères et sujets. La France et l'Afrique en perspective*. Paris, Flammarion, 350 p.
- FAYE, C.F. 2000. *La vie sociale à Dakar (1945-1960)*. Paris, L'Harmattan, 320 p.
- FERRY, B. 1977. *Étude de la fécondité à Dakar. Objectifs, méthodes et résultats*. Dakar, ORSTOM, 282 p.
- GEISMAR, L. 1933. *Recueil des coutumes civiles des races au Sénégal*. Saint-Louis, Imprimerie du Gouvernement, 224 p.
- GEOFFROY DE VILLENEUVE, R.C. 1814. *L'Afrique ou Histoire, mœurs, usages et coutumes des Africains*. Paris, Nepveu, 4 vol.
- GLASMAN, J. 2004. « Le Sénégal imaginé. Évolution d'une classification ethnique de 1816 aux années 1920 », *Afrique et histoire*, 2, 1 : 111-139
- JOHNSON, W.G. 1991. *Naissance du Sénégal contemporain*. Paris, Karthala, 297 p.
- LABOURET, H. 1940. « Situation matérielle, morale et coutumière de la femme dans l'Ouest Africain », *Africa : Journal of the international African Institute*, 13, 2 : 97-124.
- LE COUR-GRANDMAISON, C. 1971. « Stratégies matrimoniales des femmes dakaroises », *Cahiers des Sciences Humaines*, 8, 2 : 201-220.

- LE MAIRE, J.-J. 1695. *Les voyages du sieur Le Maire : aux îles Canaries, Cap-Verd, Sénégal et Gambie, sous M. Dancourt, directeur général de la compagnie royale d'Afrique*. Paris, Collombat, 213 p.
- LÉGARÉ, J. 1983. « La condition juridique des femmes ou l'historique d'une « affaire de famille » », *Criminologie*, 16, 2 : 7-26.
- MAUNIER, R. 1939. *La Femme Noire en Afrique Française*. Monde Colonial Illustré.
- MBEMBE, A. 1992. « Provisional Notes on the Post-colony », *Africa*, 62, 1 : 1-37.
- MERCIER, P. 1960. « Étude du mariage et enquête urbaine », *Cahiers d'études africaines*, 1 : 28-43.
- MIGNART, J.-P. (abbé) 1844. *Etienne Bertal, Discours XIII, « Du mariage », dans Collection des Orateurs sacrés*. Paris, Imprimerie catholique du Petit Montrouge.
- MINISTÈRE DU PLAN, DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA COOPÉRATION TECHNIQUE. 1962. *Recensement démographique de Dakar (1955)*. Ministère de la Coopération, Paris, 143 p. + 69 p. annexes.
- MONDAIN, N., T. LEGRAND et V. DELAUNAY. 2004. « L'évolution de la polygamie en milieu rural sénégalais : institution en crise ou en mutation ? », *Cahiers québécois de démographie*, 33, 2 : 273-308.
- MYAZHIOM, A.C. 2003. *Mariages et domination française en Afrique noire : 1916-1958*. Paris, L'Harmattan, collection Logiques Sociales, 137 p.
- NDIAYE, N.L. 2006. « Le mbaraan chez les filles-mères à Dakar : les pièges de la dépendance », Communication au symposium international : « *Stratégies de populations et stratégies de développement : convergences et divergences* », IPDSR-UCAD, Dakar, 24-27 juillet, 10 p.
- NDIAYE, Y. 1978. « Le nouveau droit africain de la famille », *Ethiopiennes*, 14 : 8 p.
- RAFFENEL, A. 1856. *Nouveau voyage dans le pays des Nègres*. Paris, Ministère de la marine et des colonies, 2 vol., 512 p. et 456 p.
- ROBIN, J. 1947. « L'évolution du mariage coutumier chez les musulmans du Sénégal », *Africa : Journal of the international African Institute*, 17, 3 : 192-201.
- ROCHEBRUNE DE, A.T. 1881. « Étude morphologique, physiologique et ethnographique sur la femme et l'enfant dans la race Ouolove », *Revue d'Anthropologie*, 2<sup>e</sup> série, tome 4, 36 p.
- SŒUR MARIE-ANDRÉ DU SACRÉ CŒUR. 1939. *La Femme Noire en Afrique occidentale*. Paris, Payot, 280 p.
- TAUTAIN, L.-F. 1885. « Études critiques sur l'ethnologie et l'ethnographie des peuples du bassin du Sénégal », *Revue d'ethnographie*, Paris, Ernest Leroux, tome 3 : 343-352.
- THORÉ, L. 1964a. « Mariage et divorce dans la banlieue de Dakar », *Cahiers d'études africaines*, 4, 4 : 479-551.
- THORÉ, L. 1964b. *Dagoudane-Pikine, étude sur l'évolution et les problèmes du groupe familial*. Thèse EPHE, Paris, 533 p.
- WERNER, J.-F. 1993. *Marges, sexe et drogues à Dakar*. Paris, Karthala, 292 p.
- Wilbois, J. 1939. *L'Action sociale en Pays de Mission*. Paris, Payot, 151 p.

## LA NATALITÉ TOUARÈGUE : des représentations coloniales aux réalités post-rébellion

**Sara RANDALL**<sup>1</sup>

Depuis longtemps, les démographes et les anthropologues constatent que les populations de pasteurs nomades manifestent une faible fécondité. Cette observation repose en grande partie sur des données recueillies par les administrations coloniales de l'Afrique occidentale et orientale. Les administrateurs coloniaux portaient un intérêt considérable à la dynamique démographique des populations administrées, y compris les pasteurs nomades. Une idée communément admise était que les pasteurs nomades avaient une faible fécondité et une forte mortalité, mais leurs conclusions paraissent refléter la méfiance générale des colonisateurs envers ces populations et leur mode de vie. Leurs perceptions continuent d'ailleurs à influencer la manière dont la démographie des populations nomades est perçue aujourd'hui (Randall, 2008).

De leur côté, les anthropologues se sont aussi intéressés aux dynamiques démographiques des nomades (Campbell & Wood, 1988). Plusieurs études interculturelles ont rencontré des problèmes au niveau méthodologique, mais l'idée que les pasteurs nomades ont une faible fécondité persiste : « Actuellement, tout ce que nous savons au sujet de la démographie des peuples nomades est que, en règle générale, ils présentent une fécondité faible, une forte mortalité et donc des taux de croissance plus faibles que ceux de leurs homologues sédentaires » (Roth, 1986 : 64, traduit par l'auteur).

En nous basant sur le cas d'une population d'éleveurs Kel Tamasheq du nord-ouest du Mali, nous proposons d'examiner l'évolution des idées et des données sur la fécondité de cette communauté afin de mieux

comprendre comment les interprétations de la fécondité peuvent être créées et transmises à travers les générations. Nous aurons recours aux commentaires des archives coloniales françaises pour montrer que les administrateurs français ont construit leur discours d'une faible fécondité en alliant des données démographiques à leur évaluation morale du comportement des Touaregs dans les domaines de la reproduction. Nous examinerons également la question de la continuité entre la démographie touarègue de l'époque coloniale et la période actuelle, la manipulation des données fournies, l'influence du mariage sur la fécondité ainsi que l'exploitation actuelle par les Touaregs scolarisés des perceptions coloniales concernant leur fécondité.

---

1. Département d'anthropologie, University College London, Londres, Royaume-Uni : s.randall@ucl.ac.uk

### Les Kel Tamasheq

Les Kel Tamasheq<sup>2</sup> (ou Touaregs) habitent les zones arides du Mali, le sud de l'Algérie et le Niger<sup>3</sup>. Avant la colonisation existait dans cette population très hiérarchisée un système d'esclavage bien établi. Celui-ci reposait sur la servitude non rémunérée et était toujours en vigueur lors de nos enquêtes de 1981-1982. À ce moment-là, nous avons également noté que beaucoup de jeunes femmes touarègues étaient obèses en raison de la pratique du gavage. Cette obésité féminine avait des conséquences néfastes sur la mortalité des femmes touarègues et de leurs enfants (Hill et Randall, 1984). En 2001, une nouvelle recherche fut entreprise au sein de la même population, qui venait de vivre une rébellion, quelques années dans des camps de réfugiés en Mauritanie, un rapatriement, une sédentarisation et une perte de cheptel.

### Les perceptions coloniales de la démographie touarègue

Les archives nationales à Bamako contiennent différentes séries de documents datant de la période coloniale. Tous les documents des « Fonds récents : série politique » relatifs aux cercles de Goundam et Gourma Rharous pour la période de 1920-1960 ainsi que les rapports sur l'éducation à Goundam ont été consultés<sup>4</sup>. Parmi divers sujets administratifs abordés, les rapports font état des tentatives de contrôle des mouvements de population par les administrateurs, ainsi que de leurs difficultés à comptabiliser la population et le bétail aux fins de perception des impôts. L'esclavage et les difficultés de scolariser les nomades font également partie de leurs principales préoccupations. C'est dans ce contexte qu'émergent les commentaires sur la démographie touarègue ainsi que les tentatives des administrateurs d'influer sur le comportement démographique. Afin de percevoir des impôts pour chaque individu imposable ainsi qu'une taxe sur le cheptel, la population fut administrativement divisée entre les « nomades », regroupés en fractions (lignages) et les « sédentaires », regroupés en villages. Les fractions incluaient les esclaves pour lesquels des taxes devaient être payées par leurs

propriétaires. La plupart des rapports des recensements administratifs fournissent les chiffres des recensements précédents, permettant ainsi aux administrateurs de constater et de commenter les changements apparents.

Dans les rapports sur ces recensements administratifs, les dynamiques de ces populations ont souvent été présentées de manière très pessimiste :

[...] Les Touaregs eux-mêmes sont appelés à disparaître et dans un nombre d'années, évidemment assez éloigné, il ne subsistera guère que l'élément Bella (captif) [...]. Les Touaregs ont peu d'enfants, par contre les captifs sont très prolifiques. Il semble que l'engraissement méthodique des femmes touarègues et l'embonpoint qu'elles atteignent soit une des principales causes de la faiblesse de leur natalité (1930, Gourma Rharous).

La diminution de la population blanche targui est en fait constatée depuis longtemps. Chez les Imochar, outre le prix excessif des dots, elle s'explique par l'engraissement des femmes rendues de ce fait souvent stériles et par les mariages des fillettes impubères. J'ai vu des enfants de 10 à 12 ans mariées et vivant déjà sous la tente du mari, adulte depuis longtemps. Cette pratique accentue les défauts de l'engraissement et accroît le pourcentage de femmes stériles [...] Les jeunes gens qui ne peuvent se marier ont surtout les relations clandestines, obligatoirement stériles car les jeunes filles connaissent les pratiques restrictives préconisées par Malthus. (1933, Goundam)

Le rapport fait état d'une diminution de l'effectif de 7 % (26 personnes), après avoir reconnu que quelques foyers ont quitté la fraction, et l'explique comme faisant suite à

[...] la proportion insignifiante de Bellahs de race noire qu'[elle] comprend. On sait que les Bellahs sont de beaucoup les plus prolifiques parmi les nomades [...]. Par contre, la fraction Kel Tagarmart où les Bellahs sont nombreux [...] voit sa population augmenter de plus de 4,2 %.

Les administrateurs coloniaux témoignent d'une certaine confiance envers leurs données démographiques : ils les utilisent pour commenter en détail la croissance démographique ou la stagnation, voire pour propo-

2. Les membres des classes sociales supérieures (souvent appelés Touaregs) sont d'origine arabo-berbère. Les forgerons et les anciens esclaves parlent aussi tamasheq mais sont d'origine africaine et sont généralement appelés Bella (mot songhay). Nous utilisons *Kel Tamasheq* pour décrire la totalité de la population qui parle tamasheq, *Touaregs* pour les classes sociales d'origine arabo-berbère, et *Bella* pour les forgerons et les Bella.

3. Nous avons déjà publié une description détaillée des populations étudiées en 1981-1982 et en 2001 ainsi que de leurs expériences récentes (Randall, 2005; Randall et Giuffrida 2005).

4. Les séries nous semblent incomplètes et quelques documents ont disparu entre 2000 et 2002.

ser des solutions. Et ceci, malgré une déclaration des administrateurs de Goundam disant que les recensements sont difficiles, qu'on doit vérifier que les tentes et le bétail n'ont pas été cachés et qu'un contrôle de nuit avait révélé 15 % d'animaux en plus. Une lettre envoyée par les Inspections des Affaires Administratives à Goundam à ce sujet indiqua qu'il était ardu de rédiger le rapport

[...]étant donné les habitudes de dissimulation et de mensonges des populations nomades [...]. Les Touaregs ne manifestent d'ailleurs pas toujours une obéissance très déférente à l'égard des ordres de l'administration. (1938, Goundam)

De tels commentaires n'inspirent guère confiance quant à la qualité des données démographiques, mais les administrateurs ne remettent jamais en question la précision de leurs effectifs humains, alors qu'ils sont très attentifs aux effectifs animaliers.

Sauf le cas de [visite] surprise, les campements sont dispersés. La raison principale est qu'ils ne veulent pas que nous voyions les troupeaux, ce qui amène évidemment des augmentations d'impôts. (1930, Gourma Rharous)

Les recensements administratifs réalisés en 1941 et 1942 ont généré de graves préoccupations à propos de la dynamique des effectifs de population touarègue. Un rapport relatif au cercle de Goundam explique que :

[...] la population totale a augmenté de 1723 (1933) à 1885 (1943). Cette faible augmentation pour une période assez longue est due surtout aux deux causes suivantes : 1. Mortinatalité importante et nombreuses fausses-couches par suite de l'état physique même des femmes. 2. Mariages tardifs des hommes du à l'impossibilité pour eux de se procurer avant un certain âge le montant de la dot fixé par la coutume : 6 à 10 vaches.

Cette préoccupation de l'administration française concernant la démographie touarègue revêt deux dimensions : le désir de maximiser les revenus provenant des impôts ainsi qu'une dimension morale. En effet, les administrateurs furent révoltés par de multiples aspects des valeurs et des traditions touarègues, particulièrement dans les domaines du mariage et de la reproduction. Les dots exorbitantes, les divorces fréquents, les grandes différences d'âge entre époux, le mariage prépubère des fillettes et le gavage sont largement critiqués.

Les mariages dépareillés de vieillards ayant épousé des gamines de 10 à 15 ans sont nombreux. Les ménages normaux, de jeunes gens, sont très rares, on conçoit dès lors aisément qu'une population dont la reproduction incombe surtout

aux vieillards n'augmente pas et même diminue.

(Rapport de tournée, Goundam, 12 juin 1933)

Dans l'idéal français, l'homme doit se marier plus jeune et les filles doivent se marier plus tard. Ainsi, ils formeront des « ménages normaux » avec comme but ultime l'augmentation de la fécondité.

L'administration a alors manifesté une volonté d'intervenir sur les différents aspects des pratiques de nuptialité. Ces efforts en vue d'accroître les mariages apparaissent dans un rapport datant du 30 juillet 1941 :

Une activité de propagande a été faite en faveur du mariage et contre le divorce [...].

a. La dot ne doit pas dépasser les maxima suivants [...].

b. Le mariage avec les étrangers est interdit, les étrangers abandonnent régulièrement leur famille au bout d'un certain temps emmenant avec eux les enfants nés du mariage.

c. Le divorce n'est admis que dans des cas bien caractérisés ; il doit être prononcé devant l'Imam assisté de deux notables.

Ces nouvelles mesures commencent d'ailleurs à porter leurs fruits et le nombre de déclarations de mariage augmente de jour en jour.

En général, ces rapports concernant le mariage contiennent peu de commentaires véritables sur la reproduction, mais dans un commentaire de 1943, après constat de l'augmentation et de la diminution du nombre d'individus imposables, il est noté que :

[...] dans l'ensemble de ces deux fractions la faible augmentation de la population est due (1) à ce que les nomades ne se marient pas ou se marient trop tard (2) les chefs de tente mariés ont peu d'enfants, 1-2 rarement 3.

Puisque les seules données disponibles ont été produites par l'administration coloniale, il est difficile d'évaluer la perception par les populations elles-mêmes de leur faibles taux de fécondité et d'accroissement naturel et seules des recherches plus récentes permettent de mieux comprendre le passé.

### Les erreurs de déclarations

Les rapports politiques sont criblés d'observations portant sur la tendance des Touaregs à cacher le bétail et les foyers. Il ne serait dès lors pas étonnant de constater qu'ils utilisent ce même talent pour cacher les personnes, lorsque c'est à leur avantage. Lors des enquêtes réalisées en 1981-1982, nous avons été régulièrement confrontés à des problèmes de non-déclaration, même si nous avons précisé que nous n'avions rien à voir avec les fonctionnaires du gouvernement et la perception des impôts. Dans les années 1990, dans les camps de

réfugiés en Mauritanie, de nombreux récits rapportent comment les gens manipulaient l'enregistrement de leur famille afin d'accroître les rations alimentaires. Finalement, cela aboutirait à ce qu'en 1981, les enfants auraient été cachés, alors qu'en 2001 ils auraient été surdénumbrés. Cette hypothèse fut vérifiée lors de nos enquêtes, grâce à une collecte de données indépendantes effectuée auprès des hommes et des femmes. À l'inverse, les recensements de l'administration coloniale étaient réalisés au cours de brèves missions et dépendaient fortement d'informations fournies par de tierces personnes. Nous pouvons ainsi soupçonner que l'absence de vérification par recoupement des informations entraîna une manipulation potentielle et substantielle des renseignements, en fonction des avantages anticipés.

### L'âge au mariage

Les observateurs coloniaux déploraient fréquemment le nombre de jeunes hommes non mariés à cause de la dot élevée, la citant comme cause de la faible fécondité. Bien que les hommes plus âgés puissent avoir une fécondité réduite (Garenne et van de Walle, 1989), étant donné que les femmes touarègues n'étaient pas toutes mariées à des vieillards, il est peu probable que cela ait eu un impact sur les effectifs de population.

L'un des objectifs des enquêtes de 1981-1982 était plutôt de tester l'hypothèse selon laquelle les pasteurs nomades avaient une fécondité plus faible que les cultivateurs sédentaires. Il s'avéra que c'était effectivement le cas, surtout en raison du régime marital monogame touareg (Fulton et Randall, 1988) et de l'écart entre l'âge moyen au mariage des hommes et celui des femmes (respectivement 27 ans et 18 ans). En effet, parce qu'il n'y avait pas suffisamment d'hommes en âge d'être mariés pour toutes les femmes en âge de se reproduire, une proportion importante de ces dernières restait non mariée (ou bien divorcées ou veuves). Néanmoins, avec un indice synthétique de fécondité (ISF) de 5,9 dans le Delta et de 5,1 dans le Gourma, ces populations touarègues s'accroissaient assez rapidement.

Les administrateurs insistaient particulièrement aussi sur les mariages des jeunes filles prépubères et sur les mariages entre vieillards et jeunes filles. Il est de notre avis que ces mariages furent largement remarqués parce qu'ils constituaient un comportement repoussant aux yeux des administrateurs français. Ces cas, perturbants pour eux, portaient atteinte à leurs valeurs morales. En 1981-1982, ces mariages étaient également ceux que les

chercheurs remarquaient le plus, même si seulement 20 % des mariages touaregs comportaient des différences d'âge de plus de 20 ans et 5 % de plus de 30 ans. Bien qu'il soit possible que de tels mariages fussent plus fréquents durant la période coloniale, il est plus probable qu'ils attirèrent l'attention des administrateurs du fait du sentiment de dégoût suscité.

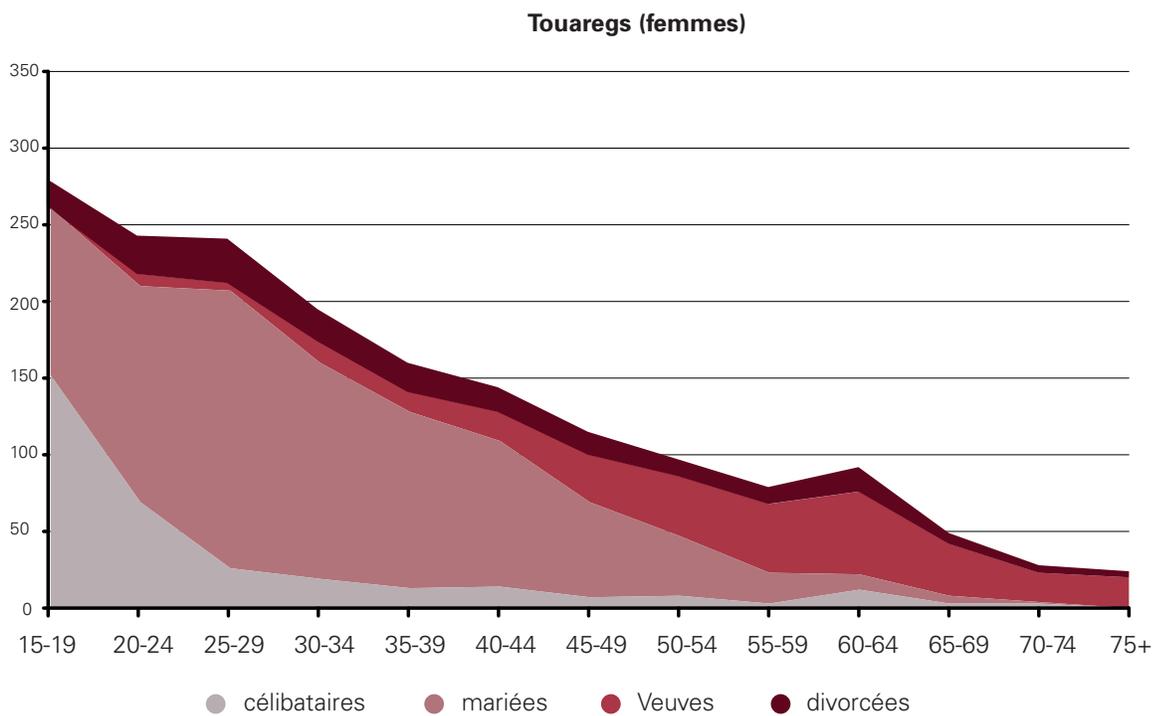
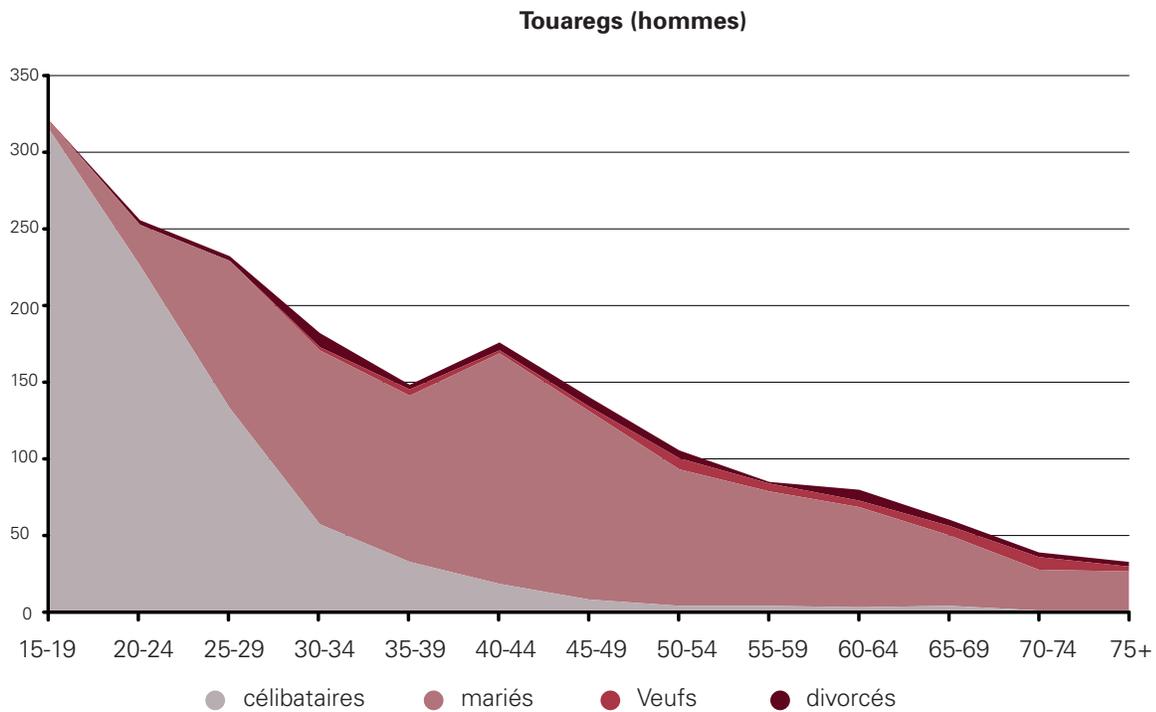
Ceci dit, les différences d'âge des couples touaregs restent plus grandes que celles d'autres populations maliennes (Barbieri et Hertrich, 2005) et elles contribuent à maintenir des proportions importantes de femmes non mariées en âge de reproduction (FIGURE 1). Notons que les données de 1981 sont presque identiques à celles de 2001. Dès lors, l'interprétation coloniale voulant que le retard du mariage des hommes ait un impact sur la fécondité était bien réelle. Cependant, l'explication serait davantage imputable à l'existence d'un déséquilibre entre le nombre de maris disponibles et celui des femmes célibataires en âge de reproduction qu'aux caractéristiques de la fécondité au sein du mariage.

### L'obésité des femmes

Les administrateurs français étaient convaincus que la faible fécondité devait être liée à l'obésité et au gavage des jeunes filles. Le ton des rapports laisse entendre que cette pratique était pour eux incompréhensible et répugnante. Il est difficile de juger de l'étendue du gavage par le passé. Le rapport politique de 1933 suggère que le gavage, ainsi que les mariages prépubères, étaient plus communs chez les guerriers (*imushar*) que chez les marabouts et les vassaux. En 1981, nous n'avons rencontré que quelques *imushar* (qui ont toujours constitué une faible minorité) et un nombre beaucoup plus important de marabouts. Chez ces derniers, le mariage prépubère comme le gavage restaient des pratiques répandues, malgré un déclin depuis 1973.

L'obésité a-t-elle eu un effet dramatique sur la fertilité féminine comme le prétendaient les administrateurs français ? Dans un environnement sahélien prémoderne, il est probable qu'il y ait eu une malnutrition infantine considérable liée au stress alimentaire saisonnier général (Chambers *et al.*, 1981) et une puberté tardive. Les fillettes touarègues gavées, avec un régime riche en calories, atteignaient probablement la puberté à un âge plus précoce et étaient donc capables d'enfanter plus tôt que les filles d'autres populations. Les approches en écologie évolutionnaire en matière de reproduction avancent que la sous-nutrition et la

**FIGURE 1**  
 Situation matrimoniale des Touaregs  
 par âge et par sexe : 2001



perte de poids devraient avoir un impact négatif sur la fertilité (Ellison, 2001), mais elles ne prévoient pas que la surnutrition ait un impact négatif sur la fécondité. Or Gesink Law *et al.* (2007) ont démontré récemment que les femmes qui présentent de graves problèmes de fertilité ont davantage tendance à être obèses ou très maigres et que la fécondabilité était réduite chez les femmes corpulentes et obèses. Comparativement aux femmes ayant un indice de masse corporelle (IMC) optimal, les femmes corpulentes prennent un médian d'un mois de plus pour concevoir et les femmes obèses deux mois de plus. Dans une population qui n'emploie pas de moyens de contraception, ce qui est le cas des Touaregs, de tels retards n'amèneront pas le déclin de la population prévu par les coloniaux.

### **La mémoire et l'héritage des attitudes coloniales**

Les attitudes coloniales vis-à-vis de la reproduction des Touaregs, basées sur des prémisses réelles ou fausses, ont néanmoins laissé un héritage conséquent. La plupart des Touaregs, qu'ils soient scolarisés ou illettrés, croient aujourd'hui que le taux de croissance de leur population est plus bas que celui des populations avoisinantes, que les femmes touarègues sont moins fécondes et qu'elles font plus de fausses couches. Parmi les premiers Touaregs scolarisés dans les années 1940, plusieurs ont soigneusement lu les archives et ont rapporté leur contenu à la population. En 2000, le récit d'un vieux chef scolarisé racontant les tentatives des Français pour manipuler le régime matrimonial en 1941 était remarquablement similaire à ceux des archives citées précédemment. Puisque nos enquêtes de 1981 fournissaient les premières données démographiques pour les populations pastorales au Mali, ces idées devaient nécessairement provenir de quelque part, et les archives françaises semblent en être la source principale.

En 2001, ces perceptions des dynamiques démographiques restaient importantes dans un contexte où, malgré un processus exceptionnel de paix, beaucoup de Touaregs se sentaient toujours vulnérables. De plus, dans un contexte de démocratisation et de réorganisation du gouvernement local, les enjeux des effectifs relatifs de population et d'électeurs devenaient prépondérants. Le discours sur la fécondité touarègue était souvent évoqué, mais avec des motivations qui différaient selon le sexe. Alors que les femmes étaient plutôt concernées par les histoires personnelles liées à

la reproduction, les hommes ont replacé le discours sur la faible fécondité dans un contexte politique plus large portant sur les questions de décentralisation et de sécurité.

Oui, il faudrait repeupler [...] aujourd'hui c'est la démocratie, c'est le vote, bon les Touaregs semblent d'accord [...]. Tous les Touaregs qui existent ne figurent pas sur les registres d'état civil. Donc leur nombre est diminué par rapport aux voix des votes. Ensuite le taux de natalité [celui des Touaregs] est très très faible comparé à leur taux de natalité [celui des Maliens non touaregs]. (Homme, 54 ans, lycée)  
Ils veulent démographiquement rattraper. Démographiquement nous représentons un pourcentage faible. (Homme, 50 ans, secondaire)

Comment peut-on conceptualiser le rôle de la mémoire et de la transmission des idées sur les comportements démographiques? Dans une population où le régime de fécondité est dit naturel, les facteurs principaux qui influencent la fécondité sont les déterminants développés dans le modèle de Bongaarts. Il s'agit en partie des valeurs culturelles transmises de génération en génération via les traditions, les normes et les pratiques sociales. Elles ne sont pas statiques, mais changent en fonction des forces extérieures, des innovations et des contextes politiques dans lesquels s'inscrivent les discours dominants. Lorsque des personnes en position de domination intériorisent une idée spécifique, celle-ci peut être transmise et transformée de différentes façons. Ainsi, l'idée selon laquelle les Touaregs avaient une faible fécondité paraît découler des préoccupations administratives des colonisateurs ainsi que du regard réprobateur qu'ils posaient sur le comportement de cette population, ce qui amena probablement à des représentations déformées de la réalité démographique. Ces archives ont été accessibles à une minorité scolarisée susceptible de tenir le même discours, voire de le renforcer en le diffusant auprès de ceux qui ne pouvaient y accéder directement.

Par la suite, d'autres événements, comme la rébellion et ses suites, facilitèrent le renforcement du discours sur la fécondité. Dans les camps de réfugiés, les gens scolarisés étaient cantonnés avec les pasteurs et disposaient de temps ainsi que d'un espace illimité pour discuter, débattre et prendre des décisions stratégiques. Le discours sur la faible fécondité de cette population démographiquement marginalisée reflétait la réalité politique perçue et devint par conséquent encore plus profondément ancré dans la mémoire intergénérationnelle. À l'occasion du rapatriement, ce discours se trouva maintenu et renforcé par sa validité politique et

sa pertinence dans le contexte de la décentralisation et des élections locales.

Ce ne sont cependant pas tous les Touaregs qui souscrivent à l'impératif démographique généré par ce discours sur la faible fécondité : il existe en occurrence d'autres modèles de comportements démographiques. Suite à l'échec de la rébellion, certains Touaregs croient en effet qu'il y a peu d'espoir pour l'avenir de leur population et estiment que la reproduction devrait être abandonnée ou limitée en raison des craintes et incertitudes à propos du futur. Dans les camps de réfugiés, des hommes et des femmes à qui on a exposé l'idée du contrôle de la fécondité ont commencé à envisager de nouvelles formes de famille. Celles-ci entrent cependant en compétition avec les idées diffusées par l'islam condamnant le contrôle de la fécondité et encourageant l'accroissement du nombre de musulmans.

Finalement, malgré les changements sociaux, économiques et politiques considérables qui affectèrent la population touarègue entre 1981 et 2001, la fécondité resta presque inchangée (Randall, 2004). Le mariage constitue l'essence même de la vie touarègue et le régime matrimonial actuel (monogamie, endogamie, écart d'âge considérable entre les époux et fréquence importante des divorces) demeure le modèle social dominant. Organiser le mariage, tisser des alliances, mener les négociations ainsi que gérer les divorces restent des préoccupations majeures, comme elles l'étaient sous les administrateurs coloniaux français.

## BIBLIOGRAPHIE

- BARBIERI, M., et V. HERTRICH. 2005. « Age difference between spouses and contraceptive practice in sub-saharan Africa », *Population*, 60, 5-6 : 617-654.
- CAMPBELL, K. L., et J. W. WOOD. 1988. « Fertility in Traditional Societies », dans P. DIGGORY, M. POTTS et S. TEPER, éd. *Natural Human fertility: social and biological determinants*. London, Macmillan Press : 39-69.
- CHAMBERS, R., R. LONGHURST et A. PACEY. 1981. *Seasonal Dimensions to Rural Poverty*. London, Frances Pinter, 259 p.
- ELLISON, P. 2001. *On Fertile Ground*. Cambridge, Harvard University Press, 370 p.
- FULTON, D., et S. RANDALL. 1988. « Households, women's roles and prestige as factors determining nuptiality and fertility differentials in Mali », dans J. CALDWELL, A. HILL, V. HULL, éd. *Micro Approaches to Demographic Research*. Londres, Kegan Paul International : 191-211.
- GARENNE, M., et É. van de WALLE. 1989. « Polygyny and fertility among the Sereer of Senegal », *Population Studies*, 43 : 267-283.
- GESINK LAW, D. C., R. F. MACLEHOSE et M. P. LONGNECKER. 2007. « Obesity and time to pregnancy », *Human Reproduction*, 22, 2 : 414-420.
- HILL, A. G., et S. RANDALL. 1984. « Différences géographiques et sociales dans la mortalité infantile et juvénile au Mali », *Population*, 39, 6 : 921-946.
- RANDALL, S. 2004. *Fertility of Malian Tamasheq repatriated refugees: The Impact of Forced Migration*. Roundtable on the Demography of Forced Migration, Committee on Population, National Research Council, National Academies Press, Washington DC, 48 p.
- RANDALL, S. 2005. « Demographic consequences of conflict, forced migration and repatriation : a case study of Malian Kel Tamasheq », *European Journal of Population*, 21, 2-3 : 291-320.
- RANDALL, S., et A. GIUFFRIDA. 2005. « Mariage et ménages chez les Kel Tamasheq du Mali : bouleversements socio-économiques et continuité démographique », dans K. VIGNIKIN et P. VIMARD, éd. *Familles au Nord, Familles au Sud*. Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant : 233-266.
- RANDALL, S. 2008. « Pastoralist Demography », dans K. HOMEWOOD, éd. *Ecology of African Pastoralists societies*. Oxford, James Currey.
- RÉPUBLIQUE DU MALI. *Archives Nationales: Fonds récent : série politique 1920-1960*. Bamako, République du Mali.
- ROTH, E. 1986. « The Demographic Study of Nomadic Peoples », *Nomadic Peoples*, 20 : 63-76.

# LES GRANDS-PARENTS : DE L'OUBLI AU PIÉDESTAL

Catherine BONVALET <sup>1</sup>, Éva LELIÈVRE <sup>2</sup>

Les grands-parents sont les dépositaires de la mémoire, mémoire de la famille, mais également mémoire de l'histoire du siècle passé. Leur récit des petits et grands événements qui ont marqué leur pays, leur ville, leur village et donc leurs proches constitue un lien entre les générations passées et les générations futures. Les grands-parents jouent un rôle central dans la transmission de la mémoire de la famille sans laquelle ne pourrait se construire l'identité personnelle, car ils sont les « figures privilégiées sur lesquelles projeter ce désir existentiel d'inscription dans la succession dans le temps » (Gourdon, 2001 : 351).

Et pourtant, en France, tous les chercheurs, qu'ils soient historiens ou sociologues, s'accordent sur le faible corpus des travaux sur les grands-parents qui caractérise les recherches sur la famille jusqu'à la fin des années 1980. Louis Roussel (1976), Catherine Gokalp (1978) et Agnès Pitrou (1978) font figure de précurseurs. Dans les années 1990, avec la crise de l'État providence, le déclin des idéologies et la montée de la précarité, on assiste à un regain d'intérêt pour les solidarités familiales. De grandes enquêtes<sup>3</sup> sont entreprises par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), l'Institut national d'études démographiques (INED) et par la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV). La famille nucléaire, qui avait été durant les vingt années après guerre la référence moderne de la vie familiale en opposition à la famille traditionnelle du monde rural, s'effrite avec la précarité conjugale, les liens d'alliance s'effaçant au profit des liens de sang. La parenté devient alors la clé de voûte du système familial, le lieu de solidarité et de protection devant le couple qui s'est transformé en lieu de négociation. En histoire, il a fallu attendre le numéro spécial de la revue des *Annales de démographie*

*historique* de 1991<sup>4</sup> et surtout la thèse de Vincent Gourdon (2001) sur l'histoire des grands-parents pour disposer d'une étude sur la grand-parentalité de l'Ancien Régime jusqu'à la période contemporaine qui mette bien en évidence le rôle incontestable des grands-parents dans les sociétés d'autrefois.

L'hypothèse que nous explorons dans cet article – qui s'inscrit dans la lignée des travaux de Vincent Gourdon – est de savoir s'il n'existerait pas une certaine amnésie des chercheurs en France quand ils parlent de nouveauté en matière de grands-parents. L'histoire de la sociologie de la famille est en effet marquée par l'affirmation récurrente de nouvelles formes de familles : famille conjugale, famille monoparentale, famille recomposée et maintenant nouvelle famille étendue. Pourquoi faut-il parler de *nouvel esprit de famille* pour réhabiliter la famille étendue ? Est-ce pour éviter cette conception taxée de traditionnelle et faire signe de modernité ?

Ce travail, qui donne une large place à la mémoire, est mené à partir de l'enquête *Biographies et entourage*, réalisée à l'INED et retraçant l'histoire familiale

---

1. Institut national d'études démographiques, Paris, France : bonvalet@ined.fr

2. Institut national d'études démographiques, Paris, France : eva@ined.fr

3. INSEE, enquête sur les réseaux de sociabilité ; INED, enquête *Proches et parents* (1990) ; CNAV, enquête *Trois générations* (1992).

---

4. On trouvera dans les *Annales de démographie historique* de 1991, numéro consacré aux grands-parents et aux aïeux, un article sur l'art d'être grand-mère aux XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles (J. -P. Bois), un autre sur les grands-pères de jadis aux XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles (M. Foisil). Quelques modèles, notamment ceux du grand-père dans la continuité familiale, du grand-père par lui-même et du grand père sur mesure sont présentés.

des générations nées entre 1930 et 1950. D'un côté, les données quantitatives permettront d'analyser le rôle parental joué par les grands-parents des enquêtés, de l'autre des entretiens qualitatifs permettront de cerner la place que ces grands-parents ont eue dans la construction identitaire des enquêtés et comment la mémoire qu'ils ont gardée de leurs grands-parents influencent leur façon d'être à leur tour grands-parents.

### **Vision de la famille depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, une mémoire scientifique**

Depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, la famille a suscité de nombreuses recherches. Comme l'expliquent Cichelli-Pugeault et Cichelli (1998), Tocqueville est l'un des premiers à élaborer une sociologie des relations familiales. D'après lui, en Amérique, l'appauvrissement des relations entre les générations caractérise la famille et en particulier l'affaiblissement de la lignée. « La famille ne se présente à l'esprit que comme une chose vague, indéterminée, incertaine » [1835]. Quelques années plus tard, en 1851, Auguste Comte se réfère au modèle de la chevalerie du Moyen-Âge pour préciser le rôle de la famille dans le maintien du lien social. La famille « base évidente de la société » doit assurer un « protectorat » envers les plus faibles de ses membres. En France, un autre précurseur est sans aucun doute Le Play<sup>5</sup>. Durkheim dénoncera l'œuvre de Le Play : « Les uns vont chercher dans les familles d'autrefois des modèles qu'ils proposent à notre imitation » [1888]. Dans la lignée de Tocqueville, même s'il ne l'a jamais revendiqué, Durkheim constate lui aussi l'évolution de la famille : « il n'y a rien qui rappelle cet état de dépendance perpétuelle qui était la base de la famille paternelle » [1871]. Dans la famille contemporaine, la dimension intergénérationnelle ne structure plus la relation familiale. « C'est pourquoi la famille conjugale, qui est trop éphémère car elle se dissout à chaque génération, ne saurait garantir le maintien du lien social » [1892]. Mais c'est la thèse du sociologue Talcott Parsons qui a eu le plus d'influence sur le thème de l'entraide familiale. Comme Engels, Marx, Tocqueville, Comte et Durkheim « qui conçoivent l'organisation domestique comme une variable dépendante de la structure sociale », Parsons soutient que l'institution familiale a été transformée par la révolution industrielle (1998).

Élaborée dans les années 1930, ce n'est que dans les

années 1950 que la thèse de Parsons a vraiment pris de l'ampleur. À partir de la notion de « famille nucléaire privée », structure familiale dominante qui a émergé dans le monde occidental après l'industrialisation, Parsons évoquait la tendance inévitable vers l'uniformité de cette structure dans les sociétés modernes. La famille nucléaire, créée par le mariage, habite dans un logement séparé et vit de ses ressources économiques propres grâce aux revenus de l'homme « indépendamment de toute liaison particulariste avec les parents » [1955]. Dans la lignée de Tocqueville et de Comte, Parsons prône la répartition des tâches à l'intérieur du foyer, économiques pour l'homme et domestiques pour la femme, et ce, pour la plus grande efficacité du fonctionnement familial.

C'est en partie parce que ces auteurs se sont focalisés sur la structure du ménage qu'ils ont occulté la famille et en ont déduit un affaiblissement des liens de parenté et une baisse de l'entraide, comme l'ont souligné les historiens Burguière et Stone (Burguière *et al.*, 1986 ; Stone, 1977). La thèse de Parsons a suscité de nombreuses controverses et donné naissance à toute une série d'enquêtes dont nous avons retracé la généalogie dans un ouvrage récent (Bonvalet et Ogg, 2006). En effet, depuis une vingtaine d'années, les recherches sur la famille étendue se sont multipliées et de grandes enquêtes ont été réalisées sur les relations et les échanges au sein de la parenté en France et en Europe.

Parallèlement, il existe de nombreuses recherches en sociologie de la famille sur le couple avec enfants, les familles monoparentales ou recomposées, c'est-à-dire sur le groupe familial constitué par la coresidence. Les notions mises en avant pour décrire la famille contemporaine sont celles d'individualisation, d'autonomie et de prise de distance par rapport à la parenté, c'est-à-dire la logique du repli familial (de Singly, 1991 ; 1993b). On a donc une opposition entre les recherches qui se focalisent sur le couple et les recherches sur la famille élargie. Florence Weber propose donc de revenir aux concepts de maisonnée et parentèle car « Penser les relations familiales aujourd'hui sans le secours des outils de l'anthropologie de la parenté conduit à des imprécisions, voire à des confusions » (Weber, 2002 : 73). De son côté, F. de Singly (1993b : 68) tente de concilier cette opposition en écrivant que « Les malentendus [...] qui existent dans la sociologie de la famille à propos du rôle de la famille et de la parenté dans les sociétés contemporaines viennent de ce que les spécialistes construisent leur raisonnement

5. F. Le Play, *La méthode sociale*, abrégé des *Ouvriers Européens*, 1879. Présentation d'A. Savoye, Paris, Méridiens-Klincksieck, 1989.

selon le principe de l'alternative « ou... ou »<sup>6</sup>. D'autre part, alors que l'augmentation des divorces tend à fragiliser les relations conjugales, Irène Théry souligne que « le lien de filiation s'affirme toujours davantage comme un lien inconditionnel » et indissoluble (1995 : 106), s'inscrivant dans le temps long de l'évolution des liens familiaux. Elle identifie ainsi « deux mouvements contrastés qui sont à l'origine des transformations de la famille contemporaine [...] l'un joue dans le sens d'une contractualisation du lien [conjugal], et l'autre dans le sens d'une inconditionnalité [du lien de filiation] » (1998 : 38). Elle souligne ainsi que « l'effet de la précarité des couples sur les liens de filiation est devenu un enjeu social majeur » (1998 : 49).

Pourtant, il semble que de nouveaux malentendus existent actuellement autour de la parenté, en particulier autour des grands-parents. Les chercheurs qui travaillent sur ces thèmes ont connu la transition de la famille, c'est-à-dire le passage d'une famille où dominaient plutôt des relations d'autorité et la suprématie du groupe (l'individu au service de la famille) à la famille « choisie » dans laquelle la qualité du lien l'emporte sur la nature du lien. Si, dans leur jeunesse, une partie d'entre eux se retrouvaient dans les ouvrages *Finie la Famille* (Dougier, 1975) ou *Mort de la famille* (Cooper, 1972), où s'affirme la suprématie du couple sur la parenté (de Singly, 1993a), initiateurs avec leurs générations de nouveaux comportements familiaux (cohabitation hors mariage, divorce), ils ont « redécouvert la famille » à tel point que certains auteurs parlent de « nouveaux grands-parents » (Attias-Donfut et Ségalen, 1998) ou de « nouvel esprit de famille » (Attias-Donfut *et al.*, 2002).

### Les grands-parents d'hier et les grands-parents d'aujourd'hui

Les grands-parents occuperaient donc un rôle central actuellement au sein de la famille, à tel point que les sociologues parlent des « habits neufs » des grands-parents : « Nombreux sont les traits qui dessinent la modernité des habits des grands-parents. Un renouveau du lien, plus de communication entre les générations, une relation plus informelle, une libération de l'expression de l'amour, de l'affection, une relation plus informelle et ludique » (Attias-Donfut et Ségalen,

6. ou la famille traditionnelle a disparu pour laisser la place à la famille « conjugale » et aux autres formes familiales que sont les familles monoparentales et familles recomposées, ou elle survit au travers des relations de parenté qui s'expriment par les aides, les donations et les visites fréquentes.

1998). Cette vision du grand-parent « gâteau » diffuse « le plus souvent une vision tronquée ou fantasmée de l'histoire des grands-parents » (Vincent Gourdon, 2001 : 102). D'après Vincent Gourdon, l'image du grand-parent gâteau est née au cours du XIX<sup>e</sup> siècle avec la montée des valeurs de la famille portées par la bourgeoisie (*L'Art d'être grand-père* de V. Hugo). Non seulement les grands-parents étaient présents aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, mais ils jouaient déjà un rôle complémentaire à celui des parents.

En effet, au milieu de XVIII<sup>e</sup> siècle, contrairement à ce que l'on croit souvent, les grands-parents avaient une place dans la société<sup>7</sup>. D'après les calculs de Le Bras (1973 : 27), au XVIII<sup>e</sup> siècle, 16 % des enfants n'ont plus aucun grand-parent à la naissance, 38 % à 10 ans et 73 % à 21 ans. La majorité des enfants ont donc connu au moins un grand-parent dans leur prime jeunesse.

### Les grands-parents, quelles données ?

Le matériel empirique avec lequel nous travaillons ici est d'une part quantitatif et d'autre part constitué d'entretiens qualitatifs. L'enquête *Biographies et entourage* de l'INED retrace l'histoire familiale, résidentielle et professionnelle des enquêtés et celle de leur entourage. Constitué de différents membres de la famille (lignée et alliance) sur quatre générations, cet entourage comprend aussi l'ensemble des personnes avec lesquelles l'individu a corésidé depuis sa naissance et d'autres personnes qui, apparentées ou non, ont joué un rôle clé dans sa vie<sup>8</sup>. L'extension des données collectées, de l'individu à l'entourage, vise à replacer l'individu dans son univers d'influence pour enrichir l'analyse des parcours individuels à l'aide d'informations collectées sur les proches et à saisir le rôle de cet entourage sur les trajectoires individuelles. Cette approche articule donc trajectoires individuelles, réseau personnel d'influence et environnement sociétal, dans une perspective longitudinale (Lelièvre et Vivier, 2001).

7. En Angleterre, voir les travaux actuels sur le XIX<sup>e</sup> siècle de Steven Ruggles, ceux de Laslett ainsi que ceux de Young et Willmott (1957).

8. La collecte, achevée en juillet 2001, comprend 2830 questionnaires en Île-de-France. Il s'agit d'un échantillon représentatif de la population née entre 1930 et 1950 habitant en Île-de-France à la date de l'enquête. Chaque questionnaire fournit systématiquement, en plus des descriptions détaillées concernant un univers varié de personnes et de lieux, les trajectoires familiales professionnelles et résidentielles de l'enquêté(e), de ses parents, ses conjoints soit 11 à 12 000 biographies interconnectées.

Concernant la grand-parentalité, les données de l'enquête permettent de conjuguer au sein de chaque lignée trois perspectives : les relations de l'enquêté avec ses grands-parents, notamment pendant l'enfance des répondants qui s'est déroulée des années 1930 aux années 1960, celles des enfants de l'enquêté avec les parents de l'enquêté et enfin les relations de l'enquêté comme grand-parent avec ses petits-enfants.

Les entretiens utilisés ici ont été conduits dans le cadre d'explorations dont l'objectif est de préciser le fonctionnement des relations intergénérationnelles au sein de l'entourage. Ce projet de longue durée rassemble des interviews collectées depuis le début des années 1990 en réinterrogation de répondants aux enquêtes *Proches et parents* et *Biographies et entourage*. Nous avons sélectionné ici thématiquement, par une analyse de contenu classique, ceux qui évoquent plus particulièrement les interactions grand-parentales (de l'enquêté avec ses grands-parents et comme grand-parent). Nous utilisons également, en ce qui concerne les grands-parents cités pour avoir joué un rôle parental par les enquêtés de *Biographies et entourage*, une analyse textuelle des réponses ouvertes décrivant précisément leur rôle.

Dans cet article, nous prenons l'enquêté comme « interlocuteur » et nous explorons plus spécifiquement ses relations avec ses propres grands-parents, en abordant plus succinctement l'autre situation, l'enquêté comme grand-parent. La combinaison des données quantitatives et des entretiens permet de mieux appréhender la place et le rôle des grands-parents des enquêtés issus des générations 1930-1950 dont les grands-parents sont nés au cours de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et le début du XX<sup>e</sup>.

Durant leur enfance ou leur adolescence, plus d'un quart des enquêtés (25,6 %) a vécu au moins un an avec un grand-parent et un tiers (32 %) déclare que la résidence de ses grands-parents se situait dans la même commune ou une commune limitrophe. Un autre indicateur disponible est le fait d'avoir fréquenté régulièrement la résidence des grands-parents, lors des vacances, des fins de semaine, le soir après l'école, etc., ce qui est le cas pour un enquêté sur cinq (19,3 %). Néanmoins, les enquêtés peuvent à la fois avoir vécu avec une grand-mère à un moment et résidé dans son voisinage plus tard, ou encore vivre avec la mère de leur père tout en étant à proximité du domicile des grands-parents maternels puisque chacun dispose de deux paires de grands-parents qui ne sont pas distingués par branche dans l'enquête. Ainsi, la part des enquêtés ayant vécu avec ou à proximité de leurs grands-parents pendant leur enfance et leur adoles-

cence est vraisemblablement de l'ordre de la moitié. Une proportion qui croît au fil des générations avec l'augmentation de la durée de vie.

Si l'on ne peut mesurer précisément le recoupement de ces situations, il est néanmoins possible de donner une approximation des enquêtés qui ont vécu dans un milieu familial où leurs grands-parents étaient relativement absents : il s'agit de 40 % des enquêtés.

Les grands-parents sont donc très présents, et afin de détailler la nature des relations entre les enquêtés et leurs grands-parents, nous allons maintenant nous concentrer sur les enquêtés qui ont déclaré, dans l'enquête *Biographies et entourage*, que leurs grands-parents avaient joué pour eux un rôle parental.

### Les grands-parents d'hier

L'enquête *Biographies et entourage* consiste donc en un recueil des jalons de l'histoire familiale, professionnelle et résidentielle des enquêtés et des membres de leur entourage, les replaçant ainsi dans leurs réseaux, leurs univers d'influence. Ces univers ont été appréhendés à partir de la collecte d'éléments sur les trajectoires des membres de l'entourage des enquêtés, qu'ils soient de leur famille (lignée, collatéraux, alliances), des amis, de simples corésidents ou encore des personnes déclarées pour avoir joué un rôle clé dans leur existence.

Concernant l'enfance des enquêtés, l'attention portée à la construction du questionnaire et à l'identification des catégories de collecte opérantes sur le terrain ont permis de mettre à jour des figures inattendues dans l'univers de l'enfance : les personnes déclarées par les enquêtés pour avoir joué un rôle parental auprès d'eux sans être ni leur père, ni leur mère, ni même parfois de la famille (Lelièvre et Vivier, 2001). Interrogés sur d'autres personnes ayant joué un rôle important, positif ou négatif, à différentes étapes de leur vie (enfance, adolescence, jeune adulte...)<sup>9</sup>, les enquêtés ont également pu mentionner d'autres figures de référence, notamment éducatives, dans leur jeunesse.

De fait, 585 enquêtés, soit un sur cinq, a cité la présence d'au moins une tierce figure parentale dans son enfance (Lelièvre et Vivier, 2006). Il s'agit donc de 803 personnes

9. La question posée, *En dehors de ces personnes, y en a-t-il d'autres, amis, famille et belle-famille, collègues... qui ont été ou sont importants pour vous, positivement ou négativement ?*, visait à ne pas limiter l'entourage à l'unique sphère familiale et négliger d'autres cercles de sociabilité et d'influence : réseau amical, professionnel, voisinage...

citées pour avoir joué un rôle parental dans l'enfance de 20 % des enquêtés. Elles appartiennent principalement à la famille et plus de la moitié sont des grands-parents (TABLEAU 1). Essentiellement féminines (67 % sont des femmes et 33 % des hommes), 16 % des personnes désignées n'ont néanmoins aucun lien de parenté avec les enquêtés.

Dans le contexte actuel où l'on évoque beaucoup l'implication et le « nouveau rôle » des grands-parents auprès de leurs petits-enfants, il est important de souligner que ces figures alternatives ou additives aux parents sont précisément, dans un cas sur deux, un grand-père ou une grand-mère.

Les enquêtés qui déclarent l'intervention de figures parentales électives dans leur enfance ne citent généralement qu'une personne, plutôt une femme (pour 79 % des enquêtés ne citant qu'une figure additionnelle) et en l'occurrence une grand-mère dont la présence est donc tout à fait remarquable.

Ceux qui en mentionnent plusieurs se réfèrent le plus souvent à des couples (dans 60 % des cas). Il s'agit alors, le plus fréquemment, des grands-parents maternels ou paternels de l'enquêté. Très présents, les grands-parents constituent ainsi la majeure partie des couples cités. Ils ont donc contribué de façon non négligeable à façonner l'univers familial et éducatif de ces enquêtés nés entre 1930 et 1950. Rares sont ceux qui citent plus de deux personnes de référence.

#### *Corésidence et proximité géographique*

Sur le plan résidentiel, le fait de résider dans la même commune que l'enquêté ou dans une commune limitrophe et, plus encore, la cohabitation marquent le cadre de la relation (TABLEAU 2).

Dans l'ensemble, 65 % des « rôles parentaux » ont vécu avec l'enquêté. Les grands-parents ont également exercé ce rôle de façon préférentielle dans le cadre de la corésidence, qu'ils aient été eux-mêmes accueillis dans le foyer où résidait l'enquêté ou qu'ils aient été les hôtes. Néanmoins pour un quart d'entre eux cette influence s'est exercée sans que le partage du quotidien soit nécessaire.

#### *Le rôle particulier des grands-mères*

Dans le questionnaire quantitatif de *Biographies et entourage* sont recueillies successivement les trajectoires des parents biologiques, des parents adoptifs et des conjoints des parents, puis la fiche suivante explore l'existence de personnes ayant joué un rôle parental. La déclaration de personnes ayant joué un rôle parental donne lieu à une description ouverte des caractéristiques de cette influence exercée par la personne désignée. Une analyse textuelle des rôles incarnés par ces personnes permet de préciser non seulement les fonctions assurées mais également certaines de leurs caractéristiques (Vivier *et al.*, 2006).

**TABLEAU 1**

Répartition des rôles parentaux selon leur lien de parenté avec l'enquêté

	LIEN DE PARENTÉ AVEC L'ENQUÊTÉ	ENSEMBLE
<b>Sphère Familiale</b>	Grands-parents	51 %
	Oncle ou Tante	20 %
	Frère ou sœur	8 %
	Autre parent	5 %
<b>Sphère extra familiale</b>	Lien contractuel avec les parents	7 %
	Autre figure non apparentée	9 %
<b>Total</b>		100 %
<b>Effectifs</b>		803

Source : enquête Biographies et entourage, 2001.

TABLEAU 2

Répartition des rôles parentaux selon leur lieu de résidence durant la période où s'est exercée l'influence

		LIEU DE RÉSIDENCE PAR RAPPORT À L'ENQUÊTÉ					
		LIEN AVEC L'ENQUÊTÉ	Corésident	Voisinage	Ailleurs	Total	Effectif
<b>Sphère familiale</b>	Grands-parents		72 %	16 %	12 %	100 %	403
	Frère ou sœur		72 %	12 %	16 %	100 %	52
	Oncle/tante, autre parent		51 %	27 %	22 %	100 %	221
<b>Sphère extra familiale</b>	Lien contractuel, Famille d'accueil		85 %	6 %	9 %	100 %	79
	Ami(e), parrain/marraine, voisin(e)		26 %	44 %	30 %	100 %	48
<b>Ensemble des rôles parentaux</b>			65 %	20 %	16 %	100 %	803

Source: enquête Biographies et entourage, 2001.

D'une façon générale, à la question « En quoi cette personne a-t-elle joué un rôle parental pour vous ? », les enquêtés répondent selon trois types de registres concernant la personne : celui des fonctions exercées, celui des circonstances de leur influence parentale et celui de leurs caractéristiques personnelles. Les enquêtés justifient en premier lieu la désignation d'une figure parentale par l'explicitation des fonctions qu'elles ont assumées auprès d'eux. Ces fonctions se déclinent en quatre grandes thématiques, à savoir par ordre de fréquence le thème des tâches matérielles (nourrir, soigner, subvenir, garder, prendre soin, s'occuper de...), celui des fonctions d'éveil, de socialisation ou d'éducation (apprendre des choses, apporter...), celui des rôles affectifs et psychologiques (aimer, choyer, servir de repère, admirer...) et enfin l'exercice d'une responsabilité et d'une autorité. En second lieu, les enquêtés fournissent des éléments d'ordre contextuel qui situent l'intervention, précisent les circonstances, historiques ou familiales, de l'exercice du rôle parental. Enfin, ils donnent des éléments « descriptifs » qui caractérisent la personnalité ou le statut (social, professionnel...) du rôle parental.

En ce qui concerne la grand-mère, dominante parmi les figures parentales, elle se caractérise par la diversité des fonctions qui lui sont attribuées sur le plan matériel (dans les termes suivants : intendante, subvenir, ingrédient, cuisine, préparer, soin, contagieux) et sur le

plan psychologique et intellectuel (partager, gaie, musées, apprendre des choses, disponible).

La grand-mère est la première figure citée en compensation de l'absence de la mère. Son rôle affectif et psychologique est souvent avancé par rapport à une mère moins disponible.

Quand ma mère donnait des cours de couture, elle faisait la cuisine, s'occupait de nous, c'était la maîtresse de maison. Une grand-mère très affectueuse, c'est elle qui nous a élevés, une deuxième maman... quand elle est morte je suis tombé malade tellement j'ai eu de la peine.

Ma grand-mère secondait ma mère malade. [Elle] S'occupait de la maison, prenait tout en main et était autoritaire. Rôle d'éducatrice. Je couchais dans sa chambre.

La grand-mère est avant tout citée dans le cadre du quotidien. De plus, la relation avec la grand-mère s'inscrit dans une lignée et une culture familiale féminine (les enquêtées femmes citent plus souvent leur grand-mère que les hommes) et elle dépend fortement de la relation entre l'enquêtée et sa propre mère. L'analyse des entretiens approfondis confirmera cette observation et étendra ces conclusions en examinant cette transmission familiale.

### Confiance à des tiers

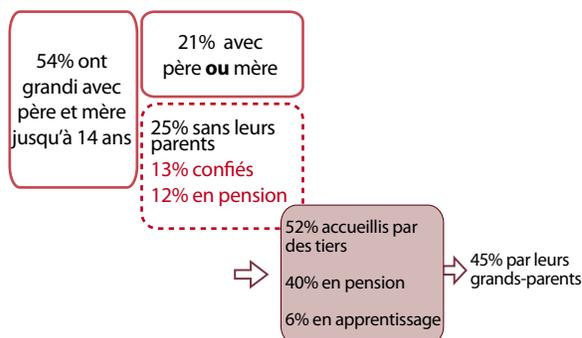
Parmi les 2830 enquêtés, un quart d'entre eux a vécu sans ses parents avant l'âge de 15 ans (date de fin de scolarité obligatoire et départ en apprentissage pour ces générations nées entre 1930 et 1950). Pour 40 % d'entre eux, il s'agit de période de scolarisation en pensionnat et 6 % ont déjà commencé leur apprentissage professionnel. Cependant, pour plus de la moitié (52 %), ils ont été confiés à de tierces personnes (Lelièvre et Vivier, 2006).

L'identification des « personnes ressources » qui ont alors pris en charge ces enfants montre de nouveau les potentialités de la lignée : près de la moitié (44 %) des enfants confiés à un tiers sont allés vivre (au moins un an) chez leurs grands-parents, qui constituent ainsi le premier relais éducatif. Se confirme ici le changement décrit par Attias-Donfut et Ségalen (1998 : 233) : « en résumé il y a eu passage d'une prise en charge d'un nombre limité de petits-enfants pour une longue durée, sur le mode parental, à une très large prise en charge (en nombre de petits-enfants) mais sur un mode plus léger pour des temps limités » (FIGURE 1).

FIGURE 1

Les circonstances parentales des enquêtés nés entre 1930 et 1950

Enquêtes de *Biographies et entourage*



### La force de l'exemple ou du rejet

L'analyse des entretiens conforte l'idée de la place essentielle que les grands-parents ont tenue dans l'enfance des enquêtes. L'idée d'un oubli ou d'une distance n'apparaît pas, contrairement à ce qu'écrivent Attias-Donfut et Ségalen (1998 : 77) : « Alors qu'il y a à peine vingt ans ou trente ans, les grands-parents n'étaient pas seulement ignorés mais suscitaient même une prudente

réserve de la part des parents ». Nombreux sont les enquêtés qui ont vécu leur jeunesse dans un environnement familial où les grands-parents avaient une place importante, sinon centrale.

En effet, le rôle des grands-parents est, comme on l'a vu, loin de se cantonner à celui de grands-parents gâteau, mis en avant dans la vision de nouveaux grands-parents. Ils peuvent devenir un modèle à suivre ou au contraire susciter un rejet. Dans les deux cas, ils ont profondément marqué la trajectoire des enquêtés, comme nous l'allons l'analyser.

### Ses grands-parents en exemple

Dans ce cas, l'influence des grands-parents apparaît nettement dans la façon dont les enquêtés vont vivre leur grand parentalité. Leur manière d'être à leur tour grand-parent s'inspire directement de celle de leurs aïeuls.

### La cohabitation entre générations en milieu populaire

Géraldine née en 1936, mariée à un électricien en bâtiment, a élevé 5 enfants. Dans le questionnaire, elle cite sa grand-mère comme ayant joué un rôle parental tout au long de sa vie. « Pendant la guerre, c'était une seconde maman ». En fait, la grand-mère faisait partie intégrante de la famille et suivait sa fille de déménagement en déménagement.

Ah oui on avait tout le temps la grand-mère, la grand-mère... était veuve de très bonne heure et maman s'est mariée de très bonne heure, et ma grand-mère a tout le temps suivi, et nous, mon frère, ma sœur et puis moi, c'était ma grand-mère qui nous a élevés. Et ma grand-mère nous a suivis tout le temps.

Cette importance est telle que pendant les moments clés de l'existence, c'est vers elle que se tourne l'enquêtée.

... ah ma grand-mère c'était quand même quelqu'un de formidable. Ah oui ma grand-mère... j'aime bien maman hein, mais c'est mémère qui prend le dessus. Quand vous aviez quelque chose à demander, c'était pas à maman, c'était à mémère. Et quand je me suis trouvée enceinte, qui c'est qui est venue m'accompagner – parce que j'étais jeune quand même hein.

Tout au long de sa vie, la grand-mère sera présente auprès de sa petite-fille, notamment chaque hiver où elle viendra passer quelques mois en dépit des mauvaises conditions de logement.

Oui elle venait avec nous l'hiver. On ne pouvait plus se séparer d'elle, c'était sa fille préférée alors...

Oui sa petite-fille préférée.

Donc votre grand-mère qui venait de Saint-Malo De Saint-Malo oui

Vivre dans la baraque et puis ça lui plaisait, elle était contente, elle était heureuse.

Ah oui, le soir on lui mettait un...

Elle s'occupait des enfants

Et puis même, le soir on lui mettait un lit de camp américain, vous savez, alors...

On déplaçait ça le soir...

Et puis la grand-mère elle était heureuse, elle était contente. Puis nous aussi.

Actuellement, après le décès de la grand-mère, c'est au tour de la mère de venir passer tous les hivers dans la famille de Géraldine.

Je reprends la relève si vous voulez. Maman elle a gardé sa mère, et moi je garde ma mère l'hiver... voilà. Et la roue tourne.

Au point que Géraldine assure le même rôle auprès d'une de ses petites-filles en l'hébergeant chez elle tous les jours et en l'emmenant en vacances.

Tous les jours vous avez votre petite-fille ?

Ah tous les jours depuis 8 ans.

Sauf le samedi et le dimanche.

Oh oui, mais papa, c'est le week-end !

Le samedi et le dimanche quand même.

Mais autrement... tu l'emmènes en vacances avec toi, tu... on l'emmène partout Justine, c'est comme si elle était à nous.

Parce qu'on va en vacances au mois de juillet, et puis les parents vont au mois d'août. Donc elle vient avec nous au mois de juillet.

Et si on va chez ma fille en Vendée, pendant les vacances, on emmène notre petite-fille. Je la trimballe partout moi, Justice hein, c'est comme si c'était moi... comme si c'était ma dernière fille. Oui souvent je l'appelle Valérie... Je l'appelle du nom de... parce qu'elle ressemble beaucoup à sa tante quand même hein. Ah oui.

La proximité est telle entre la grand-mère et sa petite-fille qu'une certaine confusion des rôles apparaît de nouveau avec un « brouillage des générations ». Géraldine considérerait sa grand-mère un peu comme sa mère et maintenant c'est sa petite-fille qu'elle considère un peu comme sa fille.

*Les vacances en famille de génération en génération en milieu bourgeois*

Christine est née en 1936 à Marseille dans une famille de cinq enfants. Son père est ingénieur comme le grand-père, sa mère est au foyer. Christine a gardé deux attaches : Marseille où elle est née et Grenoble où sa grand-mère paternelle avait acheté une maison familiale pour les vacances, maison dont elle et ses frères et sœurs ont dû se séparer.

C'est ça, mon autre grand-mère, la mère de mon père, elle était grenobloise, elle avait acheté pour nous et pour ses cinq enfants une résidence familiale où comme on faisait autrefois en France, on passait toutes nos vacances, il n'était pas question d'aller ailleurs ou quoi que ce soit. On passait toutes nos vacances, avec nos... Je ne sais pas il faudrait calculer, si 14 ou 17, on passait toutes nos vacances avec tous nos cousins... On pourrait raconter toute l'histoire de notre famille en racontant l'histoire de cette maison.

Pour Christine, la famille, c'est forcément une grande famille autour d'une ou plusieurs maisons. Et quand elle se retrouve seule avec son dernier fils à Amiens, elle quitte cette ville pour rejoindre le reste de la famille regroupé à Paris. Mais l'appartement parisien est trop petit pour recevoir ses frères et sœurs et ses enfants. Aussi, Christine, obligée de vendre la maison de famille, reproduit le modèle de sa grand-mère en achetant une résidence secondaire dans la région de Grenoble à proximité de sa sœur. L'important est de disposer d'un lieu où se réunir, afin d'assurer une cohésion du groupe et de transmettre cet esprit de famille.

C'est la jolie maison du village, où habite ma sœur aînée et où moi, ça aussi, c'est tout récent, j'ai acheté une maison en face... On est de l'autre côté de la vallée, on est à 10 minutes, j'ai acheté une maison, qu'on est en train d'aménager petit à petit et mes enfants y viennent. Si vous voulez on a recommencé ce qui avait été fait à S., on l'a recommencé de l'autre côté de la vallée, à V. Donc ça continue comme ça. Alors là, l'idée, c'est que c'est une maison, la clé est dans une boîte à l'entrée et normalement, quand elle sera vraiment petit à petit habitable, enfin les enfants peuvent y aller, les amis des enfants peuvent y aller. Mes sœurs et frères peuvent y aller, il suffit qu'ils remettent la clé au même endroit et puis que je retrouve tout comme c'était, si vous voulez, mais bon c'est vraiment une envie que j'ai eue toute ma vie qui se réalise, presque un caprice quoi, si on veut, et

maintenant je me dis que... C'est pour ça que je vends cet appartement. Donc c'est vraiment... Au fond pour recommencer un peu le même type d'existence quoi.

« La roue tourne » dit Géraldine, « ça recommence » dit Christine. Chacune à sa manière reproduit le comportement de sa grand-mère qui les a fortement marquées. Chez la première appartenant au milieu ouvrier, cela prend la forme d'une cohabitation intermittente, chez la seconde issue des classes supérieures, la forme d'achat d'une maison familiale pour réunir enfants et petits-enfants.

Les exemples présentés ici représentent des cas extrêmes de la transmission de la grand-parentalité qui traduisent une « reproduction à l'identique » que ce soit par l'aménagement d'une chambre pour la grand-mère, puis la mère et ensuite la petite-fille ou alors par l'acquisition d'une maison familiale. Dans la plupart des cas, la transmission d'un art d'être grand-parent ne se fait pas à l'identique ne serait-ce que parce que plusieurs lignées interviennent. Mais comme l'écrivent Attias-Donfut et Ségalen (1998 : 216), « le souvenir des grands-parents s'apparente à une sorte de mémoire fondatrice qui offre une ressource identitaire pour agir au présent ». Et de fait, l'achat d'une résidence secondaire est souvent liée au désir de regrouper la famille en particulier les petits-enfants dans le but de transmettre un « esprit de famille » ou de recomposer la famille avec les enfants, beaux-enfants et petits-enfants (Attias-Donfut *et al.*, 2002; Clément et Bonvalet, 2005).

### *Le rejet*

Même si, dans la grande majorité, les grands-parents ont laissé un bon souvenir et servent souvent de référence, on ne peut pas ignorer une autre figure des grands-parents beaucoup moins positive. Là aussi, nous ne retiendrons que des exemples extrêmes. On peut distinguer deux cas de figure.

*Une prise de distance des enquêtés  
par rapport à leurs grands-parents  
et à leur famille en général*

C'est le cas d'Anne, née en 1947 et issue d'une grande famille du Nord de la France. De sa naissance à l'âge de 5 ans, elle vivra dans la maison de sa grand-mère paternelle, puis ses parents iront s'installer à la naissance de sa seconde sœur chez la grand-mère maternelle où elle restera jusqu'à ses huit ans. Elle garde en mémoire cette

vie de famille très dense, essentiellement autour de la lignée maternelle.

Ma famille maternelle, ma grand-mère notamment bon, on y a habité un certain temps, mais après (avoir déménagé) on y est allé c'était le jeudi, on était en congé à ce moment-là. On y allait chacune à notre tour. On était trois on allait passer le jeudi chacune. On y allait le mercredi soir... et on y allait quasiment tous les dimanches. Noël c'était la grande fête où tout le monde était là. Il y avait une vie familiale très dense.

Le récit d'Anne commence comme celui de nombreux enquêtés qui évoquent de façon chaleureuse ces réunions de famille. Mais très vite le ton change et cette vie familiale est décrite comme étouffante, ce qui la conduira à se détacher de sa famille qui s'organisait en clans.

Il y a une emprise de la famille maternelle énorme ce qui m'a créé une bonne rébellion chez moi d'ailleurs parce que je déteste les phénomènes de clans. Bon je suis partie à Paris et c'est vrai que j'ai été heureuse pendant ce temps-là mais il arrive un moment où les clans moi ça me gonfle...

On retrouve chez Carole le même souvenir, celui d'une présence très forte même trop forte de la grand-mère maternelle. La cohabitation puis la proximité géographique entre parents et grands-parents rendent la vie de la famille là aussi étouffante.

Oh ma grand-mère de toute façon elle était toujours là, omniprésente... c'était terrible ça même parce que c'était une demande permanente de sa part de prise en charge de la part de sa fille. Ben il y avait une drôle d'histoire parce que ma grand-mère s'était retrouvée veuve pendant la guerre de 14, elle n'avait que ma mère. C'est une histoire très curieuse et ensuite ma foi, ben ma mère, c'est devenu au fil du temps une amie, elles avaient une drôle de relation, une relation de dépendance aussi vraiment très forte je dirais malsaine cela c'est sûr... Ce qui s'est produit c'est que en fait bon c'est vrai dès que j'ai eu mon solex, l'atmosphère chez moi, chez mes parents du moins à cette époque-là c'était vraiment oh je dirais épouvantable pour moi... oui et alors là le solex ça c'était totalement fabuleux parce que c'était un instrument de liberté, de mouvement... une manière aussi de sortir de cette maison où j'étais mal.

Et c'était plus votre mère ou votre père? Oh non l'atmosphère en général, oui, entretenue je dirais par ma grand-mère omniprésente même à distance pilotant ma mère.

Carole ne pensera alors qu'à s'échapper de la maison familiale. Une amie et le solex l'aideront mais elle garde un souvenir pénible de son adolescence qu'elle décrira comme difficile.

*Le rejet de l'enquête par ses grands-parents*

Il existe également des cas où le rejet ne vient pas des petits-enfants qui ont souffert des relations familiales trop étouffantes et qui ensuite prennent leur distance par rapport à la famille. On rencontre des situations où les mauvaises relations entre grands-parents et enfants adultes datent du mariage de ces derniers. C'est souvent le cas dans les « mésalliances », notamment lorsque le mariage intervient pour légitimer une grossesse.

Je voyais plus fréquemment mon grand-père que ma grand-mère et ma grand-mère était une méchante dame.

– Vous voyiez plus fréquemment votre grand-père ?

– Il passait fréquemment.

Il passait.

Lui passait fréquemment à la maison.

– Et pas tellement votre grand-mère ?

– Surtout pas non.

– Et pourquoi ?

– Oh pourquoi ? Parce que parce que... grosso modo... on était la famille des petits canards boiteux quoi. C'est-à-dire qu'il y avait... mes parents se sont mariés parce que ma mère était enceinte. Alors déjà à l'époque c'était pas terrible terrible, je suis née en 44...

Voilà, c'est ça, deux mois, ce qui fait que ma grand-mère paternelle était très en colère, et de toute façon elle considérait que quelque part ma mère avait trompé mon père, c'est-à-dire que je n'étais pas... donc il y avait aussi un autre truc, c'est que j'étais la bâtarde quoi. Voilà. Après, mes frères, mes frères ça allait quoi, parce qu'ils étaient nés je dirais dans la légitimité. Voilà. Mais pas moi, donc moins on me voyait mieux on se portait quoi !

– Donc vous sentiez ce reproche chez votre grand-mère ?

– Ah, c'est pas que je sentais, c'est qu'on m'appelait « la bâtarde ».

– Ah.

– Oui. Et quand on est petit on ne comprend pas toujours le sens des mots, donc je l'ai compris un peu plus tard, vers 7-8 ans quoi, donc j'ai essayé de comprendre... enfin de comprendre pourquoi, voilà. Ma mère m'a expliqué qu'elle s'était mariée étant enceinte, voilà. Donc j'ai compris. Donc après, moins je la voyais mieux je me portais aussi, quoi.

Laure parle d'une « violence injustifiée à son égard », violence qui est accentuée par le fait que, fille d'ouvrier, elle se trouve rejetée au lycée de la ville voisine que les enfants d'agriculteurs et de commerçants fréquentent. « Le sentiment d'injustice, c'est quelque chose qui est né très tôt chez moi ». Laure poursuivra des études d'assistante sociale, mais échouera aux examens. Elle travaillera dans le social et reprendra plus tard des études.

Et j'ai eu mon DEA. Donc j'étais fière de moi, à 47 ans ! Voilà. Et là... enfin j'ai eu une vraie satisfaction, je me suis dit : voilà quelque part j'achève ma vengeance, je prends sur la vie. Je suis désolée parce que ça peut vous paraître dur et fort mais...

À 50 ans, Laure est militante communiste et siège au conseil municipal d'une commune de la banlieue parisienne, mais malgré tout elle reste comme elle dit « le canard boiteux de la famille : une intellectuelle dans une famille d'ouvriers cela fait tache ». Divorcée, elle a eu une fille, qui a fait elle aussi des études supérieures et dont elle est très proche.

Dans le cas de Laure, le sentiment d'injustice a pour origine le rejet de sa grand-mère durant son enfance, il se poursuit alors à l'école puis dans la vie professionnelle et militante. Il s'agit donc bien de cette « sorte de mémoire fondatrice qui offre une ressource identitaire pour agir au présent » (Attias-Donfut et Ségalen, 1998 : 216), mais dans un cas différent de celui de Christine et Géraldine.

---

Si en France, les grands-parents ont longtemps été oubliés par les chercheurs, les enquêtés de *Biographies et entourage* témoignent fortement de l'influence de leurs grands-parents. Le rôle de ces derniers a été très varié selon les personnes, allant de la prise en charge totale avec le coniage, de la cohabitation intergénérationnelle, de la « protection rapprochée » à la prise de distance, voire la rupture des relations familiales. La modernité ne vient pas de ce nouveau rôle de grand-parent gâteau, tel qu'il a pu être évoqué par des chercheurs américains et français. Les grands-parents sont plutôt sous le signe de la continuité que de la nouveauté.

En effet, la surprise vient surtout du fait que les générations du baby-boom continuent à assumer le rôle de grand-parent comme l'avaient fait leurs parents et aïeuls. En transmettant la mémoire familiale, ils assurent un pont entre les générations et répondent aux

« besoins de racines et d'origine » (Gourdon, 2001) des plus jeunes tout en respectant leur désir d'autonomie. La montée de l'individualisme aurait voulu que ces générations privilégient davantage leurs réseaux professionnels et amicaux, et qu'ils investissent donc moins la sphère familiale. Leur modernité est dans le fait qu'ils puissent faire les deux.

## BIBLIOGRAPHIE

- ATTIAS-DONFUT, C., et M. SÉGALEN. 1998. *Grands-parents : la famille à travers les générations*. Paris, Odile Jacob, 330 p.
- ATTIAS-DONFUT, C., M. SÉGALEN et N. LAPIERRE. 2002. *Le nouvel esprit de famille*. Paris, Odile Jacob, 294 p.
- BOIS, J. P. 1991. « L'art d'être grand-mère, au XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle », *Annales de démographie historique*, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales : 7-19.
- BONVALET, C. 2003. « La famille-entourage locale », *Population*, 58, 1 : 9-43.
- BONVALET, C., et J. OGG. 2006. *La parenté comme lieu de solidarités : l'état des enquêtes sur l'entraide en Europe*. Paris, INED, Méthodes et Savoirs, 4, 251 p.
- BURGUIÈRE, A., C. KLAPICH-ZUBER et M. SÉGALEN. 1986. *Histoire de la famille*. Tomes I et II. Paris, Armand Colin, 639 p. et 566 p.
- CICHELLI-PUGEAULT, C., et V. CICHELLI. 1998. *Les théories sociologiques de la famille*. Paris, La Découverte, Collection Repères, 236 p.
- CLÉMENT, C., et BONVALET, C. 2005. « Familles recomposées et ancrage résidentiel : le rôle de la résidence secondaire », *Espaces et Sociétés*, 120-121, 2-3 : 79-97.
- COOPER, D. 1972. *Mort de la famille*. Paris, Seuil, 157 p.
- DOUGIER, H., éd. 1975. *Finie la Famille ? Traditions et nouveaux rôles*. Paris, Autrement, 3, 191 p.
- FOISIL, M. 1991. « Grands-pères de jadis XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles. Quelques modèles », *Annales de démographie historique*, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales : 51-63.
- GOKALP, C. 1978. « Le réseau familial », *Population*, 33, 6 : 1077-1094.
- GOURDON, V. 2001. *Histoire des grands-parents*. Paris, Perrin, 300 p.
- LE BRAS, H. 1973. « Parents, grands-parents, bisaïeux », *Population*, 1 : 9-38.
- LELIÈVRE, E., et G. VIVIER. 2001. « Évaluation d'une collecte à la croisée du quantitatif et du qualitatif, l'enquête "Biographies et entourage" », *Population*, 56, 6 : 1043-1074.
- LELIÈVRE, E., et G. VIVIER. 2006. « Les figures parentales dans Biographies et entourage », dans *Enfants d'aujourd'hui : diversité des contextes, pluralité des parcours*. Actes du Colloque international de Dakar (2002), Association internationale des démographes de langue française (AIDELF), Paris, INED, PUF : 185-194.
- PARSONS, T. 1955. « The kinship system of the contemporary United States », dans F. BOURRICAUD, éd. *Éléments pour une sociologie de l'action*. Paris, Plon, 353 p.
- PITROU, A. 1978. *Vivre sans famille*. Toulouse, Privat, 235 p.
- ROUSSEL, L. 1976. « La famille après le mariage des enfants : les relations entre générations », *Population*, 6 : 1195-1206.
- SINGLY de, F. 1991. *La famille : état des savoirs*. Paris, La Découverte, 447 p.
- SINGLY de, F. 1993a. « Comment définir la famille contemporaine ? », *Études statistiques*, 4 : 31-39
- SINGLY de, F. 1993b. *Sociologie de la famille contemporaine*. Paris, Nathan, 128 p.
- STONE, L. 1977. *The Family, Sex and Marriage in England, 1500-1800*. New York, Harper & Row, 800 p.
- THÉRY, I., éd. 1995. *Recomposer une famille, des rôles et des sentiments*. Les éditions Textuel, Paris, 164 p.
- THÉRY, I. 1998. *Couple, filiation et parenté aujourd'hui. Le droit face aux mutations de la famille et de la vie privée*. Paris, Éditions Odile Jacob, 413 p.
- VIVIER, G., C. TICHIT et É. LELIÈVRE. 2006. « Parentés instituées, parentés choisies en France de 1930 à 1965 », dans C. BONVALET et É. LELIÈVRE, éd. *Publications choisies autour de l'enquête Biographies et entourage*. Paris, INED, Documents de travail, 134, 134 p.
- WEBER, F. 2002. « Pour penser la parenté contemporaine », dans D. DEBORDEAUX et P. STROBEL, éd. *Les Solidarités familiales en questions : entraide et transmission*. Paris, Maison des Sciences de l'Homme, Collection Droit et société 34 : 73-106.
- YOUNG, M., et WILLMOTT, P. 1957. *Family and Kinship in East London*. Londres, Routledge and Kegan Paul, traduit en français : *Le village dans la ville*. 1983. Paris, Centre G. Pompidou, 245 p.

# L'ENTRÉE DES JEUNES DANS LA VIE ADULTE À DAKAR: UN PASSAGE DE PLUS EN PLUS ÉTALÉ DANS LE TEMPS

Alioune DIAGNE <sup>1</sup>

L'objectif de cet article est de rendre compte de l'entrée des jeunes dans la vie adulte à Dakar. Il se propose de comprendre et d'expliquer comment ont évolué les conditions et les modalités du passage à l'âge adulte à partir de l'exploitation des données de *l'Enquête jeunesse et devenir de la famille à Dakar*. Après une brève présentation de cette enquête, nous verrons les grands traits des changements socio-économiques ayant eu lieu au Sénégal au cours de ces trente dernières années, en particulier à Dakar.

L'objectif est de situer le contexte social et économique spécifique dans lequel les jeunes, issus des trois générations retenues dans l'étude, sont appelés à franchir les différentes étapes de la transition étudiée. Par la suite, nous nous intéresserons à l'évolution des conditions de la scolarisation et tenterons d'étudier séparément chacun des aspects de la transition vers l'âge adulte. Nous verrons comment ont évolué dans le temps les calendriers d'entrée dans la vie professionnelle, la vie conjugale et l'autonomie résidentielle <sup>2</sup>. Enfin, nous procéderons à l'analyse combinée des différentes étapes de la transition. Nous déterminerons les trajectoires d'entrée des jeunes dans la vie adulte à Dakar à travers l'identification du calendrier, du processus et de l'ordre dans lequel ces différentes étapes de la transition sont franchies par les jeunes.

## L'Enquête jeunesse et devenir de la famille à Dakar

*L'Enquête jeunesse et devenir de la famille à Dakar* a été réalisée entre mars et août 2001 par l'IRD et l'IFAN grâce à un financement du CODESRIA et de l'IRD. Elle avait pour objectif d'étudier les conséquences de la crise économique que traverse le Sénégal depuis le début des années 1980 sur le comportement démographique des populations dakaroises, en particulier sur les recompositions familiales, sur l'entrée des jeunes dans la vie adulte et sur les stratégies familiales d'éducation. Une enquête ménages effectuée préalablement a servi de base au tirage d'un sous-échantillon pour l'enquête biographique après stratification par âge, sexe et cohorte de naissance. Les cohortes de naissance retenues dans cette enquête ont connu des contextes économiques, sociaux et politiques variés et

---

1. Centre de recherche en démographie et sociétés, Université catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve, Belgique : alioune.diagne@uclouvain.be. Cet article a été produit lorsque M. Diagne était affilié à l'Université Cheikh Anta Diop à Dakar, au Sénégal. Il reprend de nombreux éléments d'une communication intitulée « L'entrée des jeunes dans la vie adulte à Dakar: une tendance vers plus de précarité » publiée dans *Stratégies de population et stratégies de développement: convergences ou divergences ?* Actes du 1<sup>er</sup> symposium international de Dakar, du 24 au 26 juillet 2006. Dakar, IPDSR, pp. 220-250.

2. Comme il n'est pas possible de cerner l'ensemble des étapes marquant la fin de la jeunesse et le début de la vie adulte, nous avons retenu seulement ces trois étapes, facilement datables et dont le franchissement constitue des moments cruciaux dans le processus étudié. L'accès à l'emploi représente le moment le plus préoccupant puisque l'autonomie financière est une condition nécessaire pour le départ du domicile familial et la constitution d'une nouvelle famille. Le mariage apparaît comme le second temps fort de cette transition, en particulier dans une grande ville comme Dakar où les exigences scolaires et économiques ont de plus en plus tendance à retarder le début de la vie conjugale et la constitution d'une nouvelle famille. Enfin, une troisième étape importante de cette transition est l'autonomie résidentielle définie ici comme le passage d'une situation de dépendance résidentielle à celle de propriétaire ou locataire.

sont arrivées sur le marché de l'emploi à des périodes différentes. Les personnes de la génération 1942-1956 ont eu 20 ans entre 1962 et 1976, celles de la génération 1957-1966 les ont eus entre 1977 et 1986 tandis que celles de la génération 1967-1976 ont atteint cet âge entre 1987 et 1996. L'effet de génération représente donc une trace spécifique laissée par l'histoire et qui peut avoir des conséquences sur l'évolution des conditions et des modalités du passage à l'âge adulte.

### **Le contexte économique général : une crise économique profonde**

Comme la plupart des pays africains, le Sénégal traverse depuis la fin des années 1970 une crise économique et sociale profonde. Pour faire face à cette crise, le gouvernement a adopté dès 1979 un programme de stabilisation suivi, entre 1980 et 1985, d'un plan de redressement économique et financier (PREF). Dans la période 1985-1992, un plan d'ajustement à moyen et long terme (PAMLT) est venu renforcer le processus d'ajustement pour placer l'économie sénégalaise sur la voie de la croissance durable. Ces programmes se sont efforcés, pour l'essentiel, de réduire la demande globale afin de l'adapter aux conditions de l'offre. Cependant, ces efforts n'ont pas été suivis d'une réelle maîtrise de la composante naturelle de la demande globale. Entre 1960 à 1997, le PIB par tête, en volume, a diminué de 16 %. De 1980 à 1993, le PNB du Sénégal n'a augmenté que de 2,3 % par an soit nettement moins vite que la croissance démographique du pays, estimée à environ 2,8 % par année (DPS, 2002). Avec la dévaluation du franc CFA survenue en janvier 1994, le pays a toutefois renoué avec la croissance. En effet, entre 1994 et 2000, le taux de croissance annuel est passé de 2,9 % à 5,5 %.

En tant que capitale du pays, Dakar est le lieu de focalisation de la crise économique qu'a connue le Sénégal dans les années 1980. En 2002, plus de la moitié (53 %) des chômeurs du pays habitaient la région de Dakar (DPS, 2002). À cette date, le taux de chômage dans la capitale était estimé à environ 17 % de la population active contre 5,6 % pour l'ensemble du pays. Le révélateur de la gravité du chômage dans l'agglomération dakaroise est incontestablement la forte proportion de jeunes en quête d'un premier emploi. En 2002, la proportion de chômeurs parmi les 10-29 ans était estimée à 23 % de la population active (Brilleau *et al.*, 2004).

Une telle situation a d'importantes conséquences sur les trajectoires d'insertion économique et sociale des jeunes à Dakar. Le manque d'opportunité de travail

se traduit par le retard du calendrier d'entrée dans la vie adulte et l'allongement de la période de dépendance économique vis-à-vis des aînés (Antoine *et al.*, 2001 ; Diagne, 2006). Cette situation contribue également à la modification de l'équilibre des relations entre les générations et fait que les jeunes, bien qu'ayant dépassé l'âge de se considérer comme tels, continuent de vivre chez leurs parents et se marient de plus en plus tardivement. Le contexte économique particulièrement morose que traverse le pays retarde-t-il le franchissement des différentes étapes de la transition vers l'âge adulte à Dakar ? Assiste-t-on dans l'agglomération dakaroise à un simple retard du calendrier des différentes étapes qui marquent le passage de l'état de « jeune » à celui d'« adulte », ou bien la nature de la transition à l'âge adulte a-t-elle été modifiée par les effets de la crise économique que traverse le pays depuis le début des années 1980 ?

### **Les étapes de la transition vers la vie adulte**

L'entrée dans la vie adulte peut être définie comme un processus au cours duquel les jeunes sont appelés à franchir des étapes décisives pour la suite de leur existence sociale. Au cours de cette période, les nouvelles générations quittent progressivement l'univers de leurs origines (la famille, l'école...) pour réaliser les héritages (socioculturels, éducatifs, économiques) dont elles sont porteuses. Dans les pays occidentaux, cette transition s'effectue sur deux axes principaux : « un axe scolaire et professionnel qui correspond à la sphère publique de la vie du jeune et un axe familial qui correspond à la sphère privée » (Galland, 1997). Sur ces deux axes, quatre seuils sont particulièrement significatifs, parce qu'ils introduisent à de nouveaux statuts et à de nouveaux rôles. Deux de ces seuils constituent des points de « sortie » et les deux autres des points « d'entrée ». Il s'agit, d'une part, de la fin des études et du départ du domicile familial et, d'autre part, du début de la vie professionnelle ainsi que du mariage.

#### *Le retard dans le franchissement des différentes étapes de la transition*

Le passage d'un statut à un autre ne se fait toutefois pas aussi aisément qu'il n'y paraît ni, d'ailleurs, selon un modèle unique en suivant le chemin déjà tracé par les aînés. En fonction de leur sexe et de leur catégorie sociale d'appartenance, les jeunes sont amenés à élaborer des choix propres à leur génération. Le contexte socio-économique spécifique d'une période peut aussi constituer une contrainte importante

à leur insertion dans la vie d'adulte. Ainsi, pour les jeunes des années 1960-1970, le passage d'un statut à un autre était surtout synonyme de l'identification à un groupe préalablement défini alors que, pour les jeunes des générations actuelles, cette transition paraît se faire plus difficilement et plus tardivement. Elle s'apparente à un processus itératif, fait d'essais, d'erreurs et d'approximations visant à parvenir à un compromis satisfaisant. Cette situation, qui a été observée dans de nombreux pays, en particulier en France (Galland, 1999), en Belgique (Jaminon, 1999) et au Québec (Molgat, 1999), se retrouve-t-elle dans un pays bien différent comme le Sénégal et plus particulièrement à Dakar, sa capitale ? Comment, dans l'agglomération dakaroise, passe-t-on du statut de jeune à celui d'adulte ?

*L'accès au premier emploi,  
une étape essentielle*

L'accès à un emploi occupe une place importante dans le processus d'entrée dans la vie adulte. Il est, comme le propose Barel (1990), « le grand intégrateur » ou, selon l'expression de Méda (1995), « le fait social total ». Cela paraît encore plus vrai pour les hommes car l'autonomie financière qui en résulte est une condition nécessaire au départ du domicile familial et à la constitution d'une nouvelle famille. Ainsi, l'entrée dans la vie professionnelle conditionne en grande partie la transition vers l'âge adulte et l'accès à certaines respon-

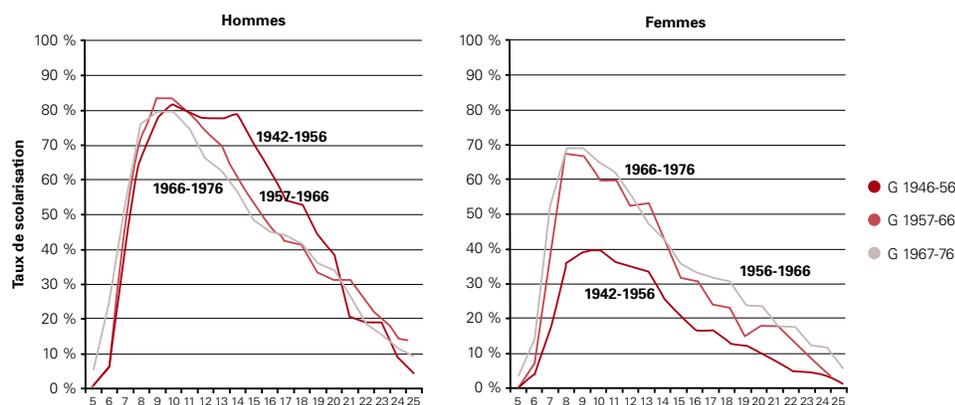
sabilités sociales (Galland, 1990).

L'occupation d'un emploi nécessite cependant une certaine préparation intellectuelle et technique. En ce sens, l'école est au cœur du dispositif de l'insertion professionnelle des jeunes. Elle sélectionne et oriente les jeunes en début de vie active vers tel ou tel emploi et permet aux entreprises et aux ménages de disposer d'une main-d'œuvre plus ou moins qualifiée. De ce fait, la réussite scolaire apparaît comme un tremplin pour accéder à certains types d'emplois, en particulier ceux du secteur moderne qui sont les mieux payés. Il s'agira par conséquent, dans les analyses qui suivent, de voir comment les jeunes s'insèrent à travers l'école et vers quel segment du marché de l'emploi ils s'orientent à la fin de leurs études.

Cependant, la nature de l'emploi dakarois nous oblige à tenir compte de l'influence d'une autre filière d'insertion professionnelle qu'utilisent les jeunes pour entrer dans la vie active : l'apprentissage d'un métier dans le secteur informel. Tout porte à croire que des configurations distinctes sont associées à ces deux filières auxquelles les jeunes ont recours pour intégrer le marché de l'emploi. C'est donc à partir de ces deux filières que nous tenterons d'aborder la problématique de l'insertion professionnelle des jeunes. Avant de répondre à ces questions, voyons d'abord comment les conditions de la scolarisation ont évolué à Dakar au cours de ces dernières années.

**FIGURE 1**

Taux de scolarisation par âge, génération et sexe pour les hommes et les femmes ayant été socialisés à Dakar (en %)



Source : Enquête Jeunesse et Devenir de la famille à Dakar/Enquête biographique/ 2001

### L'évolution des conditions de scolarisation à Dakar

*Une scolarisation qui se généralise, en particulier chez les femmes*

Dans l'ensemble, les taux de scolarisation ont tendance à croître rapidement pour les deux sexes et atteignent leur niveau le plus élevé entre 9 et 10 ans. À partir de cet âge, on note une diminution progressive des taux de fréquentation scolaire au fur et à mesure que les jeunes sortent du système scolaire. L'allure des courbes n'est cependant pas immuable : elle se modifie selon le genre et au rythme des évolutions du contexte économique du pays (FIGURE 1). Ainsi, pour les hommes, les taux de scolarisation augmentent d'une génération à l'autre entre 5 et 10 ans, mais après cet âge, on assiste à une baisse progressive de cet indicateur. À partir de l'âge de 10 ans, le taux de fréquentation passe chez les hommes de 82 % dans la génération 1942-1956 à 80 % dans la génération 1966-1976. Cette situation est encore plus visible à l'âge de 11 ans où le taux de scolarisation passe de 79 % dans la génération la plus ancienne (1942-1956) à 75 % dans la génération la plus jeune (1966-1976).

Si, chez les hommes, les taux de fréquentation scolaire à l'âge de 10 ans baissent d'une génération à l'autre, chez les femmes, en revanche, le rythme des évolutions est sensiblement différent. Chez elles, en l'espace de trois générations, les taux de fréquentation scolaire ont fortement augmenté et sont passés, toujours à l'âge de 10 ans, de 41 % dans la génération 1942-56 à 66 % dans la génération 1967-76, soit environ 25 points d'écart entre les deux groupes d'âge. À partir de l'âge de 11 ans, on remarque que dans chacune des trois générations prises en compte dans l'analyse, les taux de scolarisation baissent progressivement (FIGURE 1).

*Les disparités entre filles et garçons s'amenuisent progressivement*

L'un des aspects les plus importants de l'évolution de la scolarisation à Dakar est la réduction des inégalités d'accès au système scolaire entre les hommes et les femmes. Pour rendre compte de cette évolution, nous comparons à un âge donné (10 ans) les plus hauts taux de scolarisation des hommes et des femmes. En l'espace d'une vingtaine d'années, la différence entre les taux de scolarisation des garçons et des filles est passée, à cet âge, de 41 % pour la génération 1942-56 à 23 % dans la génération 1957-66, puis à 14 % dans la génération 1967-76. Cette baisse traduit les nombreux efforts

accomplis au cours de ces dernières années par les pouvoirs publics en matière de scolarisation des femmes.

*Des chances inégales de maintien dans le système scolaire*

La durée des études est considérée comme un bon indicateur pour appréhender l'inégalité des chances dans l'insertion professionnelle. Au Sénégal, les individus qui ont passé plus de temps à l'école sont censés avoir plus de chance de sortir du système scolaire avec un niveau d'étude élevé et d'accéder ainsi aux emplois du secteur moderne qui sont les plus rémunérés et les plus valorisés par les populations<sup>3</sup>. L'analyse montre des différences notables entre les comportements des hommes et ceux des femmes (FIGURE 2)<sup>4</sup>.

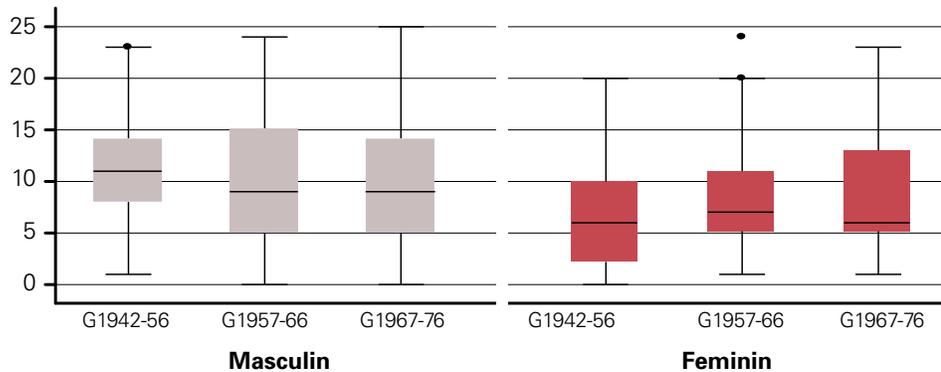
L'examen des résultats de l'enquête montre que, chez les hommes, ceux des générations les plus récentes se trouvent de plus en plus contraints de sortir précocement du système scolaire pour réduire le risque de ne pas s'insérer dans la vie professionnelle à l'issue des études. On remarque cependant une tendance inverse chez les femmes. Cette situation est perceptible à travers l'évolution de la durée médiane des études (tous cycles confondus) pour les hommes et les femmes issus des trois générations prises en compte.

3. Dans le contexte sénégalais, cette situation a de plus en plus tendance à s'estomper. En effet, le prestige associé à l'exercice d'un emploi dans le secteur moderne disparaît progressivement du fait de l'émergence de nouveaux modèles de réussite sociale issus du secteur informel, de l'immigration ou du monde sportif.

4. Dans cette figure, chaque boîte présente les trois premiers quartiles pour une génération et un genre donnés. La première ligne horizontale en bas représente le premier quartile, c'est-à-dire la durée pour laquelle 25 % des individus sont restés dans le système scolaire, la seconde ligne horizontale la médiane, c'est-à-dire la durée pour laquelle 50 % des individus sont restés à l'école et la dernière ligne horizontale (tout en haut de la boîte) le troisième quartile, c'est-à-dire la durée pour laquelle 75 % des individus ont passé dans le système scolaire.

**FIGURE 2**

Répartition de la durée des études selon la génération et le sexe parmi les hommes et les femmes ayant été socialisés à Dakar (en années)



Source : Enquête Jeunesse et Devenir de la famille à Dakar/Enquête biographique/ 2001

*La durée médiane des études :  
une baisse progressive chez les hommes*

Chez les hommes, la durée médiane des études est passée de 11 ans dans la génération 1942-56 à seulement 7 ans dans la génération 1966-76, soit une baisse de 4 ans en l'espace d'une vingtaine d'années. Si, pour les hommes, une baisse progressive de la durée médiane des études a été observée, pour les femmes, par contre, on remarque une stabilité sur le long terme. Après une très faible augmentation entre les deux premières générations<sup>5</sup>, on note une légère baisse de la durée médiane des études entre la génération des femmes nées entre 1957 et 1966 et la génération des femmes nées entre 1967 et 1976. Finalement, la durée médiane des études pour la plus jeune génération (1967-86) est 6 ans, comme pour la génération la plus ancienne (1942-1956). Dans tous les cas, la durée des études est sensiblement plus faible pour les femmes que pour les hommes. La durée médiane des études est estimée à seulement 7 ans pour les femmes contre 8 ans pour les hommes.

*L'âge de sortie des études*

L'évolution de la durée des études, aussi bien pour les hommes que pour les femmes, a d'importantes conséquences sur l'âge de sortie du système scolaire et donc de l'accès à l'emploi. En effet, l'âge de fin des études est fonction de la durée des études : plus la durée des études est courte, plus l'âge auquel les individus sortent du système scolaire sera jeune. Dans ce cadre, comme on pouvait s'y attendre, alors que chez les hommes l'âge médian à la sortie des études diminue d'une génération à l'autre, chez les femmes, par contre, cet indicateur ne varie pas. Chez les hommes, l'âge de la fin des études passe de 18 ans dans la génération la plus ancienne (1942-56) à 15 ans dans la génération la plus jeune (1967-76). Chez les femmes, l'âge médian de la fin des études tourne autour de 15 ans dans chacune des générations retenues pour l'étude.

5. La durée des études a augmenté d'environ un an entre la génération 1942-1956 et la génération 1957-1966, passant ainsi entre ces deux groupes d'âge de 6 ans à 7 ans.

### Débouchés des études et apprentissage : deux filières d'accès à l'emploi

Avec le raccourcissement de la durée des études et le rajeunissement de l'âge à la sortie du système scolaire observés principalement chez les hommes, l'école semble de moins en moins un investissement rentable :

les jeunes dakarois sont en effet de plus en plus nombreux à abandonner l'école précocement pour soit entrer directement dans la vie professionnelle, soit s'orienter vers l'apprentissage d'un métier.

**TABEAU 1**

Orientation en fin d'études pour les hommes ayant été socialisés à Dakar (en %)

		GÉNÉRATION		
		1942-1956	1957-1966	1967-1976
<b>Primaires</b>				
Activité à la fin des études*	Inactif	10,6	10,3	13,1
	Chômage	10,6	1,4	9,0
	Occupé	78,6	88,1	77,7
	Total	100	100	100
Statut dans l'emploi**	Aide familial	0,0	15,0	4,7
	Apprenti	52,1	83,3	65,6
	Salarié	41,3	0,0	15,6
	Patron, Indépendant	6,5	1,6	14,0
	Total	100	100	100
<b>Secondaires</b>				
Activité à la fin des études*	Inactif	0,0	14,7	12,5
	Chômage	28,3	2,2	28,6
	Occupé	71,6	83,0	68,3
	Total	100	100	100
Statut dans l'emploi**	Aide familial	0,0	0,0	2,7
	Apprenti	22,9	18,8	0,0
	Stagiaire	0,0	12,1	1,5
	Salarié	73,2	37,1	65,2
	Patron, Indépendant	3,8	31,8	30,4
	Total	100	100	100
<b>Supérieures</b>				
Activité à la fin des études*	Inactif	12,3	4,5	22,3
	Chômage	0,0	9,1	22,9
	Occupé	87,6	86,3	54,6
	Total	100	100	100
Statut dans l'emploi**	Stagiaire	0,0	8,8	0,0
	Salarié	100	64,6	89,3
	Patron, Indépendant	0,0	26,5	10,6
	Total	100	100	100

\*Parmi les enquêtés, \*\* parmi les occupés

Source : Enquête Jeunesse et Devenir de la famille à Dakar/Enquête biographique/ 2001

**TABLEAU 2**

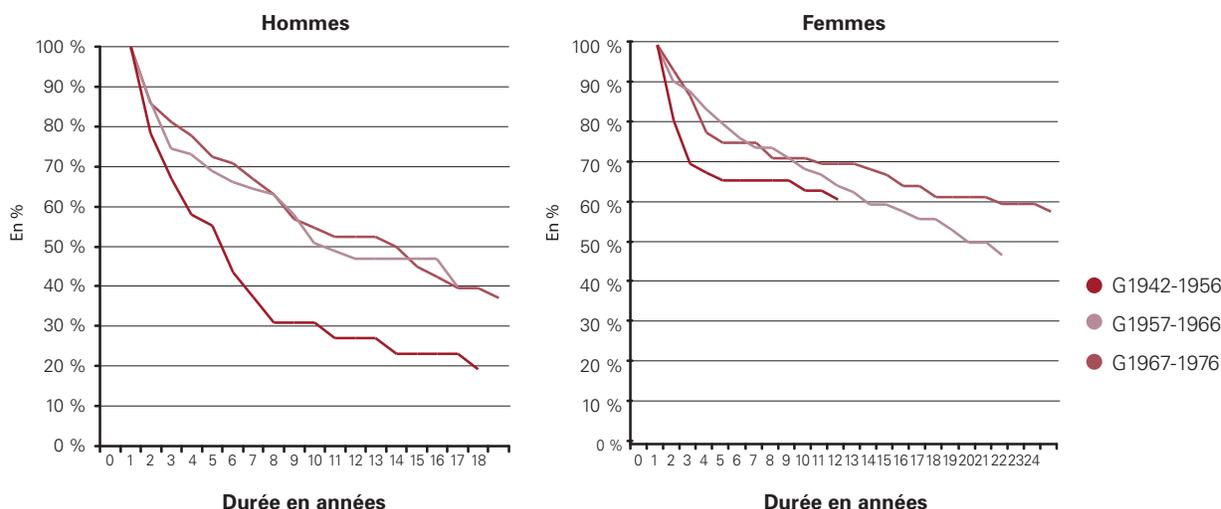
Orientation en fin d'études pour les femmes ayant été socialisées à Dakar (en %)

		ACTIVITÉ À LA FIN DES ÉTUDES	GÉNÉRATION		
<b>Primaires</b>			1942-1956	1957-1966	1967-1976
Activité à la fin des études*	Inactif		80,6	81,26	71,74
	Chômage		5,0	3,12	6,52
	Occupé		15,0	15,62	21,74
	Total		100	100	100
Statut dans l'emploi**	Aide familial		66,6	20,0	20,0
	Apprenti		0,0	20,0	20,0
	Salarié		33,3	40,0	40,0
	Patron, Indépendant		0,0	20,0	20,0
	Total		100	100	100
<b>Secondaires</b>					
Activité à la fin des études*	Inactif		75,0	77,0	73,6
	Chômage		0,0	7,4	21,0
	Occupé		25,0	14,8	5,2
	Total		100	100	100
Statut dans l'emploi**	Apprenti		0,0	25,0	0,0
	Stagiaire		0,0	25,0	0,0
	Salarié		66,6	50,0	0,0
	Patron, Indépendant		33,3	0,0	100
	Total		100	100	100
<b>Supérieures</b>					
Activité à la fin des études*	Inactif		0,0	0,0	20,0
	Chômage		0,0	0,0	40,0
	Occupé		100	100	40,0
	Total		100	100	100
Statut dans l'emploi**	Aide familial		0,0	20,0	0,0
	Stagiaire		0,0	0,0	50,0
	Salarié		100	80,0	25,0
	Patron, Indépendant		0,0	0,0	25,0
	Total		100	100	100

\*Parmi les enquêtés, \*\* parmi les occupés

Source : Enquête Jeunesse et Devenir de la famille à Dakar/Enquête biographique/ 2001

**FIGURE 4**  
Temps d'attente à la fin des études (années)



Source : Enquête Jeunesse et Devenir de la famille à Dakar/Enquête biographique/ 2001

#### *Les études, obstacle à l'emploi ?*

Les résultats des analyses montrent que si les jeunes qui sortent précocement du système scolaire (au niveau du primaire) intègrent presque immédiatement le monde de l'emploi à travers l'apprentissage d'un métier, ce n'est pas le cas de ceux qui cessent leurs études au niveau du secondaire ou du supérieur et pour qui la fin des études ne correspond plus, comme par le passé, à une position stable sur le marché de l'emploi (**TABLEAUX 1 ET 2**). Les jeunes instruits ont de plus en plus tendance à débiter leur vie professionnelle par des périodes de recherche d'emploi, de chômage ou d'emplois précaires dans le secteur informel.

Globalement, tout se passe comme si à la fin des études les jeunes trouvent de moins en moins d'opportunités de travail et sont, de ce fait, obligés de s'orienter vers le chômage ou les emplois les moins qualifiés et les plus précaires du secteur informel. L'école assure de moins en moins l'accès au marché de l'emploi et à la réalisation professionnelle. Avec la crise économique que traverse le pays et la baisse de l'offre d'emplois aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé, les chances de trouver un emploi et de s'inscrire durablement dans la vie professionnelle diminuent pour la majorité des jeunes dakarois, en particulier pour les plus instruits d'entre eux.

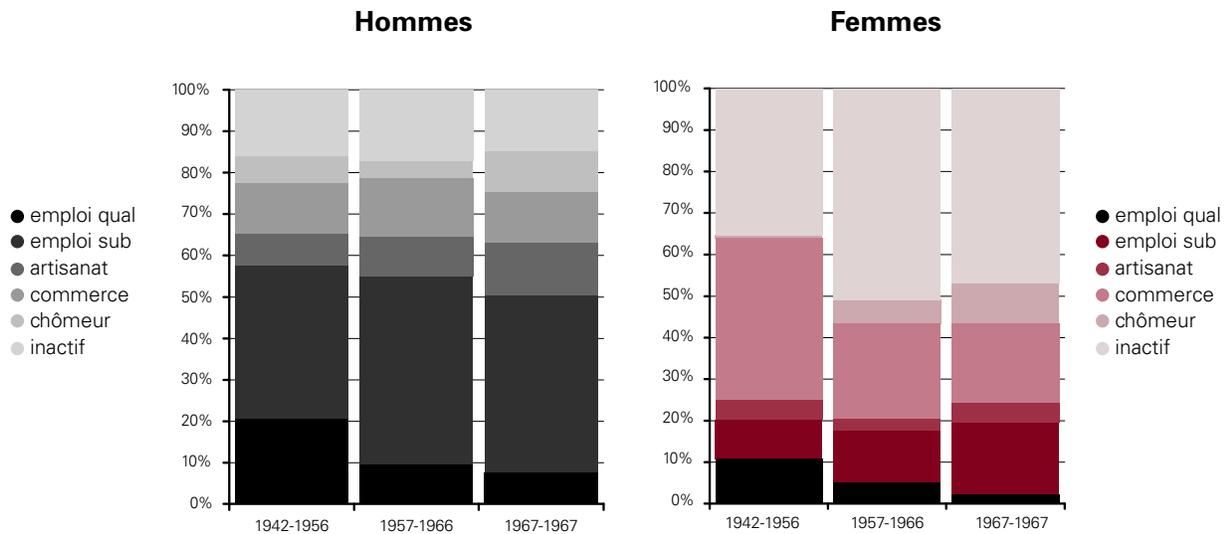
Chez les hommes, la durée qui sépare la fin des études et le début de la vie active est passée de 4 ans dans la génération 1942-1956 à 10 ans dans la génération 1967-1976. C'est surtout dans le groupe des femmes que la différence est plus marquée. Par rapport aux générations les plus anciennes (1942-1956), les jeunes filles d'aujourd'hui obtiennent plus tardivement un premier emploi au terme de leurs études. De plus, dans la jeune génération, 81 % des femmes ont obtenu du travail à l'issue de leurs études. Dans la génération la plus ancienne, cette proportion était de loin plus importante puisqu'elle était estimée à 91 % des femmes ayant fréquenté le système scolaire.

#### *L'emploi qualifié, un objectif de plus en plus inaccessible*

L'augmentation de la durée médiane séparant la fin des études et le début de la vie professionnelle montre que, dans un contexte d'aggravation de la crise, l'école devient de moins en moins un passeport pour entrer dans la vie professionnelle. À la fin des études, les jeunes dakarois restent plus longtemps en situation de chômage. Si certains jeunes tentent de mobiliser leurs réseaux sociaux (famille, voisinage, etc.) afin

FIGURE 5

Répartition des actifs selon le type d'emplois et la génération à 25 ans



Source : Enquête Jeunesse et Devenir de la famille à Dakar/Enquête biographique/ 2001

d'obtenir un stage ou un emploi stable dans le secteur moderne, d'autres s'engagent plutôt dans des « petits métiers » afin de générer des revenus. Le développement considérable de certaines activités essentiellement tenues par des jeunes (décodage de téléphone portable, gestion de télécabine et de cybercafé, location de chaînes à musique, etc.) illustre bien cette situation. Ces activités constituent pour les jeunes des occupations provisoires en attendant un éventuel recrutement dans la fonction publique ou une entreprise du secteur privé. L'examen du panorama des emplois occupés en début de vie active illustre bien cette situation (FIGURE 5).

Chez les hommes, à l'âge de 25 ans, seulement 7 % des individus appartenant à la jeune génération (1967-1976) avaient un emploi « qualifié », alors que dans les générations précédentes cette proportion était nettement plus importante : de 9 % dans la génération intermédiaire (1957-1966) et de 20 % dans la génération la plus ancienne (1942-1956). C'est dans le groupe des femmes que la différence est encore plus marquée : 2 % seulement des femmes appartenant à la génération la plus jeune ont pu obtenir un emploi « qualifié ». Dans la génération la plus ancienne, cette proportion était de loin plus importante (10 % des femmes).

Parallèlement à cette situation, on note une forte augmentation des individus ayant obtenu un premier emploi subalterne, en particulier chez les hommes. Chez ces derniers, la proportion des individus ayant obtenu ce type d'emploi passe, à l'âge de 25 ans, de 37 % dans la génération 1942-1956 à 43 % dans la génération 1967-1976. Chez les femmes, la proportion de celles qui ont obtenu un emploi subalterne était, à l'âge de 25 ans, de 9,5 % dans la génération la plus ancienne. Dans les générations suivantes, cette proportion va passer de 13 % pour la génération intermédiaire à 17 % pour la génération la plus jeune.

*Le secteur informel,  
une solution pour les hommes ?*

Le secteur informel apparaît actuellement comme l'une des filières les plus mobilisées par les jeunes pour s'insérer dans la vie professionnelle. Chez les hommes, la proportion de ceux qui obtiennent un emploi dans le secteur informel passe, à l'âge de 25 ans, de 20 % dans la génération la plus ancienne à 25 % pour les hommes appartenant à la génération la plus jeune. Si, chez les hommes, on assiste à l'augmentation de la

proportion des actifs ayant obtenu un premier emploi dans le secteur informel, chez les femmes, par contre, la tendance est plutôt à la baisse. La proportion des femmes qui obtient ce type d'emploi est passée de 44 % pour les femmes appartenant à la génération la plus ancienne (1942-1956) à 24 % pour celles qui sont issues de la génération la plus jeune (1967-1976).

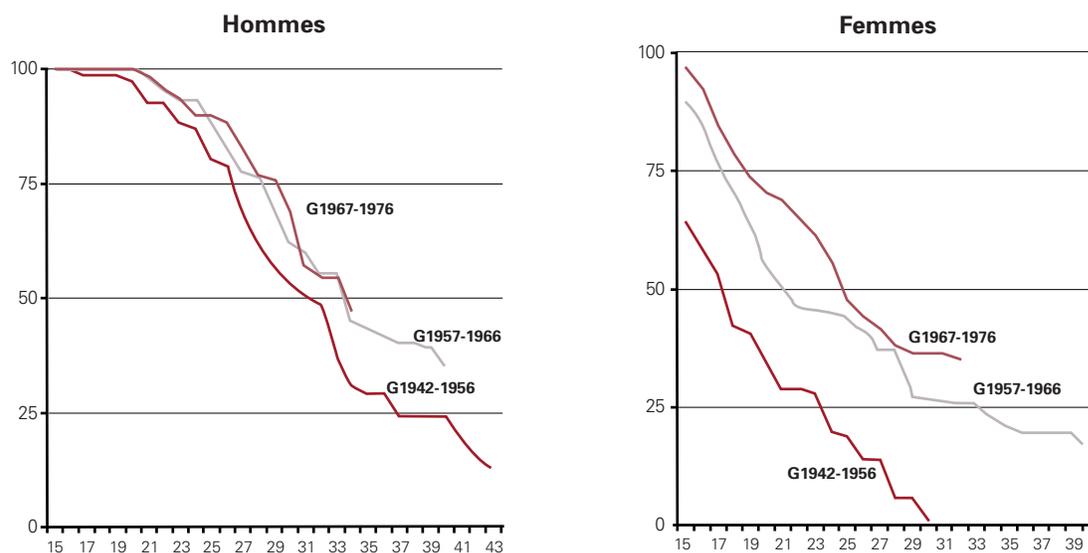
En somme, les changements qui affectent l'accès au premier emploi dans l'agglomération dakaroise montrent que si l'âge d'entrée dans la vie active évolue très peu, il n'en demeure pas moins qu'on assiste de plus en plus à une précarisation des modes d'insertion professionnelle. Les jeunes parviennent de moins en moins à trouver un emploi avec une position relativement stable et l'occupation des emplois les moins qualifiés semble devenir actuellement un passage quasi obligé pour s'insérer dans la vie professionnelle et minimiser le risque d'être chômeur.

### Le mariage de plus en plus retardé

Tout comme l'insertion professionnelle, l'entrée en union constitue une étape importante dans le processus d'entrée des jeunes dans la vie adulte. Ce passage constitue l'un des temps forts de la transition, en particulier pour les jeunes femmes, puisque le début de la vie conjugale constitue le principal mode d'établissement social. Dans la société traditionnelle sénégalaise, l'entrée en union se faisait selon un processus codifié comportant plusieurs étapes. La procédure était formellement engagée par l'accord de la famille de la fille après sollicitation par le lignage du jeune homme et transmission par un médiateur. Des « prestations » s'établissaient dès lors au profit de la famille de la fille, sur une période fixée d'avance par les deux parties.

Durant cette période, les candidats au mariage étaient considérés comme des fiancés et n'étaient pas autorisés à vivre ensemble ni à avoir des rapports sexuels. Cette période de fiançailles s'achevait par le mariage religieux, sanctionné par une cérémonie au cours de

FIGURE 6  
Âge au premier mariage



Source : Enquête Jeunesse et Devenir de la famille à Dakar/Enquête biographique/ 2001

laquelle la jeune fille changeait définitivement de statut matrimonial, tout comme le garçon. Si ces formes matrimoniales traditionnelles se maintiennent encore, il n'en demeure pas moins qu'elles n'y revêtent plus les mêmes significations que par le passé, surtout dans les grandes villes. En effet, dans ces dernières, le mariage n'est plus tant une affaire de famille que le fruit de décisions individuelles. Le modèle actuel étant basé sur l'amour et l'individualisation des choix matrimoniaux, les jeunes ne sont plus tenus de se marier précocement à la demande des parents. Ils peuvent différer le franchissement de cette étape en attendant d'être économiquement stables. L'évolution de l'âge médian au premier mariage témoigne bien de cette situation (FIGURE 6).

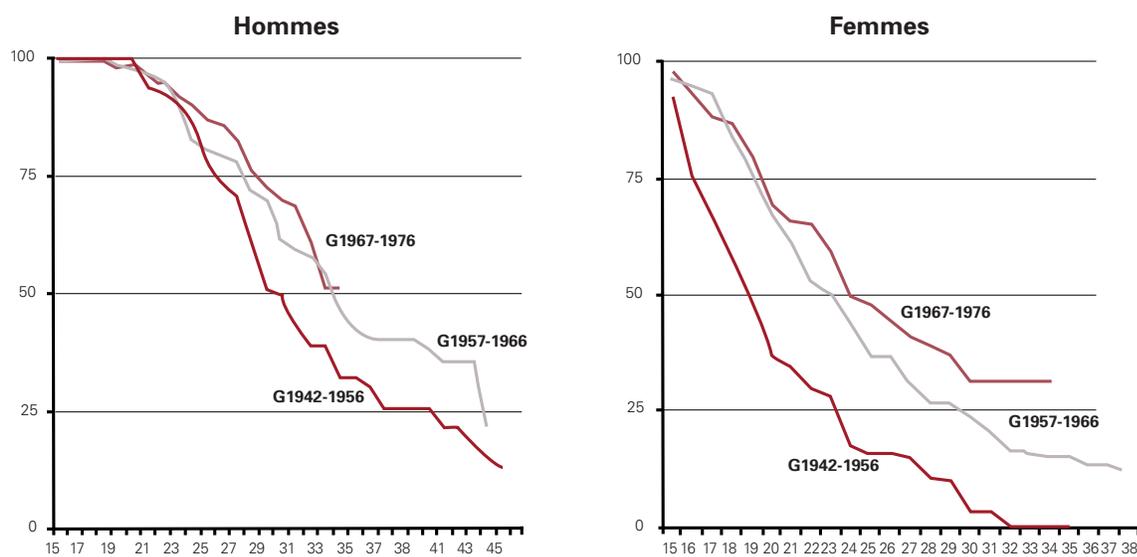
Chez les hommes, l'indicateur est passé de 31 ans dans la génération la plus ancienne (1942-1956) à 34 ans dans la génération intermédiaire (1957-1966) puis

à 33 ans dans la génération la plus jeune. C'est chez les femmes que l'évolution est encore plus visible. En l'espace d'une vingtaine d'années, l'âge médian du début de la vie conjugale a connu une augmentation d'environ 7 ans. Il est passé de 17 ans dans la génération 1942-1956 à 21 ans dans la génération 1957-1966 puis à 25 ans dans la génération 1967-1976.

Cette « transition de la nuptialité » actuellement observée dans l'agglomération dakaroise apparaît comme l'expression des difficultés économiques croissantes conduisant à un affaiblissement du système traditionnel de gestion de la vie sociale. On peut aussi émettre l'hypothèse que la précarité de l'insertion professionnelle se répercute négativement sur les parcours matrimoniaux des jeunes. En effet, ces derniers se trouvent de plus en plus contraints d'attendre une stabilité d'emploi avant de se marier. Cette situation concerne spécifiquement les jeunes hommes, à qui incombe

FIGURE 7

Âge à la naissance du premier enfant



Source : Enquête Jeunesse et Devenir de la famille à Dakar/Enquête biographique/ 2001

le devoir de constituer la dot avant de se marier.

Tout comme le mariage, la naissance du premier enfant, qui se fait le plus souvent dans le cadre des

unions <sup>6</sup>, se trouve aussi de plus en plus différée (FIGURE 7). Chez les hommes, entre la génération la plus ancienne et la génération intermédiaire, l'âge médian de la naissance du premier enfant passe de 30 ans à 34 ans. Dans la plus jeune génération, cet âge médian n'est pas encore atteint. Le recul de l'âge de la naissance du premier enfant concerne également les femmes, pour qui l'indicateur passe de 19 ans dans la génération 1942-1956 à 23 ans dans la génération (1957-1966). Dans la génération 1967-1976, l'âge médian à la première naissance est estimé à 25 ans.

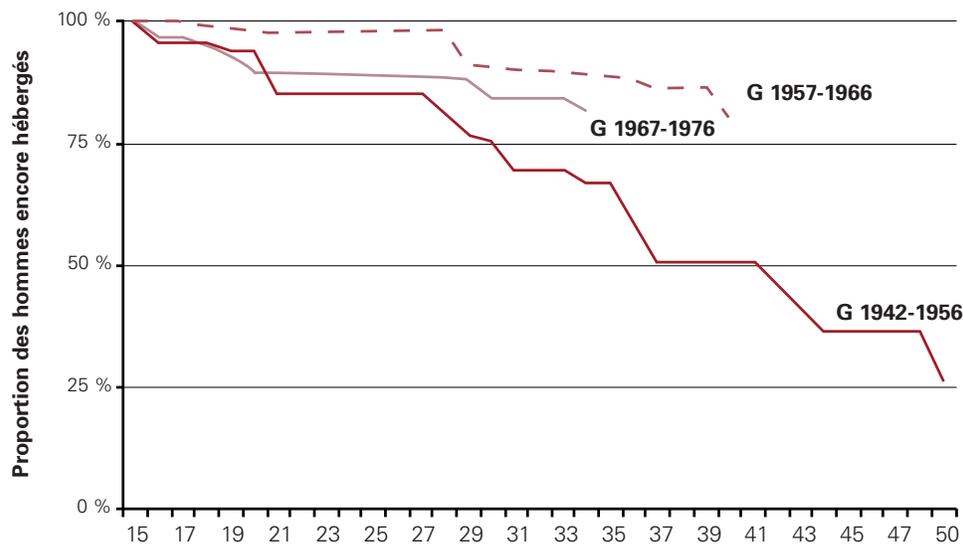
### Une autonomie résidentielle de plus en plus difficile à obtenir

L'émancipation résidentielle des jeunes, c'est-à-dire le moment où ils quittent le domicile familial pour accéder à un logement indépendant, en tant que locataire ou propriétaire, constitue une des étapes les plus importantes dans le processus de transition puisqu'elle marque le début d'une nouvelle vie hors du domicile familial et la pleine indépendance.

Dans le contexte dakarois, l'autonomie résidentielle est sans aucun doute l'étape la plus difficile à franchir pour les générations les plus récentes. En effet, à la différence de ce qui a été observé dans les pays du Nord (Blöss, 1999 ; Galland, 1990 ; Lelièvre, 1990 ; Lehrhaupt *et al.*, 1993) où l'émancipation résidentielle constitue le plus souvent un prélude à la formation d'une nouvelle famille, cette transition à Dakar est ponctuée par une série d'étapes transitoires qui entrent dans le cadre de nombreuses stratégies mises en place par les jeunes eux-mêmes ou par leurs familles.

Pour rendre compte de l'accès des jeunes à un logement autonome, nous nous intéressons uniquement aux hommes. En effet, le caractère patrilineaire et virilocal de la société sénégalaise conduit à des comportements différenciés selon les sexes au niveau de la mobilité résidentielle : dans l'éventualité d'un futur mariage, il revient toujours à l'homme de trouver un logement pour accueillir sa femme et ses enfants. Quant à la mobilité résidentielle des jeunes femmes, elle reste contrôlée (le départ des femmes du domicile familial survient après le mariage) et ceci, malgré

**FIGURE 8**  
Proportions des hébergés à chaque âge  
et selon la génération de naissance chez les hommes



Source : Enquête Jeunesse et Devenir de la famille à Dakar/Enquête biographique/ 2001

6. Au Sénégal, le mariage constitue le cadre de référence de la procréation et la nuptialité apparaît dans ce contexte comme un déterminant majeur de la fécondité. On note cependant de plus en plus de grossesse hors mariage (Adjamagbo et Antoine, 2002).

qu'elles soient de plus en plus nombreuses à s'insérer dans la vie économique et à voir leur statut s'améliorer. En outre, on note aussi que même lorsqu'elles sont mariées, les femmes sénégalaises continuent de se considérer comme étant hébergées par leur mari.

L'analyse des résultats de l'enquête indique une tendance au recul de l'âge de l'émancipation résidentielle des hommes (FIGURE 8). Comparés à leurs aînés, les hommes des générations les plus récentes restent plus longtemps en situation d'hébergement. Il existe ainsi selon la génération de naissance deux trajectoires résidentielles bien distinctes. La première a été observée dans le groupe des hommes nés entre 1942 et 1956 : elle se caractérise par une sortie précoce des jeunes du domicile familial. La seconde est suivie essentiellement par les individus issus des deux générations les plus récentes (celles des générations 1957-1966 et 1967-1976) : elle est marquée par une sortie de plus en plus tardive du domicile familial. Le recul de l'âge de sortie de l'hébergement illustre bien les nouvelles tendances concernant l'émancipation résidentielle chez les hommes.

Pour les hommes issus des deux générations les plus récentes (1957-1966 et 1967-1976), ni l'âge médian d'obtention d'un logement autonome<sup>7</sup>, ni même le premier quartile<sup>8</sup> ne sont franchis. Pour les hommes de la génération la plus ancienne (1942-56), la moitié des hommes avaient déjà accédé à un logement autonome à l'âge de 37 ans. Outre le recul de l'âge de sortie de l'hébergement, on note aussi une forte baisse de l'intensité du phénomène de sortie. Cette situation se traduit par une augmentation progressive de la proportion des hommes encore hébergés à différents âges. Plusieurs hypothèses peuvent être avancées pour expliquer cette tendance nouvelle à l'inertie résidentielle observée chez les hommes.

Il se pourrait que les évolutions que nous venons de décrire traduisent le maintien du modèle traditionnel d'organisation familiale selon lequel les jeunes garçons demeurent aussi longtemps qu'ils le désirent au domicile familial, leur autonomie résidentielle s'effectuant dans ce cadre. Ainsi, ils ne quittent plus nécessaire-

ment le domicile familial mais se créent, à l'intérieur de la maison familiale, des espaces qui leur sont propres. Il se pourrait aussi que le maintien prolongé des jeunes en situation d'hébergement soit une des nombreuses conséquences de la crise économique et que les difficultés d'insertion professionnelle affectent les comportements résidentiels.

### **Diversité des trajectoires d'entrée dans la vie adulte à Dakar**

L'étude séparée des différentes étapes de la transition vers l'âge adulte ne permet pas de rendre compte précisément de l'articulation des différents phénomènes chez les individus aux âges auxquels ils accèdent à la pleine indépendance sur le plan économique et social. Pour ce faire, il est nécessaire de faire intervenir dans une même analyse la réalisation des différents événements dont le franchissement marque la fin de la jeunesse et le début de la vie adulte et ceci, en comparant la situation des jeunes au même âge.

Nous avons choisi d'étudier le profil des jeunes à l'âge de 25 ans. En effet, les individus issus des trois générations considérées ont tous atteint cet âge. À chaque individu, nous associons un attribut en fonction des événements vécus : aucun (si l'individu n'a vécu aucun des événements de la transition), un événement seulement (s'il en déjà vécu un), deux événements (s'il en a vécu deux) et trois événements (pour celui qui en a vécu trois). L'objectif est de rendre compte de la diversité des trajectoires d'entrée dans la vie adulte à travers l'identification du calendrier, de sa durée et de l'ordre dans lequel ces différentes étapes de la transition sont franchies par les jeunes. Pour ce faire, nous distinguons les trajectoires d'insertion économique et sociale des hommes et des femmes.

7. L'âge auquel 50 % des individus d'une génération accèdent à un premier logement autonome.

8. L'âge auquel 25 % des individus d'une génération accèdent pour la première fois à un logement autonome.

*Les trajectoires d'entrée  
dans la vie adulte des hommes*

En comparant la situation des hommes issus des trois groupes de générations pris en compte, il apparaît que ce qui caractérise actuellement la situation des jeunes est la complexification croissante des trajectoires d'entrée dans la vie adulte. À l'âge de 25 ans, la proportion des jeunes sans emploi, célibataires et encore hébergés par leurs parents passe de 16 % dans la génération 1942-1956 à 30 % dans la génération 1957-1966 et à 36 % dans la génération 1967-1976 (FIGURES 9, 10 ET 11). La forte proportion d'individus n'ayant franchi aucun des événements de la transition découle du fait que, dans la jeune génération, les Dakarois éprouvent des difficultés à franchir les différentes étapes marquant la fin de la jeunesse et le début de la vie adulte.

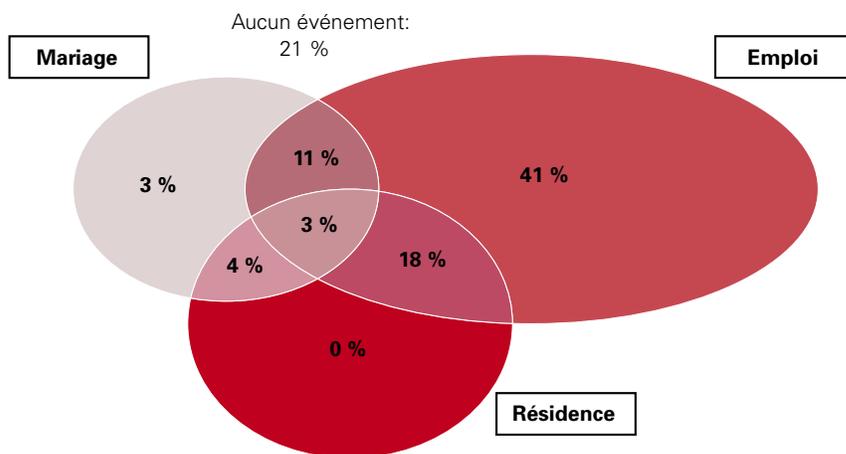
Parallèlement à l'augmentation de la proportion des jeunes n'ayant franchi aucun des événements de la transition, on note chez les hommes une baisse continue de ceux qui parviennent à franchir l'ensemble des étapes de la transition, en particulier entre la génération la plus ancienne et la génération intermédiaire. En effet, à l'âge de 25 ans, la proportion des jeunes ayant vécu l'ensemble des événements de la transition passe de 3 % dans la génération la plus ancienne à 0 %

dans la génération intermédiaire (FIGURES 9 ET 10). Cette proportion va ensuite se stabiliser dans la génération 1967-1976 à son niveau antérieur (FIGURE 11).

Les hommes se trouvent contraints pour entrer dans la vie adulte de mettre en place de nouvelles stratégies leur permettant de passer d'un statut à l'autre. On assiste à la redéfinition des modalités d'entrée dans la vie adulte et à l'émergence d'un nouveau modèle où, malgré l'enclenchement du processus, les jeunes parviennent de moins en moins à franchir l'ensemble des étapes. L'entrée dans la vie adulte se limite donc pour la majorité d'entre eux au franchissement d'une des étapes de la transition (emploi, mariage ou autonomie résidentielle seulement) ou de deux étapes de la transition seulement (emploi et mariage ou emploi et résidence, etc.). Ces formes de transition, que l'on peut qualifier de transitions inachevées, deviennent le modèle le plus répandu parmi les jeunes générations. C'est le cas des hommes qui accèdent seulement au marché de l'emploi sans se marier ou acquérir l'autonomie résidentielle. À l'âge de 25 ans, la proportion des hommes dans cette situation passe de 44 % dans la génération 1942-1956 à 54 % dans la génération 1957-1966 pour atteindre 47 % dans la génération la plus jeune (1967-1976).

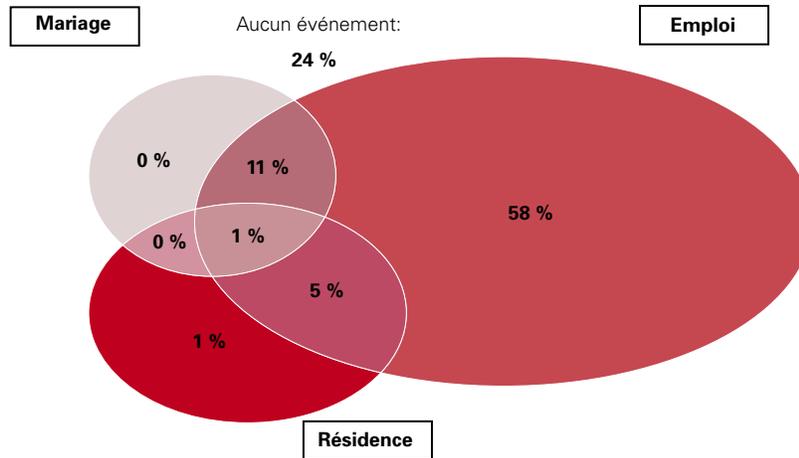
**FIGURE 9**

Proportion des hommes ayant franchi les diverses étapes de la transition vers l'âge adulte à l'âge de 25 ans (Génération 1942-1956)



**FIGURE 10**

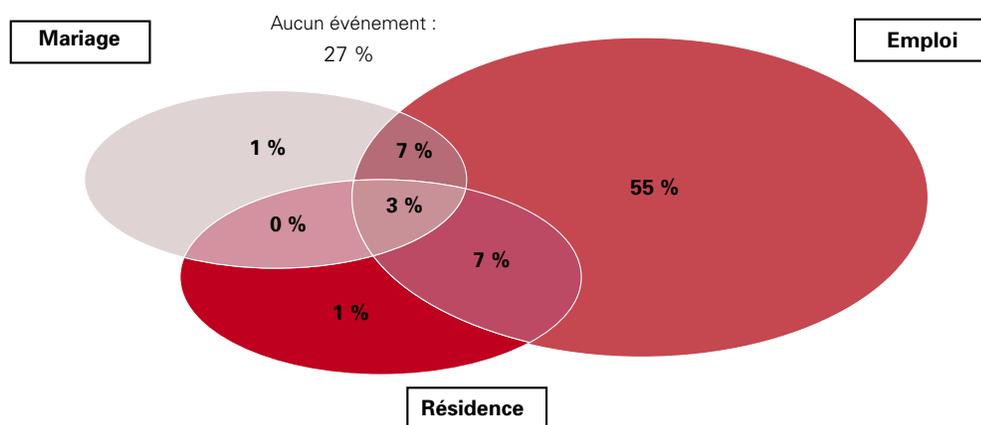
Proportion des hommes ayant franchi les diverses étapes de la transition vers l'âge adulte à l'âge de 25 ans (Génération 1957-1966)



Source : Enquête Jeunesse et Devenir de la famille à Dakar-ird/ifan, 2001

**FIGURE 11**

Proportion des hommes ayant franchi les diverses étapes de la transition vers l'âge adulte à l'âge de 25 ans (Génération 1967-1976)



Source : Enquête Jeunesse et Devenir de la famille à Dakar-ird/ifan, 2001

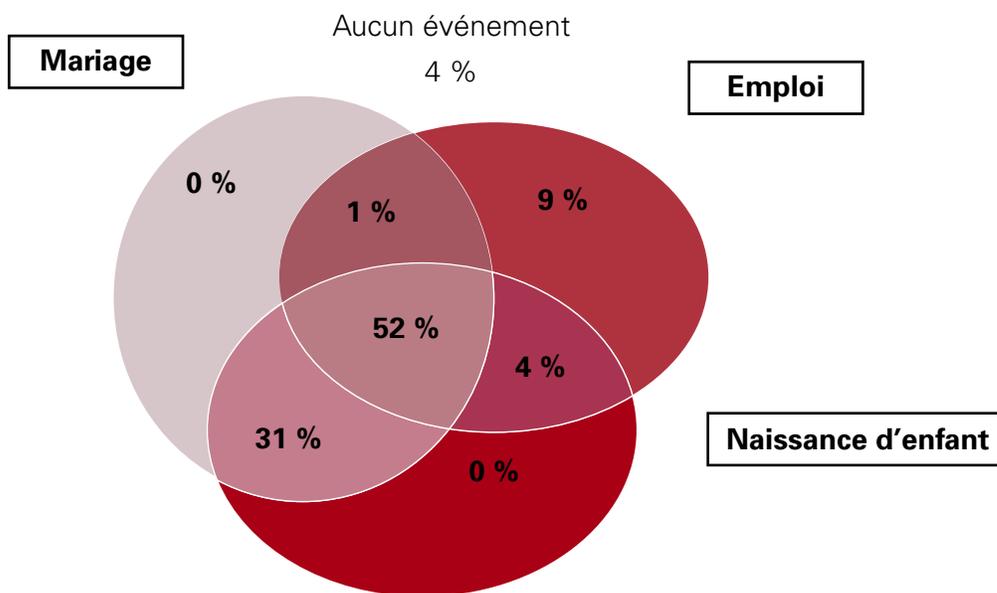
Cette proportion importante de jeunes qui accèdent au marché de l'emploi sans vivre les autres étapes de la transition illustre bien les mutations socio-économiques en cours. En effet, une tendance observée chez la majorité des jeunes dakarois est qu'ils demeurent célibataires et hébergés par leurs parents ou par la famille élargie, même lorsqu'ils ont un emploi rémunéré et sont autonomes financièrement. Deux hypothèses peuvent être avancées pour expliquer une telle situation. La première est que du fait de leur situation sur le marché de l'emploi, les jeunes, même lorsqu'ils exercent un emploi rémunéré, décident de ne pas se marier ou de ne pas sortir de leur situation de dépendance résidentielle, les revenus qu'ils tirent de leur emploi ne leur permettant pas d'assumer une vie de couple ou l'autonomie résidentielle. Tout se passe comme si, du fait de la précarité de leur situation professionnelle, les jeunes étaient

de plus en plus contraints de différer le franchissement de certaines étapes majeures pour la suite de leur existence sociale. Dans un second ordre d'idées, le non franchissement de certaines étapes de la transition pourrait aussi être interprété comme une stratégie des familles dakaroises pour faire face à la baisse des revenus des ménages. Selon cette seconde hypothèse, les familles préféreraient maintenir les jeunes aussi longtemps que possible dans une situation de dépendance résidentielle pour pouvoir profiter des revenus que certains tirent de leur travail. La contribution des jeunes dans les dépenses du ménage expliquerait ainsi leur maintien souhaité dans l'espace familial.

*Les trajectoires d'entrée dans*

FIGURE 12

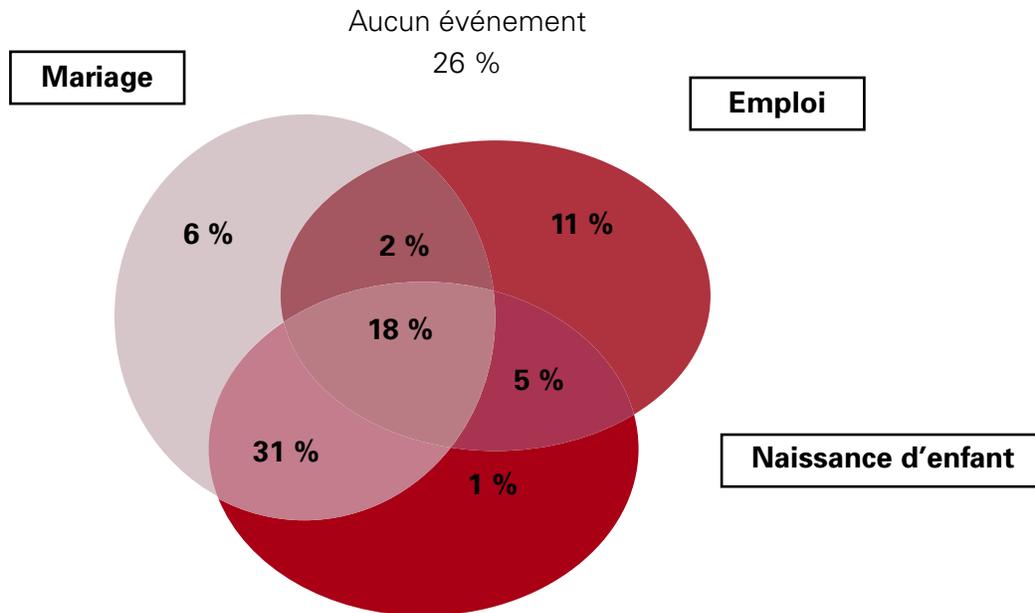
Proportion des femmes ayant franchi les diverses étapes de la transition vers l'âge adulte à l'âge de 25 ans (Génération 1942-1956)



Source : Enquête Jeunesse et Devenir de la famille à Dakar-ird/ifan, 2001

**FIGURE 13**

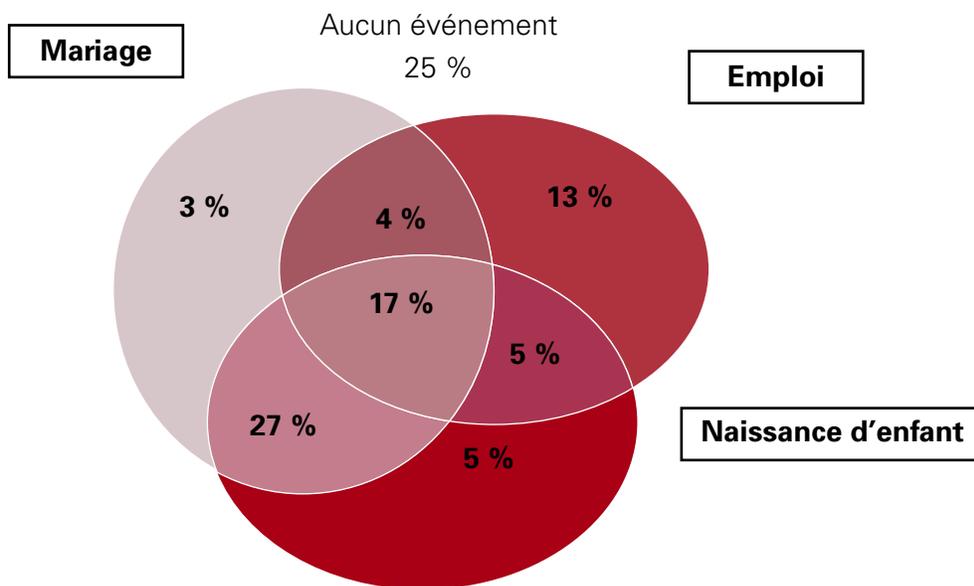
Proportion des femmes ayant franchi les diverses étapes de la transition vers l'âge adulte à l'âge de 25 ans (Génération 1957-1966)



Source : Enquête Jeunesse et Devenir de la famille à Dakar-ird/ifan, 2001

**FIGURE 14**

Proportion des femmes ayant franchi les diverses étapes de la transition vers l'âge adulte à l'âge de 25 ans (Génération 1967-1976)



Source : Enquête Jeunesse et Devenir de la famille à Dakar-ird/ifan, 2001

*la vie adulte des femmes*

Tout comme chez les hommes, on note également pour les femmes d'importantes évolutions dans les modalités d'entrée dans la vie adulte. Par rapport à leurs aînées, celles qui sont issues des générations récentes sont moins nombreuses à franchir l'ensemble des étapes de la transition. En effet, à l'âge de 25 ans, plus de la moitié (52 %) des femmes de la génération 1942-1956 avait déjà vécu trois des événements les plus marquants dans la vie des femmes (mariage, naissance d'enfants et accès à l'emploi) alors que dans la jeune génération (1967-1976) la proportion de celles qui ont déjà vécu les mêmes événements est estimée à seulement 17 % d'entre elles (FIGURES 12 À 14).

Outre la baisse de la proportion des femmes qui franchissent l'ensemble des étapes de la transition, on remarque que les parcours d'entrée dans la vie adulte s'apparentent de plus en plus à ceux des hommes. En effet, avec le recul de l'âge d'entrée dans la vie matrimoniale, les femmes se trouvent de plus en plus contraintes de trouver un emploi avant de se marier. Cette situation est perceptible par l'augmentation progressive de la proportion de celles qui franchissent l'étape professionnelle sans vivre les autres étapes de la transition. À l'âge de 25 ans, la proportion des femmes se trouvant dans cette situation était de 9 % dans la génération la plus ancienne et de 13 % dans la génération la plus jeune. L'augmentation du nombre de femmes qui amorcent leur vie adulte par l'accès à l'emploi traduit un changement de comportement, puisqu'elles ont de plus en plus tendance à se réaliser professionnellement avant d'entrer en union et de fonder une famille.

Au total, les analyses combinées des différentes étapes de la transition prolongent celles que nous avons effectuées antérieurement en étudiant séparément les calendriers des différents événements de la transition. Les résultats de ces analyses montrent que le passage à l'âge adulte a depuis longtemps cessé d'être une transition parfaitement synchronisée. Dans ce cadre, le franchissement de l'une ou l'autre des différentes étapes de la transition ne déclenche plus forcément comme par le passé le franchissement des autres étapes. Même lorsqu'ils accèdent au marché de l'emploi et exercent une activité rémunérée, les jeunes sont de plus en plus contraints de différer le franchissement des étapes résidentielle et matrimoniale.

La situation de précarité qui caractérise actuellement l'insertion professionnelle des jeunes a d'importantes conséquences sur les plans économique et social : leurs trajectoires d'entrée dans la vie adulte ont été profondément modifiées. Si, par le passé, les différentes étapes de la transition se déroulaient sur des périodes de temps plus ou moins courtes, on assiste aujourd'hui à la diversification et à la complexification des parcours d'entrée des jeunes dans la vie adulte. En somme, l'étude des différents calendriers de la transition vers l'âge adulte (emploi, mariage et autonomie résidentielle), montre que ce qui caractérise actuellement le mieux l'expérience de la jeunesse à Dakar c'est à la fois l'allongement de la durée de cette transition et son inachèvement. Cette situation se traduit par une redéfinition des modes d'entrée dans la vie adulte et de la place des jeunes au sein de la société.

Concrètement, on observe d'abord une entrée plus tardive dans la vie matrimoniale et le maintien prolongé des jeunes dans une situation de dépendance résidentielle. Cette situation résulte, en grande partie, de la précarité de la situation professionnelle des jeunes en début de vie active. Par exemple, tout se passe comme si, à défaut de « trouver mieux », c'est-à-dire un emploi correspondant à leur niveau de formation ou à leurs aspirations, les jeunes sont contraints d'accepter le premier emploi qui leur est offert quelle que soit sa qualité. Ensuite, parce que les jeunes ont de moins en moins accès aux emplois les plus qualifiés et les mieux rémunérés, ils parviennent plus difficilement à franchir les autres étapes de la transition. Ainsi, il semble que ce qui paraissait être dans l'agglomération dakaroise un passage plus ou moins fluide entre les générations se trouve, actuellement, mis à rude épreuve par les effets de la conjoncture économique particulièrement difficile que traverse le pays depuis le début des années 1980.

La situation d'inachèvement de la transition vers l'âge adulte, qui caractérise de plus en plus les trajectoires des jeunes, apparaît être l'expression des nouvelles réalités sociales observables dans l'agglomération dakaroise. Elle se traduit par l'émergence de nouvelles catégories de jeunes difficilement « classables », maintenus dans un état transitoire flou où, bien qu'ayant vécu certains événements définissant l'âge adulte, ils ne franchissent pas les autres étapes. Dans ce groupe, on peut déceler la catégorie des « éternels » (éternels étudiants, éternels célibataires, éternels chômeurs), mais nous y retrou-

vons également les travailleurs hébergés, les mariés sans indépendance résidentielle ou les jeunes mères célibataires.

Dès lors, pour rendre compte de la diversité des parcours, il semble nécessaire d'aller au-delà des marqueurs classiques (premier emploi, autonomie résidentielle, première union, première naissance) afin d'identifier de nouveaux seuils qui n'ont pas jusque-là été pris en compte dans les questionnaires biographiques. Ces seuils permettraient de cerner les états transitoires ou flous qui caractérisent ces groupes. Par exemple, l'accent devra être mis sur le début de la vie sexuelle, sur la contribution des jeunes dans les dépenses familiales, sur leur participation dans les instances de prises de décisions dans la famille d'accueil, etc.

## BIBLIOGRAPHIE

- ADJAMAGBO A. et Ph. ANTOINE. 2002. « *Le Sénégal face au défi démographique* », dans *La société sénégalaise entre le global et le local*, sous la direction de M. C. DIOP, Paris, Karthala: 517-553.
- ANTOINE, Ph., M. RAZAFINDRAKOTO et F. ROUBAUD. 2001. « Contraints de rester jeune ? Évolution de l'insertion dans trois capitales africaines : Dakar, Yaoundé, Antananarivo », *Autrepart*, 18, « Les jeunes, hantise de l'espace public dans les sociétés du Sud ? » IRD, éditions de l'Aube : 17-36
- BAREL, Y. 1990. *Le paradoxe du travail social : quelle incidence sur la formation*. Paris, PUF.
- BLÖSS, T. 1999. *Les liens de la famille, sociologie des rapports entre générations*. Paris, PUF, 154 p.
- BRILLEAU, A., F. ROUBAUD et C. TORELLI. 2004. *L'emploi, le chômage et les conditions d'activité dans les principales agglomérations de sept États membres de l'UEMOA. Principaux résultats de la phase 1 de l'enquête 1-2-3 de 2001-2002*. Paris, DIAL, Document de travail.
- DIAGNE, A. 2006. *L'entrée en vie adulte à Dakar*. Thèse de doctorat en démographie, Université Paris I, 372 p.
- DIRECTION DE LA PREVISION ET DE LA STATISTIQUE (DPS). 2002. *Enquête sénégalaise auprès des ménages ESAM. Rapport de synthèse. Dakar, Ministère de l'Économie des Finances et du Plan*.
- GALLAND, O. 1990. « Un nouvel âge de la vie », *Revue française de sociologie*, XXXI: 529-551.
- GALLAND, O. 1997. *Sociologie de la jeunesse*. Paris, Armand Colin, 248 p.
- GALLAND, O. 1999. *Les jeunes*. Paris, La découverte, Repère, 124 p.
- JAMINON C., 1999 : « Dispositif d'insertion professionnelle et intégration en Belgique, le paradoxe », dans M. GAUTHIER et J. F. GUILLAUME, dir. *Définir la jeunesse ? D'un bout à l'autre du monde*. Québec, Les éditions de l'IQRC, collection Culture et Société : 95-206.
- LEHRHAUPT, K., E. LAPIERRE-ADAMCYK et C. LEBOURDAIS. 1993. *Tendances et facteurs du départ des grands garçons de leur famille d'origine : l'exemple des jeunes canadiens nés de 1921 à 1960*. Communication présentée au Congrès International de la Population, UIESP, Montréal, août 1993, 30 p.
- LELIÈVRE, É. 1990. « Acquisition du premier logement et naissance du premier enfant », dans *Stratégies résidentielles*, Actes du séminaire, Paris, Éditions de l'INED : 117-127.
- MEDA, D. 1995. *Le travail : une valeur en voie de disparition*. Paris, Aubier, 358 p.
- MOLGAT, M. 1999. « De l'intégration à l'insertion... Quelle direction pour la sociologie de la jeunesse au Québec », dans M. GAUTHIER et J. F. GUILLAUME, dir. *Définir la jeunesse ? D'un bout à l'autre du monde*. Québec, Les éditions de l'IQRC, collection Culture et Société : 77-93.

# L'IDÉOLOGIE DU MARIAGE À TRAVERS TRENTE ANS DE CHANSONS POPULAIRES AU SÉNÉGAL

Fatou Binetou DIAL<sup>1</sup>

Au Sénégal, le mariage est érigé en règle sociale et s'accompagne d'une très forte idéologie. Cette dernière, perceptible dans le discours ambiant au sujet de l'éducation des jeunes filles, rythme aussi les chansons populaires. L'objectif poursuivi ici est de chercher à montrer la place qu'occupe l'idéologie du mariage dans les chansons populaires, spécifiquement dans la musique *mbalax*. À travers l'analyse du contenu des chansons, nous nous intéressons au discours tenu par des chanteurs et des chanteuses à propos du mariage au cours des trente dernières années<sup>2</sup>.

## Le *mbalax*

Notre choix de s'intéresser plus spécifiquement au *mbalax* se justifie par le fait que c'est une musique d'ambiance très écoutée durant les cérémonies familiales au Sénégal à la différence du *rap*<sup>3</sup>, du *reggae* ou de la *salsa*<sup>4</sup>. Le *mbalax* est un genre musical typiquement sénégalais qui est très prisé par les habitants des grandes villes. C'est une musique très dansante qui repose sur un ensemble de percussions : le *nder* ou *sabar* au son aigu, le *gorong-yegé* au son aigu utilisé par les solos, le *mbeungue-mbeungue* qui est l'équivalent de la basse ainsi que le *ndeud*, instrument du tambour-major. La percée du *mbalax* au Sénégal remonte aux années 1950. Composante de la *world music*, il s'est imposé sur la scène internationale grâce à des chanteurs comme Youssou Ndour.

Analysons maintenant le contenu des chansons que nous avons choisies. Elles ont toutes été traduites du wolof. Ces chansons, faut-il le rappeler, proviennent des répertoires de chanteurs et chanteuses de générations différentes.

## Le mariage dans les chansons populaires au cours du temps

Les chanteurs et chanteuses de *mbalax* présentent systématiquement le mariage comme la seule finalité de la vie. Les femmes se doivent d'être de bonnes maîtresses de maison et accepter d'être dominées par leur mari. Les premières générations d'artistes, autant féminines que masculines, perpétuent l'idée que la réussite des enfants dépend de l'obéissance de la mère envers le père. Les plus jeunes générations adhèrent également à ce modèle, alors que le mariage et son vécu se sont profondément transformés. Malgré une nette évolution des rôles et des attributs des femmes et des hommes au sein du couple, leur discours reste très normatif : les paroles des chansons insistent particulièrement sur l'attention que l'épouse doit apporter à son mari ainsi que son devoir d'obéissance envers lui.

1. Institut de recherche pour le développement, Dakar, Sénégal : fbdial@ird.sn

2. Ce texte reprend certains des éléments présentés dans l'ouvrage de Fatou Binetou Dial publié en 2008 et intitulé *Mariage et divorce à Dakar : itinéraires féminins* (Paris, Karthala, 197 p.). On pourra s'y référer, notamment pour de plus amples renseignements sur les éléments du corpus utilisé dans le présent texte.

3. Beaucoup plus récent.

4. Qui sont des genres musicaux importés.

Pour Thione Seck<sup>5</sup>, un chanteur de 52 ans, la femme est la gardienne des valeurs. Ainsi, l'homme doit prendre tout son temps avant de choisir une femme puisque c'est elle qui déterminera l'éducation de ses enfants. Il se focalise sur la réussite des enfants à travers le travail de leur mère dans son foyer, c'est-à-dire sa « fatigue »<sup>6</sup>.

Les Touré Kounda<sup>7</sup>, un groupe des années 1970, incitent les épouses à ne pas appeler leur mari par leur prénom, mais plutôt par la dénomination *nijaay* (oncle). Selon eux, la femme mariée doit se faire belle, être bien parfumée et attendre avec impatience que son mari revienne du travail pour s'occuper de lui. Or, pour une femme, appeler son mari *nijaay* conduit implicitement à le considérer comme une autorité, c'est-à-dire quelqu'un qui a de l'ascendant sur elle. Cette appellation participe ainsi au maintien de rapports de subordination entre les femmes et les hommes.

Kiné Lam, une cantatrice d'environ 60 ans, fait quant à elle une critique sévère du célibat, aussi bien de celui des hommes que de celui des femmes. Elle insiste particulièrement sur le cas des jeunes filles célibataires qui sortent le soir et ne savent même pas exécuter les travaux domestiques. Pour elle, c'est la conduite exemplaire de la jeune fille qui lui permettra de trouver rapidement un mari. La chanteuse explique d'ailleurs le recul de l'âge au mariage par l'écart de comportements entre les jeunes célibataires et la jeune fille modèle, travailleuse et respectueuse de la tradition. En critiquant le célibat, elle fait l'éloge du mariage.

Curieusement la jeune chanteuse Coumba Gawlo Seck (37 ans) véhicule une perception de la femme et de la jeune fille guère différente de son aînée Kiné Lam. Elle va même plus loin que cette dernière dans sa chanson « Douceur » où elle invite les femmes à être douces et respectueuses envers leurs beaux-parents. Elle soutient que la belle-mère doit être l'autorité du couple, la souveraine, et décrit dans le détail le comportement idéal de la femme mariée envers sa belle-mère : « *bine bine ak say goro* : dévotion totale envers ta belle-mère ». Or, Coumba Gawlo Seck est une jeune femme célibataire qui n'a aucune expérience du mariage. Cette chanson lui a

d'ailleurs valu de sévères critiques de la part des jeunes femmes mariées qui cohabitent avec leur belle-mère, une situation souvent difficile.

Ndongo Lô, un jeune homme de 30 ans, chante « *Sëy*, le mariage ». Selon lui, l'épouse doit être une *jeegu pusò*, c'est-à-dire qu'elle doit jouer un rôle fédérateur au sein de sa belle-famille. *Pusò* veut dire aiguille et *jeeg* renvoie à la femme. Ndongo Lô explique que toute épouse doit veiller à ce que l'entente règne au sein de son foyer, ce qui signifie l'entente avec sa belle-mère, avec ses co-épouses ainsi qu'avec les femmes des frères de son mari, c'est-à-dire ses *peccargo*. La femme mariée a le devoir de promouvoir la paix et de ne pas créer de conflits. Selon Ndongo Lô, sa docilité et son abnégation dans l'union assurent la réussite de ses enfants. Ainsi, l'épouse apparaît comme garante de l'harmonie au sein de la famille. La société place beaucoup d'espoir en elle et en aucun cas elle ne doit défaillir à son rôle fédérateur.

À travers cette chanson, c'est également une invitation à la soumission de la femme à son mari, voire l'abnégation. La dévotion au mari est présentée comme la clef de la réussite des enfants. En cela, la conception de Ndongo Lô du mariage est en parfaite harmonie avec les chanteurs que nous avons vus précédemment.

Ces quelques exemples montrent à quel point les relations de couples subissent un contrôle social strict. Dans une société aussi conservatrice que le Sénégal, avec une forte domination des femmes par les hommes, le discours des chanteurs conforte la norme voulant que les femmes restent au foyer et soient obéissantes et soumises. Il va de soi que puisque cette norme profite beaucoup plus aux hommes, ces derniers cherchent à la conserver.

### L'antagonisme entre chansons populaires et chansons traditionnelles

Alors que les chansons populaires modernes se caractérisent par leur romantisme, l'absence de pudeur (*kersa*) entre femmes dans les chansons dites traditionnelles autorise l'utilisation d'un langage cru, presque vul-

5. Il est réputé être le plus grand parolier des chanteurs sénégalais.

6. Cette fatigue renvoie à l'abnégation de la femme dans le foyer conjugal.

7. C'est le premier groupe à avoir donné au Sénégal son disque d'or.

gaire. Les *sabar* sont des séances de tam-tam en plein air sur des cercles ensablés avec des sonorités marquées par des percussions endiablées, des rythmes qui invitent à exhiber des formes pleines et attractives<sup>8</sup>. Dans les séances de *sabar*, le rapport sexuel est clairement évoqué. Dans les *sabar*, tout comme les *laabaan*<sup>9</sup>, l'assistance est composée exclusivement de femmes. Les seuls hommes présents sont les griots batteurs de tam-tam qui accompagnent les femmes. Les chants de *laabaan* tout comme ceux du mariage sont exclusivement chantés par les femmes de classes d'âge différentes et sont souvent conçus autour de la virilité masculine. Ces chants sont une ode à la virginité de la fille, un poème à l'amour sentimental, mais aussi une célébration de l'amour charnel. Ces chants traditionnels décrivent dans le détail l'acte sexuel et les comportements les plus érotiques.

**La soumission au mari :  
thème central des chansons populaires**

Aussi loin que nous puissions remonter dans les chansons populaires, l'idéologie du mariage est toujours très forte et tous les artistes partagent le même point de vue : le mariage est une fin en soi. Dans toutes les chansons présentées ici, l'abnégation et la soumission de la femme sont présentées comme des qualités essentielles à la réussite de l'union. Depuis plus de 30 ans, des chanteuses traditionnelles telles que Daro Mbaye (65 ans) et Kiné Lam (60 ans) offrent des pièces musicales dans lesquelles elles rendent hommage à leur mari. Quant à Khar Mbaye Madiaga (70 ans), elle invite les jeunes filles mariées à être obéissantes et soumises envers leurs époux. Dans ces chansons qui rendent hommage au mari, ce dernier est présenté comme le meilleur d'entre tous, celui sans qui elles n'auraient jamais réussi à percer. Pour elles, le dévouement envers leur époux constitue la base de leur réussite professionnelle.

Les générations de chanteuses qui ont suivi depuis environ 15 ans se sont révélées au public en adhérant à cette perception de la soumission de la femme à son mari pour sa propre réussite, mais aussi pour celle de ses enfants. Pensons à Fatou Guéwal Diouf (42 ans) avec

« *Petitla* »<sup>10</sup>, à Maty Thiam Dogo (40 ans) et à sa chanson « *Baba ndiémé* » ou encore à Ndèye Fatou Ndiaye (45 ans) avec « *Mama Mbaye* ».

Quant à celles qui sont associées à la plus jeune génération de chanteuses *mbalax*, elles aussi chantent les louanges de leur époux. Il y a eu d'abord Viviane (40 ans) avec sa chanson « *Thiogolong* » dans laquelle elle tente d'expliquer comment bien s'occuper de son mari et combien ce dernier lui procure du plaisir. Ensuite, Tity (30 ans) avec « *Aladji Ass* », une chanson dans laquelle elle raconte que chaque matin, elle renouvelle son pacte d'allégeance à son mari qui lui est supérieur et qui détient les clefs de son entrée au paradis.

Chez les hommes, la démarche est à peu près similaire. De Ndiaga Mbaye à Secka en passant par Thione Seck, Omar Pène, Ismaël Lô et Yves Niang, ils ont tous chanté leur épouse. « *Kiné* », « *Banda Ndiaye* », « *Fatou Diallo* », « *Fama et Awa Ndiaye* » sont des titres bien connus des mélomanes où ces personnages féminins sont les meilleures épouses parce qu'elles rendent leur mari heureux. Ces hommages rendus sont en fait des invitations, adressées aux femmes en général, à prendre exemple sur celles qui sont dociles et soumises et à ne pas chercher à outrepasser leurs prérogatives.

Au regard de cet aspect qui revêt un caractère fort symbolique, nous pouvons affirmer que le contenu des chansons populaires de *mbalax* participe à l'enfermement des femmes et à la domination des hommes sur celles-ci. À côté de la soumission, la fidélité occupe une place de choix. La société sénégalaise fonctionne encore sur le principe de la double morale : indulgente pour l'adultère de l'homme et impitoyable pour celui de la femme. L'adultère féminin y est fortement condamné, sévèrement puni et la sexualité des femmes est toujours fortement contrôlée, y compris quand elles sont mariées.

8. Les séances diurnes sont appelées *sabar* tandis que celles qui sont nocturnes sont des *tanebeer*.

9. Cérémonie matinale traditionnelle qui suit la nuit de noce de la mariée.

10. Ces chansons ont toutes le même sens. Les chanteuses répètent tout au long des chansons qu'elles sont amoureuses de leur mari, que sans lui elles seraient perdues, que l'amour est une belle chose.

---

Les chansons populaires constituent une forme de mémoire vivante de la société sénégalaise. Elles perpétuent l'histoire du mariage de génération en génération. Si nous admettons que l'art est le reflet de la réalité, nous conviendrons qu'au regard des productions musicales anciennes et actuelles que le mariage au Sénégal a encore de beaux jours devant lui. L'analyse du contenu des chansons populaires nous renseigne sur l'inégalité des rapports de genre dans la société sénégalaise. Malgré une nette évolution du vécu du mariage – notamment le recul de l'âge au mariage, la participation économique des femmes, l'affaiblissement du pouvoir d'ingérence des parents dans les affaires du couple –, les rapports entre époux restent inégaux.

Il n'apparaît aucun germe de changement social dans ces chansons dont les paroles confortent les normes du mariage traditionnel. Comme si le changement faisait peur, les chansons évoquent la forte idéologie du mariage et incitent à ne pas déroger du modèle traditionnel<sup>11</sup>. En somme, les textes des chansons populaires sénégalaises participent à l'enfermement des femmes dans un environnement où elles sont dominées par leur mari et confinées à la sphère domestique. D'une génération à l'autre de chanteurs et de chanteuses, le discours sur le mariage n'a pas changé. Chez les jeunes générations, surtout chez les hommes, il donne même l'impression de s'être durci. Comme s'ils voulaient pérenniser un modèle en perte de vitesse.

Au-delà de l'apparence d'une société moderne, le Sénégal reste un pays fort conservateur. L'analyse du contenu des chansons populaires a permis de voir que le mariage dans sa forme traditionnelle garde une place prépondérante dans la société sénégalaise.

---

11. Le passé est idéalisé, mais aussi loin que remontent les recherches, le divorce a toujours existé. Ainsi, la tradition n'est pas aussi parfaite que voudraient le faire croire les chanteurs.



CHAPITRE 4

**Migrations  
& enjeux  
identitaires**



# L'IMMIGRATION DE MAIN-D'ŒUVRE ÉTRANGÈRE DANS LES BASSINS INDUSTRIELS DE BELGIQUE, DE 1900 À 1939.

Un regard neuf grâce à une source de données méconnue : les registres des étrangers

Thierry EGGERICKX<sup>1</sup>, Jean-Paul SANDERSON<sup>2</sup>

À partir des dernières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle, la Belgique devient un pays d'immigration de main-d'œuvre étrangère. Cette immigration répond à une demande de l'industrie belge en quête de bras. La désaffectation des mines par les ouvriers belges et la limitation des naissances qui s'est enclenchée de manière irréversible vers 1870 vont progressivement raréfier la main-d'œuvre, obligeant les employeurs à se tourner vers d'autres horizons. C'est dans ce contexte que s'inscrivent les « nouvelles » migrations internationales qui se développent à partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Cette migration internationale vers les bassins industriels constitue, à cette époque, un rouage essentiel des systèmes démographiques, économiques et sociaux.

Cette période – 1900 à 1939 – de l'histoire démographique de la Belgique, et plus particulièrement de l'histoire des migrations, est relativement méconnue. Il s'agit de flux migratoires temporaires de courtes durées qui ne laissent que peu de traces dans les sources de données classiques et qui sont à peine évoqués par les études récentes sur l'histoire de l'immigration, en histoire sociale et économique. Que dire alors des productions scientifiques locales et régionales, où l'apport étranger avant la Seconde Guerre mondiale est tout aussi absent<sup>3</sup>.

L'objectif de cette étude est de revisiter l'histoire de l'immigration internationale en Belgique durant cette période charnière, grâce à l'exploitation d'une source inédite de données : les registres des étrangers de la commune minière de Châtelaineau située dans le

bassin industriel de Charleroi. Véritables outils de police, les registres des étrangers, qui n'ont jamais fait l'objet d'un traitement scientifique et statistique, permettent de retracer le parcours migratoire des individus et des familles depuis leur lieu de départ au pays jusqu'à leur lieu de destination, d'étudier la temporalité particulière de ces migrations, les rapports à l'espace et les stratégies mises en œuvre. Il s'agit là des thématiques que nous abordons dans le cadre de ce travail<sup>4</sup>, précédées par une présentation détaillée et critique de l'apport scientifique des registres des étrangers par rapport aux sources de données classiques que sont les recensements de la population et les statistiques de migrations internationales extraites des registres de population communaux.

---

1. Université catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve, Belgique : eggerickx@sped.ucl.ac.be

2. Université catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve, Belgique : sanderson@sped.ucl.ac.be

3. Cette « amnésie collective » est également soulignée par Noirel (1988) dans le cas de la France.

---

4. L'analyse des caractéristiques démographiques des immigrants, selon l'âge, le sexe, le type et la taille du ménage et l'état civil, a fait l'objet d'un article publié dans les actes du colloque de l'Aidelf de Budapest (Eggerickx et Sanderson, 2007).

**L'immigration internationale et les populations de nationalité étrangère avant 1939 : une vision statistique tronquée et largement sous-estimée**

Les statistiques officielles d'immigration sous-estiment très largement l'importance quantitative du phénomène et de la présence des populations étrangères en Belgique des dernières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle à la veille de la Seconde Guerre mondiale. Ces statistiques, ainsi que les informations extraites des recensements de la population, « en les fixant abusivement en un moment, en un lieu, en un statut » (Lequin, 2006 : 301), nous renseignent peu sur les caractéristiques sociodémographiques de ces populations, sur leurs parcours et stratégies migratoires, sur leur condition et la place qu'elles occupent ponctuellement dans la société d'accueil.

Cette invisibilité statistique de la main-d'œuvre étrangère avant la Seconde Guerre mondiale explique probablement le peu de place qu'elle occupe aujourd'hui dans la littérature scientifique consacrée à l'histoire sociale, industrielle et de l'immigration. Citons néanmoins les travaux de Caestecker sur les politiques migratoires en Belgique entre 1840 et 1940 (2000) et sur la main-d'œuvre étrangère dans le bassin minier du Limbourg durant l'entre-deux-guerres (1998), ainsi que l'important ouvrage de contextualisation de la problématique réalisé sous la direction de Coenen (1999). Par contre, peu de trace de cette problématique dans l'article de synthèse récent de Schreiber et de Morelli (2007) consacré à l'histoire des migrations et une place réduite dans l'incontournable *Histoire des étrangers en Belgique* sous la direction de Morelli (2004a), si ce n'est la contribution de Caestecker consacrée aux mineurs d'Europe centrale et celle de Morelli sur l'immigration italienne en Belgique (Morelli, 2004b). Un exemple frappant peut être fourni par le chapitre sur les Français en Belgique (Sartorius, 2004) : aucune allusion n'est faite à la présence, pourtant massive, d'ouvriers français dans les charbonnages de Wallonie avant la Première Guerre mondiale.

La présence de la main-d'œuvre étrangère en Belgique avant la Seconde Guerre mondiale est à peine abordée dans la synthèse de Leboutte (1997) sur l'histoire des bassins industriels européens et est inexistante dans des ouvrages récents consacrés à l'histoire industrielle de la Belgique (Barjot *et al.*, 1997 ; Jaumain, 1998 ; Leboutte *et al.*, 1998). Pour l'historiographie récente, la main-d'œuvre étrangère n'apparaît donc pas comme un acteur important de la vie économique de

la Belgique durant cette période. Il n'empêche, de nombreux travaux publiés avant le second conflit mondial, notamment dans des revues telles que *La Revue du Travail*, *Le Mouvement Syndical* ou encore *Le Progrès Social*, font état de l'importance statistique et économique de cette population dans les bassins industriels (voir aussi Jacquemyns, 1938).

**Les sources statistiques classiques : recensement de la population et statistiques du mouvement de la population <sup>5</sup>**

*Les recensements de la population : des informations sommaires et une sous-estimation probable de la présence étrangère en Belgique entre 1890 et 1920*

En Belgique, le premier recensement de la population date de 1846, mais ce n'est qu'en 1890 que la variable « nationalité » a été introduite. Cette « innovation » visait, d'une part, à se conformer aux pratiques internationales en vigueur, et d'autre part, à assurer une réciprocité entre pays dans la communication d'informations sur ces populations étrangères <sup>6</sup>. Le détail des nationalités va rapidement s'accroître et se modifier, au gré notamment de la composition des courants migratoires. Ainsi, en 1890, 10 nationalités sont prises en considération <sup>7</sup>. À partir de 1900, la liste s'allonge avec une trentaine de nationalités. De futurs grands pays d'immigration apparaissent au fil des recensements suivants, tels que la Pologne, la Tchécoslovaquie, la Yougoslavie ou encore l'Italie, mais également des pays plus inédits comme la Finlande, la Lituanie, la Serbie, le Brésil, le Chili ou encore la Turquie.

5. Pour une analyse plus complète des sources de données relatives aux populations de nationalité étrangère et aux migrations internationales, voir Eggerickx *et al.* (2007).

6. Voir à ce sujet l'introduction au *Recensement de la Population, de l'Industrie et du Commerce de 1947* (Institut national de statistique, 1949) consacrée aux « Recensements généraux de la population, de l'industrie, du commerce et de l'agriculture effectués en Belgique depuis 1846 », pp. 7-44.

7. Les pays concernés sont l'Allemagne, la France, les Îles Britanniques, le Grand Duché de Luxembourg, les Pays-Bas, l'Autriche-Hongrie, les États-Unis, l'Italie, la Russie et la Suisse.

De 1890 à 1920, les recensements se bornent à ventiler les effectifs de populations de nationalités étrangères selon le sexe et le pays de naissance. Par la suite, d'autres questions vont apparaître, témoignant en cela de l'intérêt grandissant pour une meilleure connaissance de ces populations. Ainsi, par rapport aux exercices précédents, le recensement de 1930 marque une étape importante : l'âge et l'état civil des étrangers sont désormais connus, mais sans distinction de nationalité. On dispose également d'informations sur la composition des ménages, sur la langue parlée, sur le type d'activité ou encore le « secteur professionnel » des populations étrangères.

Jusqu'au recensement de 1920, ne sont pris en compte que les étrangers inscrits aux registres de population, soit *à priori* l'ensemble des étrangers, car il n'y avait jusqu'alors aucune disposition légale restreignant cette inscription et donc le droit de résidence dans une commune de Belgique. Celle-ci interviendra en 1921 obligeant l'inscription des immigrants à leur arrivée dans un registre spécial appelé « registre des étrangers ». Ce n'est qu'après six mois de résidence dans une commune que l'immigré pouvait obtenir un permis de séjour définitif autorisant son inscription au registre de population (Institut national de la statistique, 1949).

Au recensement de la population de 1930, la population étrangère recensée correspond désormais au cumul des étrangers inscrits aux registres des étrangers et aux registres de population de chaque commune du Royaume.

En théorie, il n'y a pas de problème de comparabilité entre la série des cinq recensements qui s'étale de 1890 à 1930, puisque sont recensés tous les étrangers présents en Belgique à la date de l'opération. En réalité, jusqu'en 1920, les recensements de la population sous-estiment très largement la présence étrangère en Belgique, car tous les étrangers n'étaient pas, loin de là, inscrits au registre de population des communes. En confrontant pour les années 1905 à 1907 le contenu des registres des étrangers et du registre de population de la commune de Châtelineau, nous avons constaté qu'en moyenne 50 % des étrangers figurant au registre des étrangers n'ont jamais été inscrits au registre de population de la commune. Ce test mériterait bien évidemment d'être étendu à d'autres communes disposant de ces registres.

#### *Les statistiques du mouvement de la population et les registres de population*

La Belgique est, avec la Suède, le pays où les registres de population fonctionnent de manière continue depuis plus de cent cinquante ans. Les registres belges ont fait l'admiration des statisticiens européens au siècle dernier. Aujourd'hui, ils sont une source de toute première valeur tant pour la démographie historique, l'histoire sociale, la sociologie et la démographie. En matière de gestion administrative, ils ont été et sont encore la plaque tournante pour l'identification des personnes, tant Belges qu'étrangères, écrit Leboutte (1998 : 1)

dans ce qui constitue aujourd'hui l'un des rares articles critiques et de synthèse sur l'histoire de cette source administrative.

Concrètement, il s'agit d'un relevé de la population de droit de la commune – soit les habitants qui y ont établi leur « résidence habituelle » – et de tous les événements et changements qui affectent cette population au fil du temps. Plus concrètement, les naissances (lieu et date), les décès (date), les entrées dans la commune (date et lieu de provenance), les sorties de la commune (date et lieu de destination) et les déménagements à l'intérieur de celle-ci doivent être mentionnés.

Depuis la moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, les administrations communales extraient de leurs registres de population des données d'immigration et d'émigration qui sont ensuite centralisées et publiées par l'Institut National de Statistique. De 1857 à 1883, on dispose par commune et par année du nombre total d'immigrants et d'émigrants selon le sexe, mais sans distinction de nationalité, ni du lieu de naissance (Belgique ou étranger). Cette dernière variable apparaît dans les statistiques publiées à partir de 1884 : émigrants et immigrants sont répartis selon leur sexe, leur lieu de naissance (en Belgique ou à l'étranger), leur secteur professionnel (professions agricoles, professions industrielles et commerciales, professions libérales et intellectuelles et autres professions), suivant le pays de destination (pour les émigrants) et le pays d'origine (pour les immigrants). Ces statistiques seront publiées comme telles jusqu'en 1931 dans les *Annuaire Statistiques de Belgique*. Ce n'est qu'à partir de 1932 que les immigrations et émigrations seront ventilées selon la nationalité et le pays de provenance et de destination. En d'autres termes, les séries annuelles longues publiées à partir des registres de population, depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours, ne sont pas strictement comparables. Avant 1932, pour approcher la population immigrante de nationalité étrangère, il faut poser

l'hypothèse que les immigrations de personnes nées à l'étranger sont bien le fait de personnes de nationalité étrangère. Or, cette hypothèse est contraignante dans le cas de certains pays de provenance, tel le cas des nombreux Belges nés en France et immigrants en Belgique (Eggerickx *et al.*, 2007). En d'autres termes, la seule variable sur le lieu de naissance ne suffit pas à identifier les immigrations internationales de personnes de nationalité étrangère.

Au problème de comparabilité des séries chronologiques et au fait que les statistiques extraites des registres de population ne permettent pas d'appréhender directement les migrations internationales de population de nationalité étrangère s'ajoute le type d'informations réellement transmises par les communes afin d'alimenter ces statistiques agrégées sur la migration internationale. Il importe donc de s'interroger sur la procédure d'inscription des immigrants étrangers au registre de population et de la confronter à celle qui régit la tenue des registres des étrangers.

**Les registres des étrangers :  
une source inédite de données  
pour l'étude des migrations internationales  
entre 1900 et 1939**

*Avant 1921, registres de population et registres des étrangers se confondent... en théorie*

Avant 1921, les étrangers venant s'établir en Belgique devaient, comme les Belges, être inscrits au registre de population de la commune où ils avaient établi leur résidence. Selon l'article 18 de l'arrêté royal du 14 juillet 1856,

L'inscription dans un registre de population, des personnes venant de l'étranger, a lieu suivant les prescriptions de police ; c'est-à-dire sur la production d'un passeport, ou de tout autre pièce qui permette de constater l'identité : port d'armes de chasse, livret de mariage ou d'ouvrier, etc. L'étranger n'a pas besoin d'autorisation pour prendre résidence : la déclaration (déclaration de résidence à l'administration communale dans le délai de 15 jours) suffit [...]. (Halot, 1900 : 14)

En réalité, la législation est floue et son application arbitraire. Comme s'interroge Halot (1900 : 15), l'étranger devient-il résidant au moment même de son inscription au registre de population ? L'auteur concède :

C'est là une question dont la solution peut être controversée. Il semble que l'inscription ne soit

qu'un acte par lequel l'étranger manifeste seulement l'intention de résider, mais que la résidence ne s'acquière que par un séjour plus ou moins long dans le royaume, selon la position, les ressources et les occupations de l'étranger.

Piron (1905), dans son *Manuel pratique* sur la tenue des registres de population, n'apporte guère plus de précision à ce sujet. Concrètement, les administrations locales appliquent différemment la législation, certaines étant trop laxistes sur l'inscription des étrangers au registre de population, d'autres trop exigeantes. Pour le législateur, les administrations communales doivent conserver une certaine liberté d'appréciation (Coenen, 1999 : 17).

Si l'inscription des étrangers au registre de population – et en cela le droit de résider durablement en Belgique – semble être laissée à l'initiative des communes, celles-ci doivent néanmoins tenir à jour, à l'intention de l'administration de la Sûreté, un bulletin de renseignements concernant tout étranger qui manifeste l'intention de se fixer définitivement ou temporairement dans la commune. Il s'agit du registre communal des étrangers dont l'origine remonte à l'arrêté royal du 9 janvier 1832 (Halot, 1900), donc bien avant la mise en place des registres de population (1847). À son arrivée dans la commune, chaque étranger souhaitant y séjourner plus de 15 jours est tenu de s'y faire inscrire. En d'autres termes, avant 1921, le contenu des registres des étrangers devrait se confondre avec celui des registres de population... et de la statistique annuelle de l'immigration.

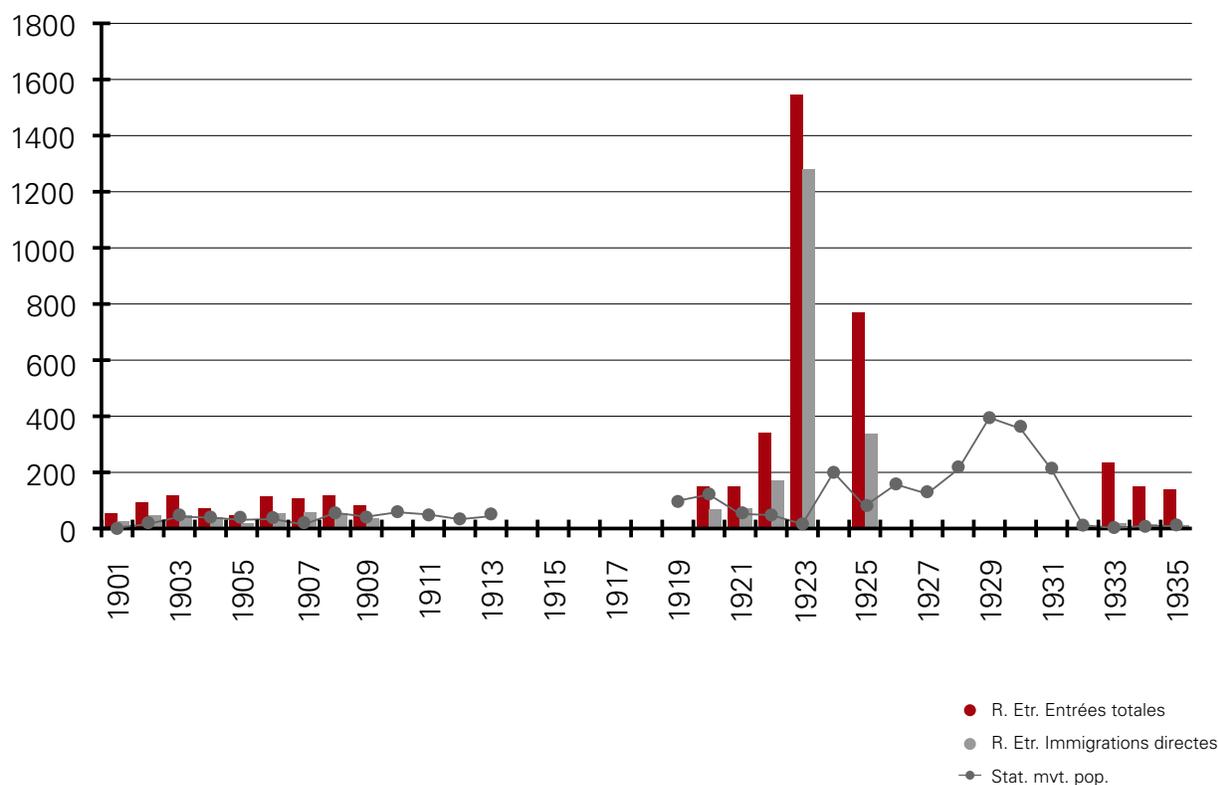
Dans le cas de la commune de Châtelaineau, nous avons comparé les statistiques officielles des immigrations avec les données des registres des étrangers pour les années ayant fait l'objet d'un dépouillement (FIGURE 1). Nous avons distingué les entrées « totales » des étrangers dans la commune, qu'elles proviennent d'une autre commune belge et de l'étranger, des seules immigrations internationales directes (d'un pays étranger vers Châtelaineau). Dans le cas de Châtelaineau, les statistiques de l'immigration internationale extraites des registres de population ne correspondent en rien à celles fournies par les registres des étrangers et, en outre, concernent une population radicalement différente. La confrontation des chiffres pour la décennie 1900-1909 indique que le nombre total d'entrées d'étrangers dans la commune de Châtelaineau est 3 fois plus important que ce que ne l'indique la statistique officielle des immigrations. Si l'on s'en tient au relevé des immigrations directes de l'étranger vers Châtelaineau,

neau, la différence est de 40 %. On notera également que pour 1905 et 1909, le nombre d'immigrations directes est inférieur aux statistiques officielles de l'immigration. Outre l'incohérence statistique entre les deux sources d'informations et une sous-estimation très nette des données « officielles » d'immigration, l'objet diffère. Ainsi, dans le cas de la commune de Châtelaineau, entre 1900 et 1913, 95 % en moyenne des immigrations ne concerne que des personnes nées en Belgique, soit des migrations de retour en provenance de France et des États-Unis, pour la plupart. En résumé, dans le cas de Châtelaineau – et ce n'est probablement pas un cas unique – les données officielles et publiées fournissent une vision totalement erronée de l'immigration internationale avant la Première Guerre mondiale.

*Après 1921, l'objectif des registres de population et des registres des étrangers se dissocie*

La situation empire après 1921. Prenons le cas de l'année 1923. La statistique officielle ne dénombre que 16 immigrations internationales, alors que le registre des étrangers comptabilise au total 1546 arrivées d'étrangers (y compris en provenance d'une autre commune belge) et 1281 arrivées directes en provenance d'un pays étranger. La différence est de taille et cette année 1923 n'est pas une exception (**FIGURE 1**). En 1925, le nombre d'arrivées directes à Châtelaineau est 4,2 fois plus élevé que ce qu'indique la statistique officielle. En outre, la composition des courants d'immigration selon

**FIGURE 1**  
La confrontation des données d'immigration internationale fournie par les registres des étrangers et par la statistique officielle (le cas de la commune de Châtelaineau)



la nationalité varie d'une source à l'autre (FIGURE 2). Le registre des étrangers met en évidence deux courants dominants, l'un en provenance d'Italie et l'autre du Maghreb. Or, si le premier est largement sous-estimé par la statistique officielle, le second est totalement ignoré : les immigrants provenant d'Afrique étaient tous des Belges nés au Congo. De même, si le registre des étrangers relève un contingent important d'Espagnols et un autre composé de Polonais, la statistique officielle n'en fait pas mention.

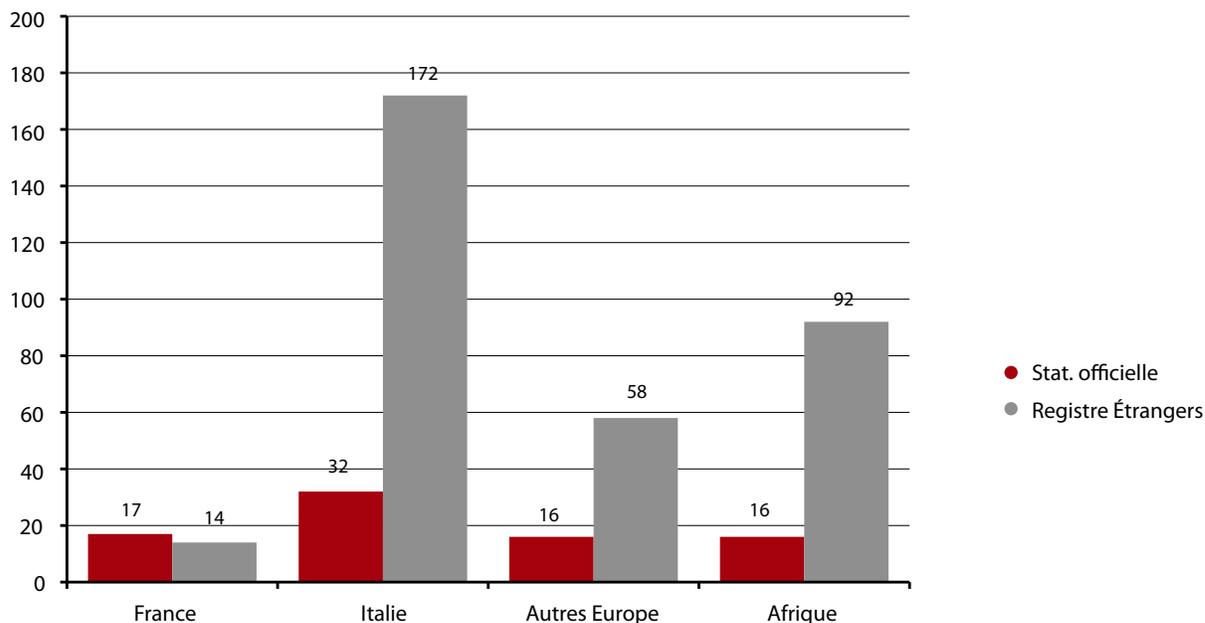
Reconsidérons l'évolution de la législation relative aux étrangers et aux registres. À partir de 1921, la procédure d'inscription des étrangers au registre de population change. Si les étrangers dont le séjour excède 15 jours doivent figurer au registre des étrangers, l'inscription au registre de population n'est plus automatique et réservée

[...] aux étrangers détenteurs du visa de séjour sans limitation de durée dans le pays, à moins qu'ils n'en aient été exemptés en raison d'une convention conclue avec le gouvernement de leur pays. L'octroi de ce visa était subordonné à l'assentiment du Ministre de la Justice. (Bekaert, 1940: 192)

Plus concrètement, la délivrance du visa et donc l'inscription au registre de population sont liés à la « présomption d'un établissement durable ». La demande ne peut être introduite qu'après un séjour d'au moins trois mois dans la commune. Celle-ci remet alors un avis motivé au Ministre de la Justice, auquel appartient alors le pouvoir de décision. Comme l'indique Bekaert (1940: 215), Chef de Cabinet du Ministre de la Justice et Administrateur de la Sûreté Publique :

FIGURE 2

La confrontation des données d'immigration internationale selon la nationalité fournies par les registres des étrangers et par la statistique officielle (le cas de la commune de Châtelineau en 1925)



L'inscription aux registres de la population constitue essentiellement un acte de bienveillance du gouvernement à l'égard d'étrangers qui offrent des garanties suffisantes quant à leurs antécédents judiciaires, leurs moyens d'existence, leur activité et la durée de leur séjour en Belgique dont semble résulter leur désir sincère de s'établir à demeure dans le pays.

En d'autres termes, si la tenue des registres de population et des étrangers est confiée au collège des bourgmestres et échevins de chaque commune, l'un et l'autre ne se recouvrent pas et ont des finalités différentes. Les étrangers inscrits au registre de population bénéficient d'une autorisation d'établissement en Belgique, ce qui selon les termes de la loi sur les étrangers du 12 février 1897, les prémunit contre les procédures d'expulsions rapides. Inversement, l'inscription au registre des étrangers permet aux autorités communales « [...] de connaître à tout moment la présence des étrangers et d'exercer sur eux un contrôle sévère et permanent » (Bekaert, 1940: 192) et le cas échéant, au gré des circonstances économiques et politiques, de refouler ces étrangers aux frontières. En bref, la non-inscription au registre de population répond à une volonté d'empêcher l'installation définitive des étrangers en Belgique, alors que leur inscription au registre des étrangers est une démarche policée, une procédure de contrôle serré, qui constitue en elle-même un gage de qualité de l'information collectée.

#### *L'apport concret des registres des étrangers à l'étude de l'immigration étrangère*

Les registres des étrangers – une source de données méconnue et, à notre connaissance, inexploitée sur un plan scientifique – constituent un outil d'observation particulièrement performant pour l'étude de l'immigration internationale et de la présence étrangère en Belgique avant la Seconde Guerre mondiale. S'agissant de documents de police, destinés à cerner et à contrôler une population étrangère extrêmement mobile et volatile, ils offrent des informations d'une grande fiabilité et permettent de retracer le parcours migratoire des individus et des familles depuis leur lieu de départ jusqu'à leur destination. Ils conservent la trace des allers-retours par rapport à la commune de résidence et mentionnent toutes les communes belges « visitées » par l'étranger avant de s'établir dans cette commune. Plus précisément, on dispose des informations suivantes :

Nom et prénom, adresse d'établissement dans la commune, date de naissance, lieu de naissance (localité, région et pays), état civil, date et lieu de mariage, nationalité, profession, domicile légal à l'étranger (localité, région et pays), dernière résidence à l'étranger (localité, région et pays) (avant l'arrivée en Belgique), date de l'arrivée en Belgique, dernières résidences en Belgique (énumération de toutes les communes belges où a résidé l'étranger avant de s'établir dans la commune), date d'arrivée dans la commune, nature des papiers en possession de la personne, commentaires relatifs à son intention de séjour dans la commune (motif, durée, moyen de subsistance), date de départ de la commune, lieu de destination, mutation interne à la commune.

Par rapport aux registres de population classiques, ces registres des étrangers autorisent une analyse beaucoup plus fine et précise des flux migratoires. Ils permettent notamment d'appréhender les mouvements migratoires temporaires, de courte durée et surtout la complexité des parcours migratoires. Malheureusement, ces registres n'ont jamais fait l'objet de dépouillement et de relevés systématiques et ont bien souvent disparu.

Ces registres ont été admirablement conservés dans les archives de la commune de la ville de Châtelet, où l'on dispose de séries annuelles complètes couvrant la période 1890-1970 et concernant les localités de Bouffioulx, Châtelet et Châtelineau. Le cas de cette dernière commune est particulièrement intéressant : d'une part, il s'agit de l'une des communes les plus industrialisées du bassin de Charleroi et, d'autre part, de l'une des communes qui a connu la croissance du nombre d'étrangers la plus élevée durant l'entre-deux-guerres. En 1939, la proportion d'étrangers y dépasse 10 % (Eggerickx et Sanderson, 2007). Au total, il y a là plusieurs dizaines de milliers de fiches individuelles à exploiter. Aujourd'hui, près de 5300 actes ont été dépouillés<sup>8</sup> et analysés et concernent certaines périodes clés de l'immigration étrangère : 1900-1909 (988 actes), 1920-1923 (2171 actes), 1925 (786 actes), 1933-1936 (787 actes) et 1938 (530 actes).

8. Pour les années considérées, il s'agit d'un dépouillement exhaustif et non d'un échantillon.

### Le temps court des migrations de main-d'œuvre avant la Seconde Guerre mondiale

#### *Instabilité de la main-d'œuvre et brèves durées de résidence*

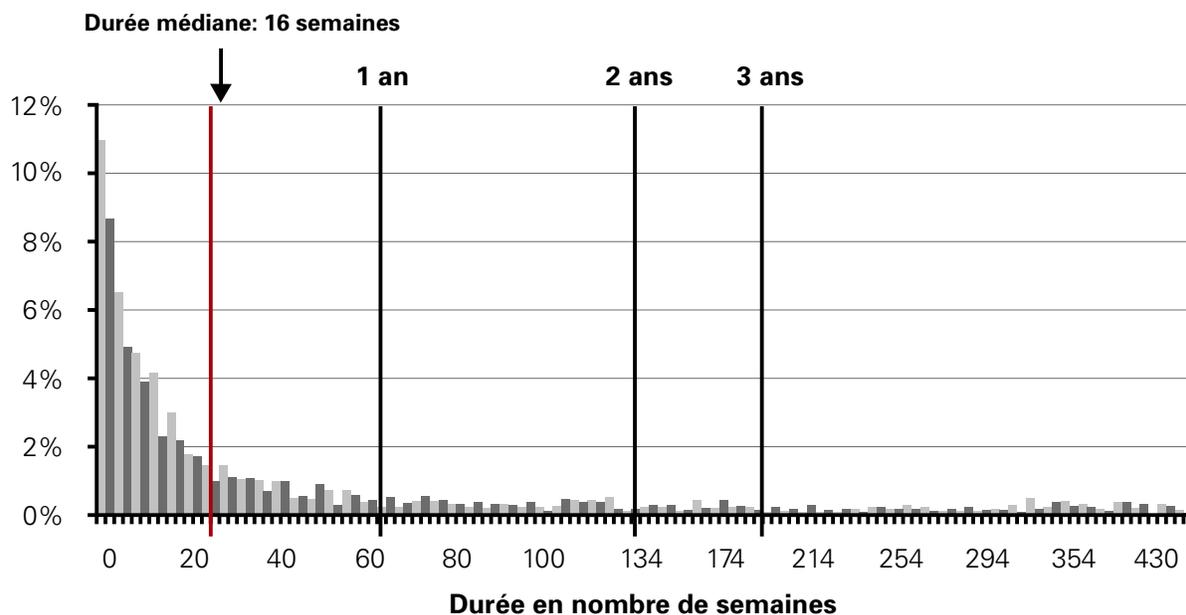
Les migrations de main-d'œuvre, entre 1900 et 1939, se caractérisent par des durées de résidence très courtes (**FIGURE 3**). Comme le souligne Lequin (2006) dans le cas de la France, les migrants étrangers constituent une population très instable, mal fixée dans l'espace et dans son emploi. L'ancrage local ne résiste pas à la quête permanente d'un meilleur salaire et/ou d'un travail moins pénible. La finalité de la migration est essentiellement pécuniaire; la motivation est de gagner le plus possible et très rapidement, car l'objectif ultime n'est pas l'établissement dans le pays d'accueil, mais plutôt le retour au pays d'origine après accumulation d'un pécule. Cette population est d'autant plus volatile qu'elle est le plus souvent libre de toute attache familiale. Cette « hyper mobilité » constitua pour le patronat et les organisations syndicales un véritable fléau contre lequel ils avaient peu de prise (Coenen, 1999).

La **FIGURE 3**, qui cumule pour l'ensemble des années dépeuplées les durées de séjour exprimées en semaines,

confirme dans le cas de Châtelineau cette instabilité de la main-d'œuvre et la brièveté des durées de séjour. La durée médiane de séjour est de 16 semaines. Autrement dit, pour 50 % de l'effectif total, la durée de séjour est inférieure à 4 mois et, pour 25 % d'entre eux, elle n'excède d'ailleurs pas le mois. Au-delà d'un an de présence, les effectifs se réduisent fortement. Ceci n'exclut pas les mouvements d'allers-retours. Les parcours migratoires décrits par les registres rapportent de très nombreux cas de va-et-vient vers des communes où le migrant était déjà passé. Ainsi, l'exemple de Châtelineau semble démontrer que la première commune de résidence en Belgique constitue pour de nombreux migrants étrangers un point central à partir duquel s'organisent ces multiples mouvements migratoires d'un charbonnage à l'autre ou à l'occasion de périple combinant au cours de l'année le travail industriel et les activités agricoles. Tel est le cas de Victor D., français et journalier de son état, arrivé à Châtelineau le 29 novembre 1903 en provenance du département du Nord. Entre 1907 et 1912, il quitte la commune chaque année entre les mois de février et de mars pour une destination inconnue, et revient systématiquement à Châtelineau durant la dernière quinzaine d'octobre en provenance de Ransart, une autre commune industrielle du bassin de Charleroi.

**FIGURE 3**

Les durées de résidence (en semaine) des immigrants étrangers à Châtelineau de 1900 à 1939



Source : Registre des étrangers

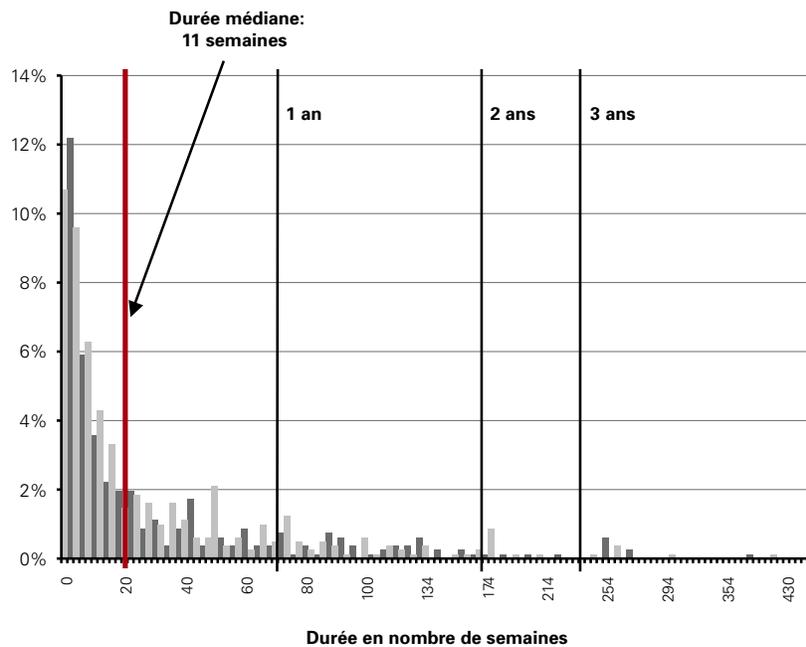
Les résultats détaillés par période sont plus nuancés et laissent apparaître des temporalités différentes. Avant la Première Guerre mondiale, les frontières sont floues et les immigrants étrangers, des Français pour la plupart, les traversent rapidement et fréquemment. La

durée médiane de séjour est de 11 mois avec une valeur modale située à 3-4 semaines (FIGURE 4 et TABLEAU 1). La même durée médiane caractérise la période 1920-1925, marquée par une forte poussée de l'immigration de main-d'oeuvre étrangère. Mais le mouvement s'am-

**FIGURE 4**

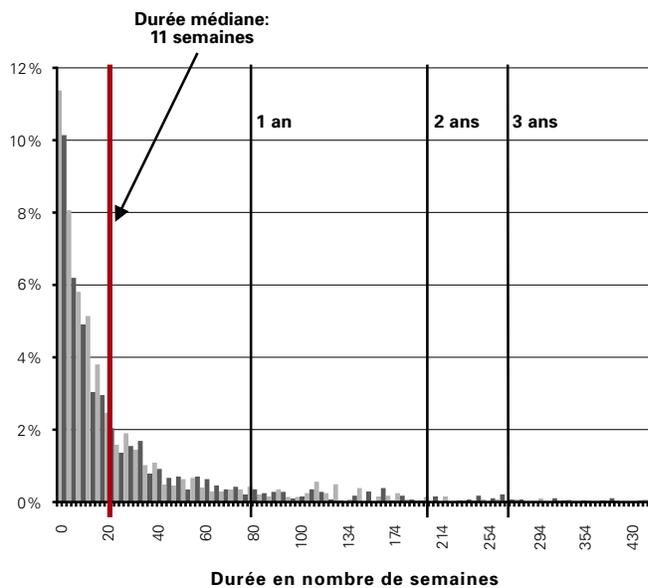
Les durées de résidence (en semaines) des immigrants étrangers à Châtelaineu selon la période d'observation

Durée de séjour à Châtelaineu (1900-1910)



Source : Registre des étrangers

Durée de séjour à Châtelaineu (1920-1925)

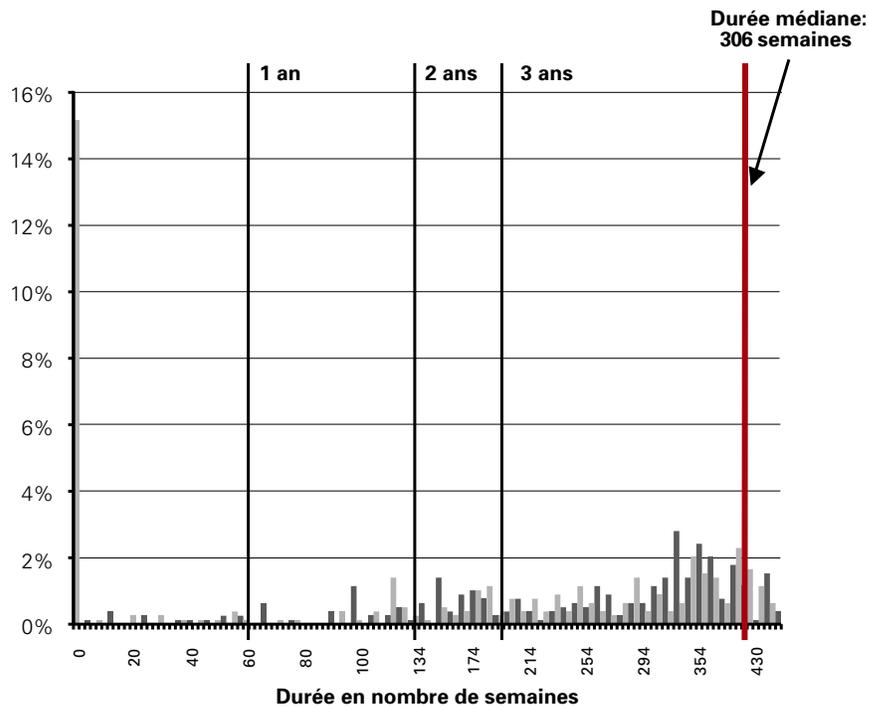


Source : Registre des étrangers

FIGURE 4 (suite)

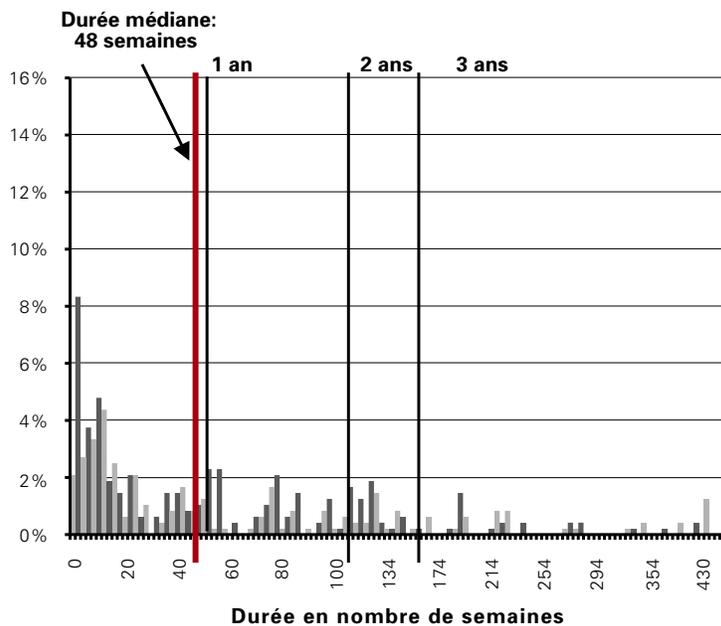
Les durées de résidence (en semaines) des immigrants étrangers à Châtelineau selon la période d'observation

Durée de séjour à Châtelineau (1933-1936)



Source : Registre des étrangers

Durée de séjour à Châtelineau (1938)



Source : Registre des étrangers

TABLEAU 1

Durée de résidence à Châtelineau selon la période d'observation

Durée de résidence	1900-1909	1920-1925	1933-1936	1938	Total
moins de 3 mois					
0-1 semaine	10,7 %	11,4 %	2,1 %	15,2 %	11,0 %
2-3 semaines	12,2 %	10,1 %	8,3 %	0,0 %	8,7 %
4-5 semaines	9,6 %	8,1 %	2,7 %	0,1 %	6,5 %
6-7 semaines	5,9 %	6,2 %	3,8 %	0,0 %	4,9 %
8-9 semaines	6,3 %	5,8 %	3,3 %	0,1 %	4,7 %
10-11 sem.	3,6 %	4,9 %	4,8 %	0,0 %	3,9 %
12-13 sem.	4,3 %	5,1 %	4,4 %	0,4 %	4,2 %
3-5 mois	9,0 %	12,3 %	6,5 %	0,3 %	9,2 %
6-12 mois	17,7 %	17,7 %	16,3 %	1,3 %	14,9 %
1 à 2 ans	12,1 %	8,9 %	17,9 %	4,1 %	9,5 %
2 à 3 ans	3,2 %	3,2 %	10,2 %	6,4 %	4,4 %
3 à 5 ans	2,1 %	1,5 %	3,3 %	8,3 %	2,9 %
plus de 5 ans	3,4 %	4,8 %	63,9 %	16,5 %	15,1 %

Source : Registre des étrangers

plifiée et près de 12 % des entrants restent moins de deux semaines.

Les années 1933-1936 marquent une rupture très nette avec le schéma précédent. La durée médiane est passée à cinq ans, même si 14 % des migrants quittent la commune au cours des deux premières semaines. Cette période correspond à la fermeture des frontières suite à la crise économique et les seules immigrations internationales autorisées le sont dans le cadre des regroupements familiaux. Les immigrations directes, d'un pays étranger vers Châtelineau, sont composées presque uniquement de femmes et d'enfants en bas âge, pour autant que les premières s'engagent à ne pas exercer d'emploi, sous peine d'être reconduites à la frontière. En d'autres termes, les immigrants étrangers et masculins qui s'installent à Châtelineau proviennent d'une autre commune belge et, compte tenu d'une conjoncture économique difficile marquée par un taux de chômage élevé et donc une offre d'emploi affaiblie, les durées de résidence s'allongent sensiblement. La main-d'œuvre ne se stabilise pas pour autant

et la moindre opportunité d'améliorer sa condition est saisie. Certains exemples sont très évocateurs : tels ces mineurs italiens ou polonais qui, ayant été rejoints par leur famille, laissent celle-ci dans une ville pour se déplacer seuls. Le cas le plus typique est cet ouvrier polonais que sa famille a rejoint à Genk (Limbourg). Il y laisse sa femme et ses trois enfants (une mention est portée à ce propos dans les registres des étrangers) et circule à travers toute la Belgique, allant de Genk à Châtelineau en passant par Liège, Marcinelle, etc., avant de retourner à Genk.

Enfin, la dernière période (année 1938) est également particulière. La durée médiane de séjour est passée à 48 semaines et la distribution est désormais multimodale. Ce dernier résultat traduit à la fois une nouvelle période de récession économique, mais également des politiques de recrutement migratoire axées vers les pays d'Europe de l'Est et favorisant le regroupement familial de manière à stabiliser davantage la main-d'œuvre sur place (Anonyme, 1939).

D'une manière générale, l'instabilité migratoire se

marque davantage chez les isolés que chez les familles et le regroupement familial apparaît bel et bien comme un élément stabilisateur. Sur l'ensemble de la période, 31 % des immigrants isolés demeurent moins de 6 semaines à Châtelineau, alors que cette durée de résidence courte concerne un peu plus de 15 % des familles. Au-delà d'un an de présence dans la cité charbonnière, les rapports s'inversent avec 22,5 % pour les isolés et près de 57 % pour les familles (TABLEAU 2).

La temporalité des migrations varie sensiblement selon la nationalité (FIGURE 5). La proximité et la relative perméabilité des frontières, notamment avant la Première Guerre mondiale, expliquent vraisemblablement les durées de résidence très brèves des frontaliers : 53 % d'entre eux restent moins de 3 mois à Châtelineau. Cette tendance s'amplifie au cours de la période suivante puisque 58 % des frontaliers demeurent moins de 3 mois, alors que pour les Européens de l'Est et les Italiens l'ancrage spatial semble davantage s'inscrire dans la durée. Ceci se confirme de manière très nette pour les Européens de l'Est, davantage impli-

qués dans des migrations familiales, lors de la période de crise 1933-36 : 75 % demeurent plus de 5 ans sur place, alors que cette proportion se situe aux alentours de 50 % pour les Italiens et les frontaliers. Reste le cas des Maghrébins, exclusivement des hommes isolés et très peu qualifiés (Eggerickx et Sanderson, 2007) pour lesquels les durées de résidence entre 1920 et 1925 sont les plus courtes (60 % d'entre eux restent moins de 3 mois à Châtelineau). Ce sont assurément les nationalités les plus instables et dont le parcours migratoire avant d'arriver à Châtelineau est des plus tortueux, marqué par de nombreuses étapes, en France et dans d'autres communes de Belgique (Eggerickx et Sanderson, 2007). L'enquête menée par P. Van Maldere auprès des fédérations syndicales montre aussi qu'ils étaient les principales victimes de mesures de rejet de la part de la population autochtone (Van Maldere, 1925), alors que le patronat ne souhaitait pas favoriser leur implantation, préférant se tourner vers les Italiens et les Polonais, une main-d'œuvre plus qualifiée (Ageron, 1985 ; Coenen, 1999).

TABLEAU 2

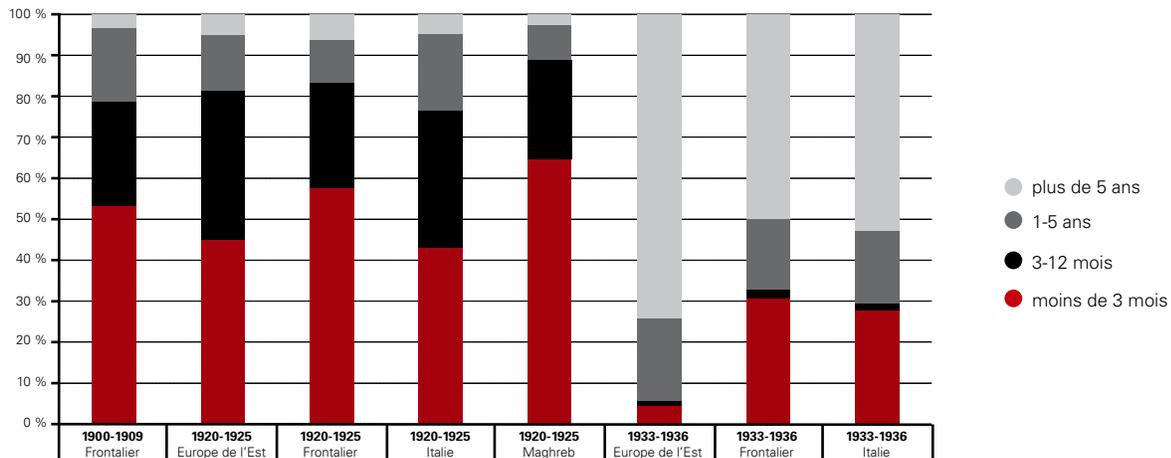
Durée de résidence à Châtelineau selon le type de ménage pour l'ensemble de la période

Durée de résidence	Famille	Isolés	Total
moins de 3 mois			
0-1 semaine	8,0 %	12,2 %	11,0 %
2-3 semaines	4,3 %	10,6 %	8,7 %
4-5 semaines	3,1 %	8,0 %	6,5 %
6-7 semaines	2,8 %	5,9 %	4,9 %
8-9 semaines	2,3 %	5,8 %	4,7 %
10-11 semaines	2,6 %	4,5 %	3,9 %
12-13 semaines	2,2 %	5,0 %	4,2 %
3-5 mois	6,6 %	10,4 %	9,2 %
6-12 mois	13,8 %	15,4 %	14,9 %
1 à 2 ans	12,6 %	8,2 %	9,5 %
2 à 3 ans	6,9 %	3,3 %	4,4 %
3 à 5 ans	4,9 %	2,0 %	2,9 %
plus de 5 ans	29,9 %	8,8 %	15,1 %

Source : Registre des étrangers

**FIGURE 5**

Durée de résidence à Châtelaineau selon la période d'observation et la nationalité



Source: Registre des étrangers

### La saisonnalité des migrations

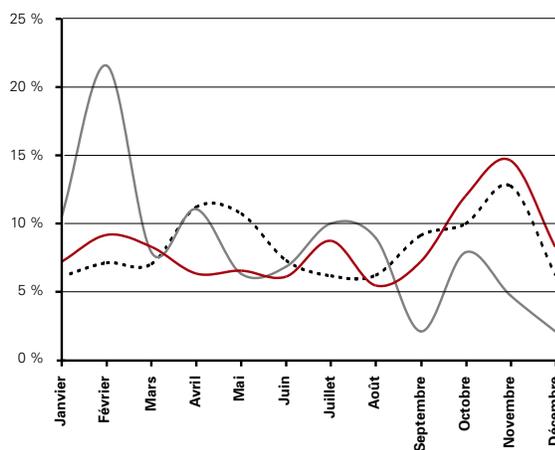
Cette temporalité courte des durées de résidence et des migrations avant 1930 pourrait également s'expliquer par la saisonnalité des travaux. Pour bon nombre d'immigrés, la mobilité n'est pas seulement rythmée par

les besoins du marché du travail industriel, mais également par les contraintes du travail des champs (Douki, 1999; Lequin, 2006). La **FIGURE 6** présente, par période et pour les nationalités, les immigrations directes<sup>9</sup> selon le mois d'arrivée dans la commune. Les périodes

**FIGURE 6**

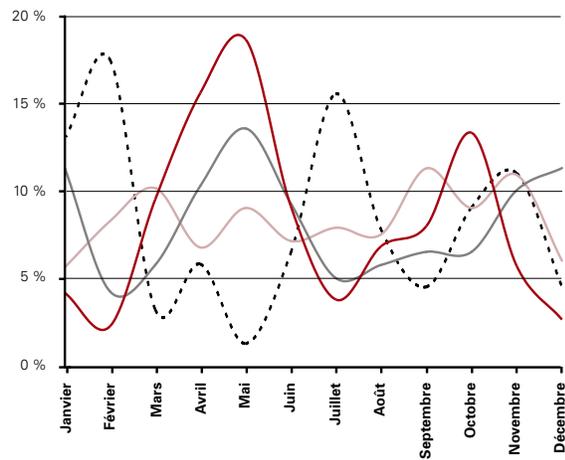
Les immigrations directes à Châtelaineau selon le mois d'arrivée (moyennes mobiles)

### Selon la période d'observation



Source: Registre des étrangers

### Selon la nationalité



9. Il s'agit des migrations d'un pays étranger vers Châtelaineau, sans passer par une autre commune de Belgique.

1900-1909 et 1920-1925 se caractérisent par une plus forte fréquence des immigrations entre octobre et décembre et par un creux marqué entre juillet et septembre. Cette saisonnalité de la mobilité s'accorde assez bien avec l'hypothèse d'un cumul des activités agricoles et industrielles avant la crise des années 1930. Ce profil a complètement disparu en 1938, lorsque le recrutement migratoire concerne essentiellement une main-d'œuvre qualifiée originaire des pays d'Europe de l'Est.

La saisonnalité des frontaliers est très marquée avec de fortes poussées migratoires au printemps et à l'automne vers les bassins industriels et de très faibles fréquences en été, au moment des moissons. La proximité de leur région de provenance facilite bien évidemment ces mouvements saisonniers et le cumul des activités agricoles et industrielles, ce qui est moins le cas des Italiens et des Européens de l'Est dont le schéma migratoire selon le mois d'arrivée est très différent. Enfin, le profil des Maghrébins se rapproche de celui des frontaliers, mais rappelons qu'ils sont particulièrement bien ancrés en France.

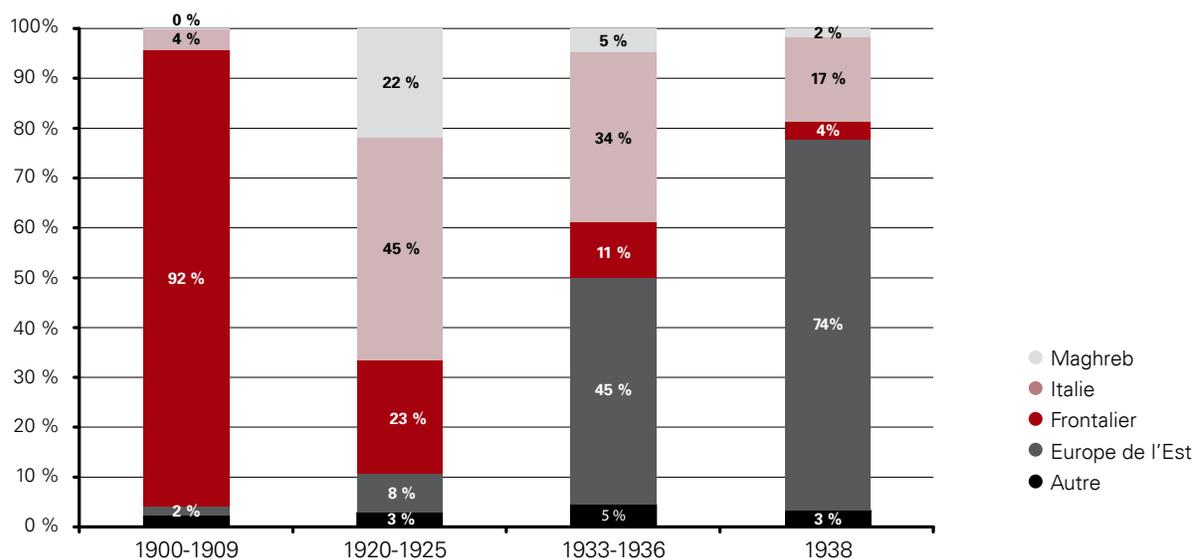
### Les chemins de la migration : le rapport à l'espace

#### *L'extension des zones de provenance*

Entre 1900 et 1939, quatre groupes de nationalités dominent l'immigration étrangère à Châtelineau. En tête figurent les Italiens avec 33 % des immigrants, suivis successivement par les frontaliers (31 %), les Européens de l'Est (18 %) et les Maghrébins (12 %). Chaque période est en fait dominée par une nationalité particulière, ce qui souligne la variabilité temporelle et l'extension des zones de provenance (FIGURE 7). Avant la Grande Guerre, les frontaliers, et plus particulièrement les Français, représentent une écrasante majorité (88 %) des immigrants à Châtelineau. Après la guerre, leur part relative s'effondre et ils ne constituent plus que 22 % de l'ensemble des immigrants, au profit des Maghrébins qui sont le premier groupe d'immigrants en 1920-1922 (36 %). Notons que près de 80 % des Maghrébins transitent par la France et qu'ils sont davantage impliqués que les autres nationalités dans des mouvements intercommunaux en Belgique (Eggerickx et Sanderson, 2007). Ceci souligne leur instabilité migratoire et la complexité de leurs parcours migratoires.

**FIGURE 7**

La répartition par groupe de nationalités des courants d'immigration étrangère à Châtelineau



Source : Registre des étrangers

À partir de la seconde moitié des années 1920, l'intensité de l'immigration maghrébine diminue et ce groupe de nationalités disparaît progressivement du paysage migratoire avec l'instauration de mesures protectionnistes à partir de 1930. Ils seront les premiers à être refoulés aux frontières durant les années de crise.

Enclenchée dès l'après-guerre, l'immigration italienne s'intensifie sensiblement à partir des années 1922-1923, et sur l'ensemble de la période 1920-1925, ils constituent 45 % des flux d'immigration à Châtelineau. Contrairement aux Maghrébins, les Italiens sont davantage impliqués dans des migrations directes, de leur commune de départ vers la Belgique ou Châtelineau. Ceci confirme le caractère plus organisé de ce courant migratoire, sur la base de relations villageoises, de voisinage et familiales (Douki, 1999). En 1933-1936, les Italiens perdent leur suprématie ; ils sont désormais supplantés par les ressortissants des pays d'Europe de l'Est (44 %), parmi lesquels on dénombre surtout des Polonais et, dans une moindre mesure, des Yougoslaves et des Tchèques. Leur présence se renforce en 1938 pour constituer jusqu'à 77 % des flux d'immigration à Châtelineau. On observera que, durant la période 1920-1925, les Européens de l'Est, à l'instar des Maghrébins, sont surtout impliqués dans des mouvements indirects, généralement en provenance de la Ruhr, en Allemagne.

#### *La stabilité apparente des régions de provenance des immigrants étrangers*

Les registres des étrangers précisent la localité de naissance de l'immigrant, la dernière localité de résidence dans son pays d'origine et la dernière localité de résidence avant son arrivée en Belgique. Ces informations, inédites dans le cadre des sources d'observation classique (recensement et statistiques du mouvement de la population), permettent de reconstituer au moins en partie le parcours migratoire des immigrants, de mesurer la permanence ou la variabilité des zones de provenance et par là même d'approcher les stratégies mises en œuvre.

Les cas de la France et de l'Italie mettent en évidence la stabilité dans le temps des régions de provenance. En France, la région du Nord-Pas de Calais tient le haut du pavé. Avant la Grande Guerre, cette région fournit plus de 50 % des migrants et si, par la suite, les effectifs d'immigrants français diminuent, elle n'en conserve pas moins sa prédominance. Les Français seront d'ailleurs remplacés progres-

sivement par d'autres étrangers, notamment les Maghrébins, qui transiteront par ces régions de provenance. Le Nord-Pas de Calais, lourdement industrialisé lui aussi, s'inscrit dans un continuum spatial qui, traversant les bassins industriels wallons, s'étire jusqu'à la Ruhr. L'immigrant en provenance de cette région du nord de la France n'est donc nullement dépaycé. On notera également que des contingents assez importants proviennent de Picardie et, pour la période qui précède la Première Guerre mondiale, de Champagne-Ardenne et de Lorraine. En résumé, il s'agit avant tout d'une migration de proximité et d'origine industrielle.

Pour l'Italie, on observe pour les trois périodes considérées une surreprésentation des régions du nord-est et particulièrement de la Vénétie. A un niveau plus fin, certaines « sous-régions » et surtout certaines localités se détachent, telles que la ville de Cesena dans la province de Forlì en Émilie-Romagne ou encore le petit village montagnard de Bieno dans la région du Trentin-Haut-Adige. Au-delà des permanences spatiales, une analyse à l'échelle locale permettrait de mettre en évidence la diversité des milieux de résidence d'origine (ville, commune rurale, de montagne...) et par là même des qualifications socioprofessionnelles.

#### **Contextualisation des migrations de main-d'œuvre**

Même si les migrations de main-d'œuvre étrangère au cours des premières décennies du XX<sup>e</sup> siècle n'ont laissé qu'une pâle empreinte dans les statistiques classiques, dans la production scientifique et dans la mémoire collective, elles n'en constituent pas moins un élément essentiel, déterminant des systèmes démographiques, sociaux et économiques. L'afflux de population étrangère, qui n'aura de cesse de s'intensifier, notamment après le premier conflit mondial, répond avant tout à un besoin de main-d'œuvre dans les bassins industriels. Celui-ci découle de facteurs structurels, à l'œuvre depuis les dernières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle, et de facteurs conjoncturels qui rythmèrent les flux et reflux de l'immigration étrangère au cours de cette période.

*Les facteurs structurels :  
baisse de la natalité et progrès sociaux*

Pour Jacquemyns, professeur à l'Institut de Sociologie Solvay, « la désertion du travail de la mine », et par extension l'appel d'une main-d'œuvre étrangère, découlent de deux facteurs principaux interreliés : la baisse de la natalité et l'amélioration des conditions de vie des populations ouvrières (Jacquemyns, 1938).

À partir du dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle, la natalité et la fécondité des bassins industriels wallons accusent un recul net et décisif. De 40 % vers 1870, le taux brut de natalité dans les cités industrielles du bassin de Charleroi chute à 20 % avant la Première Guerre mondiale (FIGURE 8). Dans le bassin industriel de Charleroi, jusqu'en 1870-1875, la descendance finale légitime des femmes âgées de 25-44 ans était proche de 6 enfants en moyenne. Trente ans plus tard, cet indice est à peine supérieur à 2 enfants (Eggerickx, 2004).

La diminution des familles nombreuses apparaît donc comme l'un des principaux facteurs expliquant la pénurie de main-d'œuvre. Pour Jacquemyns (1938 : 487),

Tant qu'il y eut beaucoup d'enfants, ceux-ci allèrent à la fosse. La nécessité impérieuse faisait loi. Il fallait vivre. Seule la mine permettait de donner la pitance aux nombreuses bouches. On était certain, même si on n'avait que 9 ou 10 ans, de gagner

de l'argent tout de suite. Le ménage en avait besoin. Ici, point de période d'apprentissage pendant laquelle l'enfant serait resté complètement à charge de la famille. Avec les familles moins nombreuses, il y eut un peu plus d'aisance et le "djambot" peut être apprenti sans être une source de tracas pour les siens.

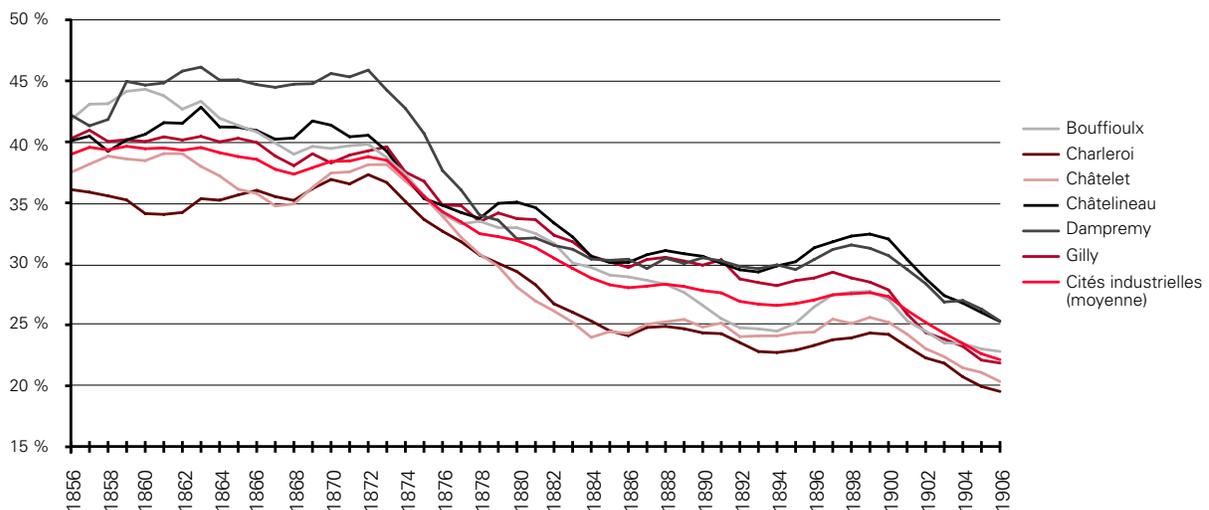
Cette limitation des naissances s'inscrit également dans un contexte de progrès sociaux qui favorisèrent l'élévation du niveau de vie de la classe ouvrière. Désormais, l'ouvrier vise un autre idéal. D'une part, il espère améliorer son sort et élever sa condition et, d'autre part, il souhaite que ses enfants échappent à la situation qui fut la sienne. Mais ces aspirations d'ascension sociale se marient mal avec une famille nombreuse.

Les populations ouvrières [...] purent envisager pour leurs enfants, une situation meilleure. Ce sentiment augmenta [...] à mesure que le bien-être se généralisa. [...] Mais pour accomplir l'effort nécessaire et le rendre efficace il faut limiter le nombre des enfants que l'on veut élever au-dessus de la condition paternelle. (Julin et Lesoir, 1943 : 115)

La prise de conscience des avantages d'une famille réduite se développa et fut confortée par les réglementations qui touchèrent le travail des enfants et l'instruction primaire obligatoire. En 1889, une loi

**FIGURE 8**

L'évolution du taux brut de natalité dans les cités industrielles de la région de Charleroi, de 1856 à 1910 (moyenne mobile sur 5 années)



source : Eggerickx, 2004

interdira tout travail industriel aux enfants de moins de 12 ans et limita la durée du travail journalier à 12 heures maximum, pour les garçons de 12 à 16 ans et les filles de 12 à 21 ans. En 1914, la limite d'âge au travail fut portée à 14 ans, obligeant en outre les enfants à fréquenter l'école primaire jusqu'à cet âge (Loriaux, 2000). Ainsi, de 1900 à 1910, l'emploi des jeunes de 12 à 16 ans dans les charbonnages diminue de 70 %.

La désaffection du travail de la mine est également liée au développement de l'enseignement et plus particulièrement des écoles professionnelles, très nombreuses dans la région de Charleroi. « Les ouvriers y ont envoyé leurs enfants en grand nombre. Celui qui sort de ces écoles nanti d'un diplôme ne se rend pas volontiers à la mine » (Jacquemyns, 1938 : 489). À cela s'ajoute d'autres facteurs, tels que des salaires médiocres compte tenu des conditions de travail (poussières, bruits...) et les problèmes de santé et d'usure physique précoce auxquels étaient confrontés les mineurs (Anonyme, 1939). Travail harassant, dangereux, insalubre et de surcroît très mal considéré et payé, la mine ne fait désormais plus recette au sein d'une population autochtone de plus en plus revendicatrice.

En effet, le patronat eut recours à l'immigration étrangère pour contrer les velléités revendicatrices de la main-d'œuvre belge syndiquée (Coenen, 1999). Souvent d'origine rurale, ignorant tout des luttes sociales et du mouvement ouvrier, il s'agissait d'une main-d'œuvre peu exigeante, docile, acceptant de travailler pour des salaires inférieurs. Par crainte de représailles, et surtout des expulsions, ils furent peu nombreux à s'affilier aux syndicats (Coenen, 1999).

Pour toutes ces raisons, le recours à l'immigration étrangère massive est devenu, après la Première Guerre mondiale notamment, une nécessité structurelle et un mode de fonctionnement patronal. Lors de la séance du 22 mars 1939 de l'Association Belge pour le Progrès Social, M. Dethier, représentant d'une Organisation syndicale des Mineurs, considérait que :

Dans les conditions sociales et économiques actuelles, en particulier dans notre industrie charbonnière, je répons sans la moindre hésitation qu'il est impossible de se passer de la main-d'œuvre étrangère. (Anonyme, 1939 : 124)

Et ce, d'autant que, comme dans le cas des charbonnages du nord de la France (Noirel, 1986), plus le travail est pénible et dangereux, plus la population étrangère est représentée. Ainsi, toujours selon M. Dethier, sur les 25 000 étrangers employés dans les charbonnages en 1939, 22 893 sont occupés dans les travaux de fond.

Dans le cas de trois charbonnages du bassin de Charleroi, on dénombrait 303 ouvriers à veine (les abatteurs) de nationalité étrangère pour 187 Belges. Quant aux bouveleurs (ceux qui creusent les galeries), il y avait 159 étrangers pour 78 Belges (Anonyme, 1939).

#### *Les facteurs conjoncturels et les stratégies migratoires mises en œuvre*

Avant la Première Guerre mondiale, une bonne partie de l'Europe constituait un vaste marché du travail unique marqué par la libre circulation de la main-d'œuvre (Strikwerda, 1993). Les frontières sont floues, perméables et l'ouvrier étranger est dans la très grande majorité des cas un voisin. La migration, surtout individuelle, ne s'inscrit pas dans une logique de rupture spatiale. Le déracinement est d'autant moins sensible que la majorité de cette main-d'œuvre provient des charbonnages français du Nord et du Pas de Calais qui, dans le prolongement des bassins industriels hennuyers, constituent un vaste ensemble charbonnier socio-économiquement homogène qui s'étire d'ouest en est jusqu'à la Ruhr. L'ouvrier étranger est donc en terrain connu.

Les déplacements transfrontaliers ne sont guère entravés pour autant que les immigrants disposent d'un revenu assuré et qu'ils s'abstiennent de tout engagement dans un mouvement social. Au-delà de cette apparente liberté de circulation, l'étranger est surveillé, encadré par certaines mesures de police – passeport, livrets d'ouvriers, inscription aux registres de population et des étrangers – et vit sous la menace permanente d'un renvoi (Leboutte, 2000). Réponse aux besoins croissants de bras dans l'industrie lourde, l'immigration étrangère est également un moyen de contrer les revendications sociales et politiques des ouvriers « locaux », pour autant qu'il s'agisse d'une main-d'œuvre docile, taillable et corvéable à souhait.

Les informations extraites des registres des étrangers de Châtelineau semblent démontrer qu'en réalité, les initiatives sont surtout laissées aux administrations communales. Les vagabonds, les repris de justice, les agitateurs et les déserteurs figurent parmi les indésirables et font généralement l'objet d'un avis d'expulsion (Coenen, 1999). Or, entre 1900 et 1905, de nombreuses fiches extraites des registres des étrangers de Châtelineau révèlent l'arrivée de déserteurs français, sans conséquence apparente, alors que d'autres sont « reconduits à la frontière pour manque de ressource ». Cette dimension économique semble essentielle comme en témoigne

également le cas de ces nombreuses femmes étrangères qui sont accueillies à Châtelaineu seules ou accompagnées de leur(s) jeune(s) enfant(s) pour autant qu'elles soient « entretenues par leur concubin »... alors que leur mari est resté en France <sup>10</sup>.

Après la Première Guerre mondiale, le nombre de travailleurs étrangers enregistra une progression très rapide. En cause, la pénurie de main-d'œuvre consécutive aux facteurs structurels décrits ci-dessus et aux coupes sombres de la guerre dans la population active, mais aussi la reconstruction du pays et la mise en exploitation des mines du Limbourg (nord-est du pays). Les espaces de recrutement s'élargissent, les nationalités se diversifient et le contrôle de l'immigration se rigidifie, mettant ainsi fin à la période de grande mobilité d'avant-guerre dans un espace de relative libre circulation (Leboutte, 2000; 2001).

Les stratégies migratoires se complexifient et s'organisent. Si les initiatives individuelles dominent encore (Caestecker, 2004), elles sont souvent instiguées par des agents recruteurs peu scrupuleux. Ainsi, il semble que de nombreux Maghrébins, dès leur arrivée à Marseille, étaient débauchés par des agents belges à la solde d'un charbonnage. « Ceux-ci [les travailleurs étrangers] sont recrutés par certaines personnes qui touchent des primes. Je suis en possession d'une lettre par laquelle un de ces placeurs réclame 10 % des salaires payés à l'ouvrier » <sup>11</sup>. Cette main-d'œuvre, comme celle arrivée par ses propres moyens, s'est avérée peu fiable et, par manque de qualification, inapte au travail de la mine. Le patronat va alors utiliser une autre technique : encourager le recrutement par les travailleurs eux-mêmes en faisant appel à leur famille, amis et voisins et moyennant l'octroi d'une prime. Les ouvriers sur place sont alors garants de ceux qu'ils recrutent (Coenen, 1999). Ainsi, les registres des étrangers des années 1920 révèlent qu'au sein d'un même pays, certaines localités sont bien davantage concernées que d'autres. Ainsi, en 1923, la ville de Cesena, dans la province de Forlì en Italie, fournit à elle seule 99 immigrants directs à Châtelaineu. Les 12 premiers arrivent à la fin du mois de février, puis à partir d'avril les arrivées

se succèdent régulièrement par petits groupes jusqu'au 31 octobre, lorsqu'un contingent de 49 immigrants débarquent à Châtelaineu. La même année, 41 immigrants originaires de la petite commune montagnarde de Bieno (400 habitants), dans la province de Trento, s'installent à Châtelaineu.

D'autres mouvements migratoires furent davantage collectifs et encadrés. Dès 1922, la Fédération charbonnière de Belgique est chargée officiellement de recruter de la main-d'œuvre en Italie (Morelli, 2004). Vers la fin de la décennie, le recrutement sera de plus en plus contrôlé et organisé ; des commissions de recrutement partirent en Pologne, Tchécoslovaquie, Yougoslavie et Hongrie afin de sélectionner des travailleurs pour les mines belges (Anonyme, 1939).

Les années 1930, qui débutent avec la crise économique, marquent une nouvelle étape dans la présence étrangère en Belgique ; celle du rejet de l'étranger et de la fermeture des frontières à l'immigration. D'octobre 1931 à février 1932, le nombre de chômeurs complets augmente de 98 000 à 162 000 et atteindra le nombre record de 213 000 à la fin de l'année 1934. En y ajoutant le chômage partiel, près de la moitié de la main-d'œuvre est touchée. Face à cette situation de crise, les étrangers deviennent les boucs émissaires, accusés de tous les maux (Coenen, 1999). À partir de 1930, le gouvernement prend une série de mesures restreignant sévèrement les conditions d'entrées et l'accès à l'emploi pour la main-d'œuvre étrangère. Ces mesures de contingentement (on fixe le nombre maximal d'étrangers dans les mines), assorties de la perte d'avantages sociaux, ont pour but de remplacer la main-d'œuvre étrangère par des chômeurs belges et de la refouler au-delà des frontières nationales.

À partir de 1936, les besoins de main-d'œuvre dans les charbonnages s'intensifient à nouveau afin de garantir le niveau de production, compte tenu de la reprise des activités industrielles et de la diminution du temps de travail hebdomadaire de 48 à 45 heures (Coenen, 1999). Dans un premier temps, on tente de favoriser le recrutement « interne » ; les résultats sont désastreux et démontrent, d'une part, que la mine ne fait décidément plus recette parmi les travailleurs belges, et que d'autre part, les questions de l'immigration et du chômage doivent bel et bien être dissociées (Anonyme, 1939). Le recrutement à l'étranger devient incontournable. Des commissions de recrutement sont envoyées en Pologne, en Tchécoslovaquie et en Hongrie et le patronat entend favoriser le regroupement fami-

10. Si celui-ci est décédé, la date du décès est mentionnée dans le registre des étrangers, même si l'événement est survenu en France.

11. Par l'arrêté-loi du 31 mai 1933, les étrangers, hormis les nationalités des pays voisins, perdent leur droit à l'assurance-chômage.

lial de manière à stabiliser la main-d'œuvre sur place (Anonyme, 1939).

---

L'histoire démographique de l'immigration internationale et de la présence des populations étrangères en Belgique avant la Seconde Guerre mondiale reste à écrire. Si elle est un peu mieux connue sous ses aspects contextuels, économiques et politiques, rares sont les études qui l'ont abordée sous un angle quantitatif. Les données des recensements et les statistiques de la migration extraites des registres de population communaux ne reflètent que très partiellement et très imparfaitement la réalité de l'immigration et de la présence étrangère en Belgique durant cette époque. Ces carences peuvent être comblées – au moins en grande partie – par les informations délivrées par les registres des étrangers, une source de données méconnues et inexploitées scientifiquement. Rappelons par exemple que pour l'année 1923, ces registres renseignent un nombre d'immigrations à Châtelineau 80 fois plus élevé que celui délivré par la statistique officielle du mouvement de la population.

Par rapport aux registres de population classiques, ces registres des étrangers autorisent une analyse beaucoup plus fine et précise des flux migratoires. Ils permettent notamment d'appréhender les mouvements migratoires temporaires, de courte durée et surtout la complexité des parcours migratoires. Ils autorisent également une cartographie précise des lieux d'origine et par là même permettent d'identifier les stratégies mises en oeuvre (mouvement individuel, familial, villageois...).

Enfin, ils permettent également de reconsidérer les migrations comme l'un des rouages du système démographique, dans leur rôle de régulateur démographique et économique. En d'autres termes, l'augmentation des flux migratoires internationaux s'inscrirait dans une dynamique plus structurelle que conjoncturelle, dans un contexte de transformations démographiques et sociales importantes qui opèrent depuis les dernières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle. L'intensification de l'immigration étrangère répond à un besoin économique lié à la désertion du travail de la mine, lui-même consécutif de la baisse de la natalité-fécondité et de l'amélioration des conditions de vie des populations ouvrières. A cela

s'ajoutent les causes conjoncturelles qui rythment les poussées et les replis migratoires et déterminent aussi les politiques et stratégies de recrutement.

## BIBLIOGRAPHIE

- AGERON, C.-R. 1985. « L'immigration maghrébine en France : un survol historique », *Vingtième Siècle. Revue d'Histoire*, 7 : 59-70.
- ANONYME. 1939. « Le problème des travailleurs étrangers », *Le Progrès Social*, 50, mai, 201 p.
- BARJOT, D., A. BELTRAN, M. HAU, I. LESCENT, M. MERGER, S. PASLEAU et G. VANTHEMSCHE. 1997. *Industrialisation et sociétés en Europe occidentale du début des années 1880 à la fin des années 1960*. Paris, CNED, SEDES, 445 p.
- BEKAERT, H. 1940. *Le statut des étrangers en Belgique*. Tome I. Bruxelles, Larcier, 397 p.
- CAESTECKER, F. 1998. « Vervanging of verdringing van de buitenlandse mijnwerkers in Limburg. De emancipatie van de Limburgse mijnwerkers (1920-1940) », *Limburg. Het oude land van loon*, 77 : 309-326.
- CAESTECKER, F. 2000. *Alien Policy in Belgium, 1840-1940. The creation of Guest Workers, Refugees and Illegal Aliens*. New York/Oxford, Berghahn Books, 330 p.
- CAESTECKER, F. 2004. « Mineurs d'Europe centrale en Belgique », dans A. MORELLI, éd. *Histoire des étrangers et de l'immigration en Belgique, de la préhistoire à nos jours*. Bruxelles, Couleur livres : 163-172.
- COENEN, M.-T., éd. 1999. *Les syndicats et les immigrés. Du rejet à l'intégration*. EVO, CARHOP, FEC, 184 p.
- DOUKI, C. 1999. « Lucquois au travail ou émigrés italiens ? Les identités à l'épreuve de la mobilité transnationale, 1850-1914 », *Le Mouvement Social*. Numéro spécial, *Immigration et Logiques Nationales. Europe, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, 188 : 17-41.
- EGGERICKX, T. 2004. *La dynamique démographique et la transition de la fécondité dans le bassin industriel de la région de Charleroi, de 1831 à 1910*. Collection Histoire Quantitative et développement de la Belgique aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, sous la direction de P. LEBRUN, Académie Royale de Belgique, 1<sup>ère</sup> série, Tome III, volume 1, Bruxelles, 561 p.
- EGGERICKX, T., N. PERRIN et L. THOMSIN. 2007. « Les sources statistiques et démographiques sur l'immigration et les populations étrangères en Belgique du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours », dans M. MARTINIELLO, A. REA et F. DASSETO, éd.

- Immigration et intégration en Belgique francophone. État des savoirs.* Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant : 43-81.
- EGGERICKX, T., J-P. SANDERSON. 2007. « La transition migratoire dans la Belgique industrielle de l'entre-deux-guerres », dans *Les migrations internationales. Observation, analyse et perspectives.* Actes du colloque international de l'Aidelf à Budapest, 20-24 septembre 2004. Paris, Aidelf : 397-417.
- HALOT, A. 1900. *Traité de la situation légale des étrangers en Belgique.* Paris, Bruxelles, Bruylant, 249 p.
- INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE. 1949. « Recensements généraux de la population, de l'industrie, du commerce et de l'agriculture effectués en Belgique depuis 1846 », dans *Recensement de la population, de l'Industrie et du Commerce de 1947.* Tome 1, *La population.* Bruxelles, Institut national de Statistique : 7-50.
- JACQUEMYNS, G. 1938. « La main-d'œuvre dans les mines », *Revue de l'Institut de Sociologie*, 3 : 481-505.
- JAUMAIN, S. 1998. *Industrialisation et sociétés (1830-1970). La Belgique.* Paris, Ellipses, 96 p.
- JULIN, A., et E. LESOIR. 1943. « Les facteurs moraux et matériels du recul de la natalité », *Revue de l'Institut International de Statistique*, 11, 1-2 : 113-146.
- LEBOUTTE, R. 1997. *Vie et mort des bassins industriels en Europe, 1750-2000.* Paris, L'Harmattan, 591 p.
- LEBOUTTE, R. 1998. *Du Registre de population au Registre national. Deux siècles de pratique administrative en Belgique : 1791-1991.* Florence, European University Institute (EUI), HEC, rapport 1998/03.
- LEBOUTTE, R., J. PUISSANT et D. SCUTO. 1998. *Un siècle d'histoire industrielle. Belgique, Luxembourg, Pays-Bas. Industrialisation et sociétés 1873-1973.* Paris, SEDES, 298 p.
- LEBOUTTE, R. 2000. « Les migrations dans la longue durée. Permanences et mutations », dans R. LEBOUTTE, éd. *Migrations et migrants dans une perspective historique. Permanence et innovations.* Bruxelles, Peter Lang : 15-54.
- LEBOUTTE, R. 2001. « Des "travailleurs étrangers" aux "citoyens européens". Mobilités et migrations dans les bassins industriels en Europe aux 19<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècles », *Espace, Populations, Sociétés*, 3 : 243-258.
- LORIAUX, F. 2000. *Enfants-Machines. Histoire du travail des enfants en Belgique aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles.* Bruxelles, CARHOP, EVO, 125 p.
- LEQUIN, Y. 2006. « L'étrangeté française », dans Y. LEQUIN, éd. *Histoire des étrangers et de l'immigration en France.* Paris, Larousse : 301-320.
- MORELLI, A. dir. 2004. *Histoire des étrangers et de l'immigration en Belgique, de la préhistoire à nos jours.* Bruxelles, Couleur livres, 416 p.
- MORELLI, A. 2004. « L'immigration italienne en Belgique aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles », dans A. MORELLI, dir. *Histoire des étrangers et de l'immigration en Belgique, de la préhistoire à nos jours.* Bruxelles, Couleur livres : 201-214.
- NOIREL, G. 1986. *Les ouvriers dans la société française. XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle.* Paris, Seuil, 317 p.
- NOIREL, G. 1988. *Le creuset français. Histoire de l'immigration XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle.* Paris, Seuil, 375 p.
- PIRON, T. 1905. *Des registres de population en Belgique. Manuel pratique.* Liège, Van In, 272 p.
- SARTORIUS, F. 2004. « Les Français en Belgique », dans A. MORELLI, dir. *Histoire des étrangers et de l'immigration en Belgique, de la préhistoire à nos jours.* Bruxelles, Couleur livres : 141-160.
- SCHREIBER, J.-P., et A. MORELLI. 2007. « Histoire des migrations », dans M. MARTINIELLO, A. REA, F. DASSETO, éd. *Immigration et intégration en Belgique francophone. État des savoirs.* Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant : 21-42.
- STRIKWERDA, C. 1993. « The troubled origins of European economic integration: international iron and steel and labor migration in the era of World War I », *The American Historical Review*, 98, 4 : 1106-1129.
- VAN MALDERE, P. 1925. « Le problème des migrations ouvrières », *Les cahiers de la Commission syndicale de Belgique*, 8 : 102.

# LES RÉPUBLICAINS ESPAGNOLS DANS LES CAMPS EN ALGÉRIE (1939-1941).

Prélude à la fin de l'immigration  
Européenne en Afrique du Nord

**Kamel KATEB**<sup>1</sup>

Ce travail s'inscrit dans une démarche plus globale d'analyse des migrations internationales et de la mobilité humaine. Il s'agit de dégager le plus possible la recherche sur les migrations internationales des considérations politiques et idéologiques qui pèsent sur elles aussi bien dans les pays du Nord que ceux du Sud. Pour y arriver, il est possible de reprendre l'analyse à partir des données statistiques ainsi que l'arsenal juridique et politique produit dans les pays de la rive sud de la Méditerranée (Fargues, 2007). Il est possible aussi, comme c'est le cas ici, de donner de la profondeur historique à l'analyse des données statistiques existantes concernant les migrations internationales, en modifiant par exemple la définition de la migration<sup>2</sup>. Une définition qui considère le migrant comme une personne vivant dans un autre pays que celui de sa naissance transforme les Européens d'Algérie en immigrants (en France) et les rapatriés d'Algérie en émigrés de ce dernier pays.

Ainsi les Espagnols ont-ils constitué une fraction importante des immigrants européens en Afrique du Nord (Algérie et Maroc) pendant le XIX<sup>e</sup> siècle et la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle. L'émigration des Espagnols vers l'Algérie a été enclenchée dès les premières années de la conquête française et a duré pendant plus d'un siècle. Elle a connu un coup d'arrêt au cours de la Seconde Guerre mondiale. La dernière péripétie de cette émigration espagnole est l'arrivée d'une émigration forcée, conséquence de la guerre civile en Espagne (1936-1939).

L'Espagne n'est devenue un pays d'immigration qu'à la fin des années 1980. Elle est aujourd'hui considérée comme l'une des portes d'entrée en Europe des migrants originaires d'Afrique subsaharienne et du Maghreb. Jusqu'à cette date, et pendant plusieurs décennies, elle a été un pays d'émigration vers l'Amé-

rique latine et les pays européens voisins (la France principalement), mais aussi vers l'Afrique du Nord (l'Algérie et le Maroc).

À la veille de la Seconde Guerre mondiale, des dizaines de milliers d'Espagnols ont fui le régime franquiste qui s'installait pour plusieurs décennies. Quelques milliers d'entre eux ont débarqué en Algérie entre mars et juin 1939. Dans quelles conditions sont-ils arrivés? Comment ont-ils été accueillis par les immigrants espagnols des vagues précédentes dont un grand nombre ont bénéficié de la naturalisation française? Comment les autorités françaises ont-elles fait face à cette arrivée et quelle a été l'influence de la Seconde Guerre mondiale sur la gestion de cette immigration forcée? Quel rôle cette migration a-t-elle joué dans la poursuite des flux migratoires entre l'Algérie et l'Espagne?

---

1. Institut national d'études démographiques, Paris, France: kateb@ined.fr

2. Selon la définition de l'Insee utilisée en France: un migrant est une personne née à l'étranger de parents étrangers. Selon cette définition, les Espagnols et leurs descendants qui ont émigré en Algérie et acquis la nationalité française en Algérie ne sont pas des immigrants sur le territoire français. Colons ou Européens d'Algérie, selon le jargon utilisé, ils deviennent rapatriés.

D'une manière plus générale, ce travail traite de la gestion des flux migratoires en période de crise : une crise politique interne à l'Espagne se prolongeant en guerre civile et une crise internationale qui a conduit à la Seconde Guerre mondiale. La première a joué un rôle d'amplificateur des flux migratoires, tandis que la seconde a pesé sur les modalités de leur gestion.

L'étude des républicains espagnols dans des camps en France a déjà été traitée (Dreyfus-Armand & Temime, 1995 ; Dreyfus-Armand, 1999 ; Milza & Peschanski, 1994 ; Pons, 1993 ; Villegas, 1989), mais en Algérie cela est fort mal connu. Quand les camps en Algérie sont cités, c'est surtout pour mettre l'accent sur les conditions climatiques extrêmes et le chiffre approximatif de 15 à 20 000 internés (Dreyfus-Armand & Temime, 1995). C'est ce chiffre que reprend Martinez-Lopez : « environ 20 000 antifranquistes fuyant la répression embarquent à Alicante ; à partir d'Oran, ces réfugiés (comme leurs compatriotes en Métropole) seront expé-

diés dans des camps à la sortie desquels ils devront faire face à certains comportements xénophobes » (Martinez-Lopez, 2004 : quatrième page de couverture). Ce dernier écrit un ouvrage autobiographique qui décrit la vie des réfugiés espagnols en Algérie ; il donne un témoignage rapide de son passage (enfant) dans le camp de Carnot à Orléansville, ainsi que de celui des amis de son père qui ont échappé à la répression franquiste. Ils décrivent sommairement leur vécu dans les différents camps ouverts à l'intention des républicains.

Les sources utilisées ici proviennent des publications de la Statistique générale de l'Algérie (SGA)<sup>3</sup> pour les données statistiques relatives aux migrations espagnoles en direction de l'Algérie et au nombre de décrets de naturalisation. Concernant les camps où ont été regroupés les républicains, l'ensemble des sources utilisées provient du centre des archives d'outre-mer (CAOM) à Aix-en-Provence (TABLEAU 1)<sup>4</sup>.

TABLEAU 1

Documents répertoriés dans les fonds du centre des archives d'outre-mer Aix-en-Provence, CAOM

Zone générique	Cotes	Intitulés des documents répertoriés
Fond : Alger	f 63	Circulaires
Fond : Alger	f 64	Statistiques listes nominatives
Fond : Alger	f 65	Camps
Fond : Alger	f 66	Camps
Fond : Alger	f 67	Correspondances du gouvernement général
Fond : Alger	f 68	Évadés des camps
Fond : Alger	f 75	Dissolution des camps
Fond : Alger	3CAB/32	Notes et rapports du cabinet du GGA
Fond Algérie	F69	Autorisation de résidence
Fond Algérie	F70	Autorisation de résidence
Fond Algérie	F71	Autorisation de résidence
Fond Algérie	F72	Autorisation de résidence
Fond Algérie	F73	Autorisation de résidence
Fond Algérie	F74	Rapatriement en Espagne
Fond Algérie	F76	Dénombrement

3. *Statistiques générales de l'Algérie*. Annuaires de la statistique générale de l'Algérie de 1900 à 1954. Éditions du gouvernement général de l'Algérie.

4. Les dossiers (listes nominatives, fiches individuelles, échanges de courriers, situation dans les camps, etc.) sont regroupés dans les dossiers alg. Fonds Alger f63, f64, f65, f66, f67, f75, et Algérie F65, F70-F74, F76, et enfin GGA 3CAB/32.

### De région d'immigration à celle d'émigration

Situés dans le Bassin méditerranéen, les pays du Maghreb ont connu depuis l'Antiquité d'importants mouvements de population. Pendant des siècles, ils ont été des pays d'immigration. Les Empires romain et byzantin et la conquête par les Vandales ont entraîné l'installation de soldats et de fonctionnaires dans cette partie du monde. Le développement des infrastructures hydrauliques et d'un important réseau routier a permis la colonisation des terres et leur exploitation par une agriculture intensive. L'islamisation de la région lors de la conquête arabe a entraîné l'arrivée de nouveaux immigrants de l'est et non plus du nord cette fois : les tribus hilaliennes. Il a fallu attendre la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle pour assister à une inversion des flux migratoires et voir la région se transformer en zone d'émigration.

Pendant toute la période coloniale, les pays du Maghreb ont été principalement une terre d'immigration et accessoirement d'émigration. Les immigrés européens au Maghreb ont représenté plus de 10 % de la population totale de la région au début du siècle. À la veille des indépendances, au début des années cinquante, ils ne sont plus que 8 % de la population résidente au Maghreb (TABLEAUX 2 ET 3). Cette évolution est le fait à la fois du début d'inversion des flux entre les deux rives de la Méditerranée, mais aussi d'un différentiel de fécondité de plus en plus grand avec les populations « indigènes ». La décolonisation a provoqué le départ des populations « européennes ». Elle a accéléré un processus qui se dessinait déjà au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.

**TABLEAU 2**

Répartition de la population des pays du Maghreb en fonction du statut migratoire

PAYS		1926	1936	1950-1956	1998-2004
Algérie	Algériens	5 150 756	6 201 144	8 449 332	29 272 343
	Immigrés et descendants	886 850	946 013	984 048	71 609
	Total	6 037 606	7 147 157	9 433 380	29 343 952
Maroc	Marocains	4 788 000	6 042 600	7 641 171	29 840 708
	Immigrés et descendants	104 700	202 600	326 814	51 000
	Total	4 892 700	6 245 200	8 003 985	29 891 708
Tunisie	Tunisiens	1 917 930	2 324 972	3 441 696	9 834 772
	Immigrés et descendants	241 778	283 341	341 473	76 100
	Total	2 159 708	2 608 313	3 783 169	9 910 872
Maghreb	Maghrebins	11 856 686	14 568 716	19 532 199	68 947 823
	Immigrés et descendants	1 233 328	1 431 954	1 688 335	198 709
	Total	13 090 014	16 000 670	21 220 534	69 146 532

Sources : données reconstituées à partir des recensements des différents pays et des recensements français

Contrairement à ses voisins placés sous protectorat, l'Algérie a été annexée à la France. Elle a, de ce fait, drainé plus de la moitié des immigrants européens (TABLEAU 3). Pendant plusieurs décennies, l'évolution de la population européenne en Algérie a été caractérisée par une forte croissance<sup>5</sup> (TABLEAU 4). Dans cette population européenne, les Espagnols sont les plus nombreux après les Français<sup>6</sup>. Ils sont originaires des régions maritimes méditerranéennes, en particulier les provinces d'Alicante et de Valence, les Baléares, la Catalogne, Murcie et Almeria. Ils sont présents au Maroc et en Algérie, sur les côtes méditerranéennes; leur densité s'accroît de l'est vers l'ouest. Les Italiens, nombreux surtout dans l'est de l'Algérie (Bernard, 1929) et en Tunisie, proviennent de Sicile et des régions de Naples, de Palerme, de Trapani. Ils ont monopolisé le secteur

de la pêche. Les autres étrangers sont constitués par les Maltais, les Allemands, les Suisses et les Belges.

### Un siècle d'immigration espagnole en Algérie

La migration espagnole en Algérie a démarré dès la conquête. On peut dire sans grand risque d'erreur que les Espagnols sont arrivés dans les bagages de l'armée française. Les bateaux de la marine française faisaient systématiquement escale aux Baléares sur le chemin des ports algériens. Ils sont plus d'un millier dès 1833 et près de 25 000 dix ans plus tard, malgré la très forte mortalité qui prévalait au sein des populations européennes dans les premières années de la conquête. Ils ont constitué « le groupe étranger le plus

**TABLEAU 3**

Proportion d'immigrés<sup>7</sup> et d'émigrés<sup>8</sup> dans la population totale (en %)

Pays	Maghreb		Algérie		Maroc		Tunisie	
	Immigrés	Emigrés	Immigrés	Emigrés	Immigrés	Emigrés	Immigrés	Emigrés
1926	11,0	0,1	14,7	1,4	2,1	0,1	11,2	0,0
1936	8,9	0,7	13,2	1,2	3,2	0,2	10,9	0,0
1950-1956	8,0	1,2	10,4	2,5	4,5	0,1	9,0	0,1
1960-1962		1,5		2,9		0,3	1,5 <sup>9</sup>	0,6
1998-2004	0,3	3,6	0,2	2,6	0,2	4,6	0,8	3,5

Sources : données reconstituées à partir des recensements des différents pays et des recensements français

5. Cette croissance est, jusqu'au début du XXe siècle, due principalement à l'immigration. La période comprise entre 1872 et 1881 a été celle du plus grand afflux (116 000) en relation avec les mesures prises après la défaite de Sedan. Entre 1886 et 1891, la crise du phylloxéra s'accompagne de l'arrivée de 51 202 personnes. Ces chiffres correspondent en moyenne à plus de 11 000 nouveaux arrivants par an entre 1872 et 1890, 4500 pour les années suivantes.

6. Les Français installés en Algérie sont pour la plupart originaires des départements situés au sud de la ligne Bordeaux-Genève avec une majorité originaire du Midi de la France et de la Corse. Ils ont constitué la majeure partie de la bourgeoisie urbaine et ont fourni les fonctionnaires nécessaires au fonctionnement de l'administration française en Algérie; dans les campagnes, le vignoble algérien a été constitué uniquement par des Français.

7. Calculée à partir de la population immigrée et de ses descendants.

8. Calculée à partir des populations résidentes à l'étranger rapportées à la population indigène.

9. Recensement de 1966.

nombreux et aussi le plus compact» (Bernard, 1929).

Les premiers immigrants étaient originaires des îles Baléares, puis ils ont été suivis par des personnes originaires de Valence, d'Alicante et de Carthagène (Ricoux, 1880). Ils se sont installés principalement dans les villes maritimes des départements d'Oran et d'Alger. Au recensement de 1926, ils étaient 96 689 dans le département d'Oran (proche des côtes espagnoles), 36 584 dans celui d'Alger et seulement 1363 dans le département de Constantine dans l'Est algérien où se concentraient les immigrants italiens (Bernard, 1929). En proportion, ils ont représenté plus du tiers de la population française jusqu'en 1901, presque les deux tiers en 1851. Cette proportion décroît jusqu'à 15 % en 1931. À la veille de la guerre d'Algérie, ils ne sont plus que quelques milliers à avoir conservé la nationalité espagnole.

Leur présence a suscité une certaine inquiétude au sein de l'administration française: « Les Espagnols ont conservé le second rang, mais leur intensité s'accroît au point, si leur accroissement conserve la même allure, de menacer la prépondérance numérique française » (Ricoux, 1880: 10). La rivalité entretenue des deux puissances coloniales est probablement à l'origine de cette inquiétude.

Les personnes originaires des îles Baléares travaillaient comme ouvriers agricoles (le maraîchage principale-

ment puis la viticulture). Cependant, la majorité des immigrants espagnols a été employée surtout dans les travaux publics (construction des routes, ports, voies ferrées, etc.) (Ricoux, 1880).

Soixante ans après la publication de l'ouvrage de R. Ricoux, il ne semble pas que, de ce point de vue, la situation des immigrants espagnols ait notablement changé. Le 6 février 1939, en réponse à une sollicitation du ministre de l'Intérieur sur la situation des étrangers en Algérie, Louis Boujard, préfet d'Oran, les décrit de

**TABLEAU 4**

Évolution de la population non musulmane de 1833 à 1954

Dates des recensements	Population municipale	Accroissement intercensitaire de la population					
		En valeur absolue			Annuel moyen (pour 10000)		
		Total	Naturel	Migratoire	Total	Naturel	Migratoire
1833	7 812						
1836	14 561	+6 749	-355	+7 104	+2 800	-151	+3 031
1841	37 374	+22 813	-1 711	+24 524	+3 134	-235	+3 369
1846	95 321	+57 947	-3 688	+61 635	+3 101	-197	+3 298
1851	13 1283	+35 962	-10 790	+46 752	+755	-226	+981
1856	159 292	+28 009	-3 873	+31 882	+427	-59	+486
1861	192 746	+33 454	+3 416	+30 038	+420	+43	+377
1866	217 990	+25 244	+12 282	+12 962	+262	+127	+135
1872	245 117	+27 127	-3 923	+31 050	+207	-30	+237
1876	344 749	+65 058	+7 547	+57 511	+582	+68	+514
1881	412 435	+67 686	+9 274	+58 412	+393	+54	+339
1886	464 820	+52 385	+14 398	+37 987	+254	+70	+184
1891	530 924	+66 104	+14 902	+51 202	+284	+64	+220
1896	578 480	+47 556	+18 909	+28 647	+179	+71	+108
1901	633 850	+55 370	+26 922	+28 448	+191	+93	+98
1906	680 263	+46 413	+27 418	+18 995	+146	+86	+60
1911	752 043	+71 780	+38 082	+33 698	+211	+112	+99
1916	779 654	+27 611	+38 415	-10 804	+73	+102	-29
1921	791 370	+11 716	-11 725	+23 442	+30	-30	+60
1926	833 359	+41 989	+38 041	+3 948	+106	+96	+10
1931	881 584	+48 225	+34 865	+13 360	+116	+84	+32
1936	946 013	+64 429	+40 323	+24 106	+146	+91	+55
1948	922 272	-23 741	+80 359	-104 100	-20	+68	-88
1954	984 031	+61 759	+63 940	-2 181	+112	+116	-4

Source: Service de statistique générale de l'Algérie: répertoire statistique des communes d'Algérie 1954, V.I

la manière suivante : « Les Espagnols travaillent surtout dans l'agriculture et les industries des bâtiments et des travaux publics. Une faible proportion s'occupe dans des professions diverses, notamment dans l'ameublement, la tonnellerie, les fabriques d'espadrilles. Les femmes s'emploient surtout comme domestiques <sup>10</sup> ».

En tant que travailleurs, ils étaient généralement bien perçus par les autorités françaises : « ces éléments qu'aucun travail ne rebute, loin de concurrencer l'ouvrier français, présentent une utilité incontestable <sup>11</sup> ». Leurs qualités étaient vantées par les auteurs savants de l'époque : « les émigrants espa-

gnols ont des qualités précieuses : énergie au travail, sobriété, endurance du climat. Ils s'accommodent de tous les métiers mêmes les plus pénibles » (Bernard, 1929 : 452).

Sur le plan quantitatif, la population résidente de nationalité espagnole a connu une croissance sans discontinuité pendant tout le XIX<sup>e</sup> siècle. Elle a été multipliée par trois en quarante ans, atteint son maximum en 1896 avec 157 560 habitants puis décroît à partir de cette date pour retomber à 110 000 en 1931 (TABLEAU 5). Au-delà de 1931, la statistique générale oppose dans ses publications un bloc européen à

TABLEAU 5

Résultat des dénombremments par nationalité

ANNÉE	Français (1)	Espagnols (2)	Total Européens	(2)/(1) en %
1833	3 478	1 291	7 812	37,1
1836	5 485	4 592	14 561	83,7
1841	16 677	9 748	37 374	58,5
1845	46 339	25 335	95 321	54,7
1851	66 050	41 558	131 283	62,9
1856	92 738	41 237	159 292	44,5
1861	112 229	48 145	192 746	42,9
1866	122 219	58 510	217 990	47,9
1872	164 175	71 366	245 117	43,5
1876	189 677	92 510	344 749	48,8
1881	195 418	114 320	412 435	58,5
1886	261 666	144 530	464 820	55,2
1891	315 131	151 859	530 924	48,2
1896	366 900	157 560	578 480	42,9
1901	421 389	155 265	633 850	36,8
1906	514 065	117 475	680 263	22,9
1911	542 871	135 150	752 043	24,9
1921	602 609	144 315	791 370	23,9
1926	657 641	135 032	833 359	20,5
1931	733 242	109 821	881 584	15,0
1936	819 450		946 013	
1948	876 686	33 155	922 272	3,8
1954	934 069		984 031	

Source : statistique générale de l'Algérie

10. CAOM, GGA, 3CAB/32, lettre du ministre de l'Intérieur datée du 29 novembre 1938, n° 13.407. Lettre du préfet d'Oran au garde des Sceaux, ministre de la Justice, en date du 6 février 1939, n° 2384 ayant pour objet la situation des étrangers dans le département d'Oran.

11. Idem

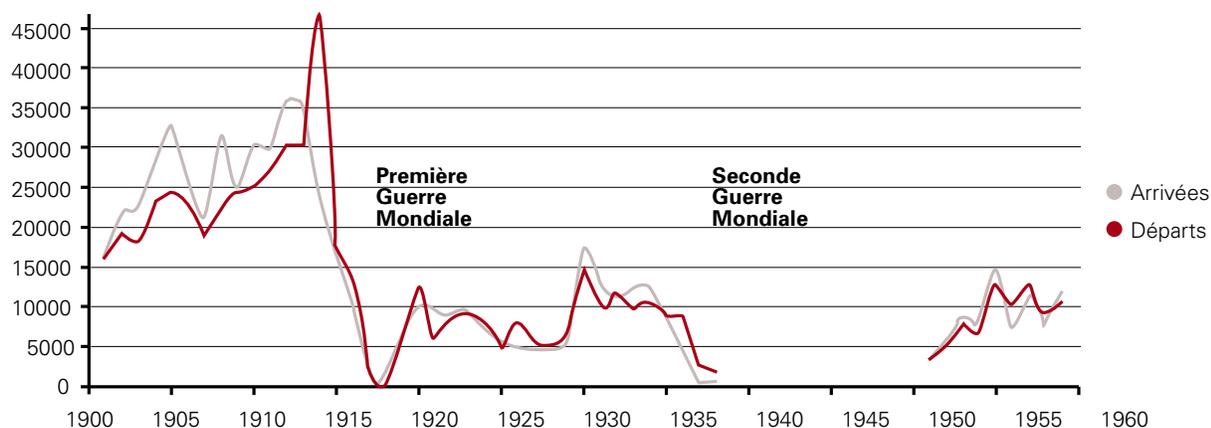
une population musulmane. Cette dernière connaissait une croissance démographique de plus en plus rapide qui inquiétait l'administration coloniale. Ce déclin de la population espagnole n'est pas lié à une migration de retour. En dehors des périodes de guerre, le solde migratoire est rarement négatif sauf dans les années 1929 et 1935 à 1938 (FIGURE 1). Il n'est pas, non plus, le résultat des naturalisations sur la base du

Sénatus-consulte de 1865 (Kateb, 2001), car le chiffre cumulé de naturalisés est de 19 251 entre 1866 et 1954 (FIGURE 2). Les expulsions d'Espagnols du territoire algérien n'ont quant à elles concerné que près de 5000 Espagnols de 1893 à 1954 (FIGURE 3) sur un total de plus de 23 000 expulsés.

Les immigrés espagnols ont fait l'objet d'une politique d'assimilation comme l'ensemble des populations « non

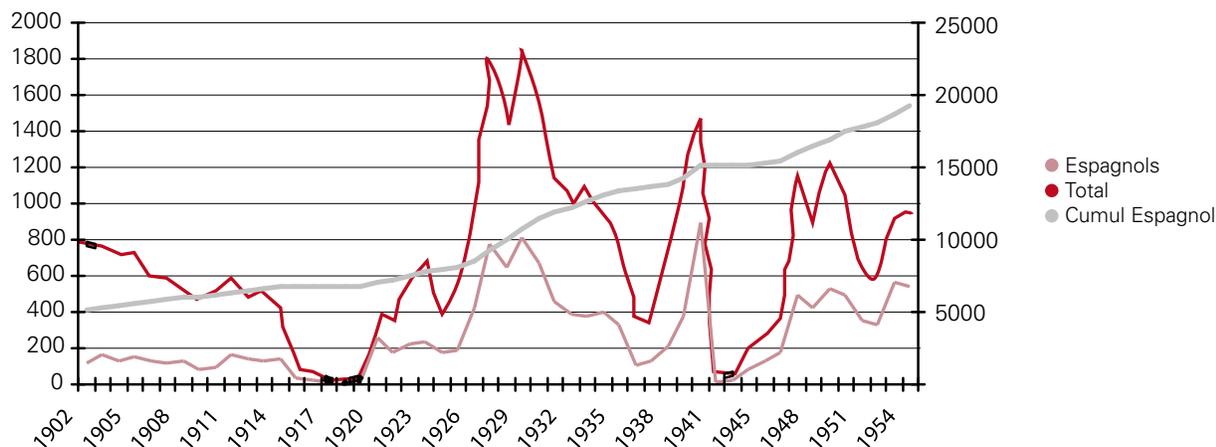
**FIGURE 1**

Mouvement des étrangers entre l'Algérie et l'Espagne pour des raisons non touristiques

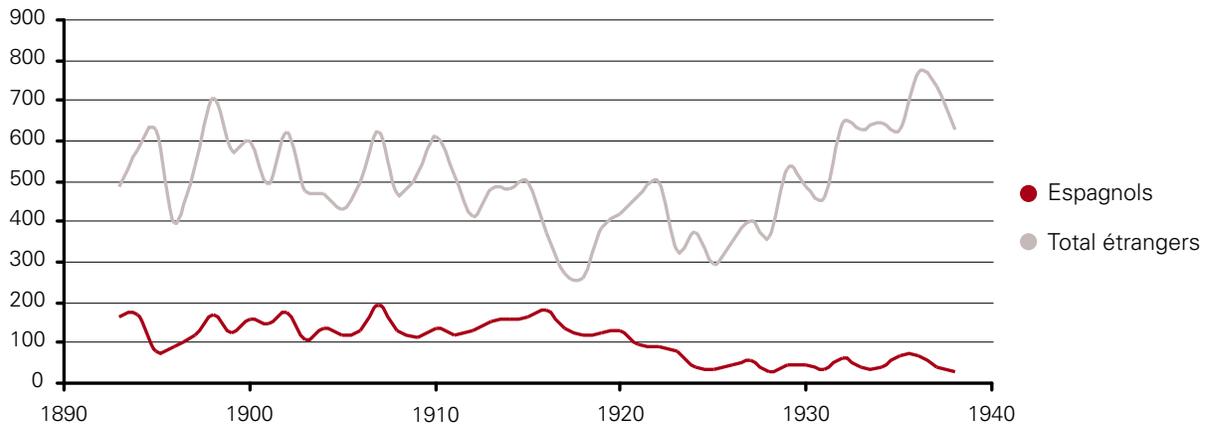


**FIGURE 2**

Naturalisation en Algérie (1900-1954)



**FIGURE 3**  
Les expulsions d'étrangers en Algérie



Sources des figures 1, 2 et 3: les séries ont été reconstituées à partir des données publiées dans les annuaires de la Statistique générale de l'Algérie.

indigènes» qui résidaient en Algérie à l'époque coloniale (Kateb, 2000). Plusieurs centaines ont acquis la nationalité française par la naturalisation automatique ou par décret du fait de la loi de 1889 pour les adultes (FIGURE 2), par les mariages mixtes pour les femmes :

La colonie étrangère n'est pas décimée seulement par les naturalisations automatiques ; elle l'est également par les mariages mixtes, qui sont fort nombreux et atteignent une proportion de 20 à 25 % ; ce sont surtout des mariages entre Français et jeunes filles espagnoles. (Bernard, 1929)

Il faut ajouter les effets de la loi de 1889 qui, en donnant le droit du sol, a entraîné cette baisse de plus d'un tiers de la population de nationalité espagnole. Les décès ne sont plus compensés par les naissances, puisque ces dernières sont françaises.

Augustin Bernard et d'autres auteurs (Demontès, 1923) ont considéré les immigrés espagnols comme facilement assimilables : « Ils quittent assez rapidement le grand chapeau mou et la veste ronde pour s'habiller comme des Français » (Bernard, 1929 : 452). René Ricoux, dans son livre *La démographie figurée* (1880 : 258), en donne une description empreinte de préjugés racistes :

[...] Il est des affinités de races qui dominant et régissent les raisons d'antipathie ou d'attraction, et contre lesquelles les résistances et oburgations du fanatisme religieux sont impuissantes. L'Espagnol, en effet, a du sang africain par deux fois infusé dans

les veines ; ainsi s'explique son affinité avec le nègre, en dépit des préjugés de la foi dont, plus que nous, il est l'esclave.

Le préfet d'Oran exprime, pour sa part, une opinion plus nuancée et qui ne manque pas de contradictions :

La première génération, qui est représentée par des éléments péninsulaires, est demeurée étrangère, avec sa langue, ses mœurs, ses traditions. Assez rebelle à tout ce qui compose proprement avec la pensée française, elle ne sollicite sa naturalisation que par intérêt [...]. Par contre, les enfants issus de ces immigrants, nés en Algérie, se sont adaptés très aisément à nos mœurs<sup>12</sup>.

Après un avis très défavorable sur les réfugiés politiques, le préfet poursuit sur le thème de l'assimilation :

La population espagnole, qui avait à l'origine d'incontestables avantages pour la mise en valeur de la colonie, commence donc à présenter quelques inconvénients au sujet de l'assimilation à la population française. [...] on ne peut que constater qu'il est fait en Oranie un véritable abus de la langue espagnole qui est employée même par l'indigène [...]<sup>13</sup>.

12. Lettre au garde des Sceaux, *op. cit.*

13. *Idem.*

Tout cela exprime les ambiguïtés de l'attitude des autorités face à la migration européenne non française. En effet, elle constituait un apport démographique nécessaire pour tenir en respect la population indigène, mais les rivalités coloniales européennes, puis le climat de guerre qui s'annonçait, rendaient suspectes ces populations qui pouvaient avoir d'autres sentiments nationaux que français. Ces inquiétudes ont été vaines car, que ce soit pendant la Première ou la Seconde Guerre mondiale, ces populations ont montré une fidélité sans faille à leur nouvelle patrie. L'émigration européenne qui a suivi la décolonisation a vu ces Français d'origine espagnole choisir majoritairement la France comme destination finale.

### L'épisode des républicains espagnols

En février 1936, une coalition des partis de gauche remporte les élections en Espagne et accède au pouvoir. Le gouvernement républicain qui en découle se heurte à l'opposition des courants politiques de droite et d'extrême droite. Une insurrection militaire dirigée par le général Franco plonge l'Espagne dans la guerre civile. En avril 1939, la guerre civile se termine par la défaite des républicains. Des centaines de milliers d'Espagnols sont contraints de quitter l'Espagne. Le nord du Maroc, sous domination espagnole, leur étant fermé, quelques milliers d'entre eux rejoignent la côte algérienne.

Dès les mois de février et mars 1939, des télégrammes sont échangés entre le gouverneur général de l'Algérie (GGA), le général commandant la division d'Alger, les préfets et sous-préfets qui annoncent l'arrivée sur le territoire algérien de réfugiés espagnols (RFE). Ces émigrés espagnols utilisent différents moyens de transport pour arriver en Algérie : des petites embarcations de pêche, des chalutiers, des goélettes. Ils embarquent aussi sur des cargos de ligne qui transitent par l'Algérie.

Dès le 31 mars 1939, une lettre du GGA au ministre de l'Intérieur<sup>14</sup> l'informe que l'effectif total des réfugiés espagnols en Algérie s'élève à 5 100 personnes il faudrait y ajouter un nombre indéterminé d'autres réfugiés arrivés individuellement et hébergés par leurs

familles<sup>15</sup>. Parmi les premiers, 400 ont embarqué sur un pétrolier (le Campillo), 723 sur des bâtiments espagnols, 2 731 sur des bâtiments de commerce français ou anglais, 250 sur 9 petits chalutiers et plus de 413 sur 4 chalutiers de plus gros tonnage<sup>16</sup>. Au 10 juin 1939, les estimations du GGA sont de l'ordre de 5 400<sup>17</sup> : le département d'Oran compte 2 140 réfugiés espagnols (1 840 dans les camps, les autres chez des particuliers), le département d'Alger 3 160.

À leur arrivée, ils disposent tous de passeports délivrés par l'administration républicaine avec des visas à destination du Mexique, de Cuba ou du Nicaragua. Les individus concernés « avouent » que ce sont les seuls passeports qu'ils pouvaient se procurer pour quitter l'Espagne (lettre du 19 mars) et qu'ils ne pouvaient obtenir du consulat de France qu'un visa de transit. Leur seul objectif était finalement de quitter l'Espagne devenue inhospitalière pour eux. À priori, ils n'avaient nullement l'intention de se rendre en Amérique latine.

Comme dans tout épilogue de guerre civile, le flot de personnes contraintes de fuir leur pays n'est pas constitué que de miséreux : un grand nombre d'entre eux ont les moyens de vivre sans aide extérieure. Certains réfugiés possèdent de la monnaie espagnole, mais aussi des devises étrangères (des pesetas en billets, des livres et des dollars, de l'or et de l'argent). Les préfets demandent au GGA d'autoriser une banque à effectuer le change en monnaie locale<sup>18</sup>.

Les préfectures ont eu à traiter un grand nombre de dossiers d'individus ayant les moyens de se prendre en charge ou qui recevaient mensuellement une somme d'argent de leurs parents restés en Espagne. Ces personnes demandaient l'autorisation de vivre en ville à leurs frais en attendant une évolution de la situation en Espagne qui leur permettrait de rejoindre leur famille. Cela a été le cas, par exemple, de Francisco Anton Rodriguez, boulanger dont la femme et les enfants étaient restés en Espagne, et qui avait en sa possession 230 pesetas argent et 8000 francs-or (antifasciste arrivé en Algérie le 13 mars, retour en Espagne le 2 septembre 1939<sup>19</sup>).

15. CAOM, alg fonds Alger f63, Cabinet du préfet, télégramme officiel, en date du 24 mai, préfet à commissaire central : trois Espagnols ont débarqué clandestinement près de Ténès le 10 mai 1939.

16. *Idem*.

17. CAOM, alg, Alger, F66, camps.

18. *Idem*.

19. F74, rapatriement en Espagne

14. CAOM, GGA 3CAB/32.

Le secrétaire général de l'Union Générale des Travailleurs et le vice-président de l'Union syndicale d'Alicante sont arrivés à Béni-Saf à bord d'un chalutier. À leur arrivée, ils avaient en leur possession la caisse socialiste espagnole (les cotisations et dons des adhérents) avec 100 000 pesetas en billets<sup>20</sup>.

Parmi les réfugiés, s'il y a des riches et des pauvres, il y a aussi une grande diversité de catégories professionnelles et de niveaux d'instruction. La lettre du préfet d'Oran datée du 26 juillet 1939<sup>21</sup>, donne la liste des réfugiés espagnols ayant des activités qualifiées d'intellectuelles. On y trouve des médecins et pharmaciens, des ingénieurs, des avocats, des journalistes et un grand nombre d'enseignants du primaire et du secondaire.

Dans le camp Morand (Médéa, arrondissement du département d'Alger) où ont été regroupés les membres de l'armée républicaine, sur la liste nominative sont mentionnés le grade et la profession antérieure à leur intégration dans l'armée républicaine<sup>22</sup>. La majorité des soldats, officiers et sous-officiers étaient des agriculteurs ou des ouvriers de l'industrie. Il y avait parmi eux 3 médecins, 4 pharmaciens, 7 avocats, 14 artistes et écrivains, 5 ingénieurs, 29 enseignants du primaire ou du secondaire et 48 étudiants. Plusieurs personnes ont déclaré comme profession antérieure « industrielle », sans plus de détails.

### Les camps d'hébergement

Les côtes marocaines sont les plus proches du territoire espagnol ; elles étaient sous domination espagnole et aux mains des troupes du général Franco. Par conséquent, les réfugiés espagnols se dirigent vers les côtes algériennes les plus proches, celles du département d'Oran, et accessoirement à l'ouest du département d'Alger. Les immigrés espagnols anciennement installés en Algérie y sont les plus nombreux. Devant l'afflux de ces nouveaux immigrants, les autorités réagissent en ouvrant des camps à leur intention.

Les autorités administratives et politiques françaises ont organisé les camps de réfugiés dans les arrondissements d'Orléansville et de Médéa dans le

département d'Alger, où la présence espagnole n'était pas très importante, contrairement aux arrondissements du département d'Oran. C'est dans cette région proche des côtes du sud de l'Espagne que se sont concentrés les immigrants espagnols arrivés en Algérie précédemment.

Deux camps sont ouverts dans le département d'Oran, l'un à Relizane et l'autre à Ain-El-Turc. Cependant, les autorités administratives décident, pour des raisons politiques, de les transférer vers des camps dans le département d'Alger. Ainsi, le préfet d'Oran, dans une lettre datée du 14 avril 1939 adressée à son homologue d'Alger, l'informe qu'il « pourvoit à l'entretien de 4 265 réfugiés espagnols » et demande leur évacuation vers les camps du département d'Alger. La raison invoquée est que « la population européenne [du département d'Oran] est à 80 % d'origine espagnole »<sup>23</sup>.

Dans le département d'Alger, 4 camps sont créés dans l'arrondissement d'Orléansville (actuellement Chlef) et 3 dans celui de Médéa. Dans le premier arrondissement, proche de la côte méditerranéenne, les conditions climatiques sont semblables à celles qui prévalent en Espagne. Dans le second, les camps sont situés à 1 100 et 1 200 mètres d'altitude. Les conditions climatiques sont très froides l'hiver et caniculaires l'été. L'un des camps (Morand) est un ancien baraquement militaire. C'est un groupement de 12 baraques mis sous la surveillance de 10 gendarmes et d'une compagnie de tirailleurs sénégalais<sup>24</sup>. Un dernier camp est situé dans le Sahara, à Colomb-Béchar dans le sud-ouest ; il n'a été mentionné dans les archives consultées que pour signaler des évactions de réfugiés. Les baraquements utilisés dans ces camps ont été récupérés dans la région de Carnot et de Guelma où ils avaient servi à reloger les populations victimes de tremblements de terre (respectivement 1934 et 1937).

Les réfugiés espagnols sont rapidement internés dans des camps. Les autorités administratives se proposent de les utiliser comme main-d'œuvre à bon marché dans les secteurs des ponts et chaussées (travaux ferroviaires et routiers) et de l'agriculture (greffe d'olivier sauvage)<sup>25</sup>. Le ministre de l'Intérieur avait fixé leurs

20. CAOM, GGA 3CAB/32, dépêche télégraphique, cabinet du GGA 31 mars 1939.

21. CAOM, alg, Alger, F66, camps.

22. CAOM, F64, camp Morand, état statistique nominatif indiquant la profession des réfugiés en exécution des prescriptions de la circulaire préfectorale n° 6584 du 3 juin 1939.

23. CAOM alg fonds Alger f63.

24. CAOM F65.

25. Lettre n° 5352 de la préfecture d'Alger datée du 11 mai 1939 destinée au sous-préfet de Médéa, CAOM, alg fonds Alger f64.

émoluments le 31 mars 1939: « mon sentiment est que la nourriture étant assurée aux travailleurs espagnols, ceux-ci étant constitués en unités de travail, sous surveillance rigoureuse, ne devraient recevoir, en plus, qu'une prime de rendement à déterminer selon les circonstances et la nature de leur tâche. <sup>26</sup> »

Dans les échanges de courrier figurent parfois les « nuances politiques » des chefs de famille. Ainsi le transfert de 245 ménages (hommes, femmes et enfants, 847 en tout) d'Oran vers Alger est accompagné de la mention d'appartenance politique des concernés : 160 socialistes, 7 communistes, 77 militants dans des partis modérés, un seul individu étant sans parti.

Les militaires espagnols (officiers et soldats) sont dirigés principalement vers le camp militaire de Boghar. À Orléansville et Cherchell sont regroupées les personnes arrivées en famille. La caserne Berthezène accueille les hommes, alors que les femmes et les enfants sont dirigés vers le centre de Carnot.

Les réfugiés internés dans les camps sont considérés comme des soldats ; un règlement quasi militaire leur est appliqué. Le GGA demande au préfet d'Alger (lettre n°11 224, du 14/06/1939) l'application du règlement du sud-ouest de la France au camp de Boghar. Les internés sont soumis au règlement général du camp d'Agde <sup>27</sup>.

Pour échapper aux camps, les réfugiés espagnols n'avaient que deux possibilités. La première était fonction de l'importance des moyens financiers dont disposaient les intéressés. Les personnes qui avaient en leur possession des sommes d'argent importantes étaient autorisées à s'installer dans la cité. Ils ont loué des chambres d'hôtel à Alger, Cherchell ou Orléansville. Il y a eu peu d'autorisations de séjour dans la ville d'Oran. Certains réfugiés ont déclaré recevoir mensuellement une somme d'argent de leurs parents restés en Espagne.

La seconde possibilité nécessitait la preuve de l'existence de liens familiaux avec des personnes résidant régulièrement en Algérie. Les familles qui acceptaient de recevoir des réfugiés devaient cependant disposer des ressources nécessaires pour assurer la prise en charge des personnes qu'elles auraient à héberger.

### **La sortie des camps : le rapatriement en Espagne ?**

Mettre des centaines d'individus dans des camps d'internement peut paraître une solution face aux craintes et inquiétudes suscitées par leur présence jugée inopportune. Mais ils ne peuvent y séjourner éternellement. Il est nécessaire à un moment ou à un autre de trouver des solutions humainement acceptables.

La solution d'un retour massif en Espagne des réfugiés est envisagée par les autorités françaises dès l'entrée en guerre contre l'Allemagne. Cependant, en l'absence d'une mesure d'amnistie générale, cette solution n'était pas envisageable pour l'ensemble des réfugiés.

Le rapatriement en Espagne nécessite que soient réunies plusieurs conditions dont les principales sont l'accord des individus concernés, l'état des relations franco-espagnoles et l'accord des autorités espagnoles qui suppose qu'elles n'exerceront pas de représailles à l'encontre des ennemis vaincus.

Les réfugiés consultés par les autorités n'ont pas montré d'enthousiasme particulier à la perspective de retourner vivre sous le régime franquiste qui s'était installé en Espagne. Ainsi, le sous-préfet de Médéa informe le préfet d'Alger que sur 2 930 personnes consultées, seules 19 avaient exprimé le désir de retourner en Espagne <sup>28</sup>. Ils étaient 18 hébergés dans les camps de l'arrondissement d'Orléansville à répondre positivement à la même question. La préfecture d'Alger envoie un courrier de même nature aux réfugiés résidant chez les particuliers (deux dossiers contenant 201 et 240 lettres-réponses) qui ont tous répondu par la négative. Les listes nominatives établies portent les mentions suivantes : nom, prénom, lieu et date de naissance, profession et grade ou emploi. Elles permettent de constater qu'il y a un très grand nombre d'officiers, de sous-officiers, de commissaires politiques et de policiers. Leur situation au sein de la République espagnole peut susciter des craintes de représailles de la part des autorités franquistes.

Les relations entre le nouveau régime espagnol et le gouvernement français se normalisent très rapidement. Les démarches du gouvernement espagnol pour récupérer 3 bateaux de pêche ayant servi au transport des réfugiés espagnols, la Guapa à Ténès, le Vicenta Chiner à Cherchell, et la barque Julia à Gouraya,

26. CAOM, alg fonds Alger f64.

27. CAOM, alg Alger, f65.

28. Lettre n°5024 du 16/08/39, CAOM, alg, Alger F74, rapatriement en Espagne.

ont rapidement abouti<sup>29</sup>. Les activités protocolaires sont transférées aux nouvelles autorités espagnoles. Le consulat d'Espagne en Algérie est aux mains des vainqueurs. Le ministre français de l'Intérieur se fait le porte-parole de la position des nouvelles autorités espagnoles auprès des réfugiés. Les demandes de rapatriement transitent par le consulat et sont traitées à Madrid. Il n'y a pas de décision collective, chaque dossier est traité en particulier. L'absence d'une mesure d'amnistie rend le rapatriement difficile, sinon impossible, pour la quasi-majorité des résidents dans les camps. En l'absence de cette mesure politique et de l'étude cas par cas des dossiers de rapatriement, il n'y a eu finalement que 160 personnes rapatriées en Espagne entre août 1939 et décembre 1940.

### **Les départs volontaires vers l'Amérique latine et l'URSS**

D'autres voies sont explorées, notamment le départ vers l'Amérique latine. Dans ce processus de suppression des camps d'hébergement, les Espagnols (immigrants et réfugiés) ne sont pas restés passifs. Comme la majorité des personnes hébergées dans les camps avaient un visa pour le Mexique, il est envisagé de les envoyer en Amérique latine. Le gouvernement général informe le préfet d'Alger que le comité du SERE (service des étrangers et des réfugiés) à Paris envisage l'envoi probable dans la République dominicaine de 1 600 réfugiés espagnols hébergés en Algérie<sup>30</sup>. Naturellement, les départs devaient être volontaires.

Il a été décidé de diffuser dans les camps un questionnaire comportant des questions relatives à l'état civil, la situation physique, l'aptitude au travail agricole et, dans la négative, quels emplois pourraient aisément être remplis, ainsi que le montant des ressources. Le questionnaire se termine ainsi : êtes-vous volontaire pour la République dominicaine ?

Dans les camps de Cherchell, il y a eu 371 questionnaires remplis ; 62 ont répondu par l'affirmative pour un départ vers l'Amérique latine. En même temps, ils répondaient quasi unanimement à la question sur les régions d'installation souhaitées, l'Algérie ou la France. Dans le camp de Benichicao, 123 questionnaires ont été remplis ; 118 réfugiés espagnols sont favorables pour un départ pour la République dominicaine. Dans celui

de Carnot, 174 questionnaires ont été remplis et 28 ont répondu favorablement à un départ pour l'Amérique latine ; tous les autres répondants souhaitaient leur installation en Algérie ou en France. Les volontaires au départ vers l'Amérique latine ont déclaré un niveau d'instruction supérieur, avec les professions d'avocat, instituteur, pharmacien, journaliste, comptable<sup>31</sup>.

En définitive, pour des raisons financières, très peu de réfugiés ont pu partir en Amérique latine (40 sur 54 recensés entre août 1939 et décembre). Il leur était demandé une caution obligatoire de plus de 500 \$ par personne (pour Cuba, et plus pour le Mexique) en plus de la valeur des billets de transport, ce qui aurait fait renoncer un grand nombre d'entre eux. Les postulants devaient en plus disposer d'un passeport non périmé. Autant de conditions qui rendaient le départ difficilement envisageable pour des personnes qui l'auraient souhaité.

Un certain nombre de réfugiés espagnols membres du Parti communiste, de l'Union générale des travailleurs (UGT) et de la Confédération nationale des travailleurs (CNT) sont partis vers l'URSS à la demande des autorités soviétiques. D'abord un premier contingent de 86 réfugiés emmenés par l'attaché d'ambassade soviétique à Paris, M. Léonid Reznicov<sup>32</sup> ; ensuite un « reliquat » de 61 personnes internées à Boghari a rejoint la Russie<sup>33</sup>. Les archives françaises consultées ne donnent pas plus de détail sur leur état ou le sort qui leur a été réservé par la suite.

### **La régularisation et l'hébergement chez les particuliers**

La lettre manuscrite du préfet d'Alger en date du 24/03/1939<sup>34</sup> autorise les réfugiés espagnols à séjourner chez les particuliers sous les conditions de liens de parenté et de prise en charge des frais occasionnés. Ils devaient cependant se présenter hebdomadairement au commissariat de police de la localité de résidence du parent. Une surveillance policière des individus concernés est requise par le préfet. Des autorisations de

29. CAOM, alg, fonds Alger, f63.

30. GGA au préfet d'Alger, 12 décembre 1939, n° 22827.

31. CAOM, alg, Alger, f66, camps.

32. AOM alg fonds Alger f63, lettre du commissariat des ports et chemins de fer n° 390 du 10 mai 1939 destiné au préfet d'Alger.

33. CAOM, F76: le préfet d'Alger au GGA, n° 7004, 10 juin 1939.

34. CAOM alg fonds Alger f63.

séjour d'un mois renouvelables sont alors accordées par le commissariat central de la ville d'Alger.

Des centaines de lettres sont adressées aux autorités administratives pour accueillir les réfugiés espagnols. Ces lettres font état de liens de parenté les plus divers : « C'est le fiancé de ma fille », « le réfugié est mon cousin », « sa mère étant en Espagne, je demande que mon neveu me soit confié », « le réfugié est mon cousin », « le réfugié est le cousin germain de ma femme », « le réfugié est le fils de mon cousin germain », « le réfugié est mon beau-frère », etc. Toutes les lettres se terminent par : « je paierai tous les frais de voyage <sup>35</sup> ».

Selon les statistiques hebdomadaires établies au GGA, il y a eu 441 personnes (dont 62 femmes et 43 enfants) hébergées chez les particuliers, qui ont invoqué des liens de parenté <sup>36</sup>. Ce chiffre semble relativement faible eu égard au nombre de réfugiés. Cinq cartons contiennent des dossiers de demande d'hébergement rejetées aux motifs suivants : pas de lien de parenté en ligne directe, militant communiste suspect, dangereux anarchiste révolutionnaire, incorporé au régiment de travailleurs étrangers de Boghar, situation trop précaire du mari qui est un réfugié espagnol prestataire, les ressources du requérant ne lui permettent pas de prendre une personne à sa charge <sup>37</sup>.

Différentes associations françaises et étrangères se sont mobilisées pour aider les réfugiés espagnols à régulariser leur situation, soit en Algérie, soit dans un autre pays : le Comité suédois pour l'aide aux enfants d'Espagne, le comité d'Alger pour la Société française de secours, la Solidarité française antifasciste, le Secours populaire français, la Commission internationale pour l'assistance aux enfants réfugiés d'Espagne, La Croix Rouge internationale. Le quotidien Alger Républicain, qui comptait à l'époque Albert Camus comme journaliste, a développé une campagne de solidarité avec les réfugiés espagnols.

### Des sans-papiers suite à l'évasion des camps <sup>38</sup>

Les camps ouverts pour les réfugiés auraient dû être fermés à la fin du premier semestre 1940, selon les directives du ministre de l'Intérieur. Tous les réfugiés espagnols devaient être traités comme des étrangers séjournant en Algérie. Mais il semble que dans les faits, la situation ait été tout autre. Sinon, on ne comprendrait pas toutes les lettres qui font état de réfugiés qui s'enfuient des camps, parfois appelés à tort « camps de concentration ».

Au début de l'année 1941, les évasions des camps se multiplient. Le 3 février, le préfet d'Alger informe que 224 réfugiés espagnols se sont évadés des camps de Boghar et de Cherchell. Il signale que sur un effectif de 621 internés à Boghar, 214 se sont évadés. En avril 1941, 21 personnes se sont évadées de Boghar, 9 du camp de Colomb-Béchar <sup>39</sup>, 3 de celui de Bouarfa et 10 de Maison-Carré près d'Alger. Les évasions se font le plus souvent à l'occasion de permissions ou du transfert d'un camp vers un autre. Ces évadés ont naturellement vécu en Algérie sans autorisation de séjour. Les autorités ont émis des bulletins de recherche les concernant. Cependant, aucune source administrative ne signale s'ils ont été repris et quelle suite a été donnée à ces bulletins.

Les évadés des camps ne commettaient aucune infraction, car le gouvernement français avait décrété la suppression des camps à la date du 7 février 1940 <sup>40</sup>. Les camps ont été maintenus pour les personnes sans parents ni ressources et pour ceux qui continuaient à travailler pour les entreprises approvisionnant la défense nationale. Le budget finançant ces camps a été supprimé à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1940. Leur financement n'a probablement pas été interrompu, mais les documents d'archives consultés n'en font pas mention. L'administration française en Algérie a progressivement perdu le contrôle des réfugiés comme le montre

35. CAOM, alg fonds Alger f64.

36. Idem.

37. CAOM, F70 autorisation de résidence.

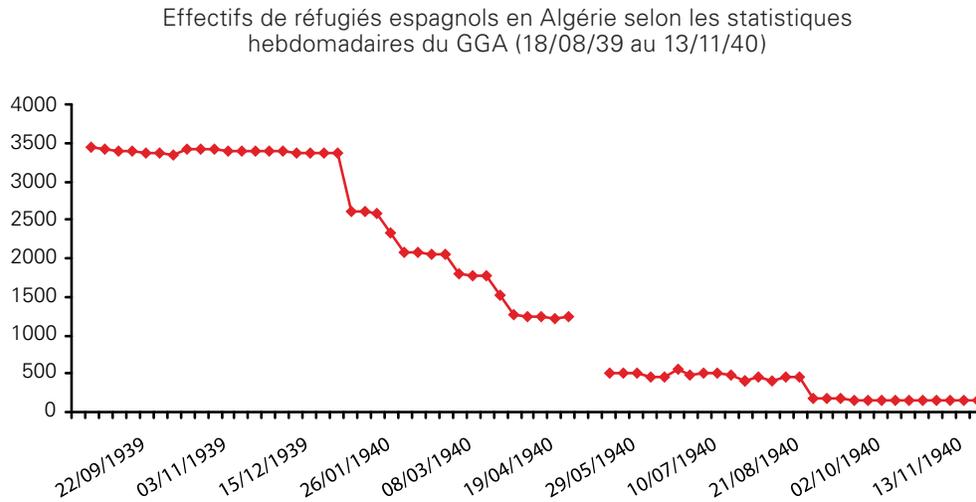
38. CAOM, alg, Alger, f68, RFE évadés des camps.

39. Aucune référence à ce camp n'a été trouvée dans les échanges de courrier, cependant Dreyfus-Armand & Témime (1995) écrivent que le Gouvernement de Vichy a en décembre 1940 envoyé une grande partie des internés (dangereux?) travailler à la ligne de chemin de fer trans-saharienne à partir de Béchar, gare ultime du réseau ferré algérien. Cette ligne n'a jamais vu le jour.

40. Lettre circulaire n° 515 du ministre de l'Intérieur, CAOM, alg Alger f75.

FIGURE 4

Le dernier épisode des flux migratoires orientés du Nord vers le Sud



l'évolution des effectifs recensés (FIGURE 4) et le nombre de réfugiés déclarés comme évadés des camps. En l'absence d'informations précises sur le sujet, il est fort possible que les camps se soient progressivement vidés de leurs occupants qui, bénéficiant de l'aide extérieure de la population espagnole séjournant légalement, ont régularisé par la suite leur situation administrative. La lourdeur du dispositif administratif (permis de séjour renouvelable tous les mois) et le contexte politique (mobilisation et démobilitation des fonctionnaires, attitude fluctuante vis-à-vis des réfugiés en fonction des équipes gouvernementales en place) ont rendu ce contrôle inopérant puis inutile. Le débarquement allié en Afrique du Nord, en décembre 1942, a contribué à l'élargissement des libertés. Les nationalistes et communistes algériens arrêtés en 1939 et 1940 ont recouvré leur liberté. Les républicains espagnols ont pu bénéficier du nouveau climat politique qui s'est instauré progressivement dans la région à la suite de la coupure du lien administratif et politique avec le régime de Vichy.

#### Le dernier épisode de flux migratoires orientés du Nord vers le Sud

D'une manière générale, le traitement réservé aux réfugiés en Algérie se rapproche de celui pratiqué en France métropolitaine comme l'attestent les échanges de courrier entre le ministère de l'Intérieur à Paris et le gouvernement général à Alger.

L'attitude vis-à-vis des républicains espagnols a évolué en fonction de la conjoncture politique. Elle est d'abord bienveillante jusqu'en septembre 1939, date du début de la Seconde Guerre mondiale. Elle devient utilitariste de cette date à l'avènement du régime de Vichy : il s'agit de remplacer dans les entreprises le personnel mobilisé pour les besoins de la guerre. L'assistance leur est supprimée à partir du 1<sup>er</sup> juin 1940<sup>41</sup>, un peu avant l'avènement du Régime de Vichy, en même temps que l'ordre est donné de fermer les camps. Enfin, de juillet 1940 à décembre 1942 (débarquement des Alliés en Afrique du Nord qui met fin au Régime de Vichy dans cette partie du monde), l'attitude des autorités devient franchement hostile et les réfugiés espagnols deviennent indésirables. La démobilitation des soldats suite

41. Le ministre de l'Intérieur à Messieurs les préfets, circulaire n° 515 du 7 février 1940, CAOM, alg/Alger/f75.

à la défaite face à l'armée allemande et les réfugiés français de la guerre en sont la justification.

Les différences de traitement entre l'Algérie et la France proviennent fondamentalement de la concentration des immigrés espagnols dans le département d'Oran et des inquiétudes que provoquait l'arrivée de ces républicains qui sortaient d'une guerre civile.

Cette émigration forcée a coïncidé avec le ralentissement puis l'arrêt de la migration européenne en Algérie. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, ses conséquences humaines et les besoins de la reconstruction en Europe ont induit des besoins en main-d'œuvre qui ont canalisé les flux migratoires (Espagne, Italie, Portugal, etc.) vers les pays européens déficitaires en main-d'œuvre (France, Belgique, Allemagne, etc.).

Si la décolonisation brutale et non pacifique de l'Algérie a entraîné un exode massif et spectaculaire des Européens d'Algérie au printemps de l'année 1962, le départ des 360 000 résidents au Maroc et celui des 340 000 résidents en Tunisie montrent que les flux Sud/Nord ont été déclenchés. Des centaines de milliers de Maghrébins suivront la même voie que les populations originaires d'Europe, ou les Maghrébins de confession israélite qui avaient, eux, choisi d'émigrer vers l'État d'Israël qui venait de se constituer sur les dépouilles du protectorat britannique de Palestine.

---

Ce travail soulève une série de questions. En premier lieu, l'ouverture de camps pour l'accueil d'une grande vague migratoire pose des problèmes de gestion sur le court et le long terme. La réponse à ces questions est fondamentalement déterminée par le contexte politique et par la nature des forces politiques qui ont à le gérer. En second lieu, quand elles ne sont pas déterminées par des considérations politiques, les migrations vers les pays moins développés sont probablement motivées soit par des considérations liées au marché du travail, soit par la nécessité de saisir des opportunités de mobilité sociale. En troisième lieu, l'inversion des flux migratoires constatée en Italie et en Espagne à la fin du siècle dernier a connu des antécédents au Maghreb. Son étude nécessite de prendre en considération les aspects liés à la durée de la migration et ceux dus aux changements démographiques, sans négliger les évolutions sur les différents segments du marché du travail (national ou international).

## BIBLIOGRAPHIE

- BERNARD, A. 1929. *L'Algérie*. Paris, F. Alcan, 523 p.
- DEMONTÈS, V. 1923. *L'Algérie économique: la population algérienne*. Tome II, Alger, imprimerie Algérienne, 498 p.
- DREYFUS-ARMAND, G. 1999. *L'exil des républicains espagnols en France: De la guerre civile à la mort de Franco*. Paris, Albin Michel, 464 p.
- DREYFUS-ARMAND, G., et É. TEMIME. 1995. *Les Camps sur la plage, un exil espagnol*. Paris, Autrement, 144 p.
- FARGUES, Ph. 2007. *Migrations Méditerranéennes. Rapport 2006-2007*. Florence, European University Institute, Robert Shuman Centre Advanced Studies, 439 p.
- KATEB, K. 2000. « Les politiques françaises d'assimilation en Algérie », dans H. LE BRAS, dir. *L'invention des populations*. Paris, Odile Jacob: 201-222.
- KATEB, K. 2001. *Européens, « indigènes » et juifs en Algérie 1830-1962*. Paris, INED, PUF, 386 p.
- MARTINEZ-LOPEZ, M. 2004. *Casbah d'oubli. L'exil des réfugiés politiques espagnols en Algérie 1939-1962*. Paris, L'Harmattan, 260 p.
- MILZA, P., et D. PESCHANSKI, dir. 1994. *Exils et migration: Italiens et Espagnols en France 1938-1946*. Paris, L'Harmattan, 695 p.
- PONS, F. 1993. *Barbelés à Argelès et autour d'autres camps*. Paris, L'Harmattan, 282 p.
- RICOUX, R. 1880. *La démographie figurée*. Paris, Masson, 304 p.
- VILLEGAS, J-C. 1989. *Plages d'exil: les camps de réfugiés espagnols en France*. Paris, La Découverte, 227 p.

# LES MIGRATIONS DE CADRES DU NORD VERS LE SUD DU VIÊT-NAM APRÈS LA RÉUNIFICATION DE 1976

Xavier OUDIN<sup>1</sup>, Danièle BÉLANGER<sup>2</sup>

À la fin de la guerre du Viêt-Nam en 1975, de nombreux cadres et travailleurs du Nord Viêt-Nam furent envoyés dans le Sud, où la plupart des postes de responsabilité leur furent confiés. Les responsables de l'administration, les professeurs, les chefs d'entreprise du Sud étaient considérés de façon suspecte par le gouvernement vietnamien et la plupart furent doublés voire remplacés par des cadres venus du Nord. L'exode massif des cadres et intellectuels du Sud, ou leur internement dans des camps de rééducation après 1975, avait laissé de nombreux postes vacants qui devaient être rapidement comblés. Effectuées dans le cadre de l'instauration du pouvoir communiste dans le sud du pays, ces affectations professionnelles, par leur ampleur et leurs conséquences sur le peuplement du Viêt-Nam, constituent une forme de migration du Nord au Sud.

Ce phénomène, bien que connu et dont les effets sont toujours visibles dans la vie quotidienne des villes du sud du Viêt-Nam, est peu étudié, que ce soit par les chercheurs vietnamiens ou par les étrangers. Il s'agit en effet d'un sujet tabou sur le plan politique et sur lequel les données sont rares. Les difficultés d'accès aux sources historiques et l'approche polémique adoptée, notamment dans la diaspora vietnamienne, généralement très anti-communiste, font des migrations des cadres du Nord vers le Sud un sujet sur lequel aucune analyse scientifique ne semble exister à ce jour. Pourtant, ces migrations représentent un élément fondateur du Viêt-Nam de l'après-guerre et de la réunification du pays et ont donné lieu à la rencontre de Vietnamiens de deux grandes régions divisées et coupées pendant plus de vingt ans, de 1954 à 1975.

Effectuée en pleine guerre froide, la reprise politique du sud du Viêt-Nam par le gouvernement du Nord s'avéra une opération douloureuse qui créa de nombreux ressentiments, notamment dans la diaspora vietnamienne. Puissant vecteur de reprise en main de

la société et de l'économie du Sud par le gouvernement de Hanoi, ces migrations sont aussi un épisode significatif de l'histoire du peuplement du Viêt-Nam et de la formation de la société vietnamienne contemporaine.

Pour la présente étude, nous avons recours aux données d'une enquête biographique rétrospective réalisée par l'IRD (ORSTOM) et le MOLISA (Ministère du Travail, des Invalides et des Affaires sociales) en 1996 et qui porte sur les trajectoires professionnelles. Les données de cette enquête permettent de retracer les parcours de ces migrants de l'après-guerre. Malgré l'existence de limites méthodologiques, détaillées ci-dessous, cette enquête fournit un ensemble unique d'informations sur l'ampleur de ces migrations et sur les caractéristiques des migrants. L'enquête ayant été réalisée sur un échantillon de 3800 personnes, représentatif de la population non agricole de tout le pays, on peut replacer ces migrations dans un contexte plus large et mesurer leur importance, tout en y associant les caractéristiques socio-démographiques des personnes concernées.

---

1. Institut de Recherche pour le Développement (IRD), Paris, France : xavier.oudin@ird.fr

2. University of Western Ontario, London, Canada : dbelang@uwo.ca

Ce chapitre dresse tout d'abord les grandes lignes du contexte historique au moment de la réunification de 1976. Nous apportons ensuite des éléments factuels à partir d'une nouvelle exploitation de l'enquête ORS-TOM-MOLISA de 1996. Enfin, nous établissons un bilan des migrations du Nord vers le Sud après la fin de la guerre ainsi que leur impact sur la société du Sud.

## Contexte historique

### *La situation politique au lendemain de la libération de Saigon*

Au moment de la libération de Saigon, en avril 1975, l'économie et la société sud-vietnamiennes étaient organisées de façon radicalement différente de celles du Nord. L'économie sud-vietnamienne profitait largement des subventions américaines, ce qui assurait un niveau de vie parmi les plus élevés d'Asie du Sud-est à cette époque. En dehors de la machine de guerre, l'économie était dominée par un secteur privé aux mains des Chinois. Ces derniers étaient très présents dans le commerce ainsi que dans l'industrie des biens de consommation (de Vienne, 1994). Les villes, en particulier Saigon, étaient surpeuplées de paysans ayant fui les zones de combats.

La déroute militaire de l'armée du Sud et la chute rapide de Saigon surprisent tous les observateurs et les dirigeants nord-vietnamiens eux-mêmes. Il semble qu'il n'y ait pas eu de plan pour l'administration du Sud libéré et beaucoup d'actions furent menées de façon improvisée. La fin de la guerre était un soulagement pour toute la population. Du côté des dirigeants, cette victoire, acquise au prix d'énormes sacrifices durant trente années, leur faisait minimiser les difficultés de reconstruction et de réunification du pays.

Dans un premier temps, des comités militaires dirigés par l'Armée Populaire du Viêt-Nam et rejoints ensuite par des civils furent chargés de l'administration. À l'échelon local, il régnait une certaine confusion, des comités révolutionnaires prenant des décisions intempestives parfois contredites par l'administration militaire (Huyn Tran Duc, 1976). Le GRP, Gouvernement Révolutionnaire Provisoire du Sud-Viêt-Nam, issu des accords de Paris en 1973, était officiellement responsable des affaires. Pen-

dant un temps, et avec l'insistance du GRP, il fut envisagé de garder deux administrations distinctes, une au Nord et une autre au Sud. Le GRP fut même candidat à un siège aux Nations-Unies, ce que le veto américain rejeta<sup>3</sup>. Cependant, il est clair que, tandis que les dirigeants nord-vietnamiens affluaient, le GRP, sous surveillance de l'armée, prenait ses consignes auprès du gouvernement du Nord.

Dès le mois d'août 1975, lors de son troisième congrès, le Parti communiste du Viêt-Nam (PCV) prôna la réunification rapide et l'instauration du socialisme dans le Sud, calqué sur le modèle du Nord. Une conférence du PCV et du GRP se réunit en novembre pour officialiser le processus et opta pour une intégration pure et simple du Sud dans la République Démocratique du Viêt-Nam, avec Hanoi pour capitale, le drapeau et l'hymne national du Nord (Pike, 1976; Thayer, 1988; Vo Nhan Tri, 1990). Une assemblée constituante fut élue, qui avalisa ces décisions et, le 1<sup>er</sup> septembre 1976, le Viêt-Nam était formellement réunifié. Cela signifiait une mise sous tutelle du Sud. Le GRP fut écarté sans ménagement, et l'ancienne administration du Sud fut décapitée.

Les adversaires de cette intégration, notamment les membres du GRP, mettaient en avant des arguments économiques : l'économie du Sud, largement désorganisée, était structurellement différente de celle du Nord, et une socialisation trop rapide risquait de précipiter son écroulement. Ils craignaient que les paysans du delta du Mékong, région pourvoyeuse de riz pour la nation entière, ne soient pas prêts à travailler dans le cadre des coopératives. De leur côté, les partisans de la réunification firent également valoir des arguments économiques qui reposaient sur l'idée centrale de la théorie léniniste : le regroupement et la socialisation des moyens de production permettraient au pays d'accomplir un bond en avant.

La population du Sud n'était pas forcément hostile à la réunification, et de nombreux Sud-Vietnamiens avaient collaboré et même combattu avec les troupes du Nord. Le retour de la paix était un soulagement pour tous et de nombreux Sud-Vietnamiens étaient prêts à servir le nouveau régime. Cependant, aucune confiance n'était accordée aux gens du Sud. Les membres de l'administration et l'armée du Sud, les

3. Thayer, 1988. Il fut un moment envisagé que le Sud-Viêt-Nam formerait une république non alignée pendant une quinzaine d'années (Truong Nhu Tang, 1986, cité par Vo Nhan Tri, 1990).

chefs d'entreprises, les notables étaient les premiers soupçonnés de sympathie avec le régime déchu. Cette méfiance concernait les individus mais également les membres de leur famille. La méfiance allait jusqu'aux membres du Gouvernement Révolutionnaire Provisoire du Sud-Viêt-Nam, qui avait pourtant lutté contre les Américains et le régime sud-vietnamien.

#### *Les mouvements de population*

Les mesures prises par le gouvernement de Hanoi après la chute de Saïgon et les années qui suivirent entraînèrent d'importants mouvements de population. Tout d'abord, des mesures furent prises pour désengorger Saïgon, rebaptisée Hô Chi Minh Ville, où s'étaient entassées des centaines de milliers de familles qui fuyaient les zones de combat. Beaucoup retournèrent dans leur village d'origine. Pour mettre en valeur les régions faiblement peuplées, soulager les villes et augmenter la production agricole, le gouvernement lança un programme de « Nouvelles Zones Économiques » (NZE) dans les plateaux du centre-sud du pays, avec le projet d'y établir des millions de personnes (Desbarats, 1987). De 1976 à 1982, environ un million de personnes des villes du Sud furent envoyées dans ces zones (Rummel, 1997). Ce processus de dépeuplement des villes du Sud, incluant Saïgon, était pratiquement terminé au début des années quatre-vingts (Dang Anh et al., 1997).

Des dizaines de milliers de Vietnamiens du Sud furent envoyés dans des camps de rééducation, pour des périodes plus ou moins longues (quelques semaines à quelques années). Il existe très peu d'information sur le nombre de personnes qui furent ainsi rééduquées<sup>4</sup>. Probablement plusieurs centaines de milliers de personnes passèrent un moment en rééducation, mais pour la plupart d'entre elles, il s'agissait de brèves périodes. L'armée

du Sud et la police comptaient environ 1,3 million de personnes et l'administration civile un tiers de million (Desbarats, 1987). À cela s'ajoutait le personnel de l'éducation et de la santé publiques. Tout le personnel de l'armée et de l'administration dut faire un séjour en rééducation. Pour les hauts fonctionnaires et les officiers de l'armée, la rééducation était de trois ans minimum<sup>5</sup>.

De nombreuses personnes perdirent leur emploi. Celles qui n'étaient pas soupçonnées d'intelligence avec l'ennemi américain furent intégrées dans les nouvelles coopératives mises en place, ou autorisées à exercer des activités à titre de travailleurs indépendants. Cependant, nombreuses furent celles qui choisirent l'exil. Ce fut tout d'abord le cas des Chinois, expropriés sans ménagement, bientôt suivis par des centaines de milliers d'autres personnes de toutes origines<sup>6</sup>. Cet exode par mer des « boat people » se solda par le départ (et souvent la mort) de près d'un million de personnes.

La fin de la guerre entraîna donc de profonds bouleversements dans la population ainsi que des déplacements importants de personnes. Malgré de nombreux témoignages, il est encore difficile de mesurer l'ampleur de ces déplacements et, en particulier l'exode vers l'extérieur. Des estimations très divergentes existent, dont beaucoup ne reposent sur aucune source vérifiable et digne de foi. Plusieurs millions de personnes, sur une population estimée à 25 millions en 1975 dans le Sud, furent déplacées ou s'exilèrent.

De nombreux fonctionnaires du Nord furent envoyés au Sud où ils prirent la relève de l'administration sudiste. De plus, l'armée maintenait au Sud un effectif important de soldats du Nord. Par ailleurs, le programme de mise en valeur des hauts plateaux du centre du pays était également destiné aux habitants du Nord, et plusieurs milliers de paysans des régions surpeuplées du delta du Fleuve Rouge tentèrent leur chance (Hardy, 2003).

4. La comptabilité établie par Rummel à partir de nombreuses sources permet d'établir une fourchette de 500 000 à 1 million de personnes envoyées dans des camps, dont 100 000 qui y périrent (Rummel, 1997). Douglas Pike (1976) écrit que le gouvernement vietnamien reconnaissait que 10 000 personnes étaient encore dans des camps de rééducation à la mi-1985, mais il estime le chiffre réel à 40 000. Selon lui, ils étaient encore 120 000 en 1982. Aucune source n'est mentionnée. Carl Thayer (1988), citant un ambassadeur occidental, donne une fourchette de 20 à 40 000 personnes, sans préciser l'année (probablement 1986). Bui Tin (1995) signale que 165 000 personnes disparurent dans les camps de rééducation.

5. Communiqué du 25 mai 1976 du Président du GRP, dans le journal Saïgon Gia Phong du 10 juin 1976, reproduit dans Friang (1976). La sortie des camps de rééducation ne pouvait se faire qu'après la délivrance d'un certificat de bonne conduite et était suivie d'une période de probation de 6 mois à un an.

6. Le Plan 2, exécuté en 1978 à Saïgon, a permis l'expropriation de plus de 500 000 personnes (commerçants, chefs d'entreprise...) dont environ la moitié de Chinois (Bui Tin, 1995). Ces personnes durent quitter le Viêt-Nam.

Ces mouvements de population, toujours du Nord vers le Sud, ne sont pas forcément des migrations. Pour les fonctionnaires et surtout pour les soldats, il s'agissait d'affectations temporaires, le plus souvent sans leur famille. Cependant, dans certains cas, les personnes affectées dans le Sud sont restées longtemps et certaines s'y sont installées définitivement.

La vie à Saigon était réputée plus facile qu'à Hanoi. L'éventail des biens de consommation, la douceur du climat, les influences extérieures créaient une atmosphère qui tranchait avec l'austérité et la pauvreté régnant au Nord. Les soldats du Nord furent surpris de l'abondance de produits au Sud, d'autant plus que la propagande du Nord avait toujours présenté la vie dans le Sud comme étant misérable (Bui Tin, 1995). Dans les semaines qui suivirent la libération de Saigon, les biens de nombreux cadres et militaires du Sud furent saisis et leurs villas et voitures réquisitionnées au profit de cadres venus du Nord (Huynh Tran Duc, 1976). Les Vietnamiens du Nord étaient les vainqueurs, ce qui leur conférait prestige et autorité.

### **Études des migrations Nord-Sud sur un échantillon**

Les affectations de cadres du Nord vers le Sud du Viêt-Nam ont-elles eu une ampleur et des effets de peuplement qui en fassent un phénomène démographique significatif et constitutif de la société vietnamienne actuelle? Pour répondre à cette question, nous utilisons une enquête qui, à partir des histoires de vie professionnelle des individus, nous permet d'analyser, année par année, les déplacements migratoires, parallèlement aux parcours professionnels, d'un échantillon de 3800 Vietnamiens. Bien que la population qui nous intéresse plus particulièrement, à savoir les fonctionnaires du Nord envoyés au Sud après la libération de Saigon, ne soit pas très nombreuse, et malgré les limites inhérentes à l'échantillon, nous disposons ici d'un ensemble de données exceptionnel, qui nous renseigne sur un phénomène très peu étudié jusqu'à présent.

### *L'échantillon*

L'enquête ORSTOM-MOLISA a été réalisée entre octobre et décembre 1996. L'échantillon comprend 1950 ménages « non agricoles » (dont le chef n'est pas agriculteur) répartis dans douze provinces du Nord et du Sud du Viêt-Nam<sup>7</sup>. Le poids de l'échantillon est proportionnel à la répartition de la population non agricole sur le territoire par grandes zones, entre différentes tailles de villes et entre le milieu urbain et le milieu rural. Les ménages ont été tirés sur des listes administratives, dans des quartiers urbains et des villages choisis par sondage aréolaire<sup>8</sup>.

L'objectif principal de cette enquête était l'étude du marché du travail contemporain. La mobilité étant un aspect essentiel de l'analyse du marché du travail, des questions ont porté sur les différentes professions des individus au cours de leur vie. Pour chaque étape de la vie éducative et professionnelle, la province d'exercice de l'activité a été relevée, ce qui permet de retracer les parcours professionnels en même temps que les déplacements. Cependant, cette enquête ne s'intéressait pas particulièrement aux migrations, et les questions sur les raisons et les motivations des changements de résidence sont absentes<sup>9</sup>.

Les 1950 ménages comptent 8750 personnes, dont 3550 (40 %) ont un emploi et 270 sont à la recherche d'un emploi. Parmi ces actifs, le tiers a commencé à travailler après 1986 et est exclu de la présente analyse. Cette étude porte donc sur un échantillon de 2600 individus, actifs en 1996 depuis au moins dix ans. Parmi eux, la moitié a commencé à travailler après 1975. Ils ont donc différents statuts pendant la période d'étude (1975 à 1989) : étudiants, inactifs, ou militaires appelés avant d'intégrer le marché du travail.

Comme toute enquête sur échantillon, l'enquête ORSTOM-MOLISA souffre d'erreurs statistiques et de biais d'observation. La limite principale de l'échantillon vient du fait que, réalisé en 1996 auprès de personnes ayant un emploi, il ne comprend pas celles qui travaillaient en 1976 mais qui sont sorties du marché du

7. Au Nord : Ha Noi, Hai Phong, Bac Thai, Hai Hung, Thai Binh, Nghe An ; au Sud : Quang Nam-Da Nang, Lam Dong, Song Be, Tp Ho Chi Minh, Tien Giang, Can Tho.

8. La population migrante non déclarée n'est donc pas comprise dans l'échantillon.

9. Le questionnaire était basé sur des « séquences » de vie, chacune étant délimitée par un changement de l'une des variables suivantes : statut d'activité (étudiant, actif...), secteur d'activité (état, secteur privé...), profession, province. Pour chaque séquence, on relevait l'année de démarrage, la profession et le secteur d'activité ainsi que la province.

travail avant 1996, c'est-à-dire les personnes décédées ou retraitées. Les individus plus âgés de l'échantillon ont 65 ans et en avaient donc 45 en 1976. Or, il est probable que de nombreux cadres envoyés dans le Sud en 1976 aient été âgés de plus de 45 ans, si tant est que leur expérience ait été une condition de cette affectation.

De plus, l'enquête n'a relevé que les changements de résidence d'une durée d'au moins six mois. Les fonctionnaires envoyés au Sud pour des périodes de quelques mois seulement ne sont donc pas comptabilisés ici.

En revanche, le fait que l'échantillon ne comprenne que des personnes exerçant des activités non agricoles est un avantage, puisque nous ne nous intéressons pas ici aux migrations de familles agricoles. L'échantillon, entièrement composé de familles non paysannes, est donc plus important que ceux des enquêtes VLSS (Vietnam Living Standard Surveys), conduites en 1992-1993, 1996-1997 et en 2002 pour ce type de population. En 1995, la part des agriculteurs dans la population active était de 70 % (GSO, 1997).

Enfin, toutes les enquêtes biographiques butent sur le problème de défaut de mémoire. Cependant, lorsque des personnes ont passé plusieurs années de leur vie à l'autre bout du pays, il y a peu de chance qu'elles l'aient oublié. Il peut y avoir des erreurs sur les dates ou des omissions de séjours de courte durée, mais il est peu probable qu'une expérience de plusieurs années soit totalement effacée de la mémoire, ou occultée pour d'autres raisons, notamment politiques.

#### *Mouvements, mobilité et déplacements*

La méthodologie consiste à comptabiliser les « événements » que sont les déplacements entre les provinces du Nord et celles du Sud, et à comparer la fréquence de ces événements selon les caractéristiques de la population. Ces événements s'inscrivent dans un cadre plus large de mobilité de la population, qui comprend également des mouvements entre provinces d'une même région (Nord ou Sud), des changements d'activité avec ou sans déplacement, des passages de l'école vers une activité professionnelle, etc. Nous avons donc relevé l'ensemble des mouvements d'une année à l'autre, de 1975 à 1989, pour les personnes qui sont dans la population active en 1996 (ayant un emploi ou au chômage). Les mouvements sont définis comme des changements de secteurs d'activité (administration, entreprises publiques, secteur privé et secteur individuel et familial), des changements

d'occupation à l'intérieur du même secteur, des passages de l'école vers l'activité ou l'inactivité et vice-versa, la mobilisation ou la démobilisation et, bien sûr, les changements de lieu (province) de résidence ou les départs vers l'étranger et les retours. Les changements de lieux de résidence à l'intérieur d'une même province n'ont pas été relevés. Enfin, les mouvements sont enregistrés pour toute la vie des répondants, mais nous n'étudions ici que la mobilité des personnes âgées d'au moins quinze ans au moment de chaque événement. Au fur et à mesure que l'on remonte dans le temps, cette population diminue et ne comprend que 1800 personnes en 1975. Lorsque les données concernent plusieurs années, nous établissons alors une population moyenne pour la période.

Un individu enregistre bien sûr plusieurs mouvements au cours de sa vie : passage de l'école à la vie active, déplacements professionnels, changements de métier, etc. Cependant, un seul mouvement a été enregistré par année pour une même personne. L'indicateur de mouvements pour une année correspond donc au nombre d'individus ayant été mobiles au cours de l'année. En revanche, ce même indicateur pour une période de cinq ans, par exemple, peut compter plusieurs mouvements pour un même individu. Ces indicateurs peuvent être calculés séparément pour les résidents du Nord et ceux du Sud (on a restitué pour chaque année calendaire le lieu de résidence), ou pour toute catégorie de population (hommes/femmes, employés du secteur d'État ou du secteur privé, etc.).

Ces mouvements, rapportés à la population non mobile ou à l'ensemble de la population de plus de quinze ans du moment, nous donnent un indicateur de mobilité. En moyenne, chaque année, 15 % de la population est mobile, c'est-à-dire qu'elle change de profession, de secteur, ou de province.

Dans la plupart des cas, les changements professionnels donnent lieu à un changement de province. Les migrations d'une région à l'autre sont le cas particulier des personnes ayant quitté une province du Nord (anciennement République Démocratique du Viêt-Nam, ou Viêt-Nam du Nord) pour une province du Sud (anciennement République du Viêt-Nam, ou Viêt-Nam du Sud). Les mouvements inverses sont relevés de la même façon.

En prenant également en compte les séjours à l'étranger, l'ensemble des migrations est donc composé des mouvements suivants

- du Nord vers le Sud
- du Sud vers le Nord

- de l'étranger vers le Viêt-Nam
- du Viêt-Nam vers l'étranger
- d'une province du Nord vers une autre province du Nord
- d'une province du Sud vers une autre province du Sud.

Les migrations sont croisées avec les secteurs d'activité. Il est possible, par exemple, de calculer la part des migrations du Nord au Sud due à des mouvements de personnes au sein de l'armée. Cela permet de mieux caractériser les migrations, même si le motif des changements de résidence n'a pas été demandé. On remarquera que la plupart des changements de résidence correspondent à un changement d'activité. Les changements de résidence des inactifs (c'est-à-dire personnes actuellement actives, mais sans occupation au moment du changement de résidence), sont peu nombreux, à l'exception des changements de résidence pendant les études.

Cette analyse des mouvements est complétée par l'étude des caractéristiques de l'origine géographique des personnes. La comparaison des lieux de naissance et des lieux de résidence est un autre indicateur de mobilité ou plutôt de ses effets. Pour chaque ménage enquêté, on connaît les lieux de naissance des conjoints chefs de ménage. On a ainsi un indicateur de mobilité antérieure pour chaque province ou région, par la part des personnes nées dans une autre province ou région. Dans les cas où ces personnes travaillent, et si leurs changements de résidence ont eu lieu pendant leur vie active, nous pouvons dater leur installation et retracer leur parcours migratoire et professionnel.

Nous connaissons également la province de naissance du père et de la mère des chefs de ménage ce qui permet de retracer l'origine géographique sur deux générations. Certes, le lieu de naissance ne donne pas nécessairement l'origine de la famille, notion très précise dans les familles vietnamiennes. Certaines personnes sont peut-être nées dans une province qui n'était pas le lieu d'origine de leur famille. C'est le cas des familles déplacées lors des guerres successives. On peut supposer que ces cas sont peu nombreux dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle (les parents des répondants sont presque tous nés avant 1950). De plus, les contrastes quant à l'origine (lieu de naissance) des répondants et de leurs parents sont si marqués entre le Nord et le Sud du Viêt-Nam qu'un léger biais concernant le lieu de naissance ne modifierait pas de beaucoup les résultats.

#### *Les migrations entre 1975 et 1989*

La population apparaît plutôt mobile pendant la période 1975-1989. Quand on sait que tout déplacement devait faire l'objet d'une autorisation administrative, qu'un passeport intérieur était nécessaire pour se déplacer, et que les transports étaient mal organisés et coûteux, on peut être surpris de cette mobilité. Une bonne partie de cette mobilité est due à des affectations de postes par le gouvernement et à la mobilisation dans l'armée pour les hommes. Un autre facteur important de mobilité est l'éducation, l'entrée dans un établissement d'enseignement supérieur nécessitant souvent d'aller à Hanoi ou à Hô Chi Minh Ville.

Au Nord, la moitié de la population de plus de quinze ans a changé de province entre 1974 et 1989, alors qu'au Sud, cette proportion n'est que d'un quart. Cette différence s'explique par la petite taille des provinces autour de Hanoi, si bien que des personnes qui ont changé de résidence autour de Hanoi au cours de leur vie professionnelle ont souvent passé une frontière provinciale. Cela traduit néanmoins une plus grande mobilité géographique dans le Nord. Au Sud, les personnes restent davantage dans leur province, notamment autour des grands centres urbains tels Hô Chi Minh Ville, Can Tho ou Danang.

On peut s'étonner qu'il y ait beaucoup moins de mouvements dans le Sud que dans le Nord, après la description que nous avons faite des mouvements de population qui ont suivi la libération de Saigon. Tout d'abord, il y eut beaucoup de départs vers l'étranger sans retour. De plus, parmi les personnes déplacées en 1975 et 1976, nombreux étaient les paysans qui regagnaient leur village, population non prise en compte dans notre échantillon. Par ailleurs, la population de l'échantillon était relativement jeune en 1975, et il est probable que les séjours longs en camps de rééducation éloignés concernaient surtout des personnes d'âge mûr qui, en 1996, n'étaient plus actives. Pour vérifier cette hypothèse, nous pouvons considérer l'ensemble des hommes de l'échantillon qui résidaient à Saigon en 1974 et étaient âgés alors de 20 à 35 ans. Sur 80 (encore en activité en 1996), 15, soit 20 % quittèrent la ville entre 1975 et 1979. Seuls 5 revinrent. Les autres, partis dans les nouvelles zones économiques, sont, en 1996, installés sur les hauts plateaux de Lam Dong ou dans d'autres provinces du Sud. On ne peut cependant exclure les sous-déclarations de séjours prolongés en camps, le sujet restant très sensible.

Les trois quarts des changements de provinces concernent, au Nord comme au Sud, des changements à l'intérieur de la région Nord ou Sud. Les migrations sur une plus grande échelle, c'est-à-dire du Sud au Nord, du Nord au Sud, ou du Viêt-Nam vers l'étranger sont donc moins nombreuses, mais sont, en proportion de la population, surtout au Nord, très significatives (TABLEAU 1).

TABLEAU 1

Migrations du Nord au Sud, du Sud au Nord et vers l'étranger entre 1975 et 1989

Migrations	Nombre	Proportion*
Du Sud vers le Nord	58	5 %
Du Nord vers le Sud	103	12 %
Vers l'étranger (départs avec retours)	139	

\* Pourcentage par rapport à la population moyenne correspondante de 1975 à 1989

\*\* Pourcentage des mouvements par rapport à l'ensemble des changements de province

Source : enquête ORSTOM-MOLISA, 1996.

On dénombre 303 mouvements migratoires entre les trois grandes zones (Nord, Sud, étranger) de 1975 à 1989. Ces déplacements impliquent 270 individus, sur une population moyenne de plus de quinze ans de 2627 personnes. Environ un individu sur dix, dans l'échantillon, a migré d'un bout à l'autre du pays ou vers l'étranger (provisoirement)<sup>10</sup>.

Globalement, il y a plus de départs que d'arrivées (ou de retours) au Nord, et inversement pour le Sud. Le solde migratoire est donc positif au Sud, et négatif au Nord pendant cette période. Les mouvements du Sud vers le Nord, deux fois moins nombreux que les mouvements inverses, sont des retours d'individus originaires ayant migré précédemment du Nord, parfois avant 1975. En fait, les personnes restées dans le Sud en 1975 n'ont pas eu beaucoup d'opportunités de résider au Nord ou de faire des séjours à l'étranger (sauf avec l'armée, au Cambodge).

Les départs et retours de l'étranger, toujours provisoires puisque tous les individus de l'échantillon résident au Vietnam au moment de l'enquête, sont de nature différente. À partir de 1979, il y a de nombreuses affectations dans l'armée au Cambodge. Au début des années 1980, des travailleurs vietnamiens d'entreprises publiques sont envoyés en URSS et en Europe de l'Est. Ce mouvement culmine en 1986-1987. Avec la perestroïka et l'effondrement du mur de Berlin, ce flux va se tarir dès 1989, et beaucoup reviennent à ce moment-là. Enfin, il y a des départs et retours de l'étranger pour la poursuite des études.

Les migrations du Nord au Sud du pays sont principalement des affectations de postes pour l'État, que ce soit dans l'armée, l'administration ou les entreprises publiques. La moitié des mouvements sont ceux d'agents de l'administration mutés au Sud. De plus, plusieurs personnes sont affectées au Sud dans l'administration dès la fin de leurs études, sans avoir travaillé à Hanoi (TABLEAU 2).

L'évolution au fil des années des mouvements du Nord vers le Sud du Viêt-Nam, et en particulier les affectations d'agents de l'État, nous permet de mieux cerner le processus de reprise en main de l'administration du Sud. Peu nombreuses en 1975 et 1976, les affectations d'agents de l'État au Sud culminent entre 1978 et 1982. Il semblerait donc que les remplacements de cadres du Sud par ceux du Nord n'aient pas été massifs dès 1975, mais au contraire assez progressifs. Au moment de la libération, l'administration dans le Sud était assurée par l'armée et les membres du GRP déjà sur place, et originaires du Sud pour la plupart. Au niveau local, des comités révolutionnaires composés de gens du Sud ayant combattu avec le Nord et comprenant de nombreux ralliés de la dernière heure (Huynh Tran Duc, 1976) assuraient l'administration, dans les communes ou les entreprises. Il n'était donc pas nécessaire d'envoyer des fonctionnaires en masse. À partir de 1977, un changement de politique est sensible, si l'on en croit l'évolution des mouvements de fonctionnaires du Nord au Sud. Une reprise en main des services de l'État au Sud est effectuée, d'autant que les hauts fonctionnaires du Sud revenant de rééducation, s'ils ne choisissent pas le chemin de l'exil, ne sont pas réintégrés à leur poste.

Dans la période 1985-1989, les mouvements de fonctionnaires se ralentissent progressivement. L'État n'affecte plus au Sud de fonctionnaires du Nord en aussi grand nombre. Il faut dire que nombre d'entre eux sont restés dans le Sud, et que l'encadrement du Sud par les

10. Il y a quelques cas de changements de provinces limitrophes autour de l'ancienne frontière entre le Nord et le Sud.

TABLEAU 2

Nombre de cas de migrations de résidents du Nord, par secteur

	Nord au Sud	Au Nord	Vers l'étranger	Total	Population moyenne*	% mig.	% mig. N-S
Éducation, formation (15 ans et +)	14	105	14	133	125	106,6	11,2
Inactivité, chômage	3	27	0	30	72	41,9	4,2
Armée	22	79	9	110	42	262,7	52,5
Secteur d'État et collectif	54	128	0	178	551	32,3	9,1
Secteur privé, familial et individuel	10	64	0	74	219	33,8	4,6
Total	103	403	23	529	1008	52,1	9,8

\* moyenne de la population de quinze ans et plus résidant au Nord chaque année, de 1974 à 1989.

Source: enquête ORSTOM-MOLISA, 1996

fonctionnaires du Nord est alors en place. De plus, le nombre de fonctionnaires se réduit dès 1987 avec la mise en place de la politique du Doi Moi <sup>11</sup>.

#### *Impact des migrations*

Les mouvements de population au cours de la période 1975-1989 sont fortement encadrés par l'État et sont le résultat d'une politique gouvernementale. Il est alors difficile de changer de résidence sans autorisation. Ainsi, dans le Nord, près de six déplacements sur dix se font dans le cadre de l'armée ou du service public.

Près de la moitié de la population active du Nord a changé de province au moins une fois au cours de sa vie active, et environ 10 % ont migré temporairement ou définitivement vers le Sud. C'est dans l'armée que la mobilité géographique a été proportionnellement la plus forte, mais en nombre absolu, les affectations de fonctionnaires ou employés d'entreprises publiques représentent la plus grande fréquence. La moitié de l'ensemble des migrations (définitives ou temporaires, entre 1974 et 1989) est le fait d'agents de l'État. Sur plus de 100 mouvements du Nord au Sud, la moitié sont des affectations de fonctionnaires. Les migrations vers le Sud de personnes n'apparte-

nant pas au secteur d'État (inactives ou travaillant à leur propre compte) sont beaucoup moins importantes, alors qu'elles le sont tout autant que pour les agents de l'État, relativement à la population moyenne, quand il s'agit des changements de provinces dans le Nord du Viêt-Nam.

L'impact des départs vers le Sud sur la population d'origine est important. Environ un agent de l'État originaire du Nord sur dix a travaillé dans le Sud, ou y travaille encore. Cette estimation est probablement minorée par les caractéristiques de l'échantillon. La part des agents de l'État âgés de 40 ans et plus ayant été affectés au Sud était sans doute plus importante.

La quasi-totalité des fonctionnaires du Nord mutés au Sud provient de la capitale, Hanoi. Ce sont en effet des cadres affectés aux services centraux de l'administration. La part de ces agents de l'État ayant migré au Sud est très importante. Un sur trois (par rapport à la population moyenne des agents de l'État résidant à Hanoi entre 1974 et 1989) a été affecté un temps au Sud. Les années où ces affectations furent les plus importantes, entre 1978 et 1980, un fonctionnaire sur dix était chaque année envoyé dans le Sud. Ramené aux seuls agents de l'État de Hanoi, l'impact des migrations vers le Sud est donc considérable. L'administration centrale du Nord fut largement ponctionnée pour assurer l'administration du Sud, ou plutôt la relayer puisque le pouvoir central était à Hanoi. Par contrecoup, l'administration du Sud est, à partir de 1978, aux mains de fonctionnaires venus du Nord. Ceux-ci augmentent chaque année et constituent en 1990 plus de 10 % des agents de l'État du Sud.

11. Le Doi Moi (renouveau en vietnamien) est une nouvelle politique économique mise en place en décembre 1986 avec, parmi de nombreuses mesures, un dégraissage des effectifs de l'administration et des entreprises publiques.

Les migrations sont beaucoup moins importantes au Sud et ont un profil tout à fait différent de celles du Nord. Les mouvements migratoires (changements de province) touchent un quart de la population moyenne, soit deux fois moins qu'au Nord. Les déplacements d'agents de l'État y sont minoritaires, la plupart des changements de provinces étant le fait de personnes travaillant à leur propre compte ou inactives (en raison de mariage par exemple). Les migrations du Sud au Nord sont peu nombreuses (2,4 % de la population moyenne) et concernent principalement des retours de personnes originaires du Nord, en majorité des fonctionnaires.

#### *Caractéristiques des migrants*

Les personnes qui ont migré du Nord au Sud ou du Sud au Nord pendant la période 1975-1989 sont presque toutes (95 %) nées au Nord. Les 59 mouvements du Sud au Nord sont tous des retours de personnes originaires du Nord, partis dans le Sud avec l'armée ou comme personnel de l'État affecté dans une province du Sud. Sur les 103 personnes ayant migré du Nord au Sud pendant la même période, dont 7 nées au Sud (il s'agit probablement de Sud-Vietnamiens qui avaient rejoint le Nord pendant la guerre), un tiers sont revenues dans le Nord avant 1990, quelques-unes dans les années suivantes. En 1996, plus de la moitié des personnes parties dans le Sud à partir de 1975 y étaient toujours établies.

Cependant, beaucoup de ces migrants avaient des origines dans le Sud par leur père. En effet, avant 1954, des Vietnamiens du Sud allaient plus facilement travailler dans le Nord, dans l'administration coloniale ou les entreprises du Nord. Certains ont rejoint la République Démocratique en 1954 et se sont établis au Nord, où ils se sont mariés et ont eu des enfants. Il est intéressant de constater que ces derniers sont nombreux parmi les migrants d'après 1975. Du coup, ces mouvements du Nord au Sud de 1975 à 1990, y compris les affectations de fonctionnaires, prennent l'allure d'un retour au pays. Parmi les migrants partis du Nord à partir de 1975 et établis dans le Sud, la moitié, nés dans le Nord, ont leur père originaire du Sud. Il est probable que les affectations d'agents de l'État dans le Sud prenaient en compte ce critère, ce qui tempère l'idée d'une mainmise des Vietnamiens du Nord sur le Sud.

Toutes migrations confondues, les femmes constituent 31 % des mouvements migratoires. Elles ont proportionnellement un peu moins nombreuses à migrer d'une région à l'autre ou vers l'étranger. Ces mouvements représentent 22 % des mouvements migratoires

des femmes, contre 27 % pour les hommes. La raison est qu'elles sont très peu nombreuses dans l'armée. Si l'on ne considère que les mouvements « civils », les femmes représentent presque la moitié des mouvements migratoires des fonctionnaires affectés du Nord vers le Sud, ce qui est remarquable. Les femmes changent de travail aussi fréquemment que les hommes, mais elles sont moins nombreuses à se déplacer sauf lorsqu'il s'agit d'affectation de postes de l'État. Il n'y a donc pas de discrimination par genre dans les affectations au Sud.

Les migrants ont en général un meilleur niveau d'éducation que les non migrants. Cela traduit en fait la plus grande proportion d'agents de l'État parmi les migrants. En effet, au Viêt-Nam, les personnes qui faisaient des études universitaires étaient, jusqu'au début des années 1990, systématiquement embauchées dans les services de l'État. Parmi ceux qui travaillent ou ont travaillé pour l'État, près de 40 % ont un diplôme universitaire ou d'enseignement professionnel supérieur, alors que cette proportion n'est que de 2 % pour le reste de la population active de 1996 (Oudin, 2003). Les migrants du Nord au Sud sont d'un niveau d'éducation supérieur aux non migrants, même pour le seul secteur d'État. Les personnes envoyées dans le Sud étaient plutôt mieux éduquées, ou avaient une formation supérieure à la moyenne. C'était en effet des personnes ayant un certain niveau de responsabilité qui étaient affectées au Sud.

Après la réunification du pays, on aurait pu penser que l'administration centrale, sise à Hanoi, s'ouvrirait à des fonctionnaires provenant de toutes les régions du pays. En particulier, dans un processus de réunification, il aurait été assez logique de mélanger du personnel issu d'administrations jusque-là opposées. Il n'en a rien été. Alors qu'au plus haut niveau (instances du Parti Communiste, gouvernement), une certaine parité est de mise, ce n'est absolument pas le cas dans l'administration. Dans l'échantillon, nous n'avons aucun cas de migration, même temporaire, de personnes originaires du Sud vers le Nord entre 1975 et 1989 (il y a quelques cas antérieurs à ces dates). Les Vietnamiens du Sud ne montent pas à Hanoi, sauf pour de courts séjours, alors que l'inverse est fréquent. Actuellement, il est rare de rencontrer un employé de l'administration centrale à Hanoi qui soit originaire du Sud. En revanche, la reprise en main de l'administration du Sud par les fonctionnaires du Nord est claire. Elle était effective en 1986: 12 % des agents de l'État des provinces du Sud étaient des fonctionnaires envoyés du Nord à partir de 1975 (47 cas sur 455 agents de l'État

dans le Sud). En 1996, un fonctionnaire de Ho Chi Minh Ville sur six est originaire du Nord.

Ces mouvements migratoires dans un sens seulement impriment leur marque sur le peuplement du Sud. À la date de l'enquête, en 1996, il est possible d'observer un fort contraste entre le Nord et le Sud quant à l'origine géographique de la population. Comme l'on dispose aussi de l'origine du père des chefs de ménage, on peut établir plus sûrement l'origine des personnes de l'échantillon en fonction de leur lieu de résidence (**TABLEAU 3**).

Alors qu'au Nord, 98 % des chefs de ménage et de leurs conjoints sont originaires du Nord (ils y sont nés ainsi que leur père), il en va tout autrement dans le Sud où près du quart de la population étudiée (36 % pour Hô Chi Minh Ville) a des origines dans l'autre partie du Viêt-Nam ou à l'étranger.

À Hô Chi Minh Ville, plus du quart des chefs de ménage ou de leurs conjoints sont nés du Nord, mais beaucoup d'entre eux semblent avoir des origines dans le Sud si l'on se réfère au lieu de naissance de leur père. De plus, 11,5 % des chefs de ménages de Hô Chi Minh Ville sont nés au Sud mais d'un père né au Nord. La plupart sont des enfants des personnes ayant migré après 1954 vers le Sud. Ainsi, la population de la grande ville du Sud Viêt-Nam compte un tiers des ménages originaires ou en provenance du Nord. Les ménages d'origine étrangère (chinoise), presque inexistantes au Nord, forment 3 % des ménages du Sud (5,4 % à Hô Chi Minh Ville).

**TABLEAU 3**

Origine des chefs de ménage et conjoints, et origine de leur père

	Nord	Sud	HCM	Total
Nés au Nord, père né au Nord	98,0	7,9	14,8	1520
dont migrants de 1975 à 1989	-	1,1	1,4	
Nés au Nord, père né au Sud	0,7	6,6	11,7	154
dont migrants de 1975 à 1989	-	1,0	1,1	
Nés au Sud, père né au Nord	0,4	6,5	11,5	146
Nés au Sud, père né au Sud	0,4	77,0	64,1	1689
Nés au Sud, père né à l'étranger	0,0	0,9	1,1	20
Nés à l'étranger	0,4	1,1	2,4	31
Effectif total (100 %)	1375	2185	715	3560
dont migrants de 1975 à 1989	-	2,3	2,7	

Source: enquête ORSTOM-MOLISA, 1996

Nous avons posé la question de savoir si les affectations de fonctionnaires pouvaient être assimilées à des migrations, d'un point de vue démographique. Ces affectations, en principe temporaires, ont très nettement une portée politique et sont intéressantes d'un point de vue historique. Mais leur impact démographique pouvait sembler négligeable, surtout à l'échelle du pays tout entier.

Cette étude montre que la migration du Nord au Sud du Viêt-Nam a bel et bien repris à partir de la réunification du pays, et que les migrations d'agents de l'État en constituent un aspect non négligeable, parallèlement aux migrations de paysans non étudiées ici. Malgré des limitations dues aux données utilisées, on peut conclure que les mouvements de personnes du Nord vers le Sud du Viêt-Nam après la réunification du pays, même s'ils n'ont pas un caractère massif, s'avèrent quantitativement significatifs. Ils le sont par rapport à la population de départ, et le sont également par rapport à la population de la région d'accueil. Pour certaines catégories de la population, en particulier les agents de l'État, l'impact des déplacements est très significatif. L'impact est également plus fort dans certaines zones géographiques, en particulier Hanoi pour les départs, et Hô Chi Minh Ville pour les arrivées.

Les deux tiers des personnes parties dans le Sud entre 1975 et 1989 y sont restés. Les migrations, même par affectation administrative, ont donc l'allure de migrations définitives. Parmi ces migrants restés dans le Sud, il y a cinq couples constitués à Hanoi avant le départ. Pour les autres, l'enquête ne permet pas d'établir avec certitude s'ils se sont mariés dans le Sud ou avant de partir. En effet, si le conjoint est inactif en 1996, on ne dispose pas des informations sociodémographiques le concernant. Ce qui est certain, c'est que tous ces migrants demeurés dans le Sud (sauf 2) ont un conjoint originaire du Nord. Il peut s'agir d'un conjoint ayant migré en même temps (mais non actif), ou bien d'un conjoint provenant d'une famille du Nord établie dans le Sud lors de vagues migratoires antérieures (notamment celle de 1954). Quoi qu'il en soit, les Vietnamiens du Nord établis dans le Sud se marient de préférence entre eux, à la première génération.

Il est difficile d'établir des conclusions fermes sur le maintien de ces personnes dans le Sud, même si elles y ont passé entre 10 et 20 ans de leur vie. S'agit-il de la continuation d'une politique de reprise en main entamée vingt ans auparavant, donc de fonctionnaires dont

l'affectation se prolonge (et qui pourraient retourner chez eux pour leur retraite), ou ces familles ont-elles fait souche? Leurs enfants, qui ont grandi dans le Sud, vont-ils y rester, ou se sentent-ils toujours du Nord?

Parmi les personnes qui ne sont pas originaires du Sud mais y résident en 1996, quelle est la part des migrations du Nord vers le Sud depuis la réunification, et en particulier celle des fonctionnaires mutés au Sud pendant cette période? En 1990, sur 445 personnes travaillant pour l'État (administration, éducation, entreprises publiques), 49, soit 11 %, avaient migré du Nord (en général de Hanoi) depuis 1975. A Hô Chi Minh Ville, la proportion d'agents de l'État ayant été mutés depuis le Nord atteignait 12 %. Sachant que la plupart des agents de l'État dans le Sud sont affectés à des tâches d'administration locale, dans les écoles et centres de santé provinciaux ou communaux, la part d'agents originaire du Nord est prépondérante dans les services centraux situés au Sud.

Les agents de l'État ne constituaient en 1990 que 20 % de la population active au Sud, et la part des personnes venant du Nord dans l'ensemble de la population active est donc limitée. En revanche, la mainmise du Nord, par l'intermédiaire des agents envoyés depuis Hanoi, est indéniable et durable.

Les migrations d'après-guerre ne sont qu'un élément des mouvements de population séculaires qui caractérisent le Viêt-Nam. De nombreuses vagues migratoires, presque toujours du Nord vers le Sud, ont marqué le Viêt-Nam depuis plusieurs siècles et constituent l'un des fils de la formation de la nation vietnamienne (Papin, 1999). Interrompues pendant vingt ans, ces migrations ont repris sous différentes formes dès la réunification du pays en 1976. Jusqu'en 1990, les migrations sous toutes leurs formes étaient encadrées par l'État.

Ces migrations du Nord vers le Sud tendent à devenir définitives. Elles n'ont certes pas un caractère massif, ne sont pas, comme les migrations vers les hauts plateaux du centre, le fruit d'une politique migratoire, ou de nécessités économiques. Elles sont le produit d'autres considérations politiques, qui n'ont pas de motivation d'ordre démographique (peuplement, relâchement des contraintes démographiques sur le lieu d'origine). Enfin, elles ont aussi un caractère de retour pour une population exilée précédemment en raison de la coupure du pays pendant vingt ans.

Les mutations de fonctionnaires de Hanoi dans le Sud du pays ont de fait pris un caractère de migration. Même si les affectations d'agents de l'État du Nord vers

le Sud du Viêt-Nam après 1975 ne relevaient pas d'une politique de peuplement, ces déplacements ont eu un impact certain sur le peuplement et, à ce titre, s'inscrivent, parmi d'autres flux, dans le mouvement séculaire d'occupation des terres – et maintenant des villes – par les Kinh (Vietnamiens) venus du Nord.

## BIBLIOGRAPHIE

- BUI TIN. 1995. *Following Ho Chi Minh. The Memoirs of a North Vietnamese Colonel*. London, C. Hurst & Company, 202 p.
- DANG ANH., S. GOLDSTEIN et J. McNELLY. 1997. « Internal Migration and Development in Vietnam », *The International Migration Review*, 31, 2 : 312-337.
- DESBARATS, J. 1987. « Population Redistribution in the Socialist Republic of Vietnam », *Population and Development Review*, 13, 1 : 43-76.
- FRIANG, B. 1976. *La mousson de la liberté*. Paris, Plon, 320 p.
- GENERAL STATISTICAL OFFICE (GSO). 1997. *Statistical Yearbook*. Hanoi, Statistical Publishing House, 448 p.
- HARDY, A. 2003. *Red Hills. Migrants and the State in the Highlands of Vietnam*. Honolulu, University of Hawaii Press, 359 p.
- HUYNH Tran Duc. 1976. « Journal d'un libéré », dans B. FRIANG, *La mousson de la liberté*. Paris, Plon, 320 p.
- LOUDIN, X. 2003. « L'emploi au Vietnam », dans B. de TRÉGLODÉ et S. DAUVERT, éd. *Le Vietnam contemporain*. Paris, IRASEC, Karthala : 265-291.
- PAPIN, P. 1999. *Viêt Nam. Parcours d'une nation*. Paris, La Documentation Française, 208 p.
- PIKE, D. 1976. « Vietnam during 1976: Economics in Command », *Asian Survey*, 17, 1 : 34-42.
- RUMMEL, R. J. 1997. *Statistics of Democide: Genocide and Mass Murder since 1900*. Charlottesville, Virginia, University of Virginia School of Law, Center for National Security Law, 544 p.
- THAYER, C. A. 1988. « Political Development in Vietnam 1975-1985 », dans C. MACKERRAS, R. CRIBB et A. HEALY, éd. *Contemporary Vietnam. Perspectives from Australia*. North Wollongong, University of Wollongong Press, 175 p.
- VIENNE de, M.-S. 1994. *L'économie du Viêt-Nam, 1955-1995, bilan et prospective*. Paris, CHEAM, 223 p.
- VO NHAN TRI. 1990. *Vietnam's Economic Policy since 1975*. Singapore, Institute of Southeast Asian Studies, 253 p.

## REGARD HISTORIQUE SUR LA QUANTIFICATION DE LA MIGRATION DE REFUGE ET APPLICATION AU CAS DU TCHAD

Danièle LALIBERTÉ<sup>1</sup>

Parmi les mouvements de population se manifestant à travers le monde, les migrations forcées se placent au premier rang des phénomènes d'actualité en raison de leur ampleur, mais aussi de leurs implications humanitaires et politiques. La recherche sur la migration de refuge s'avère ainsi particulièrement pertinente. Or, les ressources sont rarement disponibles pour réaliser des enquêtes à grande échelle spécifiquement axées sur ces migrants.

Par ailleurs, les opérations de collecte élaborées à d'autres fins ne distinguent généralement pas les réfugiés et les personnes déplacées, pour ne nommer que ceux-là, des autres catégories de personnes. L'étude de ces mouvements est donc largement tributaire des informations produites par les organismes humanitaires, en particulier du Haut Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés (HCR). L'implication du HCR dans la collecte, l'analyse, la gestion et la diffusion des statistiques est devenue de plus en plus déterminante avec le temps. L'amélioration de son système d'information statistique (SIS), la démocratisation de l'accès aux données par des publications annuelles et la mise en œuvre d'une base de données sur Internet ont contribué à l'avancée des connaissances sur les personnes relevant de sa responsabilité. C'est ainsi que la présente étude porte sur la quantification des migrations de refuge à partir de ces sources. Deux questions guident la stratégie de recherche : l'évolution de la pensée institutionnelle du HCR a-t-elle favorisé la production de statistiques de qualité ? La démocratisation de l'accès aux données du HCR facilite-t-elle la recherche sur les migrants forcés ? Après un survol historique du cadre conceptuel et des catégories statistiques, nous approfondissons le discours du HCR à partir des rapports statistiques annuels de 1994 à 2004 et de la base de données du site Web (consultée en mai 2007). L'évolution

de la pensée institutionnelle à l'égard des statistiques et de la qualité du SIS est retracée. Puis, à partir du cas du Tchad, nous comparons l'estimation de l'ampleur de la migration de refuge de 1979 à 1994 permise par les données disponibles durant les années 1990 à celle réalisable à l'heure actuelle de la démocratisation du système d'information. Enfin, en guise de conclusion, quelques réflexions sur les besoins en information de la recherche démographique sont présentées.

### Résultats

Dès la création du HCR par l'Assemblée générale des Nations unies en 1949, la nécessité de dénombrer ses bénéficiaires est affirmée, et la collecte de données est inscrite dans son mandat en vertu de sa fonction de protection. La Convention de 1951 et le Statut du HCR (1950) comportent ainsi des articles concernant la collecte et la diffusion des statistiques. Le SIS du HCR a d'abord été conçu comme une composante mineure de son système d'information de gestion (SIG), avant de devenir un élément clé de la réponse aux besoins fondamentaux des populations en crise. Si les intervenants sur le terrain ont très tôt reconnu l'importance de l'information statistique, dans les faits la compilation et l'analyse systématique de données agrégées sont plus récentes. Elles sont reliées à la création d'une unité statistique et au recrutement d'un

1. Université de Montréal, Montréal, Canada : danièle.laliberte@umontreal.ca

statisticien (1992), événements précédant l'intensification des activités statistiques du HCR. Auparavant, les statistiques ne suscitaient guère d'intérêt en pratique, pour des raisons politiques et à cause du rare recours à des indicateurs pour mesurer l'efficacité des opérations. À travers le temps, les organismes gouvernementaux, non gouvernementaux et internationaux, les conseillers et décideurs politiques se sont ajoutés au rang des utilisateurs de données probantes. Les statistiques de population sont devenues le fondement de la conception, du suivi et de l'évaluation de programmes d'assistance et de protection. Durant les années 2000, le HCR a élargi son action en fournissant un appui méthodologique pour compiler et analyser les statistiques, tout en aspirant à devenir un interlocuteur clé des chercheurs et de toutes les personnes intéressées par l'évolution des déplacements forcés et par les liens existant entre asile et migration.

### **De l'évolution des concepts et catégories statistiques**

La comparabilité historique des statistiques du HCR dépend en premier lieu de l'évolution du cadre conceptuel et des catégories statistiques. Les concepts juridiques élaborés durant les années cinquante et les années soixante sont demeurés à ce jour la trame de fond du SIS. Cependant, son implication auprès d'autres groupes, dès le début des années 1990, a entraîné l'adoption de l'expression « population relevant de la compétence du HCR », désignant l'ensemble des personnes auxquelles il offre assistance et protection, à la demande du Conseil de Sécurité, de l'Assemblée générale ou des diverses agences des Nations unies. Il a ainsi surmonté les limites sociologiques des concepts à fondement juridique, en adoptant judicieusement les catégories statistiques qui répertorient chacune des populations relevant de sa responsabilité. Avant le milieu des années 1990, les rapports statistiques étaient centrés sur les réfugiés, pour ensuite s'élargir aux rapatriés, aux personnes déplacées à l'intérieur, aux personnes déplacées à l'intérieur revenues dans leur lieu d'origine, aux demandeurs d'asile, aux apatrides et aux personnes à risque dans leur pays ou sous protection temporaire. La comparabilité historique et géographique des statistiques est dans l'ensemble envisageable ; le manque d'harmonisation des procédures et règles effectives de détermination du statut de réfugié a certainement plus de répercussions sur les analyses historiques.

### **De la responsabilité de la collecte à la qualité des données**

Les statistiques du HCR proviennent de ses propres systèmes d'enregistrement, des recensements, des enquêtes de santé, des enquêtes démographiques et des estimations visuelles réalisées à des fins d'extrapolation. Des systèmes d'enregistrement séparés existent dans ses pays d'intervention pour les réfugiés résidant dans les camps, en zone urbaine ou parmi les populations. Les statistiques sur les réfugiés non bénéficiaires d'une assistance sont généralement fondées sur la distribution de cartes d'identité, sur des recensements démographiques ou des enquêtes. L'entité de facto responsable de la production des statistiques du HCR varie d'un pays à l'autre et à l'intérieur des pays. Trois scénarios de collecte coexistent :

- 1) gestion de l'enregistrement des réfugiés par le HCR conjointement avec les gouvernements des pays en développement (parfois avec les ONG) quand leurs capacités sont insuffisantes ;
- 2) assistance financière et/ou technique des gouvernements des pays dotés d'une meilleure capacité ;
- 3) compilation, suivi et standardisation des données produites par les gouvernements des pays industrialisés.

Le rôle du HCR varie donc d'une assistance technique limitée à la gestion quotidienne des enregistrements.

Le HCR souligne l'existence d'écarts entre les chiffres officiels et les estimations des travailleurs humanitaires, différences qu'il convient de réconcilier. En effet, la qualité des données est affectée par des facteurs contextuels reliés aux crises humanitaires : perméabilité des frontières, imprévisibilité des événements, fluidité des situations... Les intérêts économiques et politiques des bénéficiaires, des gouvernements et même des agences d'aide humanitaire sont susceptibles de biaiser les dénombrements. Faute d'avoir une emprise directe sur ces aspects, le HCR estime toutefois réduire les facteurs de risque en agissant directement sur le SIS. Tout en visant le maximum de complétude, il reconnaît la difficulté de capter tous les mouvements, faute d'une implication directe auprès des populations.

De même, la qualité des systèmes de collecte varie selon les zones d'intervention, en fonction des types de migrants et de leur statut à l'égard de l'assistance. Ainsi, le dénombrement des réfugiés directement assistés est plus facile, surtout s'ils se sont enregistrés sur une base individuelle, familiale ou au niveau du ménage. Le rapatriement des réfugiés est mieux documenté que les

déplacements à l'intérieur et que le retour des personnes déplacées, car ils se meuvent dans un espace plus contrôlé et séparé par une frontière internationale. La présence du HCR aux frontières lors des rapatriements organisés facilite leur dénombrement, mais leur caractère souvent spontané et informel compromet la qualité des données. Les difficultés d'accès des travailleurs humanitaires aux personnes déplacées en raison de l'insécurité, le caractère collectif et de courte durée de leur assistance compromettent le dénombrement. Le fait qu'aucune instance n'en soit officiellement responsable, et que leur statut ne soit pas institutionnalisé, complique d'autant plus la collecte de données.

Le HCR revoit ses pratiques de collecte dès 1994 afin de compenser l'effet de ces conditions externes. À long terme, il vise à mettre en place des systèmes d'enregistrement fiables, au profit des activités d'assistance et de protection. Les sections méthodologiques des rapports des années 1990 abordent divers problèmes concernant les pratiques de dénombrement. La réflexion institutionnelle sur la qualité des données et la gestion des statistiques s'approfondit avec le temps, en faisant appel à un vocabulaire beaucoup plus proche du domaine démo-statistique. La nouvelle série statistique inaugurée pour l'année 2001 constitue un important jalon méthodologique; on y liste pour la première fois les principales sources de données par pays de collecte. Les objectifs, forces et limites des diverses sources et méthodes de collecte y sont décrits de manière nettement plus détaillée. Les rapports suivants s'inscrivent dans la même lancée; ainsi, celui de 2002 présente un tableau comparatif des définitions et des catégories par pays. L'ajustement des données est parfois effectué rétrospectivement afin d'assurer le maximum de comparabilité. On souligne le défi posé par la compilation et la comparaison des statistiques sur les pays en développement et les pays industrialisés. Si dans le premier cas les réfugiés *prima facie* arrivent en masse et s'établissent dans des camps, la demande d'asile dans les pays développés est faite individuellement et le recrutement des réfugiés s'effectue dans le cadre de programmes de réinstallation. Selon le HCR, malgré ces limites méthodologiques, dans l'ensemble les estimations reflètent relativement bien la population réfugiée de fait.

### Le cas du Tchad

Nous allons maintenant vérifier dans quelle mesure la démocratisation de l'accès aux données a facilité l'appréciation des migrations de refuge en reconsidérant

le cas particulier du Tchad, traité lors d'une recherche antérieure pour la période 1979 à 1994 (Laliberté, 1999). Nous étions à l'époque confrontée au manque d'exhaustivité de données primaires imprécises, fréquemment regroupées ou répétées dans des listes partielles, à couverture géographique et temporelle variable et limitée. Les statistiques du HCR alors disponibles concernaient généralement les pays d'asile, alors qu'elles existaient aussi par pays d'origine puisqu'elles ont ensuite été publiées rétroactivement. C'est ainsi que notre étude faisait alors appel aux données de l'United States Committee for Refugees (USCR), elles-mêmes fondées sur les estimations du HCR et d'autres sources (agences des Nations unies, organismes non gouvernementaux, journaux...). Alors que la fin de l'année civile constituait le point de référence temporel du HCR, l'USCR comptabilisait les personnes présumées en besoin d'assistance et de protection à un moment précis de l'année, sur la base des informations disponibles au cours des 12 mois précédant l'année de publication du rapport.

Selon les statistiques de l'USCR, les stocks de réfugiés tchadiens résultaient tantôt de migrations massives, tantôt de migrations de groupes espacées dans le temps de 1979 à 1994 (Laliberté, Laplante et Piché, 2003). Des stocks plus considérables de réfugiés tchadiens sont enregistrés au début de la guerre civile en 1980-1981 (396 000), lors des massacres de la population du Sud en 1984 (176 300), en 1986 (122 719) et en 1987 (65 520). Le Cameroun, le Soudan et le Nigéria étaient alors les principaux pays d'asile de ces migrants. En 1993, le premier Recensement général de la Population et de l'Habitat du Tchad dénombrait 175 275 migrants de retour, dont 43,9 % du Cameroun, 22,8 % du Soudan, 14,3 % du Nigéria, 13,5 % de Centrafrique et 5,5 % d'autres pays africains (République du Tchad, 1994: 57 et République du Tchad, 1995: 85). Le principal afflux de réfugiés tchadiens au Cameroun est survenu en 1980-1981 (266 000), au Soudan en 1984-1985 (121 000) et en République centrafricaine en 1984-1985 (37 000). Durant les années 1980, d'autres pays d'Afrique de l'Ouest ont accueilli suffisamment de réfugiés tchadiens pour être répertoriés par l'USCR (Niger, Bénin, Burkina Faso, Ghana, Côte-d'Ivoire, Congo et Égypte).

La perception de l'ampleur de ces migrations à partir des statistiques rendues accessibles par le HCR en 2007 procure une image quelque peu différente. Ainsi, en comparant le portrait initial de l'USCR pour la période 1986 à 1994 (421 339) à ce que révèle la base de données du site Web du HCR en mai 2007 (1 064 257), on

constate une différence de 642 918, correspondant à un écart annuel moyen de 71 435 personnes. Les divergences sont plus fortes dans le cas du Cameroun (394 977) et du Soudan (250 272). Seule la catégorie « autres » est plus élevée pour l'USCR. On peut également caractériser les réfugiés tchadiens à l'aide de séries statistiques historiques ajustées rétrospectivement dans les rapports de 2001 et 2004. De 1990 à 2004, 64 194 réfugiés avaient été omis des tableaux publiés parce qu'ils provenaient de pays d'asile jugés secondaires. À travers le temps, les statistiques du HCR permettent d'étudier les migrations de refuge du Tchad à diverses phases de la migration (refuge, rapatriement, réinstallation...) et en fonction d'un plus grand nombre de variables (statut relatif à l'assistance du HCR, âge et sexe...), mais selon des paramètres variables d'une année à l'autre, ce qui ne facilite pas les comparaisons historiques.

---

Le HCR accorde vraisemblablement une valeur utilitaire croissante à son SIS et manifeste dans son discours la volonté délibérée d'améliorer la qualité des données. Ses révisions rétrospectives des statistiques sont en ce sens particulièrement significatives. Cependant, il ne dévoile pas suffisamment de détails sur sa démarche méthodologique pour permettre de juger de l'adéquation et de la pertinence des modifications apportées. Diverses questions demeurent d'ailleurs en suspens à l'égard de la complétude, de l'exactitude, de la précision et de la marge d'erreur, face auxquelles les utilisateurs sont susceptibles d'avoir des exigences variables. Alors que le recours à la base de données sur Internet est de prime abord plus attrayant que la consultation des rapports publiés annuellement, en contrepartie, l'absence de détails méthodologiques compromet le jugement critique.

Le potentiel scientifique de ces statistiques, en premier lieu collectées pour faciliter les activités humanitaires, demeure limité à l'heure actuelle. Fondamentalement, la question de départ est de déterminer comment la population ayant effectué une migration forcée se renouvelle. Le HCR vise en premier lieu la population relevant de sa compétence, qui, après l'événement migratoire initial et à la suite d'autres migrations, évolue par des « mouvements » légaux : naturalisations, déterminations, changements et cessations de statuts, lesquels provoquent des entrées et des sorties au sein de la population et donc des changements mesurables statistiquement. Le mouvement

naturel (naissances et décès) est difficilement capté, surtout à l'extérieur des zones d'intervention. Il serait intéressant de réfléchir à des stratégies de collaboration en matière de collecte et d'analyse qui favoriseraient la compréhension des mécanismes et processus de renouvellement des populations en crise, et élucideraient les déterminants et conséquences des migrations forcées.

## BIBLIOGRAPHIE

- LALIBERTÉ, D. 1999. *L'effet de la migration de refuge sur la nuptialité tchadienne*. Thèse de Ph. D. en démographie, Université de Montréal, 234 p.
- LALIBERTÉ, D., B. LAPLANTE et V. PICHÉ. 2003. « The Impact of Forced Migration on Marital Life in Chad », *European Journal of Population*, 19: 413-435.
- RÉPUBLIQUE DU TCHAD. 1994. *Recensement général de la Population et de l'Habitat 1993. Rapport de synthèse*. Séminaire-atelier sur la finalisation des rapports d'analyse tenu à Darda du 15 novembre au 15 décembre 1994. Ndjamena, Bureau central du Recensement, 68 p.
- RÉPUBLIQUE DU TCHAD. 1995. *Recensement général de la Population et de l'Habitat 1993*. Ndjamena, Migrations-urbanisations, vol. III, analyse, Tome 4, 164 p.
- UNHCR. 1995. *Populations of Concern to UNHCR. A Statistical Overview 1994*. Genève, UNHCR, document non paginé.
- UNHCR. 1996. *Populations of Concern to UNHCR. A Statistical Overview 1995*. Genève, UNHCR, document non paginé.
- UNHCR. 1997. *Populations of Concern to UNHCR. A Statistical Overview 1996*. Genève, UNHCR, document non paginé.
- UNHCR. 1998. *Refugees and Others of Concern to UNHCR. 1997 Statistical Overview*. Genève, UNHCR, Statistical Unit, July, document non paginé.
- UNHCR. 1999. *Refugees and Others of Concern to UNHCR. 1998 Statistical Overview*. Genève, UNHCR, document non paginé.
- UNHCR. 2000. *Refugees and Others of Concern to UNHCR. 1999 Statistical Overview*. Genève, UNHCR, Registration and Statistical Unit, Programme Coordination Section, July 2000, document non paginé.
- UNHCR. 2002a. *Statistical Yearbook 2001. Refugees, Asylum-seekers and Other Persons of Concern. Trends in Displacement, Protection and Solutions*. Genève, UNHCR, October, 165 p.
- UNHCR. 2002b. *Refugees and Others of Concern to UNHCR. 2000 Statistical Overview*. Genève,

UNHCR, Population Data Unit, June, pagination multiple.

UNHCR. 2004a. *2003 Global Refugee trends. Overview of refugee populations, New Arrivals, Durable Solutions, Asylum-seekers and Other Persons of Concern to UNHCR*. Genève, UNHCR, Population Data Unit/PGDS Division of Operational Support, 15 June 2004, document non paginé.

UNHCR. 2004b. *Statistical Yearbook 2002. Trends in Displacement, Protection and Solutions*. Genève, UNHCR, July, 80 p.

UNHCR. 2005. *Statistical Yearbook 2003. Trends in Displacement, Protection and Solutions*. Genève, UNHCR, May, 515 p.

UNHCR. 2006. *Statistical Yearbook 2004. Trends in Displacement, Protection and Solutions*. Genève, UNHCR, 54 p.

UNHCR. *Notes on the Activities of the UNHCR*. Consultées pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 1986 au mois de juillet 1990.

UNHCR. *Weekly Notes on the Activities of the UNHCR*. Consultées pour la période du 2 novembre 1979 au 21 juin 1986.

USCR. *World Refugee Survey*. New York/Washington, publications consultées de 1981 à 1995.

UNHCR. Statistiques du site de UNHCR. [En ligne: <http://www.unhcr.fr/cgi-bin/texis/vtx/statistics> (page consultée le 16 octobre 2008)].

CHAPITRE 5

**Mortalité  
& santé  
à travers  
le temps**



# LA MORTALITÉ MATERNELLE EN BELGIQUE AU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE.

Aux origines de la médicalisation de l'accouchement

Godelieve MASUY-STROOBANT<sup>1</sup>

Aujourd'hui, la mortalité maternelle est encore très – trop – élevée dans nombre de pays du Sud où elle atteint des niveaux proches de ceux qu'on enregistrerait en Europe au XIX<sup>e</sup> siècle. D'autres similitudes peuvent être relevées : en Europe, l'accouchement était alors essentiellement une « affaire de femmes », il avait lieu au domicile de l'accouchée et était assisté par une matrone ou accoucheuse traditionnelle, investie de cette fonction par la communauté.

Retracer l'histoire de la mortalité maternelle en Belgique, c'est aussi identifier les innovations qui ont, par étapes, permis de la maîtriser : on peut y lire l'importance de la pratique de l'asepsie<sup>2</sup> autour de l'accouchement pour prévenir les infections et la mise au point de techniques chirurgicales pour faire face aux accouchements dystociques<sup>3</sup> vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Face à ces nouvelles pratiques, dont l'efficacité est surtout commentée dans les milieux médicaux, la résistance des matrones traditionnelles, exerçant dans l'illégalité depuis la loi de 1818 qui instaure et

organise la formation des sages-femmes, est régulièrement dénoncée par le corps médical jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle. Cette histoire est aussi celle d'une sorte de révolution culturelle qui verra les médecins-hommes remplacer les matrones – et même les sages-femmes formées par eux – au chevet des accouchées, l'hôpital muer de lieu d'asile en lieu de soins, et l'hospitalisation de l'accouchement se généraliser au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, quand l'assurance maladie obligatoire en rend le coût accessible même aux plus démunies. Cette histoire belge est – à l'exception des Pays-Bas qui ont su organiser une maternité sans risque en maintenant une partie importante des accouchements à domicile – aussi celle de toute l'Europe occidentale, où médicalisation et hospitalisation de l'accouchement se sont conjuguées pour maîtriser la mort en couches.

## Accoucher : entre la vie et la mort

Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, la mortalité due à une « maladie suite des couches » devait atteindre environ 1 décès pour 100 accouchements en Belgique. Ce risque est récurrent et, avec une descendance moyenne de 5 enfants, la probabilité pour une mère de mourir en donnant la vie est de l'ordre de 5 %. Aujourd'hui, la mortalité maternelle est légèrement supérieure à 1 décès pour dix mille accouchements : c'est dire l'importance du risque mortel lié à la maternité au XIX<sup>e</sup> siècle. Les causes médicales en sont alors bien connues, mais guère maîtrisées : les mères meurent d'hémorragies, des suites d'accouchements

---

1. Centre de recherche en démographie et sociétés, Université catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve : godelieve.stroobant@uclouvain.be. Cette histoire de la mortalité maternelle s'inscrit dans un contexte plus large à la fois économique et social de protection de la mère et de l'enfant en Belgique décrit dans : G. Masuy-Stroobant et P. C. Humblet. 2004. *Mères et nourrissons. De la bienfaisance à la protection médico-sociale (1830-1945)*. Bruxelles, Labor.

2. L'asepsie est l'ensemble des méthodes préservant de la souillure microbienne tout ce qui est en contact avec la plaie opératoire : désinfection du champ opératoire, stérilisation des instruments, des pansements, des gants et des vêtements du chirurgien, etc.

3. La dystocie est une difficulté gênant ou empêchant le déroulement normal d'un accouchement, elle peut être d'origine fœtale ou maternelle. Au XIX<sup>e</sup> siècle, la malnutrition des jeunes femmes des classes pauvres s'accompagnait parfois de malformations du bassin qui ne permettaient pas le passage de l'enfant. Seules des interventions souvent risquées permettaient de sauver la mère et parfois l'enfant.

dystociques, d'éclampsie<sup>4</sup>, et surtout d'infections, parmi lesquelles la fièvre puerpérale<sup>5</sup> occupe une place de choix.

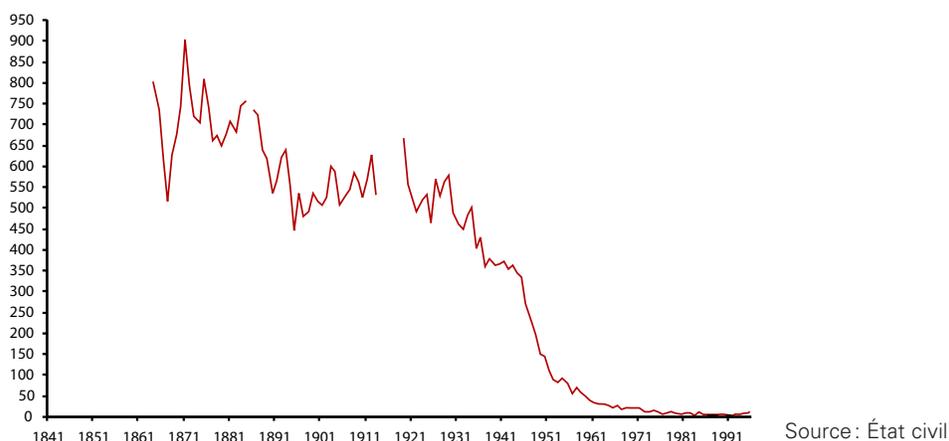
Les statistiques nationales rassemblées par Irvine Loudon (1992 : 449) pour les années 1875-1879<sup>6</sup> situent la Belgique (740 décès pour 100 000 naissances) assez défavorablement si on la compare aux Pays-Bas (410 ‰), à l'Angleterre (440 ‰), l'Écosse (470 ‰), au Danemark (500 ‰) et à l'Irlande (660 ‰) ; seule la Suède (890 ‰) affiche des chiffres plus élevés. S'il est certain que ces chiffres sous-estiment très largement, et à des degrés divers, la réalité, la statistique établie au niveau national depuis 1864 en Belgique permet globalement de suivre l'évolution de la mortalité maternelle pendant plus d'un siècle. C'est au cours des années 1880 et 1891 qu'une première amélioration s'observe, amenant le risque à se stabiliser autour de 550 décès pour 100 000 naissances. La pratique de l'antisepsie<sup>7</sup> dans

la pratique des accouchements est introduite vers 1880 (Charles, 1880b), suivie et complétée par l'asepsie dix ans plus tard (Charles, 1892), diminuant en partie le risque d'infections lors d'interventions obstétricales et surtout d'épidémies de fièvre puerpérale. Mais il faut attendre le recours aux sulfamides vers 1935, les antibiotiques et la généralisation de l'hospitalisation de l'accouchement au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, pour que soit enfin gagnée la lutte contre la mortalité maternelle. Cette évolution en paliers est, à peu de choses près, celle qui est observée dans d'autres pays d'Europe occidentale et du Nord, tandis qu'en Angleterre, la situation n'évolue guère avant 1935 (Loudon, 1992).

C'est bien au cours des dernières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle que se manifestent les premiers signes de cette véritable révolution (**GRAPHIQUE 1**).

#### GRAPHIQUE 1

La mortalité maternelle en Belgique, 1851-1995, pour 100 000 naissances



4. L'éclampsie est une affection grave survenant généralement en fin de grossesse et caractérisée par des convulsions associées à une hypertension artérielle. En l'absence de traitement, l'éclampsie peut, encore aujourd'hui, mettre en jeu la vie de la mère et de l'enfant.

5. La fièvre puerpérale est un état fébrile survenant dans la période qui suit un accouchement ou un avortement. Les germes responsables sont en général le streptocoque ou le staphylocoque. Hormis la prévention par des pratiques d'antisepsie et d'asepsie rigoureuses, il a fallu attendre la mise au point des sulfamides (introduits vers 1935) et plus tard encore des antibiotiques pour pouvoir la traiter.

6. Cette période précède l'introduction de l'antisepsie en obstétrique.

7. L'antisepsie renvoie à l'ensemble des moyens (moyens chimiques ou chaleur) utilisés pour lutter contre l'infection microbienne de surface. Elle précède la mise au point de l'asepsie.

Elle résulte de toute une série de transformations dans l'accompagnement de l'accouchement, la formation et les rôles respectifs des sages-femmes et des médecins et la mise en pratique de mesures préventives qui découlent directement des découvertes de Pasteur.

### **Matériel et méthodes ou comment reconstituer cette histoire**

En dehors de documents et comptes-rendus médicaux, l'histoire de la mortalité en couches n'a guère été traitée en Belgique (Vandebroek, 1991).

Les données chiffrées nécessaires au calcul du rapport de mortalité maternelle proviennent des statistiques de l'état civil. Les décès maternels sont rapportés au total des naissances de l'année, mort-nés compris. Si globalement la statistique des naissances est de bonne qualité au cours de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup>, en revanche, les décès classés sous la rubrique « maladies suites de couches » (1861-1875) et plus tard comme résultant « d'affections puerpérales » (1876-1902) sous-estiment très probablement le nombre réel de décès maternels<sup>8</sup>. La statistique des causes de décès est centralisée à partir de 1861, mais la certification médicale de la cause du décès ne sera obligatoire en Belgique qu'après la Seconde Guerre mondiale (Dufrasne, 1943) et, jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les statistiques de l'état civil font état d'une proportion non négligeable de décès par causes inconnues. Il est cependant vraisemblable que les décès survenus pendant ou peu de temps après l'accouchement aient été correctement déclarés et classés sans trop d'ambiguïté sous ces rubriques. Dans ce cas, même sous-estimée, la forme que prend l'évolution de la mortalité maternelle reconstituée sur cette base est sans doute très proche de l'histoire vraie de la mortalité maternelle en Belgique. Mais les chiffres ne suffisent pas à comprendre ce qui s'est passé et c'est pourquoi des sources plus qualitatives ont été analysées.

8. Irvine Loudon (1992) signale à plusieurs reprises le sous-enregistrement des décès maternels. Diverses raisons sont évoquées : le délai entre l'accouchement et le décès, l'attribution du décès à d'autres causes déjà présentes au moment de l'accouchement (tuberculose, maladies cardiaques...), pour les mères accouchant en maternité, le transfert vers l'hôpital et la non prise en compte de l'état de grossesse dans la déclaration du décès. L'échec que représente ce type de décès pour les matrones, les sages-femmes et les médecins, l'éventuelle mise en cause de leur réputation peuvent également expliquer l'attribution de la mort à d'autres causes qu'obstétricales... reste à signaler la part importante des causes non spécifiées dans la statistique de cette fin du XIX<sup>e</sup> siècle (Masuy-Stroobant, 1984).

Pour identifier les stratégies mises en œuvre en Belgique et qui seraient à l'origine de la première diminution de la mortalité maternelle, que les statistiques permettent de situer vers 1880, diverses sources ont été explorées : sources officielles, d'abord, comme les textes de lois relatifs à l'exercice de l'art de guérir et les rapports des Commissions médicales provinciales, chargées notamment de délivrer leur diplôme aux sages-femmes ; ensuite et surtout, l'analyse d'une revue médicale en particulier, le *Journal d'accouchements*, qui semble refléter fidèlement les discussions qui ont précédé la lente mise en place des nouvelles techniques d'antisepsie et d'asepsie dans la pratique des accouchements, et qui permet de suivre, presque en temps réel, la mise au point des nouvelles techniques obstétricales qui ont contribué à réduire le risque lié à la césarienne. Ces sources ont bien sûr été complétées par un examen des cours d'accouchements professés dans les universités au cours de cette période<sup>9</sup>.

### **Les conditions de l'accouchement : matrone, sage-femme ou médecin ?**

Tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle et pendant une bonne partie du XX<sup>e</sup>, l'accouchement à domicile est la règle. À la campagne et dans les quartiers urbains pauvres, c'est la matrone ou la sage-femme qui accompagne l'accouchement. Le médecin, dont le prix est plus élevé, se réserve l'hospice de maternité et les familles aisées. C'est ce que constate le rapporteur de la Commission médicale de Flandre orientale en 1859 :

Il est incontestable que [...] les sages-femmes sont appelées à rendre des services réels. C'est ainsi que les femmes peu fortunées, mères d'une grande famille, sont heureuses de pouvoir s'adresser à elles, attendu que le taux de leurs honoraires est moins élevé que celui des docteurs en accouchements. Dans cette province, les sages-femmes diplômées ont presque partout remplacé les matrones d'autrefois, qui n'avaient de sage-femme que le nom et qui conséquemment étaient un véritable danger pour les femmes qui se trouvaient dans la dure nécessité de recourir à elles. (Commission médicale de Flandre occidentale, 1859, 106-108)

Trois acteurs se partagent donc l'assistance à l'accouchement. La plus ancienne est la matrone ou accoucheuse traditionnelle, légitimée par la communauté en fonction de son savoir-faire, mais aussi

9. Voir l'annexe 1 pour obtenir plus d'informations quant aux sources explorées.

de son adhésion aux prescriptions sociales et aux impératifs religieux : il lui faut respecter les rituels d'accueil du nouveau-né dans le monde des vivants, mais aussi celui du passage de la vie à la mort et, notamment, ondoyer le nouveau-né en péril de mort (Havelange, 1991). L'art d'accoucher tel que le pratiquent les matrones est un savoir-faire transmis par les aînées aux plus jeunes, sans guère de formation théorique. La distinction, confuse avant l'application de la loi de 1818, entre matrone et sage-femme porte sur l'agrégation de la sage-femme par un *Collegium Medicum* qui examine ses connaissances professionnelles et lui accorde une patente. Mais cet examen se double encore d'un autre, passé devant le curé, et qui vise à s'assurer de son orthodoxie religieuse et de sa capacité à administrer le baptême en cas de nécessité (Bruneel, 1993). Dans les villes où existe un collège de médecine et où une formation est organisée<sup>10</sup>, ce contrôle peut s'exercer, mais il est certainement moins répandu, voire inexistant, dans les régions rurales.

Si la Loi du 19 ventôse de l'an XI (10 mars 1803) introduit le diplôme de sage-femme, opérant légalement une distinction entre la matrone et la sage-femme, ce sera finalement la Loi du 12 mars 1818 (sous régime hollandais) « réglant tout ce qui est relatif à l'exercice des différentes branches de l'art de guérir », considérée comme fondatrice de la médecine belge contemporaine, qui va définir et contrôler la légalité de l'art de guérir :

Dans les certificats à délivrer aux chirurgiens, accoucheurs, sages-femmes et apothicaires, il sera énoncé si le porteur est autorisé à exercer son art dans les villes ou dans le plat pays. (art. 5)

Cet exercice sera contrôlé par

les Commissions médicales :

Il y aura dans chaque province du Royaume une ou plusieurs commissions chargées, sous le nom de Commission médicale, de l'examen et de la surveillance de tout ce qui a rapport à l'art de guérir. (art. 1)

Cinq ans plus tard, toujours sous régime hollandais<sup>11</sup>, l'Arrêté royal du 6 janvier 1823 est publié, « approuvant le règlement sur l'organisation des écoles d'enseignement pour les chirurgiens et sages-femmes, et sur le nombre de ces dernières ». En ce qui concerne spécifiquement les sages-femmes, cet arrêté royal précise que :

Elles seront âgées de 20 à 30 ans, d'une constitution physique saine et propre à l'exercice de leur état, savent convenablement lire et écrire et de conduite irréprochable, ce qui doit être confirmé par un certificat de l'administration locale. (art. 12)

Les élèves sages-femmes reçoivent l'instruction, non à leurs frais, mais à ceux de leur commune. (art. 14)

Et seront logées dans le local même où l'école est établie. (art. 15)

L'enseignement durera 2 ans pour les sages-femmes<sup>12</sup> ; chaque année il y aura pour elles deux cours particuliers pendant au moins trois heures par semaine ; ils seront principalement destinés à l'étude pratique, après toutefois qu'on aura fait connaître exactement l'anatomie et le mécanisme des parties qui sont en relation avec la grossesse et l'accouchement. (art. 11)

L'enseignement sera donné par des médecins, chirurgiens, accoucheurs [...] des hôpitaux où les écoles seront établies ; ils seront pris de préférence parmi ceux qui ont obtenu le grade de docteur dans la faculté où ils exercent (art. 7). [...] Ces personnes auront la faculté de traiter les malades de ces hôpitaux et d'y opérer des accouchements, afin d'instruire ainsi les élèves dans la pratique [...]. (art. 8)

Les élèves sages-femmes ne seront à la fin de la 2<sup>e</sup> année admises à l'examen définitif devant la Commission médicale que lorsqu'elles auront opéré douze accouchements [...]. (art. 19). Avant de quitter l'école [...] Chaque élève sage-femme [...] recevra un ouvrage élémentaire sur l'art d'accoucher, imprimé dans sa langue maternelle<sup>13</sup>, ainsi que les instruments de l'art que la Commission médicale jugera nécessaires [...]. (art. 20).

10. Il y eut bien, vers la fin de l'Ancien Régime, quelques tentatives d'organisation de cours d'accouchement par des médecins dans les villes, comme le cours de Jean Falize à Liège en 1783 (Havelange, 1991) ou les leçons publiques pour accoucheurs et accoucheuses organisées à Anvers en 1777. Le cours donné à Anvers comportait trois mois de formation, prolongés à une année entière en 1786, mais ces cours donnés initialement en néerlandais seront assurés en français sous le régime français, avec comme conséquence une diminution notable du nombre d'élèves (Aernouts, 1985).

11. Cette législation s'étendait à l'ensemble du Royaume des Pays-Bas d'alors, qui regroupait la Belgique et les Pays-Bas actuels.

12. Et 4 ans pour les élèves en chirurgie et accouchements (art. 9). Les deux catégories d'élèves semblent suivre en partie les mêmes cours.

13. Les leçons devaient être données dans l'idiome (sic) du pays, c'est-à-dire en « langue belge » (nederduitsch) dans les provinces et arrondissements flamands et en français, dans les provinces wallonnes [...]. (art. 6).

Pour se procurer le strict nécessaire de la vie, la plupart d'entre elles sont obligées de se livrer à des ouvrages de main. Ce triste état des choses ne tarderait pas à disparaître, si les communes étaient généralement forcées d'organiser chez elles un service obstétrical pour les indigents, et si les sages-femmes chargées de ce service recevaient un traitement fixe. (Commission médicale de Flandre orientale, 1859: 107-108)

Les femmes les plus pauvres n'ont en effet d'autres recours que de s'entraider mutuellement pendant le travail d'enfantement.

Les sages-femmes ont pendant tout le XIX<sup>e</sup> siècle à faire face à une double concurrence: les médecins dans les villes, car «le nombre de docteurs en accouchements augmente tous les ans», et les matrones qui continuent de jouir d'un prestige incontestable dans les villages, car «les autorités communales négligent complètement la répression de l'exercice illégal de l'art des accouchements [...]. [Leurs] faveurs sont pour des matrones sans titre légal». (Commission médicale de Flandre occidentale, 1862: 66-68). En référence aux rapports des Commissions médicales provinciales, la situation des accoucheuses en Belgique vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle est décrite dans le *Journal d'accouchements* (Dr S.H., 1899: 30): «Les Commissions [médicales] déplorent l'insuffisance du nombre de sages-femmes dans les communes rurales, où elles se trouvent dans des conditions d'infériorité pour lutter contre les matrones [...] En général, les sages-femmes évitent de s'établir dans les villes où il y a pléthore de médecins».

Cette situation n'est donc pas résolue à la fin du siècle. Elle amène d'ailleurs les Commissions médicales à envisager une formation complémentaire de garde-malade pour les sages-femmes formées par eux, afin qu'elles puissent trouver là des ressources complémentaires (Commission médicale de Liège, 1888: 265). En 1911 encore, les Commissions médicales déplorent un défaut de recrutement de sages-femmes: à Louvain, on ne dispose que de 13 sages-femmes pour 108 communes: «Il faut chercher les causes de cette pénurie dans le peu de ressources que la carrière offre à celles qui s'y destinent».

La fin du siècle est, comme on le verra ci-après, marquée par d'incontestables progrès dans le domaine de l'obstétrique et de la lutte contre l'infection. Les nouvelles techniques sont testées dans les maternités qui servent à la fois de laboratoire et de lieu de formation aux accoucheurs et aux sages-femmes. Les progrès réalisés vont amener les médecins à s'intéresser de plus

près aux accouchements dont ils maîtrisent de mieux en mieux l'issue.

### Les hospices de maternité

À l'aube du XIX<sup>e</sup> siècle, seuls certains hôpitaux reçoivent des femmes enceintes, c'est le cas de Bruxelles, où un service de maternité est ouvert dès 1788, et de Saint-Jean à Bruges (Aernouts, 1985). D'autres hôpitaux refusent même d'accueillir les femmes en couches: Saint-Jacques à Namur (Lothe, 1978) et l'hôpital de Bavière à Liège sont dans ce cas. Suite à la loi de 1818 qui s'intéresse tout particulièrement à la formation des accoucheurs et accoucheuses, des hospices de maternité s'ouvrent dans la plupart des grandes villes. Ils s'établissent le plus souvent hors des hôpitaux et sont destinés à accueillir les femmes indigentes. Ils servent aussi à fournir matière à l'instruction des sages-femmes et des étudiants en chirurgie et accouchements. C'est d'ailleurs dans ces hospices de maternité ou à proximité de ceux-ci que s'organisent les écoles de sages-femmes réglementées par l'arrêté royal de 1823.

Les maternités accueillent surtout des femmes non mariées: à Anvers, plus de 70 % des accouchées sont dans ce cas pendant tout le XIX<sup>e</sup> siècle. À côté de cette clientèle défavorisée, certains hospices réservent des chambres pour des hôtes payants, souhaitant y séjourner en toute discrétion. La maternité assure également le transfert de l'enfant vers l'hospice des enfants trouvés ou toute autre institution de ce type, si la mère ne souhaite pas le garder. Tel le cas de Marie V., 25 ans, qui accouche de jumelles à la maternité de Bruxelles, le 28 mars 1888: «Les deux enfants bien portants furent placés à l'hospice des enfants assistés». (Cas décrit par le docteur E. de Saint-Moulin, chef de service et professeur d'accouchements à la maternité de Bruxelles, 1889: 109).

Mais la mortalité y est élevée, si élevée même que le professeur Eugène Hubert s'autorise à écrire dans ses *Cours d'accouchements professés à l'université catholique de Louvain* (1878) que «la grande cause de mort (maternelle) est l'hospice de maternité» (Hubert, 1878: 333-335). La promiscuité, l'ignorance des mécanismes de l'infection avant l'ère pastorienne et le peu de moyens dont on dispose alors pour la combattre, font des hospices de maternité le théâtre de redoutables épidémies de fièvre puerpérale, en Belgique, comme dans les autres maternités européennes. Léon Le Fort

(1866: 14-31, cité par Loudon, 1992: 431) en a dressé la statistique pour la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle: les maternités parisiennes sont particulièrement meurtrières avec des rapports de mortalité maternelle variant de 3200 à 6700 décès pour 100 000 accouchements, mais la mortalité est aussi élevée à Vienne (3480 et 4370 ‰) et à St Petersburg (5150). Les chiffres les plus faibles sont observés en Allemagne avec des rapports de mortalité maternelle généralement inférieurs à 3000 ‰. Plus de 80 % de ces décès sont attribués à la fièvre puerpérale. Fléau redouté des accoucheurs opérant en maternité, la fièvre se fait plus discrète « en ville » et la mortalité hors maternité, beaucoup plus faible.

Les statistiques que Nicolas Charles publie en 1897 dans son *Cours d'accouchement* sont éloquentes (TABLEAU 1): la mortalité des femmes hospitalisées à la maternité de Liège est, jusque vers le milieu des années 1880, trois à sept fois plus élevée que celle qui s'observe pour l'ensemble du royaume!

Stéphane Tarnier qui a consacré sa thèse (1857) à la question de la mort maternelle est nommé chirurgien en chef de la Maternité de Paris en 1867. Il tente, malgré les résistances, d'y expérimenter la séparation stricte des femmes malades des autres, ainsi que celle du personnel qui les soigne afin d'éviter la contagion. Cette mesure est effective depuis 1870 et elle lui réussit: alors que la mortalité maternelle est de 9314 ‰ de 1858 à 1869, elle chute à 2327 ‰ de 1870 à 1881. Il pratique l'antisepsie à partir de 1882 et enregistre une nouvelle amélioration: de 1882 à 1890, la mortalité maternelle atteint 1057 ‰ (Charles, 1897).

Ce savant accoucheur [Tarnier], devenu chirurgien en chef de la Maternité de Paris en 1867, s'efforça de mettre en pratique les idées qu'il avait émises; mais ce ne fut que trois ans plus tard, en 1870, qu'il obtint enfin la séparation complète des femmes malades et des femmes bien portantes; il eut deux personnels absolument distincts et prit des mesures sévères pour éviter la contamination et la contagion. À partir de ce moment, le chiffre de la mortalité tomba de 9,3 % à 2,3 %. [...] En 1881, M. Tarnier commença à joindre aux mesures précédentes les précautions antiseptiques minutieuses, et la mortalité descendit à 1,1 %. (Charles, 1897: 652)

Tous n'étaient cependant pas convaincus de la contagiosité de la fièvre puerpérale, pourtant prouvée en 1847 par Ignace Semmelweis. En décrivant un

**TABLEAU 1**

Mortalité maternelle totale et dans les maternités de Liège et de Gand (pour 100 000 accouchements)

Années	Belgique	Liège	Gand*	Bruxelles**
1865-69	634	4381	4140	
1870-74	771	3811	3490	
1875-79	707	2588		
1880-84	714	2085	1390	3500
1885-89	692	736		1100
1890-94	582	864	1670	

\*Pour Gand, les chiffres couvrent des périodes décennales (1861-1870; 1871-1880; 1881-1890; 1891-1900)

\*\*Bruxelles: Section universitaire de la maternité

Sources: Belgique: Statistiques de l'état civil. Liège et Bruxelles: Nicolas Charles (1897). *Cours d'accouchements*, Vol. 2, 652-672. Gand: Vandebroecke (1991).

accouchement particulièrement laborieux et d'ailleurs suivi du décès de la mère à la maternité de Saint-Jean (Bruxelles) en 1869, J. Deroover (1990: 95-96) rapporte l'opinion du professeur Hyernaux, alors responsable de cette maternité:

Hélas toutes les écoles francophones restent sourdes et, excepté Stéphane Tarnier, aucun des autres professeurs d'obstétrique ne perçoit l'importance de cette découverte [...] À Bruxelles, Hyernaux est particulièrement hermétique aux nouvelles théories! En novembre 1876, une terrible épidémie de fièvre puerpérale s'est une fois de plus propagée comme une traînée de poudre à la maternité de l'hôpital Saint-Jean. La situation est tellement grave que la section ferme et déménage dans une série de maisons sises rue du Grand Hospice. Tenu pour responsable de ce drame, Hyernaux se justifie en ces termes [...]: «Je ne crois absolument pas à la contagiosité de la fièvre puerpérale et partant, conformément à cette conviction, je n'avais pas à craindre la propagation du mal d'une accouchée à l'autre.

Hyernaux se laisse finalement convaincre, puisque sept ans plus tard (en 1883) la maternité de Bruxelles suit l'exemple de Tarnier en appliquant strictement le principe de l'isolement des accouchées:

Le Conseil des Hospices a bien fait les choses et n'a reculé devant aucun sacrifice pour placer les femmes en couches dans les conditions les meilleures [...]. Chaque parturiente a une chambre pour elle seule [...]. Nous disposons dans notre section de quarante-cinq chambres réparties en sept maisons n'ayant entre elles aucune communication directe. (De Saint-Moulin, 1885, 43)

De façon générale, plutôt que de réorganiser les services, ce qui implique souvent de construire de nouveaux locaux, la pratique est, en cas d'épidémie, d'évacuer momentanément les salles infectées et de limiter l'admission des parturientes (Rouche, 1986: 11).

La concentration des accouchées et l'exiguïté des locaux font que les épidémies sont plus fréquentes et plus virulentes à l'hospice de maternité. Outre la sélection sociale des mamans qui y sont admises<sup>14</sup>, cette surmortalité s'explique aussi par la gravité des cas qui y sont traités: à l'occasion d'un commentaire des statistiques de la maternité de Liège, Nicolas Charles justifie le nombre important d'interventions réalisées en 1884

(47 opérations sur 340 accouchements) par le fait que «[...] beaucoup de femmes sont précisément envoyées à la maternité parce qu'elles sont mal conformées ou parce que l'accouchement présente des difficultés qui n'ont pas pu être surmontées en ville». (Charles, 1885: 77).

### **La lutte contre la fièvre puerpérale s'organise (1867-1894)**

C'est en 1867 que Joseph Lister (1827-1912), qui connaît les travaux de Louis Pasteur sur la fermentation (Biraben, 1991), expose dans *The Lancet* son « principe antiseptique » dans la pratique chirurgicale. Assez complexe dans sa mise en pratique, l'antisepsie n'est pas volontiers adoptée par les accoucheurs et accoucheuses. Il manque encore la preuve de l'origine, non plus miasmatique, mais microbienne des infections en général, et puerpérales en particulier. Ce sera chose faite en 1878, quand Louis Pasteur expose la note qu'il a rédigée en collaboration avec Jules-François Joubert et Charles Chamberland sur « La théorie des germes et ses applications à la médecine », à l'Académie des sciences de Paris. L'année d'après, en 1879, Roux, Pasteur et Chamberland identifient le streptocoque comme agent causal de la fièvre puerpérale et Chamberland met au point le procédé de stérilisation par la chaleur qui permettra de rendre aseptiques les instruments opératoires (Raichvarg, 1995).

D'abord exclusivement réservée à la chirurgie, il faudra plusieurs années avant que la pratique de l'antisepsie s'étende à l'obstétrique. En 1880, Nicolas Charles, professeur d'accouchements et chirurgien-directeur de la maternité de Liège depuis peu (1879), en exprime le souhait en ces termes:

[...] il serait bien désirable de pouvoir aussi tuer ces mêmes germes qui s'introduisent après l'accouchement par toutes les voies qui leur sont alors ouvertes.

Après avoir minutieusement décrit la méthode antiseptique de Lister en chirurgie, y compris dans les cas de césariennes, il propose le recours aux injections vaginales à l'aide d'eau phéniquée, ainsi qu'une toilette des voies génitales avec une lotion antiseptique dans les accouchements par voie basse. Il termine en disant que:

[...] ces précautions peu importantes en ville et surtout dans les campagnes, sont, au contraire, extrêmement utiles et indispensables dans les Maternités, parce qu'ici l'air est constamment vicié par les sécrétions lochiales et autres des accouchées. (Charles, 1880c: 86)

14. Au cours du XIX<sup>e</sup>, les hospices ne peuvent légalement recevoir dans leurs murs que des indigents, mais cette règle s'assouplit vers la fin du siècle et des malades payants peuvent être admis (Rouche, 1986: 16)

Plusieurs « Formulaires » du *Journal d'accouchements* de 1880 se réfèrent au Dr Lucas-Championnière, chirurgien de la Maternité de l'hôpital Cochin, pour détailler les « soins antiseptiques à donner aux accouchées » (Charles, 1880c : 65 ; 77 ; 86 ; 218). Dès l'année suivante, Nicolas Charles met la méthode en pratique dans sa maternité et c'est à grand renfort d'exemples étrangers qu'il poursuit sa campagne d'information en faveur de cette nouvelle méthode : « Il paraît qu'à la Maternité de Milan, les accouchements les plus simples se passent sous le nuage d'acide phénique, selon la méthode de Lister » (Charles, 1880c : 86) ; une discussion sur « L'antisepticisme dans les accouchements » fait état d'expériences prometteuses réalisées à Breslau par le professeur Spiegelberg et à Dresde par le professeur Winckel ; le Dr Reid (Glasgow), Fancourt Barnes (Londres) et Maggioli (Rome) sont tous trois en faveur de l'antiseptie ; Stéphane Tarnier clôture la discussion en détaillant les « moyens antiseptiques de toutes sortes qu'il emploie à la Maternité de Paris » (Charles, 1881 : 161).

Les exemples cités par Nicolas Charles montrent à l'évidence que la Belgique tarde à adhérer au principe antiseptique : ce retard dû aux réticences des médecins belges s'est manifesté précédemment, quand il s'agissait de l'appliquer à la chirurgie (Dickstein-Bernard, 1988 : 89). Il est vrai que la technique est complexe et coûteuse, mais il y a aussi la barrière de la langue : Lister a publié un premier article exposant sa méthode dans *The Lancet* en 1867, tandis que le premier traité d'antiseptie en langue française, dû à Lucas-Championnière, date de 1876 (Dickstein-Bernard, 1988).

En tant que directeur de la Maternité de Liège, Nicolas Charles suit de très près les innovations en matière d'accouchements et ne se satisfait pas des résultats obtenus par l'emploi d'acide phénique comme antiseptique. Après l'avoir « testé » pendant quelques années, il décide en 1884 de recourir au sublimé corrosif et obtient des résultats très encourageants :

Pour bien montrer l'influence des soins antiseptiques [...], nous devons diviser l'année 1884 en deux périodes : la première comprend les 124 femmes qui ont été dans notre service du 1<sup>er</sup> janvier au 14 mai ; la seconde période comprend les autres, au nombre de 226, reçues du 15 mai au 31 décembre. Pendant la première période l'antiseptie a été faite avec l'acide phénique ; pendant la seconde, nous avons employé le sublimé corrosif et les précautions ont été mieux observées. Pendant la première période, 11 accouchées ont été atteintes de septicémie [...] 4 ont succombé. Pendant la seconde période, 8 ont

eu de la septicémie [...] aucune n'est morte. [...] Le sublimé a diminué aussi considérablement les cas d'ophtalmie purulente chez les nouveau-nés. (Charles, 1885 : 78)

Nicolas Charles semble avoir été le premier en Belgique<sup>15</sup> à préconiser l'emploi du sublimé. Il en est l'ardent défenseur dans son cours d'accouchements où il en prouve l'efficacité à l'aide d'impressionnantes séries statistiques en provenance de plusieurs maternités : après l'introduction de l'acide phénique, l'emploi du sublimé marque à chaque fois une régression de la mortalité maternelle dans les maternités. (Charles 1897 : 652-677).

Il est question pour la première fois d'asepsie dans le *Journal d'accouchements* en janvier 1892 : « Cette fois, dit Charles, nous avons voulu expérimenter la méthode aseptique, tant prônée depuis quelques temps par plusieurs praticiens ». Tout en reconnaissant l'importance de ce qu'il appelle la « propreté bactériologique », la « seule et vraie propreté », il la trouve difficile à appliquer :

C'est difficile, coûteux, compliqué. On pourrait même dire que l'asepsie est un rêve irréalisable en pratique. S'il en est ainsi dans les hôpitaux, à plus forte raison dans la clientèle de la ville et des campagnes se trouve-t-on dans l'impossibilité de faire sérieusement de l'asepsie. Les antiseptiques viennent heureusement en aide et permettent de lutter avec avantage contre l'envahissement des microbes [...] Donc, il faut faire de l'asepsie autant que possible et de l'antiseptie si on le croit nécessaire [...]. En résumé, pour les accouchements du moins, il ne nous paraît pas possible actuellement de songer à une asepsie sérieuse. C'est pourquoi nous estimons que les antiseptiques sont indispensables. (Charles, 1892 : 2)

Ces nouvelles techniques sont expérimentées dans les maternités ou seule une petite fraction (environ 5 %) de la population accouche. Qu'en est-il de la diffusion des techniques d'antiseptie et d'asepsie auprès des sages-femmes en exercice et des médecins « de ville » et à la campagne ?

Les jeunes praticiens qui ont été formés d'emblée aux soins antiseptiques « continuent tout naturellement à s'en servir dans leur clientèle », écrit Charles en 1887, tandis que « les autres ont plus difficile (sic) et

15. Tarnier s'en sert de façon systématique au milieu de l'année 1882 (Charles, 1887 : 1). À Bruxelles, il est employé de façon systématique à partir de 1886 (Charles, 1897 : 660).

n'acceptent que peu à peu les idées nouvelles», mais il s'agit surtout de former les sages-femmes qui assistent davantage d'accouchements. C'est en 1886 que les Commissions médicales introduisent l'enseignement des pratiques d'antisepsie dans les écoles de sages-femmes, tandis que les sages-femmes en exercice sont informées via des circulaires et des conférences. L'asepsie est introduite vers 1892, alors que l'antisepsie est rendue obligatoire pour tous les praticiens en 1894, suite aux conclusions d'une commission chargée d'examiner cette question par la Société belge d'obstétrique et de gynécologie (Charles, 1894a : 92 ; 137-138). Mais la diversité des intervenants autour de l'accouchement freine la diffusion des nouvelles pratiques, d'autant plus que les matrones sont toujours très présentes, même si elles sont de plus en plus souvent accusées d'exercice illégal de l'art de guérir...

Ce nouveau savoir et son efficacité amènent les médecins à s'imposer et délimiter plus strictement l'action des sages-femmes, d'autant plus que la concurrence peut, dans certaines régions, être rude :

Les sages-femmes sont des auxiliaires importantes de la santé publique à condition qu'elles se limitent absolument dans les devoirs de leurs fonctions, sinon elles deviennent les plus détestables des empiriques, car les accidents qui surviennent pendant les accouchements ont souvent le caractère le plus grave et ce n'est pas trop de l'expérience bien mûrie d'un praticien consciencieux et savant pour prendre parti de ces cas difficiles. (Commission médicale du Brabant, 1884 : 65)

Alors que ces interventions font partie de leur formation, le recours à l'irrigation utérine au moyen d'une solution antiseptique en cas de risque d'infection leur est contesté (« De l'emploi par les accoucheuses du sublimé corrosif [...] », 1888 : 97-100), de même l'usage des forceps<sup>16</sup>. Plus généralement, en cas d'accouchement difficile, la sage-femme doit faire appel au médecin (ce qui figurait déjà dans la loi de 1818), obligation souvent impossible à respecter, en particulier dans les villages.

Quoi qu'il en soit, la fièvre puerpérale régresse, grâce à une prévention qui est sans doute loin d'être généralisée, mais qui – et c'est symptomatique – porte ses fruits dans les hospices de maternité, autrefois si meurtriers (**TABLEAU 1**).

### La césarienne : sauver la mère ou l'enfant ?

Outre la difficulté qu'elles ont à s'imposer, et à imposer leurs compétences nouvellement acquises face à l'accoucheuse traditionnelle, les sages-femmes n'ont guère plus de succès que les matrones à gérer les dystocias, sans doute assez nombreuses dans une population pauvre et malnutrie, souffrant de rachitisme ou de malformations du bassin :

Dans la classe des houilleurs, les accouchements sont en général très laborieux [...]. Par suite du travail dans les mines, nous rencontrons dans le bassin des hiercheuses diverses espèces de difformités qui jouent un grand rôle dans les phénomènes de parturition [...]. Aussi ces malheureuses sont-elles fréquemment soumises à des accouchements pénibles et quelquefois mortels [...]. Le forceps doit être fréquemment employé [...] et il n'est pas rare que les accoucheurs se trouvent dans la pénible obligation de pratiquer l'embryotomie. (Boëns-Boisseau, 1862 : 180-182)

L'accouchement prématuré artificiel est de pratique assez courante en cas de bassin trop étroit, avec l'espoir de sauver la mère et l'enfant. En dressant le bilan de 12 années de pratique dans sa maternité, Nicolas Charles compte 44 accouchements prématurés artificiels sur 4154 « entrées ». De ces 44 enfants, 21 sont sortis vivants de la maternité (Charles, 1890 : 199 ; 234). Pour l'enfant, le pronostic dépend, notamment, de la durée de la gestation : « à 7 mois, on en sauve à peine 1 sur 3, tandis qu'à 8 mois on en échappe plus de 2 sur 3 », écrit Charles dans son *Cours d'accouchements* (1897 : 509).

Mais le problème que pose l'accouchement dystocique est celui du choix à faire entre la vie de la mère et celle de l'enfant. Avant les années 1880, en effet, la césarienne est rarement pratiquée, parce que trop souvent mortelle – pour la mère. Bien sûr, le risque d'infection diminue depuis l'application des méthodes de Lister, mais surtout, les obstétriciens ne pratiquent pas la suture de l'utérus. L'opération de Porro est pratiquée avec un certain succès, mais elle a l'inconvénient majeur de rendre les mères stériles, puisque pour éviter les hémorragies consécutives à la césarienne, on procède à l'ablation de l'utérus.

Pour plusieurs auteurs, il est clair, jusque vers 1886, qu'en cas de bassin trop étroit, le recours à l'embryoto-

16. Instrument utilisé pour saisir et protéger la tête du fœtus afin de faciliter l'expulsion de celui-ci lors de l'accouchement.

mie<sup>17</sup> s'impose : « La vie de l'enfant n'est plus considérée comme une contre-indication, il faut avant tout sauver la mère », affirme Léopold (Allemagne) (1886 : 35). Brouardel, un confrère français, se range à son avis : « le médecin ne doit pas hésiter un seul instant à sacrifier l'enfant dans l'intérêt de la mère » (Davéo, 1888 : 155). Ils se basent sur des statistiques de mortalité maternelle qui, malgré l'antisepsie, restent particulièrement défavorables à la césarienne, qui seule peut sauver l'enfant.

Entretiens, la symphyséotomie<sup>18</sup> est remise à l'honneur à partir de 1887 (Charles parle de « renaissance » de cette opération), elle constitue, semble-t-il, une alternative à l'embryotomie « quand le fœtus est vivant et le bassin modérément rétréci ». Nicolas Charles décrit minutieusement les conditions d'application de cette intervention qui permet un élargissement du bassin, dans un numéro spécial du *Journal d'accouchements* (23 septembre 1894). Il est possible dans ce cas de sauver la mère et l'enfant. Mais la mère peut en conserver des séquelles (Charles, 1894b). Entre temps, et pour les bassins très rétrécis, seule la césarienne est susceptible de sauver l'enfant. On ne la pratique en principe que pour sauver l'enfant *in extremis* en cas de décès de la mère.

C'est la méthode de suture utérine mise au point par Saenger, *Privat Docent* à Leipzig en 1882, et appliquée par son collègue, le docteur Léopold, le 25 mai de la même année qui va changer la donne : il est désormais possible, en la combinant avec les pratiques d'asepsie et d'antisepsie, de pratiquer la césarienne en ayant de bonnes chances de sauver la mère et l'enfant. Mais même alors, la mortalité maternelle reste plus élevée qu'en cas d'embryotomie qui, à coup sûr, signifie le décès de l'enfant. La question qui se pose alors est celle de la vie à privilégier : en 1889, un des membres de la toute nouvelle Société belge d'obstétrique et de gynécologie, créée le 7 avril 1889, reste un ferme partisan de la craniotomie<sup>19</sup> (« Craniotomie », 1889 : 77-78 ; 86-87 ; 100-101) :

Il résulte donc clairement de cet examen [des statistiques] que l'opération césarienne (méthode Saenger) est plus dangereuse pour la femme que la perforation. On a beau tourner et retourner les statistiques en tous sens, la balance penche toujours vers l'embryotomie et l'on comprend bien qu'un père de famille, dans ces circonstances pénibles, désire soumettre la vie de sa femme à un minimum de dangers. La vie de la mère est toujours plus précieuse que celle d'un enfant, dont la viabilité est incertaine et douteuse et qui doit passer encore par tous les dangers des maladies de l'enfance. Combien de fois, d'ailleurs, le bonheur d'une famille, sa fortune même, ne dépendent-ils pas de la conservation de la mère ? (« Craniotomie », 1889 : 78)

En 1897, encore, Nicolas Charles souligne que « Les dangers de la césarienne, presque nuls pour l'enfant, sont nombreux pour la mère ». Et pourtant, on arrive au chiffre record de 8 % de décès maternels suite à une césarienne dans des cliniques bien équipées, contre 50 % quand la suture utérine n'est pas pratiquée et près de 100 % de décès par césarienne avant le recours aux méthodes de Lister.

En présentant en parallèle les chiffres « d'après les documents les plus récents » de mortalité des mères et des enfants pour les différentes opérations qui peuvent entrer en concurrence (TABLEAU 2), Nicolas Charles pose clairement la question du choix difficile qui à chaque fois se pose : quelle vie privilégier ?

À l'évidence, on recourt peu à la césarienne, mais la décision de la pratiquer témoigne d'une attitude nouvelle vis-à-vis du nourrisson : il y a moyen de sauver l'enfant, tout en faisant courir moins de risques à sa mère...

17. L'embryotomie est une technique d'extraction fœtale par voie basse. On y avait souvent recours pour éviter une césarienne sur un enfant mort pendant le travail.

18. Technique chirurgicale qui permet d'élargir le bassin maternel et d'éviter, dans certains cas, la césarienne.

19. Une forme d'embryotomie.

TABLEAU 2

Techniques obstétricales et mortalité des mères et des enfants, fin du XIX<sup>e</sup> siècle

	MORTALITÉ MOYENNE	
	des mères	des enfants
Forceps (au détroit supérieur)	1 à 3 %	40 %
Version podalique <sup>20</sup> et extraction	5 à 10 %	40 %
Accouchement prématuré artificiel	1 à 2 %	35 %
Perforation et céphalotripsie <sup>21</sup>	3 à 6 %	100 %
Symphyséotomie	8 à 12 %	20 %
Opération césarienne	10 à 15 %	8 %

Source: Nicolas Charles (1897: 559).

### Accoucher: de la maison à l'hôpital

Même si la mère reste au centre des préoccupations, on tente aussi de sauver les tout-petits, en particulier les enfants nés prématurément: ils sont, le plus souvent, enveloppés dans du coton pour éviter l'hypothermie. Des instruments plus sophistiqués, qu'on appelle «couveuses», sont expérimentés dans les maternités et sans cesse perfectionnés: l'un des problèmes en est le coût, un autre la complexité de leur fonctionnement. Tarnier en a imaginé une, et celle que le Dr Auvard, interne à la Maternité de Paris, a mise au point en 1883 est minutieusement décrite dans le *Journal d'accouchements* du 30 novembre 1883, illustrations à l'appui. L'année d'après, le Dr Eugène de Saint-Moulin, chef de service à la<sup>20</sup> Maternité de Bruxelles décrit un autre modèle de couveuse<sup>21</sup> qu'il expérimente dans sa maternité (de Saint-Moulin, 1884: 224-225). Même si ces expériences sont intéressantes et qu'elles semblent bien avoir un effet sur la survie des enfants nés avant terme, leur usage reste exceptionnel et se limite, le plus souvent, aux enfants nés en maternité. Le devenir de ces enfants très fragiles, après leur sortie d'hôpital, est de toute façon problématique.

Les accouchements multiples ont – exceptionnellement – des suites heureuses, comme celui que

décrit M<sup>lle</sup> De Moerloose, maîtresse sage-femme de la maternité de Bruxelles qui a assisté l'accouchement triple d'une jeune femme de 23 ans, déjà mère de deux enfants. Les trois enfants sont bien constitués et pèsent respectivement 1350, 1450 et 1850 g, «L'accouchée, peu enchantée de son exploit qui portait le nombre de ses enfants de deux à cinq, finit cependant par prendre son parti en brave. Elle put nourrir ses trois enfants et quitta la maternité le 25 mai (soit 10 jours après l'accouchement) emportant ses nourrissons frais et bien portants». (De Moerloose, 1887: 123-124). L'histoire ne dit pas ce que sont devenus ces tout-petits par la suite...

Même si elle reste plus élevée que la mortalité hors maternité, en raison de la population défavorisée qui la fréquente, mais aussi de la gravité des cas qui y sont traités, une diminution importante de la mortalité maternelle en milieu hospitalier est enregistrée depuis le milieu des années 1880. Diverses statistiques en font foi, comme celles de la Maternité de Liège, de Bruxelles et de Gand pour la Belgique, mais aussi à Paris, St Petersburg, Leipzig... c'est la lutte contre l'infection qui en est la première responsable et, partout, dès l'introduction de l'antisepsie, les progrès sont impressionnants. Forts des succès obtenus, les accoucheurs sont de plus en plus attentifs aux innovations et la maternité est le lieu privilégié de leurs expérimentations: manœuvres obstétricales, césariennes et autres opérations ou encore prise en charge des prématurés sont plus souvent qu'auparavant suivies de succès. Les

20. Manœuvre obstétricale permettant de déplacer un fœtus se présentant par les pieds afin de faciliter l'expulsion

21. Différentes techniques de destruction du fœtus mort *in utero*, afin de pouvoir en faciliter l'extraction.

statistiques en font foi et sont présentées lors de réunions savantes tant au niveau national qu'international.

La rapidité de la diffusion des innovations est remarquable et le contenu du *Journal d'accouchements* en témoigne : Charles a des correspondants étrangers qui font rapport des séances à l'Académie de médecine à Paris, de congrès internationaux, de réunions de sociétés savantes, mais aussi de revues médicales étrangères, en provenance principalement de la France, mais aussi d'Angleterre, d'Allemagne et des États-Unis... Les délais de parution de ces comptes-rendus sont courts<sup>22</sup> : dans certains cas, moins d'un mois s'écoule entre la réunion et son compte-rendu dans sa revue.

La maternité, tout comme l'hôpital, se transforme vers la toute fin du XIX<sup>e</sup> : d'asile pour nécessiteuses, elle devient, comme on vient de le voir, un véritable laboratoire d'expérimentation de nouvelles techniques.

Rare et traditionnellement réservé à une population pauvre, l'accouchement en maternité est encore peu fréquent au début du XX<sup>e</sup> siècle, il concerne tout au plus 5 à 10 % des mères, en majorité non mariées. Il faudra, pour que les femmes renoncent à l'accouchement à domicile, que la maternité perde son statut d'asile et se transforme en véritable institution de soins. Cela se développe progressivement dans l'entre-deux-guerres. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les comportements changent à un rythme accéléré : 50 % des accouchements ont encore lieu à domicile vers 1950, ce chiffre tombe à 10 % en 1961, puis 1 % en 1970. Parallèlement, la profession de sage-femme, exercée autrefois de façon tout à fait autonome, le plus souvent au domicile des accouchées va, au fil des arrêtés successifs organisant leur formation, se muer en une fonction d'auxiliaire du médecin. Cette tendance va se renforcer tout au long du XX<sup>e</sup> siècle. Karel Velle (1990) parle de processus de « dé-professionnalisation » des sages-femmes, tandis que se renforce le pouvoir des médecins, se réclamant de leur savoir « scientifique » et de leurs compétences spécifiques en cas d'accouchements à problèmes. Il faudra attendre le XXI<sup>e</sup> siècle pour que la sage-femme, bénéficiant d'une formation tout à fait spécifique, retrouve son autonomie...

22. Selon un test réalisé sur une quarantaine de comptes-rendus de séances de l'Académie de médecine de Paris couvrant la période 1880-1900, le délai de publication dans le *Journal d'accouchements* ne dépasse pas 3 semaines.

De 1880 à aujourd'hui, un peu plus d'un siècle a passé et, déjà, ce que fut l'accouchement et tous ses dangers pour les femmes et les enfants pendant toute l'histoire de l'humanité a sombré dans l'oubli. Ce qui se passe aujourd'hui dans les pays qui ne bénéficient pas d'un accès aux soins adéquat, alors que toutes les techniques sont connues, nous semble très éloigné de notre réalité de populations nanties revendiquant – et obtenant, dans la plupart des cas – un accouchement sans risques. Et pourtant, dans le cas de la Belgique, certains pans de cette histoire oubliée, en particulier le rôle des sages-femmes et plus largement l'environnement de l'accouchement, sont en quelque sorte revisités aujourd'hui dans un contexte de maîtrise des risques liés à l'accouchement.

Les victoires remportées sur l'infection et la diminution des risques liés à la césarienne, jointes à une augmentation sensible du nombre de médecins en exercice vers la fin du XIX<sup>e</sup> ont amené tout naturellement ceux-ci à investir presque totalement le champ de l'accouchement, autrefois exclusivement réservé aux sages-femmes et aux matrones. Le suivi médical des grossesses s'est généralisé en vue notamment de prévenir les risques à l'accouchement pour la mère et l'enfant et, ce faisant, les morts maternelles se sont raréfiées et s'apparentent désormais à des accidents, souvent totalement imprévisibles.

Accoucher aujourd'hui ne présente plus guère de risque vital pour les mères. Les nouveaux-nés ont eux aussi largement bénéficié de cette sécurité accrue de l'accouchement, mais celle-ci s'est renforcée au prix d'une technicité croissante, de plus en plus mal vécue par les mères. La demande d'humanisation de l'accouchement de la part des mères, jointe à la relative pénurie de médecins spécialistes, liée en partie à l'instauration du *numerus clausus* de la formation de médecins, amène aujourd'hui à une revalorisation récente du statut et du rôle des sages-femmes : elles sont désormais de plus en plus investies dans le suivi des grossesses et peuvent assumer la responsabilité principale des accouchements « normaux ». La nécessité de réduction des coûts et le souhait de restituer un caractère familial à la venue d'un enfant ont aussi amené à une diminution importante de la durée de séjour en maternité des mères et de leur nouveau-né en cas d'accouchement sans problème. Des « maisons d'accouchements » s'ouvrent à proximité et en liaison étroite avec un service hospitalier, afin de pouvoir faire face à tout accident survenant à l'issue d'une grossesse, par ailleurs considérée comme

ne devant pas présenter de risque particulier. C'est donc dans le contexte actuel de sécurité et d'assurance de qualité des soins que l'accouchement est en passe de redevenir une « affaire de femmes » et un événement familial.

## BIBLIOGRAPHIE

- AERNOOTS, R. 1985. « De kraaminrichting in het Sint-Elisabethgasthuis te Antwerpen en de opleiding van de vroedvrouwen (1804-1909) », *Annales de la Société belge d'histoire des hôpitaux et de la santé publique*, 21 : 41-71.
- BIRABEN, J.-N. 1991. « Pasteur, Pasteurization, and Medicine », dans R. SCHOFIELD, D. REHER, A. BIDEAU, eds. *The decline of mortality in Europe*. Oxford, Clarendon Press : 220-232.
- BOËNS-BOISSAU, H. 1862. *Traité pratique des maladies, des accidents et des difformités des houilleurs*. Bruxelles, Tircher.
- CHARLES, N. 1880a. « Notice programme », *Journal d'accouchements*, 15 janvier : 1-2.
- CHARLES, N. 1880b. « La chirurgie antiseptique. L'obstétrique antiseptique », *Journal d'accouchements*, 15 mai : 86.
- CHARLES, N. 1880c. « Formulaire : La Chirurgie antiseptique. Procédés et formules. », *Journal d'accouchements*, 15 avril : 65-66 ; 30 avril : 77-78 ; 15 mai : 86 ; 30 novembre : 218.
- CHARLES, N. 1881. « L'antisepticisme dans les accouchements », *Journal d'accouchements*, 15 octobre : 161.
- CHARLES, N. 1885. « Maternité de Liège. Service de M. le docteur N. Charles, Chirurgien-Directeur. Statistique de l'année 1884 », *Journal d'accouchements*, 15 avril : 77-79.
- CHARLES, N. 1887. « L'obstétrique antiseptique – Statistique de la maternité de Liège pour l'année 1886 », *Journal d'accouchements*, 1 janvier : 1-2.
- CHARLES, N. 1890. « Statistique de la Maternité de Liège. Depuis sa fondation (1805) jusqu'au 30 juin 1890 », *Journal d'accouchements*, 15 septembre : 197-199 ; 15 octobre : 233-236.
- CHARLES, N. 1892. « Expérimentation du liquide physiologique pour les infections vaginales et intra-utérines. Causes de la septicémie : hétéro-infection et auto-infection », *Journal d'accouchements*, 15 janvier : 2-4 ; 30 janvier : 13-16.
- CHARLES, N. 1894a. « Antisepsie en obstétrique », *Journal d'accouchements*, 25 mars : 92 ; 29 avril : 137-139.
- CHARLES, N. 1894b. « La symphyséotomie », *Journal d'accouchements*, n<sup>o</sup> spécial : 1-8.
- CHARLES, N. 1887. 1892. 1897. *Cours d'accouchements*. Paris, Liège.
- « Craniotomie », *Journal d'accouchements*, 1889, 15 avril : 77-78 ; 30 avril : 86-87 ; 15 mai : 100-101.
- DAVÉO, J. 1888. « Responsabilité médicale (1). Cours de M. Brouardel », *Journal d'accouchements*, 15 juillet : 155.
- DEROOVER, J. 1990. « Une césarienne en 1869 : vingt jours pour mourir », *Acta Belgica Historiae Medicinæ*, 3 : 92-96.
- DICKSTEIN-BERNARD, C. 1988. « Naissance des services spéciaux dans les hôpitaux belges au XIX<sup>e</sup> siècle : réflexions sur le cas bruxellois », *Annales de la Société Belge d'Histoire des Hôpitaux*, 23-24 : 51-66.
- Dr. S. H. 1899. « Situation des accoucheuses en Belgique », *Journal d'accouchements*, 22 janvier : 29-30.
- DUFRASNE, A. 1943. *Démographie de la Belgique de 1921 à 1939*. Bruxelles, Office central de statistique, 458 p.
- HAVELANGE, C. 1991. « Pour une histoire à long terme de l'art de guérir dans la région liégeoise (XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles) », dans Société belge de démographie, dir. *Historiens et populations. Liber amicorum Etienne Hélin*. Louvain-la-Neuve, Académia : 669-682.
- HUBERT, E. 1878. *Cours d'accouchements professé à l'université catholique de Louvain*. Lierre, Joseph Van In.
- LEOPOLD. 1886. « Opération césarienne », *Journal d'accouchements*, 15 février : 135.
- LOTHE, J. 1978. *Paupérisme et bienfaisance à Namur au XIX<sup>e</sup> siècle, 1815-1914*. Liège, Crédit communal de Belgique, 455 p.
- LOUDON, I. 1992. *Death in Childbirth. An international study of maternal care and maternal mortality 1800-1950*. Oxford, Clarendon Press, 622 p.
- MASUY-STROOBANT, G. 1984. *Les déterminants de la mortalité infantile. La Belgique d'hier et d'aujourd'hui*. Louvain-la-Neuve, Ciaco, 540 p.
- MOERLOOSE de, J. A. 1887. « Maternité de Bruxelles. Accouchement triple », *Journal d'accouchements*, 15 juin : 123-124.
- RAICHVARG, D. 1995. *Louis Pasteur, l'empire des microbes*. Paris, Gallimard, 144 p.
- ROUCHE, J.-L. 1986. « La Maternité de Liège ou cent ans de l'évolution d'un hospice », *Annales de la Société Belge d'Histoire des Hôpitaux*, 22 : 3-25.
- « Statistique de la maternité de Liège depuis sa fondation (1805) jusqu'au 30 juin 1890 », *Journal d'accouchements*, 15 septembre 1890 : 197-199.

- SAINT-MOULIN de, E. 1884. « Note sur une nouvelle couveuse pour enfants nés avant terme », *Journal d'accouchements*, 15 septembre : 224-225.
- SAINT-MOULIN de, E. 1885. « Maternité de Bruxelles – Service de M. le professeur Hyernaux. Compte rendu de l'année 1884 », *Journal d'accouchements*, 28 février : 42-43.
- SAINT-MOULIN de, E. 1889. « Dix ans de Maternité », *Journal d'accouchements*, 30 mai : 109.
- VANDEBROEKE, C. 1991. « Quelques précisions au sujet de la mortalité maternelle en Flandre (XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles) », *Historiens et populations. Liber Amicorum Etienne Hélin*. Société belge de Démographie, Louvain-la-Neuve, Academia : 194-202.
- VELLE, K. 1990. « De vroedvrouw in de 19de eeuw. Een beroep onder verdrukking? », *Oostvlaamse Zanten*, vol. 65, 2 : 75-92.

## ANNEXE

1. Les *Rapports des Commissions médicales provinciales sur leurs travaux pendant l'année 1...*, publiés par le ministère de l'Intérieur de 1860 à 1869 (pour les exercices 1859 à 1868), puis de 1883 à 1913 (pour les exercices 1881 à 1911).

Les Commissions médicales provinciales ont été créées par la Loi du 12 mars 1818 « Régulant tout ce qui est relatif à l'exercice des différentes branches de l'art de guérir » et sont chargées de l'examen et de la surveillance de tout ce qui a rapport à l'art de guérir. C'est à elles que revient le devoir d'examiner les sages-femmes formées dans les écoles organisées par l'arrêté royal de 1823 et de leur délivrer un diplôme, l'examen de la validité des compétences et diplômes de toutes les autres professions médicales et paramédicales : chirurgien de ville ou de campagne, accoucheur, pharmacien, oculiste, dentiste droguiste ou herboriste (Pasinomie. *Collection des lois, décrets, arrêtés et règlements généraux*, Tome VI, 1<sup>er</sup> janvier 1817-31 décembre 1818 (1860), Bruxelles, 343-345).

Ces Commissions médicales font régulièrement rapport de leurs activités, mais ce n'est qu'à partir de 1859 que les rapports de chaque province (il y en a 9) sont rassemblés et publiés sous forme d'ouvrage. La publication en est interrompue de 1869 à 1880, suite à une remise en cause de ces Commissions et leur réorganisation par un A.R. du 30 mai 1880. Cette réorganisation a notamment porté le nombre de ces Commissions à 17.

Les rapports publiés étaient destinés à être diffusés auprès de chaque Commission médicale provinciale afin de les informer des activités des autres provinces. On y trouve, entre autres, des informations statistiques, comme le nombre de diplômes délivrés aux sages-femmes, la liste du personnel médical, un relevé des vaccinations réalisées, des épidémies et épizooties, des poursuites et condamnations pour exercice illégal de l'art de guérir et des considérations sur l'hygiène publique.

En dehors des informations de type statistique, ces rapports ont plutôt valeur de témoignage de l'évolution des idées et des intérêts portés par les médecins à l'un ou l'autre problème de santé. Ils ne permettent malheureusement pas de se faire une idée de la fréquence des accouchements assistés par un médecin, des conditions de l'accouchement à domicile ou en asile de maternité. Difficile aussi, en les analysant, de suivre la diffusion, auprès des sages-femmes en exercice, des nouvelles pratiques d'hygiène qui sont enseignées dans les écoles de sages-femmes à partir de 1886, alors que des informa-

tions de ce type y figurent au gré de l'intérêt que leur portent le ou les observateurs de chaque commission locale. C'est d'ailleurs la mauvaise qualité du système d'information – les observateurs sont pour la plupart bénévoles – mis en place par ces Commissions qui amènera l'Académie de médecine et le Conseil supérieur de l'hygiène publique à suspendre la publication des rapports annuels en 1912.

2. Le *Journal d'accouchements*, publié à partir du 15 janvier 1880, a été dépouillé systématiquement jusqu'en 1900, sur les thèmes se rapportant à l'accouchement, aux sages-femmes, à la prise en charge des naissances prématurées et au développement des idées et des pratiques dérivant des découvertes de Pasteur et de ses contemporains. Les statistiques établies par les maternités et les rapports des correspondants étrangers ont aussi été passés en revue.

Le rédacteur en chef et initiateur de cette revue est le Dr Nicolas Charles, chirurgien-directeur de la Maternité de Liège et professeur à l'École provinciale d'accouchements. Il en décrit les objectifs en ces termes :

De nombreux journaux scientifiques sont publiés en Belgique ; plusieurs de ces recueils périodiques relatent de temps en temps des observations et des travaux d'obstétrique ; mais aucun ne s'occupe d'une façon spéciale des accouchements. [...] L'étude des accouchements est aujourd'hui assez distincte pour posséder, même en Belgique, des annales particulières [...]. La nécessité d'un journal belge d'accouchements s'est montrée à nous quand, il y a peu de temps, quelques-unes de nos élèves, sur le point de quitter la Maternité, nous prièrent de leur indiquer un journal qui les tint au courant des progrès de leur art [...]. Les publications françaises actuelles ne répondent pas à notre désir ; leur prix, spécialement, les rend inabordables à la plupart des accoucheuses, et même des médecins. Il est cependant indispensable que les sages-femmes aussi continuent à lire et étudier. (Charles, 1880a, 1)

Cette revue, qui paraît les 15 et 30 de chaque mois, démarre en général par un cours ou une conférence qui se poursuit de n° en n° tel un feuilleton, ou encore, par la description d'un accouchement très particulier et, plus tard, par des statistiques sur l'activité de la maternité de Liège, mais aussi, plus épisodiquement, de la maternité de Bruxelles (nombre d'accouchements, de naissances, mort-nés, morts maternelles, accouchements multiples, etc.). Une rubrique « Revue des journaux » permet de prendre connaissance de la littérature internationale, de même que sont fidèlement rapportés les thèmes débattus à l'Académie de médecine

de Paris. Nicolas Charles s'est également entouré de spécialistes « connaissant à fond les langues étrangères [et qui] se sont engagés à tenir nos lecteurs au courant de tous les travaux importants qui paraîtront en Allemagne, en Russie, en Angleterre et en Amérique ». Enfin, des conseils pratiques, comme la description minutieuse de la séquence des gestes de mise en œuvre des principes de l'antisepsie, sont donnés sous une rubrique « Formulaire » ; les « Variétés » reprennent des informations qui ne trouvent pas de place ailleurs. En 1939, le *Journal d'accouchements* devient le *Journal des accoucheuses*.

3. Les *Cours d'accouchements* d'Eugène Hubert, professés à l'Université catholique de Louvain (éditions 1864, 1878 et 1885), et le *Cours d'accouchements* de Nicolas Charles, donné à la Maternité de Liège (éditions 1887, 1892 et 1897), ont été consultés afin de suivre l'évolution de la formation des médecins.

4. Les données nécessaires au calcul de l'évolution de la mortalité maternelle en Belgique de 1864 à 1994 proviennent des statistiques de l'état civil publiées dans les séries suivantes :

Statistiques du mouvement de l'état civil et de la population du Royaume (1864 à 1900), Office central de statistiques, Bruxelles ;

Annuaire statistique de la Belgique (1867 à 1980), Office central de statistiques, Bruxelles ;

Statistiques démographiques (1957 à 1994), Institut national de statistique, Bruxelles.

# LA DISCONTINUITÉ DES SOINS OBSTÉTRICAUX EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE.

Les fondements historiques du phénomène

**Gervais BENINGUISSE<sup>1</sup>, Béatrice NIKIÈMA<sup>2</sup>, Slim HADDAD<sup>3</sup>, Pierre FOURNIER<sup>4</sup>**

L'Afrique subsaharienne est la région du monde où les risques liés à la grossesse et à l'accouchement sont les plus élevés. Le niveau de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes est estimé à 920 en Afrique subsaharienne contre 36 en Europe, 11 en Amérique du Nord, 240 en Amérique latine et Caraïbes et 330 en Asie (OMS, 1998; WHO-UNICEF-UNFPA, 2004).

L'Afrique est aussi la région où les femmes ont le moins recours aux services obstétricaux déployés pour faire face aux problèmes de santé maternelle. La fréquence des naissances ayant bénéficié d'une assistance médicale est de 52 % en Afrique contre 60 % en Asie, 75 % en Amérique latine et Caraïbes, 98 % en Europe et 99 % en Amérique du Nord (WHO, 2007). Pourtant, l'accès à l'accouchement médicalisé est primordial pour la survie et la santé maternelles et infantiles parce que la plupart des complications obstétricales sont imprédictibles et requièrent souvent une intervention diligente (Campbell et Graham, 2006; Carroli *et al.*, 2001; Ronsmans et Graham, 2006).

L'une des caractéristiques de cette faible utilisation est la discontinuité des soins obstétricaux, entendue comme une rupture dans le processus de prise en charge médicale de la grossesse, et plus particulièrement entre les soins prénatals et les soins à l'accouchement. En Afrique subsaharienne, on estime que 68 % des femmes enceintes ont reçu au moins une consultation prénatale mais que près de 50 % des accouchements ne bénéficient pas d'une assistance médicale (WHO-UNICEF, 2003, WHO, 2007). Ainsi, pour des raisons encore peu élucidées, un nombre relativement important de femmes africaines ayant recours aux consultations prénatales sont privées de soins ayant

une efficacité avérée pour la réduction de la mortalité maternelle. En effet, il est scientifiquement établi que l'accès aux soins d'accouchement (y compris les soins d'urgence), de préférence au premier niveau de soins (centres de santé par exemple), contribue à réduire sensiblement les décès maternels (Abou Zahr, 1998; Campbell et Graham, 2006; De Brouwere, Tonglet et Van Lerberghe, 1998; Kwast, 1996). La consultation prénatale prise isolément n'est certes pas une stratégie efficace de réduction de la mortalité maternelle. Elle peut toutefois y contribuer indirectement de diverses manières. La consultation prénatale, dont les services figurent parmi les mieux utilisés, peut contribuer sensiblement à la prévention et à la prise en charge du paludisme et de l'anémie qui affectent chaque année des millions de femmes enceintes en Afrique subsaharienne (WHO, 2004). La consultation prénatale sert aussi à la prévention de la transmission mère-enfant du virus d'immunodéficience humaine (VIH). Par ailleurs, la consultation prénatale peut servir à préparer à l'accouchement médicalisé en sensibilisant les femmes à la reconnaissance des signes de complications obstétricales, en leur indiquant où chercher de l'aide, et en les aidant à préparer des plans d'urgence pour être prêtes à utiliser sans délai les services appropriés en cas de complication (Abou Zahr

---

1. Université de Yaoundé II, Yaoundé, Cameroun, gbeninguisse@yahoo.fr

2. Université de Montréal, Montréal, Canada, b.nikiema@umontreal.ca

3. Université de Montréal, Montréal, Canada slim.haddad@umontreal.ca

4. Université de Montréal, Montréal, Canada, pierre.fournier@umontreal.ca

et Wardlaw, 2001 ; ONUSIDA, 1999 ; WHO-UNICEF, 2003). Consultations prénatales et accouchement médicalisé se complètent donc et la discontinuité de ces soins obstétricaux n'est pas souhaitable : elle constitue une perte d'opportunité à mener des actions favorables à une baisse de la mortalité et de la morbidité maternelles et néonatales (WHO-UNICEF, 2003). Les fondements de l'importante discontinuité des soins obstétricaux observée en Afrique subsaharienne sont encore mal connus. Même si les études sur les déterminants de l'utilisation des services de santé maternelle sont de plus en plus nombreuses en Afrique (Addai, 2000 ; Beninguisse, 2003 ; Magadi *et al.*, 2000 ; Nikièma, 1996), quasiment aucune n'a, à notre connaissance, abordé la problématique de la discontinuité, ou de la continuité, des soins obstétricaux.

Le rôle des contraintes économiques et géographiques dans la sous-utilisation des services de santé en Afrique subsaharienne est bien connu et la discontinuité des soins obstétricaux est en partie le résultat d'une réponse inadéquate du système de santé biomédical à ces contraintes. Nous suggérons qu'une source additionnelle de discontinuité puisse être une réactivité inadéquate aux attentes et préférences culturelles, y compris celles liées aux us et coutumes ancestraux. La présente communication <sup>5</sup> tente principalement de conforter cette dernière hypothèse en recherchant, dans le passé plus ou moins lointain de l'obstétrique traditionnelle des sociétés africaines, les éléments qui émergent comme étant des attentes et préférences en matière de services et de soins obstétricaux et dont l'absence (ou la non-prise en compte) dans l'offre de soins pourrait limiter l'accès aux soins obstétricaux ou favoriser la discontinuité.

La communication est structurée en quatre parties. La première présente les aspects méthodologiques de l'étude. La deuxième et la troisième parties décrivent les niveaux, les différentiels et les tendances de la discontinuité des soins obstétricaux dans huit pays d'Afrique Centrale et de l'Ouest. La quatrième partie présente une revue critique et analytique de la littérature socio-anthropologique mettant en évidence les attentes et préférences relatives à l'obstétrique traditionnelle. Ces dernières constituent le substrat culturel où se

forme potentiellement la demande de soins obstétricaux et elles offrent des clés de compréhension des niveaux actuels de discontinuité.

## Aspects méthodologiques

### *Clarification conceptuelle*

C'est dans les pays développés que le plus d'effort a été mis pour énoncer la problématique de la discontinuité des soins ou pour y proposer des solutions. Il existe cependant un manque de consensus tant sur le contenu sémantique que sur les méthodes de mesure, rendant ainsi les comparaisons difficiles entre les milieux de soins et dans le temps (Wall, 1981). Une étude visant à dissiper la confusion a pu établir une variabilité de la conceptualisation de la continuité selon le type de soins (soins de première ligne, soins de santé mentale, soins de maladies particulières, etc.) (Reid, Haggerty, et McKendry, 2002).

Dans le monde en développement, et en Afrique en particulier, la réflexion scientifique sur la problématique de la continuité ou de la discontinuité des soins en est encore à ses débuts. Elle nécessite une conceptualisation spécifique compte tenu de la particularité des contextes médicaux, caractérisés par la pluralité de l'offre et de la relative indépendance des utilisateurs vis-à-vis des prestataires (Fournier et Haddad, 1995). En Afrique, cette problématique, vue notamment sous l'angle du consommateur, est particulièrement peu analysée dans le domaine de la santé maternelle, tout comme dans le cas de la prise en charge des personnes atteintes du VIH/SIDA (UNAIDS, 2002). L'essentiel de la documentation porte sur la continuité ou la discontinuité des méthodes contraceptives (Bakass, 2003).

La discontinuité de soins est une rupture dans la continuité de soins. D'après Reid, Haggerty et McKendry (2002 : sommaire) :

la continuité de soins est atteinte lorsque des éléments de soins distincts sont reliés entre eux et lorsque ces éléments, qui perdurent dans le temps, sont soutenus et maintenus [...]. Elle est le résultat d'un bon transfert de l'information (continuité informationnelle), de bonnes relations personnelles entre le patient et le soignant (continuité relationnelle) et une bonne coordination de soins (continuité d'approche ou du plan d'intervention clinique).

5. Cette communication est issue d'un projet de recherche subventionné par l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) dans le cadre de son programme d'actions de recherche en réseau. Que l'AUF trouve ici l'expression de notre profonde gratitude.

Ainsi définie, la discontinuité peut être étudiée dans la perspective des prestataires de soins (approche offre) ou dans la perspective du consommateur (approche demande).

Dans le cadre de cette étude, la discontinuité des soins obstétricaux est étudiée dans la perspective du consommateur et désigne une rupture dans le processus de prise en charge médicale de la grossesse et de l'accouchement. Nous focalisons notre analyse sur la discontinuité entre les soins prénatals et les soins à l'accouchement.

#### Approche

Notre démarche est essentiellement descriptive et exploratoire, ne visant qu'à conforter l'hypothèse selon laquelle il existe un lien entre la discontinuité des soins obstétricaux et l'inadéquation de la réactivité du système de santé biomédical aux attentes et préférences liées aux coutumes ancestrales. Dans un premier temps, nous dressons un portrait global de la discontinuité des soins obstétricaux à partir des données des Enquêtes Démographiques et de Santé (EDS) de huit pays d'Afrique Centrale et de l'Ouest : Cameroun, Gabon, République Centrafricaine, Tchad, Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire et Niger. Nous examinons l'expérience des femmes de 15 à 49 ans lors de la gros-

sesse et l'accouchement de leur dernier-né, en nous limitant aux naissances vivantes survenues au cours des 3 ou 5 années antérieures à l'enquête.

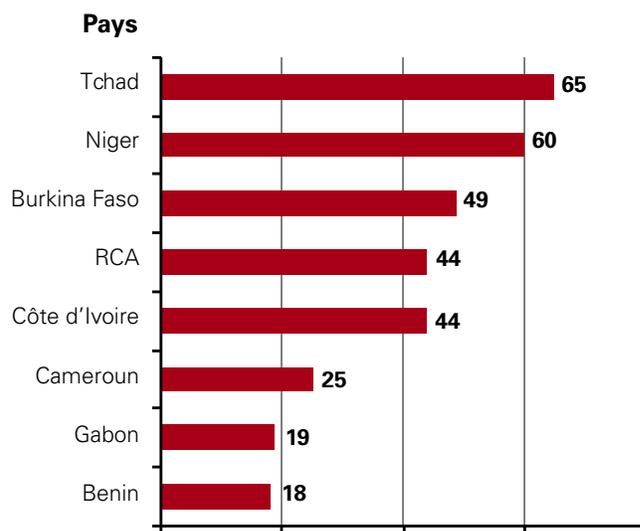
La discontinuité des soins obstétricaux est mesurée par le fait pour une femme de n'avoir pas bénéficié d'une assistance médicale au dernier accouchement après avoir effectué au moins une consultation prénatale. L'assistance médicale fait référence au suivi de l'accouchement par un personnel médical : médecin, sage-femme, infirmière ou aide-soignante<sup>6</sup>. En deuxième lieu, nous confortons notre hypothèse au moyen d'une revue analytique de la littérature qui met en évidence les fondements historiques des niveaux actuels de discontinuité des soins obstétricaux en Afrique subsaharienne.

#### Niveaux et différentiels de la discontinuité des soins obstétricaux en Afrique

Les niveaux de discontinuité des soins obstétricaux sont relativement élevés dans les pays étudiés. La proportion des femmes qui ont utilisé les services prénatals sans bénéficier d'une assistance médicale au dernier accouchement est de près de 20 % au Bénin et au Gabon, de 25 % au Cameroun, de 44 % en Côte d'Ivoire et Centrafrique, de près de 50 % au Burkina Faso, de plus de 60 % au Niger et au Tchad (**GRAPHIQUE 1**). Ainsi, dans la majorité des pays étudiés, la discontinuité est observée

#### GRAPHIQUE 1

Pourcentage de femmes n'ayant pas bénéficié d'une assistance médicale à l'accouchement après avoir effectué au moins une consultation prénatale en Afrique Centrale et de l'Ouest (EDS la plus récente)



6. Lorsque plusieurs personnes ont suivi l'accouchement, nous avons retenu la personne la plus qualifiée.

chez plus de 4 femmes sur 10 (Côte d'Ivoire, Centrafrique, Burkina Faso, Niger, Tchad) avec un record au Tchad où elle est observée chez près de 7 femmes sur 10 (65 %).

Les niveaux de discontinuité des soins obstétricaux varient significativement (au seuil de 5 %) selon le milieu de résidence, le niveau d'instruction de la femme, l'appartenance religieuse, la durée de gestation à la première consultation prénatale, le niveau de vie du ménage et la distance par rapport aux services obstétricaux (TABLEAU A1, EN ANNEXE).

#### Les différences selon le milieu de résidence

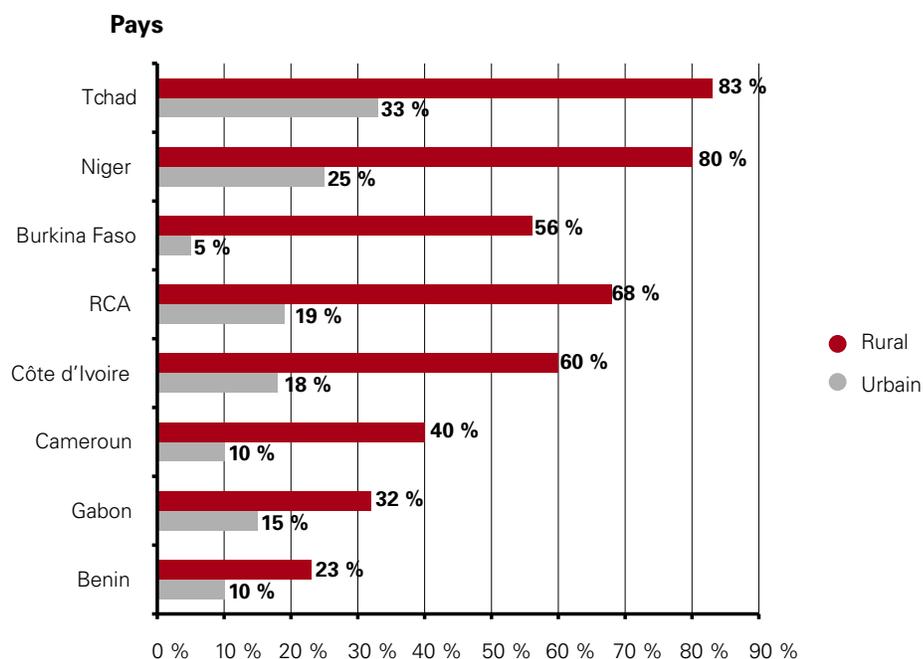
La discontinuité entre la consultation prénatale et l'accouchement par un professionnel de santé est nettement plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain (GRAPHIQUE 2) avec des différences allant de deux fois plus au Gabon et au Bénin à 11 fois plus au Burkina Faso. C'est donc un phénomène essentiellement rural qui diminue sensiblement avec l'urbanisation.

#### Les différences selon le niveau de vie du ménage

La discontinuité des soins obstétricaux est fortement associée à la pauvreté<sup>7</sup>. Elle est nettement plus fréquente parmi les femmes vivant dans les ménages de niveau de

#### GRAPHIQUE 2

Pourcentage de femmes n'ayant pas bénéficié d'une assistance médicale à l'accouchement après avoir effectué au moins une consultation prénatale selon le milieu de résidence (EDS la plus récente)



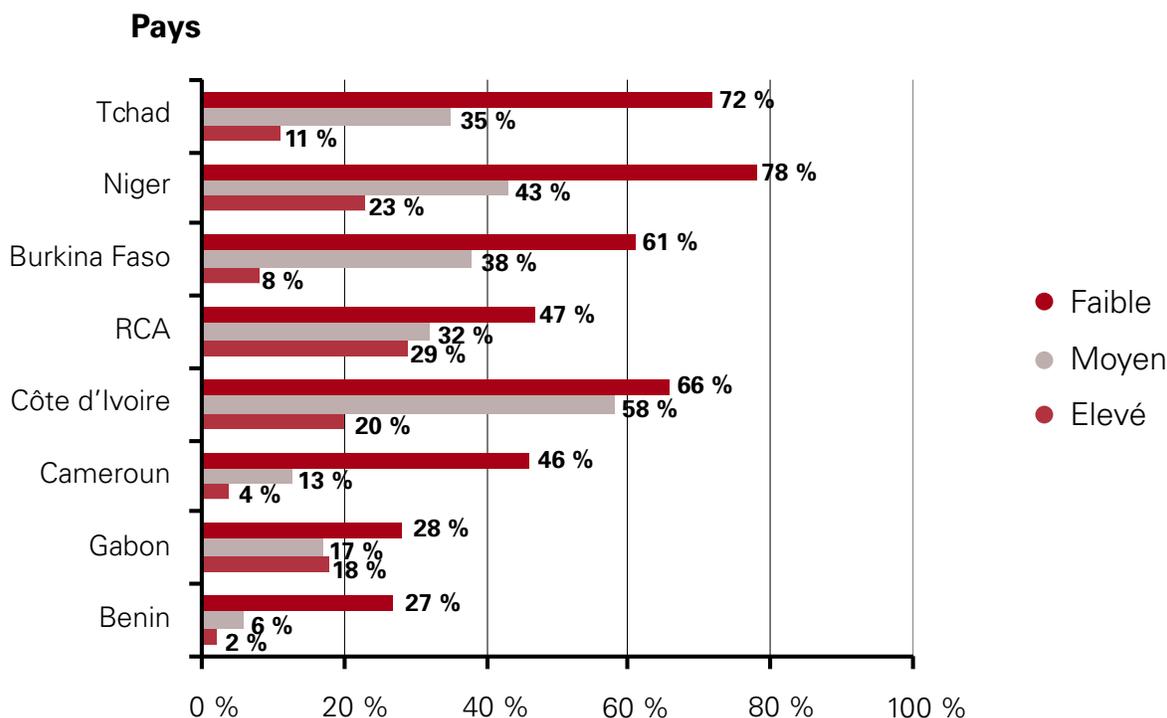
7. La pauvreté doit être entendue ici comme un état de précarité des conditions de vie mesurée dans une approche multidimensionnelle par l'application d'une analyse en composantes principales aux variables relatives aux caractéristiques de l'habitat (source d'approvisionnement en eau potable, lieu d'aisance, mode d'éclairage, matériaux du plancher, des murs et du toit, type d'habitat, densité de l'habitat) et à la possession de certains biens par le ménage (téléviseur, radio, cuisinière, réchaud, réfrigérateur, automobile, bicyclette, motocyclette, téléphone). La pauvreté est une caractéristique du niveau de vie du ménage observée ici par la modalité « faible ».

vie faible. Sa prévalence diminue sensiblement à mesure que le niveau de vie du ménage augmente, avec des différences « pauvres/riches » allant de 1,5 fois supérieures au Gabon à 11 fois plus au Cameroun (**GRAPHIQUE 3**). Toutes choses étant égales par ailleurs, l'effet net du niveau de vie du ménage se maintient, avec une propension à la discontinuité nettement plus élevée chez les pauvres. Ceci a été observé dans quelques études menées avec la même méthode statistique et les mêmes variables d'analyse<sup>8</sup>.

En effet, comparativement aux femmes de ménages socio-économiquement aisées, cette propension est 3 fois plus élevée au Burkina Faso (Soubeiga, 2005) et de 1,6 fois plus élevée au Gabon (Angue Ella, 2005). Une étude en cours portant sur une dizaine de pays d'Afrique subsaharienne identifie la pauvreté comme une caractéristique favorable à la discontinuité avec un risque plus élevé qui tend à diminuer à mesure que le niveau de vie du ménage augmente (Nikiéma et Beninguisse, 2008).

### GRAPHIQUE 3

Pourcentage de femmes n'ayant pas bénéficié d'une assistance médicale au dernier accouchement après avoir effectué au moins une consultation prénatale selon le niveau du ménage (EDS la plus récente)



8. Il s'agit particulièrement de l'étude de Soubeiga (2005) sur le Burkina Faso et celle de Angue Ella (2005) sur le Gabon. Ces études ont été réalisées dans le cadre de leur mémoire de fin d'études à l'IFORD.

Ces résultats tendent à conforter l'hypothèse postulant la discontinuité comme une des résultantes d'une réponse inadéquate du système biomédical aux difficultés socio-économiques des ménages.

#### *Les différences selon l'éloignement géographique des services obstétricaux*

D'une manière générale, les niveaux de discontinuité des soins obstétricaux augmentent significativement (au seuil de 5 %) avec la distance par rapport au service obstétrical le plus proche (**GRAPHIQUE 4**).

Au-delà de 5 km, les niveaux de discontinuité passent quasiment du simple au double. La même étude en cours (Nikièma et Beninguisse, 2008) confirme également l'augmentation du risque de discontinuité avec l'éloignement géographique des services obstétricaux. L'accessibilité géographique des services obstétricaux apparaît donc comme une des contraintes majeures favorables à la discontinuité.

#### *Les différences selon le niveau d'instruction de la femme*

Dans tous les pays étudiés, la fréquence de la discontinuité des soins obstétricaux augmente significativement (au seuil de 5 %) à mesure que le niveau d'instruction de la femme diminue (**TABLEAU A1 EN ANNEXE**). À l'absence d'instruction est associée une fréquence nettement plus élevée de discontinuité qui, toutefois, diminue sensiblement avec l'augmentation du niveau d'instruction (**GRAPHIQUE 5**). Toutes choses étant égales par ailleurs et par rapport aux femmes de niveau

secondaire et plus, la discontinuité des soins obstétricaux chez les femmes sans instruction est 1,4 fois plus élevée au Gabon, 4 fois plus élevée au Burkina Faso et 6 fois plus élevée au Cameroun (Angue Ella, 2005 ; Soubeiga, 2005).

#### *Les différences selon le calendrier de la première consultation prénatale*

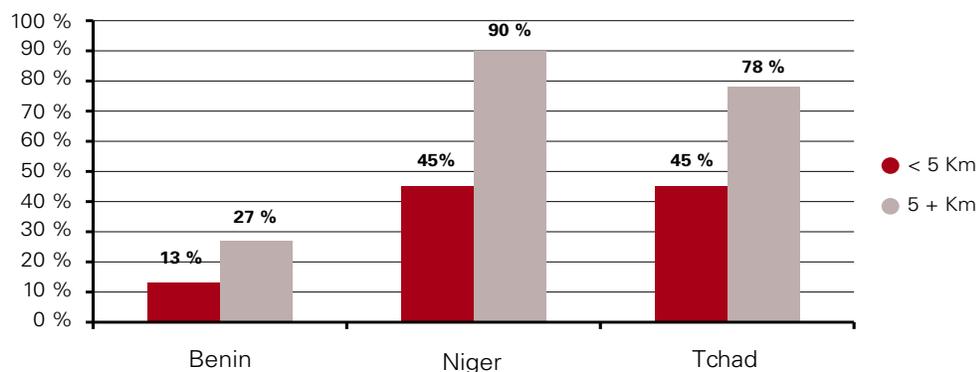
Dans la plupart des pays étudiés, la discontinuité des soins obstétricaux est en étroite relation avec le calendrier de la première consultation prénatale (Tableau A1 en annexe). Sa fréquence est nettement plus élevée chez les femmes qui effectuent leur première consultation prénatale au-delà de la période recommandée, c'est-à-dire après le premier trimestre de la grossesse (**GRAPHIQUE 6**). Ce résultat conforte l'importance de la précocité du calendrier de la première consultation prénatale pour la lutte contre la discontinuité des soins obstétricaux.

#### *Les différences selon les variables démographiques et médicales*

Là où les différences sont significatives, la fréquence de la discontinuité des soins obstétricaux est nettement plus élevée au-delà de 34 ans et diminue sensiblement avec l'âge (**TABLEAU A1 EN ANNEXE**). Elle augmente avec la parité. En outre, l'absence d'antécédents de complications de grossesse est associée à une fréquence plus élevée de discontinuité des soins obstétricaux (**TABLEAU A1 EN ANNEXE**).

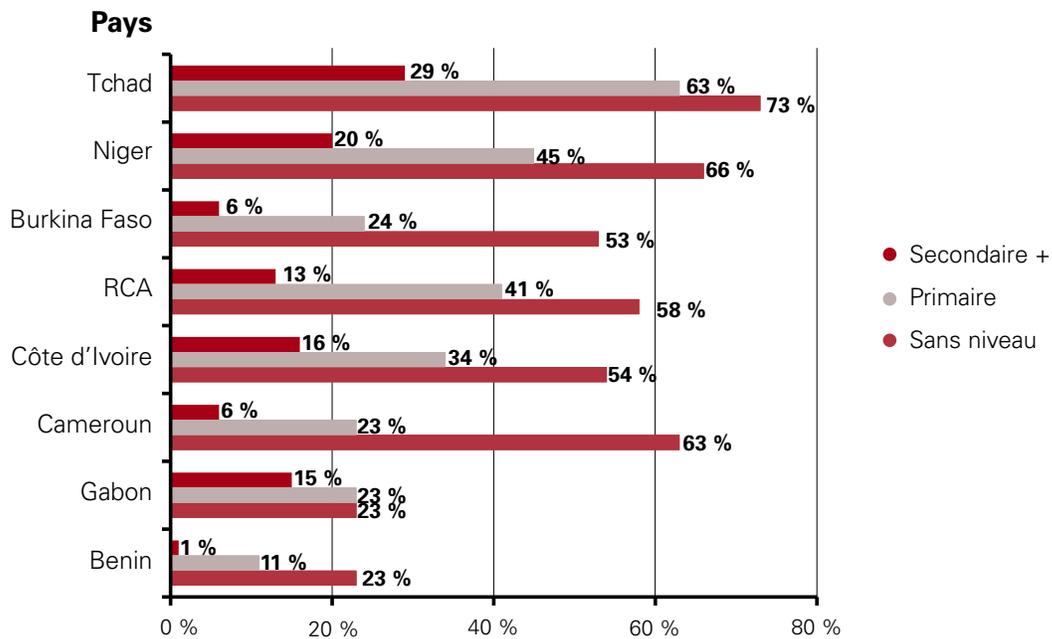
#### **GRAPHIQUE 4**

Pourcentage de femmes n'ayant pas bénéficié d'une assistance médicale au dernier accouchement après avoir effectué au moins une consultation prénatale selon la distance par rapport au service obstétrical le plus proche (EDS la plus récente)



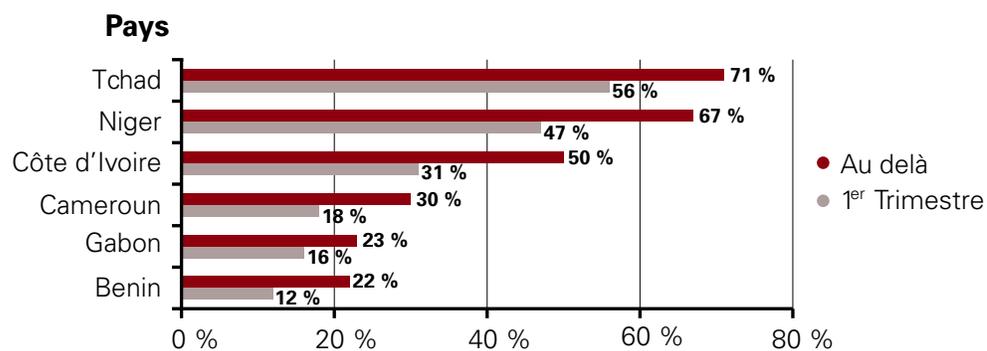
GRAPHIQUE 5

Pourcentage de femmes n'ayant pas bénéficié d'une assistance médicale au dernier accouchement après avoir effectué au moins une consultation prénatale selon le niveau d'instruction de la femme (EDS la plus récente)



GRAPHIQUE 6

Pourcentage de femmes n'ayant pas bénéficié d'une assistance médicale au dernier accouchement après avoir effectué au moins une consultation prénatale selon le milieu de résidence (EDS la plus récente)



## Tendances du phénomène

Six des huit pays étudiés ont fait l'objet d'au moins deux EDS : le Bénin (1996 et 2001), le Burkina Faso (1993, 1998-99 et 2003), le Cameroun (1991, 1998 et 2004), la Côte d'Ivoire (1994 et 1998-99), le Niger (1992 et 1998) et le Tchad (1996-97 et 2004). Les tendances de la discontinuité des soins obstétricaux sont mises en évidence uniquement dans ces pays (**GRAPHIQUE 7** et **TABLEAU A2 EN ANNEXE**). À l'exception de la Côte d'Ivoire où le phénomène s'est quasiment stabilisé, les tendances de la discontinuité des soins obstétricaux sont globalement à la hausse dans les années 1990 (**GRAPHIQUE 7**). Au Cameroun, la prévalence de la discontinuité est passée de 9 % en 1991 à 29 % en 1998, soit une multiplication par trois. Au Burkina Faso, cette prévalence est passée de 35 % en 1993 à 52 % en 1999. Au Niger, elle est passée de 55 % en 1992 à 60 % en 1998. En Côte d'Ivoire, le niveau du phénomène est resté légèrement supérieur à 40 %. Au cours de cette période, on observe une diversité sociale dans la variation des niveaux de discontinuité des soins obstétricaux (**TABLEAU A2 EN ANNEXE**). Au Cameroun et au Niger, l'augmentation a été plus intense en milieu urbain et dans les catégories sociales favorisées (les femmes instruites et celles vivant dans les ménages de niveau de vie élevé ou moyen). De même en Côte d'Ivoire, la stabilité observée au niveau national masque une augmentation spectaculaire du phénomène au sein des catégories sociales favorisées (les femmes issues des ménages de niveau de vie élevé ou moyen). Au Burkina Faso, en revanche, la hausse de la fréquence de discontinuité des années 1990 a été davantage enregistrée en milieu rural et dans les catégories sociales défavorisées (les femmes sans instruction ou peu instruites, les femmes vivant dans les ménages de niveau de vie faible).

Les tendances à la hausse de la discontinuité des soins obstétricaux des années 1990 peuvent être en rapport avec la crise économique de cette période dont la dévaluation monétaire, la mise en œuvre des programmes d'austérité (réduction du train de vie de l'État), la baisse du pouvoir d'achat des ménages, la montée de la pauvreté et les dysfonctionnements des services de santé constituent quelques-unes des caractéristiques communes aux pays étudiés (Beninguisse, 2003 ; Barbieri et Vallin, 1996).

Les tendances entre les années 1990 et les années 2000 affichent un arrêt de l'augmentation de la discontinuité des soins obstétricaux au profit d'une stabilisation ou d'une baisse légère (**GRAPHIQUE 7** et **TABLEAU A2 EN ANNEXE**). Au Cameroun, la proportion des utilisatrices de consultation prénatale n'ayant pas bénéficié

d'une assistance médicale au dernier accouchement est passée de 29 % en 1998 à 25 % en 2004, avec comme caractéristique un renversement du schéma de variation sociale des tendances : une baisse significative au sein des catégories sociales favorisées parallèlement à une hausse au sein des catégories sociales défavorisées. Au Burkina Faso, la fréquence a très peu changé entre 1999 et 2003, se stabilisant quasiment autour de 50 % mais avec une augmentation au sein des catégories sociales favorisées (femmes issues des ménages de niveau de vie élevé ou moyen). Au Bénin, le niveau du phénomène a très peu baissé, passant de 24 % en 1996 à 18 % en 2001. Cette baisse s'est avérée plus intense en milieu rural et au sein des catégories sociales défavorisées (les femmes sans instruction, les femmes vivant dans les ménages de niveau de vie faible). Au Tchad, la prévalence de la discontinuité des soins obstétricaux s'est, entre 1997 et 2004, stabilisée autour de 65 % mais en masquant une baisse significative en milieu urbain et au sein des catégories sociales favorisées (femmes issues des ménages de niveau de vie élevé ou moyen).

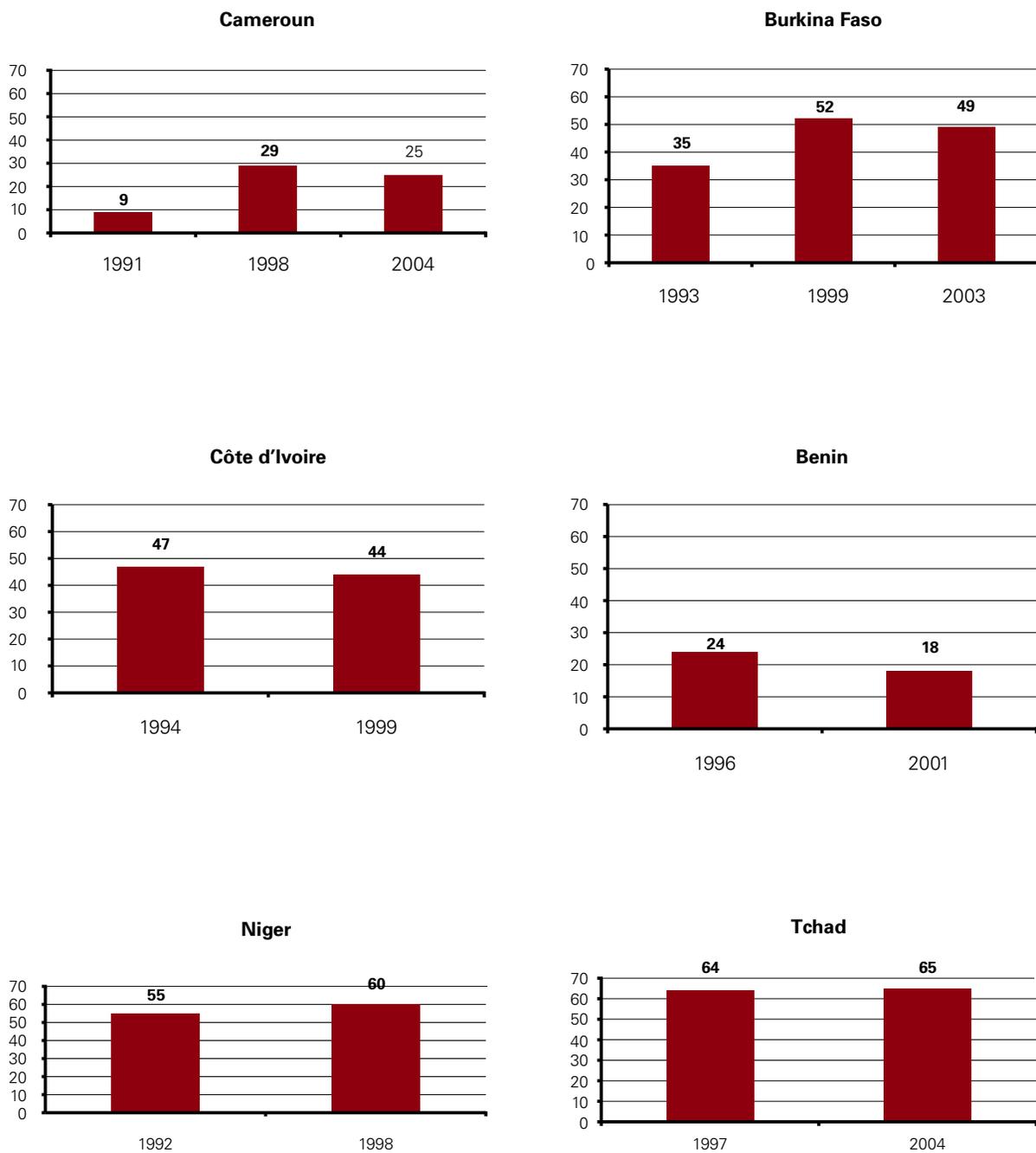
En définitive, les tendances de la discontinuité des soins obstétricaux dans les pays étudiés révèlent une accentuation de l'ampleur du phénomène au cours de la décennie 1990 attribuable en partie aux conséquences négatives de la crise économique ambiante sur les conditions de vie des ménages et sur le fonctionnement des services de santé. Dans les années 2000, la discontinuité, bien que toujours élevée, n'augmente plus. Elle affiche même par endroits des signes de baisse avec une différenciation sociale variable selon les pays. Toutefois, les catégories défavorisées demeurent les plus vulnérables à la discontinuité des soins obstétricaux.

## Les fondements historiques du phénomène

Pour comprendre la demande sanitaire actuelle, en terme d'accès aux services et soins obstétricaux, il importe d'abord de rechercher comment, traditionnellement, elle s'est produite et reproduite. L'objet de cette partie est de rechercher les balises traditionnelles du phénomène de discontinuité de soins obstétricaux. Pour ce faire, il s'agira de repérer, dans le passé plus ou moins lointain de l'obstétrique traditionnelle des sociétés africaines, les éléments qui émergent comme étant des attentes et préférences en matière de services et de soins obstétricaux et dont l'absence (ou la non-prise en compte) dans l'offre de soins est de nature à limiter l'accès aux soins obstétricaux

## GRAPHIQUE 7

Tendances de la proportion des femmes consultantes des services prénatals n'ayant pas bénéficié d'une assistance médicale au dernier accouchement



ou à favoriser la discontinuité. Plus présents dans la littérature socio-anthropologique, ces éléments constituent des substrats culturels où se forme une demande potentielle de services et de soins obstétricaux. On les retrouve de façon éparse dans les travaux monographiques de quelques ethnies ou groupes ethniques africains traitant de sujets généraux tels que la sexualité, la vie et l'organisation sociale, la procréation, etc. Ces travaux, sélectionnés à partir de diverses bases de données documentaires consultées (CDI-IFORD, APAD, CEPED, etc.) et portant sur l'anthropologie de la santé, couvrent la période 1942-1995. Voici en prélude quelques repères idéologiques pour fixer le contexte socioculturel.

#### *Quelques repères idéologiques*

Dans la plupart des sociétés africaines, la grossesse est une conjugaison harmonieuse du naturel (c'est-à-dire du « proprement physiologique ») et du spirituel, le résultat d'une action copulatoire des géniteurs favorisée par l'action providentielle des forces transcendantes (Beninguise, 2003 ; Erny, 1988 ; Lallemand, 1991).

L'imaginaire populaire de la grossesse est dominé par l'idéologie de la « normalité » : c'est l'essence naturelle. La grossesse n'est ni un état morbide, ni un facteur de risque de morbidité, mais plutôt une voie d'accomplissement normal de la fonction reproductive de la femme (WFPHA, 1986). Fort de cette empreinte culturelle, l'avènement d'une grossesse ne déclenche pas automatiquement le recours à un suivi médical. L'essence spirituelle favorise la mise en route d'une thérapeutique préventive constituée de précautions et rituels divers, de consultations divinatoires, d'interdits et de prescriptions alimentaires et comportementaux, dont le but est d'assurer une issue favorable à la grossesse et la naissance d'un enfant exempt de toute tare physique ou psychologique, le « produit » conforme au modèle porté et véhiculé par la société (Ewombé-Moundo, 1991). C'est sur ces repères idéologiques que reposent les attentes et préférences en matière de services et de soins obstétricaux et dont l'absence peut limiter l'accès ou favoriser la discontinuité. Une fois le suivi médical entamé, la continuité ou non des soins auprès du prestataire sera en partie déterminée par l'adéquation ou non de la réponse à ces attentes et préférences. Nous relèverons ici les principales.

#### *Les balises traditionnelles de la discontinuité de soins obstétricaux*

*La discrétion absolue de la grossesse à ses débuts face à l'exigence de précocité de la première consultation prénatale : un obstacle potentiel à la continuité des soins obstétricaux*

Dans la plupart des sociétés africaines, le premier trimestre de la grossesse (1 à 3 cycles lunaires d'absence de règles) est une étape capitale du processus d'enfantement (Ewombé-Moundo, 1991). La femme croit en une probabilité de grossesse sur la base des signes classiques décrits précédemment. À cette étape, l'on pense que le produit de la conception n'est qu'une masse de sang, un mollusque qui n'est pas encore une véritable grossesse. La femme a donc tout intérêt à garder la nouvelle secrète, d'une part, pour se protéger contre les esprits jaloux et malveillants (Laburthe-Tolra, 1985) et d'autre part, pour ne pas anticiper sur la volonté divine ou celle des puissances de l'au-delà (génies, ancêtres) sur une grossesse encore incertaine. Cette discrétion de début fait éviter à la femme le « ridicule » d'une fausse alerte de grossesse. Elle n'en parle qu'à ses proches parents en cas de nécessité. Dans certaines ethnies comme chez les Yambassa du Cameroun (Onana Badang, 1979 : 100), les femmes ne doivent même pas en parler à leur mari car « ce sont les maris qui trahissent le secret de leur nouvel état physiologique dans leurs conversations avec les autres membres du groupe ». Le mari géniteur s'en apercevra d'ailleurs de lui-même par un changement brutal d'attitude : il aura eu des rapports sexuels avec sa femme sans que cette dernière lui parle de ses menstrues ; sa femme a de plus en plus envie de lui (une augmentation des appétits sexuels) et sa température ne cesse de s'élever. Ce souci permanent de discrétion peut constituer un obstacle à l'observance de l'exigence de précocité de la première consultation qui, selon les normes en vigueur en Afrique, doit se dérouler au plus tard dans le premier trimestre de la grossesse, puisqu'elle est perçue comme une occasion potentielle de rupture du secret et donc comme une source de danger pour la femme. En définitive, la femme sera amenée à effectuer la première consultation prénatale au-delà du premier trimestre de la grossesse, comportement qui, d'après les résultats précédemment présentés, favorise la discontinuité des soins obstétricaux.

*Le support social de l'entourage familial :  
un aspect favorable à la continuité des  
soins obstétricaux*

Les membres de l'entourage familial ont un rôle important à jouer dans le processus d'enfantement. D'une part, ils sont tenus d'assurer la protection de la future mère en lui évitant tout obstacle impressionnant et en s'abstenant d'évoquer devant elle l'expérience d'une issue défavorable de grossesse (Ewombé-Moundo, 1991). Ils ont en outre le rôle et la responsabilité d'apporter à la future mère tout le support social dont elle a besoin pour faire face aux difficultés d'ordre psychologique (stress, problèmes conjugaux, etc.) et matériel (aide aux tâches ménagères, garde des enfants, contraintes financières) susceptibles de peser sur l'issue de grossesse. D'autre part, les membres de l'entourage familial exercent sur la femme enceinte un contrôle de ses émotions, sentiments, attitudes et comportements, de manière à les orienter vers les modèles socialement valorisés (Raponda-Walker, 1995).

Tout ceci montre que l'accompagnement psychologique de la grossesse et l'éducation sanitaire sont des attentes importantes de l'obstétrique traditionnelle africaine. Bien que des réponses à ces attentes soient bien définies et prévues par l'obstétrique biomédicale, force est de constater qu'elles font souvent défaut dans les services en Afrique. Ce manquement constitue un facteur potentiel favorable à la discontinuité des soins obstétricaux. Une étude récente montre d'ailleurs qu'une proportion très élevée de femmes enceintes ne reçoit pas d'information sur les complications de la grossesse pendant les séances de consultation prénatale (Nikiéma, Beninguissé et Haggerty, 2009). Cette proportion est :

- de plus de 80 % au Tchad, en Ouganda, au Burkina Faso et au Bénin ;
- de plus de 60 % au Cameroun et au Kenya ;
- de plus de 40 % au Mozambique et au Nigéria ;
- de plus de 30 % au Ghana et au Malawi.

*Accouchements simultanés, utilisation collective  
des équipements et limitation de l'entourage familial :  
des facteurs favorables à la discontinuité  
des soins obstétricaux*

Les pratiques courantes en matière d'obstétrique traditionnelle exigent que le lieu d'accouchement soit choisi avec un souci permanent de discrétion, de sécurité (la crainte des sorciers par exemple), d'intimité et de convivialité. En général, l'accouchement se déroule

dans un endroit discret, loin des regards envieux et jaloux pouvant provoquer ou prolonger les souffrances de la parturiente. L'accouchement public est presque toujours perçu comme une calamité. Chez les Béti du Cameroun (Laburthe-Tolra, 1985), on pense qu'un ennemi pourrait recueillir le sang de l'accouchée pour faire mourir le nouveau-né et bloquer toutes les naissances futures. C'est pour cette raison fondamentale que la femme choisira, autant que possible, d'enfanter dans un milieu où elle se sentira le plus en sécurité (dans son village natal, chez sa mère ou chez ses sœurs). Chez les Bambara d'Afrique occidentale et les Joola du Sénégal, c'est pour préserver l'espace social de la souillure du sang de l'accouchement que la naissance se déroule en dehors du village (Erny, 1988 ; Journet, 1991).

L'accouchement se déroule dans la cuisine, derrière la case, sur la pierre d'accouchement, par terre, sur une natte, sur des feuilles ou sous une tige de bananier, sur un lit en bambou préalablement fabriqué pour la circonstance. L'espace est aménagé pour accueillir une seule parturiente, « accoucher à plusieurs » est une éventualité totalement exclue (Beninguissé, 2003).

Forts des éléments qui précèdent, nous pouvons affirmer que la pratique simultanée de plusieurs accouchements dans la même salle, l'utilisation collective des salles de séjour et du matériel d'interventions obstétricales et enfin la proscription ou la limitation de l'entourage familial, couramment observées dans les maternités biomédicales en Afrique, constituent des facteurs potentiels favorables à la discontinuité des soins obstétricaux.

*La présence d'accoucheurs de sexe masculin :  
un facteur favorable à la discontinuité  
des soins obstétricaux*

Dans les pratiques obstétricales traditionnelles, l'accouchement est d'abord une affaire de femmes, une exaltation de la féminité, les hommes (y compris le conjoint géniteur) sont tenus éloignés du lieu de l'accouchement. Très rarement, comme chez les Ewondo et Ffuldé du Cameroun, on fait appel aux hommes en cas d'accouchement dystocique (mécanique), leur intervention consistant essentiellement à secouer énergiquement la parturiente pour accélérer la descente (Cousteix, 1961). Dans certaines ethnies, comme chez les Wuli (Baeke, 1986) et les Kirdi (Fontaine, 1995), la fonction d'accoucheur, généralement héréditaire, peut échoir à un homme tout comme à une femme. Dans les sociétés où les normes et traditions n'admet-

tent pas l'exercice de la fonction d'accoucheur par les hommes, la présence d'accoucheurs de sexe masculin dans les maternités constitue un facteur potentiel favorable à la discontinuité des soins.

*La maîtrise de la douleur pendant l'accouchement: une valeur morale favorable à la continuité des soins obstétricaux*

La maîtrise de la douleur est l'une des principales valeurs morales dans les cultures traditionnelles d'Afrique (Erny, 1988). La parturiente doit maîtriser sa douleur si elle veut échapper à la honte et transmettre à son enfant le pouvoir de contrôler sa personnalité et de se sentir socialement estimé. Très souvent, on aide la parturiente par des prières, l'invocation des esprits et surtout les incantations orales à finalité psychologique dont l'efficacité thérapeutique (ou instrumentale) réside, à notre avis, dans la foi qu'ont les acteurs de leur pouvoir libérateur de la douleur (Daniel, 1972). L'accouchement sans douleur est donc, dans les traditions africaines, une des principales vertus recherchées. L'appareil biomédical a une compétence à offrir dans ce domaine, notamment par l'anesthésie péridurale. Sa vulgarisation et son accessibilité sont susceptibles de favoriser la continuité des soins obstétricaux ou de limiter la discontinuité.

*La restitution des suites de couches au couple: une exigence des traditions défavorable à la continuité des soins obstétricaux*

Le placenta et le cordon ombilical sont, dans presque toutes les traditions africaines, hautement valorisés et remis spontanément au couple pour faire l'objet d'actions rituelles (Erny, 1988). Le placenta, le cordon ombilical et le sang utérin doivent être soustraits de toute malveillance, cachés ou enterrés en lieu secret et discret, afin qu'aucun maléfice ne puisse être exercé sur la mère ou le nouveau-né par leur intermédiaire (Buhan et Kangué Essiben, 1986; Ortolí, 1942; Pradelles de Latour, 1991). Dans les maternités, les suites de couches sont, pour des raisons d'hygiène et de salubrité, très rarement remises au couple pour satisfaire à cette coutume. Ce manquement peut favoriser la discontinuité des soins obstétricaux.

*L'absence des massages d'après délivrance: une entrave potentielle à la continuité des soins obstétricaux*

Après l'accouchement, la femme est astreinte aux massages et aspersions du ventre et des organes génitaux à

l'eau chaude, à l'absorption d'infusions et de potages. Le but de ces thérapies jugées indispensables est de favoriser la reconstitution des forces et des organes de la femme en faisant sortir les caillots de sang restés dans son ventre et qui provoquent des douleurs et ballonnements (Traoré, 1965). Des massages des seins sont également pratiqués pour favoriser la montée laiteuse. Vu l'importance des massages d'après délivrance dans les sociétés africaines, leur absence dans le paquet minimum de soins constitue un manquement à la qualité pouvant favoriser la discontinuité des soins obstétricaux.

En définitive, la discrétion absolue de la grossesse à ses débuts face à l'exigence de précocité de la première consultation prénatale, l'absence ou l'insuffisance d'éducation sanitaire et d'un accompagnement psychologique de la grossesse, la pratique simultanée de plusieurs accouchements dans la même salle, l'utilisation collective des salles de séjour et du matériel d'interventions obstétricales, la proscription ou la limitation de l'entourage familial durant le séjour hospitalier, la présence d'accoucheurs de sexe masculin dans les maternités, l'absence de soins anti-douleur, la non-restitution au couple des suites de couches et l'absence des massages d'après délivrance constituent autant de facteurs favorables à la discontinuité des soins obstétricaux en Afrique. Une étude qualitative réalisée en 1997 sur les avantages et inconvénients comparatifs des systèmes traditionnel et biomédical de prise en charge de la grossesse et de l'accouchement (Beninguise, 2003), tout comme une étude quantitative récente en cours d'exploitation (Nikiéma et Beninguise, 2008) et portant sur les raisons associées à la discontinuité des soins obstétricaux, confirment l'importance et le caractère d'actualité de ces attentes et préférences.

---

La présente étude a analysé un phénomène peu traité en ce qui concerne l'Afrique, celui de la discontinuité des soins obstétricaux entendue comme une rupture dans le processus de prise en charge médicale de la grossesse et de l'accouchement, principalement dans ses fondements historiques. Nous avons montré que la discontinuité entre la consultation prénatale et l'accouchement médicalement assisté est d'une ampleur préoccupante dans les huit pays étudiés, allant de 20 % à 65 %. Les tendances du phénomène, à la hausse au cours de la décennie 1990, affichent une certaine sta-

bilité au cours des années 2000. La résidence en milieu rural, l'absence d'instruction, la pauvreté des ménages, l'éloignement géographique des services de santé et le recours tardif à la première consultation prénatale (au-delà du premier trimestre de la grossesse) participent à la discontinuité des soins obstétricaux. On peut facilement justifier qu'une femme arrive à surmonter ces barrières pour une consultation prénatale sans y arriver quand vient la parturition. Par exemple, il est connu que dans plusieurs pays africains les femmes se déplacent à pied et s'organisent pour combiner la visite prénatale à d'autres déplacements ou activités. Or, se rendre à pied dans une structure sanitaire de surcroît éloignée devient laborieux quand le travail se déclenche. Ceci étant reconnu, reste défendable l'idée qu'une partie de la discontinuité est liée à une insatisfaction ou à des appréhensions par rapport aux soins reçus ou à recevoir. Si des solutions appropriées doivent être trouvées, elles pourraient être recherchées dans les fondements historiques de la maternité et de la pratique obstétricale en Afrique subsaharienne. À la lumière de la littérature socio-anthropologique, des réponses à certaines aspirations semblent être attendues : aspiration à la discrétion et à l'accompagnement psychologique de la grossesse ; aspiration à l'intimité dans la parturition mais aussi de la présence, de la chaleur et du réconfort discrets mais assurés de la famille ; aspiration à des soins corporels adéquats en période postnatale et à une « restitution des suites de couches » conforme aux sensibilités culturelles. En attendant que le sujet soit approfondi par des travaux futurs, on peut d'ores et déjà réfléchir à la manière d'offrir des soins obstétricaux efficaces tout en respectant ces aspirations traditionnelles, qui ont de la valeur aux yeux des mères.

## BIBLIOGRAPHIE

- ABOU ZAHR, C. 1998. « Maternal mortality overview », dans C. J. L. MURRAY et A. D LOPEZ, éd. *Health Dimensions of sex and reproduction, Global Burden and Injury Series*. Geneva, WHO, 3 : 111-164.
- ABOU ZAHR, C., et T. WARDLAW. 2001. « Maternal mortality at the end of the decade : signs of progress ? », *Bulletin of the World Health Organization*, 79 : 561-634.
- ADDAL, I. 2000. « Determinants of use of maternal-child health services in rural Ghana », *Journal of Biosocial Sciences*, 32 : 1-15.
- ANGUE ELLA, R. 2005. *La discontinuité entre les soins prénatals et les soins à l'accouchement au Gabon et au Cameroun : une approche comparative*. Mémoire de fin d'études, IFORD, 76 p.
- BAEKE, V. 1986. « La sage-femme et les femmes manquant de sagesse », *Civilisations*, 36, 1-2 : 219-246.
- BAKASS, F. 2003. *Fécondité et Santé Reproductive au Maroc. Approche offre-demande de la dynamique de la pratique contraceptive*. Louvain-la-Neuve/Paris, Académia-Bruylant/L'Harmattan 352 p.
- BARBIERI, M., et J. VALLIN. 1996. « Les conséquences de la crise économique africaine sur l'évolution de la mortalité », dans J. COUSSY, J. VALLIN, éd. *Crise et population en Afrique. Crise économique, politique d'ajustement et dynamiques démographiques*. Paris, Les Études du CEPED, 13 : 319-343.
- BENINGUISSE, G. 2003. *Entre tradition et modernité. Fondements sociaux de la prise en charge de la grossesse et de l'accouchement au Cameroun*. Louvain-la-Neuve/Paris, Académia-Bruylant/L'Harmattan, 298 p.
- BUHAN, C., et E. KANGUE ESSIBEN. 1986. *La mystique du corps. Les Yabyan et les Yapeke de Dibombari au Sud-Cameroun*. Paris, L'Harmattan, 503 p.
- CAMPBELL, O. M. R., et W. J. GRAHAM. 2006. « Strategies for reducing maternal mortality: getting on with what works », *The Lancet*, 368, Maternal Survival 2 Series : 1284-1299.
- CARROLI, G., C. ROONEY et J. VILLAR. 2001. « How effective is antenatal care in preventing maternal mortality and serious morbidity? An overview of the evidence », *Paediatric and Perinatal Epidemiology*, 15 (Suppl 1) : 1-42.
- COUSTEIX, P.J. 1961. *L'art de la pharmacopée des guérisseurs*. 51 p.
- DANIEL, M. A. 1972. *Coutumes et croyances au sujet de la grossesse et de l'accouchement*. Mémoire de fin d'études. Lyon, Éditions DE LAGEL, 133 p.
- DE BROUWERE, V., R. TONGLET et W. VAN LERBERGHE. 1998. « Strategies for reducing maternal mortality in developing countries: what can we learn from the history of the industrialized West? », *Tropical Medicine and International Health*, 3, 10 : 771-853.
- ERNY, P. 1988. *Les premiers pas dans la vie de l'enfant d'Afrique Noire. Naissance et première enfance*. Paris, L'Harmattan, 355 p.
- EWOMBÉ-MOUNDO, E. 1991. « La Callipédie ou l'art d'avoir de beaux enfants en Afrique Noire », dans S. LALLEMAND, O. JOURNET, E. EWOMBÉ-MOUNDO, B. RAVOLOLOMANGA, A. DUPUIS et M. CROS, éd. *Grossesse et petite enfance en Afrique Noire et à Madagascar*. Paris, L'Harmattan : 41-60.
- FONTAINE, M. 1995. *Santé et culture en Afrique Noire. Une expérience du Nord-Cameroun*. Paris, L'HARMATTAN, 319 p.

- FOURNIER, P., et S. HADDAD. 1995. « Les facteurs associés à l'utilisation des services de santé dans les pays en développement », dans H. GÉRARD et V. PICHÉ, dir. *La Sociologie des Populations*, PUM, AUPELF, UREF : 289-325.
- JOURNET, O. 1991. « Un rituel de préservation de la descendance, le Kanyalen Joola », dans S. LALLEMAND, O. JOURNET, E. EWOMBÉ-MOUNDO, B. RAVOLOMANGA, A. DUPUIS et M. CROS, dir. *Grossesse et petite enfance en Afrique Noire et à Madagascar*. Paris, L'Harmattan : 19-40.
- KWAST, B. E. 1996. « Reduction of maternal and perinatal mortality in rural and peri-urban settings: what works? », *European Journal of Obstetrics & Gynaecology and Reproductive Biology*, 69, 1 : 47-100.
- LABURTHE-TOLRA, P. 1985. *Initiations et Sociétés Secrètes au Cameroun. Essai sur la religion Béti*. Karthala : 437 p.
- LALLEMAND, S. 1991. « Présentation », dans S. LALLEMAND, O. JOURNET, E. EWOMBÉ-MOUNDO, B. RAVOLOMANGA, A. DUPUIS et M. CROS, dir. *Grossesse et petite enfance en Afrique Noire et à Madagascar*. Paris, L'Harmattan : 7-17.
- MAGADI, M.A., N.J. Madise et R.N. RODRIGUES. 2000. « Frequency and timing of antenatal care in Kenya: explaining the variations between women of different communities », *Social Science and Medicine*, 51 : 551-561.
- NIKIÈMA, B. 1996. *Facteurs de risque associés à la mortalité maternelle en milieu rural au Burkina Faso*. Mémoire de Maîtrise en santé communautaire, Université de Montréal.
- NIKIÈMA, B., et G. BENINGUISSE 2008. *Les déterminants de la discontinuité des soins obstétricaux en Afrique* (en cours).
- NIKIÈMA, B., G. BENINGUISSE et J. HAGGERTY. 2009. « Providing information on pregnancy complications during antenatal visits: Unmet educational needs in Sub-Saharan Africa », *Health Policy and Planning*, 24(5) : 367-376.
- OMS (Organisation mondiale de la santé). 1998. « La grossesse est un moment privilégié de la vie : rendons-la plus sûre », *Journée mondiale de la santé. Maternité sans risque*, 50 p.
- ONANA BADANG, J. d'A. 1979. *Les jumeaux chez les Yambassa. Rites et croyances relatifs au phénomène gémeaire chez les Begunu*. Mémoire de DES, 174 p.
- ONUSIDA 1999. *Prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant. Options stratégiques*. ONUSIDA, 22 p.
- ORTOLI, H. 1942. « Les rites de la maternité chez les Dogon de Bandiagara », *Bulletin de l'IFAN*: 53-63.
- PRADELLES de LATOUR, C.-H. 1991. *Ethnopsychanalyse en pays Bamiléké*. Paris, EPEL, 250 p.
- PRUAL, A., A. TOURE, D. HUGUET et Y. LAURENT. 2000. « The quality of risk factor screening during antenatal consultations in Niger », *Health Policy and Planning*, 15, 1 : 11-16.
- RAPONDA-WALKER, A. et R. SILLANS. 1995. *Rites et croyances des peuples du Gabon*. Paris, Présence africaine, [1962], 377 p.
- REID, R., J. HAGGERTY et R. MCKENDRY. 2002. *Diffuser la confusion : concepts et mesures de la continuité des soins*. Fondation canadienne de la recherche sur les services de santé, 16 p.
- RONSMANS, C., et W. J. Graham. 2006. « Maternal Mortality : Who, When, Where, and Why », *The Lancet*, 368, Maternal Survival Series : 1189-1200.
- SOUBEIGA, D. 2005. *La continuité des soins obstétricaux au Burkina Faso : Niveaux et Déterminants*. Mémoire de fin d'études, IFORD : 132 p.
- TRAORÉ, D. 1965. *Médecine et magies africaines*. Paris, Présence africaine, 643 p.
- UNAIDS (United Nations Joint Programme on HIV/AIDS) 2002. *Improving access to health care in developing countries*. UNAIDS, 484 p.
- WALL, EM. 1981. « Continuity of care and family medicine: definition, determinants, and relation to outcome », *Journal of Family Practice*, 13 : 655-719.
- WFPHA (World Federation of Public Health Associations). 1986. *Maternal Health, Information for Action*. Washington D.C., Issue Paper, 40 p.
- WHO-UNICEF 2003. *Antenatal Care in Developing Countries. Promises, achievements and missed opportunities. An analysis of trends, levels and differentials, 1990-2001*. Genève, WHO, 32 p.
- WHO-UNICEF-UNFPA. 2004. *Maternal Mortality in 2000: Estimates developed by WHO, UNICEF and UNFPA*. Genève, WHO, Department of Reproductive Health and Research, 30 p.
- WHO (World Health Organization) 2004. Strategic framework for Malaria prevention and control during pregnancy in the African region. World Health Organization. Report AFR/MAL/04/01. Brazzaville. [En ligne : [http://www.cdc.gov/malaria/pdf/strategic\\_framework\\_mip\\_04.pdf](http://www.cdc.gov/malaria/pdf/strategic_framework_mip_04.pdf)]
- WHO (World Health Organization) 2007. World Health Statistics 2007. [En ligne : [http://www.who.int/whosis/whostat2007\\_3coverage.pdf](http://www.who.int/whosis/whostat2007_3coverage.pdf) (voir pages 36-46)].

## ANNEXE

TABLEAU A1

Pourcentage de femmes consultant des services prénatals n'ayant pas bénéficié d'une assistance médicale à l'accouchement en Afrique Centrale et de l'Ouest selon quelques caractéristiques sociales (EDS la plus récente)

Caractéristiques sociales	Afrique Centrale					
	Cameroun		Gabon		RCA	
	2004		2000		1995	
	%	N	%	N	%	N
Niveau d'instruction de la femme	*		*		*	
Sans niveau	63	539	23	35	58	447
Primaire	23	451	23	234	41	308
Secondaire et plus	6	97	15	224	13	41
Antécédents complications de grossesse	**		ns		ns	
Oui	11	4	32	13	40	69
Non	25	1082	18	479	44	726
Parité	*		*		ns	
1	16	174	15	114	42	172
2	22	180	16	85	43	148
3	27	173	20	74	43	116
4	26	130	20	56	44	94
5+	32	429	23	164	44	266
Âge à l'accouchement	ns		*		ns	
< 20 ans	26	208	16	115	42	144
20-34 ans	24	711	17	287	44	551
35 ans et +	26	168	27	90	46	100
Durée de gestation à la première CPN	*		*		ns	
Dans le premier trimestre	18	320	16	245	40	228
Au-delà du premier trimestre	30	755	23	242	45	557
Appartenance religieuse	*		ns		**	
Chrétiennes	20	636	19	396	35	66
Musulmanes	41	311	16	30	43	423
Autres	36	139	22	67	46	305
Niveau de vie du ménage	*		*		*	
Elevé	4	32	18	44	29	35
Moyen	13	216	17	329	32	100
Faible	46	839	28	120	47	660
Milieu de résidence	*		*		*	
Urbain	10	234	15	307	19	171
Rural	40	852	32	186	68	624
Distance (en km) des services obstétricaux						
< 5 km (référence)						
5-14 km	Non applicable		Non applicable		Non applicable	
15+ km	Non applicable		Non applicable		Non applicable	
Ensemble	25	1086	19	493	44	795

\* Significatif à 1 % ; \*\* Significatif à 5 % ; ns= non significatif à 5 % ; N= nombre de femmes concernées.

## Afrique de l'Ouest

Tchad 2004		Bénin 2001		Burkina Faso 2003		Côte d'Ivoire 1999		Niger 1998	
%	N	%	N	%	N	%	N	%	N
*		*		*		*		*	
73	695	23	508	53	2442	54	424	66	
63	322	11	73	24	136	34	144	45	
29	46+	1	4	06	19	16	21	20	
ns		ns		**		ns		**	
14	1	6	2	18	3	20	3	60	70
66	1061	18	583	56	1251	44	586	70	926
**		*		*		*		ns	
58	186	10	68	37	402	32	109	57	181
66	170	17	95	45	421	41	94	61	165
66	150	18	82	46	371	44	84	62	127
63	117	18	72	49	332	55	89	64	136
69	438	24	266	54	1071	51	212	60	424
ns		ns		*		ns		ns	
65	196	18	57	43	278	43	103	63	195
66	708	18	406	47	1726	44	391	60	678
65	156	20	121	51	592	45	94	57	160
*		*		ns		*		*	
56	350	12	156	39	786	31	141	47	270
71	703	22	416	32	1734	50	446	67	750
*		*		*		*			
65	573	11	180	44	692	49	405	Non applicable	
64	432	25	173	45	1527	36	76		
91	1062	27	232	72	378	35	108		
*		ns		*		*		*	
11	8	2	1	08	100	20	51	23	49
35	66	6	70	38	813	58	235	43	213
72	987	27	513	61	1743	66	303	78	770
*		*		*		*		*	
33	190	10	109	05	26	18	90	25	153
83	871	23	475	56	2508	60	499	80	880
*		*							
45	304	13	236	Non applicable		Non applicable		Non applicable	
79	525	28	256						
78	174	25	78						
65	1076	18	585	49	1893	44	589	60	1033

**TABLEAU A2**Tendances de la discontinuité des soins  
obstétricaux dans les pays étudiés

Année d'enquête et variables explicatives	Cameroun					
	1991		1998		2004	
	%	N	%	N	%	N
Milieu de résidence	*		*		*	
urbain	3,4	14	11,0	59	10,3	234
rural	21,3	37	37,0	428	40,3	852
Niveau d'instruction de la femme	*		*		*	
Sans niveau	31,5	23	60,0	218	63,4	539
Primaire	6,9	17	26,0	207	22,8	451
Secondaire et plus	4,1	11	12,0	63	6,2	97
Niveau de ménage	*		*		*	
Elevé	2,4	5	14,0	26	3,2	32
Moyen	6,2	17	15,0	44	12,6	216
Faible	26,4	24	34,0	419	45,5	839
Ensemble	87	51	29,0	488	24,8	1086

\* Significatif à 1 % ; N= nombre de femmes concernées

**TABLEAU A2 (suite)**

Tendances de la discontinuité des soins obstétricaux dans les pays étudiés

Année d'enquête et variables explicatives	Burkina Faso					
	1993		1998-1999		2003	
	%	N	%	N	%	N
Milieu de résidence	*		*			
urbain	5,6	34	6,6	29	5,0	26
rural	45,2	824	61,6	1296	56,0	2508
Niveau d'instruction de la femme	*		*		*	
Sans niveau	39,9	729	56,7	1252	53,0	2442
Primaire	18,8	59	30,8	69	24,0	136
Secondaire et plus	4,7	6	3,5	4	6,0	19
Niveau de ménage	*		*		*	
Elevé	1,6	2	3,0	3	8,0	100
Moyen	16,7	115	21,4	97	38,0	813
Faible	45,8	740	61,4	1224	61,0	1743
Ensemble	35,3	857	52,0	1325	49,0	1893

\* Significatif à 1 % ; N= nombre de femmes concernées.

Année d'enquête et variables explicatives	Côte d'Ivoire			
	1994		1998-1999	
	%	N	%	N
Milieu de résidence	*		*	
urbain	21,6	252	18,0	90
rural	62,3	1133	60,0	499
Niveau d'instruction de la femme	*		*	
Sans niveau	54,2	1005	54,0	424
Primaire	40,7	328	34,0	144
Secondaire et plus	16,6	52	16,0	21
Niveau de ménage	*		*	
Elevé	9,2	20	20,0	51
Moyen	35,8	545	58,0	235
Faible	66,4	820	66,0	303
Ensemble	46,6	1385	44,0	589

\* Significatif à 1 % ; N= nombre de femmes concernées

Année d'enquête et variables explicatives	Bénin			
	1996		2001	
	%	N	%	N
Milieu de résidence	*		*	
urbain	11,2	82	10,0	109
rural	30,6	412	23,0	475
Niveau d'instruction de la femme	*		*	
Sans niveau	29,3	457	23,0	508
Primaire	8,8	34	11,0	73
Secondaire et plus	2,3	3	1,0	4
Niveau de ménage	*			
Elevé	2,6	5	2,0	1
Moyen	11,6	75	6,0	70
Faible	33,5	415	27,0	513
Ensemble	23,8	495	18,0	585

\* Significatif à 1 % ; N= nombre de femmes concernées.

**TABLEAU A2 (suite)**

Tendances de la discontinuité des soins obstétricaux dans les pays étudiés

Année d'enquête et variables explicatives	Niger			
	1992		1998	
	%	N	%	N
Milieu de résidence	*		*	
urbain	21,0	120	25,0	153
rural	81,1	602	80,0	880
Niveau d'instruction de la femme	*		*	
Sans niveau	59,5	622	66,0	901
Primaire	47,3	89	45,0	108
Secondaire et plus	12,8	10	20,0	24
Niveau de ménage	*		*	
Elevé	10,4	15	23,0	49
Moyen	28,2	107	43,0	213
Faible	76,0	599	78,0	770
Ensemble	550	721	60,0	1033

\* Significatif à 1 % ; N= nombre de femmes concernées.

Année d'enquête et variables explicatives	Tchad			
	1996-1997		2004	
	%	N	%	N
Milieu de résidence	*		*	
urbain	41,0	280	33,3	190
rural	77,0	785	82,6	871
Niveau d'instruction de la femme	*		*	
Sans niveau	73,0	752	72,6	695
Primaire	54,0	289	62,7	321
Secondaire et plus	28,0	28	29,3	46
Niveau de ménage	*		*	
Elevé	47,0	54	11,4	8
Moyen	60,0	311	34,7	66
Faible	80,0	857	72,4	987
Ensemble	64,0	1076	65,3	1061

\* Significatif à 1 % ; N= nombre de femmes concernées.

## HISTOIRES CONTRASTÉES : L'ÉVOLUTION DE LA MORTALITÉ DES ENFANTS EN AFRIQUE (1950 À 2000)

Patrice VIMARD<sup>1</sup>, Mohamed CHERKAOUI<sup>2</sup>

Dans ce texte, nous focaliserons notre attention sur les tendances de la mortalité des enfants de moins de 5 ans<sup>3</sup> en Afrique, le continent qui présente actuellement les niveaux les plus élevés en la matière. L'analyse sera menée à partir de données nationales et régionales et concernera essentiellement la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle.

### L'évolution de la mortalité des enfants en Afrique : une triple inégalité

#### *Une baisse de la mortalité plus lente en Afrique*

Durant la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, toutes les régions du monde en développement ont été concernées par un puissant mouvement de baisse de la mortalité des enfants, concomitant à un recul de la mortalité des adultes et une progression de l'espérance de vie à la naissance. Mais la baisse a été nettement moins rapide en Afrique que dans l'ensemble des pays en développement (PED) : 45 % de baisse contre 65 % entre 1950-1955 et 1995-2000. En 1950-1955, l'Afrique avait une mortalité des enfants proche de celle de l'ensemble des PED. À la fin du XX<sup>e</sup> siècle, elle est près de 70 % plus élevée, et les 10 pays ayant une mortalité supérieure à 200 pour mille sont tous situés en Afrique subsaharienne, alors qu'aucun des 10 pays ayant une mortalité inférieure à 20 pour mille n'est situé en Afrique.

#### *Une baisse de la mortalité plus rapide en Afrique du Nord et en Afrique australe*

Si l'Afrique australe et l'Afrique du Nord ont bénéficié de diminution respectivement comparable ou supérieure à la moyenne des PED, il n'en est pas de même des autres régions. En effet, celles-ci ont connu des diminutions modestes pour l'Afrique de l'Ouest (-53 %) et l'Afrique de l'Est (-43 %), ou très faibles pour l'Afrique centrale (-20 %). Pour l'ensemble de l'Afrique, la diminution a été 3,9 fois plus forte en Afrique du Nord qu'en Afrique centrale alors qu'à l'échelle de l'Afrique subsaharienne, elle a été 3,3 fois plus forte en Afrique australe qu'en Afrique centrale.

#### *Une baisse de la mortalité très variable selon les pays*

La baisse de la mortalité des enfants à l'échelle nationale entre 1960 et 2003 est très inégale d'un pays à l'autre. En 1960, la majorité des pays avaient une mortalité avant 5 ans comprise entre 200 et 299 pour mille, un nombre significatif de pays ayant une mortalité

1. Institut de recherche pour le développement, Marseille, France : patrice.vimard@ird.fr

2. Université Cadi Ayyad Marrakech, Marrakech, Maroc : cherkaoui@ucam.ac.ma

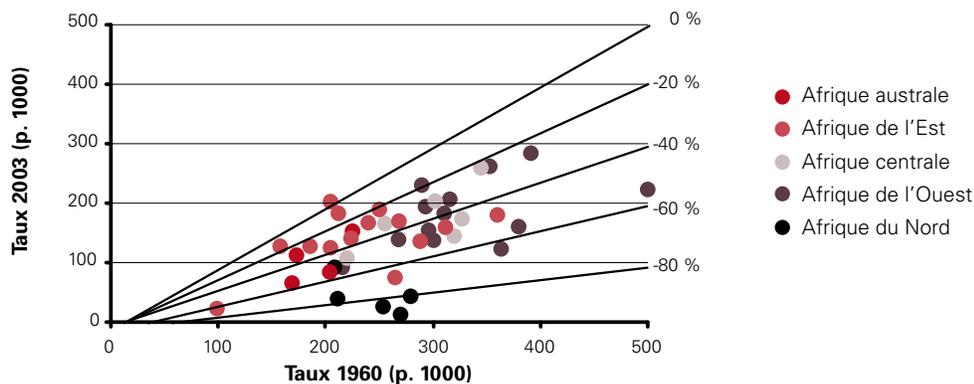
3. La mortalité des enfants de moins de 5 ans est symbolisée par  $q_5$  et se mesure en taux pour mille (‰).

égale ou supérieure à 300 pour mille, et 5 pays seulement bénéficiant d'une mortalité inférieure à 200 pour mille. Plus de quarante ans après, en 2003, la moitié des pays ont une mortalité avant 5 ans comprise entre 100 et 199 pour mille, et les pays en dessous de ce niveau de mortalité sont plus nombreux (15) que ceux qui se situent au-dessus (11).

Réelle dans tous les pays, à l'exception du Rwanda qui n'a enregistré aucune diminution en raison de la guerre civile, la baisse de la mortalité des enfants a eu un rythme très inégal durant la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle (FIGURE 1).

FIGURE 1

Évolution de la mortalité avant 5 ans pour 45 pays d'Afrique, 1960 à 2003



Source: Unicef, 2004.

Note: Les droites correspondent à des baisses de la mortalité de 20 %, 40 %, 60 % et 80 % durant la période d'observation.

Les 44 pays observés de 1960 à 2003 peuvent être répartis en 4 groupes, selon le niveau de baisse annuelle :

-Un groupe de 12 pays, dont la baisse est très faible (inférieure à 1 %) : Swaziland, Burundi, Madagascar, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe, Angola, Congo R.D., Libéria, Niger, Nigeria, Sierra Leone.

-Un groupe de 20 pays, dont la baisse est faible (entre 1 % et 1,9 %) : Botswana, Djibouti, Éthiopie, Kenya, Malawi, Mozambique, Ouganda, Cameroun, Centrafrique, Congo, Guinée équatoriale, Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali, Mauritanie, Sénégal, Togo, Soudan.

-Un groupe de 7 pays avec une forte diminution (entre 2 % et 3,9 %) : Lesotho, Namibie, Comores, Maurice, Gambie, Guinée, Maroc.

-Un groupe de 4 pays avec une très forte diminution (entre 4,4 et 6,4 %) : Algérie, Égypte, Libye, Tunisie, pays appartenant tous à l'Afrique du Nord.

#### Une hétérogénéité croissante

Les différentielles des évolutions nationales accroissent l'hétérogénéité entre les pays. En 1960, si l'on excepte les situations particulières, le rapport va de 1 à moins de 3, entre des pays où la mortalité se situe entre 160 et 190 décès avant 5 ans pour mille naissances (Botswana, Namibie, Madagascar et Zimbabwe), et ceux où elle varie entre 350 et 390 décès pour mille naissances (Gambie, Niger, Sierra Leone, Malawi). En 2003, le rapport va plutôt de 1 à 10, voire plus, entre des pays ayant un niveau proche de 20 décès pour mille naissances (Libye, Tunisie et Maurice) et d'autres entre 220 et 280 décès pour mille naissances (Angola, Mali, Sierra Leone, Somalie).

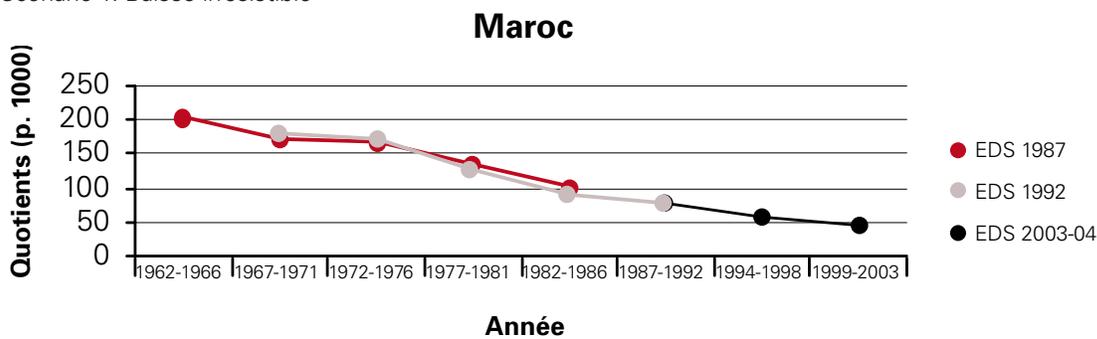
**Les principaux scénarios de l'évolution de la mortalité à l'échelle nationale**

Trois scénarios principaux se dégagent des tendances de la mortalité des enfants depuis les années 1960. Le premier scénario est celui de progrès ininterrompus que l'on peut qualifier de baisse irrésistible de la mortalité des enfants, qui peut être représentée par l'exemple du Maroc (FIGURE 2). À partir d'un quotient de mor-

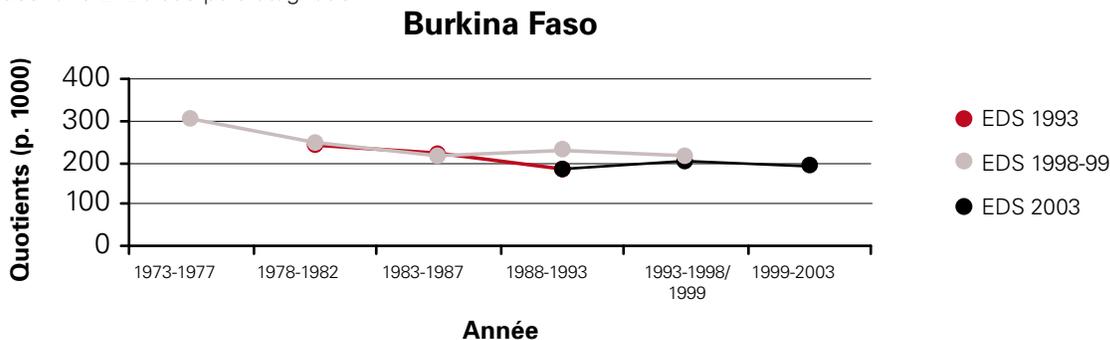
talité proche de 200 pour mille au début des années 1960, le royaume chérifien parvient à un quotient inférieur à 50 pour mille au début du nouveau siècle, soit une baisse dans un ratio de 4 à 1 en quatre décennies. Les autres pays d'Afrique du Nord (Algérie, Égypte, Libye, Tunisie) sont également dans ce cas, à l'exception du Soudan. En Afrique subsaharienne, les pays qui participent d'un tel modèle scénario sont rares (Comores, Maurice voire Bénin).

**FIGURE 2**  
Évolution de la mortalité des enfants selon des périodes de référence approchées dans trois pays africains représentatifs des tendances de 1950 à 2000

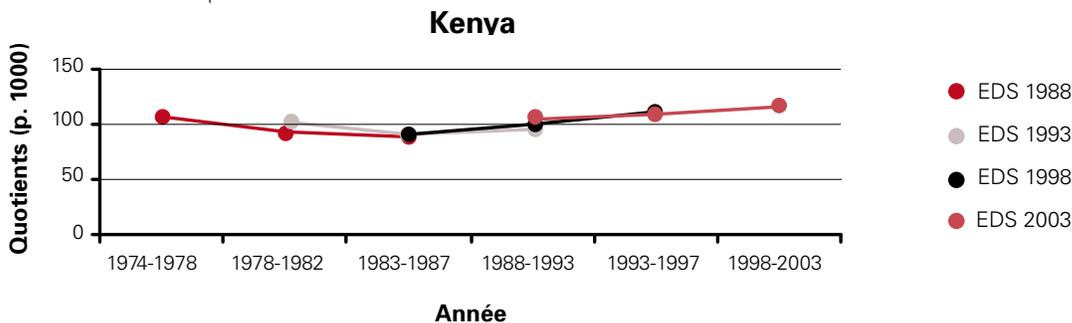
Scénario 1. Baisse irrésistible



Scénario 2. Baisse puis stagnation



Scénario 3. Baisse puis remontée



Source : Rapports EDS.

Les autres pays d'Afrique subsaharienne ont bénéficié de baisses moins rapides, car interrompues par des périodes de stagnation ou de légère remontée, ou d'une baisse suivie d'un renversement de tendance. Le deuxième scénario est donc celui d'une baisse assortie d'une stagnation. Cette stagnation peut avoir été observée durant les années 1980, comme en Tanzanie. Mais, plus fréquemment, cette stagnation est récente et propre à la décennie 1990, comme au Burkina Faso (FIGURE 2) et au Togo par exemple. Pour ces deux pays, les années 1970 et 1980 sont celles d'une baisse sensible des niveaux de mortalité qui approchent alors les 200 pour mille au Burkina Faso et les 150 pour mille au Togo. Mais la décennie 1990 est marquée par une stabilisation ou une légère remontée. La situation est assez comparable au Cameroun, au Ghana, voire au Sénégal où la stagnation est momentanée.

Le troisième scénario consiste en une remontée de la mortalité des enfants après une période de baisse. Cette reprise de la mortalité peut annuler une partie des progrès enregistrés depuis la décennie 1970, comme en Côte d'Ivoire et, dans une moindre mesure, au Cameroun. Mais elle peut aussi ramener certains pays aux niveaux de mortalité dans l'enfance qu'ils avaient connus durant ces années 1970, voire même un peu en dessous, comme au Kenya (FIGURE 2) et au Zimbabwe. Pour ces deux pays, comme c'est généralement le cas pour ceux ayant connu une reprise de la mortalité des enfants, l'inflexion de la courbe de mortalité se situe au milieu des années 1980.

### Des évolutions locales paradoxales

Les niveaux de mortalité aux échelles nationales cachent souvent des distinctions paradoxales à une échelle plus fine. Des régions ont pu bénéficier de situations favorables ou défavorables en fonction de conditions socio-économiques et d'infrastructures particulières. Ceci montre l'extrême élasticité de l'intensité de la mortalité des enfants aux conditions locales.

#### *L'évolution sur le plateau de Dayes*

Sur le plateau de Dayes (Sud-Ouest Togo), la mortalité avant 5 ans est passée de 303 pour mille pour les générations 1930-1949 à 102 pour mille pour les générations 1970-1974 (TABLEAU 1). Ces niveaux sont à l'époque remarquables pour une région rurale d'Afrique de l'Ouest et proches de ceux rencontrés dans les cités de la côte atlantique (Abidjan, Accra, Dakar). Dès les années 1950, la mortalité des enfants était déjà relativement plus faible à Dayes que dans d'autres régions rurales d'Afrique de l'Ouest et la baisse y a été plus rapide que dans certaines populations rurales du Burkina Faso (Pilon, 1984).

À Dayes, le milieu physique et le climat, défavorables à l'installation endémique du paludisme, si présent en d'autres contrées africaines, sont des facteurs importants d'un niveau de mortalité moins élevé que dans d'autres régions. En outre, la mise en place d'une économie de plantation (café, cacao) a permis

**TABLEAU 1**

Évolution de la mortalité des enfants de moins de 5 ans ( ${}_5q_0$ ), en p. 1000, sur le plateau de Dayes (Togo) et dans la vallée d'Anougal (Maroc)

<b>Dayes</b>				
1930-1949	1950-1959	1960-1964	1965-1969	1970-1974
303	187	153	113	102
<b>Anougal</b>				
1938-1957	1958-1967	1968-1977	1978-1987	1988-1997
311	339	270	209	146

Source : Cherkaoui, 2002 ; Vimard, 1984.

une augmentation des revenus et la constitution d'une infrastructure très complète (routes goudronnées, écoles, dispensaires) qui a amélioré les conditions matérielles de vie des populations, et notamment le degré de scolarisation et le niveau de santé. À cet égard, la synergie des progrès dans la scolarisation et dans les soins aux mères et aux enfants et le changement du rôle social de l'enfant sont fondamentaux ici pour rendre compte de la diminution de la mortalité infantile. Cette évolution démontre que des moyens peuvent être réunis pour parvenir, dans un milieu rural africain, en un temps relativement court (30 ans, soit une génération) à une baisse très sensible de la mortalité dans l'enfance, dans un rapport de 3 à 1 (Vimard, 1984).

#### *L'évolution dans la vallée d'Anougal*

Dans la vallée d'Anougal, dans le Haut Atlas occidental à 80 kilomètres de Marrakech (Maroc), la mortalité des enfants avant 5 ans a connu une régression nette durant les trois dernières décennies. La mortalité a baissé de plus de moitié, passant de 339 décès pour mille naissances pour les enfants des générations 1958-1967 à 146 pour mille pour ceux des générations 1988-1997 (Tableau 1). Cependant, le niveau de la mortalité des enfants y est presque une fois et demie plus élevé que dans l'ensemble du milieu rural marocain.

Ceci s'explique par les conditions environnementales et socio-économiques défavorables affectant cette vallée. Celle-ci souffre d'une faible pluviométrie et l'agriculture, concentrée dans le lit de l'oued et sur les terrasses artificielles irriguées, est la source principale de maigres revenus; le commerce, le tourisme et l'artisanat y sont très peu développés. Les équipements modernes, collectifs et individuels, sont rares et le niveau d'instruction de la population extrêmement faible. À cet égard, la baisse rapide de la mortalité juvénile durant la période la plus récente, coïncidant avec l'instauration d'un dispensaire dans la vallée, montre le rôle prépondérant que peuvent avoir dans un tel contexte les structures sanitaires de soins primaires sur l'état de santé des populations (Cherkaoui, 2002).

## **Les déterminants de la baisse et son devenir**

### *Les facteurs de la baisse depuis les années 1950*

Les travaux théoriques les plus récents ont mis en évidence le caractère dynamique de l'articulation des principaux facteurs de baisse de la mortalité des enfants: hausse du revenu, progrès dans l'alimentation et l'instruction, développement de la santé publique, transfert des technologies sanitaires, urbanisation... En Afrique, tout particulièrement, l'accès des populations à des techniques médicales importées a fortement contribué à une première phase de baisse de la mortalité des enfants, à travers notamment les programmes de prévention et de traitement des maladies infectieuses (campagnes de vaccination, traitements à base de pénicilline et d'antibiotique). Il en est de même de l'amélioration des conditions matérielles de vie, notamment pour ce qui concerne l'alimentation et l'hygiène. Certaines populations, notamment urbaines et scolarisées, ont bénéficié plus que d'autres de la baisse de la mortalité des enfants en conjuguant de meilleures conditions de vie et un accès plus aisé, pour des raisons géographiques et culturelles, aux services de santé. À ce titre, l'éducation de la mère est souvent apparue comme un facteur important en favorisant des soins plus adaptés, mais aussi comme un déterminant d'une vie génésique plus favorable à la survie des enfants. De même, la participation des mères à l'activité salariée a pu accélérer la diminution de la mortalité des enfants, dans les pays d'Afrique du Nord notamment (Courbage, 1991). Globalement, l'amélioration du statut de la femme dans la famille et la société apparaît comme un facteur important de progrès en matière de santé des enfants.

### *La rupture de la fin des années 1980*

Pour beaucoup de pays africains, la fin des années 1980 marque une rupture dans la baisse tendancielle de la mortalité des enfants, avec une stabilisation de la mortalité à un niveau assez élevé ou même un fort renversement de tendance. Ces remontées de la mortalité des enfants, qui ne concerne pas l'Afrique du Nord, sont encore trop faiblement documentées même si on peut déjà en apprécier quelques facteurs. Au Zimbabwe, par exemple, cette remontée peut être associée à la dégradation des conditions économiques

et à l'épidémie de VIH/sida (Marindo et Hill, 1997). Les analyses mettent également en exergue le rôle primordial, à l'échelle nationale, de l'éducation des femmes et ceux, plus réduits, de la prévalence du VIH et de la dette extérieure sur le niveau de la mortalité des enfants, montrant ainsi que les situations fréquemment défavorables sur ces points dans les pays d'Afrique subsaharienne sont de nature à induire des retards ou des reculs en matière de survie des enfants (Mogford, 2004). La transition sanitaire, indéniable à l'échelle du continent africain, n'est donc pas exclusive d'inversion, plus ou moins prolongée, des progrès antérieurs de par l'impact du sida pédiatrique, de la stagnation socio-économique et de l'instabilité politique dans de nombreux pays.

#### *Quel avenir ?*

Les dernières prévisions des Nations unies prévoient que la surmortalité des enfants en Afrique subsaharienne devrait perdurer durant la période 2005-2010, avec un quotient supérieur à 150 pour mille alors qu'il serait de 82 pour mille en Asie centrale, 2<sup>e</sup> région la moins bien placée en la matière (United Nations, 2007). Cette situation qui affecte la santé des enfants n'est que le reflet d'une situation sanitaire plus générale. En effet, comme le relève l'OMS (2006), la région subsaharienne doit faire face à la crise de santé publique la plus dramatique de la planète, même s'il existe des solutions (traitement du paludisme par l'artémisinine et du sida par les antirétroviraux, vaccination contre la rougeole, etc.) qui donnent des résultats concluants dans le contexte africain et qui peuvent justifier notre espoir d'une amélioration à terme.

#### **BIBLIOGRAPHIE**

- CHERKAOUI, M. 2002. *Étude bio-démographique d'une population humaine du Haut-Atlas marocain (Vallée d'Anougal, cercle d'Amizmiz, Wilaya de Marrakech)*. Thèse d'État, Université Cadi Ayyad, 169 p.
- COURBAGE, Y. 1991. « Économie en récession, activité féminine en expansion et mortalité en diminution au Maroc », *Population*, 46, 5: 1277-1283.
- MARINDO, R., et K. HILL. 1997. *Trends and differentials in child mortality: Zimbabwe, 1970-1974*. Zimbabwe Further Analysis, DHS, Macro International Inc., Calverton, Maryland, USA, 16 p.
- MOGFORD, L. 2004. « Structural determinants of child mortality in sub-Saharan Africa: a cross national study of economic and social influences from 1970 to 1997 », *Social Biology*, 51, 3-4: 94-120.
- OMS (Organisation mondiale de la santé). 2006. *The health of the people: the African regional health report 2006*. Brazzaville, OMS, Regional Office for Africa, 204 p.
- PILON, M. 1984. « Niveaux et tendances de la mortalité dans l'enfance dans quelques régions rurales d'Afrique de l'Ouest (Kongoussi-Tikaré, Mariatang, Réo (Haute-Volta), Plateau de Dayes (Togo) (1950-1974) », *Cahiers ORSTOM, série Sciences Humaines*, 20, 2: 257-264.
- UNICEF (Fonds des Nations unies pour l'enfance). 2004. *La situation des enfants dans le monde 2005. L'enfance en péril*. New York, UNICEF, 152 p.
- UNITED NATIONS. 2007. *World Population Prospects. The 2006 Revision. Highlights*. New York, Department of Economic and Social Affairs, Population Division, 114 p.
- VIMARD, P. 1984, «Tendances et facteurs de la mortalité dans l'enfance sur le plateau de Dayes (sud-ouest Togo) 1930-1976 », *Cahiers ORSTOM, série Sciences Humaines*, 20, 2: 185-206.

# VIEILLIR EN SUISSE, 1900-2000.

## La lutte contre la mort et ses conséquences individuelles et sociétales

**Philippe WANNER<sup>1</sup>, Yannic FORNEY<sup>2</sup>**

À l'instar de la plupart des pays industrialisés, la Suisse a montré une très rapide diminution du niveau de la mortalité durant la fin du XIX<sup>e</sup> et l'ensemble du XX<sup>e</sup> siècle. Vers 1880, l'espérance de vie y était de 43,2 ans pour les femmes et de 40,6 ans pour les hommes ; aujourd'hui, ces valeurs se situent respectivement à 82,8 ans et 77,2 ans, soit près d'un doublement de la durée moyenne de vie. Cet indicateur ne cesse d'augmenter, puisque jusqu'à présent l'espérance de vie à la naissance s'accroît chaque année d'approximativement deux mois. Cet allongement a bien entendu eu de nombreuses implications pour la société, qu'elles soient économiques, sociales ou relatives à la santé de la population. Ces implications ont été partagées par la quasi-totalité des pays industrialisés : vieillissement de la population, que la baisse de la fécondité a en outre accéléré, crise des systèmes de retraite, augmentation des coûts de la santé, modifications des modes de vie familiaux, etc.

À l'échelle des individus, on observe également d'importants changements dans les modes de vie, à mesure que l'espérance de vie a augmenté et que la société et ses membres ont pris conscience qu'être toujours en vie après l'âge de soixante ans concerne un nombre croissant de personnes. Le recul de la mortalité a largement accru, pour une personne, sa probabilité de connaître une période de retraite professionnelle et, par là, la perception qu'il existe une vie après l'activité professionnelle. On a vu progressivement émerger l'idée d'un « troisième âge », qui s'ajoutait aux deux périodes qui jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle caractérisaient les trajectoires de vie des individus : l'enfance et l'âge adulte (Lalive d'Épinay, 1996).

Les modèles théoriques proposés par les gérontologues décrivent parfaitement l'évolution de l'idée que l'on s'est faite de ce troisième âge au cours du siècle écoulé. Il prit, dans un premier temps, la forme d'un retrait définitif de la vie active et sociale, dans

une période de vie marquée par une attente plus ou moins paisible de la mort. La retraite est alors caractérisée par une faible implication sociale : le travail est, dans ce modèle, le moteur d'une intégration sociale et quitter le marché du travail revient à perdre les rôles que l'on avait dans la société. Progressivement, avec l'amélioration de l'état de santé des personnes âgées, l'allongement de la période de retraite et l'amélioration de la situation financière des rentiers, est apparu un nouveau modèle de retraite « active » ou de retraite « en santé » (Havighurst et Albrecht, 1953). Selon ce modèle, la retraite signifie la transition du monde professionnel vers d'autres types d'activités, la plupart du temps non rémunérées, centrées soit sur la personne concernée (loisirs, voyages, etc.), soit sur ses semblables (de par des activités bénévoles). Aujourd'hui cependant, un troisième modèle théorique de retraite semble progressivement se mettre en place : celui de la continuité. Selon ce modèle, la retraite ne représente pas un chan-

---

1. Université de Genève, Genève, Suisse : Philippe.Wanner@ses.unige.ch

2. Université de Genève, Genève, Suisse : yannic.forney@ses.unige.ch

gement important dans la vie, mais nécessite différentes adaptations, à l'image d'autres événements caractérisant la biographie individuelle, comme l'entrée dans la vie adulte (Neugarten, 1976, cf. Tamaro-Hans et Darpy, 2006).

Les différents « types » de vieillesse accordent par ailleurs une place importante à la dichotomie entre « troisième » et « quatrième âge », laquelle oppose une période de vie riche d'événements et d'expériences nouvelles et une période de fin de vie, parfois synonyme d'une perte d'autonomie. Ce quatrième âge semble survenir de plus en plus tardivement (Guilley, 2005).

Nous situons notre réflexion dans le cadre de ces évolutions démographiques, sociétales et individuelles. L'objectif de cet article est de montrer comment a évolué l'organisation sociale et individuelle de la vieillesse – et les grandes dimensions de celle-ci – au cours des dernières décennies, marquées par un fort recul de la mortalité. Pour cela, nous présentons dans une première partie les grandes étapes de l'évolution de la mortalité; dans une deuxième partie, nous discutons, à partir d'une revue de la littérature et de différentes données, comment la position économique des personnes âgées au cours du XX<sup>e</sup> siècle s'est modifiée. Remarquons que les grandes tendances démographiques, en particulier les tendances en matière d'espérance de vie, sont largement documentées en Suisse comme ailleurs. Par contre, les transformations des modes de vie de la population âgée au cours du XX<sup>e</sup> siècle sont relativement peu connues.

En Suisse, par exemple, la première analyse quantitative effectuée à l'échelle nationale portant sur la population retraitée repose sur des données datant de 1976, étude liant le revenu, la fortune et la structure de consommation des personnes âgées (Schweizer, 1980). Jusqu'à cette date, peu d'éléments existaient sur la situation de vie des âgés. Un décalage assez important s'observe donc entre l'apparition du vieillissement de la population et l'étude de ses conséquences sociales et économiques, décalage que nous commenterons dans une dernière partie.

### **Un siècle de lutte contre la mort**

Depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, les démographes et épidémiologues en Suisse disposent, grâce aux statistiques de l'état civil, d'informations sur la mortalité et les causes de décès. Ces données ont suscité de nombreuses études, lesquelles ont permis d'appréhender dans leurs principales lignes l'évolution des conditions

sanitaires de la population et, plus particulièrement, des âgés. En outre, la présence dans la statistique de la mortalité de variables telles que la cause de décès, le sexe, l'état civil, le lieu de résidence ou la nationalité a autorisé l'analyse des facteurs intervenant sur la longévité.

### **Une brève revue des études consacrées à la mortalité au cours du XX<sup>e</sup> siècle**

Des analyses détaillées de la mortalité ont eu lieu au moment de l'établissement, tous les dix ans, après chaque recensement, des tables de mortalité pour la Suisse. Les tables publiées depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle ont toujours inclus une série de données utiles aux assurances-vie. En particulier, des tables par état matrimonial ont été construites de manière systématique, fournissant d'importantes informations sur les probabilités d'expérimenter un événement matrimonial et sur les conséquences de celui-ci sur le risque de décès. Les causes de décès ont en outre été assez régulièrement analysées en utilisant les outils de la démographie descriptive. Par ailleurs, à certaines périodes, la publication des tables de mortalité a conduit à des travaux récapitulatifs sur les causes de la mort, abordant parfois cette question selon une approche explicative et non seulement descriptive.

Ce fut le cas au moment de l'établissement des tables de mortalité pour la période 1931-1944, la publication s'y référant (publiée en 1952 seulement) présentant de nombreuses analyses des facteurs intervenant sur le recul de la mortalité observée entre 1880 et 1940. Les rôles respectifs des différents âges à l'accroissement de la mortalité furent calculés, et attestèrent de l'importance du recul de la mortalité infantile dans les progrès de l'espérance de vie observés au cours de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Dans le même temps, des risques de décès et tables de mortalité établis en fonction de la région de résidence et de l'état civil ont été présentés, mettant en évidence la lente mais significative diminution des disparités dans la mortalité des régions de la Suisse, qui a contrasté avec le maintien des spécificités en termes d'état matrimonial (Bureau fédéral de statistique – BFS, 1952).

Dans le contexte d'une société vieillissante, l'étude du Bureau fédéral de statistique (BFS) avait mis en évidence ce que les auteurs – des démographes et actuaires – appelèrent le « potentiel-vie » de la population, dans la lignée des travaux de Mentha (1948) sur le potentiel démographique. Les objectifs des auteurs, en se référant

à la population suisse recensée le 1<sup>er</sup> décembre 1941 soumise au risque de mortalité issu des tables qui ont été calculées à cette époque, furent de montrer le potentiel d'années à vivre pour cette population déjà née. Selon leurs calculs, la population résidente de la Suisse pouvait s'attendre à vivre au total 85 millions d'années pour les femmes (soit une « espérance de vie » de 38,5 ans dès la date du recensement) contre 77 millions pour les hommes (37,3 ans). Parmi ces années restant à vivre, ce seront 1 860 000 années qui sont attendues après 65 ans pour les femmes et 1 280 000 années pour les hommes. Ce calcul intervint au moment même où une rente vieillesse universelle entra en vigueur en Suisse, rente qui concernera les populations âgées de 65 ans et plus. Les valeurs indiquées représentent une estimation très approximative des coûts potentiels liés à la vieillesse.

De nombreuses autres études ont fourni une information de référence sur l'évolution des risques de décès au cours du XX<sup>e</sup> siècle. On peut en particulier signaler les travaux du démographe Liebmann Hersch (en particulier 1932). Plus tard, un médecin genevois, Gubéran (1979, 1980a et 1980b), fut l'artisan d'une série d'analyses épidémiologiques de la mortalité selon la cause de décès au XX<sup>e</sup> siècle. L'auteur décrit les facteurs à l'origine du recul de la mortalité, et mit particulièrement

en évidence le rôle du déclin de la mortalité cardiovasculaire dans le recul observé au cours des années 1960 et 1970, à un moment où on s'attendait plutôt à une stabilisation des niveaux de mortalité. Gubéran s'est également penché sur les questions d'inégalités sociales selon la profession et la classe sociale, qui n'épargnent pas la Suisse (Gubéran et Usel, 2001).

### Une synthèse de l'évolution de la mortalité au cours du XX<sup>e</sup> siècle

Ainsi, les repères ne manquent pas pour comprendre les facteurs intervenant dans l'évolution des risques de décès. Plus encore, les données disponibles soit sous forme de tableaux (depuis 1871), soit sous forme informatique (dès 1969) fournissent une véritable base d'analyse pour comprendre la transition épidémiologique en Suisse. À partir de ces données, la mise à jour des études historiques, en particulier celle du BFS mentionnée ci-dessus, est aisée (voir aussi les travaux effectués dans le cadre de la publication des tables de mortalité pour la période 1988/1993, OFS, 1996).

Ces informations mettent aujourd'hui en évidence, avec 130 ans de recul temporel, les différentes étapes du recul de la mortalité et de l'accroissement continu de l'espérance de vie (qui est présentée au **TABLEAU 1**).

**TABLEAU 1**

Espérance de vie en Suisse, selon la période

Période	ESPÉRANCE DE VIE À LA NAISSANCE			ACCROISSEMENT ANNUEL DE L'ESPÉRANCE DE VIE	
	Hommes	Femmes	Différences F – H	Hommes	Femmes
1876/80	40,64	43,24	2,60	–	–
1881/88	43,29	45,70	2,41	0,41	0,38
1889/00	45,69	48,47	2,78	0,24	0,28
1910/11	50,65	53,89	3,24	0,31	0,34
1920/21	54,48	57,50	3,02	0,38	0,36
1929/32	59,25	63,05	3,80	0,48	0,56
1939/44	62,68	66,96	4,28	0,31	0,36
1948/53	66,36	70,85	4,49	0,41	0,43
1958/63	68,72	74,13	5,41	0,24	0,33
1968/73	70,29	76,22	5,93	0,16	0,21
1978/83	72,40	79,08	6,68	0,21	0,29
1988/93	74,19	81,05	6,86	0,18	0,20
1998/03	77,22	82,82	5,60	0,30	0,18
2005	78,7	83,9	5,2	0,30	0,21

Source : Office fédéral de la statistique

La tendance régulière d'élévation de l'espérance de vie (3 ans de gagnés chaque décennie) cache en réalité des schémas de progrès fort variables, en fonction de la période considérée et en fonction du sexe et de l'âge.

Ainsi, en considérant les groupes d'âges responsables du recul de la mortalité, on observe que l'essentiel des progrès dans l'espérance de vie à la naissance observés entre 1880 et 1950 (soit une augmentation supérieure à 25 ans) peut être imputé à la mortalité infanto-juvénile (cf. **TABLEAU 2**, calculé à partir de la méthode d'Arriaga 1984 qui décompose les écarts entre deux tables et les attribue à différents groupes d'âges). Chez les hommes, le recul de la mortalité des enfants a conduit à un accroissement de 15,4 ans de l'espérance de vie entre ces deux périodes, ce qui représente 60 % des progrès totaux. Les valeurs pour les femmes

sont de 14,8 ans, représentant 53,7 % de l'augmentation totale de l'espérance de vie à la naissance. Le recul de la mortalité entre 5 et 64 ans a pour sa part contribué à 40 % environ de l'accroissement de l'espérance de vie durant cette même période. Enfin, le recul de la mortalité des âgés est peu significatif. Les femmes ont de tout temps enregistré un risque de mortalité moins élevé que celui des hommes après l'âge de 64 ans. Elles ont vu la mortalité à ces âges diminuer plus vite que celle des hommes, et dès lors l'impact de la mortalité au cours de la seconde moitié de vie sur l'allongement de l'espérance de vie a été plus important, quoique modeste : entre 1880 et 1950, seuls 5 % de l'accroissement de l'espérance de vie à la naissance ont été provoqués chez les femmes par le recul de la mortalité après l'âge de 65 ans, contre 3 % chez les hommes.

**TABLEAU 2**

Contribution des groupes d'âges respectifs à l'accroissement de l'espérance de vie à la naissance entre 1880 et 2000

	1880-1950		1950-2000		1990-2000	
	En années	En %	En années	En %	En années	En %
<b>Hommes</b>						
0-4 ans	15,38	59,82	2,90	26,66	0,20	6,63
5-19 ans	2,61	10,15	0,59	5,48	0,15	4,80
20-34 ans	2,88	11,21	0,70	6,48	0,50	16,41
35-64 ans	4,04	15,73	3,52	32,39	0,90	29,56
65-79 ans	0,73	2,84	2,61	24,01	0,99	32,54
80 ans et plus	0,07	0,26	0,54	4,98	0,30	10,06
<b>Total</b>	<b>25,71</b>	<b>100</b>	<b>10,87</b>	<b>100</b>	<b>3,03</b>	<b>100</b>
<b>Femmes</b>						
0-4 ans	14,84	53,73	2,43	20,30	0,17	9,77
5-19 ans	3,27	11,86	0,42	3,50	0,06	3,65
20-34 ans	3,42	12,38	0,64	5,36	0,16	8,90
35-64 ans	4,64	16,81	3,23	27,03	0,32	18,35
65-79 ans	1,33	4,83	4,02	33,62	0,62	35,22
80 ans et plus	0,11	0,40	1,22	10,19	0,43	24,11
<b>Total</b>	<b>27,61</b>	<b>100</b>	<b>11,97</b>	<b>100</b>	<b>1,76</b>	<b>100</b>

Source : propres calculs, effectués selon Arriaga, 1984. Données fournies par l'Office fédéral de la statistique

Entre 1950 et 2000, les progrès dans l'espérance de vie sont pour leur part à imputer en premier lieu au recul de la mortalité en milieu de vie. Pour les hommes, 56 % des progrès observés dans l'espérance de vie, soit plus de 6 années, sont provoqués par le recul de la mortalité comprise entre 35 et 79 ans. Chez les femmes, ces valeurs atteignent 60 %, représentant 7 ans de vie.

La contribution des âges les plus avancés à l'allongement de l'espérance de vie prend une importance croissante et, au cours des dix dernières années du XX<sup>e</sup> siècle, elle a même joué un rôle majoritaire. Près de 60 % des progrès observés dans l'espérance de vie des femmes entre 1990 et 2000 peuvent être imputables au recul de la mortalité après 65 ans (contre 43 % chez les hommes). Cette tendance s'explique par le facteur « mortalité », à savoir le recul important du risque de décès après 65 ans, mais aussi par le facteur « survie » le nombre de survivants à l'âge de 65 ans s'accroît régulièrement, et de moins en moins d'individus décèdent avant cet âge. Dès lors, les potentiels de progrès sont limités.

L'accroissement très rapide de la survie avant 65 ans conduit à une situation où désormais la mortalité des retraités détermine l'évolution de l'espérance de vie. Même dans une situation très hypothétique dans laquelle l'ensemble des décès survenus avant l'âge

de 60 ans étaient évités, l'espérance de vie des Suissesses et des Suisses ne pourrait augmenter que de 2,4 ans et 3,8 ans respectivement, soit l'équivalent des progrès observés au cours de la dernière décennie. Les plus grands potentiels de progrès futurs se situent après l'âge de 80 ans.

La même remarque peut être émise concernant l'impact des différentes causes de décès sur la mortalité. Selon le principe d'indépendance entre les causes, il est possible de mesurer le niveau de l'espérance de vie sous l'hypothèse d'une suppression totale des décès survenus pour une cause (TABLEAU 3). Selon ce tableau, un gain substantiel de l'espérance de vie à la naissance ne serait possible que si plusieurs causes de décès, parmi les plus importantes, observaient une diminution de leur incidence. La maîtrise hypothétique d'une seule cause de décès, fut-elle importante comme les maladies ischémiques ou les tumeurs, aurait un impact sur l'espérance de vie de l'ordre de 3 à 4 ans pour les tumeurs, et de moins de 2 ans pour les maladies ischémiques. Ces progrès potentiels sont relativement modestes lorsqu'on les met en relation avec l'accroissement de l'espérance de vie observé au cours de la dernière décennie, soit trois années pour les hommes et deux années pour les femmes.

**TABLEAU 3**

Gains dans l'espérance de vie à la naissance résultant de l'élimination hypothétique de différentes causes de décès

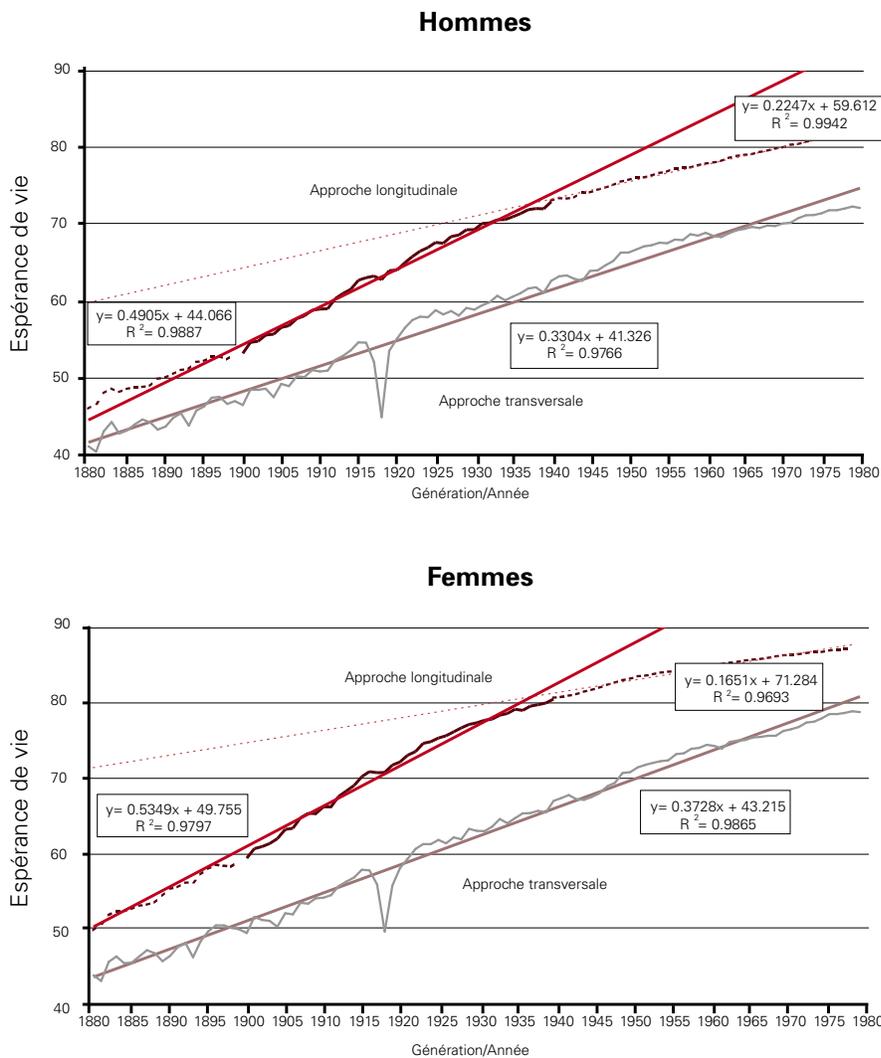
	Hommes		Femmes	
	Espérance de vie à la naissance	Gains	Espérance de vie à la naissance	Gains
En 1988-1993	74,19		81,05	
En l'absence de tumeurs	77,88	+3,69	84,23	+3,18
En l'absence de maladies ischémiques du cœur	76,13	+1,94	82,32	+1,27
En l'absence des autres maladies du cœur	75,71	+1,52	82,90	+1,85
En l'absence des maladies respiratoires	74,88	+0,69	81,57	+0,52
En l'absence des morts violentes	76,22	+2,03	81,99	+0,94

Source : propres calculs. Données fournies par l'Office fédéral de la statistique.

On peut montrer, à partir d'une approche longitudinale reposant sur la construction de tables de mortalité des générations, complétées pour les générations les plus jeunes par un modèle mathématique (cf. Menthonnex et Wanner, 1998), que l'essentiel des progrès observés dans le domaine de la mortalité a concerné les personnes nées entre 1900 et 1940. Autant chez les hommes que chez les femmes, chaque génération de naissance

a vécu 0,5 année de plus que la génération précédente, selon une évolution parfaitement linéaire (**GRAPHIQUE 1**). À partir de la génération 1940, les progrès furent aussi linéaires, mais beaucoup moins importants (0,2 an de plus). Ces résultats contrastent avec l'observation mentionnée ci-dessus, visible sur le graphique 1, d'un accroissement régulier de l'espérance de vie transversale.

**GRAPHIQUE 1**  
Évolution de l'espérance de vie longitudinale et transversale, hommes et femmes en Suisse (années 1880-1980 et générations 1880-1980)



Source: propres calculs. Les droites en traits fins représentent les tendances linéaires. Les encadrés donnent entre autres la pente de la droite, qui représente le progrès annuel observé de l'espérance de vie à la naissance.

Les générations nées entre 1900 et 1940 ont en effet vécu la baisse de la mortalité infantile puis de la mortalité des jeunes adultes au cours de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle puis, plus tard dans leur vie, ont observé une diminution de la mortalité en début de période de retraite (dans les années 1960). Aujourd'hui, les survivants de ces générations contribuent à l'accroissement de la durée moyenne de vie par la diminution de la mortalité aux grands âges. Quant aux générations nées après 1940, elles sont parvenues dans un contexte où les progrès en termes de recul de la mortalité sont faibles et ont un impact beaucoup moins important sur l'espérance de vie. D'où une croissance beaucoup plus faible de cet indicateur.

Ainsi, alors qu'un homme né en 1900 pouvait vivre en moyenne 55 ans (femme, 60 ans), l'espérance de vie longitudinale est passée à 75 ans (femme, 80 ans), soit 20 ans de plus pour un homme né en 1940. Cet allongement, jusque-là jamais observé et qui a eu lieu en une période de temps très restreinte, eut bien entendu des implications tout aussi uniques sur le vieillissement, à la fois à l'échelle individuelle et collective.

Il faudra encore attendre quelques décennies avant de tracer le niveau de mortalité des générations nées depuis 1940, qui n'arrivent qu'aujourd'hui aux âges à risques. Au stade actuel, on s'aperçoit cependant que de futurs progrès de l'espérance de vie requièreraient de forts progrès dans la lutte contre les maladies de la vieillesse. On s'attend même à ce que l'espérance de vie se mette à stagner, en particulier pour les générations nées dans les années 1950 : ces générations furent en effet les premières concernées par les niveaux élevés de mortalité accidentelle, puis par le sida, et n'ont pas eu des comportements de santé (en particulier en ce qui concerne la consommation de tabac) susceptibles de favoriser une nouvelle baisse de la mortalité.

En définitive, l'évolution de la mortalité en Suisse au cours du XX<sup>e</sup> siècle suivit dans les grandes lignes les tendances décrites pour d'autres pays d'Europe occidentale, en particulier pour la France (cf. par exemple Meslé et Vallin, 2002). Cette évolution ne questionne pas seulement sur le futur de l'espérance de vie, mais aussi sur les nouvelles relations entre groupes d'âge dans une société en vieillissement.

### **L'émergence du vieillissement, ses conséquences économiques à la lumière des publications scientifiques**

En effet, la baisse de la mortalité conduisit progressivement, et dès la génération 1900, à un changement fondamental dans l'organisation de la vie suite à une nette croissance de la probabilité de vivre vieux ou retraité et, en outre, la possibilité de vivre plus longtemps dans une situation de retraite. Les effectifs des personnes âgées s'en trouvèrent dès lors profondément modifiés. En 1860, on comptait 11 600 personnes âgées de 80 ans et plus (5 personnes pour 1000 habitants), ce chiffre passe à 17 100 en 1900 et 39 300 en 1941 (9 personnes pour 1000 habitants). Fin 2005, ce sont 336 000 personnes (45 pour 1000) qui ont atteint leur 80<sup>e</sup> anniversaire. Lorsque la génération 1940 arrivera à cet âge, ce chiffre sera de 459 000 (OFS, 2006). Malgré ces tendances spectaculaires, peu d'information a été publiée avant 1980 sur la population retraitée en Suisse.

### **Le début du XX<sup>e</sup> siècle, une période de profonds changements**

La fin du XIX<sup>e</sup> siècle et le début du XX<sup>e</sup> siècle ont en effet été marqués par l'achèvement des principales étapes de la révolution industrielle et par le déroulement du processus de transition démographique, caractérisé entre autres par un rétrécissement de la taille de la famille. Ces événements auraient dû susciter des interrogations liées au risque de dépendance des populations âgées. Avec la baisse du nombre d'enfants, la migration interne de certains d'entre eux en direction des villes – où les logements sont souvent moins spacieux – un nombre croissant d'âgés se sont retrouvés avec un support familial réduit. À cette époque, la majorité des âgés de 65 ans et plus étaient actifs – souvent par obligation – et tiraient de leur travail leurs moyens d'existence. L'activité principale semblait se dérouler dans le secteur primaire pour les hommes, et le secteur secondaire pour les femmes.

Le début du XX<sup>e</sup> siècle a par ailleurs été marqué par un accroissement des écarts de durée de vie entre hommes et femmes. Ce facteur a conduit, entre autres, à une féminisation progressive de la population âgée : alors qu'en 1900 on comptait 84,5 hommes pour 100 fem-

mes à l'âge de 65 ans et plus, cet indicateur diminuera de 10 points pour atteindre 74,9 en 1950 selon le recensement. Moins bien insérées sur le marché du travail que les hommes, les veuves rendirent alors indispensable l'introduction de mesures de soutien, ceci d'autant plus que l'on observe à cette période une baisse de l'activité des femmes avec enfants, qui entraînera une exclusion progressive des mères de famille du marché du travail.

Dans un tel contexte, celles et ceux qui n'ont plus la possibilité d'effectuer une activité rémunérée, pour des raisons de santé par exemple, deviennent progressivement une charge non seulement pour les familles proches mais aussi, de plus en plus, pour la société. Des mesures permettant de répondre aux situations d'urgence sont alors nécessaires: cette nécessité aboutit à la mise sur pied, en 1917, de Pro Senectute, l'organisme fédéral chargé des questions de vieillesse. Celui-ci avait pour but de fournir des aides aux personnes âgées nécessitant une prise en charge. Ses activités furent financées par des subsides fédéraux à partir de 1929 (Commission fédérale « Vieillir en Suisse », 1995).

L'introduction en 1948 de l'assurance nationale vieillesse et survivants (AVS), retraite par répartition, dont le but principal est de garantir les besoins vitaux des retraités, a également contribué à répondre aux besoins des âgés. Cette assurance fédérait celles existant déjà à l'échelle de certains cantons, de manière facultative (dès 1849 à Genève<sup>3</sup>) ou obligatoire (dès 1919 à Glaris, cf. Commission fédérale « Vieillir en Suisse », 1995: 141). Elle visait à garantir à chaque citoyen âgé (ou chaque femme veuve) un minimum vital. Actuellement, la rente de l'AVS représente un montant mensuel maximum d'environ 1400 euros.

Sa mise en place a été suivie par une baisse de l'activité professionnelle après l'âge de 65 ans. Alors que 67 % des hommes âgés de 65-69 ans étaient actifs en 1941 (contre 83 % en 1920), ces taux sont passés à 25 % en 1980. Les tendances furent encore plus nettes parmi les 70 ans et plus, qui étaient encore 60 % à exercer une activité en 1920, contre 44 % en 1941, et 9 % seulement en 1980. Les femmes ont également montré une baisse des taux d'activité. Ainsi, aux âges compris entre 65 et 69 ans, elles étaient 30 % à exercer une activité en 1920,

contre 16 % en 1941 et 9 % en 1980 (OFS, recensements de la population, différentes années). On remarquera que, de tout temps, l'activité professionnelle des femmes âgées a été inférieure à celle des hommes, ce qui résulte probablement à la fois de moindres opportunités d'emplois et des conséquences de la vie familiale.

#### **L'absence de données sur les conditions de vie de la population âgée<sup>4</sup>**

L'attribution d'une rente, fut-elle modeste dans un premier temps (quelques dizaines de francs suisses), a rendu indispensable le recueil d'informations non seulement sur l'effectif des bénéficiaires, mais aussi sur leurs besoins vitaux. C'est ainsi que l'ancien Bureau fédéral de statistique (BFS, aujourd'hui devenu l'Office fédéral de la statistique), conjointement à l'Office fédéral des assurances sociales, ont recueilli et diffusé dès 1944 différentes statistiques (en particulier, les « Bases démographiques » en vue de l'entrée en vigueur de l'AVS). Le Bureau fédéral de statistique publia également une série de projections de la population tenant compte de l'âge: ces projections furent les premières en Suisse à employer la méthode des composants, dont les applications datent en Europe des années 1920. Dans ces projections démographiques, l'évolution à la hausse de la population âgée y fut systématiquement sous-estimée, principalement en raison du peu de confiance accordée à la baisse de la mortalité et aux progrès dans l'espérance de vie. Ces projections eurent cependant le mérite de constituer les premières études démographiques portant de manière spécifique sur les âgés. Auparavant, en effet, nous ne trouvons aucune trace d'analyse quantitative de cette population, autant en ce qui concerne ses conditions de vie que son état général de santé.

Devant la crainte exprimée d'une diminution de la position sociale de la personne âgée, le Bureau fédéral de statistique contribuera par ailleurs, quelques années plus tard, à l'estimation des tendances de cette population, par des projections se focalisant sur les personnes âgées uniquement, effectuées à l'échelle des cantons (BFS, 1972). Le Bureau ne s'investit cependant que très peu dans le recueil d'informations sur les conditions

3. Genève est le canton suisse ayant montré la baisse de la fécondité la plus précoce.

4. Nous limitons intentionnellement l'exposé aux analyses appréhendant la population âgée à l'aide des outils quantitatifs, en laissant volontairement de côté la masse de réflexions des sociologues et gérontologues sur la vieillesse individuelle et plus généralement sur l'organisation d'une société vieillissante.

de vie effectives de cette population. Jusque dans les années 1970, les seules données disponibles furent celles des recensements décennaux de la population. Ces recensements ont systématiquement donné lieu à des publications de tableaux, sur plusieurs volumes. Leur consultation détaillée montre que les âgés, acteurs passifs du développement économique et du marché du travail, étaient systématiquement ignorés. Pour cette raison, les données économiques sur cette population présentant, en de nombreux aspects, des spécificités ont longtemps fait défaut.

Curieusement, cette situation perdurera alors même que la crainte du vieillissement devient de plus en plus apparente. La première grande étude démographique sur la Suisse (Bickel, 1947) porte ainsi un regard intéressant sur l'évolution démographique, le vieillissement et les réponses politiques à y apporter. L'auteur, identifiant la croissance de la population âgée, mit cette croissance en relation avec le recul des naissances et l'accroissement de la durée moyenne de vie. En se reposant sur différentes études de l'époque (en particulier celle de Renggli, 1938), Bickel relèvera le danger du vieillissement en tant que phénomène collectif, principalement pour l'économie – qui va souffrir d'un vieillissement de sa main-d'œuvre et d'une baisse de la consommation – mais aussi pour différents secteurs de la société, comme le financement des assurances sociales et le système suisse de santé. Tout en concluant sur l'absence de solution à long terme face à un phénomène qui lui paraît inévitable, Bickel n'apporta et ne mentionna aucune information chiffrée sur la situation de vie des âgés de l'époque.

Dès le début des années 1960, on remarque aussi un intérêt croissant, de la part des politiques, envers la question du vieillissement de la population. À l'échelle fédérale, des commissions seront à cette période mises en place dans le but de fournir aux décideurs politiques des informations pour la gestion de cette population.

Un premier rapport, publié par la Confédération en 1966, porta le titre « Les problèmes de la vieillesse en Suisse » (Rapport Saxer, voir aussi Saxer, 1963). Effectué dans le cadre d'une commission ad hoc « d'étude des problèmes de la vieillesse », qui fut constituée en 1961, ce rapport traite la question du financement des assurances vieillesse de manière globale. Les membres de cette commission ne purent pas fournir de données spécifiques aux conditions de vie des personnes âgées.

D'autres rapports politiques furent effectués à l'initiative des cantons. Ces analyses avaient principalement pour objectif, plus de dix ans après l'établissement de

l'assurance vieillesse, d'identifier les besoins fondamentaux des âgés. Mais, de nouveau, elles se heurtèrent systématiquement à l'absence d'information sur les dimensions économiques relatives aux personnes retraitées. Il est à noter qu'à l'échelle fédérale, une deuxième commission fut constituée en 1973 puis, dans les années 1980, une troisième commission, dont les résultats publiés en 1995 restent aujourd'hui encore une référence, de par l'approche pluridisciplinaire adoptée (Commission fédérale « Vieillir en Suisse », 1995). Cependant, ces commissions ne purent pas non plus fournir des données chiffrées sur les conditions de vie des âgés.

### L'enquête de 1976 et sa mise à jour en 2003

Ce n'est qu'en 1980 que furent publiés les premiers chiffres sur les revenus, l'épargne et la fortune des âgés (Schweizer, 1980). Ces données reposent en partie sur des registres fiscaux datant de 1976, ainsi que sur une enquête effectuée auprès d'un échantillon de retraités. Les résultats obtenus par l'auteur ne manquèrent pas d'étonner les retraités et les spécialistes de la question. Selon l'auteur, la situation financière des retraités serait, à l'époque, très semblable à celle des actifs, avec un revenu moyen des retraités pratiquement identique et une fortune plus élevée. De tels résultats ouvrirent un débat sur la question.

En particulier, Gilliland (1983) montrera en réponse à Schweizer que la notion de revenu moyen est trompeuse en raison d'effets de distributions et que la situation des âgés n'est pas si réjouissante que cela. Au contraire, si l'on considère le revenu médian des retraités, revenu qui se réfère à l'individu situé au milieu de la distribution, celui-ci est largement inférieur à celui des actifs. La situation des âgés, telle que décrite par Gilliland (1983) à partir des mêmes données, apparaît en totale contradiction avec celle de Schweizer (1980). Il appuie son argumentation à la fois par différentes analyses statistiques reposant sur la distribution des revenus et par la reproduction de courriers de retraités décrivant, de manière détaillée, leur précarité de vie.

Il est intéressant de noter qu'entre 1976 et aujourd'hui, la situation relative des retraités, comparativement aux populations actives, ne s'est pas modifiée. Pour le prouver, certains résultats publiés par Gilliland (1983) peuvent être aujourd'hui réactualisés. C'est en particulier le cas des informations se référant au revenu médian et à la fortune médiane, qui peuvent être recalculées à partir

de données fiscales<sup>5</sup> disponibles pour 2003 (Wanner et Gabadinho, 2008).

À partir des données fiscales de 1976, Gilliland avait montré que le revenu médian était largement supérieur (près du double) pour les actifs comparativement aux retraités, alors que la fortune médiane était inférieure (le tiers seulement) pour les actifs, toujours comparativement aux retraités.

Un quart de siècle plus tard, les écarts entre actifs et retraités restent pratiquement identiques, la fortune médiane des retraités étant toujours trois fois supérieure à celle des actifs (TABLEAU 4). Les écarts relatifs dans les revenus ont légèrement diminué (le rapport entre rentiers et actifs passant de 57 % à 67 %), mais restent toujours réels. Il peut être noté qu'entre 1976 et 2003, les montants de la fortune ont été multipliés par cinq, alors même que le niveau du revenu s'est accru selon un facteur qui est plus faible. Au cours de la période sous étude, les actifs ont multiplié par 2,5 leurs revenus. Dans le même temps, la population

des rentiers a vu ses revenus annuels être multipliés par plus de trois.

La comparaison de la distribution des revenus selon la source pour les années 1976 et 2003 suggère une certaine stabilité (TABLEAU 5). On remarque cependant que les rentes de la prévoyance professionnelle (deuxième et troisième piliers) ont pris une place accrue dans le revenu des retraités. L'obligation de cotiser à une caisse de pension (système de retraite par capitalisation), introduite dans les années 1970 pour les salariés dont le revenu dépasse le seuil de 22 600 francs suisses, a joué un rôle majeur dans cette évolution. Alors qu'en 1976 ces rentes contribuaient en moyenne à 13 % du revenu brut moyen (soit légèrement moins de 3 800 francs), en 2003 leur part est de 21,8 %, soit près de 15 000 francs. Les autres grandes sources de revenus (revenus de l'activité, de la fortune, 1<sup>er</sup> pilier) ont pratiquement doublé en termes numériques, mais ont perdu de l'importance en termes relatifs.

**TABLEAU 4**

Revenus et fortune médians des ménages actifs et des retraités, selon la période (exprimés en francs suisses)

	Actifs	Retraités	Retraités, en % des actifs
Revenu médian			
1976	30 300	17 400	57 %
2003	77 200	52 100	67 %
Fortune médiane			
1976	19 600	58 300	297 %
2003	98 500	295 200	299 %

Source : Gilliland (1983); Wanner et Gabadinho (2008). Un franc suisse équivaut à environ 0,6 euro.

5. Extraites des registres fiscaux de cinq cantons, considérés comme représentatifs de la population suisse.

TABLEAU 5

Distribution des revenus selon la source pour les ménages retraités (exprimés en francs suisses)

	1976	2003
Revenu brut moyen	28 276	68 327
AVS (retraite par répartition)	42,7 %	39,1 %
Revenus d'autres prestations sociales	1,0 %	2,9 %
Rentes de la prévoyance professionnelle (capitalisation)	13,3 %	21,8 %
Revenus de l'activité professionnelle	12,2 %	9,0 %
Revenus de la fortune	30,2 %	26,0 %
Autres revenus	0,6 %	1,2 %

Source : Gilliland (1983); Wanner *et al.* (2008). Un franc suisse équivaut à approximativement 0,6 euro.

### Les âgés aujourd'hui : un groupe privilégié ?

Gilliland (1983) suggérait d'importants niveaux de pauvreté parmi la population retraitée avec un revenu largement inférieur aux ménages actifs et une fortune certes plus élevée, mais constituée en premier lieu par l'épargne de toute une vie et par la propriété du logement. Depuis, même si les chiffres présentés ci-dessus suggèrent une certaine stabilité relative, certaines études aboutissent plutôt vers une conclusion suggérant un niveau de vie très favorable pour les retraités, ou plutôt « le retraité médian ».

Ce fut en particulier le cas d'une étude élaborée dans le canton de Zurich, canton qui dispose d'informations fiscales individuelles portant sur une période relativement longue. Dans le cadre d'une analyse de la fortune et du revenu des générations nées entre 1910 et 1970, Moser (2002) montrera qu'un couple retraité sur quatre (contre moins d'un couple âgé de 50-54 ans sur dix) dispose en 1999 d'une fortune brute supérieure au million de francs suisses (soit 650 000 euros approximativement). Un quart de millionnaires en francs suisses parmi les retraités, même dans une région plutôt favorisée de la Suisse, était un résultat qui avait de quoi modifier l'image traditionnelle des rentiers dans le besoin.

L'auteur ne s'est d'ailleurs pas arrêté à ce chiffre, puisqu'il a en outre montré que, au cours des dix dernières années, la fortune a augmenté de manière beaucoup plus rapide chez les retraités que chez les actifs, contredisant les différentes propositions théoriques, en particulier celle de Modigliani sur l'épargne et la désépargne dans le cycle de vie. Ce résultat peut être mis en relation, selon l'auteur, avec trois facteurs : une prévoyance professionnelle très rémunératrice, l'accès à des héritages (c'est en effet au moment du départ à la retraite que les individus ont un risque accru d'hériter des biens de leurs parents – Stütz *et al.*, 2007) et des placements judicieux sur le marché des capitaux durant une période caractérisée par de nombreuses mutations financières (crise du Nasdaq, etc.).

Ces résultats seront vérifiés dans d'autres régions de la Suisse, dans le cadre de différentes analyses effectuées sous l'égide de l'Office fédéral des assurances sociales. Ces analyses montrent en particulier que ce sont les sexagénaires – générations des baby-boomers – qui présentent la situation la plus privilégiée (Pecoraro et Wanner, 2005a et 2005b). Les enquêtes effectuées dans le cadre de la révision des assurances vieillesse confirmèrent également la relativement bonne santé financière de la plupart des retraités (Balthasar *et al.*, 2003). On observe d'ailleurs, à partir des statistiques

de l'aide sociale <sup>6</sup>, que les bénéficiaires de telles aides sont en diminution constante à mesure que l'âge augmente. Aujourd'hui, ce sont indéniablement les jeunes et les familles monoparentales qui, en Suisse, présentent les risques de pauvreté les plus importants. Au sein des âgés, certains groupes montrent cependant encore des situations précaires : celles et ceux qui, pour des raisons liées à leur trajectoire de vie (invalidité, veuvage, etc.), n'ont pas pu se constituer une épargne pour la retraite, sont dans ce cas. Il devient de plus en plus évident que le parcours de vie durant la période d'activité est un déterminant essentiel de la situation financière en fin de vie.

Il a fallu en conclusion près d'un siècle, depuis le moment où le vieillissement démographique débuta sa progression, pour adapter les outils de collecte et d'informations et recueillir des données fiables sur les conditions de vie des âgés. Ce n'est qu'aujourd'hui que l'on dispose de données rapidement disponibles, et à fort potentiel d'informations, sur cette question. La question du rôle respectif des effets de cohorte et des effets d'âge sur la constitution du revenu et de l'épargne émerge désormais clairement. Les résultats, montrant une situation privilégiée des sexagénaires, sont-ils spécifiques aux générations arrivant désormais à ces âges (générations du baby-boom)? Ou, au contraire, s'agit-il d'une tendance à l'amélioration de la situation de vie liée à l'âge, qui s'observera pour les générations à venir? Pour répondre à cette question, des données longitudinales seraient nécessaires.

---

Au cours du xx<sup>e</sup> siècle, le régime démographique a vécu dans les pays industrialisés l'achèvement de la transition et une forte diminution de la mortalité. Celle-ci fut en Suisse documentée par de nombreuses analyses démographiques et épidémiologiques. La disponibilité de données sur une longue période autorise, aujourd'hui encore, la description précise de la transition de la mortalité et met en évidence le fait que l'essentiel des progrès a concerné 40 générations de naissances : les générations 1900-1940. L'accroissement du nombre des âgés qui en a résulté fut, par contre,

longtemps ignoré. En outre, les rares données existantes sur les âgés au cours de la première moitié du xx<sup>e</sup> siècle se limitent à mesurer la taille de cette population et à en prévoir l'évolution. Il a fallu attendre la fin des années 1970 pour disposer d'informations empiriques sur les conditions de vie de cette population. Ce n'est qu'aujourd'hui que l'on dispose de données plus nombreuses sur les ressources financières de cette population. Avec la crise prévue du système de retraite et la révision des assurances sociales, un intérêt marqué a en effet émergé concernant la population vieillissante, sa structure, son fonctionnement et ses caractéristiques économiques.

Des raisons historiques relevant de l'architecture des systèmes statistiques expliquent pourquoi l'on dispose de données sur les événements de l'état civil, mais de très peu sinon d'aucune information sur différents groupes. On observe pour cette raison un décalage important entre l'émergence d'un phénomène – le vieillissement de la population – et la mesure de ses dimensions et de ses conséquences. Le **TABLEAU 6** qui précède synthétise les principales caractéristiques et acquis concernant le vieillissement et les met en relation avec les deux indicateurs de la durée moyenne de vie et de la structure par âge. Il montre combien non seulement l'analyse, mais aussi la compréhension d'un phénomène sont venues bien après son émergence.

Ce constat incite à réfléchir sur le rôle des statistiques démographiques. Leur premier objectif est bien évidemment de représenter un outil pour la planification des phénomènes sociaux et le *monitoring* de différentes dimensions de la société. Cependant, ces fonctions immédiates ne doivent pas cacher le fait qu'elles puissent aussi servir, plus tard, à la description de l'évolution de tendances sociales. En Suisse, l'absence de balises historiques sur la situation des personnes âgées rend problématique l'interprétation des dimensions actuellement relevées. Afin que de telles lacunes ne se produisent pas dans le futur, il importerait non seulement de multiplier la collecte de données, grâce à des recensements ou des enquêtes, mais également d'adapter les outils de recueil à la société contemporaine et à ses nombreuses mutations.

---

6. Aide cantonale destinée aux personnes les plus nécessiteuses.

**TABLEAU 6**

Indicateurs démographiques et avancées scientifiques concernant le vieillissement de la population

	<b>Espérance de vie (H/F)</b>	<b>% 65 ans et plus</b>	<b>Avancées scientifiques concernant le vieillissement</b>
1880	43,3 / 45,7	...	À l'échelle collective, le vieillissement de la population n'est tout simplement pas visible.
1900	49,2 / 52,1	5,8 %	Forte baisse de la fécondité. Diminution des supports familiaux autour des personnes âgées. Création d'organisations d'entraide travaillant spécifiquement avec cette population.
1920	54,5 / 57,5	5,8 %	Premières données disponibles sur les comportements professionnels des âgés.
1940	62,6 / 66,7	8,6 %	La vieillesse est reconnue comme une étape de la vie. Mise en place de l'assurance premier pilier. Premières craintes quant à l'évolution future du nombre des âgés.
1960	69,5 / 74,8	10,3 %	Prise en compte de la dépendance économique. Recherche de solutions pour financer la retraite.
1980	72,4 / 79,1	13,8 %	Premières données empiriques sur les conditions de vie des personnes à la retraite, débat sur les conditions de vie.
2000	77,2 / 82,8	15,3 %	Arrivée à la retraite des générations du baby-boom, émergence des questions liées au financement des retraites : besoin de données pour agir.

**BIBLIOGRAPHIE**

- ARRIAGA, E. E. 1984. « Measuring and explaining the change in life expectancies », *Demography*, 21, 1 : 83-96.
- BALTHASAR, A., et al. 2003. *Le passage à la retraite : trajectoires, facteurs d'influence et conséquences*. Berne, OFAS, 215 p.
- BICKEL, W. 1947. *Bevölkerungsgeschichte und Bevölkerungspolitik der Schweiz seit dem Ausgang des Mittelalters*. Zurich, Büchergilde Gutenberg, 333 p.
- BUREAU FÉDÉRAL DE STATISTIQUE (BFS). 1952. *Tables de mortalité de la population suisse 1931/41 et 1939/33 : la mortalité en Suisse et son évolution*. Berne, BFS, 63 p.
- BUREAU FÉDÉRAL DE STATISTIQUE (BFS). 1972. *La population âgée en Suisse. Essai de perspectives cantonales, 1971-1981*. Berne, BFS, 36 p.
- BUREAU FÉDÉRAL DE STATISTIQUE et OFFICE FÉDÉRAL DES ASSURANCES SOCIALES. 1944. *Bases démographiques. Assurance fédérale vieillesse et survivants*. Berne, BFS, 48 p.
- COMMISSION « POLITIQUE DE POPULATION ». 1985. *Les Suisses vont-ils disparaître ? : la population de la Suisse : problèmes, perspectives, politiques*. Berne, Haupt, 245 p.
- COMMISSION FÉDÉRALE. 1995. *Vieillir en Suisse : bilan et perspectives. Rapport de la Commission fédérale*. Berne, Publication officielle, 774 p.
- GILLIAND, P. 1983. *Rentiers AVS. Une autre image de la Suisse : inégalités économiques et sociales*. Lausanne, Réalités Sociales, 469 p.
- GUBÉLAN, E. 1979. « Tendances de la mortalité en Suisse 1951-1977. Principales causes de décès », *Schweizerische Medizinische Wochenschrift*, 109 : 1465-1471.
- GUBÉLAN, E. 1980a. « Tendances de la mortalité en Suisse. 2. Maladies infectieuses 1876-1977 », *Schweizerische Medizinische Wochenschrift*, 110 : 574-583.
- GUBÉLAN, E. 1980b. « Tendances de la mortalité en Suisse. 3. Tumeurs 1921-1978 », *Schweizerische Medizinische Wochenschrift*, 110, suppl., 11, 18 p.
- GUBÉLAN, E., et M. USEL. 2001. *Mortalité prématurée et invalidité selon la classe sociale à Genève*. Genève, OCIRT, 55 p.
- GUILLEY, E. 2005. « Longévité et santé », dans P. WANNER et al., éd. *Âges et générations. La vie après 50 ans*. Neuchâtel, OFS, 55-69.
- HAVIGHURST, R. J., et R. ALBRECHT. 1953. *Older People*. New York, Longmans, 415 p.
- HERSCH, L. 1932. « L'évolution du taux général de la mortalité en Suisse depuis le début du 20<sup>e</sup> siècle et les perspectives de l'accroissement naturel de la population suisse », *Journal de statistique et Revue économique suisse*, 1932 : 256-263.
- LALIVE D'EPINAY, C. 1996. *Entre retraite et vieillesse : travaux de sociologie compréhensive*. Lausanne, Réalités sociales, 240 p.
- MENTHA, G. 1948. *Les causes de décès en Suisse étudiées à la lumière de la démographie actuelle et de la démographie potentielle*. Genève, Université de Genève, 240 p.
- MENTHONNEX, J., et P. WANNER. 1998. *Tables de mortalité longitudinales pour la Suisse*. Berne, OFS, 63 p.
- MESLÉ, F., et J. VALLIN. 2002. « La transition sanitaire : tendances et perspectives », dans G. CASELLI, G. WUNSCH et J. VALLIN, éd. *Démographie : analyse et synthèse. III. Les déterminants de la mortalité*. Paris, INED : 439-462.
- MOSER, P. 2002. *Alter, Einkommen und Vermögen. Eine Analyse der Zürcher Staatssteuerstatistik 1999*. Statistisches Amt des Kanton Zürich 23, 2002.
- NEUGARTEN, B. L. 1976. « Adaptation and the Life Circle », *The Counseling Psychologist*, 6, 1 : 16-20.
- OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE 1982. *Tendances démographiques et réponses politiques*. Berne, OFS, 39 p.
- OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE 1996. *Tables de mortalité pour la Suisse 1988/1993*. Berne, OFS, 123 p.
- OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE 2006. *Les scénarios de l'évolution de la population de la Suisse 2005-2050*. Neuchâtel, OFS, 75 p.
- PECORARO, M., et P. WANNER. 2005a. *La situation économique des Valaisans âgés de 60 à 70 ans. Une étude pilote effectuée à l'aide de données appariées provenant de diverses sources*. Berne, OFAS, 149 p.
- PECORARO, M., et P. WANNER. 2005b. *La situation économique des Neuchâtelois âgés de 60 à 70 ans*. Berne, OFAS, 124 p.
- RENGGLI, P. 1938. « Die wirtschaftlichen Auswirkungen der Überalterung », *Zeitschrift für schweizerische Studien*. 74 (cité par Bickel, 1947)
- SAXER, A. 1963. *La sécurité sociale Suisse*. Berne, Haupt, 132 p.
- SCHWEIZER, W. 1980. *Die wirtschaftliche Lage der Rentner in der Schweiz*. Bern, Haupt, 351 p.
- STÜTZ, H., T. BAUER et S. SCHMUGGE. 2007. *Hériter en Suisse. Une affaire de famille avec des conséquences sur l'économie nationale*. Berne, PNR 52, 283 p.

TAMARO-HANS, A., et D. DARPY. 2006. *L'influence de la perception temporelle sur le vécu d'un événement, le passage à la retraite*. Paris, Centre de Recherche DMS, DRM, Cahiers de Recherche, 358, 21 p.

WANNER, P., et A. GABADINHO. 2008. *La situation économique des actifs et des retraités*. Berne, OFAS, 72 p.

WANNER, P., A. GABADINHO et M. PECORARO. 2008. *Conditions de vie des retraités et actifs en Suisse. Rapport technique et tableaux commentés*. Berne, OFAS, 105 p.

# INTERPRÉTER LES ÉVOLUTIONS RÉCENTES DE LA MORTALITÉ EN EX-URSS À LA LUMIÈRE DES TENDANCES LONGUES ET DE L'EXPÉRIENCE DE L'EUROPE CENTRALE

France MESLÉ <sup>1</sup>, Jacques VALLIN <sup>2</sup>

Les pays de l'ancienne URSS se situent actuellement à des niveaux d'espérance de vie très différents, les plus souvent inférieurs à ceux de l'Europe centrale soumis au même régime communiste jusqu'à la fin des années 1980. Ainsi, en 2005, l'espérance de vie masculine à la naissance était de moins de 59 ans (58,7) en Russie mais supérieure à 67 ans (67,2) en Estonie, tandis qu'en Europe centrale elle s'étalait entre 68 ans (67,8 en 2003) en Roumanie et près de 73 (72,9) en République tchèque. De tels écarts résultent-ils de différences dans la manière dont ces pays sont passés du régime communiste à l'économie de marché ? Ou bien confirment-ils l'existence de causes de divergence plus anciennes, antérieures à la chute des régimes communistes ? Il est impossible de répondre à ces questions et de comprendre la situation sanitaire actuelle des pays de l'ex-URSS sans replacer cette dernière dans la double perspective d'une analyse à long terme et d'une comparaison internationale.

Après la Seconde Guerre mondiale, l'état de santé de toutes les populations d'Europe a très vivement progressé grâce à la diffusion des antibiotiques et à la généralisation des vaccinations. Les progrès ont été d'autant plus importants que le niveau de départ était bas. Les pays d'Europe du sud, tels l'Italie, la Grèce ou l'Espagne, tout comme les pays d'Europe centrale et orientale, comme la Russie, la Pologne ou la Roumanie, encore très loin derrière ceux de l'Europe du nord et de l'ouest au lendemain de la guerre, les avaient presque rattrapés au milieu des années 1960 (Vallin et Meslé, 2001). À cette époque, tous les pays européens étaient en fait parvenus

au terme du « deuxième âge » <sup>3</sup> de la « transition épidémiologique » <sup>4</sup>, telle que définie par Abdel Omran (1971), consistant dans la réduction à sa plus simple expression de la mortalité infectieuse, notamment chez les enfants. Ils entraient dans le « troisième âge » <sup>5</sup> d'Abdel Omran, celui des « maladies de dégénérescence » et des « maladies de société » <sup>6</sup>. De fait, on assistait alors, sinon partout à une expansion des maladies cardio-vasculaires, du moins à une impossibilité de les réduire tandis que les accidents de la route, l'alcoolisme ou le tabagisme étaient d'année en année plus meurtriers (Meslé et Vallin, 1993). À l'Ouest, cependant, le ralentissement (plus rarement l'arrêt) de la progression de l'espérance de vie qui en découlait n'a pas duré longtemps. Dès la fin des années 1960, celle-ci a repris sa course avec non seulement la

---

1. Institut national d'études démographiques, Paris, France : mesle@ined.fr

2. Institut national d'études démographiques, Paris, France : vallin@ined.fr

---

3. « *Second age* ».

4. « *Epidemiologic transition* ».

5. « *Third age* ».

6. « *Degenerative diseases* » et « *man-made diseases* ».

maîtrise progressive des maladies de société, mais aussi le succès spectaculaire de nouveaux moyens de lutte mis en œuvre contre les maladies cardio-vasculaires (prévention anti-tabac, surveillance de la pression artérielle, beta-bloquant, chirurgie coronarienne et cardiaque, etc.). Mais ni l'un ni l'autre de ces deux nouveaux facteurs de progrès initiés à l'ouest n'ont bénéficié à l'Europe centrale et orientale. Au contraire, l'espérance de vie des pays communistes a stagné, voire régressé, surtout chez les hommes (Bourgeois-Pichat, 1985; Blum et Monnier, 1989). Cette brusque divergence est-ouest n'a cessé de creuser l'écart entre les deux parties de l'Europe durant deux décennies, aboutissant au milieu des années 1980 à l'opposition flagrante de deux mondes séparés non seulement par des niveaux d'espérance de vie très éloignés mais aussi des structures de mortalité par causes très différentes (Meslé et Hertrich, 1997; Meslé et Vallin, 2002; Vallin et Meslé, 2004).

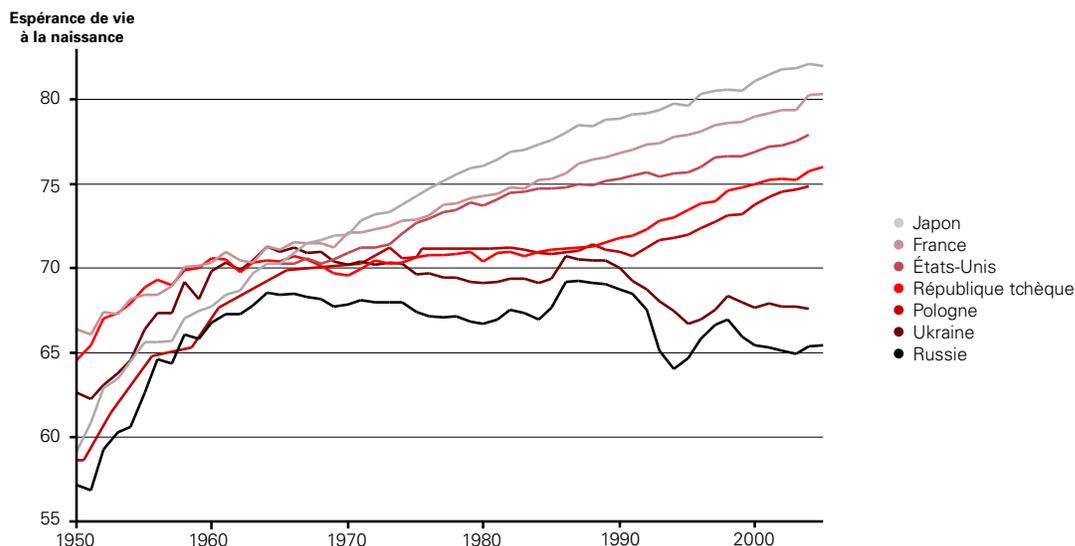
Cependant, depuis le milieu des années 1980, ces tendances défavorables ont évolué différemment dans les pays de l'ex-URSS et dans les pays d'Europe centrale. Alors qu'une période d'amples fluctuations s'ouvrait en URSS, aboutissant à une situation fort peu différente de celle du départ, les pays d'Europe centrale ont, peu avant ou peu après la chute du mur de Berlin, réussi, l'un après l'autre, à renouer avec un progrès soutenu de

l'espérance de vie. La **FIGURE 1** illustre cette évolution en deux temps en comparant les trajectoires de trois pays industriels occidentaux (France, États-Unis et Japon) à celles de deux pays d'Europe centrale (République tchèque et Pologne) et à celles de deux pays de l'ex-URSS (Russie et Ukraine). Elle montre clairement, d'abord, la fin de la formidable période de convergence qui a amené l'ensemble des pays industriels à l'intérieur d'une fourchette étroite autour de 70 ans d'espérance de vie (sexes réunis), puis la divergence entre l'Ouest et le monde communiste, de 1965 à 1985, et enfin la divergence entre l'Europe centrale et l'ex-URSS depuis 1985.

Pour comprendre les ressorts de ces différences de mortalité, tant en niveau qu'en tendance, il est indispensable d'analyser l'évolution du poids des différentes causes de décès. Il faut pour cela disposer de séries temporelles longues de mortalité par cause et donc commencer par résoudre le problème des ruptures provoquées dans les séries statistiques par les révisions successives de la classification des maladies et causes de décès.

Grâce à une collaboration entre démographes français et russes, il a été possible de collecter un important ensemble de données sur les causes de décès enregistrées dans chacune des 15 Républiques de l'ex-URSS

**FIGURE 1**  
Évolution de l'espérance de vie dans quelques pays choisis de l'ex-URSS, de l'Europe centrale et du monde industriel occidental. 1950-2005, sexes réunis



Source : Vallin et Meslé (2004), mis à jour.

depuis les années 1950. Au terme d'un minutieux travail de reconstruction de séries continues de décès par cause (à définition médicale constante), l'évolution de la mortalité par cause a pu être analysée depuis 1956 pour la Russie (Shkolnikov *et al.*, 1995, 1996; Meslé *et al.*, 1996, 2003) et depuis 1965 pour l'Ukraine (Meslé et Vallin, 2003). Le même type de matériel est disponible pour chacun des trois pays baltes depuis le milieu des années 1950 (Hertrich et Meslé, 2000; Meslé *et al.*, 2006) et fera prochainement l'objet d'un ouvrage collectif en préparation. Actuellement, la reconstruction de séries temporelles cohérentes est en cours pour deux pays du Caucase, la Géorgie et l'Arménie, ainsi que pour la Moldavie. On peut donc utiliser ici des séries de décès par cause déjà reconstruites pour la plupart des pays européens de l'ex-URSS. S'agissant des pays d'Europe centrale, nous nous efforcerons d'adapter les statistiques de décès par causes mises à disposition par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) dans sa base de données pour construire des groupes de causes correspondant au mieux avec ceux en usage dans les pays de l'ex-URSS.

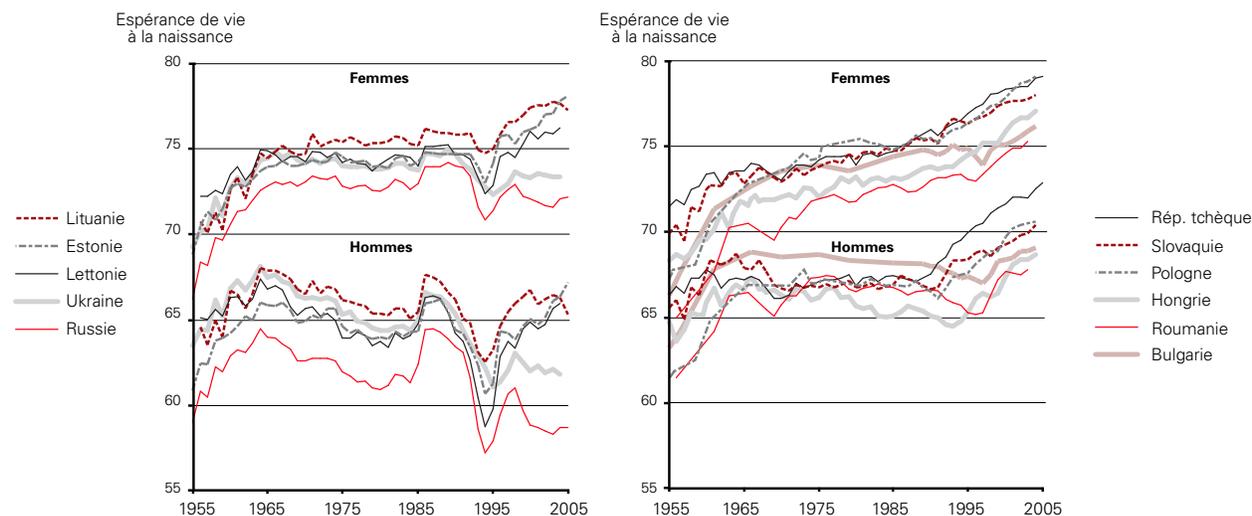
Notre analyse portera ici sur les 5 pays européens de l'ex-URSS pour lesquels nous avons déjà opéré les

reconstructions de séries cohérentes de décès par causes (la Russie, l'Ukraine et les trois pays baltes) et 6 pays d'Europe centrale anciennement communiste (Bulgarie, Hongrie, Pologne, République tchèque, Roumanie et Slovaquie). La **FIGURE 2** montre l'évolution de l'espérance de vie par sexe pour ces deux groupes de pays. Alors qu'il s'avère que tous les pays d'Europe centrale évoluent dans la même direction positive depuis au moins une dizaine d'années, parmi les pays de l'ex-URSS, les évolutions sont plus diverses. Si en effet, passé le cap des fluctuations des années 1985-1995, l'Ukraine et la Russie renouent clairement avec leurs évolutions négatives antérieures, les pays baltes semblent s'engager dans une phase nouvelle, positive, ressemblant fort aux nouvelles tendances observées dans les pays d'Europe centrale quelques années plus tôt.

Après une brève description de la méthode utilisée pour reconstruire des séries longues de décès par cause à définition constante pour les pays de l'ex-URSS, nous analyserons ici l'évolution spécifique de la mortalité par cause de ces pays depuis le milieu des années 1950 avant de la comparer à celle des pays d'Europe centrale.

**FIGURE 2**

Évolution de l'espérance de vie à la naissance dans cinq pays européens de l'ex-URSS et dans 6 pays d'Europe centrale, selon le sexe. 1955-2005.



Sources : Pays baltes : Meslé *et al.* (2006), autres pays : Meslé (2004), mis à jour.

### Méthode de reconstruction de séries temporelles cohérentes

Dans tous les pays, l'étude de l'évolution à long terme de la mortalité par cause se heurte au problème posé par les ruptures que provoquent dans les séries statistiques les révisions successives de la classification des maladies et causes de décès. Parfois, les institutions statistiques en charge des statistiques de décès par causes ont pris la peine de produire un double classement des décès selon l'ancienne et la nouvelle nomenclature pour une ou deux années de transition (comme l'a fait par exemple l'Angleterre-Galles au moment de remplacer la CIM-8 par la CIM-9<sup>7</sup>). Il est alors possible d'en déduire des coefficients de transition pour redistribuer les décès classés dans l'ancienne classification en fonction des rubriques de la nouvelle. Malheureusement, ce cas de figure est loin d'être usuel. Dans la plupart des cas, aucun double classement n'a été produit et il est nécessaire de trouver une méthode permettant d'estimer a posteriori les coefficients de transition qui n'ont pu être produits d'entrée de jeu.

C'est ce que nous avons fait il y a une vingtaine d'années pour la France (Vallin et Meslé, 1988, 1998; Meslé et Vallin, 1996). Nous avons mis au point une méthode de reconstruction de séries temporelles continues de décès par causes selon la liste détaillée de la CIM-9 pour toute la période 1925-1999, durant laquelle sept révisions de la CIM ont été successivement appliquées en France. Dans le cadre d'un projet de recherche conjoint entre l'INED et le Centre de démographie et d'écologie humaine (CDEH) de Moscou, et avec la collaboration de collègues de chacun des pays traités, nous avons entrepris de semblables reconstructions, d'abord au niveau de l'URSS tout entière, puis pour chaque république de l'ex-URSS, en commençant par la Russie, avant de passer à l'Ukraine, aux pays baltes, à la Géorgie, etc. Nous avons d'abord testé la manière d'adapter la méthode mise au point en France pour la transposer dans le contexte soviétique, en reconstruisant des séries continues depuis les années 1970, au niveau de l'ancienne URSS (Meslé *et al.*, 1992). Nous nous sommes ensuite efforcés d'appliquer la méthode au niveau de chaque république de l'ancienne Union soviétique. Des séries ont été reconstruites pour la Russie pour la

période 1956-2000 (Meslé *et al.*, 1996, 1998, 2003), pour l'Ukraine pour la période 1965-2000 (Meslé et Vallin, 2003), pour l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie, du milieu des années 1950 au début des années 2000 (Meslé *et al.*, 2006), et pour la Géorgie, de 1965 au début des années 2000 (Garonne, 2002).

Comme les mêmes classifications (spécifiques au monde soviétique) ont été en usage en même temps dans toutes les républiques, on aurait pu penser que le travail fait au niveau de l'URSS entière pouvait être répliqué tel quel dans toutes les républiques. L'expérience a montré, au contraire, qu'il faut chaque fois s'adapter à des situations particulières, en raison de la décentralisation du codage des causes de décès. Les mêmes instructions relatives à l'enregistrement et à la codification des causes de décès ont évidemment été données à toutes les républiques, mais elles n'ont pas produit partout les mêmes effets au même moment. De plus, pour la période récente, après l'indépendance, chaque gouvernement a pris ses propres décisions et les règles ont progressivement évolué dans des directions différentes.

Néanmoins, la reconstruction de séries continues suit partout les mêmes principes méthodologiques et nous pouvons nous appuyer sur le travail fait au niveau de l'URSS entière pour en exposer les principales étapes.

#### Tables de correspondance

Il faut tout d'abord construire, pour chaque passage d'une révision à l'autre, deux tables de correspondance, l'une listant pour chaque rubrique de l'ancienne classification toutes les rubriques de la nouvelle classification ayant une ou plusieurs affections en commun avec elle, l'autre listant, inversement, pour chaque rubrique de la nouvelle classification, toutes les rubriques de l'ancienne classification ayant avec elle des éléments de contenu en commun. Le **TABLEAU 1** donne quelques extraits de ces tables qui ont été construites en comparant minutieusement les contenus médicaux des rubriques de la révision de 1970 de la classification soviétique à ceux de la révision de 1981. Le résultat de cette première étape est évidemment un acquis qui pourra être réutilisé tel quel au niveau de chaque république pour toutes les périodes où elles ont appliqué la classification soviétique.

7. CIM signifie « Classification internationale des maladies ». Adoptée pour la première fois par l'Institut international de la statistique, en 1893, cette classification a été depuis révisée 10 fois. Les 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> révisions ont été l'œuvre de l'OMS.

**TABLEAU 1**

Extraits des tables de correspondance entre la révision de 1970 de la classification soviétique des maladies et celle de 1981

### 1. Correspondance entre les rubriques de 1970 et celles de 1981

Révision de 1970		Révision de 1981	
N°	Intitulé	N°	Intitulé
2	Fièvre typhoïde	2	Fièvre typhoïde
94	Autres maladies ischémiques du cœur avec hypertension	94	Autres maladies ischémiques du cœur avec hypertension
		97	Autres maladies du cœur
113	Formes chroniques de pneumonie et bronchiectasie	110	Bronchiectasie et autres maladies obstructives du poumon
		111	Pneumoconiose et autres maladies du poumon dues à des agents extérieurs
		112	Empyème, abcès du poumon ou du médiastin
		113	Congestion pulmonaire et fibrose hypostatique post-inflammatoire

### II. Correspondance entre les rubriques de 1981 et celles de 1970

Révision de 1970		Révision de 1981	
N°	Intitulé	N°	Intitulé
2	Fièvre typhoïde	2	Fièvre typhoïde
94	Autres maladies ischémiques du cœur avec hypertension	94	Autres maladies ischémiques du cœur avec hypertension
		94	Autres maladies ischémiques du cœur avec hypertension
97	Autres maladies du cœur	96	Maladies chroniques de l'endocarde
		97	Autres maladies du cœur
110	Bronchiectasie et autres maladies obstructives du poumon	113	Formes chroniques de pneumonie et bronchiectasie

#### *Associations élémentaires de rubriques*

Les tables de correspondance sont ensuite utilisées pour définir des *associations élémentaires de rubriques* qui rassemblent autant de rubriques qu'il est strictement nécessaire pour que l'ensemble des affections qu'elles contiennent soit, au total, identique dans les

deux révisions de la classification. Ces associations sont d'abord établies sur la base de la définition théorique des contenus médicaux de chaque rubrique. Mais l'expérience montre que l'interprétation de ces définitions par les autorités statistiques peut s'écarter sensiblement de la définition théorique et il est nécessaire de

vérifier la cohérence statistique des séries temporelles de décès correspondant à chaque association élémentaire de rubriques. Si l'on constate une rupture anormale (inexplicable par le simple jeu des fluctuations annuelles qui peuvent caractériser certaines affections) dans le nombre de décès au moment où la nouvelle classification est entrée en vigueur, cela signifie probablement que les pratiques de codage ne correspondent pas strictement aux définitions théoriques des rubriques. Il faut alors déterminer quelle définition correspond réellement à la pratique de codage et ajuster en conséquence le contenu de l'association concernée. Naturellement cette partie du travail est le plus souvent spécifique à chaque pays. Quoi qu'il en soit, on obtient en fin de compte quatre types d'associations élémentaires de rubriques.

Le plus simple est évidemment le cas où une seule rubrique de la nouvelle classification correspond à une seule rubrique de l'ancienne. Deux autres types

d'associations sont également d'une grande simplicité, soit qu'une rubrique de l'ancienne classification ait été éclatée en plusieurs rubriques de la nouvelle dont le contenu total correspond strictement au contenu de l'ancienne rubrique unique, soit que plusieurs rubriques de l'ancienne classification aient été regroupées en une seule rubrique de la nouvelle. Malheureusement, dans un certain nombre de cas, les associations élémentaires de rubriques recouvrent des échanges beaucoup plus complexes entre anciennes et nouvelles rubriques et mettent en correspondance plusieurs rubriques de l'ancienne classification avec plusieurs rubriques de la nouvelle. Et souvent c'est ce type d'associations qui rassemblent les plus grands nombres de décès. Le **TABLEAU 2** donne un exemple d'association complexe faisant référence aux nombres de décès impliqués au niveau de l'ensemble de l'URSS, pour le passage de la révision de 1970 à celle de 1981 (Meslé *et al.*, 1992). Naturellement, par souci de clarté, nous avons choisi ici l'une des

**TABLEAU 2**

Exemple d'association complexe entre rubriques de 1981 et de 1970

RÉVISION DE 1981		DÉCÈS (ENSEMBLE DE L'URSS)		RÉVISION DE 1970		
N°	Titre	1981	1980	N°	P/T*	Titre
ASSOCIATION N° 83						
110	Bronchiectasie et autres maladies obstructives du poumon	5599	111228	113	P	Formes chroniques de pneumonie et bronchiectasie
111	Pneumoconiose et autres maladies du poumon dues à des agents extérieurs	1121	656	113 112	P T	Pneumoconiose et autres maladies du poumon dues à des agents extérieurs
112	Empyème, abcès du poumon ou du médiastin	5830	4954	113 111	P T	Empyème, abcès du poumon
113	Congestion pulmonaire et fibrose hypostatique post-inflammatoire	90394	116838	113	P	
83	110 to 113	102904	116838			111 to 113

\* P = la rubrique de 1970 est en partie incluse dans la rubrique de 1981 ; T = elle est totalement incluse.

associations complexes les plus simples. Bien d'autres associations sont beaucoup plus complexes et certaines incluent de grands nombres de rubriques.

#### *Coefficients de transition*

Dans une troisième étape, les associations servent de cadre à l'estimation rubrique par rubrique des *coefficients de transition* qui vont permettre de redistribuer les décès classés dans l'ancienne classification entre les rubriques de la nouvelle.

Par exemple, le **TABLEAU 3** donne la redistribution établie dans notre table de transition pour les décès classés dans les rubriques 111, 112 et 113 de la révision de 1970, qui ont déjà été pris en exemple au **TABLEAU 2**. Ces coefficients ont été obtenus grâce à l'estimation a posteriori de ce qu'aurait pu donner un double classement, sur la base de chaque association élémentaire de rubriques comme le montre le **TABLEAU 4** pour ces rubriques. La description de l'association permet de déterminer les croisements impossibles (*cellules grises*). Par ailleurs, les données de départ fournissent directement la marge

**TABLEAU 3**

Extrait de la table de transition

RÉVISION DE 1970		RÉVISION DE 1981
Rubrique	%	Rubrique
111	100,0	112
112	100,0	111
113	5,7	110
	0,6	111
	1,5	112
	92,2	113

**TABLEAU 4**

Double classement a posteriori des décès rassemblés dans l'association de rubriques n 83

RUBRIQUES DE 1981	RUBRIQUES DE 1970			TOTAL DES DÉCÈS EN 1981
	111	112	113	
110			5 599	5 599
111		578	543	1 121
112	4 365		1 465	5 830
113			90 394	90 394
Décès estimés en 1981	4 365	578	98 001	102 944
Décès observés en 1980	4 954	656	111 228	116 838

verticale (décès de 1981 classés selon les rubriques de la révision de 1981) mais ne donne pour la marge horizontale que les décès de 1980 (classés selon les rubriques de la révision de 1970). Nous avons donc commencé par estimer cette marge horizontale pour 1981 en distribuant le total des décès de l'association au prorata de la distribution des décès de 1980. De là, au vu des cellules interdites, la solution était évidente pour les rubriques n° 111 et n° 112 : 100 % des décès classés dans ces deux rubriques de la révision de 1970 devaient être reclassés, respectivement, dans les rubriques n° 112 et n° 111 de la révision de 1981. Le problème était plus compliqué pour les décès classés à la rubrique n° 113 de la révision de 1970 qui devaient être redistribués entre quatre rubriques de la révision de 1981. Ils ont toutefois été redistribués de façon toute mécanique puisque aucune autre rubrique ne venait en concurrence pour alimenter les rubriques 110 et 113 et compléter les rubriques 111 et 112 de la révision de 1981. Une fois le tableau croisé ainsi rempli, les coefficients de transition en ont été automatiquement déduits. Par exemple, des 98 001 décès estimés pour 1981 pour la rubrique 113 de la révision de 1970, 5 599, soit 5,7 % ont été attribués à la rubrique n° 110 de la révision de 1981, 543 (0,6 %) à la rubrique n° 111, etc.

Calculés à l'origine sur la base des données de l'ensemble de l'URSS, ces coefficients ont été ensuite appliqués, par sexe et âge, aux décès enregistrés dans chaque république pour la période 1970-1980, initialement classés selon la révision de 1970. Mais beaucoup d'entre eux ont dû être révisés pour tenir compte des spécificités introduites par les différences locales de pratique dans l'enregistrement et le codage des causes de décès<sup>8</sup>.

La cohérence de séries statistiques ainsi obtenues a en effet été systématiquement vérifiée pour chaque rubrique de la révision de 1981, d'abord sur le total des décès, puis pour chaque groupe d'âges. Dans de nombreux cas, nous n'avons pas pu nous contenter d'adapter les coefficients de transition pour rétablir la cohérence : il a fallu modifier les associations élémentaires de rubriques elles-mêmes pour prendre en compte le

contenu réel des rubriques. Dans certains cas, il a aussi fallu adapter les coefficients de transition en fonction de l'âge. Finalement, nous avons donc abouti à des tables de transition différentes propres à chaque république. Pour les grands pays comme la Russie et l'Ukraine, le travail a été fait systématiquement au niveau de chaque groupe quinquennal d'âges. Pour les pays baltes et la Géorgie, les tables de transition n'ont pu être vérifiées qu'au niveau de grands groupes d'âges (moins de 20 ans, 20-59 ans et 60 ans et plus), du fait des petits nombres de décès par rubrique.

Le travail fait au niveau de l'URSS entière a été limité à l'étude du passage de la révision de 1970 à celle de 1981. Les autres passages ont été directement traités sur le cas de la Russie, qui a ensuite servi de point de départ pour les autres républiques européennes de l'ex-URSS.

### **Ex-URSS : où en sommes-nous après les grandes fluctuations ?**

Dans les pays de l'ex-URSS, les évolutions défavorables observées depuis 1965 ont été interrompues par d'amples fluctuations engendrées par la campagne antialcoolique de Gorbatchev de 1985 puis par la crise économique et sociale provoquée par le passage brutal à l'économie de marché. Depuis quelques années, cependant, l'évolution de la mortalité et de l'espérance de vie a retrouvé une certaine régularité comme le montre la **FIGURE 2**. Mais ces nouvelles tendances apparaissent aussi assez différentes entre, d'un côté, la Russie et l'Ukraine et, de l'autre, les pays baltes. Alors que les premières semblent avoir renoué avec leurs tendances négatives passées, les derniers s'en distinguent clairement en amorçant une remontée de leurs espérances de vie. Quels sont les traits principaux (âge, causes) et les ressorts probables de cette divergence ? Est-ce que les mêmes âges et les mêmes causes que jadis sont à l'origine de la dégradation actuelle en Russie et en Ukraine ? À quels âges et sur quelles causes se fait l'essentiel des progrès actuels des pays baltes ?

8. Dans le système soviétique, qui perdure de ce point de vue en Russie et en Ukraine, la détermination et le codage de la cause initiale du décès se fait à l'échelon local et celui-ci n'envoie à l'échelon supérieur qu'un tableau synthétisant les résultats par groupes d'âge au décès. Ces tableaux sont ensuite additionnés successivement aux échelons intermédiaires, jusqu'à l'échelon national. Cette procédure laisse la porte ouverte à de multiples spécificités locales.

### Le rôle décisif de la mortalité adulte

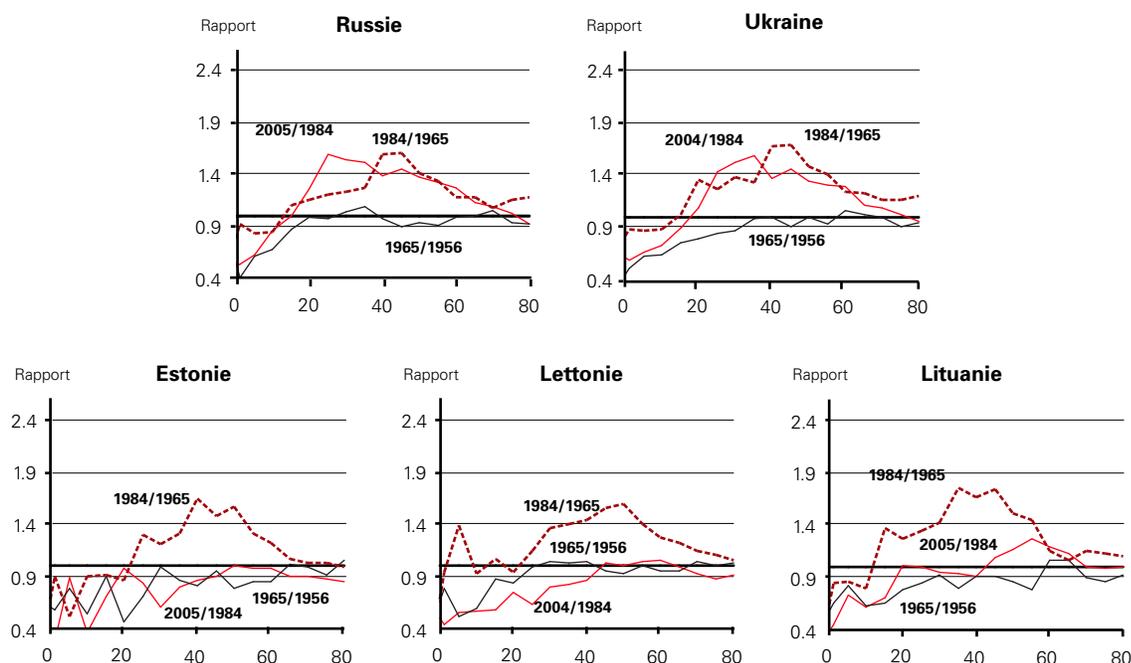
On le sait, les tendances fondamentales de l'évolution de l'espérance de vie ont été brouillées dans toutes les républiques européennes de l'ex-URSS entre 1985 et 1997 par d'importantes fluctuations<sup>9</sup>. Les causes de ces fluctuations ont déjà été largement discutées (Leon *et al.*, 1997; Meslé *et al.*, 1994, 1998; Shkolnikov et Nemtsov, 1997; Shkolnikov *et al.*, 1998; Vallin et Meslé, 2001) et ne sont pas notre propos ici. Au contraire, comme cette période troublée semble être arrivée à son terme, la question est plutôt maintenant de faire abstraction des fluctuations pour reprendre la discussion sur les tendances lourdes de la mortalité

et essayer d'identifier les changements qui pourraient être porteurs d'avenir.

Trois sous-périodes seront considérées ici : 1956-1965, 1965-1984 et 1984-2005 (2005 pour la Russie, la Lituanie et l'Estonie, 2004 pour l'Ukraine et la Lettonie). L'année 1965 a été choisie en tant qu'année de retournement de tendance de l'espérance de vie et l'année 1984 l'a été en tant que dernière année avant le démarrage des grandes fluctuations. La **FIGURE 3** illustre les changements relatifs de la mortalité par âge observée au cours de ces trois périodes (rapport des taux en fin de période sur les taux en début de période). Alors qu'ils se ressemblent fortement pour les deux premières périodes, les résultats sont très contrastés pour la troisième.

**FIGURE 3**

Taux de mortalité par âge en 1965, 1984 et 2005 rapportés à ceux qui prévalaient environ 10 ou 20 ans plus tôt (1956, 1965, 1984) pour cinq pays européens de l'ex-URSS. Hommes.



9. La campagne antialcoolique de 1985 a fait brusquement remonter l'espérance de vie. Cette campagne ayant fait long feu, l'espérance de vie est assez vite retombée à son niveau antérieur. Cette chute s'est vivement accélérée en raison de la grave crise économique et sociale provoquée au lendemain de la chute du régime communiste par le passage brutal à l'économie de marché. L'adaptation des populations aux nouvelles conditions de vie a permis un regain d'espérance de vie mais bien vite limité par la reprise de la tendance négative à long terme de l'espérance de vie qui sévissait depuis le milieu des années 1960.

Dans les cinq pays, la mortalité a fortement diminué aux jeunes âges, au cours de la première période (1956-1965) mais non aux âges adultes où, comme dans la plupart des pays industriels, la mortalité n'a guère évolué à cette époque. La seconde période (1965-1984) se caractérise par une montée spectaculaire de la mortalité adulte (de 40 à 50 % autour de 40 ans), accompagnée d'un fort ralentissement de la baisse de la mortalité des enfants et d'une augmentation sensible de la mortalité aux âges élevés. En revanche, le bilan de la troisième période (1984-2005) diffère beaucoup entre la Russie et l'Ukraine, où la hausse de la mortalité adulte se poursuit de plus belle, et les trois pays baltes où s'amorce un renversement de situation (réduction de la mortalité chez les jeunes adultes et stabilisation au-delà de 40 ans). Ce coup d'arrêt donné à la montée de la mortalité adulte dans les pays baltes et les progrès importants faits à certains âges donnent un bon espoir que ces pays puissent être sur le point d'entrer dans une ère nouvelle d'amélioration durable. La Russie et l'Ukraine ne donnent, au contraire, aucun signe de progrès et la mortalité aux âges adultes continue d'augmenter de façon tout aussi préoccupante que du temps du régime soviétique, avant la campagne antialcoolique.

*Les maladies de l'appareil circulatoire  
et les morts violentes au cœur du problème*

Le projet de recherche conjoint INED/CDEH (Moscou) sur les causes de décès dans les pays de l'ex-URSS a conduit, on le sait, à la reconstruction de séries temporelles continues de décès par cause pour les cinq pays examinés ici, depuis le milieu des années 1950 pour la Russie et les pays baltes (Meslé *et al.*, 1996, 2003, 2006) et depuis 1965 pour l'Ukraine (Meslé et Vallin, 2003). Des séries continues reclassées dans la dernière révision de la classification soviétique (celle de 1988) sont disponibles pour la Russie jusqu'en 1998 et pour l'Ukraine jusqu'en 2004. Elles ont été regroupées en 7 grands groupes de causes définis au **TABLEAU 5**, après redistribution des décès de cause mal définie<sup>10</sup>. Une version abrégée de la CIM-10 est utilisée en Russie depuis 1999 et un regroupement comparable de causes a permis de prolonger les séries russes pour les 7 groupes du **TABLEAU 5**. Pour les trois pays baltes, des séries continues de décès par cause selon la CIM-10 ont été reconstruites pour toute la période couverte par les révisions successives de la classification soviétique ou la CIM-9: 1955-1996 pour l'Estonie, 1956-1995 pour la

**TABLEAU 5**

Rubriques de différentes classifications correspondant à 7 grands groupes de causes de décès

CAUSE DE DÉCÈS	CIM-9 LISTE B	CIM-10 LISTE DÉTAILLÉE	CIM-10 LISTE ABRÉGÉE RUSSE	1988 CLASSIFICATION SOVIÉTIQUE
Maladies infectieuses	B01-B07	A000-B99	1-55	1-44
Tumeurs	B08-B17	C000-D484	56-89	45-67
Maladies de l'appareil circulatoire	B25-B30	100-199	115-147	84-102
Maladies de l'appareil respiratoire	B31-B32	J00-J998	148-164	103-114
Maladies de l'appareil digestif	B33-B34	K000-K938	165-179	115-127
Autres maladies	B18-B24, B50-B45	D500-H959, L00-Q999	90-114, 180-225, 227	68-83, 128-157
Morts violentes	B47-B56	V01-Y98	239-255	160-175
TOTAL	B01-B56	A000-R99, V01-Y98	1-228, 239-255	1-175

10. Dans la plupart des cas, la proportion de décès de cause mal définie est très faible et l'on peut aisément se satisfaire d'une répartition proportionnelle. Cependant, à partir de la fin des années 1980, la question est plus ardue dans la mesure où, notamment en Ukraine et en Russie, un usage sans précédents a été fait de la rubrique sénilité qui a nécessité un traitement particulier (Meslé et Vallin, 2003).

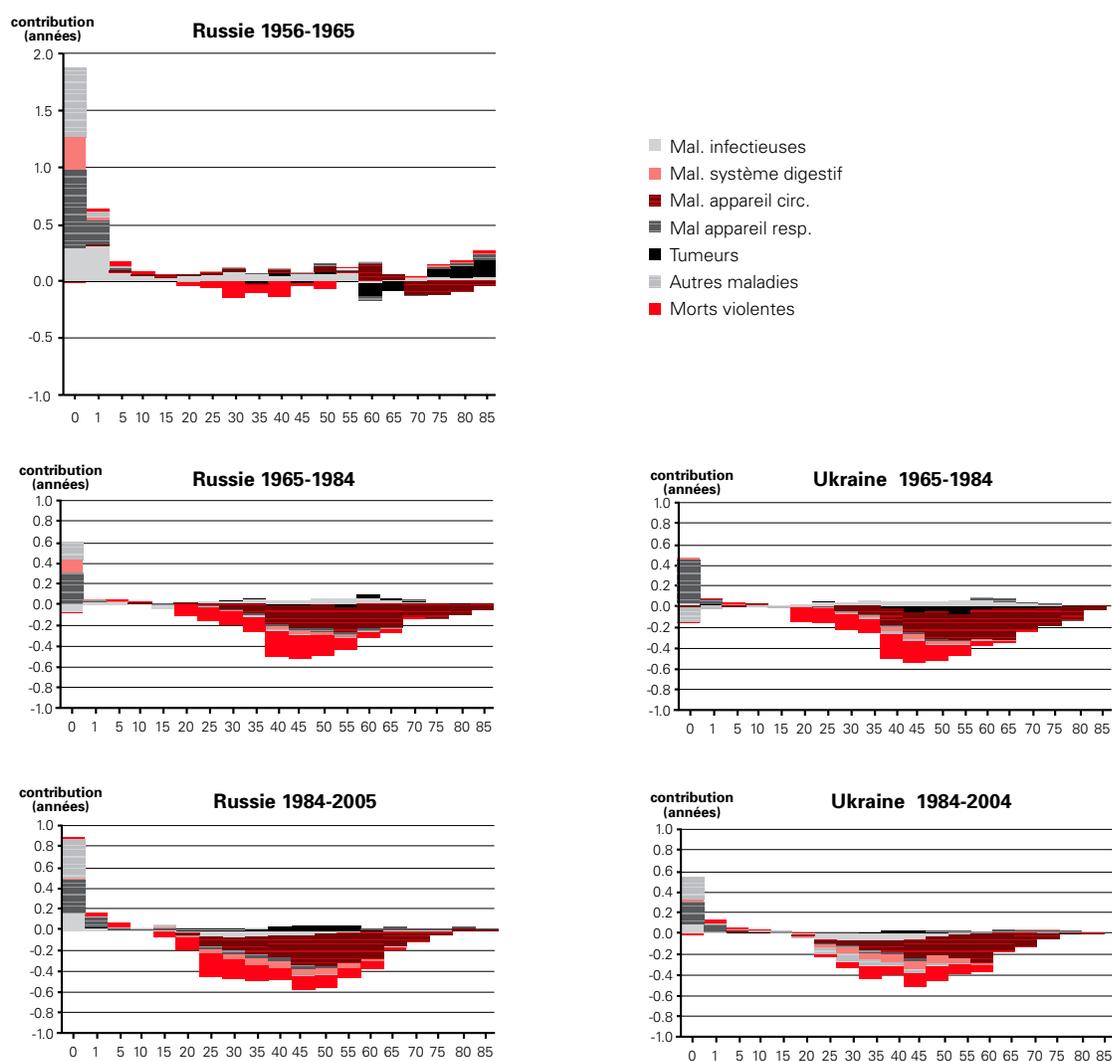
Lettonie, 1956-1997 pour la Lituanie. Chaque pays est passé à la CIM-10 à des dates différentes. Nous utilisons ici les regroupements de la CIM-10 correspondant aux mêmes contenus que les groupes construits sur la base de la classification soviétique (TABLEAU 5). Les contributions par âge de chacun de ces sept groupes de causes à l'évolution de l'espérance de vie au cours de chacune des 3 périodes considérées ici (1956-1965, 1965-1984 et 1984-2005) ont été calculées par la méthode d'Andreev<sup>11</sup> (1982)

et les FIGURES 4 ET 5 illustrent les résultats.

En Russie (FIGURE 4), comme pour les pays baltes (FIGURE 5), durant la première période, les progrès de l'espérance de vie à la naissance reposent presque exclusivement sur la baisse de la mortalité aux jeunes âges, elle-même due au recul des maladies infectieuses ou respiratoires et des autres maladies de la

**FIGURE 4**

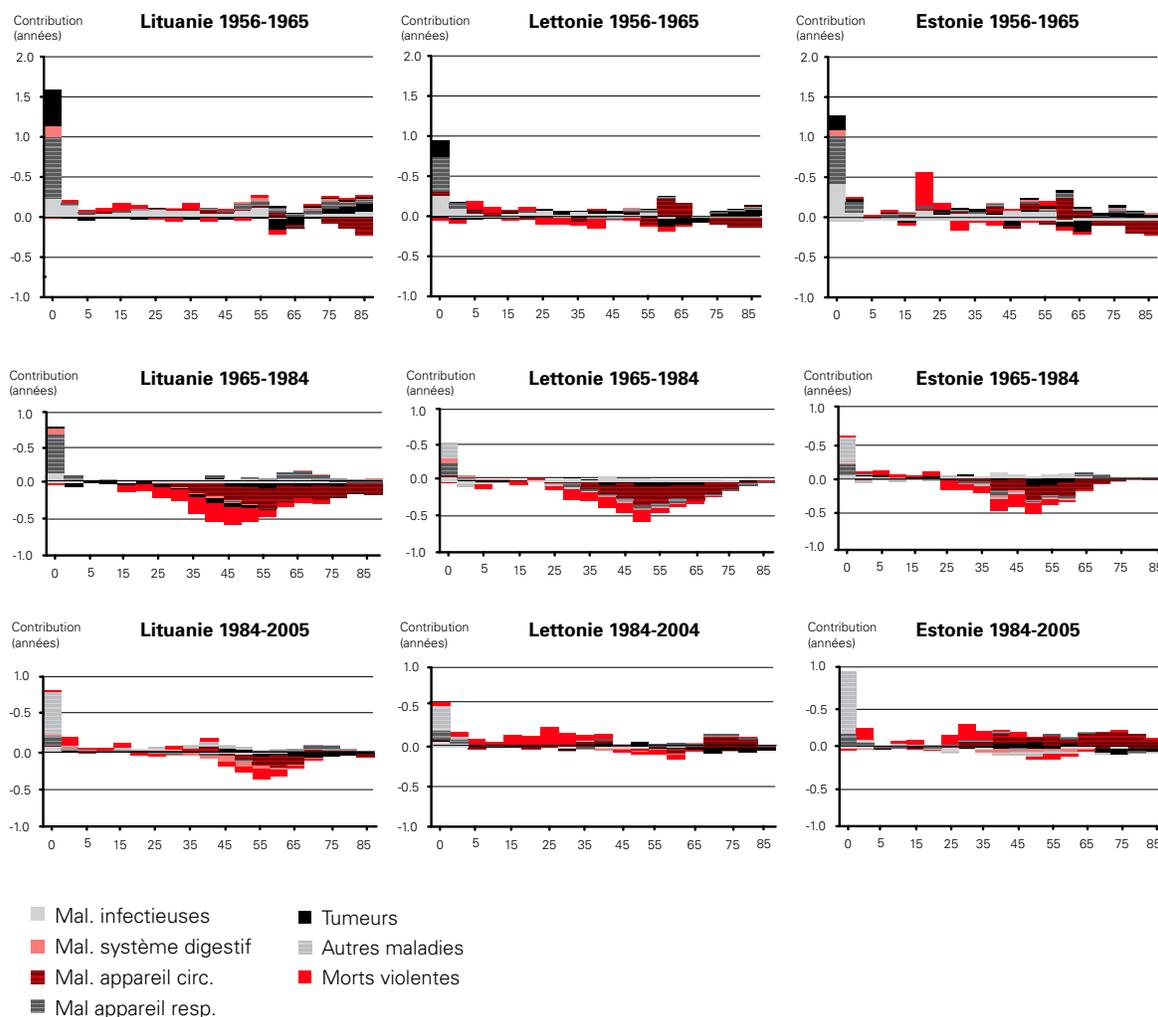
Contributions par âge de sept groupes de causes à l'évolution de l'espérance de vie à la naissance au cours de trois périodes (1956-1984, 1965-1984 et 1984-2005) en Russie et en Ukraine. Hommes.



11. Cette méthode est comparable à celles proposées un peu plus tard par Pollard (1982), Arriaga (1984) et Pressat (1985).

FIGURE 5

Contributions par âge de sept groupes de causes à l'évolution de l'espérance de vie à la naissance au cours de trois périodes (1956-1984, 1965-1984 et 1984-2005) dans les pays baltes. Hommes



première enfance.

En Russie et en Ukraine, les deux périodes suivantes sont marquées par un accroissement de la mortalité à tous les âges adultes. De 1965 à 1984, les hommes ont perdu respectivement 2,7 et 3,2 années d'espérance de vie et ils en ont encore perdu 2,7 et 2,5 de 1984 à 2004/5 (TABLEAU 6). Durant la seconde période, les pertes les plus lourdes ont été dues à l'augmentation de la mortalité entre 40 et 60 ans tandis que, dans la troisième période, elles se sont davantage réparties entre tous les âges adultes (FIGURE 4). En troisième période, la Russie, mais aussi l'Ukraine, ont notamment subi des pertes beaucoup plus importantes qu'en seconde période en raison de la hausse de mortalité entre 25 et 45 ans. Tant pour la seconde période que pour la troisième, deux groupes de causes, les

maladies de l'appareil circulatoire et les morts violentes<sup>12</sup>, se taillent la part du lion. Les pertes dues aux morts violentes se sont même accrues dans la dernière période et cet accroissement explique l'essentiel de la détérioration

12. Dans le contexte soviétique, le concept de morts violentes inclut en fait l'essentiel de la mortalité par alcoolisme. D'une part les décès par alcoolisme aigu sont traditionnellement classés à la rubrique empoisonnement accidentel par l'alcool (chapitre des morts violentes) alors que dans la plupart des autres pays ils le sont à la rubrique alcoolisme (chapitre des maladies mentales). D'autre part, les habitudes de consommation d'alcool que l'alcoolisme aigu y fait beaucoup plus de décès que la cirrhose du foie ou la psychose alcoolique.

qui frappe les jeunes adultes. De 1965 à 1984, la poursuite de la baisse de la mortalité infectieuse a encore eu un effet positif sur l'espérance de vie, masquant une partie des pertes dues aux autres causes, mais, de 1984 à 2005, non seulement cet effet a disparu mais le rôle des maladies infectieuses s'est même en partie inversé contribuant de façon non négligeable à la perte totale d'espérance de vie, notamment en Ukraine (-0.3 ans).

La Russie et l'Ukraine ne semblent visiblement pas encore avoir retrouvé le chemin de progrès durables, loin de là. En fait, leur situation sanitaire est encore en train de se dégrader en raison de l'augmentation de la mortalité sur un large spectre d'âges et de causes de décès.

Comme il a déjà été souligné plus haut, la situation des pays baltes est nettement meilleure. De 1965 à 1984, l'espérance de vie a diminué dans les trois pays pour les mêmes raisons qu'en Russie et en Ukraine : accroissement de la mortalité aux âges adultes essentiellement due à la montée de la mortalité cardio-vasculaire et

des morts violentes (TABLEAU 6 et FIGURE 5). En revanche, dans la troisième période, l'évolution s'y avère beaucoup plus favorable, du moins en Estonie et en Lettonie. Le progrès le plus notable s'est produit en Estonie, où l'espérance de vie à la naissance a augmenté de 2,9 ans, mais la progression a été presque aussi forte en Lettonie avec un gain de 2,1 ans puisque l'essentiel de cette progression est dû aux dernières années et que l'observation lettone s'arrête en 2004. La plus grande part de ces progrès est attribuable à la réduction de trois éléments : la mortalité infantile, les morts violentes chez les jeunes adultes et les maladies de l'appareil circulatoire aux âges plus élevés. En Lituanie, le gain total est nettement moindre (0,3 an). En réalité, après un redressement plus spectaculaire que dans les deux autres pays de 1997 à 2000, ce pays semble à nouveau rencontrer des problèmes depuis 2001 et son avenir paraît moins bien assuré. À tout le moins, les trois pays baltes ont incontestablement enrayé les tendances négatives qui ont affecté les républiques de l'ex-URSS depuis

**TABLEAU 6**

Contributions (en années) de 7 groupes de causes à l'évolution de l'espérance de vie masculine à la naissance dans cinq pays de l'ex-URSS durant trois périodes (1966-1965, 1965-1984 et 1984-2005)

	Infection	Cancer	Maladies cardio-vasculaires	Maladies respiratoires	Maladies digestives	Autres maladies	Morts violentes	Total
<b>RUSSIE</b>								
1956-1965	1.38	0.13	-0.04	1.07	0.45	0.69	-0.41	3.28
1965-1984	0.39	0.01	-1.80	0.14	-0.02	0.05	-1.42	-2.65
1984-2005	-0.16	0.27	-1.91	0.32	-0.43	0.43	-1.18	-2.66
<b>UKRAINE</b>								
1965-1984	0.53	-0.34	-2.03	0.45	-0.21	-0.34	-1.28	-3.23
1984-2004	-0.31	0.10	-1.45	0.36	-0.45	-0.08	-0.69	-2.53
<b>ESTONIE</b>								
1956-1965	1.44	-0.09	0.14	0.96	0.23	0.49	0.25	3.43
1965-1984	0.55	-0.27	-1.24	0.10	-0.18	0.20	-0.74	-1.58
1984-2005	0.01	0.12	1.46	0.31	-0.22	0.60	0.63	2.90
<b>LETTONIE</b>								
1956-1965	0.99	-0.07	0.08	0.56	0.05	0.35	-0.34	1.63
1965-1984	0.50	-0.31	-1.74	0.00	-0.05	0.00	-1.04	-2.64
1984-2004	0.07	-0.04	0.53	0.33	-0.10	0.54	0.73	2.06
<b>LITUANIE</b>								
1956-1965	1.24	-0.09	-0.22	1.30	0.37	0.52	0.18	3.31
1965-1984	0.68	-0.36	-2.05	1.03	-0.02	-0.37	-1.76	-2.84
1984-2005	-0.02	-0.18	-0.30	0.34	-0.37	0.99	-0.21	0.25

le milieu des années 1960 et du moins la Lettonie et l'Estonie ne sont sans doute pas loin d'embarquer pour une nouvelle ère de progrès effectif.

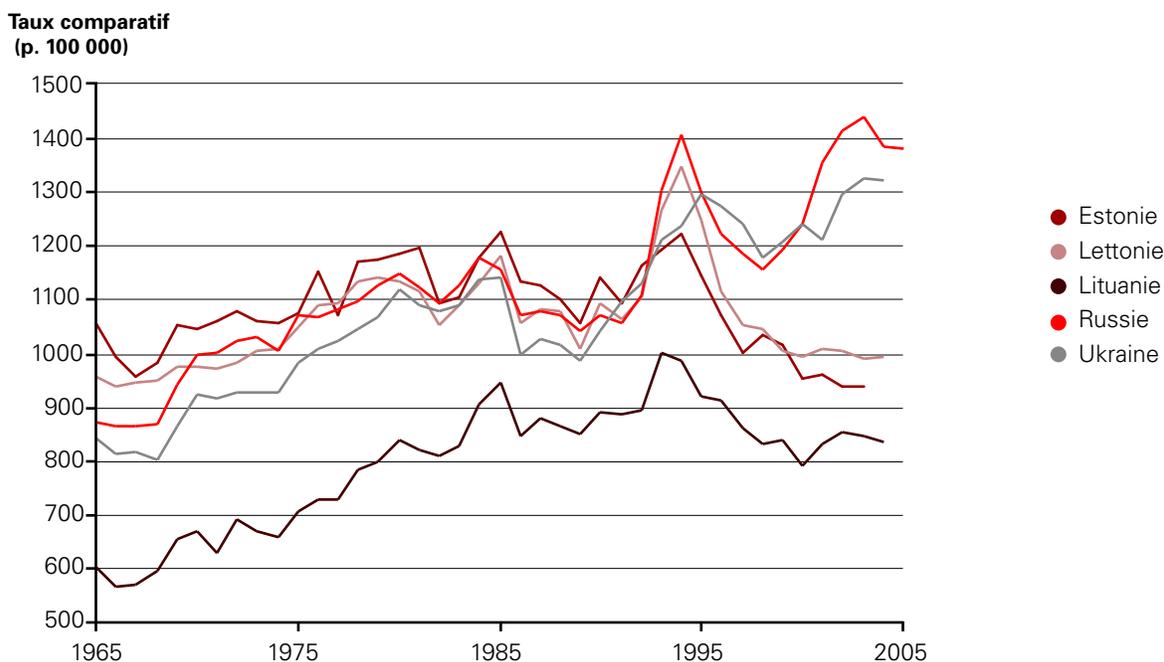
Les **FIGURES 6 ET 7** retracent l'évolution annuelle des taux comparatifs<sup>13</sup> de mortalité par maladies cardio-vasculaires et par morts violentes (causes extérieures<sup>14</sup>). Elles montrent plus précisément ce qui s'est passé récemment par comparaison avec les évolutions antérieures.

Pour les maladies cardio-vasculaires, la **FIGURE 6** souligne deux aspects intéressants. D'une part, elle donne une confirmation évidente du contraste entre les trois pays baltes et les deux autres pays. En Lettonie, et en Estonie, la mortalité cardio-vasculaire recule fortement

depuis la fin des grandes fluctuations. En Lituanie, ce groupe de causes de décès paraît davantage stagner que reculer mais cette impression doit être nuancée du fait que tout au long de la période ici analysée, la mortalité cardio-vasculaire a été beaucoup moins élevée dans ce pays qu'en Lettonie ou en Estonie.

À l'opposé des pays baltes, la mortalité cardio-vasculaire a beaucoup augmenté depuis la fin des années 1990 en Russie et en Ukraine. Cependant, on ne peut ignorer que, au moins pour la Russie, les deux dernières années d'observation marquent une halte dans cette évolution. Cela signifie-t-il que nous sommes à l'aube d'un retournement de tendance? Il est évidemment trop tôt pour

**FIGURE 6**  
Évolution annuelle du taux comparatif de mortalité par maladies cardio-vasculaires dans 5 pays européens de l'ex-URSS. Hommes.



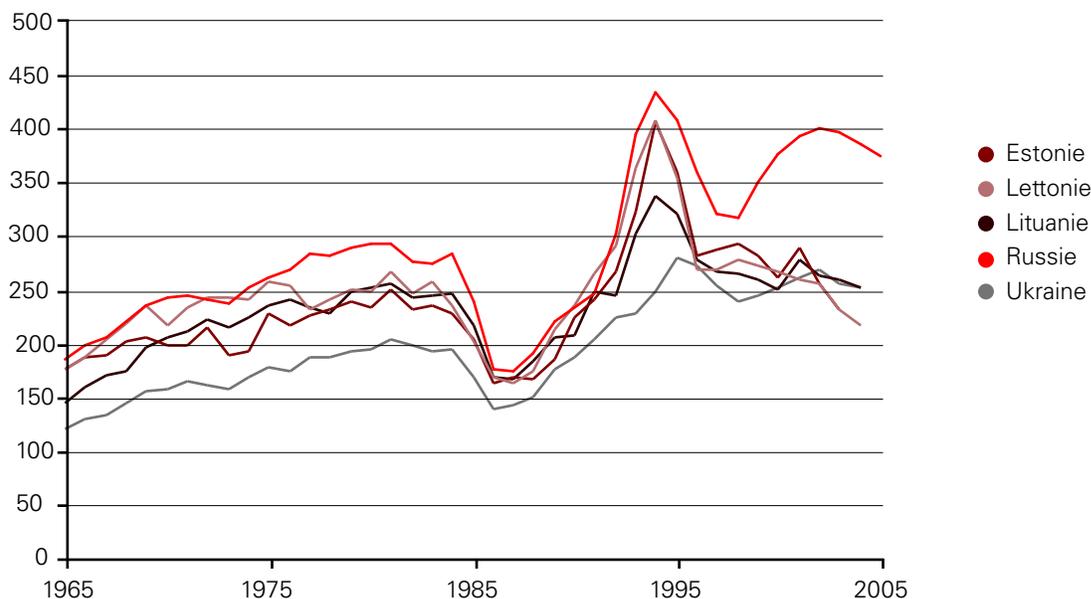
13. Sur la base de la population type européenne de l'Organisation mondiale de la santé (OMS, 1992).

14. On rassemble sous l'expression « morts violentes » (à laquelle les anglo-saxons préfèrent souvent « external causes ») les accidents (accidents de la route, accidents du travail, chutes, noyades, empoisonnements, accidents thérapeutiques, etc.), les suicides et les homicides. Une particularité des pays de l'ancienne URSS est aussi d'y inclure l'essentiel des décès dus à l'alcoolisme (classés en « empoisonnement accidentels »).

FIGURE 7

Évolution annuelle du taux comparatif de mortalité violente dans 5 pays européens de l'ex-URSS. Hommes.

**Taux comparatif  
(p. 100 000)**



le savoir. Sans les données de 2005, le cas de l'Ukraine est encore moins clair mais l'année 2004 semble aussi y marquer une pause dans la détérioration.

Du côté des morts violentes, les années récentes opposent la Russie seule aux quatre autres pays. En Ukraine, comme dans les trois pays baltes, après les grandes fluctuations, la mortalité violente s'est stabilisée durant plusieurs années à un niveau un peu supérieur à celui du milieu des années 1980 mais très en dessous du pic vertigineux observé en 1994 dans les pays baltes. Au contraire, en Russie, la mortalité par causes extérieures a commencé à remonter très vivement à partir de 1998 pour atteindre en 2002 un niveau proche de celui des pires années 1993-1995. Même si une nette réduction est observée en 2003-2005, l'écart entre la Russie et les quatre autres pays reste très important. En 2004, le taux comparatif de mortalité par morts violentes est 60 % plus élevé en Russie qu'en Ukraine ou en Lituanie et même 80 % plus élevé qu'en Lettonie ou en Estonie.

#### Europe centrale: le retour à une croissance durable de l'espérance de vie

Pour affiner notre vision de l'évolution récente de l'espérance de vie masculine des pays européens de l'ex-URSS, il est intéressant de jeter un coup d'œil à ce qui s'est passé dans les pays d'Europe centrale autrefois communistes. Quels sont les fondements en termes de mortalité par âge et par cause de l'évolution récente beaucoup plus favorable de leurs espérances de vie? Pour comparer systématiquement les évolutions de mortalité par âge et cause avant et après le renversement de tendance, il faut, là encore, utiliser des séries longues de décès par cause à définition constante, au moins au niveau des 7 grands groupes de causes utilisés plus haut pour l'ex-URSS.

La base de données de l'OMS sur les causes de décès<sup>15</sup> fournit des statistiques de décès par causes et par groupes quinquennaux d'âges, au moins depuis 1965<sup>16</sup> pour

15. WHO (World Health Organisation), *Mortality data*, (en ligne) <http://www.who.int/whosis>, consulté le 17 janvier 2007

16. Pour cette comparaison entre pays d'Europe centrale et l'ex-URSS, il suffit de traiter des deux dernières périodes puisque la première est tout à fait similaire dans tous les pays industriels.

la Bulgarie, la Hongrie et la Pologne, mais seulement depuis 1969 pour la Roumanie, 1988 pour la République tchèque et 1992 pour la Slovaquie, et la dernière année disponible est 2002 pour la Slovaquie, 2003 pour la Pologne et la Hongrie, 2004 pour la République tchèque, la Roumanie et la Bulgarie. Ces différences ajoutent à l'inégalité des intervalles de temps étudiés introduite par la variation de la date à laquelle les tendances négatives du passé ont été rompues. La comparaison de mortalités par cause sur une longue période se heurte au problème des changements de classification des causes de décès. De 1965 à 2000, 4 classifications différentes ont été successivement en usage, de la CIM-7 à la CIM-10. Pour s'assurer de la cohérence entre les données codées en fonction des CIM-7, -8 et -9, nous avons utilisé des séries de décès par cause reclassés dans les rubriques de la CIM-9 pour les besoins de travaux antérieurs (Hertrich et Meslé, 1998). Pour le passage de la CIM-9 à la CIM-10, nous nous sommes contentés du reclassement de ces séries dans les 7 grands groupes de causes définis au **TABLEAU 5** pour la CIM-9 et la CIM-10, de façon à assurer la continuité de groupes à contenu médical constant. Les taux de mortalité par âge et sexe ont été calculés pour chacun de ces 7 groupes de causes après répartition proportionnelle des décès de cause mal définie.

Comme le montre la **FIGURE 2**, l'année du retournement de tendance varie d'un pays à l'autre. En conséquence, le point de clivage entre les deux périodes qui nous intéressent ici (celle de la lente détérioration de l'époque soviétique et celle où le progrès a repris) est 1988 pour la République tchèque, 1991 pour la Pologne, 1992 pour la Slovaquie, 1993 pour la Hongrie, 1997 pour la Bulgarie et la Roumanie. La différence de durée entre les périodes de référence, surtout, pour la période récente (après le retournement) ne doit pas être oubliée au moment d'interpréter les résultats. Par exemple, les évolutions favorables de la Bulgarie et de la Roumanie ne courent que sur 7 ans tandis que pour celle de la République tchèque, qui a commencé dès 1988, on dispose déjà de 16 ans d'observation. En dépit de ces réserves, on peut tenter de comparer la structure des gains observés depuis le retournement à celle des pertes subies lors de la période de dégradation.

#### *Évolution de la structure par âge de la mortalité*

Comme dans les cinq pays de l'ex-URSS examinés ci-dessus, dans les six pays d'Europe centrale, la période de recul de l'espérance de vie a été caractérisée par une forte distorsion de la structure par âge de la mortalité

avec un accroissement spectaculaire de la mortalité aux âges adultes, entre 25 et 65 ans, tandis que la mortalité infantile et juvénile <sup>17</sup> reculait vivement (**FIGURE 8**). Si ce phénomène a été moins marqué en République tchèque, il a été presque aussi fort qu'en ex-URSS dans les 5 autres pays d'Europe centrale. Et la montée de la mortalité masculine autour de 40-44 ans a même été beaucoup plus forte en Hongrie que dans n'importe quel pays de l'ex-URSS. L'augmentation de la mortalité adulte a d'ailleurs davantage été concentrée autour de ces âges dans tous les pays d'Europe centrale que dans ceux de l'ex-URSS.

En Hongrie, où l'évolution a été la plus accusée, le taux masculin de mortalité à 40-49 ans a été multiplié par 2,5 et la plage d'âges concernée par la hausse de mortalité a été assez large, de 20 à 70 ans. Inversement, en République tchèque, à l'âge où la détérioration a été la plus grave (45-49 ans), la mortalité n'a augmenté que de 30 % et cette détérioration a touché une plage d'âges moins large (de 35 à 65 ans). Dans tous les pays d'Europe centrale, la montée de la mortalité aux âges adultes contraste avec une relative stagnation aux âges élevés.

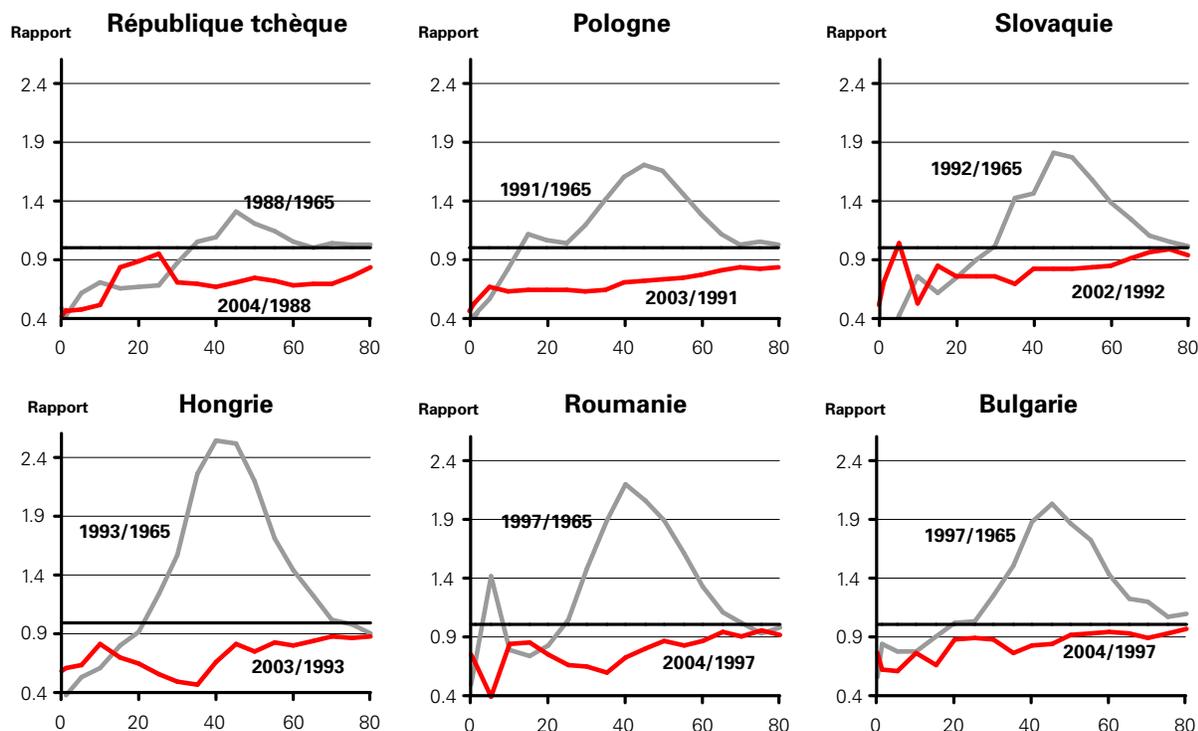
L'évolution des taux de mortalité par âge observée depuis le retournement de situation se distribue beaucoup plus également entre les différents groupes d'âges dans chacun des six pays. Partout des progrès ont eu lieu à presque tous les âges. En dépit des différences de durée des périodes concernées, les évolutions ont toutes à peu près le même profil, hormis quelques particularités de second ordre : pas de baisse de mortalité vers 20 ans en République tchèque, plus forte amélioration autour de 30 ans en Hongrie et en Roumanie, gains plus importants au-dessus de 70 ans en République tchèque et en Pologne.

Ces spécificités mises à part, la nouvelle étape que ces six pays ont entamée l'un après l'autre depuis la fin des années 1980 s'avère être celle d'une rupture complète avec le passé et d'une amélioration générale de la santé à tous les âges, qui ne se concentre plus sur une tranche de vie particulière comme cela avait été le cas de la période de dégradation dont seuls les âges adultes avaient fait les frais.

17. Sauf en Roumanie pour la mortalité à 1-4 ans.

FIGURE 8

Évolution de la structure par âge de la mortalité au cours de deux périodes de durées variables (avant et après le retournement de l'espérance de vie) dans six pays d'Europe centrale. Hommes.



#### Entrée dans la révolution cardio-vasculaire

Pour les deux mêmes périodes qu'au paragraphe précédent, différentes d'un pays à l'autre pour tenir compte à la fois des données disponibles et de l'année de retournement, nous avons calculé les contributions par groupes d'âges des sept grands groupes de causes du **TABLEAU 5** à l'évolution de l'espérance de vie à la naissance. Les **FIGURES 9 ET 10**<sup>18</sup> illustrent les résultats.

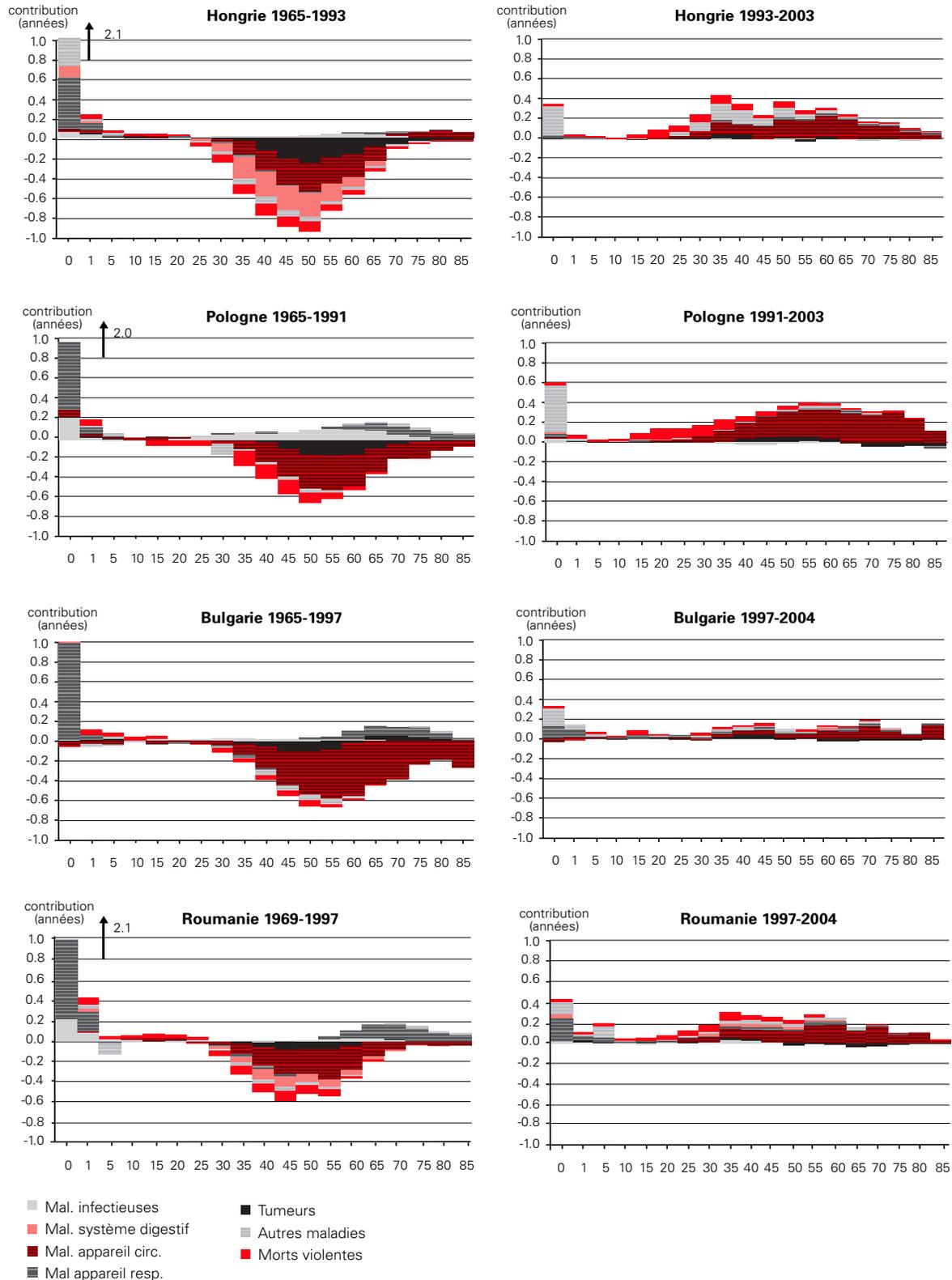
Comme le laissait prévoir l'analyse par âge ci-dessus, le recul de l'espérance de vie a été causé par la montée de la mortalité aux âges actifs alors que partout la baisse

de la mortalité infantile et juvénile contrebalançait ce phénomène en réduisant les pertes totales d'espérance de vie (cadres gauches de la **FIGURE 9**). En Pologne et en Bulgarie, la montée de la mortalité par maladies de l'appareil circulatoire aux âges adultes a été la principale cause de perte d'espérance de vie. En Hongrie et en Roumanie, un rôle additionnel important a été joué par d'autres causes de décès, tels le cancer et les maladies digestives dont la montée a causé de fortes pertes d'espérance de vie.

18. Faute de données disponibles dans la base de l'OMS, la première période commence en 1969 pour la Roumanie tandis que pour la République tchèque et la Slovaquie seule la seconde période peut être prise en compte.

FIGURE 9

Contributions par âge de sept groupes de causes à l'évolution de l'espérance de vie à la naissance au cours de deux périodes de durées variables (avant et après le retournement) dans quatre pays d'Europe centrale. Hommes.



En ce qui concerne la période de progrès (FIGURE 10 et cadres droits de la FIGURE 9), il n'est guère étonnant de constater que le recul de la mortalité cardio-vasculaire est le principal facteur de gains en années de vie et donc de retournement de l'évolution de l'espérance de vie. Cela est particulièrement vrai de la République tchèque et de la Pologne où les gains dus au recul de cette cause de mortalité comptent pour, respectivement, 56 et 58 % du gain total. Dans un premier temps, le progrès a été surtout dû à une diffusion rapide des thérapeutiques cardiaques modernes (notamment chirurgicales) mais il a été ensuite soutenu par l'adoption de nouveaux comportements, notamment en matière alimentaires (Rychta íková, 2004 ; Sekula *et al.*, 1996). En Hongrie et en Slovaquie, l'origine des gains est plus diversifiée, comme l'était auparavant celle des pertes. En Hongrie, en particulier, le recul de la mortalité par maladies digestives joue un rôle positif important tout comme l'avait été celui de leur montée dans les pertes de la période précédente. Les gains en Bulgarie et en Roumanie sont nettement moins importants mais dans les

deux cas, cela tient avant tout à la moindre durée de la période de redressement (1997-2004).

L'effet de l'évolution des maladies de l'appareil circulatoire sur celle de l'espérance de vie est néanmoins indéniable dans les six pays d'Europe centrale. La simultanéité du renversement de tendance de l'espérance de vie et de celui du taux comparatif de mortalité par maladies de l'appareil circulatoire est frappante (FIGURE 11). Après une forte montée durant de nombreuses années, cette mortalité a partout commencé à reculer précisément au moment même où l'espérance de vie a commencé à remonter. Cette évolution favorable a d'ores et déjà ramené les niveaux de mortalité cardio-vasculaire en dessous de ceux de 1965 en Hongrie et en Pologne et, vraisemblablement en République tchèque, pour laquelle les données d'avant 1985 ne sont pas disponibles dans la base de données de l'OMS. La situation reste moins favorable en Bulgarie et en Roumanie, mais le renversement opéré en 1997 est spectaculaire. En Slovaquie, les séries sont trop courtes pour confirmer l'évolution qu'elles suggèrent.

**FIGURE 10**

Contributions par âge de sept groupes de causes au progrès de l'espérance de vie à la naissance depuis le retournement de son évolution, en République tchèque et en Slovaquie. Hommes.

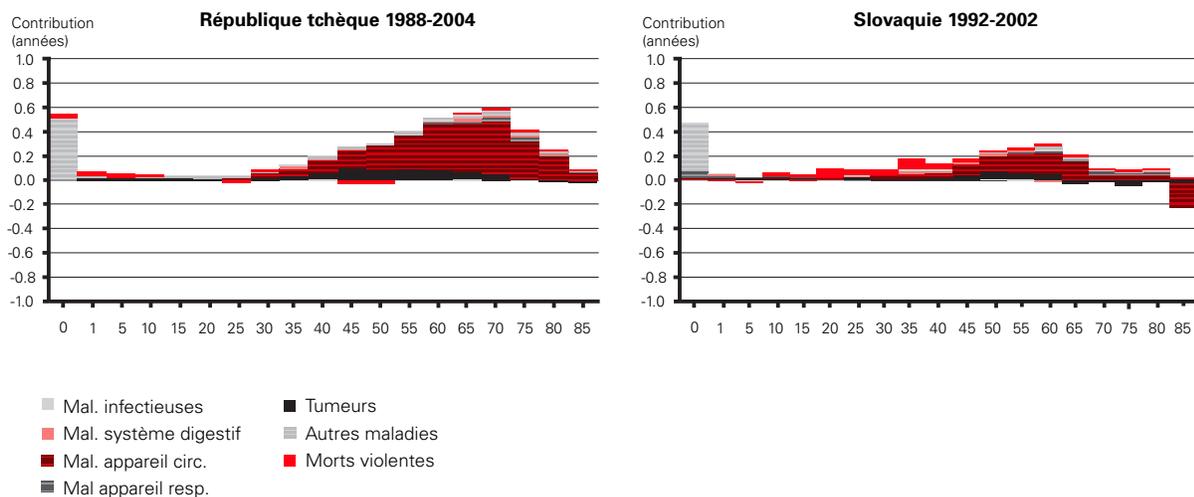


FIGURE 11

Évolution annuelle du taux comparatif de mortalité par maladies de l'appareil circulatoire dans six pays d'Europe centrale. Hommes.

Taux comparatif  
(p. 100 000)

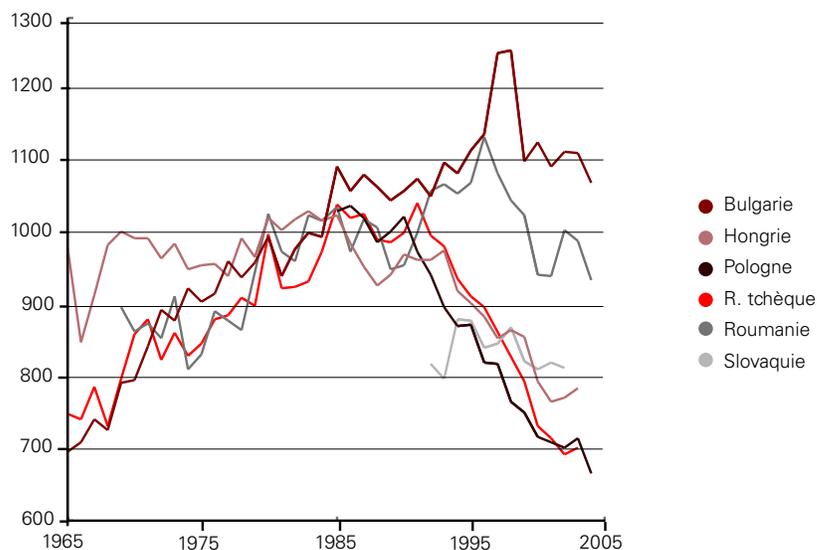


TABLEAU 7

Contributions de sept groupes de causes à l'évolution de l'espérance de vie à la naissance au cours de deux périodes de durées variables (avant et après le retournement) dans six pays d'Europe centrale. Hommes.

	Infection	Cancer	Maladies cardio-vasculaires	Maladies respiratoires	Maladies digestives	Autres maladies	Morts violentes	Total
<b>HONGRIE</b>								
1965-1993	0.40	-1.19	-1.25	0.61	-1.33	1.07	-0.56	-2.24
1993-2003	0.09	0.18	1.52	0.25	0.62	0.50	0.68	3.83
<b>POLOGNE</b>								
1965-1991	1.14	-0.75	-2.11	1.34	0.20	0.57	-0.88	-0.50
1991-2003	0.08	0.13	2.51	0.14	-0.01	0.70	0.79	4.33
<b>BULGARIE</b>								
1965-1997	0.25	-0.22	-3.74	1.37	-0.19	0.06	-0.15	-2.62
1997-2004	0.03	0.04	0.64	0.50	0.13	0.37	0.27	1.99
<b>ROUMANIE</b>								
1969-1997	0.48	-0.35	-1.58	1.81	-0.33	0.34	-0.26	0.12
1997-2004	0.09	-0.08	1.22	0.51	0.30	0.48	0.53	3.06
<b>RÉPUBLIQUE TCHÈQUE</b>								
1988-2004	0.01	0.64	2.50	0.25	0.12	0.79	0.14	4.44
<b>SLOVAQUIE</b>								
1992-2002	0.00	0.14	0.60	0.36	0.12	0.47	0.47	2.15

---

Des évolutions négatives mais tout à fait similaires ont longtemps contribué à faire diverger les espérances de vie des pays d'Europe centrale communistes et de l'URSS de celles de pays occidentaux. Cette divergence a été pour l'essentiel causée par une divergence encore plus spectaculaire dans l'évolution de la mortalité cardio-vasculaire. Après avoir remporté une victoire éclatante sur les maladies infectieuses, les pays industriels devaient s'orienter vers la réduction des maladies de dégénérescence, notamment les maladies de l'appareil circulatoire devenues le principal facteur de la mortalité, pour continuer à progresser en terme d'espérance de vie. Dans les pays de l'ouest, les politiques de santé qui ont combiné les mesures préventives et le développement de nouvelles technologies curatives ou réparatrices ont progressivement vaincu ces maladies et fait reculer drastiquement la mortalité qu'elles causaient. Les pays d'Europe orientale et centrale sous régimes communistes ont au contraire manqué ce grand tournant de la transition sanitaire et sont restés incapables de renverser la montée de la mortalité cardio-vasculaire qui a tant pesé sur la stagnation (chez les femmes) ou même le recul (chez les hommes) de l'espérance de vie à la naissance (Meslé, 1991 ; Okolski, 1993).

Depuis le milieu des années 1980, cependant, la mortalité a évolué très différemment dans les pays de l'ex-URSS et dans les pays d'Europe centrale. De la fin des années 1980 à celle des années 1990, l'un après l'autre, les pays d'Europe centrale ont tourné le dos aux tendances négatives des décennies précédentes et, du moins en République tchèque, en Slovaquie, en Hongrie et en Pologne, cette nouvelle phase de progrès, particulièrement marquée par le recul de la mortalité cardio-vasculaire, semble solidement engagée. Les évolutions favorables observées en Europe occidentale dès la fin des années 1960 sont désormais en train de gagner l'Europe centrale anciennement communiste. Il est encore difficile d'identifier les déterminants fondamentaux d'un tel renversement de situation. Il résulte probablement de la combinaison de plusieurs facteurs, tels que l'évolution de la diète alimentaire, le développement de programmes systématiques de dépistage et de prévention, la diffusion des nouvelles technologies curatives et réparatrices, notamment la chirurgie cardiaque.

Dans le même temps, les pays de l'ex-URSS ont d'abord connu une période très spécifique de fortes fluctuations liées aux traumatismes économiques et sociaux que ces pays ont subis au cours des quinze dernières années du siècle passé. Après une soudaine remontée de l'espérance de vie provoquée par la campagne antialcoolique lancée par Gorbatchev en 1985, la mortalité a recommencé à s'accroître avec le contournement des mesures antialcooliques et finalement leur relâchement. L'aggravation de la situation a ensuite été portée à son comble en 1993-1994 avec la grave crise économique et sociale engendrée par un passage brutal à l'économie de marché, qui a conduit à un complet démantèlement des services publics y compris dans le domaine de la santé au moment même où les masses populaires souffraient de privations et de stress psychologique entraîné par la brutalité des changements (Shkolnikov *et al.*, 1998 ; Gavrilova *et al.*, 2001). Jusqu'au milieu des années 1990, ces évolutions ont été presque parfaitement parallèles dans toutes les républiques européennes de l'ex-URSS. Cependant, plus récemment, elles ont commencé à diverger. Alors que les tendances négatives à long terme ont fini par s'inverser dans les pays baltes où l'évolution de la mortalité pourrait bientôt ressembler à celle déjà observée en Europe centrale, elles restent à l'œuvre en Russie et en Ukraine où s'est au contraire récemment dessinée une remontée des mortalités infectieuse, cardio-vasculaire et violente. La remontée des infections n'est elle-même qu'en partie liée au sida et davantage due à la dégradation des systèmes de prévention et de soins tandis que celle des maladies chroniques et des morts violentes est largement imputable à la détérioration des conditions économiques et sociales dont souffre l'immense majorité de la population. De plus, la question sanitaire est devenue particulièrement aiguë chez les jeunes, qui sont les principales victimes de la violence et des maladies infectieuses. Ces nouveaux développements rendent l'avenir de l'espérance de vie de ces pays pour le moins incertain.

## BIBLIOGRAPHIE

- ANDREEV, E. 1982. « Metod komponent v analize prodolzhitelnosti zhizni », *Vestnik Statistiki*, 3 : 42-47.
- ARRIAGA, E. A. 1984. « Measuring and explaining the change in life expectancies », *Demography*, 21, 1 : 83-96.
- BLUM, A., et A. MONNIER. 1989. « Recent mortality trends in the USSR : new evidence », *Population Studies*, 43, 2 : 211-241.
- BOURGEOIS-PICHAT, J. 1985. « Recent chances in mortality in industrialized countries », dans J. VALLIN et A. LOPEZ, éd. *Health policy, social policy, and mortality prospects*. Liège, IUSSP, Ordina Éditions : 507-539.
- GARONNE, L. 2002. *La crise sanitaire dans les pays de l'ex-Union Soviétique : le cas de la Géorgie*. Paris, mémoire de DEA en démographie, Université Paris I, 87 p.
- GAVRILOVA, N. S., G. N. EVDOKUSHKINA, V. G. SEMYONOVA et L. A. GAVRILOV. 2001. *Economic crises, stress and mortality in Russia*. Présenté au congrès annuel PAA (Population Association of America) 2001, Washington, 28 p.
- HERTRICH, V., et F. MESLÉ. 1998. « Mortalité et politiques socio-économiques : le cas de 4 pays d'Europe centrale et orientale », dans *Morbidité, mortalité : problèmes de mesure, facteurs d'évolution, essai de prospective. Colloque international de Sinaia, 2-6 septembre 1996*. Paris, AIDELF : 395-412.
- HERTRICH, V., et F. MESLÉ. 2000. « Analysing long term trends in mortality by cause. The case of the Baltic countries ». Présenté au séminaire *Population Development and Emerging Requirements for Data Comparability: Focus on Baltic and Caucasian Region*, Tallinn, 2-4 novembre.
- LEON, D. A., L. CHENET, V. M. SHKOLNIKOV, S. ZAKHAROV, J. SHAPIRO, G. RAKHMANOVA, S. VASSIN et M. MCKEE. 1997. « Huge variation in Russian mortality rates 1984-94 : artefact, alcohol, or what ? », *The Lancet*, 350, 9 : 383-388.
- MESLÉ, F. 1991. « La mortalité dans les pays d'Europe de l'Est », *Population*, 46, 3 : 599-650.
- MESLÉ, F. 2004. « Mortality in Central and Eastern Europe : long-term trends and recent upturns », *Demographic Research*, Special Collection, Determinants of Diverging Trends in Mortality : 45-70.
- MESLÉ, F., et V. HERTRICH. 1997. « Évolution de la mortalité en Europe : la divergence s'accroît entre l'Est et l'Ouest », dans *Congrès international de la population*. Beijing 1997. Liège, UIESP : 479-508.
- MESLÉ, F., V. SHKOLNIKOV, V. HERTRICH et J. VALLIN. 1996. *Tendances récentes de la mortalité par cause en Russie, 1965-1994*. Paris, INED, Données statistiques n° 2, 140 p.
- MESLÉ, F., V. SHKOLNIKOV et J. VALLIN. 1992. « Mortality by cause in the USSR in 1970-1987 : the reconstruction of time series », *Revue européenne de démographie*, 8 : 281-308.
- MESLÉ, F., V. SHKOLNIKOV et J. VALLIN. 1994. « Brusque montée des morts violentes en Russie », *Population*, 49, 3 : 780-790.
- MESLÉ, F., et J. VALLIN. 1993. « Développement économique et espérance de vie : la transition sanitaire au tournant des années soixante », dans *Congrès international de la population*. Montréal 1993. Vol. 2. Liège, UIESP : 365-382.
- MESLÉ, F., et J. VALLIN. 1996. « Reconstructing Long Term Series of Causes of Death : the Case of France », *Historical methods*, 29, 2 : 72-87.
- MESLÉ, F., et J. VALLIN. 2002. « Mortality in Europe : the Divergence Between East and West », *Population-E*, 57, 1 : 157-198.
- MESLÉ, F., et J. VALLIN, avec contributions de V. SHKOLNIKOV, S. PYROZHKOVA et S. ADAMETS. 2003. *Mortalité et causes de décès en Ukraine au XX<sup>e</sup> siècle*. Paris, INED, Cahiers de l'INED, 152, 396 p.
- MESLÉ, F., J. VALLIN, V. HERTRICH, E. ANDREEV et V. SHKOLNIKOV. 2003. « Causes of death in Russia : assessing trends since the 50s », dans I.E. KOTOWSKA et J. JÓZWIĄK, éd. *Population of Central and Eastern Europe : challenges and opportunities*. Warsaw, Statistical Publishing Establishment : 389-414.
- MESLÉ, F., J. VALLIN et V. HERTRICH. 2006. « Mortality trends in the Baltic countries since the 1950s : permanence or changes in the cause-of-death pattern ». Diaporama présenté lors de « *European Population Conference* », Liverpool, June 21-24, 15 p.
- MESLÉ, F., J. VALLIN et V. SHKOLNIKOV. 1998. « Reversal of mortality decline : the case of contemporary Russia », *World Health Statistics Quarterly/Rapport trimestriel de statistiques sanitaires*, 51, 2-3-4 : 191-206.
- OKOLSKI, M. 1993. « East-West mortality differentials », dans A. BLUM et J.-L. RALLU, éd. *Démographie européenne II. Dynamiques démographiques*. Paris, John Libbey/INED : 165-189.
- OMRAN, A. R. 1971. « The epidemiologic transition : a theory of the epidemiology of population change », *Milbank Memorial Fund Quarterly*, 49, 4 : 509-538.
- OMS (Organisation mondiale de la santé). 1992. *Annuaire de statistiques sanitaires mondiales 1992*. Genève, OMS, 463 p.
- POLLARD, J. H. 1982. « The expectation of life and its relationship to mortality », *Journal of the Institute of Actuaries*, 109, 442 : 225-240.

- PRESSAT, R. 1985. « Contribution des écarts de mortalité par âge à la différence des vies moyennes », *Population*, 40, 4-5: 766-770.
- RYCHTAŘÍKOVÁ, J. 2004. « The Case of the Czech Republic. Determinants of the Recent Favourable Turnover in Mortality », *Demographic Research*, Special Collection, Determinants of Diverging Trends in Mortality: 106-138.
- SEKULA, W., Z. NIEDZIALEK, K. FIGURSKA, M. MORAWSKA et T. BORUC. 1996. *Food consumption in Poland converted into energy and nutrients, 1950-1995*. Varsovie, Instytut Żywności i Żywienia, 103 p.
- SHKOLNIKOV, V., G. CORNIA, D. LEON et F. MESLÉ. 1998. « Causes of the Russian mortality crisis: evidence and interpretations », *World Development*, 26, 11: 1995-2011.
- SHKOLNIKOV, V., F. MESLÉ et J. VALLIN. 1995. « La crise sanitaire en Russie. I. Tendances récentes de l'espérance de vie et des causes de décès de 1970 à 1993. II. Évolution des causes de décès: comparaison avec la France et l'Angleterre (1970-1993) », *Population*, 50, 4-5: 907-982.
- SHKOLNIKOV, V., F. MESLÉ et J. VALLIN. 1996. « Health crisis in Russia. I. Recent trends in life expectancy and causes of death from 1970 to 1993. II. Changes in causes of death: a comparison with France and England and Wales (1970-1993) », *Population, An English Selection*, 8: 123-190.
- SHKOLNIKOV, V., et A. NEMTSOV. 1997. « The anti-alcohol campaign and variations in Russian mortality », dans J. L. BOBADILLA, C. A. COSTELLO et F. MITCHELL, éd. *Premature death in the New Independent States*. Washington D.C, National Academy Press: 239-261.
- VALLIN, J., et F. MESLÉ. 1988. *Les causes de décès en France de 1925 à 1978*. Paris, INED, PUF, Travaux et Documents, 115: 608 p.
- VALLIN, J., et F. MESLÉ. 1998. « Comment suivre l'évolution de la mortalité par cause malgré les discontinuités de la statistique. Le cas de la France de 1925 à 1993 », dans G. PAVILLON, éd. *Enjeux des classifications internationales en santé*. Paris, INSERM, Questions en santé publique: 113-156.
- VALLIN, J., et F. MESLÉ. 2001. « Trends in mortality in Europe since 1950: age, sex and cause specific mortality », dans *Trends in mortality and differential mortality*. Strasbourg, Council of Europe Publishing, Population Studies, 36: 31-186.
- VALLIN, J., et F. MESLÉ. 2004. « Convergences and divergences in mortality. A new approach to health transition », *Demographic Research*, Special Collection, Determinants of Diverging Trends in Mortality: 12-43.

## Mémoires & démographie

Regards croisés au Sud et au Nord

Sous la direction de Richard Marcoux  
en collaboration avec Jennifer Dion

Au cours des dernières décennies, la démographie a connu des avancées considérables grâce notamment à d'importantes innovations technologiques. L'accès à des équipements informatiques plus puissants et sophistiqués a contribué à faciliter le traitement des bases de données, qui caractérise une partie importante du travail des démographes. Mais ces avancées strictement technologiques ont également produit des effets pervers. Largement sollicités par les instances publiques, la démographie et ceux qui la pratiquent ont un fort penchant à vouloir s'inscrire constamment dans l'actualité. Il est alors facile de tomber dans le piège de cette sollicitation et de s'imaginer plus « utile » en entrant dans cette course effrénée pour l'obtention de nouvelles données et pour l'accès aux informations les plus récentes. La demande pour des indicateurs toujours à jour est en effet très élevée et la recherche de l'information nécessaire à leur construction se fait bien souvent dans l'urgence et au détriment d'une

réelle réflexion analytique. Ceci conduit à un appauvrissement de notre compréhension des processus démographiques qui, pour la plupart, se font sur le long terme et s'inscrivent dans des dynamiques complexes.

Afin de pallier en partie cette dérive, nous avons convié les chercheurs qui s'intéressent aux études de population à un réel travail de mémoire. Le présent ouvrage regroupe ainsi les contributions de près d'une cinquantaine d'auteurs qui ont revisité les différentes sources de données du passé et ce, de façon à mieux répondre aux questions suscitées par les nouvelles problématiques qui émergent dans le champ de la démographie. Puisant dans ce que nous avons nommé le patrimoine démographique, les travaux présentés ici offrent des lectures originales et plurielles des transformations sociales et démographiques au Sud et au Nord, tout en contribuant à mieux éclairer les grands enjeux contemporains.

---

**Richard Marcoux** est professeur titulaire au département de sociologie de l'Université Laval et chercheur au Centre interuniversitaire d'études québécoises (CIEQ). Il est également directeur de l'Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone (ODSEF).

**Jennifer Dion** poursuit des études doctorales en sociologie à l'Université Laval. Ses recherches portent actuellement sur le changement des dynamiques familiales en Afrique de l'Ouest.